

Université Lumière Lyon 2
École doctorale : Sciences des sociétés et du droit
Institut d'Études Politiques de Lyon
Équipe de recherche : Environnement, Ville, Sociétés

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes à la fin du XX^{ème} siècle ?

Par Sarah RUSSEIL

Thèse de doctorat de Science politique

Dirigée par Gilles POLLET

Présentée et soutenue publiquement le 1^{er} décembre 2006

Devant un jury composé de : Alain FAURE, Chargé de recherche HDR, CERAT-PACTE (CNRS – IEP de Grenoble) Bernard JOUVE, Directeur de recherche, RIVES-ENTPE Yvon LAMY, Professeur des universités, université de Limoges Gilles POLLET, Professeur des universités, Institut d'Études Politiques de Lyon Antoine VION, Maître de Conférences, université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) et chercheur au CERI

Table des matières

Remerciements . .	1
Liste des abréviations . .	5
Introduction générale . .	7
I. Comment analyser une stratégie municipale inscrite dans une politique internationale ? . .	9
1. Quelle place pour <i>le transnational</i> dans la littérature portant sur l'articulation entre villes et international ? . .	10
2. Saisir le transnational par une approche sociologique et comparative .	24
II. Enquêter et comparer .	36
1. Etudier et croiser deux terrains : l'arrondissement historique de Québec et le site historique de Lyon .	37
2. Méthodologie et protocole d'enquête . .	46
III. Plan de l'étude et de la thèse . .	49
Première Partie. Du patrimoine historique au patrimoine mondial : l'émergence d'un enjeu politique local .	53
Chapitre 1. Le patrimoine mondial comme problème public : faciliter la gestion du patrimoine ou accroître le rayonnement international des villes ? .	57
I. Prégnance étatique dans les représentations et les gestions des patrimoines locaux .	59
II. La lente importation du patrimoine mondial à Lyon et à Québec, ou la formation progressive d'« entrepreneurs politiques » .	87
III. ne mise à l'agenda délicate .	100
Chapitre 2. La fabrique des dossiers de candidature entre représentations nationales du patrimoine local et normes internationales .	118
I. Les contraintes d'une procédure internationale et le renouvellement des conditions locales d'action : penser d'abord par le patrimoine .	120
II. Les laboratoires de la fabrique des dossiers de candidature ou la relecture des représentations locales du patrimoine . .	137
III. Vers une <i>représentation transnationale</i> des patrimoines locaux ? . .	157
Conclusion de la première partie .	173
Deuxième Partie. Decréter le <i>patrimoine mondial</i> : Circulations transnationales et consolidation d'un enjeu politique urbain . .	177

Chapitre 3. Du site local au bien international : le travail des consacrans . .	181
I. Un travail entre définitions savantes et enjeux interétatiques . .	183
II. Site local, bien international . .	207
Chapitre 4. Acteurs locaux et processus de décision : entre lobbying international et apprentissage du <i>patrimoine mondial</i> . .	225
I. De la promotion de sites locaux à l'activité scientifique internationale : les savants locaux et le <i>patrimoine mondial</i> . .	227
II. Les élus locaux et la publication du « décret public patrimonial » international : une participation maîtrisée . .	248
Conclusion de la partie II. .	280
Troisième Partie. Gouverner une ville labellisée Patrimoine mondial .	285
Chapitre 5. Les nouveaux paramètres de la participation des villes à l'espace transnational .	289
I. Bien du patrimoine mondial et construction d'un label .	291
II. Transporter, transformer, confronter et connecter les différents enjeux du patrimoine mondial .	321
Chapitre 6. Le transnational, outil de gouvernement et vecteur d'autonomisation des villes ? . .	350
I. Politisation de l'objet patrimoine mondial et gestion étatique des biens du patrimoine mondial .	353
II. Le transnational dans le gouvernement des villes . .	389
Conclusion de la partie III .	414
Conclusion générale .	419
I. L'intérêt d'une comparaison transnationale .	419
II. Retour sur la fabrique du patrimoine mondial . .	420
1. Le patrimoine mondial entre label international et nouvel objet patrimonial .	421
2. Le rôle primordial des savants du patrimoine mondial .	422
3. Le patrimoine historique face au patrimoine mondial : continuité ou rupture ? .	423
III. L'espace transnational comme ressource pour les municipalités urbaines . .	425
1. Les effets des circulations : structuration de l'espace et cooptations d'acteurs .	425
2. Des relations Villes-État structurantes dans l'espace transnational .	428
3. Espace transnational et modes de gouvernement urbain .	430

4. L'Ovpm ou la capacité des villes à peser dans l'espace transnational .	432
Sources écrites . .	437
Archives classées .	437
Archives non classées .	439
Déclarations, conventions, rapports, énoncés de politiques d'organismes internationaux . .	439
Publication du Centre du patrimoine mondial et de l'Unesco .	441
Documents préparés dans le cadre de l'Icomos international . .	441
Autour du patrimoine de Québec . .	442
Autour du patrimoine lyonnais . .	443
Documents produits dans le cadre de l'Ovpm . .	445
Sites Internet . .	446
Articles de presse .	446
Québec .	446
Lyon . .	447
Sources orales .	448
Bibliographie . .	455
Annexes . .	473
Annexe A – Notice méthodologique .	473
<i>Protocole d'enquête . .</i>	<i>473</i>
<i>Les entretiens .</i>	<i>475</i>
<i>Sources écrites .</i>	<i>477</i>
<i>Remarques sur les conditions d'utilisation de ces sources et sur les biais introduits dans l'analyse .</i>	<i>479</i>
Annexe B – Bref historique de la vie politique lyonnaise . .	480
Annexe C – Bref historique de la vie politique québécoise .	483
Annexe D – Présentation des principaux acteurs de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial selon les textes internationaux .	485
<i>Le patrimoine mondial, l'Unesco et ses organes consultatifs .</i>	<i>488</i>
Annexe E – Liste des municipalités urbaines adhérant à l'Ovpm en 2005 (source : ovpm.org) . .	491

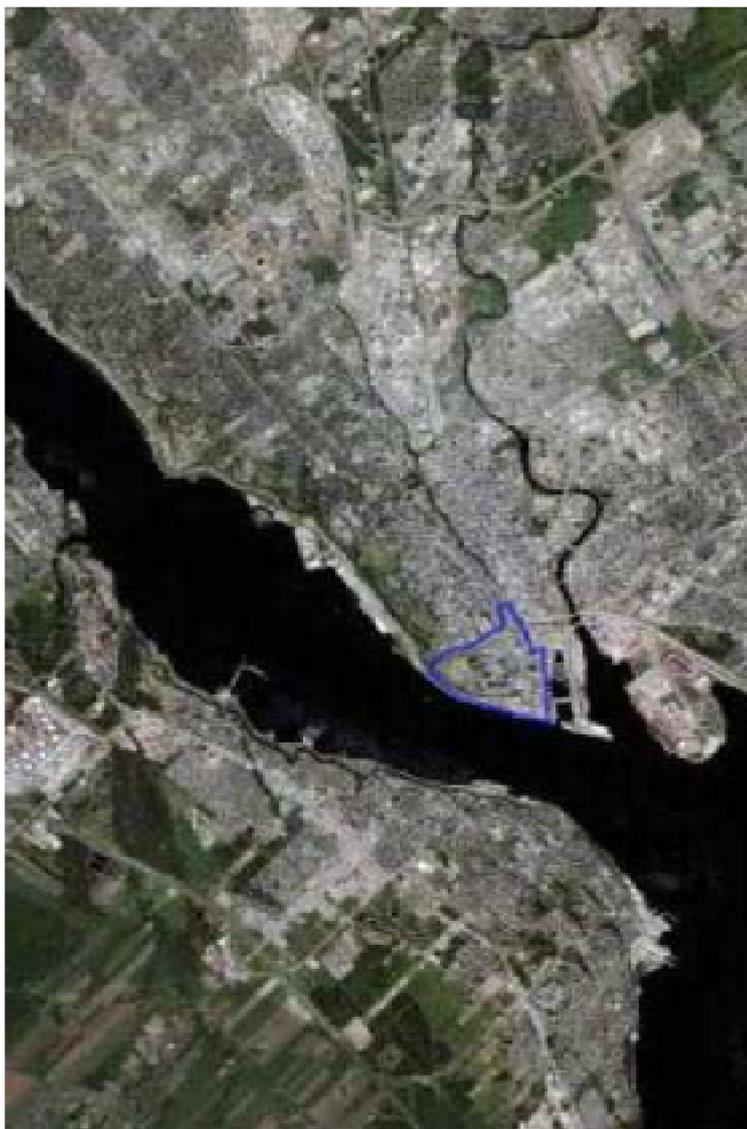
Annexe F – Liste des principaux textes et chartes internationaux portant sur le patrimoine culturel .	493
<i>Instruments normatifs internationaux . .</i>	493
<i>Recommandations internationales .</i>	494
<i>Chartes adoptées par l'Assemblée générale de l'Icomos international . .</i>	494
<i>Résolutions et déclarations – Symposiums de l'Icomos .</i>	495
Annexe G – Le Site historique de Lyon .	495
<i>Extraits de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial . .</i>	496
<i>Evaluation de l'Icomos international .</i>	496
<i>Exemples des affiches du Plan de communication de la Ville de Lyon à la suite de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial .</i>	496
Annexe H – L'arrondissement historique de Québec .	497
<i>Proposition d'inscription . .</i>	497
<i>Evaluation de l'Icomos . .</i>	497
<i>Rapport remis au Comité du patrimoine mondial suite à l'évaluation in situ réalisée en 1992 .</i>	497

Remerciements

Merci d'abord à Gilles Pollet, qui a dirigé mon travail, pour son exigence formatrice et ses encouragements à chaque étape de mes recherches. Merci à Bernard Jouve, pour son attention et ses conseils, notamment lors de la découverte de Québec.

Merci ensuite à ceux qui ont facilité les investigations de terrain et les allers et retours entre Lyon et Québec : Paul Villeneuve, Josée Bouchard et l'ensemble des membres du Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval (Québec), qui par leur accueil, leur disponibilité et leur diligence ont facilité la réalisation des enquêtes empiriques outre-Atlantique ; Michel Bonnette et Léonce Naud, qui ont mis à ma disposition l'ensemble de leurs archives privées dans d'excellentes conditions ; Gisèle Cantin qui a bien voulu me transmettre une partie des siennes et, enfin, l'ensemble des personnes qui ont accepté de répondre à mes questions et de me procurer l'information que je souhaitais.

Merci enfin à ceux qui ont participé à la production de ce travail : Aisling Healy et Julie Gervais, pour leur rigueur intellectuelle et surtout leur soutien indéfectible tout au long de ces années de thèse, Fabrice Bardet et Anaïck Purenne pour leur accueil au laboratoire Rives, Fatiha Belmessous, Renaud Payre, Nicolas Racine, Pierre-Yves Saunier, Antoine Vion et Marcus Zepf, pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail, leur disponibilité et leurs interpellations bienveillantes et stimulantes, Steve Bernardin, Sébastien Gardon, Violaine Girard, Sébastien Gourgouillat, Sophie Jacquot, Julien Langumier, Matthieu Pelletier et Catherine Trudelle, pour leur amitié et leurs encouragements, Odette et Jean-Pierre, pour leurs relectures minutieuses, Karine et Nelson, pour leur accueil chaleureux, Andrée, Yannick D., Aurélie, Yannick K., Arno, Manu, Benjamin, Vincent, Frans, Pap et Marie, Flo et Frank, Mathilde, Josée, Estelle et Laurent, Simon, Jean-Pierre, Yanik, Monique, Maé et Lison, pour leur écoute, leur soutien sans faille et toutes les discussions encourageantes et Benoît, compagnon fidèle de ces aventures doctorales et québécoises.



L'arrondissement site historique de Québec – Situation générale

(Source : googlearth)



Le site historique de Lyon – Situation générale

(Source : googlearth)

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes a la fin du XXeme siècle ?

Liste des abréviations

- AIMF Association internationale des maires francophones.
- APQ administration portuaire de Québec.
- CGLU Cités et gouvernements locaux unis.
- CCVQ Comité des citoyens du Vieux Québec.
- CMSQ Conseil des monuments et des sites du Québec.
- CCIL Chambre de commerce et de l'industrie de Lyon.
- Icomos Conseil international des monuments et des sites (International council of monuments and sites).
- Iccrom Centre international d'étude pour la conservation et la restauration des biens culturels (International centre for the study of the preservation and restoration of cultural property).
- Icom Conseil international des musées (International council of museums).
- RVL Renaissance du Vieux Lyon.
- Ovpnm Organisation des villes du patrimoine mondial.
- Uicn Union internationale pour la nature (The world conservation union).
- Unesco Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (United nations educational, scientific and cultural organization).

Introduction générale

Le 3 décembre 1985, les Québécois découvrent, par voie de presse ¹, que leur « vieille ville » compte parmi les *biens du patrimoine mondial* ². Bien que fiers de cette annonce, ils ne tardent pas à formuler des questionnements sur les implications d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Dix ans plus tard à Lyon, un phénomène similaire se produit. Même si l'ambition de figurer sur la Liste du patrimoine mondial est affichée dans le Plan de mandat de Raymond Barre ³, la surprise et la réaction des Lyonnais, lorsqu'ils apprennent l'inscription du « site historique de Lyon » sur la Liste, sont similaires à celles des Québécois. De fait, un sentiment de fierté mêlé à des interrogations sur la procédure, sur les conséquences et sur les obligations qu'elle entraîne émergent. Les questions « *Comment l'Unesco s'est-elle intéressée à notre ville ?* » et « *Qu'est-ce qui intéresse l'Unesco dans notre patrimoine ?* », maintes fois entendues à Lyon en 1999 et présentes dans les discussions à Québec en 1986, ont retenu notre attention. Elles reflètent en effet, d'abord, l'idée d'un *don* de l'Unesco et, ensuite, une rupture dans les représentations locales du patrimoine et, plus généralement, de la ville. Ce don, rapidement assimilé à un label international, est rapidement intégré dans une rhétorique sur l'internationalisation des villes comme en témoignent les citations suivantes :

¹ DE COURVAL (Michel), « Québec – joyau du patrimoine mondial », communiqué de presse, Parcs Canada, décembre 1985.

² Selon l'expression consacrée par la Convention du patrimoine mondial et les textes officiels de l'Unesco.

³ VILLE DE LYON, *Plan de mandat 1995-2001*, 1995.

« Le seul effet visible de l'inscription de Québec sur cette prestigieuse liste est le changement du discours dans la promotion touristique. La mention « ville du patrimoine mondial » a surclassé tous les descripteurs utilisés auparavant. Cela montre bien que la Liste du patrimoine mondial est avant tout perçue comme un « label », une étiquette de qualité. »⁴ « Aujourd'hui, c'est un organisme international, reconnu et incontestable, l'Unesco, qui atteste de la valeur du Site historique de Lyon et qui, en quelque sorte, la « valide ». Cette reconnaissance officielle doit être un argument, un point d'appui de la démonstration que Lyon doit mettre en œuvre pour convaincre du bien fondé de ses ambitions nationales et internationales. »⁵

Comprendre comment les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial apparaissent comme des ruptures dans les représentations locales du patrimoine urbain et de la ville nécessite de s'intéresser à la procédure même d'inscription et donc à la quête d'un label international. La Liste du patrimoine mondial, en visant à l'identification, au recensement et à la protection des éléments, naturels et culturels, « authentiques », de « valeur exceptionnelle universelle »⁶ et représentant une importance pour l'humanité, pourrait constituer l'élément déclencheur d'une rupture dans les perceptions locales du patrimoine en tant qu'objet de valorisation des villes, ainsi que dans celles de l'Unesco. La fabrique de cette Liste s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, dite Convention du patrimoine mondial⁷. L'inscription sur la Liste, assimilée au plan local à une « reconnaissance officielle », semblerait donc correspondre, selon la lecture des Lyonnais et des Québécois, à un avantage donné à leur ville par une organisation située au-delà des Etats, sans qu'élites municipales ou représentants nationaux ne soient intervenus pour l'obtenir.

Mieux, les municipalités urbaines ayant bénéficié de ce que leurs élites saisissent comme une faveur internationale s'organisent dans le cadre de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (Ovpm). La municipalité de Québec participe amplement à la création de cette organisation et son homologue lyonnaise y adhère dès 2000. Pensée en lien avec la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et en collaboration avec l'Unesco, l'Ovpm engendre rapidement l'auto-qualification de ses adhérents par l'expression « ville du patrimoine mondial »⁸. Elle autorise donc la présentation de la

⁴ *Propos de Luc Noppen, universitaire québécois, spécialiste de l'architecture, lors du Colloque international des villes du patrimoine mondial, organisé à Québec du 30 juin au 4 juillet 1991* [Noppen (Luc), « Villes du patrimoine mondial : enjeux et potentiels », dans *Ville de Québec, Actes du premier Colloque international des villes du patrimoine mondial. La sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution, Québec, Canada, 30 juin – 4 juillet 1991*, p. 447-452, p. 447].

⁵ *Extrait de l'appel d'offre de la Ville de Lyon « Communication et développement de l'image de Lyon suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité » – 1^{er} trimestre 1999.*

⁶ Il s'agit de la définition officielle établie par UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Stockholm, 1972.

⁷ Idem.

Liste du patrimoine mondial comme label international et participe à la diffusion d'un tel usage. Bien plus, elle permet et promeut la diffusion de modèles de communication, de valorisation et, partant, de gestion du label international. Forte de deux cent huit municipalités urbaines, l'Ovpm vise à faciliter les connexions et les échanges entre ses adhérents, à promouvoir les territoires urbains labellisés ou encore à impulser des dynamiques liées à la gestion du label patrimoine mondial au sein des villes adhérentes⁹. L'activité des villes par rapport au patrimoine mondial se traduit ainsi d'abord par la promotion de leur site, en se référant systématiquement à « *la reconnaissance internationale dont bénéficie la ville* »¹⁰. Elle se décline ensuite en grande partie par leur adhésion à l'Ovpm et leur participation à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, donc à leur implication dans des activités pensées au-delà des frontières nationales. Ces implications municipales, résultat d'un travail politique impliquant différentes scènes, invite alors à s'interroger sur leurs conséquences, notamment en termes d'effets dans les pratiques urbaines. Elles constituent donc un bon observatoire pour regarder comment le transnational peut devenir une ressource ou une contrainte pour des municipalités urbaines.

I. Comment analyser une stratégie municipale inscrite dans une politique internationale ?

Les premières observations de terrain permettent d'affirmer qu'être une *ville du patrimoine mondial* signifie appartenir à un réseau international de villes dont la particularité commune est la présence d'un bien du patrimoine mondial (décrété comme tel par l'Unesco) sur le territoire qu'elles administrent. Dès lors, savoir comment une municipalité urbaine gère un label présenté et saisi localement comme un *don* de l'Unesco (cf. *supra*), et, plus généralement, comment une municipalité urbaine investit l'*international*, nécessite de préciser la notion de *don*. La lecture proposée par Florence Weber¹¹, à partir notamment des travaux de Jean Bazin, identifie trois types de don à partir de l'écart qui fonde la dette et une certaine domination personnelle. Son propos invite à considérer le moment du don comme révélateur de facteurs expliquant certaines des suites et des

⁸ La définition des *villes du patrimoine mondial* et celle des caractéristiques nécessaires pour adhérer à l'Ovpm sont l'objet de débats durant les trois premières rencontres de ces villes. Ces définitions peinent à être stabilisées, voir par exemple l'intervention du Vice-Président de l'Icomos en 1995 : ROMAN (Andras), « Why only cities ? », dans OVPM, *Actes du 3^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial, « La communication. Comment communiquer et échanger des connaissances, en tenant compte des diversités culturelles et linguistiques et des particularités régionales* », Bergen, 28-30 juin 1995, p. 50-52.

⁹ Voir le site internet de l'organisation (www.ovpm.org) ainsi que les Actes de ses colloques.

¹⁰ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

¹¹ WEBER (Florence), « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le grand partage. », *Genèses*, n° 41, 2000, p. 85-107.

conséquences de cet acte. Une interaction ponctuelle est ainsi sans durée, sans passé ni avenir. L'auteur précise que les partenaires et les objets de l'échange sont alors interchangeable. Dans le cas d'une interaction incomplète, le contre-transfert est impossible et l'un des partenaires est littéralement invisible. C'est bien ainsi que les élites lyonnaises et québécoises tendent à présenter l'inscription sur la Liste. Enfin, dans le troisième type, don et contre don sont séparés par le temps de la « dette » au sens de Pierre Bourdieu¹². Il est alors nécessaire de tenir compte de l'épaisseur des liens interpersonnels sortant « renforcés de ce voyage de choses entre des personnes »¹³. Le don constituerait alors la première phase d'une succession d'interactions engageant les différentes parties. Ce troisième type de don suggère que des acteurs municipaux participent au travail politique qui sous-tend l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial : ils seraient partie prenante de ce processus impliquant de fait les municipalités dans des successions d'interactions notamment avec l'organisation internationale.

Pour traiter de la question de la participation ou de la cooptation des municipalités urbaines dans des actions internationales, nous reviendrons d'abord sur les différents travaux qui portent sur l'internationalisation des villes et sur l'articulation entre villes et international en soulignant leurs attendus épistémologiques et méthodologiques. Nous présenterons ensuite notre démarche de recherche empirique.

1. Quelle place pour *le transnational* dans la littérature portant sur l'articulation entre villes et international ?

Cette rapide revue de littérature vise à comprendre comment les interactions impliquant des municipalités urbaines et des scènes situées au-delà des frontières étatiques sont observées et analysées. Les travaux portant sur l'internationalisation des villes sont relativement nombreux et procèdent d'approches assez différentes. Ainsi, toutes ne repèrent pas le travail politique à l'œuvre lors de la quête d'une dimension internationale au sein des municipalités et quelques-unes seulement s'interrogent sur les effets en retour de cette quête tant sur le gouvernement des villes que sur les interdépendances avec d'autres scènes. Le transnational est donc saisi de façon très diverse par ces travaux de recherche.

Une approche objectivante de l'international

Les premiers travaux cherchant à saisir l'articulation entre villes et international sont anglo-saxons et apparaissent au cours des années quatre-vingt. Bien qu'ils soient d'un apport heuristique très relatif pour notre travail, le vif intérêt qu'ils ont d'abord suscité invite à rappeler brièvement leurs principales conclusions ainsi que quelques-unes de leurs limites épistémologiques. A partir d'une approche principalement macrosociologique, ces travaux tentent de caractériser cette articulation en s'appuyant sur la position des *global cities* dans « l'économie monde » ou dans le « système monde »¹⁴. Selon ce courant de

¹² BOURDIEU (Pierre), « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2-3, 1976, p. 122-132.

¹³ WEBER (Florence), « Transactions marchandes... », *art. cit.*, p. 96.

recherche, un profond bouleversement de la hiérarchie des villes assumant les fonctions directrices de l'économie mondiale aurait eu lieu suite à un déplacement de capital depuis les principaux centres industriels vers les grandes places financières. Rejoignant en partie les interrogations posées par le champ des relations internationales, ces travaux s'intéressent d'abord à la définition d'un « acteur international »¹⁵. Ils envisagent donc une ville comme un centre assumant le contrôle de fonctions de direction économique et minorent largement le fait qu'elle puisse être définie comme un lieu traversé par de multiples relations d'échanges. En outre, le déterminisme économique qui sous-tend l'ensemble de ce courant de recherche engendre une lecture endogène des phénomènes économiques. Dès lors, ces travaux, tout en considérant la ville comme une entité politique, remettent en cause l'autonomie du politique et ne prêtent d'attention ni aux Etats ou aux institutions nationales, ni aux municipalités, ni aux relations entre ces différentes scènes et à leurs conséquences dans les évolutions économiques et politiques. De fait, ils ne caractérisent pas l'espace dans lequel ces relations prennent place. Ces travaux ne permettent donc pas de comprendre comment des enjeux internationaux sont produits dans le gouvernement des villes¹⁶, ni comment des stratégies internationales peuvent être élaborées au plan local. Ils constituent toutefois, aujourd'hui encore, une source de réflexion régulièrement mobilisée par des travaux de recherche portant sur cette thématique.

Un second courant de recherche, consacré plus directement à l'internationalisation des agglomérations urbaines, est apparu au tournant de la décennie quatre-vingt-dix autour des travaux du New international cities era (NICE)¹⁷ et constitue une manière objectivante d'appréhender cette internationalisation des villes. L'idée directrice animant ces auteurs repose sur l'évaluation d'une série de critères et d'indicateurs empiriques susceptibles de mesurer le « degré d'internationalité » d'une municipalité. Il ne s'agit donc

¹⁴ Relèvent de ce courant de recherche (sans toutefois prétendre à l'exhaustivité), FRIEDMAN (John), WOLFF (Goetz.), « World city formation : an agenda for research and action », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 6, n° 3, 1982, p. 309-344 ; JESSOP (Bob), « Towards a schumpeterian workfare state? Preliminary remarks on post-fordist political economy », *Studies in political economy*, n° 40, 1993, p.7-39 ; MEYER (David R), « The world system of cities : relations between international financial metropolises and South American cities », *Social Forces*, vol. 64, n° 3, 1986, p. 553-581 ; KING (Anthony D), *Global cities : post-imperialism and the internationalization of London*, Routledge, Londres, 1990 ; BEAUREGARD (Robert A), « Capital restructuring and the new built environment of global cities : New York and Los Angeles », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 15, n° 1, 1991, p. 90-105 ; SASSEN (Saskia), *The global city. New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, 1991 ; SASSEN (Saskia), *Cities in a world economy*, Fine Forge Press, Thousand Oaks, 1994 ; KNOX (Paul L), TAYLOR (Peter J), *World cities in a world system*, Cambridge, University Press, 1995.

¹⁵ Sur cette notion, voir DEVIN (Guillaume), *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002 et MACLEOD (Alex), DUFAULT (Evelyne), DUFOUR (F. Guillaume), *Relations Internationales. Théories et concepts*, Outremont, Athena Editions, coédition CEPES, 2002.

¹⁶ Voir les critiques de ces travaux proposées par JR Short, Y Kim, M. Kuus et H. Wells ou par Antoine Vion : SHORT (JR), KIM (Y), KUUS (M) et WELLS (H), « The dirty little secrets of world cities research : Data problems in comparative analysis », *International Journal of Urban and Regional Research*, 1996, p. 695-717 ; VION (Antoine), *La constitution des enjeux internationaux dans le gouvernement des villes françaises (1947-1995)*, Thèse de science politique, Rennes I, 2001, p. 12.

pas d'étudier comment les municipalités urbaines agissent à l'échelle internationale. Ces auteurs proposent plutôt d'atteindre un idéal-type, grâce à l'établissement d'un système d'équilibre entre les représentants politiques et des acteurs économiques. Selon eux, il serait ainsi devenu essentiel d'établir des actions urbaines visant à accroître l'attractivité des villes et à développer leur paradiplomatie, présentée comme indispensable aux villes souhaitant jouer un rôle au plan international¹⁸, et comme un facteur de rayonnement international dans la compétition urbaine¹⁹. Certains insistent sur la nécessité pour les villes de s'organiser de façon collective à travers des réseaux, qui deviendraient alors « le meilleur instrument pour rejoindre un système [*l'international*] tendant lui-même à fonctionner comme un réseau »²⁰. Autrement dit, ces travaux universitaires appréhendent le rayonnement international comme une nouvelle donne à laquelle il serait nécessaire d'adapter les villes. Ils sont toutefois assez sévèrement critiqués, notamment parce qu'ils apportent peu d'éléments sur les raisons qui confèrent aux « critères d'internationalité » identifiés une importance particulière²¹. Ces critères, en s'imposant de fait comme des normes, rendent ces travaux finalement assez prescriptifs. Quelques auteurs ont, d'ailleurs depuis, montré le lien entre ces écrits universitaires et le développement d'actions urbaines visant une plus grande lisibilité internationale de ville, ainsi que le rôle de ces universitaires dans la constitution de l'internationalisation comme principe de définition des enjeux urbains²². Enfin, ces travaux ne questionnent que très peu, d'un point de vue empirique, la production concrète de politiques ou de stratégies d'internationalisation au sein des villes. Ils postulent que l'international est un acteur face auquel les villes, entités qu'ils définissent d'ailleurs peu, devraient agir de façon obligatoire. Ces travaux donnent à voir, en filigrane, un rapport de force entre villes et

¹⁷ Ce courant de recherche est notamment alimenté par les travaux de DOMMERGUES (Pierre), GARDIN (Nannin), *Les stratégies internationales des métropoles régionales*, Paris, Syros, 1989 ; SOLDATOS (Panayotis), *Les nouvelles villes internationales : profil et planification stratégique*, Aix en Provence, Serdeco, 1991 ; SOLDATOS (Panayotis), *Le rôle international des villes à l'aube du millénaire. Paradiplomatie, gouvernance et planification stratégique innovantes. Une perspective nord-américaine*, Bruxelles, Bruylant, 2003 ; PLASSE (Micheline), « La politique d'internationalisation de Montréal : une politique en devenir », *Revue québécoise de science politique*, n° 19, p. 37-63 ; HARDING (Alan) (dir.), *European cities towards 2000 : Profiles, Policies and Prospects*, European Institute of Urban Affairs, Manchester University Press, 1994.

¹⁸ FRY (Earl H.), RADEBAUGH (Lee H.), SOLDATOS (Panayotis) (dir.), *The new international cities era*, Provo, Provo University Press, 1989.

¹⁹ VAN DEN BERG (L), VAN LINK (HA), « Strategic networks as weapons in the competition among european cities and regions », *Revue d'intégration européenne*, vol. 15, n°2-3, 1992.

²⁰ Voir le chapitre 9 « Cities in the world scenario » dans BORJA (Jordi), CASTELLS (Manuel), *Local and global. Management of cities in the information age*, Londres, Earthscan Publications, 1997, p. 207.

²¹ Voir par exemple, dans une même perspective de recherche, BONNEVILLE (Marc), « Une revue de recherche sur les villes et l'internationalisation », *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. 1, n°2, p. 133-157.

²² VION (Antoine), *La constitution des enjeux...*, *op. cit.* ou encore PINSON (Gilles), VION (Antoine), « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle sud*, n° 13, 2000, p. 85-102.

international. En indiquant, voire en constituant, l'un des foyers d'impulsion de stratégies de rayonnement international, ils présentent toutefois, comme le rappelle Antoine Vion, un intérêt pour la compréhension historique du rôle que jouent certains acteurs organisés sur un mode professionnel²³ (cf. *infra*).

Réintroduire le politique dans les analyses d'un rapport de force entre villes et international

Nous souhaitons compléter cette revue de littérature en présentant quelques perspectives de recherche que nous décidons de rassembler ici bien qu'elles présentent des différences, notamment méthodologiques²⁴, importantes et objets de débats entre leurs auteurs. Ces recherches ne traitent certes pas directement, ni uniquement de l'articulation entre villes et international. Ces travaux, s'ils sont loin de défendre un point de vue identique sur l'action publique urbaine, se construisent toutefois en grande partie, plus ou moins explicitement, sur une même contestation de la perspective déterministe anglo-saxonne (rappelée ci-dessus) qui a longtemps dominé la production scientifique sur l'analyse de l'articulation entre villes et international. Les travaux menés autour de la notion de gouvernance urbaine permettent justement d'envisager différemment les représentations et les intérêts locaux dans des articulations entre villes et international, en analysant les actions initiées en termes de politique publique. Ils réintroduisent surtout le politique en s'intéressant précisément aux conditions de gouvernabilité de villes notamment lorsqu'elles sont aux prises avec des processus internationaux. Les travaux développés autour de la notion de métropolisation et surtout autour de celle de gouvernance (gouvernance urbaine essentiellement)²⁵ cherchent en effet à analyser les entités urbaines dans des contextes où elles sont confrontées à des phénomènes internationaux ou transnationaux qu'ils soient appelés européanisation, globalisation ou

²³ *Ibid.*

²⁴ Si tous ces travaux s'appuient sur des comparaisons internationales ou nationales, des différences importantes existent dans le type de comparaisons (nombre de cas retenus) et de méthodes retenues (certains travaillent essentiellement de manière inductive quand d'autres, notamment les auteurs nord-américains, s'appuient sur des démarches hypothético-déductives).

²⁵ Sans prétendre à l'exhaustivité, le lecteur peut se reporter à : GRAHAM (Katherine A.), PHILLIPS (Susan D.), *Urban Governance in Canada. Representation, resources and restructuring*, Toronto, Harcourt Brace Canada, 1998 ; LERESCHE (Jean-Philippe), JOYE (Dominique), BASSAND (Michel), *Métropolisations : interdépendances mondiales et implications lémaniques*, Genève, Georg, 1995 ; LERESCHE (Jean-Philippe), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris, Pedone, 2001 ; JOUVE (Bernard), LEFÈVRE (Christian), « De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes ? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe », *Revue Française de Science Politique*, n° 6, 1999, p. 835-854 ; JOUVE (Bernard), LEFÈVRE (Christian), *Villes, métropoles*, Paris, Economica, 1999 ; JOUVE (Bernard), LEFÈVRE (Christian) (dir.), *Métropoles ingouvernables : les villes européennes entre globalisation et décentralisation*, Paris, Elsevier, 2002 ; LE GALÈS (Patrick), *Politiques urbaines et développement local*, L'Harmattan, Paris, 1993 ; LE GALÈS (Patrick), « Du gouvernement local à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique*, n° 1, 1995, p. 57-95 ; LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Science Po, 2003 ; SAVITCH (Hank) et KANTOR (Paul), *Cities in the international Marketplace. The political Economy of Urban Development in North America and Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 2002.

mondialisation. Nous ne procéderons pas ici à une revue détaillée de ces travaux ²⁶ . Nous souhaitons plutôt souligner leurs apports dans les façons de concevoir les articulations entre municipalités urbaines et échelle internationale.

Si l'articulation entre villes et international est essentiellement lue comme le résultat de la globalisation, de l'eupéanisation ou encore du développement politique et économique ²⁷ des villes et donc assimilée à un phénomène relativement récent, certains auteurs rappellent également la longue histoire des villes, leurs constructions à travers les relations ville-État, ainsi que le rôle que certaines d'entre elles ont joué dans la structuration des Etats-nations ²⁸ . Patrick Le Galès propose ainsi l'hypothèse d'un « intermède historique » : les difficultés des Etats, la crise des relations internationales, la construction européenne contribueraient à la confusion des pouvoirs, elle-même favorable à un nouvel espace politique pour les villes ²⁹ . Reste alors à savoir ce que serait cet espace. L'articulation ville-international devrait donc être pensée dans une perspective longue ³⁰ et saisie à travers les relations villes-État, en évitant bien entendu de considérer ces relations comme autant d'encastres ou d'imbrications hiérarchiques. Ces travaux postulent que capitaux, biens et personnes circulent au plan international, qu'informations et services doivent être présents et en relation dans toutes les parties du monde et, partant, que des points fixes vitaux apparaissent parmi lesquels les grands ensembles urbains. Ils expliquent, de fait, que les recompositions actuelles des Etats-nations (voire pour certains auteurs, leur retrait) favorisent la montée en puissance d'entités infra-nationales ³¹ ainsi que d'institutions ou d'associations supranationales. En s'intéressant aux conséquences socio-économiques et politiques ainsi qu'aux éventuelles perturbations de la répartition des pouvoirs et des formes de gouvernements urbains

²⁶ Cette notion vise essentiellement à souligner et à affirmer les limites de la notion de gouvernement ainsi qu'à reconnaître l'obsolescence de la division classique entre État, société et marché. Nous ne reviendrons pas ici sur les débats autour de l'utilisation de la gouvernance urbaine comme outil d'analyse, voir pour cela JOUVE (Bernard), *La Gouvernance urbaine en questions*, L'Harmattan, Paris, 2003 et GAUDIN (Jean-Pierre), *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Science Po, coll. « La bibliothèque du citoyen », 2002. Les auteurs travaillant sur la gouvernance urbaine sont d'accord pour dire que cette notion permet de faire état d'un double phénomène dans le contexte de mondialisation et de recomposition des Etats : la ville apparaît comme un lieu de régulation politique, économique et sociale et le politique serait en capacité de mobiliser les acteurs.

²⁷ La plupart de ces travaux portent principalement sur des politiques économiques ou sur le rôle des intérêts économiques dans l'élaboration de politiques urbaines. Bernard Jouve et Christian Lefèvre ont toutefois montré que même si le rôle de ces intérêts économiques dans la structuration et dans la direction de modes de gouvernance urbaine s'est fortement accru, il n'est pas devenu central. JOUVE (Bernard), LEFÈVRE (Christian), *Villes, métropoles, op. cit.* D'autres types de motivations peuvent ainsi stimuler l'élaboration de connexions entre villes et institutions situées au-delà des Etats.

²⁸ Voir notamment le chapitre 2 « La longue histoire des villes européennes » de l'ouvrage de LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes...*, *op. cit.*,

²⁹ LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes...*, *op. cit.*, p. 106.

³⁰ C'est également ce que montrent les travaux de Pierre-Yves Saunier, Renaud Payre ou Antoine Vion sur lesquels nous reviendrons ultérieurement.

engendrés par de tels processus, ces travaux questionnent d'abord les capacités d'organisation locale notamment pour participer à de tels phénomènes. Ils interrogent, ensuite, leur capacité d'organisation avec d'autres institutions ou organismes (infranationaux ou supranationaux). Ils questionnent enfin le rôle du politique dans les choix effectués et les politiques mises en œuvre. Ces auteurs n'appréhendent donc pas les phénomènes internationaux seulement comme des phénomènes s'imposant aux acteurs locaux³². Plus, ils identifient principalement trois grandes raisons expliquant que les villes développent, à la fin du 20^{ème} siècle et au début du 21^{ème} siècle, des connexions à l'échelle internationale : la recherche de nouveaux investissements ou de nouveaux marchés pour les produits et les services élaborés par les entreprises locales ; l'obtention de ressources et de soutiens à l'échelle internationale ; la transformation des relations avec l'Etat. Dès lors, ces auteurs attribuent des intentions et des capacités d'action et de réaction aux acteurs locaux face aux processus internationaux dans lesquels ils seraient insérés.

Leurs enquêtes comparatives indiquent que les acteurs locaux, au moins dans les métropoles, sont en mesure de s'organiser collectivement pour élaborer et mettre en œuvre de telles actions³³, notamment en réponse à une logique de concurrence entre villes³⁴. Si une action collective est, dans nombre de travaux, mise en évidence (mobilisant alors des élites municipales et des acteurs économiques ou privés) et

³¹ Les travaux portant sur la gouvernance urbaine s'inscrivent donc dans la suite de ceux portant sur le réveil des régions. Voir JONES (Borry), KEATING (Mickael), *The European Union and the Regions : Patterns in Core and Periphery Development*, Oxford, Clarendon Press, 1995 ; RHODES (Martin) (dir.), *Regions and the New Europe*, Manchester, Manchester University Press, 1995 ; JEFFREY (Charlie) (dir.), *The Regional dimension of the European Union*, Londres, Frank Cass, 1997 ; LE GALÈS (Patrick), LEQUESNE (Christian), *Le paradoxe des régions en Europe*, Paris, La Découverte, 1997 ; JOUVE (Bernard), NÉGRIER (Emmanuel) (dir.), *Que gouvernent les régions en Europe ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1998. Ces travaux sur la gouvernance urbaine inspirent amplement les réflexions actuelles menées autour des changements d'échelle. Les discussions lors de la table ronde n° 6 intitulée « Villes, régions, Etats, Europe : l'action publique à l'épreuve des changements d'échelle » et organisée par Alain Faure, Pierre Muller, Jean-Philippe Leresche, Stéphane Nahrath et Iannis Papadopoulos (lors du 8^{ème} congrès de l'Association Française de Science Politique tenu à Lyon du 14 au 16 septembre 2006) ont notamment conclu qu'un éventuellement changement d'échelle proviendrait essentiellement de l'investissement « des métropoles et des régions (...) [dans des] espaces de codification de la domination, au sens où [ces entités] revendiquent une fonction active de régulation des forums et des arènes de la négociation politique ». Voir FAURE (Alain), MULLER (Pierre), « Les changements d'échelle en science politique : objet classique, questions nouvelles », Communication lors du 4^{ème} colloque du développement local et de l'action publique, FUCAM, Arlon (Belgique), 7 avril 2006.

³² Hank Savitch rappelle ainsi que la mondialisation correspond à un large phénomène amorçant un changement de nature dans la régulation politique et économique des sociétés nationales et notamment des grandes villes. Ce changement serait lié au poids d'interactions technologiques, économiques, sociales et culturelles. Voir SAVITCH (Hank), « Comment évolue la mondialisation et que laisse-t-elle augurer pour les villes ? », *Revue internationale des sciences sociales*, n°172, p. 203-214, 2002.

³³ Voir, dans des configurations très différentes, les mobilisations collectives étudiées par LE GALÈS (Patrick), *Politiques urbaines...*, op. cit. ; PINSON (Gilles), *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin*, Thèse de science Politique, Université Rennes I / IEP de Rennes, 2002 ou encore KIPFER (Stefan), KEIL (Roger), « Toronto Inc ? Planning the Competitive City in the New Toronto », *Antipode*, vol. 34, n° 2, 2002, p. 227-264.

présentée comme propice à l'émergence d'une vision partagée des projets, Bernard Jouve et Christian Lefèvre rappellent qu'elle n'est toutefois pas donnée à l'avance³⁵. Ces auteurs précisent en outre que la mobilisation locale ne résiste pas toujours à l'épreuve du temps et qu'elle s'essouffle, comme dans le cas de Bologne par exemple, au-delà de la technocratie locale et parfois d'associations patronales³⁶. De fait, ils montrent que les évolutions observables au sein des villes tendent à accroître un phénomène de fragmentation résultant, selon eux, de la combinaison de l'internationalisation de l'économie et de la décentralisation politique. De vifs débats traversent ainsi les perspectives de recherche que nous rassemblons ici, notamment autour de la notion d'acteur collectif et de ce qu'elle recouvre³⁷. Elles appellent à observer très précisément quels acteurs participent à ces actions collectives et à ces formes d'internationalisation des pratiques urbaines et à quel titre leur participation se développe. Les conclusions de ces travaux invitent toutefois à penser que, face à une offre internationale, les acteurs locaux peuvent s'organiser collectivement pour proposer une réponse et donc promouvoir une vision unifiée du local. Celle-ci pourrait toutefois, selon les contextes institutionnels, s'estomper au cours du temps et engendrer des perturbations dans les répartitions de pouvoir.

Ces travaux soulignent que les politiques et les actions urbaines élaborées et mises en œuvre dépendent largement de l'environnement institutionnel et politique, de l'organisation politico-administrative étatique ainsi que du contexte culturel. Ainsi, Bernard Jouve et Christian Lefèvre montrent comment le projet de cité métropolitaine de Bologne est conditionné par les interprétations et la mobilisation de la culture de la gauche moderniste de la ville³⁸. Adoptant une toute autre posture de recherche³⁹, Hank Savitch et Paul Kantor insistent sur l'aspect déterminant de l'interface entre local et national. Si, selon eux, un large univers de possibles est offert aux élites urbaines, le contexte institutionnel national et le cadre idéologique qui l'accompagne pèseraient encore très fortement sur les choix de ces élites. Aussi, ces travaux permettent de réintroduire le politique et de ne pas réduire, comme tendent à le faire les deux premières perspectives de recherche présentées ci-dessus, les stratégies internationales de villes à des activités

³⁴ Bob Jessop a montré combien le discours sur la concurrence urbaine constituait un attrait important pour les élites urbaines : JESSOP (Bob), « Capitalism and its future : Remarks on Regulation, Government, and Governance », *Review of International Political Economy*, vol 4, n°3, p. 117-131, 1997.

³⁵ JOUVE (Bernard), LEFÈVRE (Christian), *Villes, métropoles*, op. cit.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Voir notamment l'introduction de JOUVE (Bernard), LEFÈVRE (Christian), *Villes, métropoles*, op. cit., p. 13-37.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ La comparaison de dix villes ouest-européennes et nord-américaines (qui pour l'ensemble restent de très grandes villes), à partir d'une démarche hypothético-déductive, constitue une approche macroscopique visant, en outre, essentiellement à répondre à la question de la convergence.

inéluables pour éviter le déclin des villes et fondamentalement déterminées par le contexte économique international. Ils invitent également à questionner les influences de contextes locaux sur l'élaboration d'une réponse municipale à une offre internationale ou sur la gestion locale d'un label international. Reste que ces travaux, notamment ceux réalisées dans des approches très macrosociologiques, ne permettent pas de saisir comment les échanges, les flux d'informations ou de personnes participent à la fabrication de projets urbains, de stratégies de rayonnement international ou encore à la constitution d'enjeux internationaux au sein des villes, en particulier lorsque ces derniers portent sur des objets pour lesquels des politiques internationales sont développées. Ils n'analysent pas non plus l'espace à travers lequel les villes sont censées retrouver un rôle politique. Sur ce dernier point, quelques pistes apparaissent, en creux, à travers des travaux portant sur les villes dans le contexte européen. Ces pistes pointent de possibles vecteurs d'import-export, voire de transferts de politiques publiques⁴⁰. Ces travaux, soulignant la capacité de certaines élites urbaines à s'organiser aux échelles nationale ou européenne, mettent notamment en avant les outils que peuvent constituer les réseaux de villes⁴¹. De fait, depuis le début des années quatre-vingt, les réseaux de villes se sont multipliés : dans le contexte européen, les institutions et les politiques publiques tendraient à favoriser la participation des collectivités locales au processus européen, notamment à travers l'émergence ou la consolidation de réseaux de coopération⁴². L'institutionnalisation de l'Europe aurait ainsi donné un nouveau souffle et constituerait un puissant agent d'ouverture et d'internationalisation des villes⁴³. Ces auteurs analysent les connexions entre villes et Union Européenne comme un miroir et un effet de l'intégration européenne. Les rares travaux sur les réseaux de villes dans le cadre de l'Union européenne soulignent l'existence de différentes formes de réseaux, dont la troisième⁴⁴ présente ce point commun avec l'Organisation des villes du patrimoine mondial d'être insérés dans des activités politiques et scientifiques d'une institution supranationale. Cette forme de réseaux irait au-delà des villes et inclurait des acteurs aux

⁴⁰ Voir RUSSEIL Sarah, « Transfert de politiques publiques », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 444-452.

⁴¹ LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes...*, *op. cit.*

⁴² On retrouve alors ici les phénomènes de gouvernance multi-niveaux qui visent à caractériser la production d'actions ou de politiques publiques impliquant différents niveaux d'action, par exemple à l'échelle de l'Union européenne, par des acteurs multiples et aux profils pluriels. Christian Lequesne montre par exemple comment la politique de la pêche résulte notamment de la participation d'acteurs locaux et de confrontations, notamment entre des logiques gouvernementales et des intérêts professionnels structurés au plan local. Voir notamment LEQUESNE (Christian), *L'Europe bleue*, Paris, Presses de Science Po, 2001. Le dernier ouvrage de Neil Brenner souligne (sans toutefois véritablement expliquer comment) que la mise en place de réseaux de coopération entre villes à l'échelle européenne, à partir des années quatre-vingt-dix, résulte notamment de « projets d'État », voir BRENNER (Neil), *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press, 2004. En outre, d'autres travaux portant sur les ONG ou sur le fonctionnement des Nations-Unies ont mis en évidence le rôle des circulations et, partant, des réseaux transnationaux dans l'élaboration d'activités politiques internationales. Voir par exemple « Les ONG face aux mouvements altermondialistes », *Revue Française de Science Politique*, vol. 54, n°3, 2004.

⁴³ GOLDSMITH (Mickaël), « Local Government », *Urban Studies*, vol. 29, n° 3-4, 1992, p. 393-410.

profils assez multiples et, comme les deux autres formes, elle constituerait des lieux privilégiés pour obtenir des informations, échanger des expériences, des idées, contester les programmes européens ou étatiques, ainsi que des lieux d'apprentissage de normes ou de style de politiques publiques ou encore d'hybridation des pratiques nationales ou urbaines. Ces réseaux transnationaux de villes demeurent encore peu étudiés en tant que tels. Leur impact serait, de fait, difficile à appréhender. Patrick Le Galès pointe en outre que, si les réseaux transnationaux de villes apportent de la fluidité dans les hiérarchies existantes, ils reflètent encore largement les structures de pouvoir plus anciennes⁴⁵. Force est toutefois de constater que ces perspectives de recherche se sont encore peu emparées de ces objets pour questionner les effets des réseaux transnationaux de villes sur les interdépendances avec d'autres niveaux d'action, sur le renouvellement des représentations des intérêts locaux, ou encore pour analyser les usages, au plan local, des circulations d'informations, de savoir ou de savoir-faire par le biais de réseaux transnationaux de villes, ni d'ailleurs pour questionner la participation des municipalités à l'élaboration d'activités politiques européennes⁴⁶. Ils sont généralement étudiés au détour d'une interrogation plus générale et constituent très rarement le cœur du questionnement. Les différentes méthodes sur lesquelles reposent les travaux sur la gouvernance tendent en outre, selon nous, à enfermer les interactions analysées dans des couples demande/offre ou émetteurs/récepteurs, voire même dominant/dominé.

L'international saisi par les municipalités

Antoine Vion, dans son étude sur la constitution des enjeux internationaux dans le gouvernement des villes françaises entre 1947 et 1995⁴⁷, retrace une partie de l'histoire récente des relations entre villes à l'échelle internationale et pointe les évolutions considérables qu'ont connu tant leurs structurations, leurs objectifs, leurs moyens

⁴⁴ Cette troisième forme de réseaux serait constituée des réseaux thématiques de villes organisés à partir de programmes européens tels que *Pauvreté 3*, *Leda*, *Leader*, etc. Le premier type correspond aux réseaux développés autour de la défense d'un intérêt collectif des villes sur une base de secteur économique, le second recouvre, selon la typologie des auteurs, les regroupements de villes possédant une caractéristique ou un intérêt singulier. BENINGTON (John), HARVEY (Janet), « Networking in Europe », dans Gerry STOKER, *The New Management of British Local Governance*, Basingstoke, Macmillan, 1999, p. 191-221.

⁴⁵ LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes...*, op. cit., p. 153.

⁴⁶ Remarquons toutefois que Patrick Hassenteufel, Blanche La Bihan-Youinou, Patricia Loncle-Moriceau et Antoine Vion ont montré, en travaillant sur les capacités d'action locales dans une perspective toutefois assez différente de celles adoptées dans les travaux portant sur la gouvernance, que l'action de l'Organisation mondiale de la santé en termes de redéfinition de la santé publique à travers le programme *healthy cities* a conduit à la mise en place d'un réseau de villes dont Rennes est devenue le leader pour la France. Ces auteurs soulignent que l'impulsion de l'Organisation mondiale de la santé constitue l'un des trois phénomènes facilitant une nouvelle problématisation de la santé publique au niveau municipal. HASSENTEUFEL (Patrick), LE BIHAN-YOUIYOU (Blanche), LONCLE-MORICEAU (Patricia), VION (Antoine), « L'émergence problématique d'une nouvelle santé publique. Forums d'action publique et coalitions de projets à Rennes et à Brest », dans Didier FASSIN, *Les figures urbaines de la santé publique. Enquêtes sur des expériences locales*, Paris, La découverte, 1998, p. 84-109.

⁴⁷ VION (Antoine), *La constitution des enjeux...*, op. cit.

d'actions que les individus qui y sont affiliés. Mieux, il dévoile la structuration progressive d'enjeux internationaux au sein des gouvernements des villes et la professionnalisation des individus prenant part à ces relations, notamment dans le cadre de réseaux transnationaux, au cours du temps. Les jumelages ont ainsi regroupé des communes d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest dans l'immédiat après guerre, puis des communes de l'Ouest entre elles sur fond de guerre froide. Ces relations, pensées dans une visée pacifiste, se développaient alors autour de mouvements sportifs, culturels, de jeunesse ou encore autour de l'amitié entre les peuples. Ils s'accompagnaient également de la constitution de « forums internationaux d'innovations municipales »⁴⁸ constituant des opportunités d'apprentissage et de débats pour les municipalités et, partant, leur premier espace d'expérience de l'action internationale. Antoine Vion montre alors comment l'enjeu lié à la coopération décentralisée⁴⁹ a pu ensuite entraîner une redéfinition des frontières de la compétence internationale des collectivités locales françaises sans toutefois, dans un premier temps, faire disparaître la logique des jumelages. De fait, la coopération décentralisée ne concerne plus les seules communes, mais s'étend à toutes les collectivités locales et s'accompagne d'un rapprochement de ces dernières et des administrations centrales de la coopération. Bien plus, le développement de la coopération décentralisée repose sur la structuration de réseaux d'administrateurs et de praticiens engagés dans des relations transnationales portant sur des projets de développement local : une logique d'expertise émerge dans les activités alors en cours de définition. Enfin, le développement de la rhétorique sur l'internationalisation des villes (à rapprocher du second courant de recherche présenté plus haut) s'est accompagné d'un renouvellement des enjeux internationaux au sein des villes : ces derniers seraient, de fait à partir des années quatre-vingt-dix, plus diffus et beaucoup moins liés aux activités diplomatiques traditionnelles.

Antoine Vion note alors un changement sémantique dans les dénominations de ces activités : la « politique internationale » cède la place aux initiatives dites de « développement international » des villes. Cette évolution se manifeste à travers la prolifération de réseaux transnationaux de villes. L'institutionnalisation de ces réseaux avec l'aide de financements européens ou internationaux, au contraire de ce qui s'est produit pour les jumelages, accroît le poids des experts et des professionnels disposant alors de ressources spécifiques⁵⁰. Ces derniers élaborent un intérêt collectif des villes pour obtenir des financements, qu'ils soient européens ou internationaux, et pour renforcer leur pouvoir. Ils visent, de fait, essentiellement à promouvoir le développement économique. L'analyse d'Antoine Vion tend ainsi à suggérer que l'expertise de la ville internationale supplante aujourd'hui l'expertise internationale de la ville. Bien plus, son travail de thèse montre que les activités internationales des villes, loin d'être récentes, engendrent de nouvelles expériences de l'international et qu'elles sont sources

⁴⁸ *Ibid.* p. 118.

⁴⁹ Cet enjeu serait associé à des rapprochements opérés entre l'État et les organisations de solidarité internationale dans un contexte d'eupéanisation. *Ibid.*

⁵⁰ Voir également l'article PINSON (Gilles), VION (Antoine), « L'internationalisation des villes... », *art. cit.*

d'apprentissage mais aussi de perturbations des formes de gouvernement des villes (précisément dans la répartition des compétences entre municipalité et structure intercommunale). Il souligne également que les enjeux internationaux dans le gouvernement des villes se dessinent progressivement en fonction des sollicitations nationales, européennes ou internationales et il insiste sur l'inscription, y compris dans la dernière phase étudiée, de la définition de ces enjeux dans des équilibres institutionnels locaux qui leur préexistent. Cet auteur invite donc à tenir compte des activités internationales dans lesquelles les municipalités lyonnaise et québécoise se sont déjà engagées, à repérer rapidement les acteurs qui y ont participé et à identifier les stimulations extérieures, par exemple nationales, européennes, internationales. Plus largement, il incite à considérer les scènes en interaction et à caractériser l'espace alors constitué.

Les travaux de Nicolas Racine⁵¹ permettent d'ailleurs d'ores et déjà de préciser que si la municipalité québécoise s'est fortement engagée dans des jumelages à partir des années 1950 (d'abord au sein de la province, puis du Canada et enfin avec l'Europe) et qu'elle les poursuit aujourd'hui, dans le cadre plus large de la Communauté urbaine de Québec, les premiers grands événements internationaux qu'elle a abrités, tel que la Conférence de Québec en 1942, et son statut de capitale nationale du Québec l'ont maintenue dans une perspective de développement de relations diplomatiques⁵². De fait, Québec est aujourd'hui adhérente de quelques réseaux internationaux, les plus anciennes adhésions étant relatives à l'association internationale des maires francophones et à l'Ovpm. La municipalité lyonnaise, quant à elle, s'est largement engagée dans des activités internationales à partir des années quatre-vingt et participe aujourd'hui à de nombreux réseaux transnationaux, en particulier à Eurocités et au Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Elle est, en outre, impliquée dans des processus d'europanisation⁵³.

Antoine Vion donne finalement à voir l'importance de certains acteurs, des réseaux au sein desquels ils sont insérés (sans toutefois les étudier pour eux-mêmes), ainsi que des liens qu'ils sont en mesure, notamment au plan local, de tisser pour alimenter des activités internationales de villes et structurer des enjeux internationaux au sein des municipalités. En étudiant finement la structuration des enjeux internationaux dans le

⁵¹ RACINE (Nicolas), « L'insertion internationale et la cohésion régionale : le cas de la ville de Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 47, n° 131, 2003, p. 293-309. Voir également la brève présentation en annexe.

⁵² Québec a également été retenue, avec douze autres villes étrangères, comme finaliste du concours de la fondation allemande sur les bonnes pratiques urbaines. Voir BEAUCHAMP (André), DIONNE (Jean), « Public participation in municipal life : The City of Québec in the North American Context », dans Marga PRÖHL (dir.), *International strategies and techniques for future local government*, Gütersloh, Bertelsmann Foundation Publishers, p. 103-130.

⁵³ Ce terme fait référence aux processus de construction, de diffusion et d'institutionnalisation de règles formelles et informelles, de procédures, de styles de politiques publiques ou encore de normes et de croyances partagées définis et consolidés dans le cadre de l'Union européenne. Voir la présentation générale de cette notion de Claudio M. Radaelli : RADAELLI (Claudio M.), « Européanisation », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 191-200.

gouvernement des villes françaises et leurs effets sur les formes de gouvernement, il laisse toutefois en partie de côté les actes « cachés », les circulations informelles⁵⁴ (qui n'apparaissent que peu, voire pas dans les résultats), par exemple avec des organisations internationales, et n'explique donc pas comment ceux-ci participent à la structuration de ces enjeux. C'est finalement à travers un changement de focale que des éclairages à ces questionnements sont apportés.

L'action urbaine analysée depuis le transnational

Les travaux évoqués jusqu'à présent envisagent finalement principalement l'international et le transnational comme des niveaux supérieurs aux Etats. Considérer ces niveaux dans leurs interactions avec le local ou le national apparaît alors secondaire. En outre, si certains d'entre eux pointent de possibles vecteurs d'import-export ne serait-ce qu'en creux, les échanges entre villes et international apparaissent enfermés dans des couples binaires émission/réception, départ/arrivée, demande/offre, local/national, dominant/dominé. Tel n'est cependant pas le cas dans la recherche menée par Renaud Payre sur la science communale et les mondes de la réforme municipale dans la première moitié du vingtième siècle⁵⁵. En se défaisant d'un regard stato-centré, il observe les circulations de savoir et de savoirs-faire entre les villes. Il analyse comment des espaces sont construits entre ces villes et avec d'autres entités, puis comment ces espaces nourrissent l'action publique urbaine. Il adopte une méthode bien différente des comparaisons entre villes généralement mobilisées par les travaux portant sur la gouvernance. En repérant des individus, en les suivant dans leurs pérégrinations, leurs relations, leurs voyages pour décrire et analyser, dans une perspective socio-historique, des espaces traversés et structurés en partie par des enjeux et des logiques multiples, ses travaux viennent compléter les lectures des régulations et des relations entre municipal, national et international proposées par les perspectives de recherche présentées précédemment. Renaud Payre rompt avec la représentation du transnational comme un niveau supérieur. Ses travaux, réalisés dans une perspective proche de celle de Pierre-Yves Saunier dont les principales conclusions sont tout à fait concordantes, montrent d'abord l'existence, dès le 19^{ème} siècle, de liens développés au plan international se révélant structurants pour l'action urbaine. Ces auteurs insistent ensuite sur le rôle des circulations dans les façons de penser la gestion urbaine au plan local et dans des espaces transnationaux⁵⁶, mais aussi dans les représentations véhiculées sur

⁵⁴ Les approches socio-historiques ont notamment souligné l'importance de tels actes. Voir PAYRE (Renaud), POLLET (Gilles), « Approches socio-historiques », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 86-93 ainsi que PAYRE (Renaud), « L'espace des circulations. Réseaux d'acteurs et fabrique transnationale des sciences administratives (années 1910-années 1950) », dans Frédéric AUDREN, Pascale LABORIER, Paolo NAPOLI, Jakob VOGEL (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et dispositifs publics*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, à paraître.

⁵⁵ PAYRE (Renaud), *A la recherche de la « science communale ». Les « mondes » de la réforme municipale dans la France de la première moitié du vingtième siècle*, Thèse de Science politique, Université de Grenoble, 2002. Ce travail est essentiel pour la construction de ce lien entre terrains et théorie, d'abord parce qu'il s'intéresse aux villes et ensuite parce qu'il démontre l'existence de « mondes » différents, de scènes multiples participant à une réforme municipale.

les villes et leurs pratiques. Mieux, ils donnent à voir la structuration d'une expertise internationale de la ville à travers des circulations d'individus et des phénomènes d'apprentissage en étudiant les mondes à travers lesquels cette expertise se construit. Enfin, ils insistent sur les évolutions que connaissent les connexions entre municipalités ou entre acteurs municipaux au cours du temps. En s'intéressant aux échanges entre municipalités à la fin du 19^{ème} siècle, Pierre-Yves Saunier souligne d'abord l'essor de ces échanges (comme ceux entre les principales entités du « système international ») avec les inventions de technologies permettant la reproduction de textes et d'images, ainsi qu'avec le télégraphe⁵⁷. A partir d'une analyse précise des réseaux mis en place, de leurs acteurs, des vecteurs qu'ils empruntent et de leurs structures, il montre que les « connexions municipales », s'appuyant sur des discours scientifiques et/ou utopiques, constituent finalement des éléments du débat du développement de l'Europe et de l'international. Les réseaux qu'il décrit reposeraient sur quatre postulats : leurs contributeurs considèrent d'abord que l'avenir du monde est essentiellement urbain ; ils s'appuient ensuite sur les villes elles-mêmes ; ils postulent le caractère apolitique du municipalisme et des municipalités ; et, enfin, ils considèrent que les municipalités à travers l'Europe sont comparables.

De fait, les « connexions municipales » ainsi établies ont des visées particulières telles que le « see-know-show »⁵⁸ auquel s'adonneraient tant les employés municipaux que les édiles locaux. Plus largement, Pierre-Yves Saunier et Renaud Payre identifient des espaces transnationaux de circulation⁵⁹ au sein desquels ces acteurs peuvent échanger, montrer ou développer des connaissances ou des savoirs, transmettre ou apprendre des modèles ou encore renouveler leurs interprétations de problèmes ou leurs définitions des enjeux liés à l'objet dont ils discutent. Ces espaces seraient contraints et organisés par le national, mais ils traverseraient également ce dernier et le dépasseraient. Les circulations à l'œuvre (circulations d'individus, mais également d'objets) auraient ainsi un pouvoir structurant. Elles s'inscrivent dans des livres, des articles, des rapports, des conférences, des discours, des rencontres, etc. Elles sont également largement facilitées par des voyages, auxquels ces auteurs accordent une place très particulière. Les voyageurs sont en effet susceptibles de devenir des *passeurs*, des *traducteurs*, des *entremetteurs*, des *organiseurs*, des *entrepreneurs* de ces circulations. Ils sont alors

⁵⁶ Voir par exemple SAUNIER (Pierre-Yves), « Les voyages municipaux américains en Europe, 1900-1940. Une piste d'histoire transnationale. », *Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte*, vol. 15, 2003, p. 267-288.

⁵⁷ SAUNIER (Pierre Yves), « Taking up the bet on connections : a municipal contribution », *Contemporary European History*, vol. II, n° 4, 2002, p. 507-527, p. 516.

⁵⁸ SAUNIER (Pierre-Yves), « Changing the city : urban international information and the Lyon municipality, 1900-1940 », *Planning perspectives*, n° 14, 1999.

⁵⁹ PAYRE (Renaud), « L'espace des circulations... », *art. cit.* L'espace transnational est, selon ces auteurs, un outil pour l'analyse dans la mesure où il constitue un point de vue rendant visible des échanges, aidant à prendre au sérieux des relations qui resteraient difficilement observables si l'enquêteur adoptait une perspective nationale. Il constitue également un enjeu pour les acteurs qui s'y investissent et, en ce sens, il dépasse l'outil d'observation et d'analyse.

affiliés à différentes loyautés, quelles soient nationales, municipales ou justement transnationales. Ils sont amenés à traverser des frontières, celles conventionnelles et juridiques des Etats, mais également celles, plus floues parfois, culturelles et sociales de scènes au sein desquelles ils agissent. Il s'exerce alors au cours de ces voyages et, de manière plus générale, lors des circulations des processus de filtrage, de sélection et de traduction⁶⁰. De tels processus sont susceptibles de révéler ou de renforcer la constitution d'enjeux politiques au sein de différentes scènes. Les travaux dévoilant des espaces transnationaux de circulation montrent, comme le souligne Pierre-Yves Saunier, que le transnational constitue un angle d'observation riche d'enseignement et apporte un autre regard sur des objets appréhendés généralement dans leurs spécificités, notamment à travers leurs caractéristiques nationales. En adoptant une telle perspective de travail, ces auteurs suggèrent finalement qu'il est complexe et surtout réducteur de penser les enjeux et les activités urbaines sans les appréhender dans leurs connexions avec l'international et, inversement, qu'il est impossible de comprendre toutes les facettes des activités internationales sans se pencher un tant soit peu sur les dynamiques locales qui viennent les nourrir. Ces travaux sont donc loin de tous défendre un point de vue identique sur l'activité des municipalités urbaines en lien avec l'international, moins encore sur la façon de penser analytiquement l'international et la ville ou encore le transnational. La richesse et la diversité de leurs apports n'ont d'ailleurs pas, loin s'en faut, débouché sur la définition d'un corps structuré d'hypothèses ni sur la mise en œuvre de programmes de recherche clairement identifiables. La revue de littérature précédente révèle au contraire la rareté des investigations approfondies sur l'élaboration et la mise en œuvre d'activités urbaines répondant à une politique internationale et souligne que des zones d'ombre demeurent, notamment autour des microprocessus tels que l'obtention de ressources particulières dans des relations, des connexions avec l'international, dans la participation ou la cooptation d'acteurs locaux à des activités internationales ou encore dans la co-élaboration d'enjeux similaires ou complémentaires sur différentes scènes. L'approche présentée ci-dessous s'appuie sur la présentation critique de ces travaux et cherche à décrire et à analyser la participation des municipalités aux dynamiques qui traversent l'espace transnational et les effets que ces participations engendrent. Elle témoigne également d'une volonté de renouvellement qui nous a conduite à puiser des modes de questionnements ailleurs que dans la seule littérature traditionnelle de l'analyse des politiques publiques.

⁶⁰

L'approche adoptée par ces deux auteurs rejoint en grande partie les travaux menés en histoire et en sociologie (études relevant de la *world history* ou celles portant sur les structures de l'échange international de valeur et d'idée), ne traitant pas de l'articulation entre ville et international, mais de ce qui se joue et se structure à travers des circulations ou des processus d'import-export ainsi que ce qui se construit à travers des espaces de circulation. Voir notamment les multiples numéros des *Actes de la recherche en sciences sociales* consacrés à cette perspective de recherche : « Les ruses de la raison impérialiste », n° 121-122, 1998 ; « Nouvelles formes d'encadrement », n° 136-137, 2001 ; « L'exception américaine (2) », n° 139, 2001 ; « Traduction : les échanges littéraires internationaux », n° 144, 2002 ; « La circulation internationale des idées », n° 145, 2002 ; « Sociologie de la mondialisation », n° 151-152, 2004. Voir également RODGERS (Daniel T.), *Atlantic Crossings : Social Politics in a Progressive Age*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 1998 ; CASANOVA (Pascale), *La République mondiale des lettres*, Paris, Seuil, 1999. Pour une présentation détaillée du panel actuel, voir SAUNIER (Pierre-Yves), « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, n° 57, 2004, p. 110-126.

2. Saisir le transnational par une approche sociologique et comparative

Plutôt que d'échafauder des hypothèses de départ *ex nihilo* qui auraient alors été validées ou invalidées par les enquêtes de terrain, le présent travail résulte d'allers et retours constants entre la réflexion théorique et l'exploration de terrains dont les contours ont d'ailleurs évolué au cours du questionnement. Il s'est donc plutôt agi de « laisser le cas définir les concepts »⁶¹, de redéfinir le questionnement au contact du terrain de recherche et de tester des hypothèses construites progressivement à partir des phénomènes observés⁶². L'analyse des données empiriques collectées permet de décrire et d'expliquer les actions publiques et les interactions étudiées, de formuler et de tester des séries d'hypothèses concernant les acteurs partie prenante des interactions, la nature et le développement de ces interactions et enfin la manière dont ces dernières président à l'élaboration de stratégies urbaines à visée internationale. La démarche adoptée pour ce travail est donc plutôt inductive.

La posture d'analyse retenue part de l'idée suivante : « le transnational ne peut pas simplement être considéré comme un niveau supplémentaire qui viendrait s'ajouter au local, régional ou national, selon une logique de changement de focale. Il est au contraire appréhendé en tant que niveau qui se constitue en interaction avec les précédents et qui génère des logiques, avec des effets en retour sur les autres logiques de structuration de l'espace »⁶³. Le processus de production d'action publique (la fabrique du patrimoine mondial) est donc appréhendé comme le résultat d'interactions entre de multiples acteurs relevant de différentes scènes d'action. Ces interactions sont observées à un niveau désagrégé (l'espace transnational⁶⁴) afin de se défaire des imbrications hiérarchiques local-national-international, représentations construites *a priori* et contribuant à réifier des découpages largement intellectuels. A partir de la comparaison de deux cas singuliers, il s'agit d'observer et de reconstituer comment des stratégies municipales à visée internationale sont pensées et conçues en interaction avec des scènes nationales et

⁶¹ BECKER (Howard S.), *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, Editions La Découverte & Syros, 2002, p. 201.

⁶² A l'image des « ficelles » que Howard Becker propose d'utiliser pour dompter la théorie et souligner la méfiance qu'il revendique de l'articulation entre réflexion théorique et enquête de terrain : « Comme Hughes, je me méfie beaucoup des théorisations sociologiques abstraites, que je considère au mieux comme un mal nécessaire, comme un outil dont nous avons besoin pour faire notre travail ; mais c'est un outil qui risque de nous échapper et de nous entraîner dans des discours généralisants de plus en plus coupés de l'immersion quotidienne dans la vie sociale qui fait l'essence de la recherche en sociologie. Pour ma part, je me suis efforcé de dompter la théorie en considérant comme un ensemble de ficelles, comme une collection de processus intellectuels qui aident les chercheurs à progresser lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes de recherche concrets. », BECKER (Howard S.), *Les ficelles du métier...*, *op. cit.*, p. 25.

⁶³ HASSENTEUFEL (Patrick), « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction des objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue Française de Science Politique*, vol. 55, n°1, 2005, p. 113-132, p.22-23.

internationales en s'attachant à repérer les effets en retour de ces interactions afin de comprendre *comment l'espace transnational constitue une ressource pour des municipalités urbaines dans leur positionnement concurrentiel et dans leurs modes de gouvernement.*

Saisir la gestion du label international *Ville du patrimoine mondial* au sein des municipalités lyonnaise et québécoise nécessite, d'après la revue de littérature précédente, les travaux sur le don très brièvement rappelés ci-dessus et, enfin, les conclusions de notre propre mémoire de DEA⁶⁵, d'analyser la procédure d'obtention de ce label comme élément déclencheur des activités alors engagées et comme révélateur d'un intérêt de ces municipalités pour le thème précis *patrimoine mondial*. En repérant ce qu'implique la mise en interaction des municipalités urbaines avec des scènes participant à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, nous regarderons d'abord comment la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut contribuer à créer, notamment au travers d'un travail politique, des représentations locales différenciées du patrimoine mondial et, partant, un enjeu politique au sein des municipalités urbaines. Nous chercherons ensuite à comprendre comment la constitution de cet enjeu politique et les différentes réceptions des inscriptions (au sein des villes ainsi que dans les autres scènes concernées) peuvent favoriser une « problématisation » du patrimoine mondial conditionnée par des pratiques étatiques et des cultures nationales. Enfin nous analyserons comment (et dans quels contextes) cette « problématisation » peut devenir propice à un renouvellement de certaines pratiques locales ainsi qu'à la participation des municipalités urbaines à des activités scientifiques et surtout politiques pensées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Nous nous attacherons en particulier à repérer les interdépendances qui en résultent.

Plusieurs objectifs ont guidé ce travail. La thèse cherche à contribuer à la réflexion théorique sur l'internationalisation des villes, notamment sur les relations multi-niveaux dans la fabrique de l'action publique patrimoniale en explorant trois grands domaines d'investigation⁶⁶. Le premier concerne la nature et les effets des configurations d'acteurs qui caractérisent l'Unesco et ses organes consultatifs ainsi que le domaine d'intervention publique relatif au patrimoine dans chacun des pays. Il s'agit alors de savoir comment les

⁶⁴ Nous reprenons donc ici les perspectives de définitions de l'espace transnational proposées par Eric Brian ou Renaud Payre : PAYRE (Renaud), « L'espace des circulations... », *art. cit.* ; BRIAN (Eric), « Transactions statistiques au XIXe siècle. Mouvements internationaux de capitaux symboliques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 145, 2002, p. 34-46. Le lecteur pourra également se reporter à DE SWAAN (Abram), « Pour une sociologie de la société transnationale », *Revue de synthèse*, n°1, 1998, p. 89-111. Saisi comme outil d'analyse, il vise à dépasser les imbrications hiérarchiques à travers lesquelles l'action urbaine est souvent analysée. L'espace transnational constitue également, au-delà de l'outil d'analyse, un enjeu pour les acteurs qui s'y investissent à l'image des réformateurs analysés par Renaud Payre ou des scientifiques présentés par Eric Brian. L'espace transnational correspond alors à une trame sur laquelle se développe des échanges, des relations, des circulations, favorisant la structuration d'un « vaste marché local et international de biens symboliques » dépendant de la science ou de l'objet dont il est question [Brian (Eric), *Transactions statistiques au XIXe siècle...*, *art. cit.*, p. 35].

⁶⁵ RUSSEIL (Sarah), *Les enjeux patrimoniaux entre processus de mobilisation et transformation de l'action publique locale : l'inscription au patrimoine mondial du Site Historique de Lyon*, Mémoire de D.E.A. de Science Politique, Université Lumière Lyon 2, 2001. Ce travail montre notamment le lien étroit entre fabrique du patrimoine mondial et production du patrimoine historique à Lyon.

répartitions de compétences (issues de traités internationaux ou de l'histoire des pratiques nationales) contribuent à former des objectifs, des attentes, voire des enjeux municipaux ainsi qu'à structurer des conditions particulières, d'une part, pour établir une réponse à l'offre internationale et, d'autre part, pour inciter les municipalités urbaines à investir les activités internationales. Ce premier grand domaine pose donc notamment la question de la compatibilité ou de la mise en cohérence des actions engagées en lien avec le patrimoine mondial et impliquant une pluralité d'acteurs, de scènes et de niveaux d'action.

Le second domaine d'investigation correspond à une étude du rôle et de la place qu'occupent certains individus (notamment des savants ou des experts) dans la fabrication de stratégies municipales à visée internationale. Il analyse les ressources spécifiques dont ces individus disposent, les scènes auxquels ils sont affiliés ainsi que les enjeux qu'ils contribuent à produire.

Enfin, nous cherchons à comprendre comment les représentations renouvelées du patrimoine, élaborées et légitimées par une organisation internationale, sont saisies par les élites urbaines pour servir leurs ambitions de rayonnement international, pour s'organiser collectivement et pour peser sur l'espace transnational spécifique et structuré autour du patrimoine mondial. La thèse s'intéresse donc aux mécanismes institutionnels et informels établis entre scènes locales, nationales et internationales⁶⁷ à travers lesquels des municipalités urbaines prennent part à des activités scientifiques et politiques pensées au-delà des Etats. Elle rejoint finalement, en partie, les interrogations posées sur l'État et sa place dans l'élaboration de l'action publique, questions très directement corrélées à celles portant sur les capacités politiques des villes.

La thèse se donne, ensuite, pour objectif de mettre en récit une partie de l'histoire de l'action internationale portant sur le patrimoine mondial, vue depuis les villes. A travers les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon, puis à travers l'émergence et la structuration de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, le présent travail observe comment les municipalités urbaines ont abordé et traité les questions relatives au patrimoine et au patrimoine mondial, les types de mobilisations que ces notions ou ces objets ont suscités, les perceptions des enjeux liés au patrimoine et au patrimoine mondial ainsi que celles des enjeux liés à l'Unesco et, enfin, les positions adoptées par les différents protagonistes. La thèse interroge également les recompositions que ces événements ont pu engendrer.

Elle vise enfin à dégager quelques éléments susceptibles de nourrir la réflexion sur la

⁶⁶ Patrick Hassenteufel et Yves Surel ont proposé de distinguer trois types d'étude des politiques publiques en Europe : la première privilégie la mise en œuvre de ces politiques publiques ; la seconde considère l'Union européenne comme le lieu de production privilégié des politiques communautaires, la troisième, enfin, met l'accent sur la co-production par une myriade d'acteurs à différents niveaux d'action. HASSENTEUFEL (Patrick), SUREL (Yves), « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 8-24. Par analogie (et en gardant à l'esprit que l'organisation internationale Unesco ne présente pas le même contexte que l'Union européenne), il semble possible de mener également ces trois approches dans l'étude des politiques menées par l'Unesco. Nous choisissons ici d'adopter la troisième.

⁶⁷ Il s'agit donc d'observer les villes en les replaçant dans des interactions multi-niveaux.

comparaison comme méthode d'analyse. Elle propose de tester et d'approfondir l'hypothèse suivante : le recours aux notions d'espace transnational et de circulations, nourries en partie d'une perspective socio-historique, pour éclairer les multiples dimensions du travail de production savant et politique de ces stratégies permettrait d'abord de mieux rendre compte de phénomènes d'apprentissage et de repérer des ressources spécifiques. Elle aiderait, ensuite, à dépasser le cadre strict de la comparaison et à se défaire d'approches trop stato-centrées pour observer et décrire des phénomènes développés en grande partie au-delà des frontières nationales. Enfin, elle permet, selon nous, de resituer une action spécifique dans les différents ensembles de politiques dans lesquels elle s'inscrit (sans en privilégier un *a priori*).

Nous avons donc choisi d'adopter une démarche inductive appuyée sur une étude fine à partir de deux cas de *villes du patrimoine mondial*, l'une fondatrice de l'Ovpm, l'autre adhérente plus tardive, et de réaliser une comparaison transnationale. Seule une analyse très localisée et conservant une approche du *policy-making* et du transnational à partir de méthodes et d'acquis de la sociologie nous semble permettre de comprendre de manière fine les jeux d'acteurs, ainsi que les relations et les régulations multi-niveaux. La démarche retenue, et sur laquelle nous souhaitons revenir plus précisément, se situe à l'intersection de l'analyse des politiques publiques, qui sont ici essentiellement municipales et internationales, et des travaux portant sur les phénomènes transnationaux.

Les stratégies internationales des villes comme actions publiques

Les villes sont appréhendées ici à travers le terme de municipalité urbaine afin d'étudier la gestion du label international par leurs représentants politiques et leurs agents administratifs. Nous nous intéresserons donc peu aux actions élaborées et mises en œuvre par des acteurs privés ou des associations, sauf si des élus ou des employés municipaux sont amenés à y prendre part ou à les relayer, voire à les développer. Dans la démarche adoptée ici, les représentants des villes sont censés être dotés d'une capacité à répondre aux problèmes liés au territoire communal et à assurer son intégration politique et sociale ainsi que d'une capacité de représentation des intérêts et des groupes sociaux qui le composent. Autrement dit, ils sont censés être dotés d'une capacité politique. Cette dernière est, compte tenu notamment des principaux éléments présentés dans la revue de littérature, indissociable du rôle que joue l'État dans la gestion du territoire communal ainsi que des dynamiques nationales et transnationales qui le traversent⁶⁸.

Les stratégies internationales de villes sont appréhendées, dans notre recherche, comme des actions publiques, dont nous chercherons à repérer les particularités par rapport aux politiques urbaines, et comme le résultat de décisions mobilisant des acteurs multiples et impliquant plusieurs niveaux d'action (infranationaux, nationaux et supranationaux). Il s'agit alors de prendre en compte les actions d'institutions publiques, celles d'acteurs multiples, ainsi que celles résultant d'interactions et d'interdépendances plurielles pour produire des formes de régulations et, partant, de mener une *sociologie*

⁶⁸ Nous reviendrons, à la fin de cette introduction, sur les différences entre les municipalités québécoises et françaises notamment quant à leur capacité politique.

*politique de l'action publique*⁶⁹. Autrement dit, cette action publique est conçue comme la résultante de stratégies enchevêtrées d'acteurs et de configurations d'acteurs qui suivent un schéma décisionnel relevant d'une accumulation de régulations négociées, à l'image de ce que conclut Pierre Lascoumes dans son étude de la politique de l'environnement. Un tel schéma décisionnel s'inscrit davantage dans l'horizontalité ou la circularité qu'il n'obéit à une conception linéaire ou hiérarchique⁷⁰. L'analyse de l'action publique part du constat d'un déplacement d'une régulation centralisée à une régulation multipolaire, caractérisée par la co-existence de multiples niveaux d'action et par des interdépendances fortes entre des acteurs nombreux et aux profils pluriels. De fait, les conclusions de notre propre mémoire de DEA ont d'abord souligné qu'une multitude d'acteurs, locaux, nationaux et internationaux, affiliés à différentes instances institutionnelles participent à la fabrique de biens du patrimoine mondial et à leur gestion. Elles ont ensuite pointé qu'aucun acteur ne maîtrisait l'ensemble des processus de la fabrique et de la gestion des biens du patrimoine mondial et elles ont de fait questionné l'opportunité d'une analyse de cette entreprise internationale en termes de politiques publiques. Aussi serons-nous attentive au programme spécifique au sein duquel s'inscrit la fabrique de la Liste du patrimoine mondial, aux légitimités, notamment gouvernementales, qui le pilotent, aux pratiques à travers lesquelles ce programme s'incarnerait (existence de contrôles, de subventions, de financements, de normes, de campagne de communication, de formation, etc.) et aux publics qu'un tel programme pourrait viser. Etudier la fabrique du patrimoine mondial comme politique publique internationale permet alors d'analyser comment cette politique ou cette action internationale consolide ou modifie des enjeux, des ressources et des contraintes des acteurs locaux et de l'action publique urbaine.

Une action publique ne peut se réduire à l'application de règles produites une fois pour toutes, par des acteurs les imposant aux autres. Elle résulte, au contraire, de discussions et de négociations entre des acteurs situés à différents niveaux et créant ou modifiant ces règles tout au long du processus⁷¹. Comprendre la fabrique du patrimoine

⁶⁹ Telle que la revendique notamment Patrice Duran, DURAN (Patrice), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, Coll. « Droit et Société », Série Politique, 1999. La sociologie de l'action publique se développe parallèlement à l'émergence de travaux mettant en évidence le poids du local et du supranational dans des représentations systématiquement analysées comme résultant du national. La référence à l'« action publique » vise à marquer une différence par rapport à une perspective donnant la primauté à l'impulsion gouvernementale, à l'action de l'État ou encore aux interventions publiques (parlant alors de *politiques publiques*), en opérant une ouverture de la focale sur l'ensemble des acteurs qui participent au traitement des problèmes publics. Voir également THOENIG (Jean-Claude), « Politiques publiques et action publique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 5, n°2, 1998, p. 295-314 et Gaudin (Jean-Pierre), *L'Action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Science Po-Daloz, coll « Amphi », 2004. Voir également, COMMAILLE (Jacques), JOBERT (Bruno) (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, Coll. « Droit et Société », 1999. En Amérique du Nord, une tradition des interrelations entre les pouvoirs fédéraux, provinciaux (régionaux) et locaux a, de longue date, justifié la prééminence d'un modèle pluraliste accordant toute sa place aux approches polyarchiques du pouvoir, voir DAHL (Robert A.), *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971 [1961 pour l'édition américaine]. Au Canada, toutefois, les travaux de science politique ne portent qu'un très faible intérêt au pouvoir local (cf. *infra*) et analysent essentiellement les relations gouvernementales entre fédéral et provincial.

⁷⁰ LASCOUMES (Pierre), *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

mondial nécessite donc de saisir non seulement les relations et les interactions formelles, mais également les interdépendances et les échanges informels entre les multiples scènes concernées. Aussi serons-nous amenée à analyser la quête, l'obtention et la gestion d'un label international et l'élaboration des stratégies qui en découlent par des *configurations d'acteurs*⁷² comprenant des individus affiliés à différentes loyautés qu'elles soient municipales, nationales ou encore transnationales (des élus locaux, des représentants de l'État, des agents d'organisations internationales ou encore des participants de réseaux transnationaux) dont les influences dans les décisions et les choix réalisés sont plus ou moins déterminants selon les moments et selon les actions.

Cette démarche nous permet d'interroger la mise en compatibilité d'une action publique impliquant une pluralité d'acteurs, de scènes et de niveaux d'action, pour laquelle la notion de *régulation*⁷³ peut utilement être mobilisée. Elle questionne également les formes prises par l'action publique ainsi que ses conséquences et, en particulier, les différentes réceptions de cette action : la légitimité d'une action publique est en effet aujourd'hui dépendante de l'efficacité de ce qui est produit⁷⁴. La question de la légitimité renvoie directement à la position ou aux positions qu'occupent les villes, ou leurs représentants, dans l'espace transnational de circulation. Elle renvoie également aux conséquences auxquelles s'exposent les acteurs prenant part à de telles activités, notamment les acteurs politiques. Dès lors, elle nous incite à regarder d'abord en quoi et comment le label *Ville du patrimoine mondial* pourrait constituer une source de légitimité dans une période où les municipalités font face à de fortes exigences citoyennes à l'égard

⁷¹ C'est ainsi que Jean-Pierre Gaudin parle de « procéduralisation » de l'action publique. GAUDIN (Jean-Pierre), *L'Action publique...*, *op. cit.*

⁷² Nous préférons la notion de configuration d'acteurs à celle de système. Voir pour la définition de cette seconde notion, CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard), *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil, 1977 et FRIEDBERG (Erhard), *Le pouvoir et la règle*, Paris, Seuil, 1993. La seconde qualifie un fonctionnement stable et relativement peu mouvant, voire fermé à de nouveaux acteurs. En outre, cette notion de système ne nous semble pas compatible avec une approche en termes de phénomènes transnationaux, dans la mesure où elle ne donne pas suffisamment à voir ce qui se produit à la frontière du système. La notion de configuration d'acteur est reprise de Norbert Elias pour qui « ce qu'il faut entendre par configuration, c'est la figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques. Comme on peut le voir, cette relation forme un ensemble de tensions. L'interdépendance des joueurs, condition nécessaire à l'existence d'une configuration spécifique, est une interdépendance en tant qu'alliés mais aussi en tant qu'adversaires. » ELIAS (Norbert), *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Pocket, 1993, p. 157.

⁷³ A travers cette notion, il s'agit d'étudier les mécanismes par lesquels les structures de pouvoir sont produites et maintenues. Le terme se réfère alors aux routines, aux normes et aux conventions à travers lesquels des actions se normalisent, voir BOYER (Robert), SAILLARD (Yves) (dir.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995. Dans certains travaux récents, la régulation est considérée comme un mode de gestion ou de gouvernance. Voir MAILLE (Michel) (dir.), *La régulation entre droit et politique*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; COMMAILLE (Jacques), JOBERT (Bruno) (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, Coll. « Droit et Société », 1999 ; REYNAUD (Jean-Daniel), *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.

⁷⁴ DURAN (Patrice), *Penser l'action publique...*, *op. cit.*

du cadre de vie, du développement économique ainsi que du patrimoine ⁷⁵. Elle invite ensuite à s'interroger sur les conditions dans lesquelles ce label international et, plus généralement, le transnational peuvent devenir des sources de légitimité des municipalités urbaines. Autrement dit, il s'agit de regarder comment des contraintes de légitimation agissent et définissent en partie l'élaboration de stratégies internationales des villes et les participations municipales à un espace transnational spécifique ⁷⁶.

Nous nous sommes donc particulièrement intéressée à la fragmentation des processus décisionnels, à l'influence des circulations d'individus et d'informations pour comprendre la fabrique des biens du patrimoine mondial, la quête et l'obtention, par des municipalités, d'un label international. Les conclusions alors établies permettent ensuite de réinterroger les régulations et les circulations au sein d'un espace transnational spécifique et, partant, de proposer des éclairages sur les conséquences (par exemple pour ce qui a trait aux capacités organisatrices des municipalités urbaines) de la participation d'une multitude d'acteurs à de tels processus décisionnels. Les allers et retours entre les enquêtes de terrain et cette posture analytique nous ont conduite à opter pour un séquençage de l'action publique observée : la quête et l'obtention du label sont d'abord étudiées en tant que moments donnant à voir les scènes (notamment locales, nationales et internationales) en interaction ; la gestion du label est l'objet de la troisième partie, celle-ci s'interrogeant davantage sur les capacités auto-organisatrice des villes pour prendre part à l'espace transnational. En suivant les principaux protagonistes au fil de leurs actions, il est possible de comprendre leurs actes et de repérer les scènes sur lesquels ils obtiennent des ressources ainsi que les régulations politiques qui s'opèrent ⁷⁷. Reste alors à savoir comment appréhender ces acteurs, leurs actes, leurs discours et leurs interactions dans ces processus d'élaboration et de mise en œuvre d'actions publiques. Il serait possible de se référer à la notion de réseaux d'action publique dans

⁷⁵ Les travaux portant sur la gouvernance le soulignent majoritairement, de même que la multiplication des recherches portant sur le territoire (la *territorialisation*). Voir notamment les résultats de la recherche collective dirigée par Alain Faure et Anne-Cécile Douillet soulignant l'émergence de dynamiques dites territoriales, parmi lesquelles figurent le patrimoine, les produits du terroir, le pouvoir d'agglomération, la culture dans les villes, etc. FAURE (Alain), DOUILLET (Anne-Cécile), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005. En ce qui concerne le patrimoine, la prolifération de recherche portant sur cet objet témoigne de l'engouement actuel. Certains auteurs s'en font également l'écho, voir par exemple RAUTENBERG (Michel), *La rupture patrimoniale*, Grenoble, A la Croisée, 2003. Cet ouvrage ainsi que celui d'Yvon Lamy ont, en outre, montré comment l'objet patrimoine est saisi par les politiques et les acteurs locaux. Le patrimoine devient d'ailleurs, selon ce second auteur, une réponse collective à la crise économique, à la crise de la modernité et à la crise des valeurs. LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine...*, op. cit.

⁷⁶ Notre approche se nourrit donc des travaux portant sur la gouvernance multi-niveaux ou sur les régulations multi-niveaux. Voir notamment pour la première, LERESCHE (Jean-Philippe), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris, Pedone, 2001 et pour la seconde GAUDIN (Jean-Pierre), *L'Action publique...*, op. cit. à l'échelle de la France ou LEQUESNE (Christian), *L'Europe bleue*, op. cit.

⁷⁷ En partant du fait que les décisions n'émanent pas exclusivement des institutions formelles, mais peuvent découler de structures polycentriques et interactives, nous adoptons une conception relationnelle du pouvoir et du politique, fondée notamment sur la notion d'échange. Voir JOUVE (Bernard), NÉGRIER (Emmanuel) (dir.), *Que gouvernent les régions en Europe ?...*, op. cit.

l'analyse que nous proposons ici ⁷⁸. En cartographiant les structures des réseaux, nous serions alors à même d'identifier des schémas de relations complexes et de mener une comparaison fine entre Lyon et Québec. Toutefois, et outre le fait que cette notion connaisse aujourd'hui des usages très divers, en s'intéressant d'abord à la structuration et au fonctionnement de ces réseaux, elle ne permet pas suffisamment, selon nous, de dépasser les approches nationales de l'action publique portant sur le patrimoine, de repérer les spécificités liées au patrimoine mondial, ni de bien saisir les phénomènes d'import-export ou d'innovation pouvant alors intervenir. Devant cette difficulté, les analyses de phénomènes transnationaux nous semblent apporter une autre approche et d'autres outils stimulants et plus pertinents.

La participation des villes à la structuration d'un espace transnational spécifique

Penser une stratégie municipale inscrite dans l'action d'une organisation internationale en se démarquant d'une approche stato-centrée nous semble possible dans le cadre d'une analyse comparative. Certes, si l'analyse comparative a pour principal objectif « d'éviter l'enfermement ethnocentrique et d'atteindre un certain degré de généralité » ⁷⁹, cette tâche est rendue difficile par la complexité même des objets étudiés ⁸⁰. En effet, être en mesure d'établir des interprétations et des conclusions universelles revient à postuler que le chercheur est à même de considérer tous les facteurs influant tant sur la forme que sur le contenu de l'objet analysé. La comparaison, pour demeurer une démarche pertinente, nécessite donc une double posture de la part de l'analyste : respecter la complexité face à laquelle il se trouve et se fixer des objectifs à atteindre somme toute modestes. Une telle posture implique que la comparaison puisse « devenir un vecteur d'explication des phénomènes étudiés, et un moyen de généralisation, somme toute partielle » ⁸¹. L'approche comparée *dynamique* qu'elle propose vise justement à prendre en

⁷⁸ Pour une rapide présentation de cette notion et de ses différents usages, voir THATCHER (Mark), « Réseau (policy network) », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p.384-390. Voir également LE GALÈS (Patrick), THATCHER (Mark), *Les réseaux de politiques publiques. Débats autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, 1995 et MARSH (David), RHODES (Roderick A. W.), *Policy networks in British Government*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

⁷⁹ DOGAN (Mattéi), PELASSY (Dominique), *Sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, Paris, Economica, 1982, p.7 et BERTHOIN ANTAL (Ariane), DRIERKES (Meinolf), WEILER (Hans N.), « Cross national policy research : traditions, achievements and challenges », dans Ariane BERTHOIN ANTAL, Meinolf DRIERKES, Hans N. WEILER, *Comparative policy research. Learning from experience*, New York, St. Martin's Press, 1987, p. 18.

⁸⁰ Sur les risques de glissement méthodologiques de certaines approches comparées, voir la critique réalisée par Chloé Anne Vlassopoulou des approches en termes de « *politics matter* » et de « *policy matters* ». Ces approches, à la recherche d'un certain degré de généralisation, évoluent vers une explication universelle. VLASSOPOULOU (Chloé-Anne), « Politiques publiques comparées. Pour une approche définitionnelle et diachronique », dans CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p.125-141.

⁸¹ VLASSOPOULOU (Chloé-Anne), « Politiques publiques comparées.... », *art. cit.* p. 141.

considération la complexité des objets comparés et à les inscrire dans un temps long. L'action publique, résultat de définitions attribuées à un problème public par une série d'acteurs dans un contexte donné, implique en effet que les configurations établies soient sujettes à des changements et à des transformations qu'une approche diachronique est à même de révéler. Une telle perspective introduit l'histoire dans l'analyse et permet ainsi de comprendre la spécificité des différents contextes d'appartenance des politiques, de saisir certaines évolutions et, partant, d'affiner les explications proposées. Précisons d'ores et déjà que nous excluons ici de procéder à une sociologie des acteurs qui ont contribué à définir et à institutionnaliser la notion même de patrimoine mondial. Il s'agit plutôt de comparer les actions relatives à une même procédure menée au sein de deux configurations d'acteurs distinctes afin d'apporter des éclairages sur une activité internationale particulière ⁸².

Nous souhaitons, en outre, éviter de nous enfermer dans une comparaison lovée dans le cadre des Etats-nations ou de comparer uniquement des relations entre municipalité et État ⁸³. Il s'agit, pour nous, de recourir à la comparaison pour déterminer la place de différents acteurs, notamment étatiques, dans des activités urbaines à visée internationale. La comparaison n'est donc pas le but ultime de cette analyse (la question de la convergence n'est d'ailleurs pas posée ici) mais un outil aidant à décrypter et à analyser des actions et des activités déclinées au-delà des Etats et pour lesquelles des acteurs municipaux sont impliqués, voire dont ils sont à l'initiative. Notre souhait d'étudier des actions publiques en tenant compte des différents acteurs participant à leur élaboration et à leur mise en œuvre au-delà des frontières nationales nous ont conduite à nous démarquer des comparaisons internationales sans toutefois en rejeter tous les présupposés et modes de travail ⁸⁴. Selon nous, ces dernières insistent notamment trop sur la question des spécificités nationales et questionnent essentiellement la convergence. Nous souhaitons donc plutôt tester ici la méthode proposée par Patrick Hassenteufel. Sans vouloir minimiser ces questions, cet auteur invite, à travers un déplacement de la construction d'objets comparatifs, à travailler à des comparaisons transnationales qui, tout en intégrant des questionnements, des méthodes et des apports de l'analyse comparative internationale et en s'appuyant sur des outils sociologiques, permettent de mettre en avant les « construits hybrides » d'acteurs élaborant aujourd'hui les politiques publiques ⁸⁵. Il s'agit donc, à travers une approche comparative des

⁸² HASSENTEUFEL (Patrick), PALIER (Bruno), « Le social sans frontière ? Vers une analyse transnationaliste de la protection sociale », *Les frontières du social : nationales, transnationales, mondiales ?*, *Lien social et Politiques – RIAC*, 45, 2001, p. 13-27.

⁸³ Léa Lima souligne notamment que les comparaisons internationales, telles qu'elles sont jusqu'à présent réalisées, ont peu intégré la seconde dimension de la « révolution » de la *policy analysis* (la mise en œuvre des politiques publiques peut modifier le contenu de ces politiques), la comparaison des contenus de l'action publique constituant essentiellement une première étape pour accéder à un second niveau d'analyse. Elle propose d'y remédier en adoptant des dispositifs d'enquêtes asymétriques. LIMA (Léa), *Prendre en compte la mise en œuvre de l'action publique dans la comparaison. L'exemple de la lutte contre l'exclusion des jeunes*, *Revue internationale de Politique Comparée*, vol. 11, n° 3, 2004, p. 436-455.

⁸⁴ Nous rejoignons ici ceux qui appellent à une plus grande prise en compte de la sociologie de l'action dans les analyses comparées. Voir BADIE (Bertrand), HERMET (Guy), *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001.

gestions du *patrimoine mondial* à Lyon et à Québec de repérer et de comprendre d'abord les enjeux plus globaux dans lesquelles ces gestions s'inscrivent et, ensuite, de saisir la complexité de ce qui se passe au-delà des Etats et en lien avec des acteurs municipaux à travers les différentes facettes du travail alors à l'œuvre.

De fait, cette proposition rejoint le « programme de recherche de l'histoire croisée »⁸⁶. En refusant de considérer les entités comparées comme étant closes sur elles-mêmes et en tenant compte du caractère dynamique des interactions auxquelles il s'intéresse, ce programme implique de privilégier quatre dimensions de la mise en relation : celle propre à l'objet de recherche (la construction de savoir à partir du croisement de traditions nationales, par exemple) ; celle des points de vue (les différentes réceptions d'une même norme, d'un même texte à des moments ou dans des espaces distincts) ; celle entre l'observateur et son objet (qui conduit à une démarche réflexive sur la constitution de ses cadres d'analyse), et enfin, celle des échelles facilitant l'intégration de la multiplicité des niveaux d'action et de leurs interrelations. Une démarche comparative inspirée de ce programme nous semble, d'abord, aider à maintenir le dialogue que nous souhaitons établir entre sociologie de l'action publique et analyse des phénomènes transnationaux et, ensuite, permettre de travailler à partir de et sur la notion d'espace transnational. L'articulation entre les notions de circulations, de traduction ou encore d'hybridation et les outils et démarches de l'analyse des politiques publiques prend en effet tout son sens dans le cadre d'une telle démarche comparative étudiant principalement les acteurs, leurs gestes, leurs actes et leurs voyages. Léa Lima propose, pour mener des comparaisons internationales et pallier les difficultés rencontrées par ces dernières, de définir le local à travers une triple dimension de la différenciation⁸⁷ : sectorielle, nationale et infranationale. Cette définition, en abolissant les niveaux pertinents *a priori* de comparaison, facilite une approche comparative élargie et permet de prendre en compte, dans la méthode, la déhiérarchisation des acteurs dans l'analyse des politiques publiques. Elle nous semble d'autant plus intéressante que si le patrimoine mondial est un objet de politiques pensées au plan international, il se définit à travers la notion de patrimoine dont les conceptions sont fortement stato-centrées au Québec et en France (cf. Chapitre 1). Il s'agit donc ici d'abandonner le cadre national comme cadre de référence pour adopter une lecture, à partir d'une approche comparée de deux terrains, des scènes d'action et des acteurs dont le niveau d'action n'est pas posé *a priori* tout en tenant compte des particularités de chacun des terrains dans la méthode adoptée. Dès lors, la dimension comparée est assurée par des catégories d'analyse qui ne sont pas tributaires d'un niveau ou d'un dispositif d'action particulier. L'objet observé est donc le *patrimoine mondial* à Lyon et à Québec.

Réinscrire l'étude des stratégies internationales de villes dans une réflexion plus globale sur les relations entre municipal, national et international et, plus exactement,

⁸⁵ HASSENTEUFEL (Patrick), « De la comparaison internationale... », *art. cit.*, p. 121.

⁸⁶ WERNER (Mickaël), ZIMMERMANN (Bénédicte), « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, 2003, p. 8.

⁸⁷ LIMA (Léa), Prendre en compte la mise en œuvre de l'action publique... », *art. cit.*, p. 438.

étudier les villes dans un espace transnational de circulation implique de penser les effets sur les actions élaborées des connexions entre différentes scènes : les processus d'apprentissage et de transferts qui se produisent alors. Reste à savoir comment qualifier et définir ces relations et ces échanges. Parce qu'elle englobe un plus grand nombre de processus et surtout parce qu'elle aide à déconstruire les échelles d'interactions (cf. *supra*), la notion de circulation semble mieux convenir que celle de transferts ou d'import-export pour l'analyse menée dans ce travail⁸⁸. Raisonner à partir des notions de circulations, de traduction, entendue comme passage d'un espace à un autre, et d'hybridation vise à observer ce qui se produit entre, ce qui vient contraindre, influencer ou structurer les interactions, mais aussi les configurations d'acteurs. La compréhension et la prise en compte de logiques construites en d'autres lieux que les scènes municipales et nationales apparaissent alors possible. La question des méthodes liées à une telle approche devient alors cruciale. Dans ces travaux, les acteurs sont considérés avec leurs projets, leurs desseins, leurs stratégies et insérées dans des luttes. Ils sont donc également pourvus d'une certaine rationalité, d'une certaine capacité d'action et d'un certain pouvoir. Ils sont appréhendés, enfin, dans les particularités des organismes ou des lieux au sein desquels ils évoluent. En outre, l'introduction et la conclusion de l'ouvrage de Wade Jacoby⁸⁹ soulignent la nécessaire mise en œuvre d'une approche méthodologique délicate afin d'observer de telles circulations et d'éviter des explications trop rapides⁹⁰, telles que celles de la similitude ou de la diversité irréconciliable des systèmes ou des cultures. Il invite notamment à porter une attention très précise aux marges de manœuvre des acteurs les plus contraints, aux décalages entre les intentions et les réalisations, aux processus de traduction, d'appropriation et de légitimation, autrement dit à adopter une approche sociologique de ces processus. Il accorde en effet une importance à l'ensemble des acteurs partie prenante, s'intéressant en particulier à la spécificité des acteurs politiques. S'il propose dans son ouvrage une autre approche théorique (d'où l'usage de la notion de *institutional transfer approach*) que celles développées par les travaux sur les transferts de politiques publiques, la méthode retenue rejoint très largement celle de ces derniers. Il s'agit en effet d'accorder une place essentielle aux acteurs, de suivre leurs actions, leurs mouvements, leurs voyages, leurs propos, etc.

Comment, dès lors et compte tenu de l'objet de la présente recherche, repérer les circulations d'individus ou d'objets, les échanges d'informations intervenant dans le *policy-making* observé ici ? Les approches méthodologiques adoptées par ces travaux (étude des voyages certes, mais également des productions, des rapports, etc.) invitent à suivre, d'abord, l'objet qui marque l'inscription effective du site local sur la Liste du

⁸⁸ Elle permet en effet de mieux penser la double influence qui s'exerce alors. Voir PAYRE (Renaud), « L'espace des circulations... », *art. cit.*

⁸⁹ JACOBY (Wade), *Imitation and Politics : Redesigning modern Germany*, Ithaca, Cornell University Press, 2000. Ce n'est pas un hasard si les travaux de Wade Jacoby nous aident à construire ici la posture de recherche. Ils constituent en effet le principal lien entre les travaux sur les transferts de politiques publiques tels que présentés ci-dessus et les analyses transnationales de circulation.

⁹⁰ *Ibid*, p. 3.

patrimoine mondial (le dossier d'inscription)⁹¹, puis le label international. Suivre l'élaboration du premier objet, traquer les acteurs participant à sa fabrique permet de voir la multiplicité et la pluralité des acteurs y prenant part. De fait, les méthodologies que proposent les travaux portant sur les phénomènes transnationaux apparaissent compatibles avec une sociologie de l'action publique.

La question des effets des circulations sur la fabrique de stratégies internationales de villes peut être posée à différents titres. Elle renvoie d'abord à la capacité d'action des élites municipales pour répondre à une offre internationale et pour participer, voire pour structurer, des activités politiques et scientifiques transnationales. Cette question peut se décliner en termes de processus d'apprentissage et a trait à la constitution d'enjeux, notamment politiques, autour du patrimoine mondial sur différentes scènes et, partant, aux différentes lectures et représentations d'un même objet. L'observation réalisée autour des objets et des individus qui circulent, permet de conduire une réflexion plus générale sur le rôle des circulations et, partant, sur le rôle de médiateurs dans la fabrique d'action internationale de villes et dans la formation progressive d'un modèle de bonne gestion du patrimoine porté par les municipalités urbaines et l'Ovpm. Aussi, nous ne souhaitons pas écarter trop rapidement la littérature sur les transferts de politiques publiques. Certaines de ses conclusions nous semblent en effet particulièrement intéressantes.

Cette littérature insiste sur la sociologie des élites susceptibles de favoriser ces phénomènes et souligne notamment que les échanges et la diffusion de modèles, d'idées et de pratiques sont facilités par les réseaux informels de spécialistes, d'experts, de scientifiques ou encore de *policy makers*⁹². Elle met ainsi en évidence l'existence et l'importance, dans les déroulements de tels processus, d'*entrepreneurs* et de *passeurs*. Couplée avec d'autres approches, elles apportent de nouveaux éclairages sur les élaborations et sur les résultats des transferts. Les travaux, par exemple, de David Dolowitz sur les politiques sociales ou ceux de Claudio Radaelli montrent *concrètement* le(s) rôle(s) joué(s) par des organismes internationaux dans l'élaboration de politiques publiques européennes ou nationales⁹³. La notion de transfert serait, selon David Dolowitz, explicative à un niveau mésoscopique : elle facilite l'approfondissement et la connaissance de microprocessus intervenant dans l'élaboration et dans la mise en œuvre d'actions publiques tels que les filtrages et les définitions de problèmes publics, les échecs ou encore la légitimité des entrepreneurs des transferts.

⁹¹ La méthode adoptée ici se différencie de celles des « approches transnationales ». Elle ne s'intéresse en effet qu'aux circulations et aux échanges liés très directement aux dossiers d'inscription. Il ne s'agit donc pas de traquer l'ensemble des individus partie prenante de ces espaces.

⁹² Voir notamment DOLOWITZ (David P.), *Policy Transfer and British Social Policy. Learning from the USA ?*, Buckingham, Open University Press, coll. « Public Policy and Management », 2000 et DE JONG (Martin), LALENIS (Konstantinos), MAMADOUH (Virginie), *The Theorie and Practice of Institutional Transplantation : Experiences with the Transfer of Policy Institutions*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 2002.

⁹³ Ces travaux mettent en évidence le processus de légitimation des institutions européennes à travers les transferts de politiques qu'elles encouragent au sein de l'Union. DOLOWITZ (David P.), *Policy Transfer and British Social Policy...*, *op. cit.*; RADAELLI (Claudio), « Policy Transfer in the EU », *Governance*, vol. 13, n° 1, 2000, p. 25-43.

L'objet d'étude est donc, selon ce qui précède, soumis à deux grands types de questionnements. Le premier vise à déterminer les ressources institutionnelles, les connaissances et les savoirs, les relations et enfin les accès à l'information dont dispose chacun des acteurs prenant part à l'une ou plusieurs des étapes d'une procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Une attention particulière est portée aux attentes que ces acteurs ont d'une telle procédure, et donc aux enjeux qui se constituent, ainsi qu'aux espaces et aux scènes au sein desquels des savoirs ou des ressources peuvent être produits ou accumulés. Le second cherche à comprendre la légitimité de ces mêmes acteurs à agir, ainsi que leurs capacités d'action et d'influence au cours de la procédure. L'étude comparative des gestions du patrimoine mondial à Lyon et à Québec permet alors de comprendre pourquoi les activités internationales ne sont pas saisies de la même façon par toutes les municipalités urbaines, ni même de façon similaire par une même ville à deux moments distincts. Elles impliquent en effet des renouvellements dans les représentations locales et nationales de l'objet sur lequel elles portent (ici le patrimoine mondial⁹⁴) et les enjeux internationaux n'ont pas, en outre, été constitués de façon similaire dans ces villes. Les implications municipales dans l'espace transnational et, partant, l'utilisation de ce dernier comme ressource pour les villes pourraient donc être liées à la perception et à la connaissance de l'action internationale globale de ces municipalités, ainsi qu'à la mise en cohérence de cette action avec les politiques publiques urbaines plus traditionnelles (donc avec les interdépendances entre municipalités et gouvernements étatiques). Les conséquences et les effets locaux de ces implications municipales dans l'espace transnational de circulation pourraient faciliter des phénomènes d'apprentissage de l'international et de la notion de patrimoine mondial au sein des administrations municipales, mais également au-delà, parmi les populations, engendrant finalement quelques modifications des pratiques urbaines à l'égard de la gestion du patrimoine. Reste alors à savoir si ces modifications sont conditionnées par les cadres nationaux ou provinciaux. Ce cadre d'analyse s'appuie sur une méthodologie précise nécessitant, notamment, une présentation préalable des contextes étudiés et de la comparabilité des deux cas retenus.

II. Enquêter et comparer

Le recueil et l'exploitation des sources ainsi que les méthodes retenues pour cette enquête de terrain sont inspirés des techniques mises en œuvre par la sociologie de l'action publique et de celles proposées par les travaux sur les phénomènes transnationaux. La démarche comparative ainsi que le souci d'expliquer les phénomènes observés en entremêlant les échelles d'action et en identifiant les scènes communes aux procédures lyonnaise et québécoise impliquent d'observer les actes et les discours de mêmes acteurs au sein de diverses scènes.

⁹⁴ Une attention très particulière sera portée à la façon dont le patrimoine mondial est saisi au plan local et au lien établi entre patrimoine mondial et patrimoine, l'existence de cette dernière notion étant établie notamment pour rappeler le poids du passé dans la formation historique de la nation. Voir LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine...*, *op. cit.*

1. Etudier et croiser deux terrains : l'arrondissement historique de Québec et le site historique de Lyon

La comparaison n'est donc pas réalisée dans un but normatif, ni avec comme objectif d'établir une généralisation à partir de quelques exemples. Elle vise à mettre en lumière un espace transnational de circulation, à dévoiler la place qu'y occupent des municipalités urbaines et à analyser des relations multi-niveaux. Il s'agit donc de mener deux enquêtes de terrain (à Lyon et à Québec), de les croiser, de les faire dialoguer afin d'identifier, de saisir et de caractériser les interactions et les interdépendances entre les scènes mobilisées. Tout au long des investigations de terrain, s'effectuent ainsi des allers et retours entre les enquêtes type « étude de cas », leur confrontation et leurs analyses. Se concentrer sur deux procédures seulement correspond d'abord à la difficulté de mener de front un grand nombre d'études de cas⁹⁵. Ce choix résulte également du souci de mener des enquêtes de terrain les plus fines possibles afin de saisir aux mieux les interactions, les relations et les régulations entre les différentes scènes impliquées dans la fabrique de biens du patrimoine mondial⁹⁶. Il s'agit donc bien de raisonner à partir de singularités appelant des interprétations⁹⁷. Enfin, après avoir étudié la procédure d'inscription sur la Liste du site historique de Lyon⁹⁸, l'approche comparative nous semblait d'autant plus pertinente que les terrains retenus présentaient des représentations et des définitions de

⁹⁵ Il existe des méthodes pour accroître le degré de généralisation d'une étude de cas sans pour autant multiplier trop les terrains investigués. Une des contributions majeures demeure celle de Charles Ragin. Il propose, en s'inspirant de l'algèbre, d'analyser un nombre de « N » relativement important (plus de trois cas et en général entre dix et vingt) sans tomber dans la règle des grands nombres et surtout tout en conservant le souci de complexité de l'étude de cas. Cela permet d'élaborer une théorie, à partir d'explications conjoncturelles et multiples, le contexte de chaque cas étant pris en compte. La démarche ne permet pas d'établir de grandes lois qui pourraient s'établir dans plusieurs contextes différents. Voir RAGIN (Charles), *The comparative method. Moving beyond qualitative and quantitative strategies*, Berkeley, University of California Press, 1987. La démarche de Charles Ragin, suggérant la comparaison comme l'un des premiers outils de généralité des études de cas, est une démarche traditionnelle de la politique comparée. Une telle approche uniquement par études de cas, telle que proposée par Charles Ragin (nombre de cas tout de même assez important) ou telle qu'utilisée par l'analyse comparée des politiques publiques, nous semble présenter certains risques, notamment celui d'ériger l'un des cas en modèle ou encore celui de laisser trop de place aux similitudes ou aux différences entre cas.

⁹⁶ Le cas correspond donc à la mise en relation, la confrontation entre des acteurs (des configurations d'acteurs), les objets et les choses qu'ils produisent et le contexte plus général au sein duquel l'observation de ces configurations fait sens et pose problème ou question. Limiter le nombre de cas vise alors à mener une analyse approfondie des relations sociales. Voir RAGIN (Charles), BECKER (Howard S.) (dir.), *What is a case ? Exploring the foundations of social inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

⁹⁷ Nous rejoignons ici Jean-Claude Passeron et Jacques Revel pour qui le cas se caractérise par deux traits : la singularité et l'utilisation du récit pour la décrire et préciser son contexte d'interprétation. Selon ces auteurs, La pensée par cas « procède par l'exploration et l'approfondissement des propriétés d'une *singularité* accessible à l'observation (...) parce qu'on espère en extraire une argumentation de portée plus générale, dont les conclusions pourront être utilisées pour fonder d'autres intelligibilités ou justifier d'autres décisions ». Voir PASSERON (Jean-Claude), REVEL (Jacques) (dir.), *Penser par cas*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2005, p. 9.

la notion de patrimoine différenciées (sans toutefois que ces dernières ne soient totalement disjointes), ainsi que des institutions politico-administratives distinctes. Autrement dit, nous nous sommes attachée à ce que la seconde ville retenue partage avec Lyon « suffisamment de points communs pour relever d'une même catégorie et rendre ainsi la comparaison valide, tout en étant marquées par des différences assez perceptibles pour rendre la comparaison utile »⁹⁹.

Choisir deux villes de l'espace nord-Atlantique permet de prendre davantage en compte les conditions, formelles et informelles, de possibilité d'interactions entre les scènes impliquées, sans pour autant nier ou oublier les différentes approches du terme patrimoine et les conceptions distinctes de l'objet patrimoine urbain. Une étude rapide de l'inscription de Québec, réalisée en 1985 quand celle de Lyon date de 1998¹⁰⁰, a montré qu'elle était à l'origine de la création, sur l'initiative conjointe de la municipalité de Québec et des gouvernements provincial et fédéral, de l'Organisation des villes du patrimoine mondial. Ainsi des relations existaient, suite à l'inscription, entre la municipalité québécoise et d'autres institutions homologues. Québec et Lyon constituent donc deux cas intéressants dans le cadre de la fabrique de la Liste du patrimoine mondial et de ses effets ainsi que, plus largement, dans celui de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Le choix des procédures lyonnaise et québécoise se justifie donc amplement. Les deux villes sont largement comparables. Les deux municipalités adhèrent à l'Ovpm et participent à quelques activités dans ce cadre. Les municipalités essaient, notamment de développer les attractivités touristiques de ces villes et, pour ce faire, mettent en avant, bien que différemment, les biens du patrimoine mondial qu'elles disent posséder. Les juridictions relatives au patrimoine auxquelles elles sont soumises sont très similaires, bien que déclinées de façon extrêmement différente¹⁰¹. Les contextes politique, institutionnel et social de ces villes sont, en outre, importants pour la présente étude. Les deux villes retenues représentent institutionnellement leur région : Lyon est capitale régionale de la Région Rhône-Alpes, Québec est la capitale de la Province du même nom. Des tensions politiques et des concurrences socio-économiques existent aussi bien au sein de la région Rhône-Alpes que dans la Province de Québec entre ces deux villes

⁹⁸ RUSSEIL (Sarah), *Les enjeux patrimoniaux entre processus de mobilisation...*, op. cit.

⁹⁹ BADIE (Bertrand), *Politique comparée*, Paris, Thémis Science Politique, Presses Universitaires de France, 1990, p. 18.

¹⁰⁰ La dizaine d'années séparant ces deux procédures d'inscription (temps finalement assez conséquent en regard des trente ans d'existence de la notion de patrimoine historique) nous semble aider à se dégager de problèmes liés à la vision officielle de l'Unesco ainsi que des catégories de perception officielles des institutions concernées. Elle permet en outre de mener une comparaison dynamique. Sans prétendre travailler dans une perspective historique, nous rejoignons ici l'usage de l'histoire comme instrument de rupture sous-tendant le travail de Vincent Dubois sur la formation de la culture comme catégorie de l'action publique. DUBOIS (Vincent), *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

¹⁰¹ Ces juridictions sont développées dans le cadre provincial pour Québec et national pour Lyon. Sur les déclinaisons différentes, voir notamment PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et à Montréal*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 2002.

et des villes voisines. Si elles exercent une sorte de leadership, celui-ci est contesté¹⁰². Les deux villes sont au centre d'une (ou plusieurs) organisation(s) « supra municipale(s) » (Communauté urbaine de Lyon et Communauté métropolitaine de Québec). Ce sont, par ailleurs, deux villes bien implantées économiquement et culturellement et dont les ambitions en matière de rayonnement international sont fortement affichées¹⁰³. Elles sont l'une et l'autre en relation privilégiée, dans des organisations politico-administratives très différentes, avec la capitale de leur pays et dans des démarches de différenciation, de démarcation par rapport à un centre. Dès lors la dimension multi-niveaux est fortement présente.

Les environnements politiques canadien et français présentent en effet des caractéristiques intéressantes pour l'approche comparative retenue : l'échelon gouvernemental supplémentaire qu'implique l'organisation politico-administrative canadienne permet d'apporter une autre variable dans la participation des municipalités à l'espace transnational. En effet, l'État français centralisé présente un unique palier gouvernemental promulguant les lois dans tous les domaines d'intervention publique. Le fédéralisme canadien¹⁰⁴ signifie, au contraire, que le Canada¹⁰⁵ possède deux paliers d'autorité distincts : le Parlement canadien central (fédéral) et les dix assemblées législatives provinciales. Chaque palier est souverain pour ce qui a trait à certaines compétences législatives, d'autres compétences telles que, par exemple, l'agriculture ou l'immigration, sont partagées. La répartition de ces compétences¹⁰⁶, énumérées initialement dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, est souvent ambiguë. Elle a d'ailleurs connu des évolutions notables, telles celles qui ont suivi la Révolution Tranquille¹⁰⁷ au Québec avec la *Loi constitutionnelle de 1982*¹⁰⁸.

¹⁰² Voir notamment pour Québec : HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie Urbaine de Québec.*, Québec, Éditions du Méridien, 1994 ; RACINE (Nicolas), « L'insertion internationale... », *art. cit.* ; PRÉMONT (Marie-Claude), « Montréal face à Québec : la longue histoire des recompositions territoriales dans la région métropolitaine de Montréal » dans Laurence BHÉRER, Jean-Pierre COLLIN, Eric KERROUCHE, Jacques PALARD, *Jeux d'échelle et transformation de l'État : le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 47-62 et pour Lyon : JOUVE (Bernard), « Le réseau de villes comme territoire de la régulation : la métropole lyonnaise », dans Bernard JOUVE, Christian LEFÈVRE, *Métropoles ingouvernables...*, *op. cit.*

¹⁰³ Voir en annexe, les présentations de l'histoire des « activités internationales » de Lyon et de Québec.

¹⁰⁴ Il constitue l'un des trois piliers de l'ordre constitutionnel canadien avec le gouvernement responsable et la Charte canadienne des droits et libertés.

¹⁰⁵ Le fédéralisme était considéré comme essentiel à la coexistence des communautés francophones et anglophones lors de l'établissement de la Loi constitutionnelle de 1867.

¹⁰⁶ La répartition des compétences législatives entre le fédéral et le provincial délimite l'étendue du pouvoir du Parlement du Canada et les pouvoirs de chaque législature provinciale.

¹⁰⁸ Il s'agit alors d'une évolution vers un degré plus important de décentralisation. Cet ordre constitutionnel est toutefois réalisé sans l'accord des Québécois, ni de l'Assemblée nationale du Québec. Voir GAGNON (Alain G.), *De l'Etat-nation à l'Etat multinational. Le Québec et le Canada face au défi de la modernité*, Montréal, Etudes sur le Québec, 1995.

Il serait fastidieux et inutile pour notre travail de recenser la répartition des différentes compétences. Notons toutefois que le pouvoir sur les relations extérieures n'est accordé au Canada qu'avec la promulgation du *Statut de Westminster* en 1931. La mise en œuvre des traités est alors assurée par les deux paliers de gouvernement, suivant la même ligne de partage que leurs compétences législatives respectives¹⁰⁹. La Convention du patrimoine mondial, ratifiée par les gouvernements français et canadien respectivement en 1972 et 1976, engendre que seuls ces gouvernements (et leurs administrations) sont reconnus comme interlocuteurs officiels de l'Unesco. La mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial est toutefois assurée, pour ce qui a trait au patrimoine culturel dans chacun de ces pays, conformément aux répartitions de compétences et de pouvoirs relatifs à la culture. Cette « catégorie floue »¹¹⁰ est d'ailleurs, de part et d'autre de l'Atlantique, l'objet de débats, de tensions et d'enjeux politiques entre les différentes institutions publiques, particulièrement dans le cas canadien où fédéral et provincial se disputent la compétence législative en la matière. Il nous semble essentiel de souligner deux grandes conséquences, pour la comparaison que nous souhaitons réaliser entre Québec et Lyon, que ces différences fondamentales des structures politico-administratives française et canadienne engendrent : la première a trait au pouvoir local, la seconde interroge la notion de nation et de communauté.

Les municipalités canadiennes ne bénéficient pas d'une reconnaissance constitutionnelle¹¹¹. L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, signé en 1867 et marquant la création du Canada, attribue aux provinces les affaires municipales à titre de

¹⁰⁷ La Révolution Tranquille correspond à une période de rupture complète, à un tournant historique dans les vies politique, économique, sociale et culturelle du Canada. Elle est caractérisée par l'émergence d'un nouveau projet identitaire et politique québécois et francophone. Cf. LATOUCHE (Daniel), *Le Bazar. Des anciens Canadiens aux nouveaux québécois*, Montréal, Boréal, 1990 ; LATOUCHE (Daniel), *Plaidoyer pour le Québec*, Montréal, Boréal, 1995 ; LÉTOURNEAU (Jocelyne), *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000 ; GAGNON (Alain G), MONTCALM (Mary Beth), *Québec : au-delà de la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions Québécoises, vlb éditeur, 1992 ; GAGNON (Alain G.), NOEL (Alain), *L'espace québécois*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1995 ; GAGNON (Alain G.), Québec : *Etat et société*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1994.

¹⁰⁹ Cette ligne de partage est régulièrement contestée. Ainsi, en étudiant l'action du gouvernement québécois (opérant un « partenariat stratégique » avec la France) cherchant à pousser l'Unesco à établir un avant-projet de convention sur la défense de la diversité et de la pluralité culturelle, Bruno Maltais et Guy Lachapelle montrent qu'une telle entité dispose de soutiens diplomatiques propres. Ils montrent ainsi que la coopération internationale ne se limite pas aux seuls Etats que les organisations internationales reconnaissent comme interlocuteurs légitimes. Voir LACHAPPELLE (Guy), MALTAIS (Bruno), « Diversité culturelle et stratégies subétatiques : le cas du Québec », *Revue internationale de politique comparée* : « Du local à l'international : nouveaux acteurs, nouvelles diplomatie », vol. 12, n° 4, 2005, p. 143-160.

¹¹⁰ L'expression est reprise de DUBOIS (Vincent), « Politique culturelle : le succès d'une catégorie floue. Contribution à l'analyse des catégories d'intervention publique », dans Martine KALUSZINSKI, Sophie WAHNICH (dir.), *L'État contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques, 1998, p. 167-182. Voir également, pour le cas de la France, les travaux menés sous la direction de Alain Faure et Emmanuel Négrier portant sur les répartitions de compétences dans ce secteur, sur les éventuels processus de décentralisation ainsi que sur les mobilisations d'acteurs au sein des agglomérations, voir FAURE (Alain), NÉGRIER (Emmanuel) (dir.), *La politique culturelle des agglomérations*, Paris, La Documentation Française, 2001.

domaine exclusif de compétence : les municipalités sont ainsi, selon l'expression consacrée, des « créatures » de leur province. De fait, leur existence dépend de l'autorité des gouvernements provinciaux qui ont le pouvoir de les créer, de les modifier ou de les abroger. Si, dans la pratique, les élus municipaux ont réussi à établir un certain rapport de force avec les autorités provinciales et, partant, ont établi un équilibre plus égalitaire dans les régulations entre la province et les municipalités, un lien de subordination perdure toutefois aujourd'hui encore. Les municipalités canadiennes apparaissent donc d'abord comme un outil provincial de contrôle et de quadrillage du territoire, bien avant d'être un lieu d'identification et d'appartenance. La vie politique et démocratique des municipalités en serait de fait réduite à sa plus simple expression¹¹². L'histoire des municipalités québécoises témoigne, en outre, d'un recul progressif de leur capacité de gouverner au profit de la province¹¹³. Cette dernière se dote, en 1918, d'un ministère des Affaires municipales afin de mettre en œuvre divers outils de surveillance et de contrôle des municipalités¹¹⁴ qui passent alors progressivement du statut de gouvernement de premier plan à un rôle d'administrations décentralisées¹¹⁵. Les relations entre les municipalités et le ministère des Affaires municipales sont toutefois développées dans un souci de négociation¹¹⁶. Les municipalités québécoises sont finalement souvent présentées comme un mixte entre deux modèles : le premier faisant de la municipalité une instance de représentation de la communauté locale, sa fonction principale étant la production de biens publics locaux ; le second correspond au fonctionnement d'une entreprise de production de services à la propriété qui s'inspire avant tout de la stratégie de l'entreprise privée¹¹⁷. Si des évolutions considérables ont eu lieu depuis les années

¹¹¹ Sur la constitution des municipalités canadiennes, voir ISIN (Engin F.), *Cities without citizens. The modernity of the city as a corporation*, Montréal, Black Rose Book, 1992.

¹¹² BHÉRER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif. La politique consultative de la Ville de Québec*, Université Montesquieu Bordeaux IV, Institut d'études politiques de Bordeaux, thèse de doctorat, 2003, p. 87. Ce point est d'ailleurs l'objet de revendications politiques importantes, voir notamment BOUDREAU (Julie-Anne), *The megacity saga. Democracy and citizenship in this global age*, Montréal, Black Rose Books, 2000. Le récent débat sur les fusions municipales a également remis à l'ordre du jour ces valeurs, voir BHÉRER (Laurence), LEMIEUX (Vincent), « La référence aux valeurs dans le débat sur la réorganisation municipale au Québec », *Revue Canadienne de sciences régionales*, vol. XXV, n° 3, p. 447-472.

¹¹³ Sur l'histoire des municipalités québécoises, voir GOW (James Ian), *Histoire de l'administration publique québécoise, 1867-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986 et le premier chapitre intitulé « Les régimes municipaux québécois et français » de la thèse de Laurence Bhérier, BHÉRER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste... op. cit.*, p. 81-145.

¹¹⁴ GOW (James Ian), *Histoire de l'administration publique québécoise*, op. cit., p. 83.

¹¹⁵ COLLIN (Jean-Pierre), LÉVEILLÉE (Jacques), *L'organisation municipale au Canada. Un régime à géométrie variable, entre tradition et transformation*. Groupe de recherche sur l'innovation municipale, 2003, p. 3-4. Précisons en outre qu'en 1971, le fédéral se dote d'un département d'État aux affaires urbaines, il pénètre alors dans ce secteur de compétence exclusivement provincial, ce qui est perçu comme une ingérence centralisatrice au Québec. Cf. GAGNON (Alain G.), *De l'état-nation à l'Etat multinational... op. cit.*

¹¹⁷ Voir TINDAL (Richard C), TINDAL (Susan N), *Local government in Canada*, Toronto, Nelson Thomson, Learning, 2000, p. 13.

soixante, le fonctionnement actuel des municipalités québécoises demeure amplement influencé par la longue prégnance du modèle de l'entreprise privée¹¹⁸. Le modèle politique canadien fondé sur la décentralisation n'accorde finalement qu'un statut politique relativement restreint aux municipalités.

Le modèle politique français, en revanche, affirme davantage l'intégration communale au système étatique. La Constitution française reconnaît que les municipalités sont l'une des parties constitutives de l'État et garantit une part d'autonomie aux communes dans l'exercice de leurs prérogatives¹¹⁹. Cette autonomie serait accrue par les lois de décentralisation et par la construction de l'Union européenne¹²⁰. Les municipalités françaises sont donc des éléments indissociables de l'État et de la souveraineté nationale¹²¹. La logique de l'État unitaire se traduit, en outre, par une volonté de maîtrise globale du territoire avec pour conséquence fondamentale l'uniformité des statuts communaux. Au contraire, au Québec, la législation municipale est asymétrique : plusieurs types de municipalités coexistent, encadrées par des lois différentes¹²². Comparant l'autonomie des municipalités québécoises et françaises, Laurence Bhérer conclut que « la légitimité

¹¹⁶ Précisons que si une très forte majorité des sources de revenus des municipalités québécoises est d'origine locale (89, 2% selon Québec, Ministère des Affaires Municipales, Prévisions budgétaires des organismes municipaux, 2003), la majorité des transferts du gouvernement provincial sont conditionnels au Québec [voir QUESNEL (Louise), « La démocratie urbaine dans les métropoles canadiennes », dans Oscar W. GABRIEL, Vincent HOFFMANN-MARTINOT (dir.), *Démocraties urbaines. L'état de la démocratie dans les grandes villes de 12 pays industrialisés*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 291-348, p. 311.]. En France où les sources de revenus d'origine locale sont un peu moins importantes, les dotations de l'État s'accompagnent de moins d'exigences. En outre, le contrôle financier est moins important dans ce second pays. Voir BHÉRER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste...*, *op. cit.*

¹¹⁸ BHÉRER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste...*, *op. cit.*, p. 89. Précisons en outre que si le rôle du maire est central au Québec, son autorité n'est pas aussi grande que celle de son homologue français. En revanche, l'équilibre des pouvoirs entre législatif et exécutif confère un rôle plus affirmé aux conseillers municipaux (en particulier à l'opposition) que celui dont disposent les conseillers municipaux français.

¹¹⁹ MARCOU (Gérard), « La démocratie locale en France : aspects juridiques », dans Loïc BLONDIAUX, Gérard MARCOU, François RANGEON (dir.), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 21-44. Voir également MABILEAU (Albert), *Le système local en France*, Paris, Montchrétien, 1994.

¹²⁰ LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes...*, *op. cit.* Les études sur l'Union européenne ont ainsi amené certains auteurs à parler de gouvernance européenne polycentrique ou à multi-niveaux [voir MARKS (Gary), SCHARPF (Fritz W.), SCHMITTER (Philippe C.), STREECK (Wolfgang) (dir.), *Governance in the European Union*, Londres, Sage, 1996]. Nous verrons toutefois que l'Union européenne n'intervient pas dans cette action.

¹²¹ CAILLOSSE (Jacques), « Le 'Local', objet juridique », dans Albert MABILEAU (dir.), *A la recherche du « local »*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 111-151, p.129.

¹²² Les municipalités rurales sont régies par le code municipal, les cités et les villes sont soumises à trois régimes législatifs : la Loi des cités et des villes, les municipalités régies par des Lois spéciales et enfin les deux villes régies par des Chartes spéciales, Québec et Montréal.

politique des communes [française] est plus forte qu'au Canada (...). En somme, la forte imbrication entre les paliers national et local, doublée d'une reconnaissance constitutionnelle, donne une visibilité politique certaine »¹²³ aux municipalités françaises. Enfin, une différence essentielle de la vie démocratique locale est donnée à voir à travers l'exercice des élections municipales. Ainsi, la « nationalisation »¹²⁴ des élections municipales en France et le contexte d'action publique renouvelé par les lois de décentralisation, ont engendré la redécouverte du local comme espace politique et, partant, ont permis aux élus locaux français de se construire une légitimité politique plus importante qu'au Québec. Dans cette province canadienne où les partis politiques municipaux existent, le modèle entrepreneurial domine, malgré plusieurs lois dites de « revalorisation du pouvoir local »¹²⁵. De fait, il n'existe aucun lien formel entre partis politiques municipaux et provinciaux. Le régime municipal québécois serait, selon Laurence Bhérier, caractérisé par un apolitisme implicite, une valorisation ambiguë du rôle de l'échelon local, une faible capacité politique et enfin un rejet de toute politisation trop importante de la scène politique locale¹²⁶.

Il semble possible de résumer schématiquement ainsi le rapport au politique municipal en France et au Québec : la prééminence de l'attachement à la commune (au terroir) française s'oppose à l'image de l'entreprise municipale canadienne. La valorisation de l'identité communale apparaît, de manière générale, plus exacerbée en France qu'au Québec. Les références au patrimoine, comme vecteur de mémoire et d'identité collective, sont toutefois mobilisées dans chacune de ces deux villes, et plus généralement en France et au Canada, depuis longtemps. Des enjeux émergent en effet au sein des communautés et sont l'objet de tractations et de tensions entre les principaux acteurs tant en France qu'au Canada¹²⁷. Ils ne sont toutefois pas répercutés de la même manière par les États politiques et connaissent donc des mobilisations locales assez distinctes.

L'identification communautaire renvoie au second point que nous souhaitons évoquer. Au contraire de l'État-nation que constitue la France, le Canada présente certes une intersection, mais pas une identité absolue entre l'État politique et les communautés

¹²³ BHÉRIER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste...*, op. cit., p. 91.

¹²⁴ Cette expression vise à désigner l'intérêt progressif des partis politiques nationaux pour les élections municipales, gagner une ville devenant alors un enjeu de batailles politiques nationales, ce que Jacques Caillosse explique par l'émergence d'une municipalité « politique ». CAILLOSSE (Jacques), « Eléments pour un bilan juridique de la démocratie locale en France », dans Loïc BLONDIAUX, Gérard MARCOU, François RANGEON (dir.), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 71-78, p. 72-73.

¹²⁵ Ces lois, adoptées au début des années 1970, visaient à reconnaître les partis politiques municipaux et à baliser la pratique de la démocratie municipale.

¹²⁶ BHÉRIER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste...*, op. cit., p. 143-144.

¹²⁷ Voir pour un exemple ancien, AGUHLON (Maurice), *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II^{ème} République*, Paris, Seuil, 1979.

nationales. Le rapport que les élites canadiennes et québécoises entretiennent aux notions de nation et de communauté tend à créer une situation très particulière. A titre d'exemple, les Canadiens anglophones seraient beaucoup moins enclins à développer des liens de continuité entre passé et présent que ne le seraient les Canadiens francophones. Les incompréhensions et les divergences de vue qui sous-tendent les relations entre le fédéral et la Province du Québec sont données à voir à travers les multiples travaux universitaires portant sur le fédéralisme¹²⁸. Pour nombre d'universitaires québécois, l'énigme canadienne réside dans les concepts de nation et d'Etat-nation : le concept d'Etat se rattacherait à une entité politique et juridique mieux connue sous le nom de « pays », quand le concept de nation représenterait une entité socio-culturelle dont les frontières seraient souvent distinctes des frontières étatiques¹²⁹. En prolongeant ce raisonnement, le défaut de reconnaissance des communautés politiques en tant que nation est identifié comme l'une des causes des conflits politiques et comme l'une des raisons incitant les nations à rechercher et à assurer leur statut d'Etat-nation. Tel serait le cas au Québec¹³⁰ où les institutions dominantes du Canada ne reflèteraient pas la divergence qui existe dans les revendications de nature culturelle, historique et politique, produisant ainsi une situation d'impasse. Dès lors, la question de la mémoire, de l'identité et, partant, du patrimoine canadiens présente une complexité plus grande encore qu'en France : quel est l'acteur légitime pour sélectionner, énoncer et décréter les éléments constitutifs de l'histoire, de la mémoire et de l'identité nationale ? La création de comités nationaux de l'Icomos dans chacun de ces pays reflète justement la césure structurante pour ce qui a trait à la mémoire, à l'identité ou encore au patrimoine au Canada. L'association Icomos France défend une vision, une lecture et une interprétation de la notion de patrimoine dont les fondements ne sont pas l'objet de discussions. Au contraire, l'Icomos Canada est constitué de deux comités, l'un francophone et l'autre anglophone, dont les interprétations de cette notion sont régulièrement l'objet de tensions. Des haut-fonctionnaires français et canadiens participent actuellement ou ont pris part à la direction de l'Icomos International et sont membres du Comité du patrimoine mondial ou de son bureau.

Si l'analyse comparée des procédures lyonnaise et québécoise apparaît valide et

¹²⁸ Voir par exemple BURGESS (Michael), GAGNON (Alain G.), *Comparative federalism and federation : competing traditions and future directions*, Toronto, Buffalo, University Press of Toronto, 1993 ; GAGNON (Alain G.), *Québec : Etat et société*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1994 ; GAGNON (Alain G.), MACLURE (Jocelyn) (dir.), *Repères en mutation : identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, 2001 ; RESNICK (Philip), *Letters to a Québécois Friend*, Montréal, McGill Queen's, 1990 ; RESNICK (Philip), *Thinking English Canada*, Toronto, Stoddart Publishing Co, 1994 ; RESNICK (Philip), « Repenser le fédéralisme canadien », dans Alain G. Gagnon, Jocelyn Maclure (dir.), *Repères en mutation...*, *op. cit.*

¹²⁹ Voir par exemple : GAGNON (Alain G.), *De l'état-nation à l'Etat multinational...*, *op. cit.*, p. 2.

¹³⁰ *Ibid.* Bernard Gagnon et Jacques Palard mettent en évidence que les stratégies des provinces diffèrent fortement en matière d'action extérieure : la province de Québec se singulariserait en cherchant à transformer, pour des raisons identitaires, ses relations internationales en une véritable politique étrangère. Voir GAGNON (Bernard), PALARD (Jacques), « Relations internationales des régions et fédéralisme. Les provinces canadiennes dans le contexte de l'intégration nord-américaine », *Revue internationale de politique comparée* : « du local à l'international : nouveaux acteurs, nouvelle diplomatie », vol. 12, n° 4, 2005, p. 161-178.

utile, quelques précisions doivent toutefois être apportées quant à l'exemplarité de la gestion d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial lue comme une action internationale de villes. L'inscription sur la Liste s'effectue auprès d'une organisation intergouvernementale et les municipalités urbaines dont un site figure sur la Liste adhèrent à l'Ovpm. La gestion de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est donc à rapprocher des actions développées au sein de villes dans le cadre de politiques élaborées par des organismes supranationaux (Union Européenne, Organisation des Nations-Unies, etc.). Les conclusions de cette enquête pourront donc être comparées à celles portant sur ce type d'activités, une plus grande prudence sera toutefois nécessaire dans la généralisation de ses résultats à l'ensemble des « politiques d'internationalisation des villes ». Dans le cas Québécois, l'État représentera généralement le gouvernement provincial. C'est en effet ce dernier qui définit la notion de patrimoine et qui détient les compétences législatives relatives à l'existence des municipalités¹³¹.

Enfin, les travaux portant sur le patrimoine et sa production permettent d'identifier des spécialistes de cette notion, de souligner la diversité des professions concernées (au sein d'un même pays, ainsi que les références différentes entre France et Canada¹³²) et surtout la pluralité des acteurs revendiquant la capacité de porter un discours savant sur ce patrimoine¹³³. Ces acteurs sont familiers de la notion soit parce qu'ils la côtoient professionnellement, soit parce qu'elle constitue leur objet de recherche universitaire ou encore parce qu'elle représente un intérêt particulier pour eux. Ils présentent alors des formes d'expertise et de savoirs assez différenciées sur le patrimoine. Certains d'entre eux réalisent des activités s'apparentant à des expertises¹³⁴ dans des cadres nationaux. Ils sont toutefois très peu dénommés *experts* en France et au Canada¹³⁵, alors même que le recours à une *expertise* lors de la fabrication des biens du patrimoine mondial est régulièrement mentionnée par les Lyonnais et les Québécois. Nous essaierons de qualifier systématiquement les savoirs portant sur le patrimoine des acteurs intervenant à Lyon et à Québec ainsi que les expertises que certains seraient amenés à produire. Face

¹³¹ Nous précisons systématiquement lorsqu'il s'agit de l'État fédéral. De même, le terme national renvoie d'abord à la province de Québec. Toutefois, lorsque nous parlons de scènes nationales, il peut s'agir, par extension, de scènes provinciales ou fédérales.

¹³² Ces différences sont liées aux structures politico-administratives ainsi qu'aux définitions étatiques du patrimoine. Il apparaît ainsi, selon Yvon Lamy, « structurellement dépendant de la conscience qu'en prend la nation protectrice, en vue d'y découvrir et d'y considérer la marque de sa propre grandeur historique et des choix responsables qui la lient », LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine...*, op. cit., p. 11.

¹³³ Voir notamment BOURDIN (Alain), *Le patrimoine réinventé*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984 ; LÉLIAUD (Jean-Michel), *L'utopie française. Essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992 ; LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine...*, op. cit. et PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références patrimoniales...*, op. cit.

¹³⁴ L'expertise correspond à une position provisoire, stabilisée par des investissements forts et évolutifs, mais occupée de manière incertaine par les experts. Voir TRÉPOS (Jean-Yves), *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 3119, 1996, p. 47.

¹³⁵ Une telle dénomination est absente des discours des acteurs ainsi que des travaux de recherche portant sur le patrimoine.

à la profusion du terme d'expert de manière générale ¹³⁶ (et à son absence dans les politiques publiques patrimoniales au Canada et en France comme dans les analyses universitaires qui en sont faites), nous avons choisi de ne pas en faire une catégorie d'analyse de cette recherche. L'expression *savants du patrimoine* désigne ici les acteurs possédant une représentation culturelle ¹³⁷ de cet objet. Nous chercherons alors à souligner les différentes catégories que cette expression peut recouvrir au Canada, en France ainsi que dans l'espace transnational spécifique constitué autour du patrimoine mondial.

2. Méthodologie et protocole d'enquête

Le travail s'appuie sur deux types de sources, orales et écrites. La centaine d'entretiens semi-directifs réalisés vise à reconstituer un (des) historique(s) de la procédure ou des actions s'y rapportant, les lieux au sein desquels les acteurs recueillent des informations, se forment, etc. (questions informatives), à recueillir des données sur le travail quotidien des acteurs impliqués, à identifier leurs formations, leurs parcours socio-professionnels et leurs réseaux relationnels et, enfin, à récolter des informations sur les intérêts, les stratégies, les positionnements et les rôles de ces acteurs dans la fabrique du patrimoine mondial et la gestion des inscriptions. Les entretiens ont, au fur et à mesure que l'enquête avance, pour objectif de vérifier des traits majeurs ou d'approfondir un récit cohérent qui semble se dessiner à partir de la mise en regard des deux enquêtes. Nous avons adapté ces grilles d'entretien au contexte particulier de chacune des villes afin de comprendre la dimension complexe de la gestion du patrimoine mondial. Par exemple, la notion de patrimoine est d'abord saisie et définie par le gouvernement québécois, puis, de façon différente, par le gouvernement canadien alors qu'elle est essentiellement stabilisée par la juridiction nationale en France. Dès lors, si l'on définit un secteur d'action autour du patrimoine, le rapport global/local dans ce secteur ne présente pas d'homothétie entre la France et le Canada. Si nos dispositifs d'enquête à Lyon et à Québec sont loin d'être radicalement différents ¹³⁸, il ne correspond pas non plus à l'application de grilles d'observation rigoureusement identiques. Afin de mieux repérer les liens entre ces acteurs, entre les différentes scènes au sein desquelles ils évoluent et surtout entre les

¹³⁶ TRÉPOS (Jean-Yves), *La sociologie de l'expertise, op. cit.* ; RESTIER-MELLERAY (Christiane), « Experts et expertise scientifique. Le cas de la France », *Revue française de science politique*, n° 4, 1990, p. 546-585 ; BRINT (Steven), *In an Age of Experts : The Changing Role of Professionals in Public Life*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1994. Voir également la présentation de la notion d'expertise dans l'analyse des politiques publiques de Denis Saint Martin : SAINT MARTIN (Denis), « Expertise », dans BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 209-216.

¹³⁷ La *représentation culturelle* renvoie à la relation, établie par les juridictions nationales notamment, entre la collectivité et son environnement. Elle rassemble les lectures architecturales, techniques et professionnelles du patrimoine. LIROSSIER (Rachel), RUSSEIL (Sarah), VERHAGE (Roloef), ZEPF (Marcus), « Entre conflits et synergies. Renouvellement urbain et patrimonialisation », *DISP*, 159, 2005, p. 4-12.

¹³⁸ Ce que propose Léa Lima pour son travail sur la lutte contre l'exclusion des jeunes en France et au Québec.

différentes thématiques présentes dans les discours recueillis, nous avons procédé à un enregistrement quasi-systématique¹³⁹ et à une retranscription des entretiens.

L'identification des acteurs à interviewer s'est faite progressivement, conformément au parti pris inductiviste. D'une durée de quarante-cinq minutes à trois heures, les entretiens ont été réalisés au cours de l'hiver 2001 et des automnes 2002 et 2003 à Lyon, des hivers 2003 et 2004 à Québec et enfin, de manière plus précise, au cours des automnes 2003 et 2004 auprès du secrétariat de l'Icomos international et du secrétariat du Centre du patrimoine mondial. Ces entrevues se déroulaient généralement avec une seule personne, mais dans certaines circonstances, nous avons rencontré deux personnes en même temps. Enfin, nous avons vu plusieurs fois certains acteurs centraux. Ceci a permis d'échanger avec plus de quatre-vingt-dix enquêtés. En outre, ces entretiens ont été réalisés, au sein des deux villes, auprès de représentants politiques municipaux et d'agents de ces municipalités concernés par la procédure d'inscription ou sa gestion, auprès de fonctionnaires d'État travaillant dans des services déconcentrés parfois impliqués dans de telles démarches, auprès de membres de comités de citoyens ou d'associations d'habitants mobilisés et enfin auprès de représentants d'instances parapubliques susceptibles de prendre part à ces procédures. Ces séries d'entretiens, effectuées à l'échelle municipale, ont été complétées par des enquêtes menées au plan national, auprès des fonctionnaires des administrations centrales des gouvernements québécois, canadiens et français et auprès d'organismes (essentiellement associatifs) travaillant sur le patrimoine et le patrimoine mondial. Suivre la fabrique des biens du patrimoine mondial et la gestion d'une inscription dans deux villes amène en effet vers ces acteurs ainsi que vers des individus évoluant dans des espaces transnationaux ou intergouvernementaux. Des entretiens auprès du personnel du secrétariat de l'Icomos international et du Centre du patrimoine mondial se révélant nécessaires, nous avons interrogé une dizaine d'agents ou de vacataires de ce Centre. Les investigations de terrain menées aux échelles municipales et nationales avaient déjà conduit à rencontrer des individus prenant part à ces scènes en tant que militants, évaluateurs, décideurs, etc. Nous n'avons pas jugé opportun, compte tenu de notre questionnement, d'élargir les investigations de terrains à de nombreux autres participants les investigations de terrain. Cette troisième série d'entretiens a essentiellement consisté en la rencontre d'agents ou de permanents de ces structures. La lecture et la perception de l'espace transnational résultent donc d'une approche par les villes de Lyon et de Québec.

Ces entretiens sont donnés à « entendre » à travers des citations, les plus nombreuses possibles, présentes dans le corps du texte. Un tel choix induit bien sûr quelques limites. La mobilisation de ces paroles et de ces témoignages comme administration de la preuve pose le problème de la représentativité des récits exploités particulièrement ici lorsqu'il s'agit de récits relatifs aux scènes transnationales¹⁴⁰. La « technique » de l'entretien contient cependant, ainsi que le rappelle Stéphane Beaud,

¹³⁹ Peu des enquêtés ont refusé d'être enregistrés. Voir la liste des entretiens réalisés.

¹⁴⁰ Il est cependant important de remarquer que cette difficulté n'apparaît pas de la même façon lorsqu'il s'agit d'analyser des stratégies ou des légitimités d'action ou de donner des informations factuelles. Dans le second cas, nous tentons de palier cette difficulté en précisant les sources écrites (administratives, contractuelles, etc.).

une « force heuristique » et un « pouvoir de généralité »¹⁴¹ propre si l'on en respecte certaines règles, celles notamment de l'entretien approfondi enchassé dans une enquête de terrain. Ces sources orales sont ainsi, le plus possible, confrontées et croisées à des sources écrites.

Les sources écrites mobilisées pour ce travail relèvent de quatre grandes catégories déclinées également sur les échelles municipales, nationales et transnationales. Il s'agit d'abord de documents officiels : les dossiers d'inscription de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon ainsi que ceux d'autres sites inscrits, les textes internationaux relatifs au patrimoine mondial (émanant de l'Unesco, de l'Icomos international ou des comités nationaux de cet organisme), les compte-rendus des réunions du Comité du patrimoine mondial et ceux de son bureau, les rapports et les publications de l'Unesco et de l'Icomos international sur ce thème, les déclarations, les textes de loi relatifs à la protection du patrimoine dans chacun des pays, les communiqués de presse émanant des différentes institutions mobilisées, etc. L'analyse de ce corpus documentaire apporte d'abord des informations indispensables sur les discours officiels de l'Unesco, de l'Icomos international et des administrations nationales, sur la manière dont ces documents viennent encadrer les débats et les discussions autour de la fabrication de nouveaux biens du patrimoine mondial (débats qui prennent place en différentes scènes, notamment nationales et transnationales). Nous avons ensuite pu consulter des archives. Il s'agit d'archives institutionnelles et personnelles. Les archives municipales à Québec¹⁴² ont permis de retracer l'histoire de la procédure et l'environnement institutionnel et politique au sein duquel elle a été développée. Les archives du Comité de quartier du Vieux Québec, du Conseil des Monuments et des Sites du Québec et celles de la Renaissance du Vieux Lyon, de même que les archives personnelles de Léonce Naud à Québec¹⁴³ apportent une autre approche des mêmes événements et permettent de définir d'autres analyses par rapport aux lectures institutionnelles des procédures à l'œuvre et de leurs réceptions locales. Elles sont essentiellement constituées d'articles de journaux, de courriers échangés, notamment avec les institutions politiques urbaines, et enfin de rapports et dossiers relatifs à des projets urbains. Ces documents sont réalisés par des habitants ou des représentants des associations. Certaines archives de l'Icomos Canada, l'Icomos France et l'Icomos international ont également été mises à notre disposition. Ces dernières demeurent

¹⁴¹ BEAUD (Stéphane), « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, 1996, p. 226-257. Il s'agit alors de mener des entretiens longs et enregistrés (puis retranscrits) auprès d'enquêtés choisis par l'enquêteur et avec lesquels le lieu et la durée de l'entretien auront été préalablement négociés. Ces entretiens visent à obtenir des données objectives et subjectives, ainsi que des anecdotes de façon à saisir le plus possible les différents aspects de la réalité sociale.

¹⁴² L'inscription du site historique de Lyon est encore récente et les documents ne sont pas encore déposés aux archives municipales. Ce sont ici essentiellement les documents sélectionnés par le centre de documentation de l'agence d'urbanisme de Lyon qui ont permis de retracer l'histoire de la procédure et l'environnement institutionnel et politique lyonnais au sein duquel elle a été développée.

¹⁴³ Nous avons eu accès à ces archives lors de nos séjours dans la ville.

cependant succinctes, ces organismes se méfiant visiblement de toute personne extérieure¹⁴⁴. La troisième série de sources écrites utilisée pour cette étude est constituée des documents circulant au sein des diverses scènes observées. Il s'agit d'un type de source essentiel pour ce travail. C'est en effet à travers elle que les circulations sont, sinon données à voir, du moins rendues saisissables. Les périodiques publiés par l'Unesco, l'Icomos international, les comités français et canadien de l'Icomos, l'Ovpm ou encore les associations urbaines, les conférences et les rencontres, les manifestations ou les sessions de formations qu'ils organisent (auxquels nous accédons par les actes) sont autant d'éléments essentiels pour comprendre les circulations et leur contenu. Enfin, un quatrième type de sources écrites s'est révélé indispensable pour mener les enquêtes de terrain et pour inscrire les procédures d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial dans le champ du patrimoine. Il s'agit des ouvrages présentant le patrimoine de Québec et de Lyon, l'histoire politique et socio-économique de ces deux villes ainsi que celle de leur développement urbain¹⁴⁵.

III. Plan de l'étude et de la thèse

Nos enquêtes de terrain donnent à voir des interactions complexes entre différentes scènes lors de la quête, de l'obtention, puis de la gestion d'un label international. Les municipalités lyonnaise et québécoise se présentent, lorsqu'elles ont obtenu ce label, comme des modèles, des exemples de la « bonne gestion » du patrimoine urbain, diffusant alors certaines pratiques urbaines, mais aussi nationales, au sein de l'espace transnational structuré autour du patrimoine mondial. Leurs implications dans la mise en œuvre de la Convention de 1972 les conduisent à modifier certaines pratiques relatives au patrimoine, à renouveler leurs représentations de cet objet et, partiellement, les outils de sa gestion en se référant, d'abord et avant tout, au cadre national d'action. La gestion de ce label international par des municipalités urbaines pourrait alors être suivie d'effets et d'usages conditionnés par des cultures nationales et des pratiques étatiques. La thèse s'organise donc autour de trois grandes parties :

I. Du *patrimoine historique* au *patrimoine mondial* : l'émergence locale d'un enjeu politique

La première partie de la thèse porte sur la quête du label international, sur la construction des dossiers de candidature relatifs à l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon. En analysant les contextes dans lesquels de telles initiatives voient le jour, elle cherche à repérer les motivations, les ressources et les capacités d'action des acteurs engagés. On s'interroge notamment sur les liens établis entre patrimoine historique et patrimoine mondial ainsi que sur les effets générés par les interactions entre ces différentes scènes.

¹⁴⁴ Nous reviendrons, dans le corps du texte, sur les biais que cela implique.

¹⁴⁵ Nous renvoyons le lecteur à la notice méthodologique en annexe.

Le premier chapitre vise à vérifier que les définitions et les processus politiques d'identification du patrimoine mondial et du patrimoine historique sont liés. En restituant rapidement l'histoire de la construction en tant que patrimoine urbain des territoires lyonnais et québécois concernés, le chapitre explicite la stabilisation de modes de régulation précis entre État et municipalités pour ce qui a trait au patrimoine urbain. On s'intéresse alors aux facteurs et aux contextes qui permettent l'émergence d'une telle initiative et observe comment celle-ci est saisie, par quelques acteurs, comme une solution à des problèmes publics plus anciens.

Le deuxième chapitre interroge la mise en cohérence de l'action initiée localement avec, d'une part, la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et, d'autre part, les politiques urbaines plus traditionnelles. En analysant le processus de « transnationalisation » du patrimoine, on cherche à savoir comment certains acteurs (des passeurs) se saisissent des normes internationales, des cadres cognitifs et normatifs de l'Unesco pour confronter les définitions du patrimoine établies par différentes scènes et rendre les discours caractérisant les patrimoines urbains lyonnais et québécois compatibles avec les critères internationaux définissant le patrimoine mondial et avec les valeurs universalistes sur lesquelles il est fondé. Dès lors se pose la question de savoir si les interactions entre les multiples scènes se poursuivent lors de l'obtention du label et ce que devient cet enjeu politique local lorsqu'il est confronté au processus de décision.

II. Décréter le *patrimoine mondial* : circulations transnationales et consolidation d'un enjeu politique urbain

La deuxième partie de la thèse s'intéresse à l'obtention du label, donc au processus de décision de l'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial. Elle étudie l'espace transnational de circulation spécifiquement constitué autour du patrimoine mondial. On cherche alors à comprendre comment les inscriptions de nouveaux biens sur la Liste sont accompagnés d'un travail politique complexe au cours duquel des enjeux et des débats internationaux, nationaux et locaux autour du patrimoine mondial se confrontent et se nourrissent mutuellement. En situant les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial dans l'action plus globale de l'Unesco, cette partie s'interroge sur les mécanismes de la prise de décisions, sur les régulations alors à l'œuvre, ainsi que sur les opportunités d'action engendrées par les circulations entre les différentes scènes concernées.

Le troisième chapitre de la thèse revient sur la manière dont les propositions d'inscription sont traitées. On se consacre, d'abord, aux acteurs mobilisés lors des procédures d'évaluation et de décision, aux objectifs poursuivis et au travail alors réalisé. Ce chapitre révèle la co-existence de deux logiques distinctes qui se déclinent à chacune des échelles d'action et qui structurent des enjeux et des débats internationaux et nationaux, ainsi qu'une opération de traduction en « langage universel » des réponses municipales, résultat des travaux d'évaluation des dossiers de candidature. Il questionne enfin les contraintes de légitimation qui structurent le processus de décision.

Le quatrième chapitre observe les activités municipales lors du processus de décision. Il dévoile des actes cachés, des relations informelles qui participent à la structuration de l'espace transnational et qui alimentent la constitution d'enjeux politiques liés au patrimoine mondial sur les différentes scènes en interaction. En montrant la

consolidation d'un tel enjeu politique local, le quatrième chapitre s'interroge sur les possibles effets en retour de la participation de municipalités urbaines à cette action internationale. Il cherche notamment à caractériser les rôles des circulations d'informations et de pratiques, ceux des voyages de certains individus et ceux des relations multi-niveaux sur la réussite des procédures d'inscription et, partant, sur la fabrique de biens du patrimoine mondial. Reste alors à savoir comment les municipalités se saisissent finalement de cet enjeu politique lié au patrimoine mondial pour développer des actions publiques urbaines.

III. Gouverner une ville labellisée *Patrimoine mondial*

La troisième partie se fonde sur une observation des activités élaborées et mises en œuvre au sein des villes de Lyon et de Québec suite aux inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, afin d'en étudier les effets. Elle cherche à comprendre comment la « problématisation » du patrimoine mondial, résultant de la quête et de l'obtention du label international, peut conduire à un renouvellement de certaines pratiques locales, ainsi qu'aux participations des municipalités à certaines activités politiques et scientifiques, pensées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Cette partie porte donc sur la capacité des villes à s'organiser en réseau et à peser sur les régulations qui président à la quête et à l'obtention du label.

Le cinquième chapitre revient sur la réception réservée, au sein des villes, à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'une partie du territoire urbain. L'organisation des villes du patrimoine mondial étant présentée comme une opportunité pour les élites municipales d'investir l'espace transnational de circulation structuré autour du patrimoine mondial, ce chapitre cherche à comprendre comment les élites municipales se saisissent du label, des représentations renouvelées du patrimoine et, enfin, de l'enjeu politique que l'obtention de ce label a engendré.

Le sixième chapitre de la thèse interroge l'Ovpm (et, partant, le transnational) comme outil de gouvernement et vecteur d'autonomisation des villes et s'intéresse aux interdépendances résultant de la participation de municipalités à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. En quoi ces nouveaux paramètres de la participation des municipalités à l'action internationale perturbent-ils les régulations antérieures ? Remettent-ils en jeu les modes de régulations établis entre les municipalités et les Etats, par exemple ?

L'analyse réalisée à partir des expériences lyonnaise et québécoise dévoile l'existence d'un espace transnational spécifique et structuré autour du patrimoine mondial au sein duquel ces municipalités agissent de façon différenciée et évolutive au cours du temps. La quête du label crée d'abord les conditions d'émergence d'un enjeu politique local autour du patrimoine mondial. L'obtention du label, à travers des interactions et des discussions politiques et scientifiques autour de cet objet, consolide cet enjeu. Il est alors saisi par les élites municipales et développé, à travers le renforcement de circulations au sein de cet espace, en termes de gouvernement et en termes de positionnement concurrentiel.

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes a la fin du XXeme siècle ?

Première Partie. Du patrimoine historique au patrimoine mondial : l'émergence d'un enjeu politique local

La première partie de la thèse cherche à comprendre comment se constitue un enjeu politique au sein de municipalités urbaines autour du patrimoine mondial, notion définie dans le cadre de l'organisation internationale Unesco. Cet enjeu résulte, selon nous, de la constitution d'un problème public à partir d'une dialectique entre *patrimoine historique* et *patrimoine mondial* intégrant les tensions que suscite le premier. De fait, le patrimoine ne constitue pas seulement un domaine d'intervention publique en soi (cf. Chapitre 1), il est également l'objet de politiques liées à différents secteurs (urbanisme, culture ou encore tourisme) répondant à des objectifs fortement différenciés (protection, conservation, valorisation) et largement déterminées par les organisations politico-administratives détenant la prérogative sur sa gestion (dominé par l'Etat pour Lyon, la Province pour Québec). Cette dernière caractéristique tend à placer ces institutions gouvernementales au centre de la fabrique des politiques publiques portant sur le patrimoine et à officialiser une « problématisation » du patrimoine (dont l'existence est principalement établie pour rappeler le poids du passé dans la formation historique de la nation). La question de la compatibilité ou de la mise en cohérence entre l'activité pensée au plan international, impliquant une pluralité d'acteurs, de scènes et de niveaux d'action, et les actions publiques urbaines plus traditionnelles se pose donc rapidement. Cet enjeu politique

urbain résulterait également de la dimension internationale de la procédure, dans laquelle s'engagent les élus municipaux, et des interactions établies alors entre des scènes locales, nationales et internationales.

De manière plus générale donc, la procédure d'inscription constitue, selon nous, un bon observatoire pour questionner les conditions d'élaboration d'actions publiques urbaines à visée internationale et pour analyser des relations multi-niveaux au sein desquelles ces municipalités sont impliquées. Pour comprendre comment le transnational peut constituer une ressource ou une contrainte pour l'action publique urbaine, il est nécessaire de saisir comment des municipalités établissent des connexions, réalisent des échanges, ou sont placées en situation d'interaction, notamment avec des scènes nationales et internationales, dans le cadre d'une activité précise et élaborée au plan international. Cette première partie vise donc plus généralement à observer et à analyser comment des municipalités urbaines se saisissent de cette activité et se mettent en quête d'un label international.

Les analyses portant sur la dimension internationale des gouvernements urbains et sur les échanges entre organismes internationaux et municipalités montrent que ceux-ci sont encore peu institutionnalisés¹⁴⁶. De fait, les relations internationales demeurent un domaine réservé des Etats et les connexions municipales avec des instances situées au-delà des frontières étatiques sont généralement rendues complexes¹⁴⁷. Lorsque de tels échanges existent, ils auraient trait à des domaines précis d'intervention publique et seraient l'occasion de circulations de modèles ou encore de transferts de politiques publiques essentiellement entre spécialistes de ce domaine. Dès lors, est-il essentiel de comprendre de quel(s) domaine(s) d'intervention publique relève l'activité internationale saisie et d'en préciser les principales caractéristiques. La nature et les effets des configurations d'acteurs caractérisant l'Unesco et ses organes consultatifs ainsi que celles associées aux institutions publiques en France et au Québec définissent des répartitions de compétences (issues de traités internationaux ou de l'histoire des pratiques nationales) dans différents domaines d'action publique. Ces dernières pourraient alors contribuer à former des objectifs, des attentes, voire des enjeux municipaux ainsi qu'à structurer des conditions particulières pour que les municipalités urbaines se saisissent de l'activité spécifique et pensée au plan international. Des analyses récentes portant sur les activités internationales des gouvernements urbains insistent sur la multiplication de stratégies de rayonnement international depuis la fin des années quatre-vingt. Les municipalités

¹⁴⁶ Les analyses portant sur les transferts de politiques publiques de ville à ville ou sur la participation de gouvernements locaux à des scènes transnationales ou internationales montrent leur importance et leur existence de longue date. Il s'agit cependant de scènes transnationales et non de relations directes entre un gouvernement local et une organisation internationale (telle que définie par le champ des relations internationales). Se reporter notamment à SAUNIER (Pierre-Yves), « Changing the city : urban international information and the Lyon municipality, 1900-1940 », *Planning perspectives*, 14, 1999 ; SAUNIER (Pierre-Yves), « Atlantic crosser. John Nolen and the Urban Internationale », *Planning history*, vol. 21, n° 1, 1999 ; PAYRE (Renaud), *A la recherche de la « science communale ». Les « mondes » de la réforme municipale dans la France de la première moitié du vingtième siècle.*, Thèse de Science politique, Université de Grenoble, 2002.

¹⁴⁷ VION (Antoine), « L'invention de la tradition des jumelages : mobilisations pour un droit (1951-1956) », *Revue Française de Science Politique*, vol. 53, n° 4, 2003, p. 559-582.

urbaines disposeraient de ressources différenciées pour élaborer des actions à visée internationale¹⁴⁸. Ces analyses divergent toutefois lorsqu'il s'agit d'expliquer les capacités d'action que développent les élites urbaines pour élaborer ou saisir de telles actions. Certains tendent à montrer que les gouvernements urbains (les élus municipaux) initient des stratégies pro-actives et font preuve d'initiatives et d'innovations¹⁴⁹. Nombre de ces actions publiques bénéficieraient alors d'une forte mobilisation des acteurs économiques d'abord, mais aussi d'acteurs associatifs et d'une coopération locale active mise au service de la ville comme « acteur collectif ». D'autres études tendent à relativiser les capacités d'innovation des municipalités urbaines dans l'élaboration de ces actions. Elles soulignent davantage le poids et l'influence de phénomènes d'import-export et de circulations¹⁵⁰ (en particulier des circulations réalisées par des employés municipaux ou des techniciens) et invitent à penser ces actions comme le résultat de coopérations entre des acteurs impliquant différentes scènes d'action et différents échelons gouvernementaux¹⁵¹.

Ces dernières analyses nous incitent à proposer que la quête du label international procède de la volonté d'élites municipales et de circulations d'individus affiliés à différentes scènes. Nous considérons, pour étudier cette quête, qu'elle correspond à la coproduction d'une miriade d'acteurs impliquant différents niveaux d'action. Les acteurs sont donc appréhendés avec leurs projets, leurs desseins, leurs stratégies et insérés dans des luttes. Dès lors, seule une analyse très localisée nous permet d'aller dans la finesse de la compréhension des jeux d'acteurs impliquant plusieurs scènes et dans celle des capacités d'action des acteurs locaux. La comparaison de deux cas singuliers vise donc à observer et à reconstituer comment une activité pensée à l'échelle internationale est saisie par des municipalités urbaines comme une opportunité d'action. Il s'agit, par conséquent au cours de cette analyse, de privilégier la mise en relation des différents points de vue en observant les multiples réceptions d'une même norme et des mêmes textes dans des scènes affiliées à différents niveaux d'action et en identifiant les possibilités d'adaptation ou les stratégies locales pour contourner certaines règles ou

¹⁴⁸ Voir notamment PINSON (Gilles), VION (Antoine), « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle Sud*, n°13, 2000, p. 85-102. On se reportera également à l'introduction générale de la thèse.

¹⁴⁹ Voir notamment les travaux comparatifs de Paul Kantor et Hank Savitch qui, à partir d'une interrogation générale sur l'évolution des régimes urbains en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, montrent que l'univers des possibles des élus locaux n'est pas nécessairement restreint et surtout que ces acteurs sont en mesure de développer des stratégies alternatives pour faire face aux impératifs qui s'imposent à eux. Ces alternatives proviendraient essentiellement de ressources locales. KANTOR (Paul), SAVITCH (Hank V.), *Cities in the international Marketplace. The political Economy of Urban Development in North America and Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 2002.

¹⁵⁰ Les travaux menés par Pierre-Yves Saunier et Renaud Payre dans une perspective socio-historique insistent, par exemple, sur l'apport des circulations dans l'élaboration de politiques publiques : SAUNIER (Pierre-Yves), « Changing the city : urban international information and the Lyon municipality, 1900-1940 », *art. cit.* ; PAYRE (Renaud), *A la recherche de la « science communale »...*, *op. cit.*

¹⁵¹ Il s'agit alors également de penser ces politiques dans un temps long.

certaines obstacles. En repérant, ensuite, les différents acteurs impliqués, leurs profils et leurs rôles dans la quête du label international, nous questionnons l'éventuelle existence d'une scène ou d'un groupe d'acteurs favorisant l'intégration des différents niveaux d'action. Autrement dit, nous cherchons à comprendre quelles sont les capacités d'action et les ressources des municipalités urbaines, d'abord, mais aussi des acteurs étatiques et des représentants des organisations internationales pour influencer, maîtriser et piloter une procédure dont les principales caractéristiques sont définies par des organismes internationaux. Ces activités pensées au plan international sont-elles saisies de la même façon par toutes les municipalités urbaines ? Qu'implique la mise en interaction des municipalités urbaines avec des scènes partie prenante de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ? Comment la connaissance locale de l'action saisie, les différentes réceptions d'une même procédure ou encore les pratiques urbaines plus traditionnelles contribuent-elles à créer les conditions de réalisation de la quête d'un label international ? Quel(s) rôle(s) particulier(s) jouent les acteurs déjà impliqués dans des actions portant sur le patrimoine ? Enfin, que produisent les interactions développées au cours de cette quête ?

Nous avons choisi de distinguer deux étapes dans la quête municipale d'un label international afin d'identifier précisément, d'abord, comment des acteurs locaux prennent connaissance de l'existence d'une telle activité internationale et de repérer, ensuite, les capacités d'action et d'organisation des municipalités urbaines : l'émergence de l'idée même d'inscription possible, correspondant à la connaissance locale de l'existence de l'offre internationale, et la réalisation des dossiers de candidature. Le premier chapitre cherche à savoir comment la procédure d'inscription est saisie, perçue et appréhendée au plan local afin d'être présentée comme une solution répondant à des problèmes publics locaux que nous essaierons de repérer. Au cours de cette étape, les acteurs établissent, en fonction des contextes politico-administratifs local et national, des liens entre une proposition d'inscription et des pratiques locales plus traditionnelles : la gestion du patrimoine historique et les relations avec des organismes situés au-delà des frontières nationales. Ces liens, développés à des degrés différents selon les acteurs, constituent des cadres à la fabrication des dossiers de candidature et dessinent une partie du travail politique à l'œuvre (Chapitre 1). Le deuxième chapitre questionne la mise en œuvre de la décision municipale visant à proposer l'inscription d'une portion du territoire municipal sur la Liste du patrimoine mondial, c'est-à-dire l'élaboration d'une réponse municipale cohérente avec les normes internationales. Il s'agit en identifiant les ressources des différents acteurs, les freins et les obstacles rencontrés lorsqu'ils ont à investir ces normes internationales, puis en repérant les questions et les perturbations sous-tendant le travail de mise en cohérence, de définir les scènes que les principaux protagonistes mobilisent, de caractériser les régulations alors à l'œuvre et d'identifier d'éventuelles hiérarchies entre ces scènes. Nous verrons alors qu'au terme de ce travail, impliquant des acteurs aux affiliations multiples, le renouvellement des définitions de ce qui fait patrimoine au plan local reste déterminé par les cultures nationales¹⁵² et des institutions étatiques. Le

¹⁵² Pour le terme culture, nous nous rapprochons d'Olivier Fillieule pour lequel il signifie « [...] l'univers des significations, ce qui inclut tout à la fois les croyances, les pratiques rituelles, les schémas narratifs et les visions du monde », FILLIEULE (Olivier), *Stratégies de la rue, les manifestations en France*, Paris, Presses de Science Po, 1997.

patrimoine mondial devient alors un enjeu politique local pour deux raisons principales : la procédure d'inscription constitue un potentiel renouvellement des représentations officielles du patrimoine historique local et la quête du label est saisie et présentée par les élites municipales comme une stratégie internationale de ville (chapitre 2).

Chapitre 1. Le patrimoine mondial comme problème public : faciliter la gestion du patrimoine ou accroître le rayonnement international des villes ?

Le premier chapitre porte sur l'émergence des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de quartiers de Lyon et de Québec. Il vise à vérifier l'hypothèse selon laquelle les définitions et les processus politiques d'identification du patrimoine mondial et du patrimoine historique sont liés. Autrement dit, le travail politique qui sous-tend une inscription sur la Liste du patrimoine mondial prend, selon nous, ses sources dans le processus politique qui a permis l'identification et la définition d'un patrimoine historique à Lyon et à Québec. De fait, ce processus politique engendre la stabilisation de modes de régulation précis entre État et municipalités urbaines pour ce qui a trait à la gestion des quartiers qu'ils ont, conjointement, qualifiés de patrimoine historique en même temps qu'il donne au patrimoine le statut de « problème public »¹⁵³. Pour être acceptée par les élites municipales et par les représentants étatiques, la candidature auprès de l'Unesco est présentée comme une solution à certains problèmes publics existant à Lyon et à Québec. Nous suggérons alors que le patrimoine historique comme problème public pourrait être évoqué et constituer la raison principale d'une candidature auprès de l'Unesco. Reste alors à savoir comment.

C'est donc à la problématisation d'une candidature sur la Liste du patrimoine mondial qu'il convient ici de s'intéresser. Il y aurait en effet une « phase de problématisation au cours de laquelle un certain nombre d'acteurs [seraient] amenés à percevoir une situation comme « anormale » et [à] la qualifier d'une manière particulière, qui [pourrait] être susceptible d'appeler l'attention d'un acteur public »¹⁵⁴. L'analyse de cette phase donne alors à voir les problèmes tels qu'ils sont perçus au plan local ainsi que les solutions qui émergent et celles qui s'imposent. Vérifier notre hypothèse implique d'abord de caractériser les contextes politiques au sein desquels ces candidatures sont proposées et, en particulier, de resituer rapidement les processus politiques qui ont permis l'identification et la définition du patrimoine historique de Lyon (le *Vieux-Lyon*) et de Québec (le *Vieux-Québec*). En effet, l'émergence et la publicisation d'un problème sont accompagnées de processus cognitifs et normatifs de définition et de problématisation avec une double conséquence : ils donnent sens au problème et conditionnent les

¹⁵³ SHEPPARD (Elizabeth), « Problème public », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 347-353.

¹⁵⁴ MULLER (Pierre), SUREL (Yves), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrétien (Clés), 1998, p. 57.

représentations qui en sont faites ainsi que les modes de traitement envisagés. Repérer les acteurs mobilisés par ce processus, les enjeux et les tensions qu'il induit ainsi que les représentations locales du patrimoine historique (en tant que construit socio-politique et en tant que problème public) permettront alors d'éclairer les liens et les connexions réalisés par certains Lyonnais et certains Québécois entre patrimoine historique et patrimoine mondial. La stabilité des configurations d'acteurs établies suite aux identifications de sites urbains comme patrimoine historique invite, ensuite, à regarder, dans un premier temps, les individus qui proposent les candidatures sur la Liste du patrimoine mondial comme des « entrepreneurs politiques »¹⁵⁵. Ces acteurs se révèlent en effet capables d'investir temps, énergie et ressources pour favoriser une alternative dont ils pourront tirer certains bénéfices. Sans les présenter comme des individus plus rusés et plus intelligents que la moyenne, John Kingdon confère aux « entrepreneurs politiques » un rôle essentiel dans la mesure où ils sont capables de construire des couplages¹⁵⁶, notamment à partir de leur expertise, en greffant éventuellement leur solution à des problèmes connexes ou encore en cherchant des alliés. Le travail de ces individus est analysé, dans ce chapitre, en regard de l'étude des processus politiques définissant le patrimoine historique et à la lumière des trajectoires socio-professionnelles de ces individus. Nous pourrions alors décrire et caractériser plus précisément ces individus ainsi que leurs actions lors de la quête du label international. Enfin, nous cherchons systématiquement à identifier les régulations¹⁵⁷ qui s'opèrent au cours de l'émergence d'une telle solution, les groupes d'acteurs qu'elles impliquent et les tensions qui sont alors créées. La dimension internationale de la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne peut, selon nous, être appréhendée sans observer finement les relations entre municipalités urbaines et État et sans comprendre comment les « entrepreneurs politiques » perçoivent ces relations et y participent. Le patrimoine historique est en effet une notion largement déterminée par les États. Il s'agit donc de s'intéresser à la question de la compatibilité ou de la mise en cohérence de la démarche entreprise auprès de l'Unesco, impliquant une pluralité d'acteurs et de niveaux d'action¹⁵⁸ et, partant, d'observer et de caractériser des régulations et des relations multi-niveaux au cours d'une procédure similaire dans un État centralisé et dans un État fédéral.

Les analyses suivantes reposent d'abord sur les entretiens menés dans le cadre des enquêtes de terrain auprès de Lyonnais ou de Québécois impliqués directement dans l'identification du Vieux Lyon ou du Vieux Québec comme patrimoine historique ainsi que dans l'émergence d'une candidature auprès de l'Unesco. Elles sont également

¹⁵⁵ KINGDON (John W.), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston (Mass.), Little, Brown and Co, 1984.

¹⁵⁶ John W. Kingdon, dans son modèle de la fenêtre d'opportunité, désigne par couplage le moment où une solution et un problème sont mis en relation et se répondent. KINGDON (John W.), *Agendas, Alternatives...*, *op. cit.*

¹⁵⁷ Sur cette notion, voir MAILLE (Michel) (dir.), *La régulation entre droit et politique*, Paris, L'Harmattan, 1995 et COMMAILLE (Jacques), JOBERT (Bruno) (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, Coll. « Droit et Société », 1999.

¹⁵⁸ On retrouve alors l'un des trois aspects auxquels une sociologie politique de l'action publique s'intéresse selon Patrice Duran. Voir DURAN (Patrice), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, Coll. « Droit et Société », Série Politique, 1999.

amplement appuyées sur des sources de seconde main, en particulier sur les ouvrages que sociologues, historiens ou historiens de l'art ont réalisés sur les patrimoines historiques québécois et lyonnais¹⁵⁹.

La première section retrace brièvement le lent processus politique d'identification de quartiers dénommés *patrimoine historique* au sein de ces villes afin d'en donner les principales caractéristiques et justifications locales. En décrivant et en caractérisant les configurations d'acteurs qui gèrent ces patrimoines historiques, cette section souligne la prégnance étatique dans la logique de protection du patrimoine (Chapitre 1. I.). En étudiant finement les trajectoires socio-professionnelles des individus qui proposent ces inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, nous sommes à même de repérer comment ils se saisissent de cette opportunité et quelles représentations ils en construisent. Ce sont alors leurs ambitions et leurs intérêts personnels qui sont donnés à voir (Chapitre 1. II.). Enfin, la dernière section s'intéresse au travail que mènent ces individus pour imposer leur solution auprès des acteurs concernés (maires et responsables gouvernementaux). Elle montre alors que le patrimoine mondial est saisi par le local, à la suite d'un travail de lobbying important, à la fois comme une opportunité pour améliorer la protection du patrimoine urbain, mais aussi (et même surtout pour ce qui concerne les élus municipaux) comme une occasion d'accroître le rayonnement international des villes (Chapitre 1. III.). La Liste du patrimoine mondial et, partant, le transnational pourrait alors constituer une opportunité ou une ressource pour les élites urbaines.

I. Prégnance étatique dans les représentations et les gestions des patrimoines locaux

Comprendre les procédures d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, appréhendées comme le fruit d'un travail politique mobilisant différentes scènes, nécessite de se familiariser avec la notion de patrimoine et plus spécifiquement avec les patrimoines historiques lyonnais et québécois tels qu'ils sont définis, pensés et perçus au plan local comme au plan national. Les travaux de recherche portant sur cette notion

159

Sans prétendre à l'exhaustivité, le lecteur pourra se reporter notamment à, pour le Vieux Lyon, DELFANTE (Claude), DALLY-MARTIN (Agnès), *100 ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, LUGD, 1994 ; SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais XIXe-XXe siècle.*, Paris, CNRS Editions, Espaces & Milieux, 1995 ; SAUNIER (Pierre-Yves), « De la pioche des démolisseurs au patrimoine lyonnais : le « Vieux Lyon » au XIXe siècle », *Le monde alpin et rhodanien*, n°1, 1997, p. 69-81 ; SCHERRER (Frank), *Une association de défense du cadre de vie urbain en quartier ancien : la Renaissance du Vieux Lyon. Etudes de pratiques urbaines*, Lyon, Mémoire de maîtrise de géographie urbaine, Université Lumière-Lyon 2, 1982 ainsi que les ouvrages publiés par la Renaissance du Vieux Lyon. Pour le Vieux Québec, voir en particulier : GERONIMI (Martine), *Imaginaires français en Amérique du Nord. Géographie comparative des paysages patrimoniaux et touristiques du Vieux-Québec et du Vieux Carré à la Nouvelle Orléans.*, Québec, Thèse de doctorat en sciences géographiques, Université Laval Québec, 2001 ; LEBEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000. Le siècle d'une capitale*, Sainte-Foy, Québec, Editions MultiMondes, 2000 ; NOPPEN (Luc), MORISSET (Lucie K.), « A la recherche d'une architecture pour la nation canadienne-française : entre le paysage et la patrie. De la crise à la seconde guerre mondiale », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXème siècle*, n° 5, 1996, p. 19-36 ; ROY (Alain), *Construction et fonction sociales d'un lieu de mémoire nationale. Le Vieux Québec, 1945-1963*, Mémoire de Maîtrise de l'Université Laval, 1995.

rendent compte d'une genèse difficile. Mieux, ils soulignent la constitution d'enjeux politiques et de tensions importantes autour de cette notion comme autour des lieux (monuments, quartiers, etc.) qu'elle vise à caractériser, notamment parce que les définitions d'une histoire, d'une mémoire ou d'une identité locale entrent en jeu. De fait, la notion de patrimoine est apparue avec les historiens de l'art, en France et en Europe, au cours du 19^{ème} siècle, en réaction notamment aux démolitions de pans entiers de villes¹⁶⁰. Son développement correspond au culte de l'art et est d'abord une réaction au développement rapide de nouvelles formes d'urbanisation liées à la période d'industrialisation. Le patrimoine est alors essentiellement l'objet de débats entre initiés¹⁶¹. La Seconde Guerre Mondiale et ses conséquences sur le bâti entraînent ensuite une rupture dans les réflexions portées sur la notion de patrimoine. L'idée de sauvegarde, aujourd'hui implicitement associée à la notion de patrimoine, devient primordiale dans les façons dont il est pensé. Les processus de reconstruction à l'identique et les travaux des historiens de l'art de l'époque favorisent la prise de « conscience patrimoniale »¹⁶² des différentes catégories socioprofessionnelles et contribuent à la création de « territoires patrimoniaux au cœur des villes et à la promotion de conservation intégrée (Chastel, 1986) »¹⁶³. C'est à cette période que la notion de patrimoine urbain est développée¹⁶⁴. Elle vise à élargir à un ensemble bâti, à un quartier de ville, la notion de patrimoine au départ associée uniquement à un monument¹⁶⁵. Cette notion subit ainsi en un siècle des évolutions importantes. Elle est, à partir des années 1970, appréhendée à travers un objectif de mise en valeur dont les deux fondements sont la restauration et la protection¹⁶⁶. Le patrimoine est alors intégré à la vie contemporaine. Au Canada où la notion

¹⁶⁰ Sur l'histoire de la notion de patrimoine, voir CHOAY (Françoise), *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 1992 ; CHASTEL (André), « Le patrimoine », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, 3 Tomes, 1997. Sur celle des politiques de protection, nous renvoyons à LAMY (Yvon), « Du monument au patrimoine. Matériau pour l'histoire politique d'une protection », *Genèse*, n°11, 1993, p. 50-81.

¹⁶¹ CHOAY (Françoise), *L'allégorie du patrimoine*, *op. cit.*, p. 115-122.

¹⁶² PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et à Montréal*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 2002, p. 20.

¹⁶³ *Ibid.* Les engagements de André Chastel sont multiples et importants dans l'évolution de la notion de patrimoine. A partir de chroniques publiées dans le quotidien national *Le Monde* entre 1945 et 1976, il présente une histoire du patrimoine national ainsi que les moyens de connaissance et de protection des biens culturels. Il crée également en 1965 le centre de Recherche sur l'histoire de l'art moderne. A travers ses travaux, il est amené à réfléchir à l'instauration d'une loi sur la sauvegarde des quartiers historiques en France (loi sur les secteurs sauvegardés).

¹⁶⁴ Le début des années soixante correspond, en France, à l'affirmation d'une politique culturelle de l'État s'opérant par la dévalorisation systématique des pratiques antérieures. Elle s'inscrit en outre dans le changement de régime qui a alors lieu. Voir l'analyse de l'histoire de la politique culturelle en France que propose Vincent Dubois : DUBOIS (Vincent), « Socio-histoire et usages sociaux de l'histoire dans l'analyse de l'action publique. Réflexions à partir de la politique culturelle en France », dans Yves DELOYE, Bernard VOUTAT, *Faire de la science politique*, Paris, Belin, Coll. «Socio-histoire, 2002, p. 155-166.

¹⁶⁵ CHOAY (Françoise), *L'allégorie du patrimoine*, *op. cit.*, p. 135-157.

apparaît plus tardivement, elle correspond également au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle à la valorisation de l'image et du passé¹⁶⁷.

La lente et difficile émergence de cette notion, très brièvement évoquée ci-dessus, révèle deux aspects essentiels du patrimoine. Le patrimoine, d'abord, n'existe pas *a priori*¹⁶⁸. Il s'agit d'une « invention »¹⁶⁹ résultant d'interactions entre différents groupes sociaux¹⁷⁰. Ainsi, selon Florence Paulhiac, l'invention du patrimoine « repose dans une large mesure sur une intention et une construction politique »¹⁷¹. Le patrimoine, *a fortiori* le patrimoine urbain, est donc un construit socio-politique. Le patrimoine, ensuite, n'existe pour l'ensemble de la société, que lorsqu'il est reconnu légalement : le « décret public patrimonial »¹⁷² institue et consacre un bien en tant que patrimoine. Une telle analyse laisse cependant supposer que l'ensemble de la ville pourrait être rangé sous la notion de patrimoine. Il est donc essentiel de savoir qui « décrète » ce qui est ou ce qui fait patrimoine, comment ce décret est réalisé et quelles valeurs ou quelles représentations sont alors accordées au patrimoine¹⁷³. Il s'agit donc ici de revenir sur les problématisations du patrimoine historique de Lyon et de Québec afin de repérer les « producteurs du patrimoine »¹⁷⁴ historique ainsi que la façon dont ils le construisent comme problème public.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 165.

¹⁶⁷ PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références patrimoniales...*, *op. cit.*, p. 96. BAUDET (Gérard), « Patrimoine et postmodernité : transactions et contradictions », *Trames*, n° 12, 1998. Voir également sur l'émergence de cette notion au Québec, le rapport que Roland Arpin a réalisé pour le ministère de la culture québécois : ARPIN (Roland), *Notre patrimoine, un présent du passé*, Proposition présentée au ministère de la Culture et des Communications, Québec, MCCQ, 2000.

¹⁶⁸ LÉNIAUD (Jean-Michel), *L'utopie française. Essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992. Voir également pour une interrogation des définitions des termes patrimoine et territoire : DI MÉO (Guy), « Patrimoine et territoire : une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n°78, 1995, p. 15-34. Selon ce dernier, patrimoine et territoire « remplissent, pour la société, une triple fonction mnémonique, identitaire et médiatrice de relations interpersonnelles : ils témoignent de son inscription historique dans un passé chargé de sens qu'elle façonne » (p. 34).

¹⁶⁹ CHOAY (Françoise), *L'allégorie...*, *op. cit.*

¹⁷⁰ LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Bordeaux, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996 ; GRANGE (Daniel J.), POULOT (Dominique) (dir.), *L'esprit des lieux – le patrimoine et la cité*, Grenoble, La pierre et l'écrit, Presses Universitaires de Grenoble, 1997.

¹⁷¹ PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références patrimoniales...*, *op. cit.*, p. 22.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ Tout un pan de la littérature portant sur le patrimoine s'intéresse à ces processus. Voir notamment LÉNIAUD (Jean-Michel), *L'utopie française...*, *op. cit.* ; BOURDIN (Alain), « Sur quoi fonder les politiques du patrimoine Urbain ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 72, 1996.

¹⁷⁴ L'expression est reprise d'Alain Bourdin dans *Le patrimoine réinventé*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.

1. Le patrimoine comme problème public : entre revendications locales et décisions nationales

Analyser les configurations d'acteurs qui gèrent le patrimoine urbain à Lyon et à Québec lorsque les opportunités d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial apparaissent suppose de comprendre comment des catégories, en l'occurrence celles de patrimoine, sont construites dans l'histoire. Un bref retour sur la formalisation des patrimoines historiques comme problème public montre que les activités contemporaines portant sur le patrimoine sont historiquement situées et élaborées. Il pointe, en outre, les contraintes auxquelles ces activités sont soumises. De fait, le patrimoine historique devient un problème public, dans ces deux villes, suite aux confrontations entre différentes représentations des quartiers, puis à une action étatique (nationale pour Lyon et provinciale pour Québec) décisive. Mieux, l'analyse suivante révèle que les gouvernements français et québécois ne favorisent pas la formalisation d'un problème public selon les mêmes termes, ni selon la même acuité. Les temporalités sont également différentes. Les stratégies de protection du patrimoine se heurtent longuement, à Lyon, aux velléités municipales de développement urbain. A Québec, elles émergent nettement plus tard et sont essentiellement entravées par les ambitions touristiques d'acteurs économiques paramunicipaux.

« D'un lieu déchu à un lieu digne d'attention »¹⁷⁵ : l'implication décisive de l'Etat pour le Vieux Lyon

L'identification d'une partie de la ville et sa qualification par le terme de patrimoine historique est le fruit d'un lent processus au cours duquel élites politiques, représentants de l'Etat et acteurs associatifs se confrontent et défendent des conceptions différentes du bâti de la ville, de ses caractéristiques, de ses particularités et donc de son image¹⁷⁶. La création du secteur sauvegardé du Vieux Lyon¹⁷⁷, en 1964, marque l'achèvement du processus. Mieux, en établissant un « décret public patrimonial », la création de ce secteur sauvegardé correspond à l'introduction définitive du patrimoine historique comme objet de politiques publiques. Reste à savoir, alors, dans quelle mesure le patrimoine historique devient un problème public pour la municipalité.

*Du patrimoine passé idéalisé des érudits locaux*¹⁷⁸ ...

¹⁷⁵ L'expression est reprise de Pierre-Yves Saunier dans « De la pioche des démolisseurs au patrimoine lyonnais... », *art. cit.*

¹⁷⁶ Sur les enjeux d'identités et de mémoires collectives, voir NORA (Pierre) (dir.), *Les lieux de mémoire, op. cit.* et DI MÉO (Guy), « Patrimoine et territoire... », *art. cit.*

¹⁷⁷ Le Vieux Lyon correspond aujourd'hui à une zone d'une superficie de vingt-quatre hectares. Elle comprend, au moment de l'élaboration de la candidature, quatre milles logements et quatre-vingt dix milles habitants (chiffres de l'Agence d'urbanisme, 1997). Elle est constituée des quartiers Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Georges.

Le Vieux Lyon ¹⁷⁹ est, au milieu du 19^{ème} siècle, un quartier oublié ou rejeté de la ville ; « les lieux sont traités avec un certain dédain par les groupes lettrés » ¹⁸⁰. Les évolutions des représentations sociales de ce quartier, en particulier celles d'érudits locaux, au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, contribuent toutefois progressivement à créer les conditions de possibilité d'un renouvellement des récits portés sur le Vieux Lyon et son bâti. Au cours de ce siècle, en effet, naît véritablement l'« esprit lyonnais » ¹⁸¹ dont le Vieux Lyon, site « unique par sa beauté » ¹⁸², devient l'une des incarnations. Les érudits de l'époque ne retiennent que trois pôles du territoire municipal : le Vieux Lyon et Fourvière, la Croix-Rousse et Ainay-Bellecour caractériseraient à eux seuls la ville. La rive gauche du Rhône est exclue du Lyon brillant : il n'est « jamais question de faire participer la « grande ville américanisée » qui s'étend sur la rive gauche du Rhône à la définition du caractère local » ¹⁸³. De fait, deux récits distincts de l'histoire lyonnaise et de son cadre bâti, réalisées lors du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle par des érudits lyonnais, témoignent des différentes revendications. Le premier vise à défendre, à travers l'évocation des quartiers de la rive droite de la Saône, une immanence et une pérennité de la foi lyonnaise s'inspirant des discours des lettrés évoqués ci-dessus ¹⁸⁴. Dans cette approche, l'usage de l'expression Vieux Lyon cherche d'abord à magnifier des principes philosophiques et idéologiques, puis à élaborer un « lieu de consensus autour de l'esprit de localité et du particularisme lyonnais » ¹⁸⁵. Au cours de cette période, une césure importante existe entre « le Préfet, les instituts de crédit, les hommes d'affaires [qui]

¹⁷⁸ Parmi ces érudits figurent notamment Edouard Aynard, Emmanuel Vingtrinier ou Justin Godart. Pour une description plus précise, voir SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais...*, op. cit.

¹⁷⁹ Jusqu'aux années 1850-1860, le terme de Vieux Lyon désigne les quartiers du centre-ville. Ce terme intègre alors, outre l'actuel Vieux Lyon, des quartiers situés entre Rhône et Saône. Progressivement, lorsque la régénération de ces quartiers s'effectue, le terme ne désigne plus que les quartiers de la rive droite de la Saône.

¹⁸⁰ SAUNIER (Pierre-Yves), « De la pioche des démolisseurs... », art. cit., p. 69. L'auteur analyse la manière dont le Vieux Lyon devient à travers les discours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle un « quartier-berceau » de la ville.

¹⁸¹ Le lecteur se reportera ici à l'analyse critique de l'esprit lyonnais réalisée par Pierre-Yves Saunier, SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais...*, op. cit.

¹⁸² *Ibid.*, p. 40.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 80. Pierre-Yves Saunier remarque ainsi que les lieux censés résumer la ville et son caractère sont tous ancrés dans le passé et dans un espace très réduit.

¹⁸⁴ Parmi les tenants de cette lecture figurent des érudits lyonnais, des amateurs d'art et d'archéologie notamment, bien qu'avec des différences notables dans leurs préconisations, Jules Coste-Labaume, Edouard Aynard, Emmanuel Vingtrinier ou Justin Godart, Bard, Reverat qui s'expriment en particulier à travers la « Revue du lyonnais », Cf. SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais...*, op. cit. et SCHERRER (Frank), *Une association de défense du cadre de vie urbain en quartier ancien : la Renaissance du Vieux Lyon. Etudes de pratiques urbaines*, Lyon, Mémoire de maîtrise de géographie urbaine, Université Lumière-Lyon 2, 1982.

¹⁸⁵ SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais...*, op. cit., p. 77.

accaparent la croissance de la ville et transforment le tissu urbain pour l'adapter aux nouveaux besoins »¹⁸⁶ et des érudits locaux et des notables s'occupant de gérer le passé¹⁸⁷. Une seconde approche refusant le partage du pouvoir tel qu'établi sous le Second Empire émerge à la fin du 19^{ème} siècle. Elle relève de discours d'érudits lyonnais, moins conservateurs politiquement et socialement que les premiers, ainsi que de personnalités politiques locales. Ces derniers s'appuient sur l'évocation des richesses artistiques du Vieux Lyon et insistent sur les aspects esthétiques du lieu sans allusion à sa dimension religieuse. Il s'agit pour eux de réintégrer le Vieux Lyon dans le développement de la ville, de conserver une grande partie du bâti dont les caractéristiques leur semblent dignes d'intérêt.

La Commission archéologique du Vieux Lyon, créée en 1898 et constituée de dix conseillers municipaux et de douze personnalités extérieures¹⁸⁸, marque la fin des divergences entre ces deux lectures. De fait, le rapport remis par la commission en 1902¹⁸⁹ propose une sauvegarde du Vieux Lyon dans « une perspective démocratique, d'éducation et d'élévation de la population (...), c'est-à-dire en opposition aux rêves nostalgiques et élitistes des érudits conservateurs lyonnais »¹⁹⁰. L'approche esthétisante l'emporte donc : les « interprétations esthétiques du Vieux Lyon et les lignes politiques peuvent alors cohabiter, et le quartier perdre de son statut de marqueur partisan pour devenir un marqueur de rassemblement »¹⁹¹. Si à travers la rhétorique sur le patrimoine et l'histoire locale, la réintégration des quartiers anciens, et notamment du Vieux Lyon, dans la trame urbaine lyonnaise devient un problème public, les valeurs architecturales et patrimoniales du quartier ne sont pas encore reconnues. Il faut la mobilisation des instances étatiques et d'une association lyonnaise pour achever le processus politique instituant le Vieux Lyon comme patrimoine historique national. La problématisation correspond alors à la question de la conservation et de la protection de ce quartier.

¹⁸⁶ SCHERRER (Frank), *Une association de défense...*, *op. cit.*, p. 21.

¹⁸⁷ De telles divisions peuvent être rapprochées de celles, reprises par Gilles Pollet, qui traversent la bourgeoisie lyonnaise au cours de ce 19^{ème} siècle (notamment entre marchand-fabricants, installés dans les quartiers les plus anciens, et nouveaux industriels, implantés principalement dans les nouveaux territoires de la ville) et qui structurent les choix municipaux. POLLET (Gilles), « Administration municipale et assistance publique à Lyon sous la troisième République. La constitution d'un « modèle urbain » de protection sociale ? », dans Bruno DUMONS, Gilles POLLET (dir.), *Administrer la ville en Europe (XIXe-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques, 2004, p. 187-206.

¹⁸⁸ Ces personnes extérieures sont marquées par leurs liens avec l'administration et leur républicanisme. Les érudits dits ouvertement « conservateurs » sont absents de cette commission. Cf. SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais...*, *op. cit.*, p. 80.

¹⁸⁹ Commission municipale du Vieux Lyon, *Compte rendu de ses travaux depuis sa création*, Lyon, Imprimerie nouvelle, 1902.

¹⁹⁰ SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais...*, *op. cit.*, p. 80.

¹⁹¹ SAUNIER (Pierre-Yves), « De la pioche des démolisseurs... », *art. cit.*, p. 81.



Rue du Vieux Lyon

(Photo : Sarah Russeil, 2004)



La Saône et les Pentès de la Croix-Rousse

(Photo : Sarah Russeil, 2004)

... à un patrimoine « imposé » par l'Etat¹⁹²

¹⁹² *Il ne s'agit pas à travers un tel titre de nier la capacité d'initiative locale en matière de protection du patrimoine, ni de présenter la loi nationale comme modernisatrice. De nombreuses études ont déjà fait état de la nécessaire prise en compte des capacités d'initiatives et d'innovations institutionnelles locales, en particulier au cours de la Troisième République en France. Cf. POLLET (Gilles), « La construction de l'Etat social à la française : entre local et national (XIXe et XXe siècles) », Lien social et politiques, n° 33, 1995, p. 115-131 ; DUMONS (Bruno), POLLET (Gilles), SAUNIER (Pierre-Yves), Les élites municipales sous la Troisième République. Des villes du Sud-Est de la France, Paris, CNRS Editions, 1997 ; DUMONS (Bruno), POLLET (Gilles) (dir.), Administrer la ville en Europe..., op. cit. Il s'agit bien ici de préciser que l'action étatique met, en partie, fin aux divisions locales et décrète un territoire légitime et précisément défini comme patrimoine historique pour la nation.*

Le Vieux Lyon est de nouveau l'objet d'une attention particulière des pouvoirs locaux le 13 novembre 1930 lors de l'effondrement de terrain sur les pentes de la colline de Fourvière¹⁹³. Cette catastrophe marque une rupture dans les représentations locales de ces quartiers¹⁹⁴. Elus et employés municipaux, personnels des administrations d'Etat commencent alors à véritablement parler d'avenir pour le Vieux Lyon, c'est-à-dire à prendre au sérieux des interventions publiques dans ce lieu. La catastrophe favorise la mise en œuvre de solutions établies (notamment les inscriptions à l'Inventaire des monuments historiques) depuis peu par les services étatiques en réponse au problème de conservation et de protection du bâti lyonnais¹⁹⁵. Mieux, ce moment favorise le positionnement de l'Etat au cœur même des interactions relatives à la protection du patrimoine. De fait, les classements des immeubles de la place Saint Jean à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par le ministre de l'Education Nationale en 1938 sont essentiels pour la reconnaissance de la valeur patrimoniale du Vieux Lyon. Ils créent une première rupture officielle entre les trois zones de Lyon jusqu'alors évoquées pour valoriser l'« esprit lyonnais ». A travers ces classements, les agents du ministère des Affaires Culturelles identifient certains bâtiments comme relevant du patrimoine national et imposent une réglementation contraignante aux abords de ces bâtiments¹⁹⁶. La démarche des services étatiques se produit justement au moment où « la lyonnaiserie se change en véritable fond de commerce »¹⁹⁷, son impact en est d'autant plus important et d'autant mieux reçu au plan local. Ces classements, qui constituent un premier « décret patrimonial » étatique, entraînent deux conséquences. La première, immédiate, est l'arrêt des projets d'Edouard Herriot, alors maire de Lyon¹⁹⁸, pour la refonte de la place Saint Jean¹⁹⁹. La seconde, plus diffuse, est l'émergence de nouveaux discours portés par des acteurs demeurés très silencieux jusqu'au milieu des années 1950 : les associations d'habitants, plus particulièrement l'une d'entre elles, la Renaissance du Vieux Lyon. Cette

¹⁹³ DELFANTE (Claude), DALLY-MARTIN (Agnès), *100 ans d'urbanisme à Lyon, op. cit.*

¹⁹⁴ SCHERRER (Frank), *Une association de défense..., op. cit.*

¹⁹⁵ Depuis Mérimée, la législation sur le bâti s'est considérablement développée, en particulier à travers la promulgation de lois : celle du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (qui instaure un système de classement), puis celle de 1931. *Protection du patrimoine historique et esthétique de la France*, Législation et recommandation, Editions du Journal Officiel, 1997, Paris.

¹⁹⁶ La loi du 31 décembre 1913 relative aux Monuments historiques, instaure un système de classement et de périmètre de protection autour des monuments identifiés. *Protection du patrimoine historique et esthétique de la France, Législation et Recommandations*, Paris, Editions du Journal Officiel, 1997.

¹⁹⁷ SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais..., op. cit.*, p. 105.

¹⁹⁸ Edouard Herriot (Parti Radical) est élu maire de Lyon en 1905 et redevient maire de la ville après la Seconde Guerre Mondiale jusqu'en 1957.

¹⁹⁹ Le projet est confié à l'architecte Giroud. Il propose un vaste jardin public entre la Place Saint Jean et Fourvière. Le projet sous-entend notamment la démolition des immeubles de la Place Saint Jean. Cf. DELFANTE (Claude), DALLY-MARTIN (Agnès), *100 ans d'urbanisme, op. cit.*, p. 58-59.

dernière, simple comité de quartier, prend, en 1954, un tout autre essor lorsqu'un accord est conclu entre la Jeune chambre économique de Lyon et le Syndicat d'initiative, la première instituant alors en son sein une commission du tourisme. Les membres de la commission adhèrent rapidement et individuellement à la Renaissance du Vieux Lyon transformant ainsi la petite association de quartier en un groupe d'études et de pression²⁰⁰. Si la réflexion du groupe de la Jeune chambre économique relève au départ uniquement du développement touristique, elle s'étend rapidement à l'aménagement du lieu. Forts de liens et de connaissances au sein de la municipalité, les adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon établissent un discours avant tout empirique sur le Vieux Lyon, impulsent des actions pour le faire connaître et soumettent des projets au maire Louis Pradel²⁰¹. Les tensions et les conflits se font particulièrement virulents à la fin des années 1950 et au début des années 1960²⁰². La Renaissance du Vieux Lyon, qui dit être le porte-parole de la population et des riverains, favorise l'identification d'une représentation sentimentale associée à ces quartiers sans, pour autant, se référer à des arguments architecturaux ou urbanistiques. Régis Neyret revient, en entretien, sur cet épisode :

« Quels étaient vos arguments pour lutter contre les projets du maire Louis Pradel ? Et bien que son projet allait démolir une partie du Vieux Lyon, parce qu'au bout du pont du Maréchal Juin, il avait commencé à acheter d'ailleurs, il ne s'agissait pas seulement de faire un boulevard, il s'agissait aussi de casser à droite et à gauche et dans les arguments que nous donne le maire, il nous dit : primo, je ne détruis aucune maison classée monument historique, il ignorait complètement que l'ensemble des maisons du Vieux Lyon avaient été inscrites à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1941, cela pour lui ne voulait rien dire. Et deuxième argument, je vais élargir la voie devant la mairie du 5ème, ce qui montre bien que ce n'était pas seulement un boulevard, que c'était vraiment un réaménagement et une destruction d'une bonne partie du quartier, parce que la mairie du 5^{ème} c'est toujours une mairie annexe et donc l'argument du maire c'est d'élargir la voie devant la mairie du 5^{ème} et oralement quand nous étions allés lui en parler, il nous avait dit que c'était pour faciliter les photos de mariage. Je trouve cet argument urbanistique absolument génial et cela témoigne bien de ce qu'était l'urbanisme à cet époque là. Alors donc, c'était drôle, parce qu'en fait ce que nous faisons était bien, mais pour lui c'était évident, il fallait laisser de la place à la voiture. Mais pour quelles raisons, nous trouvions cela pas

²⁰⁰ Une présentation fine de la constitution de la Renaissance du Vieux Lyon, des enjeux initiaux, des difficultés de la transformations, etc. figure dans le mémoire de Frank Scherrer [SCHERRER (Frank)., *Une association de défense...*, op. cit.]. Les membres de la commission de Jeune Chambre Economique entrant au sein de la Renaissance du Vieux Lyon visaient l'installation d'artisans dans le Vieux Lyon afin d'y attirer une clientèle extérieure. Voir également la sous-section suivante de ce chapitre.

²⁰¹ Louis Pradel, maire de Lyon de 1957 à 1976, prend ainsi, par exemple, un arrêté de sauvegarde en 1960 interdisant toute modification du bâti sans permis de construire. Cet arrêté implique le passage d'une conception fragmentaire à une vision globale, due à la notion de périmètre. Il n'empêche pas, cependant, les grands projets municipaux dans le quartier, alors même que ces derniers impliquent des destructions inadmissibles selon les adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon.

²⁰² SCHERRER (Frank)., *Une association de défense...*, op. cit.

bien ? On n'avait pas je pense d'argument urbanistique plus juste que ceux que nous aurions aujourd'hui ! On savait que c'était bien... et surtout on aimait notre quartier et on voulait le garder comme il était ! »²⁰³

La promulgation de la loi Malraux, le 4 août 1962, achève la transformation de l'image collective du Vieux Lyon. De fait, lors de l'établissement et de la publication de cette loi, le Vieux Lyon est régulièrement cité en exemple par les haut-fonctionnaires parisiens²⁰⁴. Les négociations âpres²⁰⁵ entre la municipalité lyonnaise et le ministère des Affaires culturelles sur les délimitations du futur secteur sauvegardé lyonnais donnent à voir la tension entre conservation et développement au sein de la ville. Les stratégies de conservation relèvent à cette époque essentiellement de décisions étatiques imposées aux élus locaux²⁰⁶. Le maire de Lyon obtient que le secteur sauvegardé ne s'étende pas à la Presqu'île. Ainsi, la production des discours sur le Vieux Lyon, sur ses particularités et son avenir, notamment sa protection et, partant, celle d'une représentation culturelle du patrimoine, sont le fait, en ce milieu de 20^{ème} siècle, des services étatiques et de la Renaissance du Vieux Lyon. Cette dernière milite ainsi au cours des années 1962-1964 pour l'instauration d'un secteur sauvegardé, en créant notamment un certain nombre d'expressions telles que : « ensemble historique unique en Europe », « ensemble urbain des siècles passés peut-être unique au monde »²⁰⁷.

La représentation politique du patrimoine historique lyonnais résulte donc d'un long apprentissage, d'une problématisation particulière du patrimoine combinant des représentations sentimentale, économique et culturelle de celui-ci²⁰⁸, puis de l'apport de solutions étatiques suite à l'accident sur la colline de Fourvière. Même si les outils construits par l'Etat sont prépondérants dans les solutions apportées en ce début des années 1960, le rôle essentiel de certains adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon invite à considérer d'autres liens que le seul « mode pyramidal de circulation de l'innovation et de l'information » de l'administration centrale vers les municipalités urbaines²⁰⁹. Les nombreuses divergences, dans les décennies suivantes, sur les plans à mettre en œuvre pour réhabiliter le Vieux Lyon²¹⁰ laissent penser que la formulation de ce

²⁰³ *Entretien avec Régis Neyret, 30 septembre 2004.*

²⁰⁴ SCHERRER (Franck), *Une association de défense..., op. cit.*

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ L'ouvrage collectif dirigé par Yvon Lamy traite de la dimension politique de la tension entre conservation et développement. Celle-ci persisterait aujourd'hui mais elle serait déplacée d'une opposition entre services de l'Etat et élus locaux à une divergence davantage sectorielle. LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine..., op. cit.* Reste que les études de cas présentées dans cet ouvrage donne à voir des régulations et des relations entre collectivités locales et Etat qui s'apparente à celles que Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig décrivent à travers leur modèle de la régulation croisée, CROZIER (Michel), THOENIG (Jean-Claude), « La régulation des systèmes organisés complexes », *Revue Française de Sociologie*, vol. 16, n° 1, 1975, p. 3-32.

²⁰⁷ RENAISSANCE DU VIEUX LYON, *Bulletin de la Renaissance du Vieux Lyon*, n° 8, 1961.

²⁰⁸ LINOSSIER (Rachel), RUSSEIL (Sarah), VERHAGE (Roloef), ZEPF (Marcus), « Entre conflits et synergies. Renouvellement urbain et patrimonialisation », *DISP*, 159, 2005, p. 4-12.

problème public est encore inachevée. Les acteurs étatiques l'ont toutefois déjà largement marqué, en ce début des années soixante, de leur empreinte en le formulant sous l'angle de la protection et de la conservation du bâti. A la même période, la problématisation du patrimoine historique québécois prend progressivement forme. Elle résulte de projets d'aménagement contradictoires, engendrant alors tensions et conflits politiques. Les acteurs mobilisés et le processus politique à l'œuvre sont toutefois assez différents de ce qu'ils sont à Lyon. Plus largement, le problème public de la protection du patrimoine historique est construit principalement à des fins touristique-économiques et est pensé à l'échelle de la province. Ces deux aspects pourraient alors engendrer un rapport des élus au patrimoine radicalement différent de ce qu'il est à Lyon ainsi que des relations et des régulations entre gouvernement provincial et municipalité assez distinctes de celles observées entre l'État français et la Ville de Lyon.

De l'image touristique du Vieux Québec à l'arrondissement historique : la province protège son patrimoine

La prise en considération d'un patrimoine historique à Québec résulte de la mise en relation de trois représentations différentes d'un même lieu, le Vieux Québec. Ces trois représentations émanent d'acteurs dont les enjeux et les stratégies sont souvent divergents, voire contradictoires. Leur mise en relation, au cours des années 1960, aboutit à la reconnaissance et à la légitimation, par les instances provinciales, du patrimoine historique du Vieux Québec. La plus partagée et la plus ancienne de ces représentations est l'approche économique-touristique du quartier. Elle provient d'abord du syndicat d'initiative de Québec, de la Chambre de commerce et de l'industrie et des commerçants. Elle est aussi rapidement prise en compte par l'équipe municipale. La seconde correspond à une approche architecturale et à une représentation culturelle des villes dans les sociétés occidentales et donc au Canada. Cette représentation demeure le fait d'un cercle restreint d'initiés, architectes et professionnels du patrimoine. Enfin la troisième, très exclusive à Québec, est la représentation politique de cet espace liée aux revendications du statut de capitale nationale. Elle émane avant tout du personnel politique de la ville et s'inscrit dans les tensions politiques et les régulations entre les trois paliers gouvernementaux.

Les premiers guides touristiques sur le Québec mentionnent, dès la fin du 19^{ème} siècle, le caractère exceptionnel et majestueux du site, lui conférant alors une valeur touristique et donc économique certaine²¹¹. Plus largement, les travaux réalisés sur les tensions entre tourisme et patrimoine à Québec montrent que les principaux acteurs du

²⁰⁹ DUMONS (Bruno), POLLET (Gilles), SAUNIER (Pierre-Yves), *Les élites municipales sous la IIIème République...*, op. cit., p.193.

²¹⁰ Pour ne prendre qu'un seul exemple, Louis Pradel maire de Lyon se désintéresse pendant très longtemps de ces quartiers. L'architecte Donzet, au cours des années soixante, propose trois plans différents qui visent à concilier perspective hygiéniste et ouverture du bâti. Les destructions dans ces projets demeurent trop importantes selon les adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon. Finalement les premiers investissements publics dans ces quartiers ont lieu en 1975. Cf. SCHERRER (Frank), *Une association de défense...*, op. cit. ainsi que AUTHIER (Jean-Yves), « La gentrification du quartier Saint-Georges à Lyon, un côtoiement de mobilités différenciées », dans Catherine BIDOU-ZACHARIASEN (dir.), *Retour en ville*, Paris, Descartes & Cie, 2003, p. 107-126.

tourisme, au premier rang desquels le syndicat d'initiative de Québec ou encore la Chambre de commerce, s'appuient sur la dimension esthétique et historique pour promouvoir la ville auprès des touristes. La clientèle est alors ciblée : les riches touristes européens et la bourgeoisie de l'est des Etats-Unis. Riche de son Château Frontenac et situé à proximité des fortifications et des Plaines d'Abraham, la vieille ville, dont les fonctions demeurent multiples en 1960 (habitats, activités commerciales, etc.), est avant tout considérée par les maires successifs comme un « espace ludique »²¹². Là également, l'intervention étatique apparaît nécessaire et déterminante pour affirmer la nécessité de politiques de protection et de conservation du patrimoine. Toutefois, ce n'est pas l'État fédéral qui intervient, mais le gouvernement québécois.

Une alliance contre nature

Une première rupture, dans cette représentation des quartiers de Québec, s'opère dans l'entre-deux guerres lorsque des projets de grande ampleur viennent transformer le paysage urbain. La conséquence est double. Ces projets favorisent d'abord l'identification et le développement de nouvelles centralités au sein de la ville. Les promoteurs de l'espace du Vieux Québec en tant que « lieu récréo-touristique »²¹³ et commercial militent alors en faveur du maintien de la mixité des fonctions au sein du Vieux Québec²¹⁴. La seconde conséquence des grands projets de cette époque correspond aux démolitions et aux constructions dans la Haute-Ville. Le Vieux Québec bénéficie d'une sensibilité

²¹¹ Différents travaux universitaires analysent la proximité entre patrimoine culturel et tourisme à Québec et concluent à une relation très étroite entre les deux secteurs, le patrimoine historique étant saisi par les élites municipales à travers le tourisme et les politiques publiques que ce secteur nécessite. Cf. DE BLOIS (Martin), *L'évolution des rapports entre les politiques du patrimoine et du tourisme au Québec*, Québec, Mémoire de maîtrise de sciences politiques, Université Laval Québec, 1997 ; GERONIMI (Martine), *Le Vieux-Québec au passé indéfini...*, op. cit. ; GERONIMI (Martine), *Québec et la Nouvelle-Orléans. Paysages imaginaires français en Amérique du Nord.*, Paris, Belin, Mappemonde, 2003 ; ROCHER (Marie-Christine), *Le traitement du patrimoine urbain. Analyse de Mons, regards sur Québec*, Québec, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor, 2001.

²¹² EZOP-Québec, *Une ville à vendre*. Rapport remis au Conseil des œuvres et du bien-être de Québec, 1972. Tome 1 : LAMARCHE (François), *Pour une analyse marxiste de la question urbaine*. Tome 2 : COUILLARD (Robert), *Marché immobilier et création d'un centre-ville : le cas de Québec*. Tome 3 : ROBERT (Lionel), RACICOT (Pierre), *La politique de la rénovation urbain : le cas québécois*. Tome 4 : DORÉ (Gérard), MAYER (Robert), *L'idéologie du réaménagement urbain à Québec*. Le rapport a été réédité en format condensé : EZOP-Québec, *Une ville à Vendre*, Laval, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1981. Ces intellectuels ont façonné leur théorie au contact des comités de citoyens, ils sont en fait issus de la troisième génération de l'École des sciences sociales de l'Université Laval. Le désir de tester leur hypothèse au contact du réel les a conduit à partager la cause des victimes, comme le souligne Paul Villeneuve. VILLENEUVE (Paul), « Changement social et pouvoir municipal à Québec », *Cahier de Géographie de Québec*, 68, 1982, note 37, p. 233.

²¹³ L'expression « lieu récréo-touristique » est couramment utilisée pour qualifier le quartier du Vieux Québec tant par les acteurs urbains que par les universitaires.

²¹⁴ HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie Urbaine de Québec.*, Québec, Editions du Méridien, 1994.

nouvelle : il est perçu comme le vestige d'une civilisation²¹⁵. De fait, les nouvelles constructions ne respecteraient pas l'atmosphère du lieu²¹⁶. Mieux, la symbolique du passé révolu devient l'un des premiers éléments de réflexion sur le patrimoine historique à Québec. Elle est portée par des professionnels du bâti, notamment par des architectes. J. Roxburgh, président de l'Association des architectes au milieu du 20^{ème} siècle, dénonce ainsi lors du congrès de l'Association en 1941, les menaces de « décadence de la vieille ville »²¹⁷. Il propose, la même année, un programme de restauration et l'application d'un plan d'ensemble. L'association, dès l'année suivante, déplore les transformations apportées à l'intérieur des murs de la Haute Ville appuyant toujours ses propos sur la symbolique du passé révolu. La représentation culturelle du patrimoine du Vieux Québec se diffuse progressivement parmi les professionnels de l'architecture à partir d'une référence quasi systématique au style « canadien français »²¹⁸ et donc à un mode de vie propre à Québec et au Québec. Ces Québécois souhaitent une implication rapide et importante des instances gouvernementales provinciales et s'appuient, pour justifier de telles revendications, sur l'existence d'une juridiction provinciale relative à la protection du bâti déjà conséquente. La référence au style « canadien français » est rapidement reprise par d'autres acteurs, notamment par les défenseurs d'une représentation économico-touristique du Vieux Québec. De fait, le dirigeant de l'office du tourisme de la province, Maurice Hébert, renforce, en 1944 lors d'un discours devant la société royale du Canada, l'idée d'ensemble et de plan global, chère à l'Association des architectes, et impulse la réflexion sur une identité canadienne française traditionnelle qui serait à sauvegarder. Il propose donc de « préserver les bâtiments anciens historiques, dont l'ensemble du Vieux Québec, et de favoriser une architecture qui reprenne le style dit « canadien-français » »²¹⁹. Il n'est toutefois pas entendu des élus municipaux.

²¹⁵ LABEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000. Le siècle d'une capitale*, Sainte-Foy, Québec, Editions MultiMondes, 2000, p. 43.

²¹⁶ Cf. l'entretien mené avec Pierre Larochelle, Professeur d'architecture – Ecole d'architecture de l'Université Laval – Québec, le 13 février 2003. Voir également NOPPEN (Luc), MORISSET (Lucie K.), « A la recherche d'une architecture pour la nation canadienne-française : entre le paysage et la patrie. De la crise à la seconde guerre mondiale », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXème siècle*, n° 5, 1996, p. 19-36 ; ROY (Alain), *Construction et fonction sociales d'un lieu de mémoire nationale. Le Vieux Québec, 1945-1963*, Mémoire de Maîtrise de l'Université Laval, 1995.

²¹⁷ Propos de J. Roxburgh cités dans GERONIMI (Martine), *Québec et la Nouvelle-Orléans...*, *op. cit.*

²¹⁸ LABEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000...*, *op. cit.*, p. 43.

²¹⁹ Propos cités dans LABEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000...*, *op. cit.*



Château Frontenac, Haute Ville – Québec

(Photo : Sarah Russeil, 2004)



Rue de la Basse-Villes, Québec

(Photo : Sarah Russeil, 2004)

A la suite de la Seconde Guerre Mondiale, les pressions foncières, touristiques et économiques sont telles que la protection du Vieux Québec fait, à nouveau, l'objet de demandes répétées tant de la part d'habitants que d'organismes privés ou parapublics²²⁰. Les multiples revendications sont relayées en 1956 lorsque trois urbanistes, Edouard Fiset, Jacques Greber et Roland Bédard, déposent un rapport auprès du maire de Québec et du président de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec²²¹.

²²⁰ LABEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000...*, op. cit., p. 74.

²²¹ GREBER (Jacques), Fiset (Edouard) et BÉDARD (Roland), *Projet d'aménagement de Québec et sa région*, rapport soumis à son honneur le maire de Québec et au président de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, 1956. La commission d'urbanisme et de conservation de Québec dépend de la municipalité québécoise et est composée d'élus municipaux et de spécialistes de l'architecture et de l'urbanisme.

Ils y insistent non seulement sur l'aspect de cohérence de l'ensemble du Vieux Québec, mais plus encore sur le caractère national (au sens du Québec) des enjeux de sa préservation. Selon ces urbanistes, la protection du quartier relève du gouvernement provincial par le biais de la Commission des Monuments historiques²²². La force des discours des trois urbanistes réside dans la synthèse réalisée des revendications du secteur économique-touristique et de celles des architectes et des professionnels du patrimoine autour de l'idée d'un lieu unique et riche de l'histoire du Québec et des Québécois. Ce ne sont alors plus seulement les Plaines d'Abraham, les fortifications et le Château Frontenac qui représentent l'identité collective, mais bien l'ensemble du Vieux Québec, perçu comme un lieu de mémoire nationale pour la province du Québec. Les revendications des années cinquante et soixante entraînent ainsi la fabrique d'une nouvelle représentation du Vieux Québec. Plus largement, la question de sa conservation et de sa protection devient cruciale : acteurs économiques, architectes et urbanistes présentent le patrimoine comme un problème dont les élites politiques doivent se saisir. Le patrimoine historique ne devient cependant un problème public pour la municipalité et le gouvernement du Québec que lorsque sa problématisation rejoint les logiques de la Révolution Tranquille, soit quand émerge une représentation politique du Vieux Québec.

L'action tardive de la province : la légitimation d'un patrimoine national

La seconde rupture, celle qui permet l'institutionnalisation du Vieux Québec comme patrimoine historique québécois, est davantage politique. Les tensions entre anglophones et francophones au sein de la confédération canadienne, les pressions réciproques entre le gouvernement fédéral et les responsables de la province de Québec et, enfin, le déclenchement de la Révolution Tranquille confèrent un nouveau dynamisme aux revendications locales. La province de Québec s'affiche clairement comme la « nation francophone » au Canada. La référence au statut de Capitale nationale constitue le prétexte essentiel aux velléités de développement de la ville et de la région de Québec. De fait, la municipalité québécoise s'empare de la rhétorique sur le style canadien français et appuie ses revendications sur le mouvement de « francisation »²²³. Les élus municipaux, au nom de la Capitale nationale, mettent en place une planification urbaine et en appellent systématiquement aux investissements provinciaux²²⁴. L'intervention du gouvernement provincial n'est acquise qu'au terme d'un bras de fer entre représentants

²²² La commission des Monuments historiques est instaurée par la loi des Monuments historiques de 1922 du gouvernement provincial du Québec. La Commission relève donc du gouvernement provincial, par l'intermédiaire du Ministère en charge de la culture. La Commission est mandatée pour identifier les monuments historiques, puis par élargissement les éléments du bâti important pour la culture québécoise. Elle est alors responsable des travaux que subissent ces biens québécois.

²²³ LINTEAU (Paul André), DUROCHER (René), ROBERT (Jean-Claude), *Histoire du Québec contemporain*. tome II : *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989.

²²⁴ Ainsi le 2 décembre 1966, le maire de Québec, Gilles Lamontagne, estime que Québec n'est pas une ville comme les autres. Sa particularité résiderait en la présence dans l'espace même de la ville des gouvernements fédéral et provincial. Ces derniers devraient normalement contribuer financièrement à la mise en valeur du « patrimoine national » [Allocution du maire Gilles Lamontagne au banquet du premier anniversaire de la prise de pouvoir, 2 décembre 1966].

municipaux et représentants provinciaux autour de deux perceptions de la capitale : « celle du gouvernement [provincial] qui ne veut pas s'engager dans l'aménagement urbain et celle des forces locales et régionales qui désirent un engagement politique et financier jugé des plus nécessaires »²²⁵. Le discours des urbanistes de l'administration municipale est appuyé sur une « représentation valable de l'avenir de la ville », organisée autour de « trois valeurs principales : le prestige, l'esthétique et l'urbanisme »²²⁶, largement reprises par les élus. Si par la suite, comme le démontrent les auteurs de EZOP Québec, un déplacement « d'accent dans la justification de l'argument de prestige, des valeurs historiques aux valeurs de « modernité » du capitalisme immobilier, s'effectue dans le discours des urbanistes et des responsables politiques locaux »²²⁷, la rhétorique du début des années soixante demeure favorable au développement et à la prise en compte politique d'une protection du Vieux Québec en tant qu'ensemble patrimonial.

En 1963, le gouvernement provincial modifie les lois de protection et établit la Loi des Monuments historiques qui définit les arrondissements historiques²²⁸. En 1964, le même gouvernement reconnaît le Vieux Québec comme patrimoine historique national, en créant l'arrondissement historique de Québec qu'il s'engage à protéger et à valoriser. De fait, la commission des biens historiques est dotée pour cela des moyens nécessaires à une meilleure préservation et à une meilleure restauration du Vieux Québec²²⁹. La représentation culturelle du Vieux Québec est donc avalisée par des instances gouvernementales. Mieux, l'argument majeur de l'identification d'un patrimoine historique à Québec est celui de capitale nationale du Québec. Le rapport Martin souligne, par exemple, quelques caractéristiques de Québec parmi lesquelles sa topographie, son style architectural et son caractère historique qui en font une ville « unique en Amérique du Nord et lui confère une valeur culturelle et économique particulière »²³⁰. Enfin, en 1967, le ministre de la Justice estime que Québec est la « capitale du seul Etat français en Amérique du Nord »²³¹. A travers ces discours, c'est véritablement l'institutionnalisation d'un patrimoine national et communautaire qui est à l'œuvre. Le Vieux Québec est non seulement légitimé par le gouvernement provincial, mais il en devient également un espace juridiquement dépendant. Les représentants de ce gouvernement sont maintenant légitimes pour participer à, voire même pour piloter, l'élaboration d'actions publiques relatives au patrimoine historique de Québec, rejoignant ainsi le syndicat d'initiative, la

²²⁵ LABEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000...*, op. cit., p. 65.

²²⁶ EZOP-Québec, *Une ville à Vendre*, op. cit., p. 433.

²²⁷ *Ibid.*, p. 435.

²²⁸ L'arrondissement historique est défini comme « une municipalité ou une partie d'une municipalité où se présente une concentration d'immeubles présentant un intérêt historique ou artistique ». Il est régi comme un site historique.

²²⁹ LABEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000...*, op. cit., p. 105.

²³⁰ MARTIN, *Rapport de la Commission d'enquête sur le logement de la Cité de Québec*, vol. I, 1961, p. 61-62.

²³¹ MALTAIS (Armand), « Priorité après l'Expo : rénover la Capitale », *Le Soleil*, 17 janvier 1967.

chambre de commerce et de l'industrie et la municipalité québécoise. Au cours de ce processus d'institutionnalisation d'un patrimoine historique, la population québécoise, et en particulier les habitants du Vieux Québec, ainsi que les représentants des instances fédérales sont très peu intervenus.

Les représentants politiques municipaux québécois et lyonnais se montrent donc, au cours des années 1960, assez peu enclins à protéger eux-mêmes les patrimoines historiques de leur ville. La définition de quartier à protéger résulte de la construction progressive d'une représentation politique du bâti et de la trame urbaine de ces lieux, soit de la constitution d'un enjeu politique autour de la notion de patrimoine. Revenir sur l'institutionnalisation d'un patrimoine historique à Lyon et à Québec permet de souligner les tensions et les conflits qui la sous-tendent, d'insister sur les différentes catégories d'acteurs qui se mobilisent et enfin de pointer les rapports distincts que les élites municipales entretiennent à l'image des villes qu'elles gouvernent : Pradel envisage une ville fonctionnelle, Lamontagne une ville récréo-touristique. Mieux, cette étude rapide met en évidence le rôle essentiel de l'État (et des relations d'interdépendance construites avec les municipalités) dans le processus politique à l'œuvre. L'intervention des acteurs étatiques se traduit par l'adoption de règlements similaires²³², au Québec et en France, visant la protection du bâti et introduisant une dépendance juridique de ces territoires à l'État. L'État français et le gouvernement québécois établissent donc un « décret patrimonial » à travers lequel un territoire précisément délimité est légitimé comme patrimoine national à partir d'un récit l'inscrivant dans une histoire particulière. Les identifications nationales des patrimoines historiques de Lyon et de Québec dépendent donc principalement des structures institutionnelles et politiques qui administrent ces territoires. Reste alors à comprendre comment, dans ce contexte de tensions, l'aménagement urbain et la protection du bâti de ces quartiers ont été pensés.

2. Régulations politiques entre État et municipalités urbaines dans la gestion du patrimoine historique

Les législations relatives au patrimoine historique sont presque identiques au Québec et en France. Leurs déclinaisons et leurs mises en œuvre sont toutefois très différentes dès les années soixante, puisque les logiques de protection ne s'imposent pas de la même façon à Lyon et à Québec. Il s'agit, en enquêtant sur les manières de penser les actions publiques portant sur les patrimoines lyonnais et québécois, de savoir jusqu'où ces logiques de protection du patrimoine sont déterminantes dans la fabrique de telles politiques, et d'identifier les acteurs qui portent ces logiques. Nous serons alors en mesure de repérer des tensions, des oppositions ainsi que des modes de régulations entre municipalités et État autour d'un objet local et défini officiellement par des instances étatiques. De fait, les contextes politico-institutionnels de Lyon et de Québec tendent à consolider les configurations d'acteurs telles qu'elles apparaissent au début des années

²³² Voir la première section de notre second chapitre. Pour une analyse fine de ces deux approches du patrimoine, voir également le chapitre 3 de la thèse de Florence Paulhiac intitulé : « Référentiel et politiques publiques : du projet identitaire national au projet urbain. Le champ public patrimonial en France et au Québec », PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références patrimoniales...*, op. cit., p. 95-148.

1960 : dominée par les stratégies étatiques de protection à Lyon et déterminée par des logiques locales économique-touristiques à Québec.

Le patrimoine lyonnais administré par l'Etat

La configuration d'acteurs constituée autour de la gestion du patrimoine historique à Lyon demeure fortement emprunte des logiques et des dynamiques étatiques, y compris après les lois de décentralisation. Deux éléments principaux expliquent ce fait. La constitution d'un problème public à partir des questions de conservation et de protection du patrimoine est, d'abord, le fruit des activités de l'État. Les politiques publiques sont encadrées, dans ce domaine, par un dispositif législatif rigoureux. Le faible intérêt des élites municipales pour le patrimoine historique et sa préservation laisse, ensuite, le champ libre aux autres intervenants.

Patrimoine historique français et politiques nationales de protection

Jusqu'au début des années 1990 en France, les politiques relatives au patrimoine historique sont élaborées par les services étatiques. Ces derniers détiennent les compétences, les connaissances et les expertises requises pour assurer conservation et protection du patrimoine. Ils sont, en outre, organisés de manière très structurée. De fait, la gestion du patrimoine historique est, dès le départ, soumise à deux secteurs distincts de l'activité étatique. La construction et le développement sont assurés par le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Le ministère des Affaires culturelles (puis le ministère de la Culture) institue et gère ce qui constitue le patrimoine de la France. Les logiques de ces ministères sont parfois antinomiques et traduisent le conflit entre conservation et développement des quartiers. Dans l'espace national alors administré selon un principe de verticalité, les normes réglementaires et techniques propres aux architectes des bâtiments de France ou aux agents du service des Monuments historiques s'imposent aux mêmes titres que celles des agents du ministère de l'Équipement et sont relayées au plan local par le même acteur : le préfet.

Les lois de décentralisation, notamment celle du 7 janvier 1983, permettent un élargissement de cette première configuration dans deux directions. Elles favorisent d'abord l'accroissement du nombre d'acteurs étatiques et le renforcement de leur pouvoir à travers la prise en compte de la multisectorialité et de la professionnalisation. Elles impliquent ensuite l'accès légitime aux cercles de décisions d'acteurs municipaux, grâce à la redéfinition des prérogatives de l'État et des collectivités territoriales non seulement dans le secteur de la culture²³³, mais également et de manière plus conséquente encore,

²³³ Les responsabilités et les compétences en matière muséale sont par exemple modifiées : les collectivités territoriales sont davantage responsables des sites qui leur appartiennent. Ainsi, entre 1921 et 1997, vingt-sept lois et décrets modifient la loi du 31 décembre 1913. Les mesures visent à élargir la notion de « monument historique », celle de « site » ainsi que les prérogatives de l'État et des collectivités locales dans ce domaine en instituant des Commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (décret n°84-4007 du 15 novembre 1984) ou encore une Fondation du patrimoine dont le but est la promotion de la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national (loi du 2 juillet 1996). Ces deux instances permettent d'associer des représentants des collectivités locales aux démarches étatiques en même temps qu'elles définissent le droit et la légitimité de ceux qu'elles cooptent pour parler de patrimoine.

dans le secteur de l'urbanisme²³⁴. Les lois de décentralisation impliquent des interdépendances importantes lors de l'élaboration de toute action relative au patrimoine, qui plus est au patrimoine historique. Bien que les ressources et le pouvoir d'action soient redistribués, les actions publiques élaborées et mises en œuvre par les configurations d'acteurs issues des lois de décentralisation demeurent fortement empruntées des caractéristiques des politiques publiques telles qu'elles étaient précédemment établies par les agents de l'Etat. Le patrimoine historique est toujours appréhendé avant tout sous l'angle de sa protection et de sa conservation. Les architectes des Bâtiments de France et les architectes en chef des monuments historiques, formés à partir des pratiques étatiques, conservent donc toutes leurs prérogatives²³⁵. En outre, les compétences, les connaissances et les savoir-faire des agents municipaux en matière de protection du patrimoine demeurent très limités et reflètent le faible intérêt que les élus lyonnais portent à l'objet patrimoine²³⁶.

Un faible intérêt des élus municipaux pour le patrimoine

Les pouvoirs des élus municipaux dans le domaine de la protection et de la conservation du patrimoine historique sont de fait fortement restreints par l'action de l'Etat. La problématisation du patrimoine historique à partir des questions de mise en valeur n'est presque pas développée. Au cours des années 1970 et 1980, les premières, et finalement les seules, actions de mise en valeur du Vieux Lyon sont ainsi les initiatives de la Renaissance du Vieux Lyon. La première de leurs entreprises consiste à faire connaître le Vieux Lyon aux Lyonnais eux-mêmes, c'est-à-dire à développer la représentation sentimentale de ces quartiers²³⁷. La seconde vise à développer la présence d'artisans et de commerçants sur la rive droite de la Saône, autrement dit à construire une représentation économique du patrimoine historique lyonnais. Un troisième type de ressource s'offre progressivement à eux. Au cours de leurs investissements au sein de la Renaissance du Vieux Lyon et de leurs actions en faveur de la restauration du quartier, certains adhérents de l'association (cf. *infra*) sont amenés à transformer leur idée initiale

²³⁴ On se reportera notamment à DUBOIS (Vincent), POIRIER (Philippe), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle XIXe – XXe siècles*, Paris, La Documentation Française, 1998 ; HÉRAULT (Bruno), « Aménagements urbains, patrimoine collectif et système politico-administratif », dans Yvon LAMY(dir.), *L'alchimie du patrimoine...*, *op. cit.*, p. 435-459.

²³⁵ LÉNIAUD (Jean-Michel), *L'utopie française...*, *op. cit.* et NORA (Pierre) (dir.), *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Fayard, Actes des entretiens du Patrimoine, 1997.

²³⁶ Sur la question de la décentralisation de la compétence patrimoniale, voir NÉGRIER (Emmanuel) (dir.), *Problèmes et enjeux de la décentralisation du patrimoine culturel*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques politiques », 2003. Cet ouvrage apporte un éclairage historique sur les enjeux qui sous-tendent le débat actuel autour du patrimoine culturel et tente de rendre compte de la place de l'action publique dans ce domaine.

²³⁷ En 1959, les nouveaux membres de la Renaissance du Vieux Lyon décident, par exemple, de développer la fête des Lumières (qui avait jusqu'à cette date lieu essentiellement sur la Presqu'île) dans les trois quartiers de la rive droite de la Saône. D'autres actions de ce type ont lieu de manière assez régulière. Voir RENAISSANCE DU VIEUX LYON, *1946-1996, 50 ans de la Renaissance du Vieux Lyon*, Renaissance du Vieux Lyon, 1996.

(se servir du Vieux Lyon pour développer le tourisme à Lyon) afin de mettre le tourisme au service de la restauration du Vieux Lyon. Leur participation à divers groupes et réseaux régionaux ou nationaux permet en effet la diffusion, parmi les acteurs associatifs, de la représentation culturelle du patrimoine telle que la conçoivent les agents du ministère de la Culture. Le premier enjeu devient, pour eux également, la protection du patrimoine. Le syndicat d'initiative, les instances responsables du tourisme, que ce soit aux échelles municipale, départementale ou régionale se préoccupent peu d'établir des stratégies de promotion du patrimoine lyonnais²³⁸ et ce malgré la signature de quelques conventions telles que celle établie entre la Caisse nationale des Monuments historiques et des sites, l'Hôtel de ville de Lyon et la Renaissance du Vieux Lyon²³⁹. La représentation culturelle, par le biais des architectes spécialistes de la restauration, conditionne les politiques publiques élaborées dans le Vieux Lyon et contribue à largement orienter les discours portés sur ces quartiers. De fait, le Vieux Lyon avant d'être un patrimoine historique pour la municipalité et la population lyonnaise constitue un patrimoine historique national.

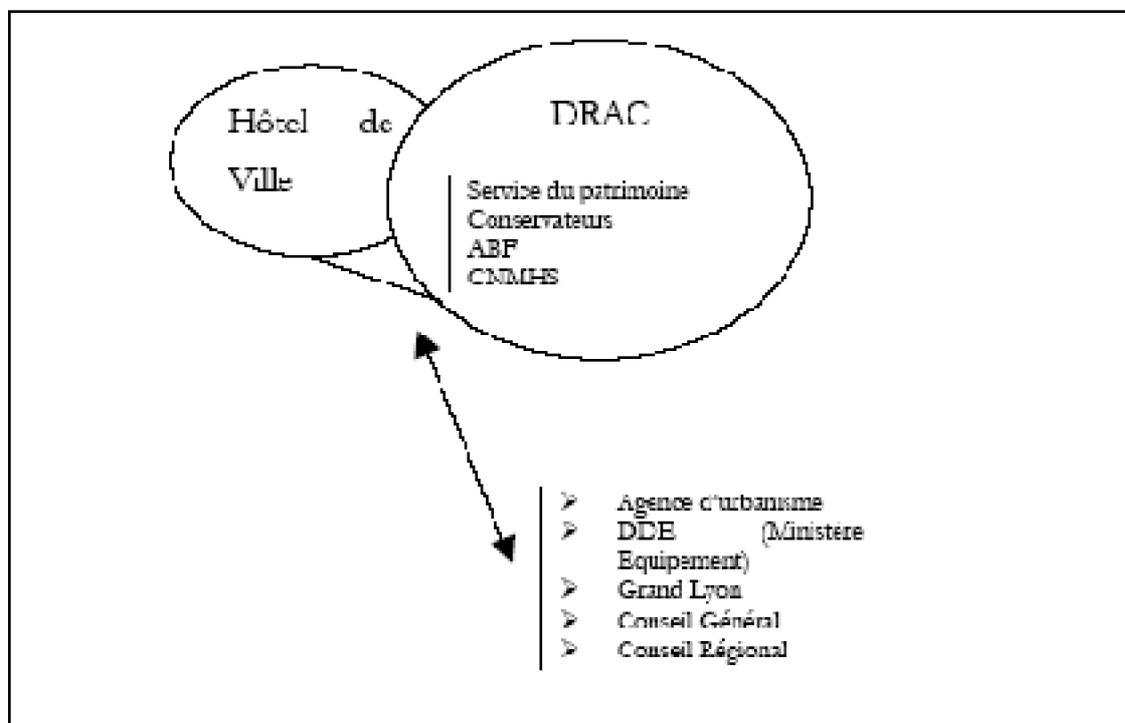


Schéma figurant la configuration d'acteurs traditionnelle gérant le patrimoine historique à Lyon

La configuration d'acteurs relative au patrimoine demeure globalement la même au milieu des années quatre-vingt-dix. Elle réunit des agents du ministère de la Culture (services déconcentrés) et, à un degré moindre, des agents du ministère de l'Équipement

²³⁸ Par ailleurs, il est à noter que les différentes municipalités lyonnaises jusqu'au début des années 1970 ne s'intéressent pas la question de l'attrait touristique de Lyon.

²³⁹ Cette convention visait à protéger et valoriser le « patrimoine monumental de la ville de Lyon ». Convention entre la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, l'Hôtel de ville de Lyon et la Renaissance du Vieux Lyon, Lyon, 1978.

(services déconcentrés), les élus municipaux et certains associatifs fortement impliqués dans le domaine du patrimoine. La prégnance de l'Etat est alors assurée non seulement par le cadre législatif, par ses agents fortement impliqués, mais également par les pratiques étatiques diffusées et parfois promues par certains associatifs. Mieux, cette prégnance étatique impose que le patrimoine reste d'abord saisi et pensé à travers sa protection et sa conservation et demeure un objet national. La situation est toute autre à Québec où le patrimoine historique est d'abord appréhendé comme levier pour le tourisme. Les acteurs étatiques peinent alors à s'imposer au sein de la configuration d'acteurs qui gère le patrimoine du Vieux Québec.

Un pilotage municipal à Québec

Si le Vieux Québec est décrété arrondissement historique par le gouvernement provincial et protégé de transformations trop destructrices, il n'en reste pas moins que ce quartier demeure longtemps à l'écart des investissements des gouvernements, tant municipal, provincial que fédéral²⁴⁰. Progressivement au cours des années soixante-dix, cependant, et sous l'influence d'un contexte politique délicat entre instances provinciales et instances fédérales, les investissements des différents gouvernements dans le Vieux Québec se font de plus en plus importants. La raison principale serait politique : « c'est cependant dans la préservation, la restauration et la reconstitution du patrimoine bâti du Vieux Québec que s'affirme avec le plus d'éclat la volonté d'affermir la mémoire collective. A coté de la ville moderne en train de se développer sur la Colline parlementaire, le Vieux Québec, préservé et mis en valeur, témoigne de son caractère historique et de sa volonté de durer »²⁴¹. La problématisation de ce patrimoine sous l'angle de sa mise en valeur reste toutefois prégnante et déterminante pour la stabilisation de la configuration d'acteurs qui gère le Vieux Québec.

Elus québécois et politisation du patrimoine historique du Vieux Québec

Le patrimoine du Vieux Québec est d'abord appréhendé à partir de son potentiel touristique, puis protégé et restauré après l'intervention du gouvernement provincial. L'inscription du Vieux Québec dans le temps long et dans la rhétorique d'une histoire de la « nation québécoise » résulte, sans aucun doute, du mouvement de « francisation » et de reconstitution du patrimoine français²⁴² qui accompagne dans tout le Québec la Révolution Tranquille. Reprenant les discours, datant des années 1950, des architectes et des représentants du syndicat d'initiative, les fervents défenseurs du Québec s'attachent à présenter le Vieux Québec comme le berceau de la civilisation française en Amérique du Nord. Québec et *a fortiori* le Vieux Québec deviennent la référence centrale de la construction de l'identité québécoise. Le thème est repris par tous les représentants des partis indépendantistes québécois, portés par le gouvernement provincial et par ses

²⁴⁰ EZOP-Québec, *Une ville à Vendre...*, op. cit.

²⁴¹ LEBEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000...*, op. cit., p. 104.

²⁴² LINTEAU (Paul André), DUROCHER (René), ROBERT (Jean-Claude), *Histoire du Québec contemporain*. op. cit.

services administratifs, relayés par les différentes instances représentatives de la profession des architectes. Le patrimoine historique de Québec constitue alors l'un des fleurons de la « nation québécoise ». Il devient un patrimoine politisé et, dès lors, intéresse tant la municipalité québécoise que les gouvernements provincial et fédéral.

Dans la recherche d'un nouveau passé à la réalité de la ville, représentants municipaux et provinciaux confèrent une grande importance à la Place Royale, située au cœur du Vieux Québec, qui remplace même, selon Isabelle Faure, l'Île d'Orléans dans son rôle de berceau de la civilisation canadienne française²⁴³. La Place Royale devient le site pilote d'une restauration à vocation touristique qui se veut exemplaire²⁴⁴. En 1973, un plan d'ensemble pour la restauration de Place Royale est adopté : il s'agit de faire revivre sur cette place l'atmosphère du Canada français quitte à détruire certaines bâtisses dont les caractéristiques seraient par trop anglosaxones. Les gouvernements provinciaux et fédéraux encouragent, en effet fortement, le développement de l'activité touristique à Québec, répondant ainsi aux revendications de la Chambre de commerce, du Syndicat d'initiative de Québec et de l'Office du tourisme de la province. Ainsi à partir des années 1970, le gouvernement fédéral envisage d'investir dix sept millions de dollars dans le cadre d'un programme de développement touristique²⁴⁵. Malgré le retrait du gouvernement fédéral avant la fin de ce programme, les orientations que ce dernier donne au quartier deviennent rapidement décisives. La promotion du tourisme à Québec réalisée par le gouvernement fédéral conforte la représentation politique souhaitée par le provincial et le municipal ainsi que l'usage touristique du patrimoine historique. Mieux, elle renforce les modes de penser le patrimoine (par le tourisme) tels qu'ils sont développés au plan local.

L'importance plus grande accordée à la mise en valeur du patrimoine qu'à sa protection résulte d'une déclinaison locale bien différente d'une législation similaire à celle qui existe en France. Les connaissances et les expertises dans le domaine de la restauration sont encore très peu développées. Les premiers architectes canadiens spécialistes de la restauration sont tout juste formés²⁴⁶. Les secteurs de l'urbanisme et de la culture sont moins structurés que leurs équivalents français. Ils contraignent ainsi moins les cadres d'action dans lesquels agissent les acteurs municipaux. En outre, la

²⁴³ FAURE (Isabelle), *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Etude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple du projet de Place Royale*, Paris, université Paris VIII, Département d'urbanisme et d'aménagement, doctorat d'histoire de l'art, 1996, p. 206.

²⁴⁴ Place Royale devient rapidement un « projet sacré » pour les promoteurs du gouvernement provincial, le seul endroit pour « ressusciter la vieille capitale », ce qui justifie le « sacrifice des édifices du 19ème siècle ». Parmi les précédents plans de réaménagement de la Place Royale, celui de A. Robitaille, dès 1960, préconise un réaménagement de la basse-ville à partir de sa fonction récréo-touristique. De même, le président de la Commission des monuments historiques dès 1963 insiste sur l'« attraction touristique » que doit devenir la Place Royale. GÉRONIMI (Martine), *Québec et la Nouvelle-Orléans...*, op. cit., p. 163-169.

²⁴⁵ LEBEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000...*, op. cit., p. 107.

²⁴⁶ ARPIN (Roland), *Notre patrimoine, un présent du passé*, Proposition présentée au ministère de la Culture et des Communications, Québec, MCCQ, 2000. Voir également PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références...*, op. cit.

multiplicité des acteurs ayant pris part à la fabrique du patrimoine historique de Québec se retrouve également dans l'élaboration des initiatives des années 1970, révélant plusieurs lieux de décisions relatifs aux actions portant sur le Vieux Québec. Enfin, l'organisation administrative et le contexte politique canadiens renforcent ces déclinaisons différentes, l'État fédéral passant régulièrement outre la législation provinciale. Les difficultés rencontrées au cours de cette décennie et les revendications locales entraînent quelques évolutions vers la fin des années 1970 et la structuration d'une configuration d'acteurs coordonnée par un service municipal et dévouée d'abord à la valorisation du patrimoine du Vieux Québec.

Evolution du problème public et reprise en main municipale

Les multiples débats et querelles d'écoles engendrés par le projet de Place Royale²⁴⁷ entraînent, à la fin des années 1970, un infléchissement dans les stratégies de valorisation du patrimoine à des fins touristiques. Les craintes des universitaires et des professionnels du patrimoine rejoignent celles de différentes associations nées au milieu des années soixante-dix. Le Conseil des monuments et des sites du Québec, créé en 1975²⁴⁸ et le Comité des citoyens du Vieux Québec apparu en 1976²⁴⁹ sont ici essentiels. Le premier se fait fort de relayer auprès des instances municipales et plus encore auprès du gouvernement provincial les dernières évolutions du champ scientifique du patrimoine. Ses représentants militent en faveur d'une prise en compte plus globale du patrimoine, du bâti considéré dans son environnement. La naissance de la seconde association témoigne de l'émergence d'une représentation sentimentale du patrimoine parmi les habitants et d'une volonté de participation citoyenne à l'aménagement urbain. De fait, les revendications associatives ainsi que les querelles d'écoles entre professionnels de l'architecture sont portées par certains agents du ministère des Affaires culturelles et de l'administration municipale. Mais ce n'est qu'à partir de la fin des années 1970, et alors que les travaux de Place Royale sont en passe d'être achevés, que le gouvernement provincial et la municipalité de Québec signent une entente visant à assurer conjointement l'aménagement urbain du Vieux Québec. Plus largement, les élus et les agents de la Ville de Québec peuvent alors intervenir directement dans les

²⁴⁷ La Commission des monuments historiques responsable de l'ensemble de l'arrondissement historique est appelée par des universitaires et des professionnels du patrimoine à intervenir, notamment pour prévenir la trop grande transformation du tissu socio-économique du quartier et infléchir, si possible, la tendance du Vieux Québec à se transformer en quartier musée.

²⁴⁸ Le Conseil des monuments et des sites du Québec (CMSQ) est créé par des québécois sensibilisés à la conservation et à la protection du patrimoine. Leurs ambitions sont de valoriser et de faire connaître le patrimoine bâti et naturel du Québec aux autorités municipales, provinciales et fédérales ainsi qu'à la population, et enfin d'entreprendre les actions appropriées à la mise en valeur et à la sauvegarde des éléments patrimoniaux. Le CMSQ s'est donné pour mandat de regrouper les organismes, les institutions et les individus intéressés par le patrimoine et de lier ses démarches à celle des organisations nationales et internationales qui poursuivent des buts analogues aux siens. Ses champs d'intervention sont nombreux : patrimoine architectural, paysager, naturel, industriel, scientifique, archéologique et tourisme culturel.

²⁴⁹ Il est créé par des habitants du Vieux Québec qui souhaitent se faire entendre auprès de la municipalité québécoise. Leur souci est principalement de conserver une qualité de vie au sein du Vieux Québec.

politiques de protection du patrimoine historique²⁵⁰. Sans remettre en cause la représentation économique-touristique du patrimoine, ni l'ensemble des stratégies de la Chambre de commerce, du syndicat d'initiative de la ville ou de l'Office du tourisme de la province²⁵¹, les revendications des associations locales et les initiatives municipales dans le cadre de l'entente avec le ministère des Affaires culturelles entraînent un inflexionnement dans les logiques de reconstruction à l'œuvre dans le Vieux Québec. Le décret obtenu par les agents de la Division du Vieux Québec visant à limiter les bars et les restaurants dans le Vieux Québec en est le plus grand symbole²⁵². Cependant, la politique de conservation mise en place dans le cadre de l'entente et encourageant la restauration progressive de l'ensemble du bâti du Vieux Québec ne peut aller contre les processus de gentrification²⁵³ déjà trop engagés. Ainsi, penser la protection à Québec ne prend sens que dans une perspective de mise en valeur²⁵⁴. De fait, la tension entre conservation et développement apparue avant même l'institutionnalisation du patrimoine urbain à Lyon, émerge beaucoup plus tardivement à Québec et s'impose difficilement aux décideurs locaux²⁵⁵. Dans sa *Comédie géopolitique de Québec*, François Hulbert estime que la lutte entre fonction résidentielle et fonction touristique s'est soldée, à Québec, par

²⁵⁰ La Division du Vieux Québec, créée au sein du service d'urbanisme de la municipalité, vise à constituer un lieu de connaissances, de ressources et de moyens d'action à l'échelle municipale. A travers les actions qu'ils impulsent, les deux architectes et l'historien qui composent cette structure, tentent d'embellir le quartier et de diminuer les effets négatifs des grandes orientations liées au tourisme en respectant au mieux les préceptes de la restauration. Ils essaient également de sensibiliser les différents responsables du quartier à ces préceptes. Voir RUSSEIL (Sarah), « Logiques d'acteurs et processus d'inscription. Le patrimoine urbain de Québec entre expertise culturelle et enjeux sociaux », dans Maria GRAVARI-BARBAS, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 333-350, p. 339.

²⁵¹ Le Progrès Civique Québécois alors au pouvoir est très proche de la Chambre de commerce et reprend essentiellement son argumentaire. Voir QUESNEL-OUELLET (Louise), « Un parti politique municipal : le Progrès Civique Québécois », *Partis politiques du Québec*, Montréal, Hurtubise, 1976, p. 273-299.

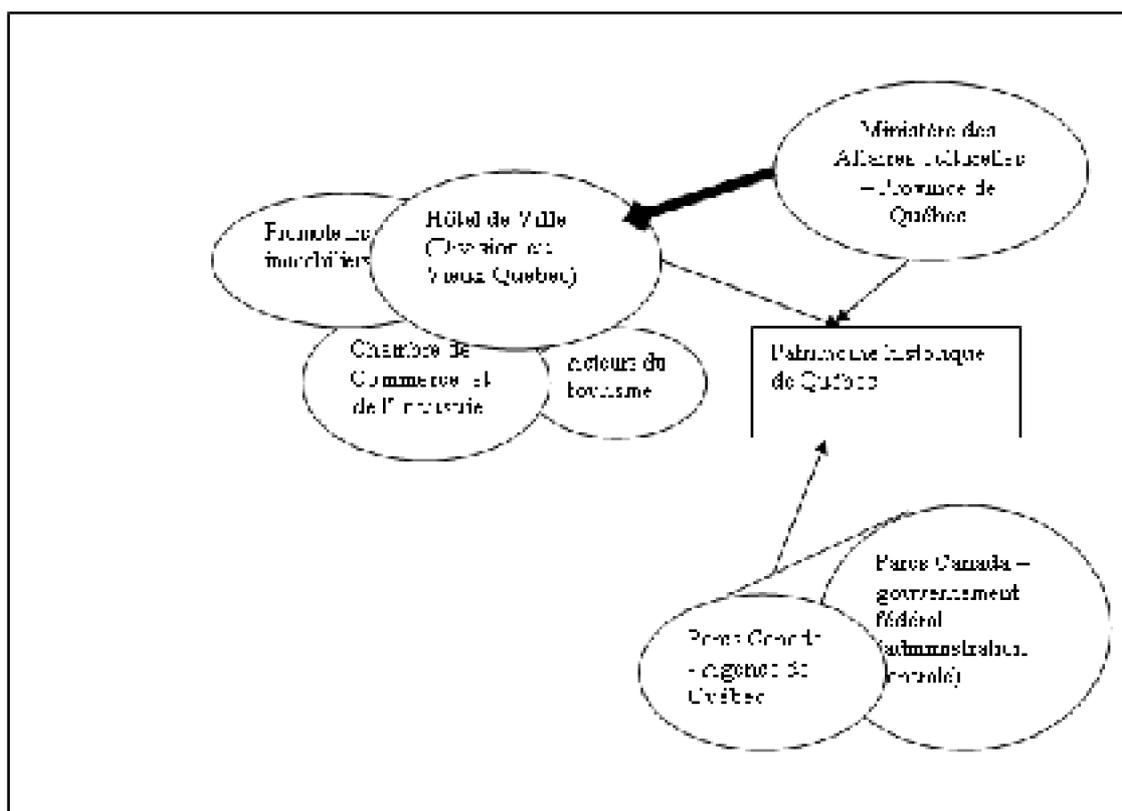
²⁵² RUSSEIL (Sarah), « Logiques d'acteurs et processus d'inscription... », *art. cit.*

²⁵³ BIDOU-ZACHARIASEN (Catherine) (dir.), *Retour en ville...*, *op. cit.* Sur les processus de gentrification dans le Vieux Québec, voir HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine...*, *op. cit.*

²⁵⁴ De fait, les compétences des municipalités au Québec concernent de longue date les propriétaires et les milieux d'affaires. Elles touchent en priorité la protection et le service à la propriété ainsi que la gestion du territoire. Voir QUESNEL (Louise), « La démocratie urbaine dans les métropoles canadiennes » dans Oscar W. GABRIEL, Vincent HOFFMANN-MARTINEAU (dir.), *Démocraties urbaines. L'état de la démocratie dans les grandes villes de 12 pays industrialisés*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 311.

²⁵⁵ Selon Martine Géronimi la conservation du patrimoine bâti s'impose relativement tôt avec Lord Dufferin à la fin du 19^{ème} siècle (il impose la conservation des fortifications du Vieux Québec et empêche leur démolition). Cependant, même si des lois provinciales sont établies dès les années 1920, la conservation et la protection comme action publique n'apparaissent que très tardivement et sont au départ institutionnalisées à des fins touristiques. En outre, l'arrivée au pouvoir du PCQ engendre des réaménagements (l'équipe municipale souhaite en effet rendre le centre ville plus attrayant aux investisseurs) dont le gouvernement provincial devient complice, voir FILION (Pierre), *Les principes d'interventions étatiques dans le processus de réaménagement du centre-ville de Québec*, Université Laval, mémoire en science politique, 1979.

une victoire de la seconde : « Le Vieux Québec est devenu un espace à vendre plus qu'un espace à vivre. Progressivement l'équilibre s'est rompu entre les services et les équipements destinés à la vie de quartiers et ceux visant la clientèle touristique et de loisir »²⁵⁶. Les entretiens menés auprès des agents de la Division du Vieux Québec, au sein de l'administration municipale, invitent à nuancer ces conclusions. Certains agents des services municipaux et provinciaux, favorables aux stratégies de protection du patrimoine, réussissent ainsi à imposer quelques actions visant la protection du patrimoine du Vieux Québec à ceux qui prônent un usage économique-touristique exclusif du patrimoine historique. Reste que la configuration d'acteurs québécoise en charge du patrimoine présente une différence essentielle avec celle identifiée à Lyon : structurée autour des élus et des agents municipaux, elle réunit des agents du ministère provincial de la Culture et des Communications et surtout les acteurs qui promeuvent le tourisme à Québec.



²⁵⁶ HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine...*, op. cit., p. 521.

Schéma figurant la configuration d'acteurs traditionnelle gérant le patrimoine historique à Québec

Les patrimoines historiques de Lyon et de Québec deviennent donc des problèmes publics à la même période (début des années soixante) et sous des formes juridiques identiques (deux secteurs sauvegardés) qui les extraient en partie du reste du territoire communal. Définis, délimités et identifiés comme patrimoine historique par des instances étatiques, ces quartiers sont, au terme de processus politiques similaires, affublés d'un récit officiel faisant sens au plan national pour Lyon et provincial pour Québec tout en restant des sites habités et administrés principalement par les municipalités urbaines. En étudiant ces processus politiques et les acteurs impliqués, nous avons repéré des tensions, des conflits et des luttes d'institutions se révélant déterminants dans les stabilisations de configurations d'acteurs gérant le patrimoine historique. Mieux, les tensions entre administrations étatiques et municipales au cours de ce processus correspondent à des enjeux politiques autour de ce qui fait patrimoine comme autour de ceux qui sont habilités à le définir et à le gérer. De fait, l'analyse précédente permet de souligner la diversité des « producteurs du patrimoine » historique (agents et représentants de l'État comme des administrations municipales, associations, acteurs économiques ou touristiques, etc.) et de pointer une prégnance étatique dans la formulation du problème public associé au patrimoine sous la forme protection et conservation. L'étude des stabilisations des configurations d'acteurs montre alors que l'État français et la province québécoise détiennent un quasi-monopole sur la conservation et la protection du patrimoine historique (édiction des normes, expertise et savoir-faire) sans toutefois que conservation et protection ne soient nécessairement le premier objectif de ces acteurs. Les différences entre les configurations d'acteurs lyonnaise et québécoise résultent ainsi des structures institutionnelles, des régimes et des systèmes politiques très distincts en France et au Canada, où l'État fédéral n'a pas la compétence sur les municipalités, ni sur la culture. Enfin et surtout, elles proviennent des problématisations du patrimoine historique qui sont apparues en grande partie opposées. Reste que les interdépendances entre Québec et le gouvernement provincial, d'une part, et, d'autre part, entre Lyon et l'État Français apparaissent importantes dans la gestion du patrimoine historiques. Si les gouvernements étatiques pensent l'essentiel des actions développées, leurs mises en œuvre dépendent des contextes locaux. Ceci est d'autant plus vrai au Canada où le fédéral vient régulièrement jouer les trouble-fête dans les relations entre municipalité et gouvernement provincial.

Depuis lors, des solutions sont régulièrement proposées, à Lyon et à Québec, pour répondre aux problèmes publics associés au patrimoine historique. Ces solutions concernent donc principalement la conservation et la protection du bâti et de la trame urbaine à Lyon ; elles ont davantage trait à la mise en valeur touristique et à la préservation du cadre de vie à Québec. Elles sont, pour l'essentiel, formulées au sein des configurations d'acteurs que nous venons de repérer. Tel n'est pas le cas, en revanche, pour les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Aussi est-il essentiel, avant de regarder comment ces propositions sont formulées, de revenir sur les trajectoires socio-professionnelles des « entrepreneurs politiques » de ces candidatures.

II. La lente importation du patrimoine mondial à Lyon et à Québec, ou la formation progressive d'« entrepreneurs politiques »

Les acteurs identifiés précédemment dans les démarches et les stratégies de protection et de valorisation des patrimoines historiques ne s'engagent pas tous de la même manière dans la résolution du problème public lié au patrimoine historique. Ils n'ont pas les mêmes représentations du patrimoine historique, ne donnent pas forcément les mêmes définitions de ce qu'est la protection ou la valorisation du patrimoine et ne leur accordent pas les mêmes visées stratégiques. Enfin, ces acteurs ne sont pas impliqués dans les mêmes institutions qu'elles soient locales, nationales ou internationales. Toutefois, bien que ces différences soient importantes, la stabilité apparente des contextes d'action que nous venons d'observer questionne les conditions dans lesquelles l'idée d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial émerge. Qui porte cette idée ? Comment est saisie la possibilité d'une inscription sur la Liste et comment est construite une candidature d'un site local ? Comment est initié la quête d'un label international ?

Les profils des « entrepreneurs politiques » des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial à Québec et à Lyon peuvent, dans un premier temps, être perçus comme très différents. Retracer les trajectoires socio-professionnelles de ces individus permet toutefois de pointer deux ressources communes : leur proximité avec certaines élites locales ou nationales ainsi que leur connaissance fine du patrimoine et, plus précisément de la protection du patrimoine historique. Si la première facilite la mise à l'agenda de leur solution, la seconde se révèle, au terme de notre analyse, indispensable à ces deux individus dans leur présentation de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial comme solution acceptable par les différentes instances gouvernementales concernées. Autrement dit, c'est bien dans le lien qu'ils établissent entre patrimoine historique et patrimoine mondial que ces « entrepreneurs politiques » sont à même de proposer ces solutions.

1. Un « expert associatif » local au service des élites lyonnaises

Régis Neyret, qui fut l'un des principaux protagonistes de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du site historique de Lyon, est aujourd'hui affublé dans cette ville du surnom de « Monsieur Patrimoine ». Stéphanois d'origine, il affiche une ambition pour les métiers de l'édition. Rien, semble-t-il, ne le prédestine à une telle proximité avec le patrimoine. Régis Neyret est pourtant, depuis les années soixante, au centre des réseaux lyonnais et Rhônealpins de la protection et de la valorisation du patrimoine, réseaux qu'il met en place et qu'il fait vivre avec ses partenaires lyonnais, genevois, fribourgeois, etc. Les ressources de son action dans ce domaine sont constituées progressivement au fil des ans et reposent avant tout sur sa proximité avec les élites politiques et économiques lyonnaises.

Une interdépendance avec les élites municipales décisive

Au début des années soixante, lors des conflits entre les habitants du Vieux Lyon et le

maire Louis Pradel, Régis Neyret préside la Renaissance du Vieux Lyon. Il est, dès lors, présenté comme l'un des principaux défenseurs du quartier et reconnu comme l'un des instigateurs du secteur sauvegardé de 1964²⁵⁷. Les tensions alors très vives entre Louis Pradel et l'association d'habitants auraient pu se traduire par une ferme opposition entre le maire lyonnais et Régis Neyret. Le « *combat pour la sauvegarde du Vieux Lyon* »²⁵⁸ marque, au contraire, le début d'une longue coopération entre cet associatif et les élus municipaux successifs pour ce qui a trait au patrimoine. Expliciter les conditions qui l'ont amené à s'intéresser au patrimoine aide alors à comprendre l'évolution de ces relations et la naissance progressive d'une interdépendance entre élus lyonnais et Régis Neyret pour tout ce qui a trait au patrimoine local.

Son entrée au sein de la Jeune chambre économique lyonnaise est décisive dans la constitution de son intérêt pour le patrimoine. Il y adhère en 1957 en tant que cadre, gérant d'une société d'édition, et en tant que « *connaissance* »²⁵⁹ des créateurs de cette structure²⁶⁰. Il y investit, avec « *quelques copains* »²⁶¹ la commission Tourisme. Ces jeunes acteurs économiques lyonnais initient alors une étude portant sur l'intérêt archéologique et touristique du Vieux Lyon ainsi qu'une réflexion sur les possibilités de réhabilitation économique et de développement touristique du quartier²⁶² qu'ils estiment « *déshérité* »²⁶³. L'action de ces jeunes cadres leur permet de découvrir plus finement les enjeux urbanistiques des centres-villes et facilite leur sensibilisation à la notion de patrimoine. Leur mobilisation est en effet contemporaine des évolutions que subit la notion au cours des années 1960 (cf. *supra*). Mieux, la rhétorique prônant sauvegarde, protection et mise en valeur, émanant essentiellement d'universitaires, devient d'abord un élément essentiel de leur réflexion : protéger constitue alors, selon eux, un moyen d'atteindre leur objectif initial, à savoir développer le tourisme dans le Vieux Lyon. Cette rhétorique universitaire représente, ensuite, une forme de légitimité des actions qu'ils initient. De fait, la plupart d'entre eux se mobilisent au sein de la Renaissance du Vieux Lyon et deviennent habitants du quartier. Ils se présentent comme des personnalités aux

²⁵⁷ SCHERRER (Frank), *Une association de défense...*, *op. cit.*

²⁵⁸ C'est ainsi que Régis Neyret aime à nommer cette période.

²⁵⁹ Entretien avec Régis Neyret, 30 septembre 2004.

²⁶⁰ La Jeune Chambre Economique de Lyon est créée en 1954 sur l'initiative de jeunes entrepreneurs lyonnais en lien avec la Jeune Chambre économique de France.

²⁶¹ Entretien avec Régis Neyret, 30 septembre 2004.

²⁶² Les membres de la commission entreprennent, notamment, une enquête auprès des historiens locaux, des journalistes et des autorités municipales. En 1957, ils publient un rapport intitulé "Suggestions pour le Quartier Saint-Jean" dans lequel ils demandent en particulier d'associer le quartier aux fêtes du Bimillénaire de Lyon prévues pour 1958 et proposent pour la première fois un circuit de visite du Vieux Lyon.

²⁶³ SCHERRER (Frank), *Une association de défense...*, *op. cit.*

ressources intéressantes, sinon indispensables, pour l'association d'habitants mettant en avant leurs implications dans la vie économique lyonnaise et leurs relations privilégiées avec les élus municipaux. C'est ainsi que Régis Neyret est élu président de la Renaissance du Vieux Lyon en 1961. L'investissement relaté ici ne correspond toutefois pas aux activités professionnelles de ces individus. La carrière professionnelle de Régis Neyret se déroule ainsi entièrement dans le secteur de l'édition à Lyon²⁶⁴. Elle lui permet, d'ailleurs, de s'approcher des édiles lyonnais, puis de maintenir un contact, tout au long de sa vie, avec les acteurs économiques. Plus largement, la représentation sentimentale du patrimoine du Vieux Lyon, qu'il défend vigoureusement à travers la Renaissance du Vieux Lyon, est d'autant mieux perçue par les élus lyonnais que Régis Neyret et ses comparses de la Jeune chambre économique lyonnaise ne manquent pas de rappeler la valeur économique que pourrait constituer le quartier.

L'activité, toujours importante en ce début des années 2000, du couple Neyret au sein de la Renaissance du Vieux Lyon et celle de Régis Neyret au sein de nombreuses associations locales, régionales, nationales et transfrontalières également dédiées au patrimoine (cf. *infra*) contribuent à légitimer sa participation aux politiques publiques relatives au patrimoine lyonnais. De fait, les trente années consacrées à la réhabilitation puis à la valorisation du Vieux Lyon lui permettent d'être une référence pour l'ensemble des éléments patrimoniaux lyonnais. La proximité qu'il entretient, tout au long de sa vie, avec les élites politiques et économiques lyonnaises, lui permet, à la fin des années 1980, de prendre part à deux grands projets de protection et de réhabilitation de patrimoine pilotés par la municipalité. Sous le titre de délégué général de la Halle Tony Garnier, Régis Neyret est ainsi chargé, en 1987, par la municipalité lyonnaise de suivre l'évolution des travaux de restauration du bâtiment. Celle-ci relève d'un projet plus large de réhabilitation du quartier de Gerland (8^{ème} arrondissement de Lyon) dont l'une des principales ambitions est le rayonnement international de la ville. Régis Neyret ne manque d'ailleurs pas de le rappeler :

« A ce moment là avec l'aval de Moulinier [adjoint à l'urbanisme de la Ville de Lyon], j'ai constitué un petit groupe international, ce qui était un peu nouveau à Lyon aussi, de personnalités pour essayer de réfléchir ensemble, donc là-dedans il y avait un Anglais qui était spécialiste des... qui avait travaillé au musée des sciences et techniques de Londres et à la Villette à Paris qui était spécialiste de la culture scientifique, il y avait un Italien complètement génial, son nom m'échappe... J. Macchi. C'était des gens qui parlaient français heureusement, parce que je ne parle pas anglais et Moulinier non plus. Il y avait un Suisse, patron d'un groupe de presse, il y avait aussi quelques Français en particulier un garçon qui s'appelait Laurent qui avait complètement modifié le musée dauphinois à Grenoble. Il y avait aussi François Barriot, donc tout un groupe qui était je crois à l'époque président de Beaubourg. »²⁶⁵

²⁶⁴ Il lance des revues telles que *Résonances* en 1953 avec deux collaborateurs. La revue vise au départ les abonnés de l'association philharmonique et s'étend rapidement (compte tenu des engagements des trois collaborateurs) au patrimoine et au Vieux Lyon. Par la suite, il lance *Bref RhonAlpes*, une lettre d'information hebdomadaire confidentielle en 1966 après avoir transformé la publication *Metallurgie* en *Entreprise RhonAlpes*. En 1970, il lance le premier journal de la Chambre de commerce : *L'Activité économique*. Et enfin, il termine sa carrière dans le milieu de l'édition avec la création de *Lyon Gourmand*.

L'« expert associatif », durant les quatre ans où il occupe cette fonction²⁶⁶, multiplie les relations et les initiatives en faveur de la valorisation du patrimoine Tony Garnier à Lyon²⁶⁷ et surtout entretient son titre de « Monsieur Patrimoine ». Il prend soin de toujours participer aux actions innovantes en matière de patrimoine ou de présenter, au plan local, les activités qu'il dit initier comme novatrices. C'est également de cette manière qu'il raconte sa participation à l'élaboration de la zone de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysagère (ZPPAUP) des Pentes de la Croix-Rousse au début des années 1990. Son rôle relève alors de la médiation ; il s'appuie sur ses activités antérieures en faveur du patrimoine pour inciter les acteurs du quartier à venir discuter. De ses collaborations avec la municipalité lyonnaise, Régis Neyret tire une grande conclusion : aucune politique du patrimoine digne de ce nom ne sera mise en place à Lyon tant qu'aucune « *structure vouée à la gestion du patrimoine* [au sens du champ scientifique] *au sein de la municipalité* »²⁶⁸ n'existera. Il publie de nombreux articles dans les journaux lyonnais, dénonçant l'absence de politique patrimoniale à Lyon ou encore le manque de services et de moyens dédiés au patrimoine local²⁶⁹. Ce faisant, Régis Neyret se met au service des élus lyonnais et défend les prérogatives et les compétences que ces acteurs devraient, selon lui, obtenir. Il reprend d'ailleurs à son compte, dans ses argumentaires, nombre des éléments constitutifs de l'Esprit lyonnais. Mieux, à travers un tel discours, c'est la remise en cause, par un acteur local, de la prégnance étatique dans la gestion du patrimoine historique qui est donné à voir. Il ne manque d'ailleurs pas de critiquer les pratiques étatiques et de souligner la dépendance trop importante, selon lui, des acteurs municipaux aux décisions étatiques.

Le parcours militant de Régis Neyret montre une grande continuité dans la volonté de mise en valeur du patrimoine du Vieux Lyon. Sa participation à la protection d'autres lieux et bâtiments lyonnais ne le détourne pas de son ambition première. Elle permet toutefois de le présenter comme le défenseur de l'ensemble du patrimoine lyonnais. Parmi les jeunes cadres économiques qui investissent la Renaissance du Vieux Lyon, il est celui qui

²⁶⁵ Entretien avec Régis Neyret, 30 septembre 2004.

²⁶⁶ La restauration proprement dite de la Halle n'a duré qu'un an et demi. Dès 1989, l'adjoint à la culture de Lyon, J. Oudeau, a organisé un groupe responsable de la valorisation de la Halle Tony Garnier. Composé de personnalités lyonnaises, ce groupe peut être rapproché d'un Conseil d'administration pour lequel Régis Neyret assure jusqu'en 1992 la gestion quotidienne.

²⁶⁷ La manifestation *La Halle des enfants d'Europe* s'est ainsi tenue durant trois semaines dans la Halle, avec la collaboration de J. Valleron. Cette manifestation visait à faire découvrir la Halle Tony Garnier aux lyonnais. Par la suite, la Halle est devenue l'un des principaux lieux de spectacles, de concerts et d'expositions de Lyon.

²⁶⁸ Entretien avec Régis Neyret, 30 septembre 2004.

²⁶⁹ Voir notamment son implication continue pour définir, défendre et valoriser l'« Esprit lyonnais », notamment à travers ses ouvrages, parmi lesquels : NEYRET (Régis), *Renaissance. Histoire du Vieux-Lyon*, Lyon, Ed. Réalisation, 1961 ; NEYRET (Régis), *Lyon à livre ouvert. Quelques pages d'écrivains qui furent à Lyon*, Lyon association Culturelle de la librairie Lyonnaise A livre ouvert, 1978 ; NEYRET (Régis), *Vieux-Lyon : naissance d'une renaissance : le tournant des années 60*, Lyon, Lyon 5 : Renaissance du Vieux Lyon, 1991 ; NEYRET (Régis), *Le livre de Lyon, lugdunoscopie*, Lyon, LUGD, 1995.

se positionne le plus sur la thématique du patrimoine historique. Nous souhaitons maintenant expliquer cette particularité. De fait, Régis Neyret ne s'est pas contenté d'investir des associations locales, il a également su et voulu développer un savoir particulier sur le patrimoine et sa gestion.

L'acquisition progressive d'un savoir sur le patrimoine

La sensibilisation de Régis Neyret au patrimoine historique s'effectue donc à travers une approche économico-touristique et grâce à son implication au sein de la Jeune chambre économique de Lyon. Après avoir suscité divers contacts dans la région et organisé les premiers voyages d'étude à Fribourg, Genève, Annecy et Chambéry dans le cadre de la commission Tourisme, certains des jeunes cadres souhaitent en effet élargir encore leurs échanges et leurs réflexions. La première grande action entreprise, sans doute essentielle pour la trajectoire sociale de Régis Neyret, est l'organisation d'un colloque. *Le premier colloque des cités et quartiers anciens*, organisé par la Renaissance du Vieux Lyon avec la collaboration du syndicat d'initiative de la Ville de Lyon et l'appui du maire Louis Pradel, permet de réunir, à Lyon en mai 1963, les principaux acteurs de la gestion du patrimoine historique en France²⁷⁰. A travers nombre d'articles de presse et grâce aux différentes allocutions tenues lors de ce congrès, les pratiques lyonnaises sont instituées comme exemple pour la sauvegarde des quartiers anciens²⁷¹. Mieux, ce colloque permet de présenter les politiques de protection initiées à Lyon comme le fruit d'une volonté municipale et d'un travail collectif auquel élus municipaux et associatifs participeraient. A partir de cette date, l'investissement de Régis Neyret en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine ne faiblit pas. Il saisit chacune des opportunités qui se présentent pour développer ses relations, promouvoir le patrimoine du Vieux Lyon et surtout conforter sa légitimité à intervenir dans ce domaine. Sa désignation comme vice-président de l'Association nationale pour la protection des villes d'art est une première conséquence de l'organisation du colloque sur les cités et les quartiers anciens. Il quitte cette association quelques années plus tard, non sans avoir noué de nombreuses relations parmi les acteurs administratifs et institutionnels étatiques. En 1965, il participe à la création de Civitas Nostra avec certains représentants de l'association du Vieux Fribourg rencontrés à Lyon en mai 1963²⁷². Au début des années quatre-vingt, les lois de décentralisation favorisent des réflexions à l'échelle régionale : il crée alors Patrimoine Rhônealpin. La fédération a pour vocation de « *contribuer à la mise en valeur de toutes les*

²⁷⁰ Parmi ces acteurs figurent notamment l'inspecteur général Sorlin représentant André Malraux, Paul Defond, Membre du Conseil économique et social, Président de la fédération des syndicats d'initiative de la Vallée du Rhône ; M. Hiriart, Conservateur des Bâtiments de France, M. Donzet, architecte en chef des Monuments historiques, Georges Pillement, Vice-président de la Fondation pour l'art, la recherche et la culture, A. Candaux, Président de l'association des Amis du Vieux-Genève, M. Foch, directeur régional de la Construction, C. Delfante, Architecte urbaniste de la Ville de Lyon, etc.

²⁷¹ Au moins onze articles paraissent dans des quotidiens régionaux, nationaux et suisses, parmi lesquels « Tous les ensembles architecturaux de valeur doivent être protégés, demande le premier colloque des quartiers anciens (R. Lemoine) », *Le Figaro*, 15 mai 1963 ; « Les quartiers anciens dans les villes modernes (J. Couvreur) », *Le Monde*, 18 mai 1963 ; et pas moins d'une quinzaine d'article dans des périodiques nationaux au cours des mois qui suivent la tenue du colloque. La Renaissance du Vieux Lyon publie les actes de ce colloque dans un numéro spécial (n°14) du bulletin de la Renaissance du Vieux Lyon en octobre 1963.

formes de patrimoine – monumental et artistique, industriel et artisanal, urbain et rural, archéologique et contemporain, etc. – dans les huit départements de la région Rhône-Alpes »²⁷³. Les thématiques des colloques, les actions entreprises²⁷⁴ ainsi que les partenariats établis avec des institutions régionales²⁷⁵ témoignent de l'orientation majeure de la fédération Patrimoine Rhônalpin en faveur de la valorisation du patrimoine. Les multiples activités militantes de Régis Neyret entretiennent donc l'image d'un associatif actif et dévoué au patrimoine, dont la légitimité repose sur une « expertise associative »²⁷⁶. Mieux, il réussit progressivement à être coopté dans des scènes institutionnalisées. Il devient ainsi membre de la Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique, dès sa création en 1982, et assure la présidence du Conseil régional du patrimoine de 1990 à 1995²⁷⁷. La fréquentation d'agents de l'Etat responsables de la protection du patrimoine (architectes des bâtiments de France, architectes en chef des Monuments Historiques) et de décideurs politiques en charge de ce domaine lui font prendre la mesure des enjeux liés au patrimoine, mais également des différentes représentations de ce dernier. Progressivement, une hiérarchie au sein des éléments patrimoniaux semble se faire jour : il y aurait ainsi, selon lui, d'un côté le petit patrimoine, moins important que les biens inscrits, que ceux classés par l'État, eux-mêmes moins importants que le patrimoine mondial²⁷⁸. S'il participe à un certain nombre d'instances institutionnelles chargées de la protection du patrimoine, il n'investit pas cependant les lieux où les professionnels du patrimoine se retrouvent, tel que, par exemple, l'Icomos France, et souhaite visiblement conserver sa figure d'« expert associatif ». Plus largement, ce n'est pas le patrimoine en général qu'il cherche à protéger et à valoriser, mais bien le patrimoine lyonnais dont la municipalité lyonnaise devrait, selon lui, détenir le monopole de la gestion.

Régis Neyret s'évertue ainsi à ne jamais laisser penser qu'il agit par ambition

²⁷² Cette fédération correspond à un groupement d'associations de quartiers anciens dont l'objectif est d'échanger, de témoigner et de réfléchir à la sauvegarde et au maintien d'un cadre de vie agréable au sein des quartiers anciens. Elle est construite au départ entre Lyon et Fribourg et a très rapidement été élargie à Genève, ainsi qu'à de nombreuses villes de la région Rhône-Alpes.

²⁷³ Brochure de présentation Patrimoine Rhônalpin, 2003. L'association réunit 250 associations de valorisation du patrimoine dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, Le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie.

²⁷⁴ La fédération décerne, chaque année depuis 1995, les « Prix Rhônalpin du patrimoine » pour encourager les actions locales. Depuis 2002, un prix similaire existe pour les parcs et jardins.

²⁷⁵ Patrimoine Rhônalpin bénéficie d'un soutien important du Conseil Régional de Rhône-Alpes et est associés aux travaux de la Commission régionale du patrimoine et des sites et du Conseil régional de tourisme notamment.

²⁷⁶ L'expression est empruntée à Lochard et Simonet-Cusset. Ces auteurs décrivent à travers cette expression les associations comme lieu de production des connaissances. LOCHARD (Yves), SIMONET-CUSSET (Maud), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Paris, Editions Syllepse, 2003.

²⁷⁷ Ces deux instances sont créées par le ministère de la Culture et en dépendent.

²⁷⁸ Entretien avec Régis Neyret, 30 septembre 2004.

personnelle ou par soumission à des stratégies municipales pour être à chaque instant un recours, un tiers, une force de proposition « neutre », dont la légitimité tient, d'une part, à son engagement militant et à l'expertise associative qu'il sait revendiquer et, d'autre part, à sa connaissance précise de Lyon ainsi qu'à sa proximité avec les élites politiques et économiques lyonnaises. Il réussit à demeurer indispensable au sein de la Renaissance du Vieux Lyon et à se faire connaître, au plan régional voire national, comme un acteur associatif de la protection et de la mise en valeur du patrimoine en général. Il s'appuie sur ce multi-positionnement pour sensibiliser l'élite politique lyonnaise à une valorisation du patrimoine du Vieux Lyon dans une perspective internationale. Le parcours que nous venons de retracer laisse toutefois voir une forte volonté de valoriser le patrimoine lyonnais ainsi que des velléités de rupture avec certaines pratiques étatiques. L'identité lyonnaise apparaît être l'une de ses motivations essentielles. La présentation comparée des problématiques des patrimoines historiques à Lyon et à Québec pourrait laisser penser que l'identité québécoise constitue également la raison principale de l'émergence d'une proposition similaire. Toutefois, malgré une construction identitaire très marquée au Québec, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec, solution proposée au Canada, relève d'objectifs différents. Ces derniers sont, comme à Lyon, marqués par la trajectoire socio-professionnelle de l'« entrepreneur politique » et visent également à satisfaire certaines de ses ambitions personnelles. Le profil de ce dernier est fortement distinct de celui retracé précédemment.

2. Un « savant du patrimoine mondial » canadien en quête de légitimité

Jacques Dalibard est l'un des principaux protagonistes de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec. L'histoire locale n'a cependant que peu retenu son nom. Il n'est pas devenu, loin s'en faut, le « Monsieur Patrimoine » de Québec et pour cause, le patrimoine de cette ville ne fut pour lui, au début des années quatre-vingt, qu'un moyen d'atteindre d'autres fins. De fait, les logiques professionnelles et associatives qui l'amènent à proposer l'inscription de Québec résultent d'abord de son activité professionnelle au sein de l'administration fédérale et de son activité militante au sein de l'Icomos international. Premier architecte spécialisé en restauration au Canada, Jacques Dalibard est, de longue date, au cœur même des réflexions sur le patrimoine et sa gestion aux plans national et international. En outre, il connaît parfaitement bien les caractéristiques architecturales du Vieux Québec ainsi que le contexte socio-politique de Québec. Soulignons toutefois dès maintenant que c'est un ancien fonctionnaire fédéral qui établit cette solution alors même que le Vieux Québec ne représente pas officiellement, à cette époque, un bien patrimonial pour le Canada, ni un élément de la culture canadienne.

L'instigateur d'un savoir canadien sur la protection du patrimoine historique

Jacques Dalibard est l'un des premiers Canadiens à permettre l'import de théories internationales relatives au patrimoine culturel et à sa protection. Toute sa carrière professionnelle est consacrée à cette activité de passeur. De fait, en 1967²⁷⁹, le

²⁷⁹ Année de l'Expo 67 qui se tient à Montréal et au cours de laquelle le jeune architecte se fait connaître.

gouvernement fédéral canadien décide d'instaurer au sein de son administration un service spécifique pour la restauration afin de fêter au mieux le centenaire du Canada²⁸⁰. Jacques Dalibard, jeune architecte spécialiste de cette sous discipline, est recruté pour créer ce dispositif. Très rapidement, le service prend de l'ampleur et la restauration s'institutionnalise au sein de l'administration canadienne²⁸¹. Ce service est aujourd'hui entièrement intégré dans l'agence fédérale Parcs Canada²⁸², dont l'objectif est de « *protéger[r] et mett[re] en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et [de] favoris[er] chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance* »²⁸³. Parallèlement à l'élaboration du service de restauration et grâce aux relations dont il dispose au sein de l'administration fédérale, Jacques Dalibard participe activement à la création, en 1968²⁸⁴, du comité national canadien du Conseil international des Monuments et des Sites, Icomos Canada. Son activité professionnelle lui permet de solliciter des subventions fédérales pour ce comité national et d'impulser une dynamique de discussions entre les plus éminents spécialistes de l'architecture du Canada. L'association ainsi créée répond aux mêmes objectifs que l'Icomos International, à savoir être « *le point focal des échanges entre spécialistes internationaux dans le domaine de la ressource culturelle au Canada et des échanges d'information et d'expertise dans le domaine de la conservation à l'échelle mondiale* »²⁸⁵. Jacques

²⁸⁰ Nombre de travaux réalisés sur l'identité et les pratiques de conservation en Amérique du Nord (et plus particulièrement aux Etats-Unis) insistent sur leur forte instrumentalisation à des fins d'identité nationale. Cf. SODERSTRÖM (Ola), *Les métamorphoses du patrimoine, formes de conservation du construit et urbanité*, Lausanne, Thèse en Lettres, Université de Lausanne, 1992 et WINKS (Adrien R.), « Conservation in America : national character as revealed by preservation », dans Peter J. FAWCETT (ed), *The future of the Past*, London, Thames & Hudson, 1976. Pour une comparaison plus fine, le lecteur se reportera à PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références...*, op. cit., p. 112-148.

²⁸¹ Selon les propos de Jacques Dalibard, le service comprend 74 personnes en 1968 et plus de 130 dès 1974. Ce sont des architectes, des ingénieurs et des historiens essentiellement. Cette institutionnalisation s'effectue en parallèle du renforcement des compétences et des connaissances détenues par les provinces, au premier rang desquelles celle du Québec. L'institutionnalisation à l'échelle fédérale est donc d'autant plus rapide que des lois et des mesures existent à l'échelle provinciale. Par ailleurs, les mesures prises par le gouvernement fédéral s'appliquent d'abord et avant tout aux biens fédéraux.

²⁸² Parcs Canada est une agence fédérale dont les missions relèvent du domaine du patrimoine et de l'environnement. L'agence dispose d'un équivalent d'administration centrale à Ottawa et de services « déconcentrés » dans chacune des capitales provinciales, puis de services spécifiques responsables localement des biens fédéraux. Les actions de ces services sont menées de manière relativement autonome. Ainsi à Québec sont présents deux « administrations déconcentrées » de Parcs Canada : la première est mandatée pour décliner la politique de Parcs Canada à l'échelle de la province, la seconde est plus spécifiquement responsable des biens fédéraux de Québec, le Parc d'Artillerie, les Fortifications, les Plaines d'Abraham, etc.

²⁸³ Charte de Parcs Canada, 2002.

²⁸⁴ Soit trois ans après la création de *Icomos International* à Paris sur l'initiative de l'Unesco et d'architectes européens spécialistes en restauration, suite à l'adoption de la Charte de Venise. Son premier objectif est la promotion de la doctrine et des techniques de conservation. Les statuts de l'organisation internationale prévoient alors un fonctionnement à partir de comités nationaux.

²⁸⁵ Site Internet <http://canada.icomos.org/>

Dalibard est, d'une certaine manière, le passeur²⁸⁶, important plus qu'exportant, des théories de la conservation et de la restauration au sein de l'administration fédérale. Mieux, il s'appuie sur les réflexions et les débats qui ont cours au sein de l'Icomos international pour promouvoir et développer un savoir et des savoir-faire en matière de conservation du patrimoine au Canada.

Son rôle de Président de l'Icomos Canada permet en outre son insertion dans les instances dirigeantes de l'association transnationale. Il participe, dès 1972, au bureau exécutif de l'Icomos International et en devient, en 1980, le délégué général aux finances. Il est alors directement informé des évolutions de l'organisation ainsi que des partenariats et des collaborations établies avec d'autres acteurs de ces scènes. Jacques Dalibard assiste et prend part aux évolutions considérables qui structurent la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les adhérents de l'Icomos international, à travers leurs colloques et leurs groupes de travail, rédigent en effet, dès le milieu des années 1960, des textes internationaux²⁸⁷ dans le domaine de la restauration et de la protection du patrimoine et participent de manière active à la création et au développement de la notion de patrimoine mondial et au cadre d'action dans lequel cette notion s'inscrit²⁸⁸. Les débats autour de la protection du patrimoine, de la multiplicité des enjeux qui y sont liés ainsi que des responsabilités des différents acteurs vis-à-vis du patrimoine sont nombreux au cours des années 1970 tant au sein des comités nationaux d'Icomos qu'au sein de l'Icomos international. Jacques Dalibard participe à ces débats et engage ses collaborateurs et ses collègues à réfléchir sur ces différentes thématiques encore très récentes au Canada²⁸⁹. Il y est d'autant plus sensible que ses activités professionnelles l'amènent à exercer dans le milieu académique et universitaire²⁹⁰. Ainsi, tout au long de sa carrière, Jacques Dalibard entretient et développe une expertise professionnelle et militante de la restauration et de la conservation du patrimoine culturel. Plus largement, il devient l'un des éminents spécialistes de la conservation du patrimoine au Canada,

²⁸⁶ La fonction de passeur est mise en évidence par les travaux portant sur les transferts de politiques publiques et sur les imports-exports. Cf. notamment SERRÉ (Marina), « De l'économie médicale à l'économie de la santé. Genèse d'une discipline scientifique et transformations de l'action publique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2002, p. 68-79.

²⁸⁷ Ces textes résultent de colloques et de travaux de réflexions au sein de l'association Icomos international. Pour les années 1960 et 1970, nous pouvons citer : *Charte Internationale Sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des sites* (Charte de Venise), 1964 ; *Resolutions of the Symposium on the introduction of contemporary architecture into ancient groups of buildings*, (3ème assemblée générale d'Icomos international), 1972 ; *Resolutions of the International Symposium on the Conservation of Smaller Historic Towns*, (4ème assemblée générale d'Icomos International), 1975.

²⁸⁸ Sur l'émergence de la notion de patrimoine mondial, nous renvoyons à BATISSE (Michel), BOLLA (Gérard), *L'invention du « patrimoine mondial »*, Paris, Club histoire AAFU, 2003. Les deux auteurs, participants actifs de la création de cette notion, relatent leurs expériences et leurs lectures du processus.

²⁸⁹ Pour ne prendre qu'un seul exemple, Jacques Dalibard propose un texte lors du colloque sur la Conservation des Petites Villes Historiques (Rothenburgh ob der Tauber/Allemagne) dont le titre est « The conservation of small historic towns in North America », colloque tenu les 29 et 30 mai 1975. Son propos est alors de préciser que les initiatives en Amérique du Nord sont encore modestes, mais existent et relèvent des instances locales.

reconnu comme tel par les administrations fédérale et provinciales.

Son implication au sein de réseaux nationaux et transnationaux a deux conséquences importantes. Jacques Dalibard constate, d'abord, des différences nationales et continentales fondamentales dans la perception du patrimoine et dans les pratiques de gestion de ces patrimoines. Il souhaite que le patrimoine du Canada soit protégé au sein du pays et qu'il soit reconnu au plan international. Des débats intenses ont en effet lieu, au sein de l'Icomos international, quant aux valeurs patrimoniales de tel ou tel site. De « *mauvaises langues* » européennes objecteraient notamment qu'il « *n'y a pas de patrimoine au Canada et que des Canadiens ne peuvent connaître ces thématiques* »²⁹¹. Cette reconnaissance internationale d'un patrimoine canadien devient d'autant plus essentielle et nécessaire lorsqu'il souhaite devenir Président de l'Icomos International. La seconde conséquence est l'excellente connaissance que Jacques Dalibard acquiert alors des rouages, de la structuration des scènes, des normes et des codes d'action qui président à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. De fait, il est amené, dès 1978, à participer à l'évaluation des premières propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Il revient, en entretien, sur ses initiatives d'alors, d'où il ressort qu'il se présente effectivement comme un « *savant du patrimoine mondial* » :

« *Donc, moi, je participais à cette démarche [d'évaluation] et c'est comme cela que j'ai pensé que peut-être on devrait présenter Québec. (...) C'est moi qui ai initié la candidature. Alors, d'après ce que je connaissais des procédures et à partir des sites pour lesquels j'avais participé au comité exécutif, je savais que Québec avait de grande chance d'être inscrite.* »²⁹²

De fait, Jacques Dalibard apparaît ici comme un professionnel du transnational. Ce « *savant du patrimoine mondial* » réfléchit d'ailleurs, dès 1979 selon ses dires, à une candidature de Québec pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ses ressources pour mettre en œuvre une telle idée ne se limitent pas à la science de la restauration ou à la compréhension et à la connaissance des rouages internationaux. L'homme connaît également relativement bien les sphères politico-administratives tant fédérales que municipales. Il est par ailleurs reconnu comme spécialiste du patrimoine historique par les fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles du Québec²⁹³. Autrement dit, il bénéficie d'un accès relativement simple aux élites politiques

²⁹⁰ A la fin des années 1970, Jacques Dalibard est directeur du programme de Conservation de l'Université Columbia à New York. Il participe également, depuis le milieu des années 1990, aux enseignements de la Faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal. Dans le cadre de ses fonctions, il tente alors de développer de nouveaux enseignements et échange beaucoup avec des associations et des organisations telles que Iccrom, Iccom, Uicn et bien sûr Icomos. Voir la présentation de ces organismes et leur rôle dans la fabrication de la Liste du patrimoine mondial en annexe.

²⁹¹ Propos rapportés par Jacques Dalibard, entretien du 06.03.03. Michel Bonnette (10.02.03) ainsi que François Varin (26.03.03), tous deux Québécois, ont tenu des propos similaires tant par rapport à l'appréciation du patrimoine québécois et canadien par les Européens que sur les velléités de Jacques Dalibard pour devenir Président de l'Icomos International. Son vœu n'est cependant pas réalisé.

²⁹² *Entretien avec Jacques Dalibard, 06 mars 2003.*

canadiennes et québécoises.

L'apprentissage de savoirs pratiques à Québec

Jacques Dalibard réalise l'essentiel de sa carrière professionnelle au sein d'instances fédérales. Recruté en 1967 pour établir le service de restauration, il travaille pour l'administration de Parcs Canada jusqu'en 1978²⁹⁴, notamment au sein de ses services situés à Québec. En tant qu'architecte de restauration, il lance, dans cette ville, deux projets majeurs : la réhabilitation du Parc d'artillerie et la rénovation des fortifications. Ces lieux, situés sur le territoire de la ville de Québec, constituent aujourd'hui des éléments essentiels du patrimoine canadien²⁹⁵. Le parc d'artillerie et les fortifications sont des propriétés fédérales, les agents de Parcs Canada œuvrent seuls à leur réhabilitation. Ce n'est donc pas tant lors de la réalisation de ces restaurations que Jacques Dalibard noue des liens avec l'administration municipale, mais lors des discussions et des querelles entre savants autour du projet de Place Royale. Ce projet suscite en effet la mobilisation de nombreux professionnels du patrimoine, en particulier d'adhérents de l'Icomos Canada et de son président Jacques Dalibard. En tant que citoyen de Québec concerné par le patrimoine, il s'implique également dans la création du Conseil des monuments et des sites du Québec et de sa revue *Continuité*²⁹⁶. Sa participation à la création même de cette association et les multiples articles qu'il publie dans la revue rendent manifestes ses interactions avec les dirigeants locaux et légitiment d'une autre manière son discours auprès du gouvernement provincial. Mieux, Jacques Dalibard retrouve, dans cette association, d'adhérents de l'Icomos Canada, des universitaires de Québec avec lesquels il mène quelques batailles relatives au projet de Place Royale²⁹⁷. Enfin, les relations qu'il peut tisser avec des agents ou des représentants des administrations municipales et provinciales sont fortement liées à son implication au sein de l'Icomos Canada. De fait, les adhérents de cet organisme sont pour l'essentiel, y compris lorsque leur nombre est au plus haut, des fonctionnaires des trois administrations (fédérale, provinciale et municipale). Jacques Dalibard bénéficie donc d'une perception précise du patrimoine québécois, de ses différentes représentations urbaines ainsi que d'une connaissance fine des acteurs politico-administratifs et des acteurs associatifs de la ville.

²⁹³ Le ministère des Affaires culturelles de Québec est responsable de la politique culturelle portant sur le patrimoine menée au Québec et est, à travers la Commission des monuments et des sites, responsable du devenir du Vieux Québec.

²⁹⁴ Les architectes n'ont, au cours de cette période, pas toujours été intégrés dans le ministère en charge du patrimoine. Cependant les missions exercées et les objectifs assignés nous permettent, pour cette présentation, d'assimiler ainsi leurs postes à Parcs Canada.

²⁹⁵ Voir les plaquettes publicitaires réalisées par Parcs Canada sur le site Internet : www.pc.gc.ca

²⁹⁶ En 1982, le CMSQ crée les Éditions Continuité destinées à publier des ouvrages spécialisés ainsi que la revue *Continuité*, actuellement encore le seul magazine (trimestriel) francophone et grand public au Québec traitant de patrimoine.

²⁹⁷ Les investigations de terrain réalisées sur ces différentes associations montrent des similitudes très fortes parmi les membres. Les cercles d'initiés au patrimoine historique et de militants sont assez restreints au Canada.

Lorsqu'en 1978, il quitte Parcs Canada, il prend la direction de Heritage Canada, fondation destinée à la protection du patrimoine à l'échelle fédérale²⁹⁸. Ce poste lui permet d'entretenir et de consolider des relations avec les responsables de la gestion du patrimoine dans chacune des administrations provinciales et municipales concernées. Il travaille alors différemment avec les agents de l'administration municipale. Il ne relève plus en effet directement du gouvernement fédéral et apparaît bien moins, au sein de la ville de Québec, comme un « *espion* »²⁹⁹ du gouvernement fédéral.

La légitimité de Jacques Dalibard à proposer une inscription sur la Liste du patrimoine mondial tient donc à son engagement militant, au sein de scènes nationales, transnationales puis locales, en faveur de la protection du patrimoine et à son expertise professionnelle, consolidée tout au long de sa carrière. Plus largement, son activité d'architecte spécialisé en restauration, réalisée pour l'essentiel au sein de l'administration fédérale, contribue à donner force et légitimité à sa parole et à ses propositions au Canada. Aucun élément dans la rapide présentation de sa trajectoire socio-professionnelle n'indique toutefois qu'il développe une représentation sentimentale du patrimoine québécois.

Les trajectoires retracées ici présentent des similitudes tant dans les capacités de ces individus à interpellier les élites locales que dans leur légitimité à parler sur le patrimoine. Elles révèlent toutefois des différences essentielles : les ressources et les moyens d'action dont ces individus disposent, leurs engagements respectifs à l'égard du patrimoine ou encore leur expertise apparaissent ainsi presque opposés. Mieux, l'analyse de ces trajectoires pointe des dissemblances tant dans les représentations que ces deux personnages se font du patrimoine historique que dans celles qu'ils se font des organisations internationales en charge du patrimoine mondial. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial comme solution à un problème public ne résulte donc pas d'une construction similaire à Lyon et à Québec et la construction de cette solution dépend de la problématisation initiale du patrimoine historique comme problème public. Plus largement, retracer les trajectoires socio-professionnelles de ces individus permet de dévoiler ce qu'ils en attendent personnellement. Rappelons d'abord qu'il s'agit théoriquement, à travers la Liste du patrimoine mondial, d'ériger des sites en biens du patrimoine mondial afin de les protéger. La fabrique de la Liste du patrimoine mondial procède donc d'une activité similaire à celle de la constitution de l'Inventaire général tel qu'il existe en France³⁰⁰. La principale différence, certes de taille, réside dans le fait que l'Inventaire général ne vise qu'à répertorier les éléments du patrimoine français, quand la Liste du patrimoine mondial est inscrite dans un dispositif de protection. De fait, Régis Neyret développe progressivement une représentation de la Liste comme celle construite autour de

²⁹⁸ Créé et financé au départ par le gouvernement fédéral, Heritage Canada est aujourd'hui présenté comme un organisme à but non lucratif. Les principaux programmes de l'organisme concernent la *revitalisation des centres-villes* (programme qui ne fonctionne plus actuellement que à Québec et de manière indépendante de Heritage Canada) et *Région de patrimoine* (analogie avec les parcs nationaux). De fait, l'organisme fonctionne comme les trusts anglo-saxons (ce qu'il est destiné à devenir depuis le début) et ses activités portent essentiellement sur ce qui relève du patrimoine et de l'identité nationaux.

²⁹⁹ Il s'agit d'un terme régulièrement entendu dans les différentes instances de la Ville de Québec et du gouvernement québécois à propos des agents du gouvernement fédéral.

l'Inventaire général en France, c'est-à-dire comme une activité scientifique identifiant le « meilleur du meilleur »³⁰¹. Il en gomme l'aspect protection, quand ce dernier est d'abord retenu par les savants canadiens du patrimoine. De fait, Jacques Dalibard revient, en entretien, sur ses motivations initiales pour proposer une inscription de l'arrondissement historique de Québec, d'où il ressort qu'il vise une meilleure adéquation entre la conservation du patrimoine québécois et les normes internationales en matière de protection :

« L'inscription de Québec, c'est parce que vous pensiez que cela pouvait apporter des choses à la ville ? D'abord Québec avait été classé au niveau provincial, mais régulièrement il y avait quand même des démolitions, il y avait des problèmes au niveau des doctrines : la Place Royale ne correspondait pas du tout à la Charte de Venise... C'est aussi pour attirer l'attention du public sur l'importance de Québec, c'est évident. »³⁰²

Les législations canadiennes et québécoises en ce domaine seraient insuffisantes selon ces savants et surtout trop peu respectées : il s'agit ici de contraindre un peu plus les élus municipaux et provinciaux. *A contrario*, sensibiliser les acteurs municipaux à l'aspect protection et conservation ou encore aux textes internationaux en la matière ne constituent pas un objectif pour Régis Neyret. Plus largement, il appréhende la Liste, en regard du seul quartier du Vieux Lyon, comme un outil de valorisation du patrimoine historique c'est-à-dire comme un moyen de réaliser son ambition initiale de développement du tourisme à Lyon. Ces perceptions différenciées résultent des profils bien distincts de ces deux individus ainsi que d'un renouvellement décisif des représentations de la Liste du patrimoine mondial entre le début des années quatre-vingt et la fin des années quatre-vingt-dix : la Liste du patrimoine mondial n'est plus seulement, au début des années 2000, une entreprise scientifique, une liste répertoriant des biens internationaux destinés à être protégés par le Comité du patrimoine mondial. Elle est ainsi devenue, du moins pour de nombreux acteurs, un vecteur de communication, de médiatisation de certains patrimoines locaux et nationaux. Mieux, elle constituerait, pour nombre d'acteurs, un outil de reconnaissance et de légitimation, à l'échelle internationale, d'un bien, de caractéristiques architecturales ou culturelles locales, nationales ou communautaires. Cet agent du ministère français de la Culture résume bien la notoriété internationale que revêt la Liste du patrimoine mondial :

« Les sites estampillés Patrimoine mondial bénéficient d'une grande notoriété, à mon avis certains pensent qu'il s'agit d'une démarche bureaucratique à faire, d'une démarche administrativo-politique pour obtenir l'inscription et on doit beaucoup expliquer que ce n'est pas une sorte de droit, que ce n'est pas une

³⁰⁰ Créé en 1964 par André Malraux, l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France a pour mission de recenser, d'étudier et de faire connaître l'ensemble du patrimoine français. Le recensement, première action des services étatiques, se traduit par l'établissement de listes sur lesquelles figurent les éléments du patrimoine français. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial relève, pour cette première action, de la même logique.

³⁰¹ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

³⁰² Entretien avec Jacques Dalibard, 06 mars 2003.

possibilité offerte à tout le monde, qu'en fait l'enjeu c'est une politique culturelle à l'échelon mondial. »³⁰³

Faire figurer dans cet « inventaire international » l'arrondissement historique de Québec et le site historique de Lyon répond donc à des problématisations du patrimoine historique spécifiques à Lyon et à Québec. L'analyse des profils des « entrepreneurs politiques » de ces inscriptions permet en outre d'avancer que cette action correspond également à la réalisation d'objectifs personnels. Il s'agit pour le Lyonnais d'afficher définitivement les pratiques lyonnaises comme exemplaires, y compris au-delà des frontières nationales, comme en témoignent ses nombreuses références et comparaisons à Marseille, Bordeaux, Paris, puis Barcelone, Milan ou Turin, Naples, Prague, etc. Ce faisant, il se place une nouvelle fois au service des élites urbaines et apparaît principalement comme un médiateur dans la quête d'un label international pour la ville. La situation est toute autre en 1985 à Québec. Avant même de rechercher la constitution des pratiques québécoises comme référence en matière de gestion du patrimoine, Jacques Dalibard souhaite la légitimation de l'existence d'un patrimoine historique au Canada. Il s'attache donc à établir un dossier pour la ville de Québec qui serait alors la seule, selon lui, en mesure de satisfaire les critères de l'Unesco. Mieux, à travers cette proposition d'inscription, le spécialiste canadien cherche à renforcer son statut et sa légitimité en tant qu'expert du patrimoine culturel au sein de l'Icomos international. Ainsi, l'analyse qui précède révèle que les principales motivations de ces acteurs sont finalement le prestige et la notoriété dont eux-mêmes bénéficieront ainsi qu'une légitimation des patrimoines historiques lyonnais et québécois tels que définis par l'État français et la province québécoise. Jacques Dalibard agit alors essentiellement en tant que professionnel du transnational au service du Canada. Si nous avons pu identifier une certaine volonté de remettre en cause la prégnance étatique dans les actions portant sur le patrimoine, les définitions étatiques des patrimoines historiques lyonnais et québécois ne sont pas, à ce stade, contestées. Reste alors à comprendre comment ces acteurs réussissent à imposer leur solution auprès des responsables politiques concernés. La section suivante s'intéresse aux couplages qu'ils sont en mesure de construire et surtout aux contextes, notamment politiques, dans lesquels ces solutions deviennent recevables et acceptables.

III. ne mise à l'agenda délicate

En repérant les principaux éléments des trajectoires de ces deux « entrepreneurs politiques », nous avons pointé des connexions entre ces individus et des acteurs participant quotidiennement à la gestion du patrimoine historique de Lyon ou de Québec. Ainsi, Régis Neyret et Jacques Dalibard ne participent pas officiellement aux configurations d'acteurs identifiées dans la première section de ce chapitre, ils n'en sont toutefois pas d'illustres inconnus. Mieux, l'analyse précédente montre que les représentations des inscriptions sur la Liste qu'ils développent ne correspondent pas aux stratégies habituellement élaborées par ces configurations d'acteurs. De fait, alors qu'à Québec, la logique de valorisation domine, Jacques Dalibard souhaite une amélioration

³⁰³ *Entretien avec Olivier Poisson, Inspecteur général des Monuments Historiques, DAPA – Ministère de la Culture, 05 janvier 2004.*

de la protection du patrimoine *via* l'inscription sur la Liste. Régis Neyret, quant à lui, poursuit son ambition initiale et cherche à développer le tourisme dans le Vieux Lyon alors même que la configuration d'acteurs lyonnaise (au sein de laquelle il est parfois impliqué) privilégie la protection et la conservation du patrimoine. Comment, dès lors, ces individus réussissent-ils à imposer leur solution ?

Le décalage constaté invite à questionner les conditions des mobilisations des principaux acteurs concernés par la gestion des patrimoines historiques : les municipalités urbaines et les gouvernements nationaux. Il s'agit donc, dans cette section, de repérer les arguments auxquels les « entrepreneurs politiques » se réfèrent et ceux qui emportent l'adhésion des élus afin de comprendre les principaux objectifs politiques poursuivis à travers ces actions ainsi que les perturbations que ces actions pourraient engendrer ou les luttes qu'elles pourraient réactiver. De fait, identifier et analyser les argumentaires développés par les deux hommes afin de sensibiliser les maires des villes, puis éventuellement de mobiliser ces configurations d'acteurs ou au contraire de les écarter, révèlent les conditions dans lesquelles leurs solutions sont mises à l'agenda. Ces conditions correspondent à un moment décisif dans la réalisation des procédures d'inscription, non seulement parce qu'alors les démarches sont engagées, mais également parce que la « formulation adoptée et la solution préconisée de ce fait établissent qui pourra intervenir directement, comment et avec quels appuis »³⁰⁴. Pour une meilleure compréhension des enjeux politiques liés à la proposition d'une telle solution, nous avons choisi d'exposer séparément le travail de sensibilisation mené auprès des gouvernements nationaux et celui opéré auprès des maires lyonnais et québécois. Il convient toutefois de garder présent à l'esprit que ces travaux de sensibilisation sont simultanés. Nous essaierons d'ailleurs de montrer qu'ils se nourrissent mutuellement. Si les adhésions étatiques, politiques comme scientifiques, sont obtenues relativement aisément, l'analyse suivante montre que les mobilisations des maires sont plus complexes. Nous cherchons également, dans cette section, à repérer les connexions réalisées entre patrimoine et patrimoine mondial et à identifier les obstacles ou les freins liés aux enjeux politiques constitués autour du patrimoine historique, dont nous avons retracé brièvement la constitution précédemment.

1. Masquer les enjeux politiques pour faire face aux réticences étatiques

Une procédure d'inscription auprès de l'Unesco est relativement complexe³⁰⁵. Le cadre institutionnel liant l'Unesco aux Etats rend obligatoire, sinon la participation, du moins le portage étatique des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. De fait, les textes internationaux stipulent que les Etats contrôlent eux-mêmes les propositions d'inscription émanant de leur pays. Plus largement, les autorités étatiques jouent théoriquement un rôle de filtres, technique et politique, à travers l'élaboration d'une *liste indicative* remise régulièrement auprès des instances de l'Unesco. Etablies au sein des administrations étatiques responsables de la mise en œuvre de la Convention du

³⁰⁴ LAGROYE (Jacques), *Sociologie politique*, Paris, Presse de sciences po et Dalloz, 1997 (3^{ème} édition), p. 459.

³⁰⁵ Cette procédure sera présentée progressivement au cours de la démonstration (chapitres 1, 2, 3 et 4).

patrimoine mondial³⁰⁶, ces listes indicatives établissent finalement une sorte de frontière entre les sites susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les autres. Or l'arrondissement historique de Québec ne figure pas, au début des années quatre-vingt, sur la liste indicative du Canada ; le Vieux Lyon n'est pas non plus identifié par les agents du ministère de la Culture comme un futur bien du patrimoine mondial³⁰⁷. Les solutions de Régis Neyret et Jacques Dalibard sont toutefois relativement vite approuvées par les instances étatiques. Reste à comprendre comment ces validations étatiques sont obtenues et ce que la transgression de la liste indicative signifie.

Le poids politique d'un « grand maire » à Lyon

L'analyse de la mobilisation des instances étatiques françaises suppose que l'adhésion du maire de Lyon est d'ores et déjà obtenue. De fait, l'« entrepreneur politique » lyonnais s'appuie d'abord sur les élites municipales pour développer son projet. Plus largement, les discours sur la procédure d'inscription du site historique de Lyon, recueillis au sein de la municipalité ou dans les services du ministère de la Culture³⁰⁸, insistent sur le rôle central du maire de l'époque, Raymond Barre³⁰⁹, notamment lors de la validation étatique du processus, à l'image des propos de Didier Repellin :

« Il a appelé son ami Federico Mayor [alors directeur de l'Unesco] qui était très intéressé que ce ne soit pas un gouvernement qui le demande, mais une ville. Ce que dit l'Unesco, c'est qu'ils reçoivent souvent beaucoup de pression des gouvernements, parce qu'il y a un enjeu politique énorme. Donc, ça l'a beaucoup séduit et en plus c'est aussi un ami qui lui demandait, donc il a dit « oui, faites un dossier ». »³¹⁰

Fort de l'avis favorable d'un représentant de l'Unesco, Raymond Barre soumet ce projet

³⁰⁶ Ces listes indicatives sont établies par les services centraux du Ministère de la Culture en France et par ceux de Parcs Canada au Canada.

³⁰⁷ La liste indicative la plus récente avant la proposition d'inscription du Vieux Québec est réalisée en 1979 et 1980 par des agents de Parcs Canada (notamment quelques architectes). Cette liste comporte cependant essentiellement des sites relevant du patrimoine naturel. Pour Lyon, la liste indicative de référence est réalisée en 1995 par les agents de la Direction de l'architecture et du patrimoine. Ces Listes étaient, jusqu'au début des années 2000, revues plus ou moins régulièrement par les services de l'État.

³⁰⁸ Ces discours ont été recueillis tant auprès des acteurs lyonnais (y compris des représentants de la Drac) que de représentants de la Direction de l'architecture et du patrimoine au sein du Ministère de la Culture, de la Commission nationale française auprès de l'Unesco que de la délégation française auprès de l'Unesco.

³⁰⁹ Raymond Barre est élu (UDF) à la municipalité lyonnaise en 1995 à 71 ans après avoir réalisé une carrière d'homme politique à l'échelle nationale (il fut notamment premier ministre sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing) et européenne (vice-président de la Commission Européenne en 1967). Il fut également Conseiller régional de la région Rhône-Alpes de 1986 à 1992 et conserve aujourd'hui son mandat de député UDF de la 4ème circonscription du Rhône acquis en 1978. Raymond Barre est également membre de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale.

³¹⁰ *Entretien avec Didier Repellin, Architecte en Chef des Monuments historiques, réalisateur des dossiers d'inscription du Site historique de Lyon, 02 juillet 2002.*

directement au ministre de la Culture et ne sollicite aucune expertise des agents de ce ministère quant à l'opportunité d'une telle candidature. Les entretiens menés auprès des principaux acteurs lyonnais comme auprès d'agents de l'administration centrale du ministère de la Culture en témoignent :

« Ca s'est bien passé, parce que le ministre de l'époque s'appelait Philippe Douste Blazy et que c'est un copain de R. Barre. On [le ministère de la Culture] n'a absolument pas compris comment une ville comme Lyon pouvait entrer au patrimoine mondial, mais comme c'est R. Barre qui le demandait, ils ont dit oui. C'est une anecdote, mais quand on a présenté notre dossier, le ministre avait changé, il s'appelait Catherine Trautman. Elle a pris le relais de son prédécesseur sans problème et à ce niveau là, les choses ont été déblayées. »³¹¹ **« En ce qui concerne la ville de Lyon, je n'étais pas encore là, je m'occupe plutôt du dossier de coopération. J'ai entendu dire que c'était fait parce que R. Barre avait des relations très étroites avec F. Mayor qui à l'époque était directeur de l'Unesco. »**

312

La procédure administrative entre gouvernement français et Unesco est rapidement lancée³¹³. La stature politique nationale de Raymond Barre et l'appui verbal du directeur de l'Unesco entraînent l'acceptation rapide du ministre de la Culture. Même si le projet que Raymond Barre soumet à l'approbation gouvernementale concerne un patrimoine historique identifié et légitimé par l'Etat, l'extrême rapidité de cette adhésion et surtout les évolutions que subit ensuite le projet pour être recevable par l'Unesco (cf. *infra*) invite à penser que les agents des services étatiques n'ont pas étudié, d'un point de vue scientifique, la requête lyonnaise. La connaissance relativement faible à Lyon des procédures et des régulations entre Etats et Unesco facilite donc l'approbation du projet lyonnais par les représentants du gouvernement français. L'absence de réticences étatiques souligne, en outre, l'importance de la dimension politique dans de tels projets. Ce responsable du service du patrimoine au sein du ministère français de la Culture revient, en entretien, sur les difficultés pour faire respecter la liste indicative et sur l'importance des relations politiques, d'où il ressort que la dimension scientifique de la fabrique de la Liste est en partie soumise à des ambitions politiques :

« En ce qui concerne la liste indicative, nous avons ensuite deux sortes de sites qui demandent à être inscrits. Soit ce sont des collectivités qui sont sur la liste indicative et alors ils construisent leur dossier avec l'aide d'experts, c'est-à-dire d'universitaires et éventuellement de la Drac, soit ils ne sont pas sur la liste indicative, et dans ce cas là c'est à nous de leur dire non ! Et ce n'est pas toujours facile, d'autant plus que les copinages politiques marchent bien dans cette histoire là. Attention, la liste indicative c'est le ministère qui l'a faite, il n'a pas fait un appel à candidature en disant qui veut ? »³¹⁴

Plus largement, les démarches telles qu'elles sont développées par Raymond Barre déplacent la demande sur le plan politique et écartent les dimensions techniques et

³¹¹ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

³¹² Entretien téléphonique avec Eva Caillard, fonctionnaire de l'Etat, DAPA – Ministère de la Culture, 20 février 2001.

³¹³ L'ensemble de ces démarches est réalisé en moins de trois mois, entre janvier et mars 1997.

scientifiques de la proposition d'inscription. Remarquons que Régis Neyret ne participe pas directement à la mobilisation gouvernementale, le rôle d'« entrepreneur politique » est donc endossé conjointement par Régis Neyret et Raymond Barre. Les conditions dans lesquelles l'adhésion du ministère de la Culture est sollicitée contribuent à éloigner les spécialistes du patrimoine présents au sein de ce ministère, et donc leur savoir et leur expertise, de l'élaboration même du dossier de candidature. Les liens entre patrimoine mondial et patrimoine historique apparaissent lointains, seule la dimension internationale de cette action est retenue. De fait, Raymond Barre se porte garant de la réussite de son projet, notamment auprès du ministre de la Culture : la demande locale est à ce stade du processus largement personnalisée. Mieux, cette demande passe relativement inaperçue dans un contexte institutionnel de fabrique de politiques publiques portant sur le patrimoine routinisé. Les enjeux politiques liés au patrimoine ne sont, de fait, que peu l'objet de débats et de luttes en ce milieu des années quatre-vingt-dix en France : les ministères concernés n'ont d'ailleurs, à l'époque, pas de services ou de personnels dont les missions sont consacrées au patrimoine mondial. Les tensions et les divergences de vue autour des éléments locaux constituant le patrimoine national détermineraient, de fait, largement les réticences que des représentants étatiques développent face à la proposition d'inscription d'un site local sur la Liste du patrimoine mondial. C'est du moins ce que donne à voir la comparaison entre les procédures lyonnaise et québécoise. La seconde est en effet l'objet de réticences fortes, voire de résistances, de la part du gouvernement fédéral comme du gouvernement provincial.

Le délicat travail de mobilisation au Canada ou la convergence stratégique des validations fédérale et provinciale

« La principale motivation des trois niveaux de gouvernement était de faire reconnaître Québec au même titre que les grands centres français. (...) Il y avait des mobilisations importantes du fédéral. (...) Ce qu'ils souhaitaient [les commanditaires de la candidature], c'était appuyer cet arrondissement, sorte de juridiction, par une reconnaissance qui viendrait de plus haut. »³¹⁵

Le récit que nous livre l'un des fabricants du dossier de candidature de l'arrondissement historique de Québec pourrait laisser penser que les adhésions des divers protagonistes sont obtenues aisément, voire que tous poursuivent un même objectif à travers cette candidature. Force est toutefois de constater que la proposition de Jacques Dalibard réveille ou ravive des tensions entre acteurs autour d'un enjeu essentiel : le patrimoine comme vecteur identitaire. L'« entrepreneur politique » canadien se heurte d'abord aux résistances de l'administration pour laquelle il a longtemps travaillé et se méfie, en outre, des oppositions politiques du gouvernement provincial. Les argumentaires qu'il élabore mobilisent à la fois la dimension scientifique de la Liste du patrimoine mondial et la notion de patrimoine en tant que construit socio-politique, la première étant principalement

³¹⁴ Entretien avec Olivier Poisson, Inspecteur général des Monuments Historiques, DAPA – Ministère de la Culture, 05 janvier 2004.

³¹⁵ Entretien téléphonique avec Denis Saint Louis, architecte libéral au Québec, réalisateur des dossiers d'inscription de l'Arrondissement historique du Vieux Québec, 18 février 2003.

déclinée face aux agents de l'administration provinciale et la seconde face aux élus fédéraux. Ce faisant, il s'efforce de minimiser la constitution d'enjeux politiques liés à une action menée à l'international sans toutefois trop remettre en jeu la définition même du patrimoine historique tel que défini par la province dans les années soixante.

La première objection à la proposition de Jacques Dalibard est d'ordre scientifique et émane du fédéral : le directeur de Parcs Canada estime en effet que le patrimoine historique de Québec ne répond pas au critère d'authenticité. Les querelles et les débats d'école relatifs au projet de Place Royale³¹⁶, encore très récents, ont divisé la profession des architectes et le jeune secteur de la restauration. Jacques Dalibard précise, en outre en entretien, qu'il « *n'était pas question pour [Peter Benett] de donner une telle chance à Québec* »³¹⁷. De fait, la suggestion d'une inscription du Vieux Québec sur la Liste du patrimoine mondial, alors même qu'il est institué fleuron de la culture francophone au Canada, constituerait, selon le directeur de Parcs Canada, un appui considérable aux souverainistes et à la reconnaissance de leur projet culturel et politique³¹⁸. La controverse scientifique autour de l'authenticité du patrimoine québécois ne doit donc pas faire oublier les tensions politiques de l'époque. L'opposition fédérale au projet d'inscription est finalement essentiellement politique. L'après Révolution Tranquille est marqué par des velléités de la province du Québec pour exister en tant qu'Etat à l'échelle internationale³¹⁹ dans tous les domaines de compétence provinciale. Le contexte politique québécois³²⁰ constitue ainsi le principal obstacle à une acceptation rapide, par le gouvernement fédéral, de la solution telle qu'elle est alors proposée.

C'est toutefois à partir de ce contexte politique problématique que Jacques Dalibard établit une seconde justification de son projet et qu'il obtient la validation fédérale. Il s'adresse alors à une autre catégorie d'acteurs, davantage politisés : les hauts fonctionnaires canadiens, très proches de l'élite politique³²¹. De fait, l'intérêt du

³¹⁶ La controverse oppose alors les tenants de la reconstruction systématique à l'identique et les défenseurs de restaurations adaptées aux nouveaux usages urbains, d'une part, et, d'autre part, tenant compte des évolutions historiques qu'ont déjà subi le bâti. Il s'agit, à l'échelle de Québec, d'une controverse tout à fait similaire à celle qui a opposé l'Anglais Ruskin et le Français Viollet le Duc à la fin du 19^{ème} siècle en Europe. Le second a défini les règles de la restauration en France, voir FOUCCART (Bruno), « Viollet le Duc et la restauration », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, 3 Tomes, 1997, p. 1615- 1643.

³¹⁷ Entretien avec Jacques Dalibard, 06 mars 2003.

³¹⁸ Le projet politique souverainiste accompagnant la Révolution Tranquille est sous-tendu par une visée identitaire s'appuyant sur l'émergence d'une culture francophone. La stabilité culturelle prônée par ce projet constituerait le soubassement d'une sécurité économique et politique de la province. Or en 1977, la Charte de la langue française (Loi 101) est promulguée. Elle répond précisément à cet objectif en renforçant la position du français dans les lieux de travail et les lieux publics.

³¹⁹ GAGNON (Alain G.), NOEL (Alain), *L'espace québécois*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1995.

³²⁰ Le Parti Québécois, le plus nationaliste des partis de la province du Québec, dirige la province à la fin des années 1970.

³²¹ Les sous-ministres et sous-ministres adjoints canadiens correspondent aux directeurs de cabinet des ministres français.

gouvernement canadien pour le patrimoine ne repose pas tant sur des stratégies de protection et de conservation telles que les savants du patrimoine les conçoivent³²² que sur « le facteur d'unité que peut potentiellement créer le patrimoine »³²³. En soulignant qu'aucune mesure officielle du gouvernement fédéral ne légitime le Vieux Québec comme patrimoine canadien³²⁴, Jacques Dalibard propose de lire sa transformation en tant que bien du patrimoine mondial comme une opportunité pour intégrer un élément du patrimoine francophone dans l'histoire nationale canadienne. La proposition ainsi formulée est rapidement acceptée par le sous-ministre et les agents de Parcs Canada sont chargés de l'instruction du projet de candidature³²⁵. Jacques Dalibard obtient donc, dans un contexte particulièrement tendu entre la province de Québec et le gouvernement canadien, l'approbation du gouvernement fédéral en politisant la démarche d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ni la dimension scientifique de la proposition, ni le volet international ou diplomatique de l'action ne sont toutefois discutés par cet échelon gouvernemental. Ils sont, en revanche, à l'origine des réticences provinciales. Remarquons enfin que le lien entre patrimoine historique et patrimoine mondial ne peut être saisi par ces acteurs qu'en référence au cadre fédéral.

De fait, la Révolution Tranquille n'a pas seulement laissé des inquiétudes au plan fédéral. Elle a également pour conséquence une méfiance accrue au sein de l'administration provinciale face aux ingérences que le gouvernement fédéral pourrait revendiquer, au premier rang desquelles des relations privilégiées avec les municipalités³²⁶. La mobilisation du gouvernement provincial et l'implication directe des fonctionnaires

³²² Comme en témoignent les émissions *Minutes du patrimoine*, instaurées par Sheila Copps, ministre de Patrimoine canadien, et les réponses que Normand Lester leur a écrit : LESTER (Normand), *Le livre noir du Canada anglais*, Québec, Les Intouchables, 2001, (2 tomes). Ces ouvrages mettent en évidence les enjeux autour de l'histoire du Canada et les manières dont on peut avoir recours au patrimoine pour justifier tel ou tel aspect.

³²³ Entretien avec Jacques Dalibard, 06 mars 2003.

³²⁴ La culture et donc le patrimoine urbain relève de la compétence des provinces. Le gouvernement fédéral identifie comme patrimoine culturel national des biens dont il est propriétaire, mais il n'a établi aucune juridiction lui permettant de reconnaître des biens ne lui appartenant pas comme patrimoine canadien. En ce qui concerne le site de Québec, les Plaines d'Abraham, les Fortifications, le Parc d'artillerie sont identifiés comme élément du patrimoine canadien, mais de manière autonome les uns des autres.

³²⁵ Les lettres échangées entre le sous-ministre alors responsable de Parcs Canada et les services concernés de cette structure en témoignent. Document de service, transmis par Gisèle Cantin, fonctionnaire de Parcs Canada.

³²⁶ Les municipalités sont au Canada des « créatures » des gouvernements provinciaux. Il n'existe donc pas *a priori* de relations ou d'interdépendances institutionnelles entre ces deux échelons gouvernementaux. Cf. BACCIGALUPO (Alain), *L'administration québécoise*, Paris, Editions Berger-Levrault, 1976 ; GRAVEL (Robert), *Les institutions administratives locales au Québec : structures et fonctions*, Saint-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999. En outre, les discours des élus locaux rejettent toute affiliation formelle avec les partis politiques fédéraux et provinciaux. Dans la pratique, toutefois, des militants et des organisateurs politiques des partis politiques des niveaux supérieurs s'engagent activement dans la vie municipale. Voir QUESNEL (Louise), BELLEY (Serge), *Partis politiques municipaux. Une étude de sociologie électorale*, Montréal, Editions Agence d'Arc, 1991, p. 27-29.

du ministère en faveur d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont, selon Jacques Dalibard, loin d'être aisées. Ses voyages à Québec sont nombreux et les contacts établis auparavant au sein du Conseil des monuments et des sites du Québec ou de l'Icomos Canada sont finalement essentiels. De fait, le gouvernement provincial québécois n'est pas seul à souhaiter développer, dans les domaines dont il possède les prérogatives, des relations à l'échelle internationale. Des adhérents du Conseil des monuments et des sites du Québec souhaitent également créer une structure Icomos propre au Québec. Les divergences existent donc également parmi les savants du patrimoine autour d'une fracture entre francophones et anglophones. Plus largement, un enjeu politique autour de la proposition d'inscription émerge rapidement tant au sein de l'administration provinciale que parmi les savants du patrimoine culturel. Suite à un travail de sensibilisation important, les fonctionnaires adhérant à l'Icomos acceptent finalement de soutenir le projet au cours de l'année 1982. L'argumentaire que Jacques Dalibard a développé afin d'obtenir leur adhésion s'appuie principalement sur le patrimoine en tant qu'objet d'expertise et objet scientifique. Il visait à écarter certaines dimensions politiques associées au patrimoine historique de Québec. Autrement dit, il tente de rendre sa proposition apolitique et surtout de la maintenir dans le giron des savants du patrimoine.

Les enquêtes de terrain montrent que les fonctionnaires provinciaux, comme les militants des deux associations mentionnées ci-dessus, attendent de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial une reconnaissance des efforts réalisés localement et une légitimation des stratégies adoptées par le ministère des Affaires culturelles et le gouvernement du Québec. Les validations, par les instances fédérales et provinciales, de la solution proposée s'accompagnent donc d'attentes particulières et différentes vis-à-vis de l'inscription. Les réactions d'ordre politique suscitées par une telle proposition montrent l'importance que revêt le Vieux Québec auprès de ces deux échelons gouvernementaux et l'intérêt qu'ils lui portent. Mieux, elles témoignent des liens et des connexions assez rapidement établis par ces acteurs entre définition d'un patrimoine historique et fabrique d'un bien du patrimoine mondial. Ces liens et ces connexions émergent d'autant plus rapidement et apparaissent d'autant plus problématiques pour la mise sur agenda d'une candidature auprès de l'Unesco que les enjeux de définition d'un patrimoine national sont encore très vifs.

Les propositions d'inscription du Vieux Lyon et de l'arrondissement historique de Québec ne rencontrent pas d'obstacle majeur lorsqu'elles sont soumises à la validation des instances étatiques. Le filtre technique ou scientifique que constitue théoriquement l'administration étatique quant aux opportunités de proposition d'inscription est franchi dans ces deux cas sans aucune difficulté. Le soutien politique obtenu à Lyon laisse penser que les acteurs étatiques pourraient être écartés de la réalisation même du projet. De fait, ces derniers ne semblent associer ni enjeu, ni problème spécifique à la proposition d'inscription du Vieux Lyon sur la Liste. Jacques Dalibard, de son côté, s'appuie sur un soutien politique du gouvernement fédéral et sur le savoir et les connaissances des agents du ministère de la Culture du Québec pour que la réalisation du projet soit l'œuvre de spécialistes. Enfin, l'analyse des démarches réalisées par ces deux individus révèle l'absence de négociations longues de même que celle de conditions imposées par les gouvernements nationaux. Mieux, ces derniers ne définissent ni de stratégies politiques, ni d'options techniques quant aux éléments à valoriser ou encore

quant aux démarches à entreprendre dans une action relevant en partie de la diplomatie d'État. L'analyse précédente laisse ainsi penser que la réalisation des propositions d'inscription serait laissée aux municipalités urbaines. Convaincre les représentants de ces dernières se révèle toutefois plus complexe encore et donne à voir une faible volonté des maires québécois et lyonnais pour investir cette action.

2. Les maires face au « patrimoine mondial » : des élites municipales à sensibiliser

Si l'approbation des services étatiques est nécessaire à la procédure d'inscription, elle est loin d'être suffisante. Les représentants de l'État sont, lors de la procédure d'inscription, les interlocuteurs officiels de l'Unesco ; leur rôle se limite toutefois à demander un formulaire puis à déposer les dossiers de candidature³²⁷. De fait, la réalisation de ces derniers est, dans la plupart des cas, confiée aux gestionnaires des biens concernés. Il en est ainsi en France et au Canada³²⁸. Dès lors, les conditions de mobilisation des élites municipales sont déterminantes dans la définition des modalités de la fabrication des dossiers de candidature. L'adhésion de Raymond Barre à Lyon et celle de Jean Pelletier à Québec sont loin d'être évidentes. Ainsi, les argumentaires développés auprès des agents et des représentants étatiques n'engendrent pas les mêmes effets auprès des maires. Certains argumentaires auraient même pu entraîner des réactions de refus : insister par trop sur la dimension protection correspond en effet, par exemple, à renforcer une prérogative étatique.

Les contextes politiques locaux et les ambitions urbaines de rayonnement international sont toutefois propices au développement et à la mise sur agenda municipal d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La rhétorique sur l'internationalisation des villes n'est pas nouvelle³²⁹ et les politiques qui en découlent empruntent également, peut-être même essentiellement, à des « dynamiques locales »³³⁰. Cette rhétorique prend, depuis quelques décennies, une place essentielle dans l'élaboration de l'action publique. Gilles Pinson et Antoine Vion notent ainsi qu'un « nouveau discours émerge dont le contenu est à peu près celui-ci : dans un contexte de compétition territoriale, seules les villes dotées de fonctions internationales ou de spécialisations économiques dans des secteurs d'excellence seront aptes à jouer un rôle »³³¹. Déclinée à Lyon et à Québec de manière totalement différente, cette rhétorique facilite l'adhésion des maires et tend à présenter les propositions d'inscription, au plan

³²⁷ Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, Unesco, 1997.

³²⁸ Voir les présentations, dans leurs textes statutaires, du Patrimoine mondial des commissions nationales française et canadienne auprès de l'Unesco.

³²⁹ PINSON (Gilles), VION (Antoine), « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *art. cit.*

³³⁰ *Ibid.*, p. 98.

³³¹ *Ibid.*

local, comme une stratégie internationale des municipalités. Les engagements de Raymond Barre et de Jean Pelletier ne deviennent, en outre, effectifs que lorsque ces maires, non initiés au patrimoine mondial, rencontrent des représentants de l'Unesco, soulignant alors fortement le volet international de cette action.

Patrimoine mondial et rhétorique sur l'internationalisation des villes

Les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial rencontrent dans chacune des villes un contexte socio-politique favorable à leur mise à l'agenda. Elles sont d'abord saisie à travers leur dimension internationale. Les enquêtes de terrain montrent qu'aucune connexion entre patrimoine historique et patrimoine mondial n'est élaborée par les élites municipales lyonnaises et québécoises lorsqu'elles inscrivent sur l'agenda municipal cette solution.

L'engagement du maire lyonnais en faveur de l'international

Deux éléments sont importants pour comprendre l'engagement des élites politiques lyonnaises dans une procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le premier est l'arrivée à la tête de la municipalité de Raymond Barre et de son équipe, dont l'une des conséquences est une nouvelle perception du patrimoine de la part de « ceux qui [en] décident et [le] gèrent »³³² au plan local. Le second relève de la rhétorique sur l'internationalisation des villes fortement prégnante à Lyon. De fait, lors du changement d'équipe municipale en 1995, le titre d'« adjoint à la culture et au patrimoine » remplace celui d'« adjoint à la culture » et Régis Neyret hérite alors d'une place « officielle »³³³ au côté de cet adjoint pour le seconder dans l'élaboration de stratégies municipales relatives au patrimoine historique³³⁴. Les priorités relatives au patrimoine identifiées par ces deux individus s'articulent autour de quatre grandes actions³³⁵ : la restauration des monuments historiques abîmés³³⁶, la restauration du musée Gadagne³³⁷, une réflexion

³³² Il s'agit d'une référence à la typologie que propose Thierry Goyer. L'auteur identifie trois types d'acteurs autour des politiques portant sur le patrimoine : « ceux qui savent », les experts, les architectes, les conservateurs, etc. ; « ceux qui décident et gèrent », les élus locaux et les acteurs étatiques ; « ceux qui jouissent du patrimoine », les populations, les associations, les touristes et des acteurs privés. GOYER (Thierry), « Secteur sauvegardé de Rennes et protection du patrimoine – évolutions et limites. », dans Daniel J. GRANGE, Dominique POULOT (dir.), *L'esprit des Lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 231-250, p. 246.

³³³ C'est ainsi que nous l'ont présenté Régis Neyret et les collaborateurs de l'adjoint à la culture et au patrimoine de l'époque. Ses fonctions et ses rôles n'apparaissent nulle part : aucune trace de son passage ne figure dans les Bulletins Officiels Municipaux des années 1995 à 1999.

³³⁴ Deux colloques du début des années quatre-vingt dix permettent à Régis Neyret de développer ses idées et de les placer dans une envergure nationale, voire internationale : le patrimoine atout de développement et le 15^{ème} congrès de la fédération Civitas Nostra en 1995 à Lyon : *Les activités économiques dans la ville. Les quartiers anciens n'ont pas dit leur dernier mot.*

³³⁵ Ville de Lyon, *Plan de mandat 1995-2001*, 1995, p. 29.

³³⁶ Projets initiés par la Drac et déjà entamés en 1995.

sur la Maison du Chamarré et enfin la proposition d'inscription au patrimoine mondial du Vieux Lyon. De fait ces objectifs prioritaires correspondent à une valorisation du patrimoine urbain et du patrimoine historique du Vieux Lyon. Plus précisément, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est présentée, à la municipalité lyonnaise, comme une opportunité de valorisation, notamment touristique, du Vieux Lyon et comme un outil au service du développement économique et de l'amélioration de la qualité de vie du quartier. La présentation du projet d'inscription correspond ainsi exactement à la lecture que Régis Neyret fait des enjeux et des opportunités d'une telle démarche. Mieux, tout son discours laisse penser qu'il n'envisage, et ne présente, sa solution que comme action municipale³³⁸ et comme dynamique de valorisation, notamment économique, réalisée au bénéfice de la ville. Il ne s'agit aucunement de remettre en cause la prégnance étatique dans les actions de protection du patrimoine historique. Dès lors, le déplacement de ce projet du domaine du patrimoine vers celui du rayonnement international est rapidement réalisé par les élus municipaux.

Le second élément favorable à la mise sur agenda de cette solution réside dans la rhétorique de l'internationalisation de Lyon, au sein de laquelle l'ensemble du Plan de mandat s'inscrit. Cette rhétorique émerge, dès le début des années 1980, à travers de grandes opérations urbaines telles que la Cité internationale³³⁹. Elle se poursuit sous la mandature Barre avec l'organisation du sommet du G7 à Lyon, l'installation d'Interpol à proximité de la Cité internationale ou encore la délégation de la gestion d'infrastructures de luxe à de grands groupes spécialisés dans la gestion multinationale de ces activités. De telles stratégies ne sont pas spécifiques à Lyon, mais relèvent de « l'art d'internationaliser les quartiers d'affaires »³⁴⁰ auquel se livrent les municipalités des grandes villes européennes. Raymond Barre s'y implique fortement, notamment lorsque ces stratégies visent l'amélioration de la qualité de vie de Lyon. Ce dernier point est en effet devenu l'une des caractéristiques essentielles des discours sur l'internationalisation des villes³⁴¹, en particulier à Lyon. De fait, le maire de Lyon retient, de la proposition de Régis Neyret, la dimension internationale et la référence à l'Unesco. La proposition d'inscription figure telle quelle dans le Plan de mandat de 1996 après approbation du conseil municipal. Elle est finalement saisie, à Lyon, comme une action purement

³³⁷ Projet qui tient à cœur au conservateur de ce musée avec lequel Régis Neyret a travaillé à de nombreuses reprises.

³³⁸ Les propos de Régis Neyret témoignent d'un grand dévouement à Lyon et d'une très forte adhésion à l'Esprit lyonnais tel que présenté par Pierre-Yves Saunier. Il est ainsi très velléitaire contre la « domination » parisienne et les trop grandes prérogatives de l'Etat.

³³⁹ Voir pour une explication sur ce projet urbain : VION (Antoine), « Le gouvernement urbain saisi par l'internationalisation », dans Joseph FONTAINE, Patrick HASSENTEUFEL, *To Change or not to change. Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 95-113.

³⁴⁰ VION (Antoine), « Le gouvernement... », *art. cit.*, p. 102.

³⁴¹ PINSON (Gilles), VION (Antoine), « L'internationalisation... », *art. cit.* Ceci participe de la compétition interurbaine qui serait à l'œuvre aujourd'hui (voir l'introduction générale).

administrative et déconnectée des pratiques patrimoniales telles qu'elles existent en France. Elle est, en outre, associée par les élus municipaux à des stratégies de rayonnement international face auxquelles ils semblent confiants puisqu'ils en ont déjà mené plusieurs. Un phénomène d'apprentissage à l'égard de l'international joue ici un rôle essentiel : la solution proposée par Régis Neyret n'est, de fait, l'objet d'aucune discussion quant à sa faisabilité technique, scientifique ou quant à sa réalisation effective.

Une rhétorique sur le rayonnement international de la ville engendre une même mobilisation des élites municipales à Québec ; elle n'écarte pas pour autant une lecture des propositions d'inscription comme le résultat d'une entreprise scientifique susceptible d'engendrer des contraintes aux acteurs locaux.

Une candidature au patrimoine mondial au service de la Capitale du Québec

Les élites politique et économique québécoises sont d'ailleurs, selon les propos des agents administratifs de la ville, particulièrement méfiants à l'égard des professionnels du patrimoine³⁴² de la ville. Jean Pelletier est ainsi plus connu pour plaider la cause des entrepreneurs et des milieux d'affaires que pour défendre le patrimoine urbain³⁴³. L'inscription sur la Liste ne peut être saisie comme outil de valorisation du patrimoine par le maire de l'époque, comme en témoignent les propos de Jacques Dalibard :

« Pour le municipal, c'était surtout la peur du maire Pelletier qui me disait : « je ne vais plus pouvoir faire ce que je veux ». Tout mon travail auprès de la municipalité a donc été de convaincre le maire et ses services que la reconnaissance internationale ne les empêcherait pas de développer leur ville comme ils l'entendaient. »³⁴⁴

Dès lors, les différences dans les façons d'envisager la Liste du patrimoine mondial entraînent l'élaboration d'un double discours et d'un double travail de sensibilisation des acteurs locaux. Jacques Dalibard s'assure, d'abord, de l'appui des fonctionnaires municipaux responsables de la gestion du Vieux Québec en soulignant les actions déjà menées dans ce domaine depuis la fin des années 1970 et propose l'inscription comme le couronnement de ces actions : les efforts réalisés jusqu'alors ne seraient pas, souligne-t-il, encore reconnus à leur juste valeur ni par la population, ni par le gouvernement du Québec³⁴⁵. La division du Vieux Québec, service de l'administration municipale responsable de la gestion du quartier constitué d'agents sensibilisés à la restauration et à la protection du patrimoine, souvent adhérents de l'Icomos Canada ou du Conseil des monuments et des sites du Québec, devient un appui essentiel pour la mise à

³⁴² Les entretiens menés auprès des anciens agents de la Division du Vieux Québec et de l'actuel service design et patrimoine de la Ville de Québec vont tous dans ce sens et viennent confirmer l'assujettissement des décideurs municipaux aux promoteurs immobiliers que présentent et dénoncent F. Hulbert. HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine...*, op. cit., p. 147-148.

³⁴³ *Ibid.* Se reporter également aux travaux de Catherine Trudelle qui mettent en évidence le nombre important de conflits liés à l'aménagement urbain au cours des années 1970 et 1980 à Québec. TRUELLE (Catherine), « Au-delà des mouvements sociaux : une typologie relationnelle des conflits urbains », *Cahiers de géographie du Québec*, numéro thématique « Développement régional et cohésion sociale », 2003, vol. 47, n° 131, p. 223-242.

³⁴⁴ *Entretien avec Jacques Dalibard, 06 mars 2003.*

l'agenda de cette solution. Un ancien fonctionnaire de la ville de Québec, revenant sur le sentiment partagé d'une trop faible protection juridique du patrimoine québécois, explicite les lieux au sein desquels se développent de nouvelles approches :

« Il y a probablement un concours de circonstances. Je suis sur Icomos, sur le Conseil des monuments et des sites du Québec, Michel Bonnette va rejoindre l'Icomos, on travaille fort ensemble, on essaie de développer une charte pour le Vieux Québec, on se donne un guide. (...) C'est clair que nous avons joué un rôle déterminant à l'époque. Parallèlement, bien sûr Icomos, on est dans cela, lutte pour le patrimoine mondial, bien sûr que nous nous disions que Québec devrait figurer sur cette liste. Parcs Canada, il a fallu qu'il vende cela à la ville de Québec au début. Et oui, au début on se retrouve avec une administration qui n'est pas sensibilisée, qui voit les exigences de qualité que nous essayons d'établir comme étant des contraintes au développement alors qu'au contraire ce peut être des atouts au développement. Mais il y avait toute une sensibilisation à faire, une période de transition qui a pris 1980-1981-1982, en 1983 cela commençait à basculer... »³⁴⁶

La forte adhésion de ces agents au projet d'inscription du Vieux Québec sur la Liste laisse penser qu'une coopération avec leurs homologues du ministère des Affaires culturelles et avec ceux de Parcs Canada sera possible. Mieux, elle tend à maintenir la réalisation de cette action dans les mains de savants du patrimoine. Enfin et plus largement, la mobilisation des agents municipaux facilite l'obtention de l'adhésion du maire québécois, chacun soulignant régulièrement la diffusion du patrimoine de Québec, Capitale du Québec, qui serait alors réalisée au plan international. Cette dimension s'avère fondamentale³⁴⁷ pour les élus locaux. La référence à l'international retient l'attention du maire de Québec. Ainsi aujourd'hui encore, à la question des objectifs visés à travers l'inscription, le maire insiste sur les aspects économique et international :

« Alors, il y a une conscience à la ville qui est développée depuis des décennies que le Vieux Québec est un trésor et qu'il faut le préserver. Conclusion, le service d'urbanisme de la ville était en contact avec les gens d'Ottawa, la Commission canadienne de l'Unesco, avec Icomos, etc. Et évidemment, à un moment donné, la Liste du patrimoine mondial a commencé à être mieux connue internationalement, elle est devenue connue ici et on s'est dit que ce joyau qu'est le Vieux Québec en Amérique du Nord, méritait peut-être d'être inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Il y avait à la fois, il y avait plusieurs buts à cette démarche : d'abord faire réaliser aux québécois qu'ils ont entre les mains un trésor et un trésor il faut le mettre en valeur et le préserver. Deuxièmement, un

³⁴⁵ Jacques Dalibard n'est pas sans savoir que la municipalité de Québec sollicite fortement des subventions provinciales, notamment dans le secteur de l'aménagement urbain. Par ailleurs, il connaît également très bien les revendications du CCVQ quant à la qualité de vie au sein du Vieux Québec et celles du CMSQ quant à la conservation et à la restauration du Vieux Québec.

³⁴⁶ Entretien avec François Varin, ancien fonctionnaire de la Ville de Québec (division du Vieux Québec), actuel directeur de la Fondation Rues Principales au Québec, 26 mars 2003.

³⁴⁷ Cf. RACINE (Nicolas), « L'insertion internationale soumise à la cohésion régionale: le cas de la Ville de Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, numéro thématique « Développement régional et cohésion sociale », 2003, vol. 47, n° 131, p. 293-309.

motif de fierté aussi, nous sommes une minorité en Amérique du Nord, les Canadiens français, les francophones et on a ce trésor et si ce trésor qui est le nôtre mérite d'être sur la liste du patrimoine mondial, il y a là un objet de grande fierté. Enfin, bien sûr il y a un motif économique, cela nous donne une bannière de marketing extraordinaire pour faire de Québec une destination touristique encore mieux connue et mieux courue. »³⁴⁸

En ce début des années 1980, les stratégies pour accroître le rayonnement international de la Capitale du Québec sont de plus en plus nombreuses, même si elles ne font l'objet d'aucune politique en tant que telle³⁴⁹. « L'art d'internationaliser les quartiers d'affaires » est également présent à Québec avec le développement de la Colline parlementaire. Mais, plus largement et au-delà de la rhétorique telle qu'elle est développée en ce début des années 2000, les élites politiques de Québec revendiquent, au début des années quatre-vingt, une activité internationale de la municipalité, y compris dans le domaine de la diplomatie, en se référant notamment à la Conférence de Québec en 1943³⁵⁰. De fait, les stratégies de rayonnement international ont un double objectif dans la ville canadienne : insérer la municipalité dans les scènes internationales d'abord, mais également différencier Québec des autres villes de la province et en particulier asseoir sa légitimité comme capitale, notamment face à Montréal³⁵¹. L'événement festif majeur de ce début des années 1980 est *Québec 1984*³⁵². Les services de la ville, les milieux d'affaire, les organismes de tourisme sont tous mobilisés par la préparation de ces festivités. Sans insister sur le volet touristique que pourrait représenter une inscription sur la liste du patrimoine mondial, Jacques Dalibard saisit cette opportunité et profite de l'effervescence qui accompagne la préparation de *Québec 1984* pour développer davantage l'argumentaire autour de l'aspect international de l'inscription. Il revient, en entretien, sur cet épisode :

« Et le municipal, comment avez-vous réussi à faire infléchir leurs peurs ? Je suis allé voir Mr Pelletier. Je le connaissais puisqu'à Parcs Canada, j'avais travaillé sur un projet dans l'îlot Saint Nicolas avec lui. J'ai discuté, j'ai essayé de lui expliquer quels pouvaient être les avantages. Finalement il était partant. (...) A quels avantages avez-vous fait référence pour convaincre Mr Pelletier ? C'est le

³⁴⁸ Entretien avec Jean Pelletier, Maire de Québec de 1977 à 1989 (Parti Québécois), 24 mars 2004.

³⁴⁹ RACINE (Nicolas), « L'insertion internationale... », *art. cit.* Selon l'auteur, les années 1980 marquent « un tournant pour la diplomatie municipale de la ville de Québec. La mise sur pied de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et la création de deux agences vouées à la promotion économique, l'Office du tourisme et des congrès de la CUQ (OTCCUQ) et la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM) a probablement contribué à donner à la région toute entière une certaine vision internationale » (p. 299).

³⁵⁰ Churchill et Roosevelt se rencontrent à Québec une première fois le 18 août 1943, puis en septembre 1944 pour préparer la fin de la guerre. Ces deux événements marquent le début de la vie diplomatique de la Capitale du Québec à l'échelle internationale.

³⁵¹ RACINE (Nicolas), « L'insertion internationale... », *art. cit.*

³⁵² Il s'agit alors de fêter le 450^{ème} anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada. Les festivités ont lieu à l'échelle de la province et la municipalité de Québec cherche alors à être le lieu symbolique de la manifestation.

prestige que j'ai mis en avant. Québec était déjà une ville touristique et je ne pense pas que la finalité d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial soit d'accroître son potentiel touristique. En revanche l'argument prestige était très fort. Pour le comprendre, il faut se mettre dans la peau des Québécois et de leur double complexe. Ils ont été assez maltraités par le régime anglais ; mais en même temps ils sont très fiers. »³⁵³

Enfin la proposition d'inscrire le Vieux Québec sur la Liste du patrimoine mondial est saisie par Jean Pelletier comme un outil de rayonnement international et de valorisation de la Capitale québécoise. La candidature auprès de l'Unesco perd, dans ce cadre, toute relation au patrimoine en tant qu'objet de politiques de protection et de conservation. Elle n'est pas, là non plus, l'objet de réflexion sur sa faisabilité et sur les aspects scientifiques qui pourraient la justifier. La démarche est entièrement intégrée dans les velléités municipales d'établir des relations relevant de la diplomatie, de la création d'une paradiplomatie pour le Québec et pour sa Capitale. Le cadre dans lequel elle pourrait être mise en œuvre est ainsi entièrement redéfini par le maire de Québec qui tente de maîtriser les contraintes liées à une inscription.

Si Raymond Barre à Lyon et Jean Pelletier à Québec se montrent favorables à l'élaboration de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, ils apparaissent peu enclins à engager véritablement leur municipalité dans l'action. Ils saisissent en effet ces propositions d'inscription comme des actions purement administratives dont les enjeux seraient essentiellement liés au prestige et à la notoriété dont ils pourraient alors bénéficier. Proposer une candidature auprès de l'Unesco représenterait un « *risque politique* »³⁵⁴ que la rencontre avec des représentants de l'Unesco leur permet finalement d'apprécier. Cette rencontre finalise alors la mise sur agenda et facilite l'engagement de ces élus.

La rencontre entre représentants municipaux et représentants de l'Unesco : mobiliser les non-initiés

La rhétorique sur l'internationalisation des villes facilite l'adhésion des maires aux projets. Ils ne sont cependant pas initiés à la Convention du patrimoine mondial et ne s'engagent pas de suite dans la réalisation de l'action. Ainsi à Lyon, lorsque la demande d'inscription est actée et présentée dans le Plan de mandat, personne au sein de la municipalité ne s'engage véritablement dans la réalisation de la procédure. Une étape manque encore pour que cette action soit lancée : la solution telle qu'elle est proposée n'apparaît pas, aux élites municipales, connectée au patrimoine historique comme problème public. Ce dernier est en effet défini dans des cadres nationaux. La sensibilisation des élites municipales au patrimoine mondial résulte d'un discours sur ces patrimoines historiques saisis alors dans un cadre international. L'élaboration de tels discours, au plan local, est le fait de représentants de l'Unesco. Ainsi, en 1996, la Renaissance du Vieux Lyon fête ses Cinquante ans. Les adhérents de l'association organisent une cérémonie et invitent le Directeur de l'Unesco, ami personnel de Raymond Barre³⁵⁵. M. Azzedine Beschouch,

³⁵³ Entretien avec Jacques Dalibard, 06 mars 2003.

³⁵⁴ Entretien avec Jean Pelletier, Maire de Québec (PQ) de 1977 à 1989, 24 mars 2004.

chargé de mission à la Délégation culturelle de l'Unesco, ancien directeur du patrimoine mondial et donc représentant de la logique internationale de protection du patrimoine le représente. Ce membre de la Renaissance du Vieux Lyon explicite, en entretien, les conclusions de cette visite :

« Nous lui avons fait visiter le quartier et la ville. Il nous a dit qu'elle était magnifique... Il nous a encouragé dans notre projet. Selon lui, la ville avait ses chances, à condition que le dossier soit bien monté ! »³⁵⁶

Les propos que ce représentant de l'Unesco tient sur la ville et son patrimoine sensibilisent l'élite politique lyonnaise. Les journaux locaux reprennent les commentaires de cet « expert » sur la qualité du patrimoine urbain de Lyon. De fait, à travers ses commentaires, il inscrit le patrimoine lyonnais dans l'histoire de l'humanité. De cette rencontre, émerge la forte opportunité qui se présente mais aussi la nécessaire prise en compte des normes et des cadres d'actions internationaux de protection du patrimoine. Le mois suivant cette rencontre, Raymond Barre contacte le ministre de la culture et le convainc rapidement d'engager une telle action (cf. *supra*).

A Québec, une telle rencontre n'est pas nécessaire ou plus exactement elle a lieu au moment même où Jacques Dalibard présente son projet à Jean Pelletier. Jacques Dalibard est en effet un représentant de la logique scientifique de protection du patrimoine et est identifié comme tel par les trois échelons gouvernementaux. Le maire n'interroge donc pas l'opportunité scientifique de sa proposition, confiant et conscient de la valeur patrimoniale du Vieux Québec. Le problème pour Jean Pelletier est bien plutôt de s'assurer du bon fonctionnement des administrations et des relations intergouvernementales qu'une telle démarche implique. Et ce d'autant plus qu'il souhaite que l'inscription puisse être réalisée pour les festivités de 1984, ce qui suppose des délais extrêmement courts et le déroulement sans heurt d'une démarche diplomatique. Jean Pelletier ne manque pas de rappeler, en entretien, les soutiens dont il disposait alors :

« J'avais des contacts au niveau du gouvernement canadien, je connaissais l'ambassadeur du Canada auprès de l'Unesco, Mr Clark, enfin j'ai fait le tour un peu des gens qui connaissaient ce monde là et je me suis convaincu que le risque était à prendre, que c'était un bon risque et que si je ne le prenais pas je manquerais une belle occasion de promouvoir ma ville et alors j'ai pris le risque et j'ai ouvert les crédits nécessaires à la préparation des dossiers qui doivent être évidemment excellents et nous nous sommes lancés. »³⁵⁷

Le risque, selon Jean Pelletier, est davantage situé au sein même du Canada que dans le refus d'une inscription du Vieux Québec. Les informations que lui transmet l'ambassadeur auprès de l'Unesco l'invite à se lancer dans le projet et à accepter une réalisation conjointe avec les gouvernements provincial et fédéral. Autrement dit, ses craintes sont liées aux tensions et aux luttes qui ont opposé élites municipales, provinciales et fédérales autour de la définition d'un patrimoine historique au cours des décennies précédentes.

³⁵⁵ RENAISSANCE DU VIEUX LYON, 1946-1996, 50 ans de la Renaissance du Vieux Lyon, Renaissance du Vieux Lyon, 1996.

³⁵⁶ Entretien avec un adhérent de la Renaissance du Vieux Lyon, 9 avril 2001.

³⁵⁷ Entretien avec Jean Pelletier, Maire de Québec (PQ) de 1977 à 1989, 24 mars 2004.

Une rencontre physique entre représentants des villes et ceux de l'Unesco apparaît nécessaire pour asseoir tout à fait l'approbation des projets d'inscription et sensibiliser les acteurs municipaux à la Convention du patrimoine mondial³⁵⁸. Raymond Barre, à Lyon, estime visiblement le risque lié à une candiature auprès de l'Unesco minime et décide de le faire courir à la seule municipalité, *a priori*. A Québec, au contraire, Jean Pelletier accepte de partager le pilotage du projet avec les gouvernements provincial et fédéral et de confier la réalisation de cette action aux spécialistes du patrimoine. C'est donc également un partage du risque qui est ici effectué. Plus largement, les compétences et l'expertise de Jacques Dalibard autorisent finalement le maire québécois à établir des représentations du patrimoine local dans un cadre international.

L'analyse des démarches de mobilisation des différentes instances indispensables à l'élaboration des propositions d'inscription met en lumière le faible intérêt des acteurs, nationaux et provinciaux le cas échéant, alors même qu'ils sont les garants des stratégies de protection du patrimoine. Loin de s'opposer à la procédure, ils ne cherchent pas à l'inclure dans les logiques de protection qu'ils maîtrisent. Les conséquences de ce faible intérêt sont distinctes à Lyon et à Québec. L'attitude des agents du ministère de la Culture, dans le cas de la ville française, facilite le déplacement de la problématisation de la Liste du patrimoine mondial d'une logique de protection à une logique de rayonnement et de prestige. A ce stade, la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial semble être, à Lyon, essentiellement pilotée et déterminée par des acteurs municipaux. Tel n'est pas le cas à Québec, où fonctionnaires fédéraux et provinciaux ont clairement signifiés qu'ils souhaitent prendre part à la réalisation du projet. Les conflits partisans au Canada empêchent, quant à eux, la formulation d'une unique problématisation de la Liste du patrimoine mondial et entraîne l'élaboration d'attentes multiples et parfois contradictoires de la solution proposée par Jacques Dalibard. L'enthousiasme important des deux maires et leur lecture de la solution comme réponse à la rhétorique de l'internationalisation des villes tendent ainsi à déplacer la procédure vers une valorisation des potentialités des villes plutôt que vers une approche scientifique et experte du patrimoine. Les configurations d'acteurs assez complexes stabilisées autour de la gestion des patrimoines historiques n'apparaissent ici que peu concernées et mobilisées par les projets. Mieux, c'est parce que ces acteurs sont en retrait et laissent quelques savants du patrimoine mondial établir des discours sur les patrimoines historiques nationaux que les élites municipales peuvent établir finalement des connexions entre les définitions de ces patrimoines et les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial.

L'analyse de l'émergence locale d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial met en évidence un temps de construction de cette proposition relativement long et un temps d'acceptation de l'alternative par les municipalités et les instances gouvernementales assez bref. Les processus historiques (contingents par définition et variables selon les pays et les périodes) d'identification et de légitimation d'une valeur patrimoniale de ces villes inscrivent la gestion de ces patrimoines historiques

³⁵⁸ Ici non plus, la succession des événements n'est pas linéaire. Si la décision municipale lyonnaise est mentionnée avant que la rencontre entre représentants officiels n'ait lieu, celle-ci constitue véritablement l'élément déclencheur de l'action. Aussi semble-t-il essentiel de présenter cette rencontre ici. Le prochain chapitre revient sur les raisons et l'importance d'une telle rencontre pour le bon déroulement de l'action.

au sein de configurations d'acteurs particulières et structurées en fonction du régime politique et de la culture urbaine. Ces configurations sont relativement stables dans le temps. L'idée d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'émerge que plusieurs décennies après les « decrets patrimoniaux » étatiques aussi bien à Lyon qu'à Québec. Deux explications peuvent être proposées à la lente émergence de cette alternative. La première est liée à la dimension internationale de la démarche, dimension à laquelle les municipalités, de part et d'autre de l'Atlantique, s'initient très progressivement à partir des années soixante³⁵⁹. L'autre relève de la constitution du patrimoine historique comme problème public. Ces patrimoines historiques sont, en effet, définis et saisis essentiellement à partir d'une logique de protection dominée par les Etats et font sens au plan national. Les contextes d'action relatifs à la protection du patrimoine progressivement établis à partir des années soixante mobilisent certes en partie les municipalités, mais sont contraints par les législations nationales, les compétences et les connaissances étatiques. Les grandes caractéristiques du patrimoine mondial doivent donc être connues, comprises, intégrées, même revisitées et enfin être croisées avant que la proposition d'inscription soit effectivement acceptée. Mieux, l'analyse précédente montre que la Liste du patrimoine mondial doit être saisie à travers la problématisation du patrimoine historique, que celle-ci soit réalisée davantage en termes de protection ou non, pour devenir une solution acceptable aux plans local et national.

L'inscription sur la Liste est proposée par des acteurs situés à la marge des configurations d'acteurs construites progressivement à partir des régulations étatiques. En repérant les principales caractéristiques des trajectoires socio-professionnelles de l'associatif lyonnais et de l'architecte canadien, l'analyse précédente souligne que les liens entre problématisation du patrimoine historique et candidature auprès de l'Unesco ne résultent pas, loin s'en faut, des seuls acteurs locaux. Plus, elle pointe les attentes particulières de ces acteurs à l'égard d'une telle action et, partant, questionne les stratégies internationales de villes comme résultat d'action collective. Ces acteurs présentent, en outre, leur solution comme déconnectée des actions telles qu'elles sont mises en œuvre, généralement, par ces configurations. Autrement dit, la mise en cohérence des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial avec les pratiques plus traditionnelles n'est alors que très partielle. Ce faisant, ces acteurs écartent la mise en œuvre de telles solutions des modes de relations et de régulations entre instances de pouvoir. Ces solutions ne sont pas pour autant totalement appréhendées comme les stratégies relatives à l'international telles qu'elles sont développées par les municipalités. Les gouvernements nationaux sont, en effet, ici des soutiens politiques nécessaires qui ne peuvent être contournés. La question se pose alors de savoir quels sont leurs implications et leurs rôles dans l'élaboration concrète des dossiers de candidature. Cette question apparaît d'autant plus cruciale que l'analyse précédente a pointé d'abord les velléités des « entrepreneurs politiques » de questionner en partie, voire de remettre en cause, la prégnance des instances étatiques dans la gestion du

³⁵⁹ Pour une bonne présentation de l'évolution des pratiques municipales vis-à-vis de l'international, voir VION (Antoine), « Au-delà de la territorialité : l'internationalisation des villes ? Notes sur quelques déplacements de frontières de la politique. », *AFRI*, volume II, 2001, p. 362-375 ; VION (Antoine), « L'invention de la tradition des jumelages : mobilisations pour un droit (1951-1956) », *Revue Française de Science Politique*, 2003, p. 559-582.

patrimoine urbain et ensuite le souci des maires lyonnais et québécois de ne pas remettre en jeu les définitions des patrimoines historiques. Reste alors à comprendre comment les dossiers de proposition d'inscription sont concrètement réalisés, c'est-à-dire à expliciter le travail sous-tendant le passage d'un récit sur le patrimoine local inscrit dans le cadre national à une justification de ce même patrimoine faisant alors sens au plan international.

Chapitre 2. La fabrique des dossiers de candidature entre représentations nationales du patrimoine local et normes internationales

Les « problématisations » locales d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial tendent à présenter les procédures d'inscription comme des actions technico-administratives assez simples au terme desquelles l'Unesco décide d'inscrire ou non les sites proposés. Le chapitre précédent a toutefois montré que cette procédure pouvait être saisie par des acteurs associatifs locaux, comme à Lyon, ou par des individus évoluant sur des scènes nationales ou internationales, comme c'est le cas à Québec. En outre, les acteurs engagés dans les procédures lyonnaise et québécoise affirment rétrospectivement que les dossiers de candidature présentent « *une très grande qualité* »³⁶⁰, un « *sérieux et [une] rigueur incontestables* »³⁶¹ et, plus encore, qu'ils résultent d'un « *travail de professionnel* »³⁶². Ces enquêtes se démarquent alors en partie de la représentation des inscriptions sur la Liste comme don de l'Unesco. Ainsi la fabrique des dossiers de candidature résulte-t-elle d'un travail politique auquel participent des acteurs aux profils divers. Le deuxième chapitre de la thèse s'intéresse précisément à la mise en œuvre de la décision municipale (décision approuvée par les instances étatiques concernées) et plus précisément au travail politique qui sous-tend cette mise en œuvre afin de comprendre comment des représentations différenciées d'un même objet apparaissent et comment un enjeu politique local émerge autour du patrimoine mondial.

La quête du label international passe, en effet, par l'obtention d'informations et de ressources nécessaires à la candidature ainsi que par l'élaboration d'une proposition d'inscription. Celle-ci vise à produire une mise en cohérence des récits ou des représentations nationales du patrimoine local (résultant de tensions et de conflits entre acteurs locaux et étatiques) avec les normes et les critères internationaux définissant le patrimoine mondial. Cette mise en cohérence est rendue obligatoire par la définition même de la notion de patrimoine mondial (Cf. Chapitre 3). Cette dernière implique en effet

³⁶⁰ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

³⁶¹ Entretien avec Michel Bonnette, employé municipal présent au sein de la Division du Vieux Québec lors de l'élaboration des dossiers de candidature de l'Arrondissement historique de Québec, 10 janvier 2003.

³⁶² Entretien avec Serge Viau, Responsable au début des années 1980 du service Aménagement urbain de la Ville de Québec, 18 mars 2004.

que les biens du patrimoine mondial fassent sens à l'échelle internationale. De fait, la procédure d'inscription pourrait s'accompagner d'un processus de transnationalisation du patrimoine au cours duquel une représentation transnationale du patrimoine urbain serait produite. Reste alors à comprendre ce que serait une représentation transnationale du patrimoine, à saisir comment ce processus opèrerait, à savoir quels acteurs le faciliteraient ou s'opposeraient à sa réalisation et, enfin, à repérer en quoi ce processus pourrait entrer en contradiction avec la définition de la notion de patrimoine ou avec les construits socio-politiques locaux. Ce chapitre vise à vérifier l'hypothèse selon laquelle la problématisation du patrimoine historique et les récits officiels caractérisant le patrimoine local contraignent la « transnationalisation » du patrimoine local en même temps qu'ils engendrent la constitution d'enjeux politiques autour de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ce ne serait qu'au terme de la fabrique des dossiers de candidature que le patrimoine mondial deviendrait un enjeu politique pour les élites municipales et que la procédure est véritablement saisie comme une stratégie internationale des municipalités. Mieux, ce travail politique (donc l'action menée à l'international) résulterait de circulations d'individus et d'informations entre des scènes locales, nationales et internationales et en ce sens qu'il correspond à une production transnationale. Qui sont les individus en mesure de capter les informations et les ressources nécessaires ? Comment leur quête s'opère-t-elle ? Qu'est-ce qu'implique, en termes politiques et en termes d'action collective, de se conformer à une procédure internationale ?

L'élaboration des dossiers de candidature peut être considérée comme une action publique mettant en jeu des ensembles d'acteurs plus ou moins organisés. Ces acteurs occupent des positions hétérogènes, portent des ressources et des intérêts différents et enfin ne s'investissent pas tous de la même façon dans l'action. L'analyse de l'élaboration de ces dossiers éclaire, selon nous, les fonctionnements de municipalités urbaines dans une action liée au patrimoine et à une organisation internationale ainsi que les régulations et les mécanismes d'ajustement qui président à l'élaboration d'actions dans un tel cadre. De fait, des connexions entre acteurs et des circulations d'individus apparaissent essentielles dans le travail politique observé dans ce chapitre. Si ces connexions et ces circulations se déroulent en marge des régulations présidant généralement à l'élaboration de politiques patrimoniales, les conclusions du chapitre précédent incitent à considérer qu'elles pourraient faciliter la constitution d'enjeux politiques autour du patrimoine mondial en remettant notamment en cause les définitions nationales de ce qui fait patrimoine historique ou en promouvant certaines particularités. L'analyse proposée dans ce chapitre vise, plus largement à apporter, grâce à la dimension comparée, des éléments de connaissance sur les scènes qui facilitent l'élaboration de dossiers de candidature à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et donc à comprendre comment une action, saisie au plan local comme une stratégie internationale de villes, est réalisée.

Les analyses suivantes reposent sur les entretiens menés auprès des différents acteurs impliqués dans la réalisation des dossiers de candidature à Lyon et à Québec et sur les récits justifiant de l'existence de patrimoines historiques faisant sens au plan national ainsi que sur les justifications construites, lors de cette étape, pour proposer une inscription du Vieux Lyon et du Vieux Québec sur la Liste. La comparaison entre les processus lyonnais et québécois implique une approche diachronique. Celle-ci sera en

autre dynamique plutôt que linéaire. Il s'agit donc de replacer cette séquence dans le processus global d'action publique. Si le découpage en trois sections adopté ici présente un aspect chronologique, les phénomènes observés et analysés dans les deux premières sections influent l'un sur l'autre. Ils sont présentés séparément pour des raisons de clarté. L'analyse des réactions des individus impliqués dans des configurations d'acteurs déjà présentes à Lyon et à Québec dévoile les perturbations qui se font jour lorsque l'idée de proposition d'inscription est approuvée par les élus municipaux (liées notamment à l'introduction d'un niveau d'action supplémentaire) et explique la constitution d'agencements d'acteurs spécifiques pour la mise en œuvre de cette action (Chapitre 2. I). Ces acteurs sont amenés à fabriquer les dossiers de candidature à partir de deux « laboratoires » mobilisés de manière différente et complémentaire : l'Icomos international et des scènes locales spécialisées (Chapitre 2. II). Enfin, l'analyse de la production de ces acteurs et des argumentaires qu'ils élaborent révèle les influences conjointes des multiples scènes auxquelles ils sont affiliés et la forte volonté de certains d'entre eux d'apparaître comme les acteurs centraux de cette affaire. En caractérisant le mode de production des dossiers de candidature et le contenu de ces dossiers, nous serons alors à même de conclure à la fabrique ou non de représentations transnationales des patrimoines lyonnais et québécois (Chapitre 2. III).

I. Les contraintes d'une procédure internationale et le renouvellement des conditions locales d'action : penser d'abord par le patrimoine

Comprendre comment sont créées les conditions de la fabrique des dossiers de candidature à Lyon et à Québec nécessite d'abord de savoir à quelles contraintes les Lyonnais et les Québécois sont confrontés. De fait, cette fabrique n'est ni immédiate, ni simple dans ces deux villes, malgré les validations politiques des instances étatiques et municipales. Les « entrepreneurs politiques » des inscriptions font face à deux types de difficultés. Le premier est lié aux contextes locaux, aux équilibres obtenus au cours de l'histoire urbaine autour des politiques portant sur le patrimoine et s'apparente finalement à un phénomène de dépendance au sentier. Ces contraintes « internes » correspondent essentiellement à un refus de remettre en jeu les définitions de ce qui fait patrimoine aux plans local et national ainsi qu'aux difficultés des configurations locales d'acteurs à saisir le cadre international de la solution proposée. Ce refus est d'autant plus important qu'à partir des années quatre-vingt se mélangent un « patrimoine en train de se dire » et un « patrimoine en train de se faire »³⁶³. De fait, si les configurations d'acteurs, à Lyon et à Québec disposent, d'une partie au moins, des ressources et des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la décision municipale, elles ne sont finalement que peu impliquées dans la fabrique des dossiers de candidature. Plus largement, l'absence ou le timide engagement de ces acteurs dans ce processus révèle des difficultés d'ajustement et d'adaptation au cadre d'action de ce projet, mais aussi un manque de légitimité de ceux qui la proposent. Le second type de contraintes relève de la dimension internationale de la procédure face à laquelle les configurations d'acteurs identifiées dans le premier

³⁶³ LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politique*, Bordeaux, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996.

chapitre apparaissent relativement impuissantes. La présente section vise à comprendre comment ces contraintes « internes » et « externes » s'expriment, comment elles sont perçues et, enfin, comment elles sont intégrées, voire en partie contournées. La mise en œuvre des projets entraîne en effet des perturbations de l'environnement au sein duquel les acteurs évoluent habituellement³⁶⁴, perturbations qui, selon nous, conditionnent ensuite la réalisation des dossiers de candidature.

1. Les réticences fortes des configurations d'acteurs locales

Sans perdre entièrement son statut d'objet patrimonial participant à la construction d'une identité nationale et d'un Etat moderne, le patrimoine est devenu à partir des années 1980 un objet au service de projets urbains territorialisés³⁶⁵. Ces deux statuts, présents en France et au Québec, contribuent à structurer les configurations existantes autour du patrimoine. De fait, ils expliquent nombre des « luttes d'institutions »³⁶⁶ qui ont lieu au plan local (cf. *supra*). Pour saisir les contraintes locales, nous nous proposons d'observer les réactions (ou l'absence de réactions) des configurations d'acteurs lyonnaise et québécoise face aux solutions proposées par les deux « entrepreneurs politiques ». En effet, les liens que ces « entrepreneurs politiques » établissent entre patrimoine historique et patrimoine mondial laissent penser que les acteurs de ces configurations pourraient fabriquer les dossiers de candidature ou, au moins, participer à leur élaboration. Dans chacune des deux villes, les perturbations apportées par une solution originale, en regard des solutions généralement proposées, constituent d'abord un obstacle ou un frein à l'action. Plus largement, les réactions des acteurs locaux face à la proposition d'une candidature auprès de l'Unesco déterminent largement les conditions dans lesquelles les dossiers de candidature seront établis. Il sera alors temps d'explicitier comment les principales conditions locales de fabrication des dossiers de candidature sont créées.

Une action improbable ?

Le premier chapitre de la thèse a insisté sur les représentations différentes d'une même action, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pouvant être appréhendée comme un outil supplémentaire de protection du patrimoine, comme un moyen de développer le rayonnement international de la ville ou encore comme la possibilité de réaliser certaines ambitions personnelles : gagner, par exemple, de la légitimité et de la notoriété parmi les savants du patrimoine mondial. Il a également pointé que toutes ces représentations

³⁶⁴ Jean-Gustave Padioleau nomme « perturbations » les évolutions subies par l'environnement des acteurs lors de la mise en œuvre d'une décision publique. PADIOLEAU (Jean-Gustave), *L'Etat au concret*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p. 139

³⁶⁵ PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et à Montréal*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 2002.

³⁶⁶ GAXIE (Daniel), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques juridiques », 1997, voir en particulier le chapitre de Yves BUCHET DE NEUILLY, « Mobilisation autour de l'aménagement urbain. Luttes territoriales et prégnance des logiques sectorielles », p. 165-194 ; HÉRAULT (Bruno), « Aménagements urbains, patrimoine collectif et système politico-administratif », dans Yvon LAMY (dir.), *L'alchimie du patrimoine...*, *op. cit.*, p. 435-459.

étaient présentes à Lyon et à Québec soulignant en outre que la représentation dominante développée par Régis Neyret et Jacques Dalibard était différente des principaux objectifs des configurations locales d'acteurs gérant les patrimoines historiques. Ceci rend, de fait, difficiles l'appropriation du projet puis sa réalisation par ces mêmes configurations. Mieux, la proposition d'inscription tend à raviver une dimension politique du patrimoine historique et à rendre plus complexes les positionnements et les actions des principaux acteurs chargés de sa gestion. Reste alors à saisir les obstacles que peuvent constituer ces incompréhensions ou ces réticences face à la solution proposée.

Le désintérêt de la configuration traditionnelle d'acteurs à Lyon

Les scènes lyonnaises relatives au patrimoine sont caractérisées par une forte fragmentation, même si elles sont construites autour d'une même logique, celle de la protection et de la conservation du patrimoine. De fait, les collaborations entre les agents des différentes institutions s'effectuent, au gré des projets, souvent par des « ajustements à deux » :

« Par rapport à la ville de Lyon, on se retrouve en ordre dispersé, la ville n'ayant pas manifesté la volonté d'avoir une discussion unitaire, un peu lourde, un peu lourde pour tout le monde, c'est plus facile d'avoir une discussion à deux pour faire sortir un dossier pour lequel les financements sont déjà préétablis ou les objets à cadrer, plutôt qu'avec des réunions avec tous les services. Donc nous travaillons plutôt comme ça par des bilatérales ou des ajustements à deux... »³⁶⁷

Au sein même des institutions mobilisées de longue date par la gestion du patrimoine historique, coexistent différents services dont les intérêts et les stratégies vis-à-vis du patrimoine diffèrent³⁶⁸. Les entretiens menés auprès d'agents de services de ces institutions révèlent une très faible coordination des actions réalisées lors de la gestion du patrimoine, une connaissance assez succincte des enjeux et des objectifs poursuivis par les autres membres de la configuration d'acteurs ainsi que l'absence de stratégies à long terme. Bien que la culture, comme l'urbanisme, le social et le développement économique, soit « un secteur clé de l'action publique des villes »³⁶⁹, les institutions étatiques conservent les principales ressources politiques relatives au patrimoine, notamment aux actions de protection et de conservation (monopole dans l'édition de normes juridiques, expertise intellectuelle et scientifique, etc.). De fait, l'essentiel de ces politiques a pour finalité le patrimoine. Sa valorisation est, quant à elle, plus complexe, les compétences et les légitimités d'action étant beaucoup moins définies. Elles sont

³⁶⁷ Entretien avec Yves Belmont, Conseiller pour l'architecture à la Drac Rhône-Alpes, 18 juin 2002.

³⁶⁸ L'exemple le plus révélateur est sans doute la Drac où se cotoient des services dont les fonctions principales sont l'identification et la recherche sur le patrimoine (service archéologie, service de l'inventaire, service responsable des musées), des services assurant la protection des biens patrimoniaux (services des Monuments historiques, services départementaux de l'architecture et du patrimoine), des services, enfin, assurant la communication de ces actions et une sensibilisation au patrimoine.

³⁶⁹ LE GALÈS (Patrick), VION (Antoine), « Politique culturelle et gouvernance urbaine : l'exemple de Rennes », *Politiques et Management Public*, vol. 16, n° 1, 1998, p. 1-33, p. 2.

essentiellement soumises à la volonté politique et aux ressources budgétaires municipales. Plus largement, les services de l'Etat s'y impliquent relativement peu, excepté pour les propriétés patrimoniales étatiques. Ce faible investissement est souvent expliqué par un souci d'équité géographique, comme le fait remarquer ce fonctionnaire du ministère français de la Culture :

« Ce n'est pas à nous de faire la promotion de tel ou tel site, de tel ou tel patrimoine. Nous sommes là pour participer à des politiques de restauration, pour aider des communes, notamment celles qui en ont le plus besoin, mais nous ne sommes pas là pour dire que tel patrimoine est vraiment mieux que tel autre... en tout cas, pas au niveau des Drac. Quand de tels propos sont tenus en central, cela est plus du discours politique, parce que tel ministre s'entend bien avec tel maire. Mais on sait bien combien patrimoine et identité sont liés, c'est donc compliqué pour nous de faire que de la valorisation. »³⁷⁰

Une division du travail dans l'élaboration des politiques portant sur le patrimoine semble ainsi être opérée entre services municipaux et étatiques. Or, la formulation, dans le Plan de mandat de Raymond Barre, de la proposition d'inscription du Vieux Lyon sur la Liste du patrimoine mondial invite les différents acteurs locaux à la saisir comme une action relevant de la municipalité : son principal objectif serait en effet, à en croire le Plan de mandat, d'accroître le rayonnement international de la ville³⁷¹. L'aspect honorifique de la démarche, amplement souligné par les élus lyonnais, explique le faible intérêt que lui portent alors les gestionnaires, notamment étatiques, du patrimoine historique. Plus largement, la proposition d'inscription ainsi formulée présente assez peu de similitudes avec les pratiques existantes et propose même un déplacement important. Le patrimoine ne serait plus la finalité de l'action entreprise, mais un moyen d'accroître le rayonnement lyonnais. Elle ne correspond donc pas au cadre défini par les pratiques existantes et personne, au sein de la configuration d'acteurs classique, ne se saisit de cette solution. Les services de la DDE, ceux de la Drac ou encore ceux réunissant les Architectes des Bâtiments de France ne se mobilisent, selon les investigations de terrain, que très peu. Les premiers n'interviennent pas dans le processus, les seconds, sans s'investir, se tiennent informés de la démarche. Seul, le conservateur du Musée Gadagne, dont la restauration figure également dans le Plan de mandat, soutient timidement la proposition de Régis Neyret, sans pour autant l'intégrer dans les démarches plus classiques. Ce conservateur revient, en entretien, sur les conditions d'élaboration du dossier lyonnais et justifie de sa participation assez peu active :

³⁷⁰ Entretien avec Béatrice Grandchamp, Responsable de la section Valorisation du patrimoine, service action culturelle – Drac Rhône-Alpes, 15 juin 2001.

³⁷¹ La candidature du Vieux Lyon pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial figure dans le chapitre 3 du Plan de mandat : La qualité de la vie à Lyon, La conservation du patrimoine : « Nous demanderons à l'Unesco, avec l'appui du Ministre de la Culture, le classement du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (Saint-Jean, Saint-Georges, Saint-Paul) comme site du patrimoine mondial », p. 29. La politique développée autour du patrimoine a pour but de « faciliter l'intégration sociale et [de] créer des sources d'attractivité touristiques et des gisements d'emplois », p. 28. La valorisation des « richesses patrimoniales » est soulignée également dans le chapitre 1 : Développement et rayonnement, le rayonnement de Lyon. Cf. Ville de Lyon, *Plan de mandat 1995-2001*, 1995.

« Le musée Gadagne est situé dans le Vieux-Lyon, donc dans le quartier initialement proposé à l'inscription. J'étais déjà dans la dynamique de restructuration, je connaissais Régis Neyret qui a contribué à la prise en compte effective du « patrimoine » à la mairie de Lyon. Je me suis sentie associée : les projets d'inscription et de restructuration étaient complémentaires. Nous ne pouvions que nous apporter des choses. Mais en même temps, je n'ai pas participé directement à la rédaction des dossiers. »³⁷²

Cependant, même s'ils restent très en retrait, ces acteurs, légitimes à intervenir dans la gestion du patrimoine historique, ne s'opposent pas à la proposition de la municipalité. Ils observent. Mieux, le projet d'inscription du Vieux Lyon, site déjà identifié, reconnu et protégé par les services étatiques, ne suscite pas de craintes. La remise en cause des prérogatives étatiques ou encore des manières de penser et de définir le patrimoine par les services de l'État n'est visiblement pas associée à la solution telle que formulée jusqu'alors. L'importance donnée, dans la formulation de ce projet, à la dimension internationale entraîne, toutefois, quelques interrogations et quelques doutes quant aux compétences, aux ressources et aux légitimités d'action nécessaires pour la mise en œuvre de la décision. De fait, les conditions d'élaboration d'une proposition d'inscription sont très peu connues au plan local même si, de manière individuelle, nombre d'agents de ces services étatiques adhèrent à l'Icomos France. Le projet se réduit finalement, selon ces acteurs, à une procédure administrative et diplomatique répondant à une volonté politique municipale. Les enjeux de cette procédure en termes de protection du patrimoine seraient inexistantes. La diffusion, au plan local, du projet implique un déplacement par rapport au cadre d'action des pratiques relatives au patrimoine : le désintérêt de tels acteurs entraîne d'abord le positionnement de la municipalité comme l'acteur central de l'élaboration de cette solution et minimise ensuite les liens entre patrimoine historique et patrimoine mondial. La décision politique d'initier une candidature auprès de l'Unesco ne trouve donc pas de déclinaison scientifique parmi les spécialistes locaux du patrimoine. Le cadre national reste la référence pour penser la gestion du patrimoine historique. Il ne constitue visiblement pas une ressource ou une aide pour la réalisation du dossier de candidature lyonnais. Bien que le principal objectif de la configuration d'acteurs québécoise soit la valorisation du patrimoine, les perturbations liées à la diffusion d'une telle solution sont importantes et engendrent également un déplacement du cadre d'action. Toutefois, dans cette seconde ville, ce n'est pas tant le manque d'investissement des acteurs québécois que la volonté de maintenir ce projet en dehors d'eux qui engendre ce déplacement.

Eviter les tensions entre institutions à Québec

La situation à Québec présente les caractéristiques suivantes : une grande fragmentation des scènes relatives au patrimoine, des tensions et des luttes de concurrence entre institutions et plus particulièrement entre échelons gouvernementaux, ainsi que très peu de règles et de normes en matière de protection et de conservation du patrimoine. La configuration d'acteurs chargée de la gestion du patrimoine historique est dominée par les tenants de la valorisation du patrimoine à des fins touristiques. En outre, des tensions

³⁷² Entretien avec Simone Blazy, conservatrice du Musée Gadagne – Lyon, 18 mai 2001.

opposent, au sein de cette configuration d'acteurs, les promoteurs d'un développement urbain moderniste, les acteurs du tourisme et, enfin, les défenseurs du patrimoine en tant qu'objet architectural historique à partir des textes et des normes internationaux. Ses derniers peinent à s'imposer et voient dans le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial une opportunité de légitimation de leurs actions et de leur rôle, notamment vis-à-vis du maire, des promoteurs immobiliers et des acteurs du tourisme (cf. *supra*). Jacques Dalibard n'entreprend, d'ailleurs, aucune démarche de sensibilisation de ces derniers, ni des promoteurs immobiliers, alors même qu'ils sont fortement intégrés à la configuration d'acteurs. Promoteurs immobiliers et acteurs du tourisme disposent en effet de moyens financiers importants et surtout d'appuis considérables auprès des élus municipaux³⁷³. Certains d'entre eux participent à la valorisation du patrimoine historique du Vieux Québec et à la diffusion du discours politique sur « *Québec, ville française en Amérique* ». D'autres, parmi lesquels les promoteurs immobiliers, luttent contre des législations trop contraignantes et sont en conflits quasi permanents avec les agents de la Division du Vieux Québec³⁷⁴. Cet ancien fonctionnaire de la municipalité québécoise explicite les conditions d'élaboration de guides de protection au sein de la ville, d'où ressortent des conflits et des enjeux politiques importants :

« On a fait un guide. La première version est totalement différente de la version qui a été publiée. (...) On avait catégorisé les bâtiments en essayant de caractériser au maximum le caractère des bâtiments, on avait distingué les bâtiments qui demandaient beaucoup de soin, etc. (...) Lorsque je vois qu'il y a eu dilution, parce que politiquement c'est là, il y a la règle des passe-droits, je sais parce que j'ai été mêlé à des batailles terribles où j'ai dû défendre la position devant un maire de Québec à l'époque... »³⁷⁵

Les tensions ne sont pas résolues ou minimisées par les instances étatiques, puisque, là également des conflits perdurent. Si le gouvernement provincial possède le monopole de l'édition de normes juridiques relatives aux villes, à l'urbanisme et à la culture, donc au patrimoine, il partage de plus en plus les autres ressources politiques. La municipalité québécoise s'est dotée d'une expertise scientifique et intellectuelle sur le patrimoine du Vieux Québec à travers la création de la Division du Vieux Québec, expertise disputée jusqu'à la fin des années 1980 au ministère provincial des Affaires culturelles³⁷⁶. Les ressources financières en matière d'aménagement urbain et de restauration proviennent

³⁷³ HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie Urbaine de Québec.*, Québec, Editions du Méridien, 1994 ; EZOP-Québec, *Une ville à vendre*. Rapport remis au Conseil des œuvres et du bien-être de Québec, 1972. Tome 1 : LAMARCHE (François), *Pour une analyse marxiste de la question urbaine*. Tome 2 : COUILLARD (Robert), *Marché immobilier et création d'un centre-ville : le cas de Québec*. Tome 3 : ROBERT (Lionel), RACICOT (Pierre), *La politique de la rénovation urbain : le cas québécois*. Tome 4 : DORÉ (Gérard), MAYER (Robert), *L'idéologie du réaménagement urbain à Québec*. Le rapport a été réédité en format condensé : EZOP-Québec, *Une ville à Vendre*, Laval, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1981.

³⁷⁴ HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine...*, *op. cit.* ; TRUELLE (Catherine), « Au-delà des mouvements sociaux : une typologie relationnelle des conflits urbains », *Cahiers de géographie du Québec*, numéro thématique « Développement régional et cohésion sociale », 2003, vol. 47, n° 131, p. 223-242.

³⁷⁵ *Entretien avec François Varin, architecte au sein de la Division du Vieux Québec – Ville de Québec entre 1978 et 1984, 26 mars 2003.*

essentiellement du Conseil municipal, du gouvernement provincial ainsi que des instances fédérales. De fait, l'expertise scientifique, développée au sein de Parcs Canada à partir des années soixante, devient rapidement dominante entretenant alors des tensions importantes entre gouvernements provincial et fédéral lorsqu'il s'agit de patrimoine historique situé en milieu urbain. Aucune de ces administrations ne réussit donc à structurer des actions de protection et de conservation systématique du patrimoine. Enfin, les tensions en termes de relations internationales, opposant le Québec au Canada, sont amplifiées par la dimension politique liée au patrimoine historique du Vieux Québec ainsi qu'en témoignent certains courriers :

« You may, however, to be aware that the Quebec government continues to seek to establish direct relations with Unesco. This has been the subject of concern to my department over the years and consequently I would appreciate it if your officials would work closely with my own in order to avoid any possible complications which could arise over this candidature. At the same time, I wish to extend the full cooperation of my Department in pursuing this matter »³⁷⁷

Les différentes institutions informées du projet ne marquent alors ni réticences, ni doutes ou incompréhensions bien que les modalités de réalisation ne soient guère plus connues qu'à Lyon. Deux éléments expliquent principalement cela. L'expertise scientifique et la connaissance des réseaux internationaux dont dispose Jacques Dalibard lui confèrent, d'abord, une légitimité auprès des acteurs québécois. Ses présentations du projet, ensuite, se réfèrent assez peu à la dimension internationale, excepté lorsqu'il s'agit de convaincre le maire de Québec. De fait, la proposition d'une candidature auprès de l'Unesco implique, à Québec comme à Lyon, un déplacement par rapport au cadre dans lequel les politiques relatives au patrimoine québécois sont généralement élaborées (la valorisation) afin d'éviter que les tensions entre les différentes institutions et les multiples organismes concernés ne deviennent trop importantes. Cette proposition, développée dès le début en termes scientifiques et proposée aux spécialistes de la conservation du patrimoine, est toutefois maintenue dans la ville canadienne relativement secrète. Les administrations fédérale et provinciale sont toutefois saisies comme ressource pour l'action. Ainsi, si la configuration d'acteurs lyonnaise se montre assez peu intéressée par le projet, celle de Québec est maintenue volontairement à l'écart.

Les configurations d'acteurs relatives au patrimoine, à Lyon (pilotage étatique, normes juridiques permettant de limiter le niveau de conflictualité, moindre intégration des acteurs économiques) et à Québec (configuration plus ouverte et plus conflictuelle, peu de normes juridiques, forte intégration des acteurs économiques), ne permettent pas la prise en charge totale d'une action distincte, par ses finalités et ses modes d'action, des politiques existantes. L'action menée auprès de l'Unesco implique que les régulations

³⁷⁶ Ce ministère laisse volontairement, d'après les agents rencontrés à Québec, le savoir présente en son sein disparaître au début des années 1990. Voir également ARPIN (Roland), *Notre patrimoine, un présent du passé*, Proposition présentée au ministère de la Culture et des Communications, Québec, MCCQ, 2000.

³⁷⁷ *Lettre du 23.03.1983 du Vice-premier ministre, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieur du Canada adressé au ministre de l'Environnement responsable de Parcs Canada. Archives municipales de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Relations publiques, internationales et protocolaires – 1977-1987, QP2P-8.*

entre État et municipalités urbaines, déclinées traditionnellement dans un cadre national, prennent place dans le contexte international. Les déplacements par rapport aux cadres d'action usuellement mobilisés ne sont toutefois questionnés ni à Lyon, ni à Québec. La position de retrait qu'adoptent les agents des services étatiques, de même que l'absence d'injonction à la participation de la part des responsables politiques de ces mêmes institutions, semblent laisser des marges de manœuvre importantes aux municipalités pour la fabrique du dossier de candidature. Reste qu'une telle situation ne provient pas seulement des comportements des acteurs en charge de la gestion du patrimoine, mais également des velléités des deux « entrepreneurs politiques » de conserver le pilotage de l'action et donc d'écarter certains acteurs.

Quand les « entrepreneurs politiques » souhaitent maîtriser le pilotage de l'action

Les décisions politiques sont peu suivies d'effet au sein des configurations d'acteurs gérant les patrimoines historiques lyonnais et québécois et ne bénéficient donc pas d'appuis techniques et scientifiques pour leur mise en œuvre. La section précédente a permis de souligner que ce fait résulte d'abord des décalages entre les représentations lyonnaise et québécoise de la procédure d'inscription et les politiques traditionnellement élaborées par les configurations d'acteurs dans ces deux villes. La diffusion très limitée du projet québécois invite toutefois à questionner également les actions des « entrepreneurs politiques ». De fait, ces derniers cherchent à minimiser les perturbations susceptibles de voir le jour. Leurs implications dans la mise en œuvre de l'action ont un double objectif : la légitimation de l'action et d'eux-mêmes, au plan local, et la constitution de méthodes facilitant l'adaptation aux normes internationales (cf. *infra*) et à la réalisation d'une action qu'ils ont contribué à qualifier et à situer en dehors des pratiques traditionnelles. Il ne s'agit pas ici de trop personnifier ces « entrepreneurs politiques », mais de rendre compte des difficultés locales d'adaptation à une procédure internationale remettant en outre en jeu des définitions stabilisées à travers des régulations entre État et municipalité. Ces « entrepreneurs politiques » s'attachent, en effet, à rendre visibles et lisibles pour les acteurs qu'ils estiment indispensables les contraintes et les modalités de l'action et à proposer une analyse rationnelle de la procédure. Leurs trajectoires socio-professionnelles ainsi que leurs degrés d'intégration au sein des scènes municipales expliquent, en partie, les distinctions des stratégies adoptées : un pilotage municipal à Lyon et une coopération inter-gouvernementale à Québec.

L'élargissement maîtrisé des participants à l'action : légitimer le projet lyonnais

Les conditions de réalisation du dossier de candidature lyonnais résultent principalement de la conception locale des procédures d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. C'est parce que ces dernières sont saisies comme une opportunité de rayonnement international que des moyens financiers sont « *rapidement et sans difficulté* »³⁷⁸ débloqués³⁷⁹ et que des groupes de travail sont constitués. L'élaboration du dossier de

³⁷⁸ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

candidature aurait été pilotée, sur le choix du maire de Lyon, par son secrétaire général. Conformément aux souhaits de Régis Neyret, la proposition d'inscription lyonnaise répond avant tout à une demande politique et ne s'inscrit dans aucun cadre existant dans la mesure où sa mise en œuvre ne relève ni de l'adjoint à la culture et au patrimoine, ni de l'adjoint à l'urbanisme. Même si l'intérêt de la configuration d'acteurs est apparu peu important, il n'est visiblement alors pas envisageable d'initier une action concernant le secteur sauvegardé du Vieux Lyon sans y impliquer certains agents des services de la Drac, ni même les principales instances responsables de la gestion du patrimoine historique. De fait, l'adjoint à la culture et au patrimoine et Régis Neyret, demandent la création d'un « comité de pilotage »³⁸⁰, au début de l'année 1997, avec pour mission la supervision de la fabrication du dossier de candidature. Ce comité comprend un nombre important d'acteurs et d'institutions lyonnaises³⁸¹, parmi lesquels les représentants des services déconcentrés de l'État responsables de la protection du patrimoine national (Drac, Sdap, etc.). Nos enquêtes de terrain montrent toutefois que les agents de la Drac, par exemple, sont associés collectivement à la démarche sans qu'un interlocuteur particulier soit identifié. Les lectures qu'ils proposent rétrospectivement de leur participation à la fabrication du dossier sont assez variées. Certains estiment ainsi être écartés, d'autres pensent avoir pris part à la démarche, comme en témoignent les récits de ces deux agents de la Drac Rhône-Alpes :

« Mais la Drac faisait partie du comité d'élaboration du projet... je suppose. Mais alors qui à la Drac, ça je ne saurais dire. Je n'ai pas de mémoire de gens à la Drac qui y auraient participé : c'est peut-être Béghain, le Drac de l'époque et aujourd'hui adjoint à la culture. Effectivement, je ne sais pas comment la Drac était positionnée pendant cette phase de travail, si elle avait l'information. »³⁸²
« C'est logique que l'Etat... L'Etat ne pouvait pas rester extérieur à la demande de la collectivité Ville de Lyon d'inscrire son territoire sur la liste de l'Unesco. Mais ça ne change rien au mode de fonctionnement que nous avons au moins depuis 1913. (...) Pour le dossier d'inscription, l'avez-vous vu avant qu'il parte au ministère puis à l'Unesco ? Mais nous avons même été associés à la réalisation. Le dossier a été coordonné par Didier Repellin, architecte en chef de Monuments Historiques, il s'est appuyé sur une trentaine ou une quarantaine d'institutions de la ville susceptible de l'aider. Donc nous avons vu à la fois sa conception et les différentes étapes de la constitution du dossier, c'est une formidable aventure, remarquablement menée. »³⁸³

Ces propos laissent penser que les membres du comité de pilotage ne sont que peu

³⁷⁹ Un budget de 300 000 francs est ainsi accordé par le Conseil municipal.

³⁸⁰ Cf. Ville de Lyon – Direction Information et Communication, Dossiers de Presse, *Le site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'humanité*, Fiche n° 3, *Comité de pilotage et groupe de travail*, Décembre 1998.

³⁸¹ L'ensemble des noms des membres de la configuration d'acteurs classique apparaît dans les listes le présentant, Cf. Ville de Lyon – Direction Information et Communication, Dossiers de Presse, *Le site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'humanité*, Fiche n° 3, *Comité de pilotage et groupe de travail*, Décembre 1998.

³⁸² *Entretien avec Yves Belmont, Conseiller pour l'architecture à la Drac Rhône-Alpes, 18 juin 2002.*

impliqués dans la fabrication du dossier de candidature. Le comité de pilotage comprend en outre des acteurs économiques et touristiques de Lyon, tel que l'Office du tourisme, la Chambre de commerce et de l'industrie, l'Agence pour le développement économique de la Région lyonnaise (Aderly), des associations locales telles que les comités d'intérêt locaux des quartiers concernés³⁸⁴. Leur participation à la procédure reste également assez officielle et formelle. Plus largement, la création du Comité de pilotage et la mobilisation d'acteurs économiques distinguent d'abord les conditions de réalisation de cette action de celles d'élaboration des politiques portant sur le patrimoine lyonnais. En outre, la présence de ces acteurs économiques vise à justifier la dimension valorisation que Régis Neyret a amplement mise en avant lorsqu'il a soumis sa solution aux élus lyonnais. Mieux, la constitution du Comité de pilotage est importante à trois titres. En associant, d'abord, les acteurs traditionnellement légitimes à intervenir sur le patrimoine, elle permet d'assurer un éventuel recours à l'expertise étatique sur le patrimoine historique et à lier, si cela s'avère nécessaire, la démarche avec une logique scientifique de protection du patrimoine. Elle facilite, ensuite, la légitimité, notamment vis-à-vis des acteurs étatiques, d'une démarche initiée par un « expert associatif » et pilotée par la municipalité. Il s'agit donc de ne pas créer de rupture, à travers cette procédure, entre les discours et les représentations véhiculés sur le Vieux Lyon, voire même si possible, de réactiver certaines identités locales fortes³⁸⁵. Régis Neyret, habilité à agir par l'intervention du maire de Lyon et par la création de ce comité, serait alors à même de solliciter les acteurs qu'il souhaite. Enfin, la création du comité de pilotage tend à créer des conditions d'action très similaires à celles généralement mises en place lorsque la municipalité lyonnaise s'engage dans des politiques répondant à sa stratégie internationale, avec une mobilisation des associatifs et surtout des acteurs économiques importante. L'absence de mobilisation directe de scènes nationales résulte donc également d'un choix des protagonistes lyonnais.

Les liens entre patrimoine historique et patrimoine mondial sont donc apparus déterminants à Lyon lors de la formalisation de la solution que propose Régis Neyret. Ils sont toutefois beaucoup moins déterminants dans la définition des conditions d'action. Tel n'est pas le cas à Québec où la présentation rationnelle de la procédure, réalisée uniquement auprès de certains acteurs québécois, favorise son maintien au sein des instances publiques concernées et surtout dans le giron des savants du patrimoine historique.

³⁸³ Entretien avec Michel Kneubulher, Drac Rhône-Alpes, 12 juin 2002.

³⁸⁴ Ville de Lyon – Direction Information et Communication, Dossiers de Presse, *Le site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'humanité*, Fiche n° 3, Comité de pilotage et groupe de travail, Décembre 1998.

³⁸⁵ La procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne présente pas la même envergure que les projets urbains initiés dans certaines villes et analysés par Gilles Pinson, notamment. Cependant le comité mis en place à Lyon pour établir la candidature présente des éléments caractéristiques de ces projets urbains liés à l'exigence d'internationalisation des villes tels que la mobilisation collective et la volonté de présenter un acteur collectif. PINSON (Gilles), *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin*, Thèse de doctorat, Université de Rennes 1, 2002.

La maîtrise des acteurs mobilisés à Québec : une coordination inter-gouvernementale

Conformément à son souhait d'éviter les reformulations et la réémergence de problèmes liés aux actions menées sur le patrimoine ainsi qu'à son expérience de l'action publique multi-niveaux, l'« entrepreneur politique » canadien ne contacte pas l'ensemble des membres de la configuration d'acteurs relative au patrimoine. Les tenants de la valorisation en sont absents, de même que les associations telles que le Comité de citoyens du Vieux Québec ou le Conseil des monuments et des sites dont les actions en faveur du patrimoine étaient assez remarquées à la fin des années 1970. Les courriers échangés entre les services municipaux et le ministère des Affaires culturelles pendant la fabrication du dossier témoignent des réticences liées à une trop grande publicisation de l'action et des mesures de précautions prises par chacune des parties prenantes au projet. De fait, toutes les actions entreprises visent à maintenir confidentielle la démarche vis-à-vis notamment du ministère des relations intergouvernementales, comme le fait remarquer Jacques Dalibard :

« Comment se sont faites les transitions entre fédéral et provincial puisque les villes sont de compétence provinciale alors que l'Unesco ne reconnaît pas le fédéral ? Ils ne se sont pas parlé ou très peu. Il fallait faire très attention. Mais j'avais déjà eu ce type de problème : devoir travailler avec trois niveaux de gouvernement dans le cas très particulier de la province de Québec. (...) Là, j'ai procédé de la même façon, j'ai d'abord rencontré séparément chacun de ces gens. »³⁸⁶

Ce dernier s'appuie en outre sur son savoir universitaire et professionnel ainsi que sur son implication importante au sein de l'Icomos pour se présenter comme un soutien et une ressource dans la fabrication du dossier de candidature. En maintenant son projet dans le giron des spécialistes du patrimoine, il obtient rapidement l'approbation des différents niveaux de gouvernement. De fait, Jacques Dalibard possède, selon les acteurs locaux, une grande partie des ressources nécessaires à la réalisation des dossiers d'inscription³⁸⁷. Les agents de la Division du Vieux Québec, largement mobilisés autour des questions de protection et de conservation du patrimoine, se montrent rapidement volontaires pour participer à cette action. Cette dernière résulte ainsi officiellement d'une coopération intergouvernementale associant, à des degrés différents, des employés de la municipalité, des fonctionnaires du ministère québécois des Affaires culturelles et de Parcs Canada³⁸⁸, comme les propos de cet employé municipal en témoignent :

« Bon le gouvernement du Québec a été peu associé par la bande, c'était son arrondissement historique qui était en cause, mais il a été peu impliqué dans la préparation de l'ensemble du dossier, d'abord parce que c'est une requête de

³⁸⁶ Entretien avec Jacques Dalibard, 06 mars 2003.

³⁸⁷ Plusieurs courriers échangés entre les services municipaux et les représentants de Parcs Canada ou ceux du Ministère des Affaires culturelles du Québec soulignent leur reconnaissance à la proposition d'aide de Jacques Dalibard ainsi que le soutien que cela représente. Archives municipales de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Relations publiques, internationales et protocolaires – 1977-1987, QP2P-8.

l'Etat national, donc du Canada et deuxièmement, c'est la ville qui a préparé les dossiers. Mais nous l'avons fait conjointement, c'est-à-dire que comme il y avait un système de gestion de l'arrondissement historique partagé entre la ville et le ministère de la culture, nous l'avons fait conjointement, mais le Québec n'a presque pas été impliqué dans la préparation de ce dossier : il était présent sur place, il avait délégué quelqu'un sur place au moment de l'annonce de la décision, mais c'est tout. »³⁸⁹

Bien que les récits rétrospectifs assurent que les agents du ministère des Affaires culturelles du Québec étaient moins présents que leurs homologues fédéraux ou municipaux, il est possible ici d'affirmer que l'action telle que l'initie Jacques Dalibard est entièrement maîtrisée par les institutions publiques concernées par la protection du patrimoine. Plus largement, sa mise en œuvre relève exclusivement de la logique de protection et de conservation du patrimoine. Les conditions d'action telles qu'elles sont créées, notamment par Jacques Dalibard, lient alors fortement patrimoine historique et patrimoine mondial et écartent la fabrique du dossier de candidature d'une démarche en termes de rayonnement international.

Les agencements d'acteurs constitués dans chacune des deux villes visent donc d'abord à légitimer les projets de candidature ainsi qu'un certain nombre de choix déjà réalisés, tels que la participation de certains acteurs ou l'éviction de certains autres à Québec. Les municipalités lyonnaise et québécoise sont fortement impliquées dans les procédures d'inscription, bien qu'elles le soient très différemment : l'action est directement pilotée par le maire à Lyon quand les employés municipaux spécialistes du patrimoine représentent ce niveau de gouvernement dans le projet canadien. De fait, le processus est d'ores et déjà fortement ancré dans la logique scientifique internationale de protection du patrimoine dans cette seconde ville. A Lyon, en revanche, même si la logique d'internationalisation des villes apparaît de manière moins claire que lors de la décision de Raymond Barre, l'agencement d'acteurs présente, à ce stade, de nombreuses similitudes avec ceux établissant les politiques urbaines répondant à un tel objectif. Ces agencements d'acteurs sont ensuite confrontés aux contraintes « externes » de l'action et subissent alors quelques évolutions.

2. Les acteurs municipaux et le cadre international : saisir les contraintes externes

La réalisation des projets d'inscription est soumise aux cadres d'action de l'Unesco et de ses organes consultatifs. Ce n'est toutefois que tardivement qu'une étude rationnelle de ces contraintes « externes » est réalisée. Les administrations étatiques ne donnent

³⁸⁸ Les représentants du ministère québécois des Affaires culturelles sont moins mobilisés que ceux des services municipaux et fédéraux. Ce point s'explique notamment par les tensions latentes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Les courriers entre le service aménagement urbain de la Ville et le ministère provincial concerné se réfèrent régulièrement aux stratégies à adopter pour éviter l'implication de certains autres ministères provinciaux dans la démarche. Archives municipales de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Gouvernement du Québec – 1983-1986, QP2P-10/1901-02.

³⁸⁹ *Entretien avec Serge Viau, Responsable au début des années 1980 du service Aménagement urbain de la Ville de Québec, 18 mars 2004.*

qu'une faible connaissance de ces contraintes. Recueillir les éléments nécessaires au déroulement d'une procédure d'inscription oblige alors à effectuer quelques adaptations des agencements d'acteurs observés précédemment. Les principaux acteurs identifiés à Lyon et à Québec comme initiateurs des candidatures s'évertuent toutefois à conserver la mainmise sur le projet et, pour les Lyonnais, à maintenir à l'écart de la fabrique du dossier de candidature les acteurs étatiques.

Comprendre les paramètres d'une procédure interétatique et administrative rigoureuse

La procédure internationale est d'autant plus facile à appréhender que son cadre d'action est connu et intégré par les principaux protagonistes. Les lieux officiels et institutionnels de transmission (les délégations nationales auprès de l'Unesco et les commissions nationales auprès de l'Unesco) ne sont que très peu mobilisés par ceux qui mettent en œuvre ces projets. Plus largement, les méthodes lyonnaises de recueil d'informations laissent voir la grande volonté de ces derniers de mener seuls le projet à terme. Précisons d'abord que la question des contraintes « externes » se pose très peu à Québec. De fait, l'« entrepreneur politique » canadien possède déjà une expertise scientifique et intellectuelle fine du patrimoine mondial et dispose donc d'un accès direct aux informations ainsi qu'à certaines interprétations des cadres d'action internationaux. Il complète aisément, dans le cadre même de ses missions professionnelles ou militantes³⁹⁰, les informations dont il a besoin. Son positionnement stratégique permet alors d'éviter la mobilisation trop importante de certaines administrations fédérales, en particulier celles traitant des relations internationales, ainsi qu'une politisation du projet.

La situation lyonnaise est plus complexe. Le binôme constitué de Régis Neyret et du secrétaire général de l'Hôtel de Ville de Lyon ne possède pas une expertise scientifique et intellectuelle suffisante en matière de patrimoine mondial et ne dispose pas de contacts personnels directs auprès de représentants scientifiques des institutions concernées. La stature d'envergure nationale du maire lyonnais permet toutefois un recueil des informations et des détails nécessaires à l'action sans avoir recours aux administrations étatiques. Les propos de Azzedine Beschaouch, rencontré par Régis Neyret le 20 décembre à Paris, viennent corroborer les éléments présents dans les trois documents que ce dernier remet alors, selon les enquêtes de terrain, à Régis Neyret : la *Convention du patrimoine mondial*, les *Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* et enfin le formulaire type auquel est jointe une annexe *Comment remplir le formulaire*. Azzedine Beschaouch, archéologue, est chargé de mission, à cette époque, à la Délégation culturelle de l'Unesco. Il propose une lecture avant tout procédurale de la fabrique de la Liste du patrimoine mondial rappelant notamment que le dépôt, par l'Etat auprès du secrétariat général de l'organisation, de dossiers de candidature doit être effectué selon des délais extrêmement précis : avant le 1^{er} juillet de

³⁹⁰ Il participe alors au bureau de l'Icomos international et est membre, bénévolement, de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial. Il possède donc une double lecture : celle des spécialistes mandatés lors de l'expertise scientifique des dossiers et celle du jury constitué de représentants des Etats. Il connaît non seulement la procédure administrative, mais sans doute mieux encore le contenu exigé dans les dossiers de candidature.

l'année pour un résultat en décembre de l'année suivante³⁹¹. L'aspect temporel et le portage étatique du projet constituent deux contraintes importantes en regard des objectifs que s'est fixés la municipalité lyonnaise. En outre, les propos de l'agent de l'Unesco se font insistants sur la qualité de la présentation du bien proposé et des justifications apportées³⁹² : il souligne amplement la nécessité d'un travail de définition du patrimoine mondial à partir des caractéristiques du patrimoine historique, alors même que les Lyonnais l'avaient écarté. Dès lors le voyage de Régis Neyret à Paris et, partant, son incursion sur la scène internationale que constitue l'Unesco engendrent des évolutions de l'agencement d'acteurs et révèle des transferts d'informations entre l'institution internationale et des scènes locales en dehors de toute médiation étatique. Plus largement, l'initiative de Régis Neyret témoigne de sa stratégie d'évitement systématique des acteurs étatiques quels qu'ils soient, ainsi que de sa volonté de demeurer au centre de la mise en œuvre du projet d'inscription. Reste alors à comprendre comment se font les ajustements des conditions de l'action à ces contraintes « externes ».

L'ajustement des moyens locaux aux normes internationales

L'adoption des moyens locaux pour être à même de répondre aux exigences et aux conditions imposées par l'organisation internationale est également réalisée dans une logique de résolutions des ambitions personnelles des entrepreneurs politiques. Leurs trajectoires socio-professionnelles orientent les ajustements qu'ils doivent opérer : ils sont en effet à même de rassembler autour d'un même projet des acteurs évoluant sur des scènes tout à fait distinctes et plus particulièrement de solliciter des personnalités disposant d'une connaissance précise du patrimoine historique lyonnais ou québécois et impliqués dans des stratégies internationales de protection du patrimoine sans pour autant que ces individus ne leur fassent de l'ombre.

Mobiliser une expertise « scientifique » du patrimoine mondial à Lyon

Les échanges avec l'un des agents de l'Unesco révèlent donc, à Lyon, la nécessité d'adaptations locales aux contraintes externes. Si l'accord de l'État à une proposition d'une inscription du Vieux Lyon sur la Liste du patrimoine mondial est rapidement obtenu (cf. *supra*), réunir les ressources nécessaires à l'exigence de justifications cohérentes avec le cadre cognitif du patrimoine mondial semble plus délicat. De fait, les savoirs et l'expertise en matière de patrimoine sont essentiellement détenus par la Drac et le service

³⁹¹ *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris, Unesco, 1997. Aucun délai n'est précisé, en revanche, concernant le temps écoulé entre la demande des formulaires et la remise des dossiers de candidature.

³⁹² Le formulaire que l'Unesco remet aux Etats contient cinq grands chapitres de présentation du bien : 1. Localisation précise, 2. Données juridiques, 3. Identification, 4. Etat de préservation et de conservation, 5. Justification de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les deux premiers chapitres sont relativement simples à réaliser dans la mesure où ils requièrent des données factuelles. Le troisième présente un historique, une description et un inventaire du bien proposé, de la documentation photographique ainsi qu'une bibliographie. Il nécessite des connaissances précises de ce bien. Le chapitre 4 implique une expertise scientifique du patrimoine local.

départemental de l'architecture et du patrimoine, qui sont également des représentants officiels, au plan local, des logiques et des stratégies étatiques dans ce domaine. Bien qu'ils figurent parmi les membres du comité de pilotage, Régis Neyret ne s'adresse pas à eux, pensant ainsi écarter les logiques étatiques du projet. Il associe Didier Repellin à la fabrication des dossiers d'inscription pour former, avec lui-même et le secrétaire général de la municipalité lyonnaise, le « groupe de travail »³⁹³, chargé alors de la création du dossier de candidature. Régis Neyret justifie ainsi sa cooptation :

« Il [Didier Repellin] est à Lyon et personne ne fait appel à lui pour ce qui relève du patrimoine historique. Il est évident que j'ai fait appel à lui tout de suite et d'autant plus rapidement que c'est un bon copain. »³⁹⁴

Didier Repellin n'est pas seulement un ami de Régis Neyret, il est l'un des nombreux architectes qui participent, même de loin et de façon épisodique, à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Architecte en chef des monuments historiques du Rhône et du Vaucluse, il est également inspecteur général dans quatre départements pour le compte du ministère de la Culture, architecte en chef des monuments français de Rome et, enfin, il participe à des évaluations pour des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, sollicité par l'Icomos international. Les connaissances scientifiques et intellectuelles liées au patrimoine que possède Didier Repellin résultent de différents lieux de production de savoirs sur le patrimoine, sa protection et sa restauration. Dans le cadre de sa formation d'architecte en chef des monuments historiques (Ecole de Chaillot), il a développé une connaissance fine des villes anciennes et de leurs évolutions, un savoir en matière de traitement des problèmes pratiques de conservation ou encore en matière d'enjeux liés à la réutilisation des édifices. Les différentes missions confiées par l'Etat renforcent ce premier savoir académique et favorisent son implication au sein d'organisations telles que l'Icomos. C'est notamment en son sein et à travers les expertises qu'il effectue pour le compte de l'Icomos international qu'il développe une double connaissance du patrimoine mondial. Il découvre, bien que de manière assez sommaire, les mécanismes administratifs des actions internationales pour la protection du patrimoine. Il intègre alors le réseau de professionnels que constitue l'Icomos international. Les adhérents de ce dernier partagent des grilles d'analyse et des valeurs communes et appréhendent de façon identique la résolution de problématiques liées à la protection et à la conservation du patrimoine³⁹⁵. Didier Repellin exerce donc non seulement en tant qu'architecte libéral, mais il est également missionné par l'Etat français pour différentes tâches³⁹⁶. Sa formation et ses activités professionnelles engendrent son savoir sur le patrimoine, alors fortement emprunt des réglementations et des pratiques

³⁹³ Ville de Lyon – Direction Information et Communication, Dossiers de Presse, *Le site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'humanité*, Fiche n° 3, *Comité de pilotage et groupe de travail*, Décembre 1998.

³⁹⁴ *Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.*

³⁹⁵ Voir la présentation de cet organisme en annexe.

³⁹⁶ Ces activités sur les Monuments historiques et sur les monuments français de Rome lui sont confiées par le ministère de la Culture.

étatiques.

Le groupe constitué par Régis Neyret détient dès lors les principales ressources pour l'action : les moyens financiers, l'expertise associative du quartier que Régis Neyret souhaite voir inscrire (le Vieux Lyon)³⁹⁷, les validations politiques municipale et étatique, les documents officiels de l'Unesco et surtout, grâce à Didier Repellin, le savoir scientifique et intellectuel du patrimoine français et du patrimoine mondial. Dès lors, les liens entre patrimoine historique et patrimoine mondial pourront être réalisés. Sans que des acteurs étatiques soient directement mobilisés, les logiques nationales d'identification et de protection du patrimoine, tant politiques que scientifiques, sont ainsi amplement présentes au sein du groupe de travail. De telles logiques nationales sont déjà prégnantes au sein de l'agencement d'acteurs qui élabore le dossier de candidature pour le Vieux Québec. Compte tenu des tensions politiques entre les trois instances publiques mobilisées, Jacques Dalibard et ses compagnons décident de renforcer l'expertise en matière de patrimoine mondial.

Renforcer le savoir sur le « patrimoine mondial » à Québec

L'expérience et la connaissance de Jacques Dalibard permettent de solliciter, dès le départ, les divers intervenants et de créer les conditions d'une coopération intergouvernementale. Le service aménagement urbain de l'administration municipale possède une position privilégiée dans le pilotage du projet. Jacques Dalibard connaît à la fois l'expertise dont dispose ce service et les conflits latents qui l'opposent à certains autres lieux d'expertise ou encore aux élus municipaux. Afin de répondre au mieux à la rigueur scientifique exigée par les organisations internationales et de minimiser la dimension politique susceptible d'apparaître lors des négociations sur les caractéristiques du site, Jacques Dalibard s'arrange pour que la municipalité et les gouvernements provincial et fédéral délèguent la réalisation des dossiers de candidature à un intervenant extérieur. L'apport et la participation de l'architecte missionné pour la réalisation des documents sont toutefois, aujourd'hui, régulièrement minimisés par les agents municipaux, à l'image des propos de cet employé municipal, aujourd'hui encore particulièrement impliqué au sein de l'Icomos Canada :

« Mais c'est la ville qui avait la maîtrise d'œuvre et c'est la ville qui fournissait un maximum d'information et la ville a embauché, pour mettre ensemble l'information et la présenter, Denis Saint Louis, architecte. Cela a pris à peu près un an. »³⁹⁸

Architecte, Denis Saint Louis a débuté sa carrière au sein de Parcs Canada et a travaillé durant quelques années avec Jacques Dalibard. Les deux hommes se connaissent bien et disposent d'une expertise du patrimoine canadien tout à fait similaire³⁹⁹. Denis Saint Louis est, en effet, également membre de l'Icomos Canada, lieu d'expertise créé et

³⁹⁷ Le trio ainsi constitué s'appuie également sur la connaissance et l'expertise de la Renaissance du Vieux Lyon, et plus particulièrement de son président, Denis Eyrault.

³⁹⁸ Entretien avec Michel Bonnette, employé municipal – Ville de Québec au moment de la constitution des dossiers, 10 février 2003

longtemps animé par Jacques Dalibard. La participation de Denis Saint Louis à l'Icomos Canada est particulièrement active, puisqu'il réalise quelques missions d'expertises sur les sollicitations de l'Icomos international et de l'Icomos Canada, comme il le rappelle lors de notre entretien téléphonique :

« J'avais fait une mission au Caire pour le compte de l'Icomos, enfin j'étais membre de l'Icomos (et je dois toujours l'être d'ailleurs), je connaissais donc moi-même quelques-uns des fonctionnements de l'institution internationale. »⁴⁰⁰

Denis Saint Louis a, par ailleurs, travaillé pour le compte de la municipalité québécoise : il connaît les thématiques, les tensions et les enjeux locaux, ainsi que les caractéristiques du patrimoine historique de Québec et les représentations qu'en véhiculent les acteurs municipaux et provinciaux. Derrière ce choix, c'est une nouvelle fois l'action de Jacques Dalibard qui est donnée à voir et, à travers elle, son influence décisive tout au long de ce processus. L'implication municipale est forte. Elle assure les aspects financiers de la démarche, les frais réels correspondent à la rémunération de Denis Saint Louis⁴⁰¹. Les autres intervenants sont des agents d'instances publiques, leurs participations relèvent de leurs travaux professionnels quotidiens. La mobilisation de fonctionnaires impliqués dans des politiques patrimoniales, tant au sein de la municipalité que dans les administrations provinciale et fédérale, inscrit ici aussi la mise en œuvre du projet dans une logique scientifique du patrimoine et tend à écarter les difficultés liées à la diplomatie internationale. Les acteurs québécois et canadiens qui travaillent depuis le milieu des années 1970 à l'institutionnalisation d'une telle logique au plan fédéral apparaissent nombreux et même prégnants.

Les interprétations locales du cadre d'action international entraînent le repositionnement des moyens mis en œuvre dans une logique scientifique de protection du patrimoine. Cette logique est déterminée, en France, par les acteurs étatiques ; elle est encore très récente au Canada et est principalement développée selon une stratégie fédérale appuyée sur les pratiques et les réglementations établies par certains gouvernements provinciaux. Les dynamiques étatiques sont donc amplement présentes à Lyon et à Québec dans la fabrication des dossiers de candidature. Des acteurs disposant de connaissances et d'expertises du patrimoine, non seulement dans les contextes nationaux, mais également dans une perspective internationale, sont mobilisés. Les principaux atouts de Didier Repellin et de Denis Saint Louis, associé à Jacques Dalibard, sont les accès dont ils disposent au sein d'institutions et d'organismes qui prennent part à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Dès lors, l'élaboration des dossiers de candidature mobilise différentes visions du patrimoine historique, en particulier des visions nationales et internationales ainsi que différentes représentations

³⁹⁹ Depuis le milieu des années 1970, les services de Parcs Canada représentent un lieu de formation et d'expertise incontournable pour les architectes.

⁴⁰⁰ *Entretien téléphonique avec Denis Saint Louis, architecte libéral – réalisateur des dossiers pour l'Arrondissement historique de Québec, 18 février 2003.*

⁴⁰¹ Courriers échangés entre les services municipaux et le ministère québécois des Affaires culturelles. Archives municipales de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Gouvernement du Québec – 1983-1986, QP2P-10/1901-02.

de la Liste du patrimoine mondial. Au terme de ces adaptations successives, les conditions pour l'action correspondent moins à celles établies pour des stratégies de rayonnement international qu'à celles propices à l'élaboration de politiques portant sur le patrimoine et sa protection. Le travail de mise en cohérence des discours et des récits caractérisant le patrimoine urbain prend visiblement place, au terme de cette section, dans un contexte largement marqué par les administrations étatiques. Reste alors à comprendre comment ces acteurs travaillent concrètement et comment se déclinent les liens entre patrimoine historique et patrimoine mondial, entre stratégie municipale et action internationale.

II. Les laboratoires de la fabrique des dossiers de candidature ou la relecture des représentations locales du patrimoine

L'attention est portée, dans cette section, sur la manière dont les dossiers de candidature sont concrètement construits afin d'observer la réalisation d'une action impliquant plusieurs niveaux d'action dont l'Unesco. La fabrique de ces dossiers correspond à la première étape du travail d'inscription, encadré par des normes et des règles déterminées par l'Unesco et par ses organes consultatifs. Il s'agit donc ici de comprendre par quels mécanismes et grâce à quels acteurs les mises en cohérence des discours sur les patrimoines historiques avec les normes et les critères internationaux sont réalisées. Un tel travail relève d'une opération de *traduction*⁴⁰² permettant le passage de conceptions locales ou nationales du patrimoine historique à une approche cohérente avec la Convention du patrimoine mondial. C'est donc l'éventuelle existence d'un processus de transnationalisation que nous souhaitons observer. Deux « laboratoires » bien différents sont mobilisés lors de cette opération : les associations transnationales de protection du patrimoine⁴⁰³ et les ressources locales que les « entrepreneurs politiques » ont rassemblées. L'analyse suivante cherche à comprendre comment et dans quelle mesure chacun de ces laboratoires participe à l'opération de traduction, puis quels sont les obstacles et les freins à une telle opération et, enfin, quels sont les facteurs déterminants lors de la fabrique de dossiers de candidature. Autrement dit, nous cherchons à repérer les scènes mobilisées, celles qui donnent accès aux ressources nécessaires à l'action, etc. et, partant, à repérer les relations et les régulations à l'œuvre lors de ce travail

⁴⁰² La traduction est entendue ici comme la translation qu'il est nécessaire d'adopter pour que les justifications du patrimoine local deviennent recevables par l'Unesco et ses organes consultatifs. Ce processus de traduction se rapproche des traductions littéraires, Cf. CASANOVA (Pascale), « Consécration et accumulation de capital littéraire. La traduction comme échange inégal », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 144, 2002, p. 7-20. Nous ne procéderons pas ici à une analyse de la traduction telle que proposée par Michel Callon ou à son application aux politiques politiques proposée par Florian Charvolin. Une telle approche aurait nécessité une enquête de terrain assez différente de celle menée dans le cadre de notre recherche en accordant notamment une place beaucoup plus grande aux ressources documentaires et à l'observation des réunions de travail. Voir CALLON (Michel), « Elements pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, numéro spécial, « La sociologie des sciences et des techniques », n° 36, 1984, p. 169-207 et CHARVOLIN (Florian), *L'Invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte, 2003.

⁴⁰³ Il s'agit, pour le patrimoine culturel, de l'Icomos international

politique visant une « transnationalisation » du patrimoine urbain. A partir de cette analyse, il sera alors possible de dire si les dossiers de candidature correspondent à des réponses territorialisées à ce que les acteurs locaux appellent souvent une « offre internationale ».

1. Associations transnationales de protection du patrimoine, légitimation d'un travail scientifique et définitions différenciées du patrimoine

L'Icomos international constitue un lieu de production, de capitalisation et de diffusion de la connaissance et du savoir sur le patrimoine et sa protection (cf. *infra*). L'organisme associatif regroupe des architectes et des professionnels dont les travaux alimentent considérablement la réflexion sur le patrimoine mondial et sur les actions portées par l'Unesco, par les Etats ou encore par des structures infranationales dans ce domaine. De fait, ses adhérents peuvent être considérés comme des passeurs des définitions et des critères de l'Unesco. Les acteurs lyonnais et québécois, en accédant directement ou non à ce lieu, obtiennent une légitimation du caractère scientifique des réponses qu'ils formulent ainsi qu'un accès aux ressources cognitives disponibles dans le Centre de documentation de l'Icomos international. Plus, ce laboratoire apparaît, à travers la comparaison des procédures lyonnaise et québécoise, essentiel dans la réalisation des dossiers de candidature, notamment parce qu'il facilite la remise en jeu des définitions locales et nationales du patrimoine. Dès lors devient-il central pour notre étude de comprendre comment l'accès à ce laboratoire est rendu possible, quelles y sont les ressources disponibles et, enfin, comment ces dernières peuvent être mobilisées dans la fabrique des dossiers de candidature. Précisons toutefois dès maintenant que l'Icomos international n'intervient jamais officiellement en amont des évaluations des propositions d'inscription sur la Liste.

Paroles savantes et influences des logiques transnationales

Lorsque les agencements d'acteurs à même de réaliser les dossiers de candidature sont constitués à Lyon et à Québec, aucune réflexion sur le contenu des dossiers n'est développée. Les analyses précédentes en témoignent : la question des justifications et des raisons des inscriptions sur la Liste du Vieux Québec et du Vieux Lyon n'est nullement évoquée par les élites municipales, ni d'ailleurs par les représentants des gouvernements nationaux. Elle l'est, en revanche, rapidement lorsque des individus adhérents de l'Icomos sont cooptés dans les projets d'inscription. En outre, répondre à cette question s'avère pour eux complexe puisque la prise en compte des critères internationaux s'accompagne de celle des logiques transnationales de protection du patrimoine et implique la participation d'acteurs et d'objets extérieurs aux deux villes étudiées. La parole savante émanant de cette association se révèle alors déterminante dans les processus de fabrique des dossiers de candidature. Elle apporte, d'abord, une caution scientifique facilement acceptée par les acteurs municipaux. Elle engendre, ensuite, des réflexions locales sur les critères qui encadrent la procédure internationale et définissent les biens du patrimoine mondial et, partant, elle permet de remettre en jeu les définitions du patrimoine stabilisées aux plans local et national.

Regards extérieurs et nouvelles lectures du patrimoine urbain à Lyon

Si l'architecte en chef des monuments historiques accepte facilement de prendre part à la réalisation des dossiers de candidature pour Lyon, il n'en est pas moins critique sur le contenu même du projet. Le patrimoine du Vieux Lyon ne présente pas, selon lui, les caractéristiques suffisantes pour prétendre à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il ne manque pas d'ailleurs de le rappeler en entretien :

« Et c'est là, où moi je m'occupe de Lyon au niveau des monuments historiques et je fais des expertises pour l'Unesco pour les dossiers du patrimoine mondial. Donc je connaissais, si vous voulez, la filière, la procédure et savoir comment ça se faisait. La première fois qu'ils m'en ont parlé, j'ai dit « oui, mais moi je connais les autres dossiers des centres historiques, le Vieux-Lyon n'atteint pas les qualités requises. Parce que les qualités, il y a une seule phrase de l'Unesco pour être inscrit, c'est : « de valeur universelle et exceptionnelle ». C'est simple, quand on est à Lyon, pour faire ressortir la valeur universelle et exceptionnelle, ce n'est pas évident. Donc dès le début, je me suis dit... le Vieux-Lyon je ne voyais pas, comparé aux autres dossiers, nous ne sommes pas à la hauteur. »⁴⁰⁴

Toutefois, il ne remet pas seul en cause le projet lyonnais. Il sollicite plutôt « de connivence et de complicité »⁴⁰⁵ trois de ses collègues adhérents de l'Icomos international et effectue avec eux, en présence de Régis Neyret, une visite informelle⁴⁰⁶ de la ville. De fait, ces visiteurs émettent un premier avis similaire à celui de Didier Repellin, soulignant que « des Vieux Lyon, c'est tout à fait intéressant, mais il y en a d'autres en Espagne, en Italie... »⁴⁰⁷. Le patrimoine du site initialement pressenti pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne satisferait pas, selon leurs dires, l'un des principaux critères internationaux : la valeur « universelle exceptionnelle »⁴⁰⁸ des biens du patrimoine mondial. Les références aux justifications officielles des patrimoines espagnols ou italiens contribuent à déplacer les représentations du patrimoine historique lyonnais vers un autre espace, celui de la comparaison des éléments identifiés comme patrimoine et de leurs valeurs au plan international. L'existence de critères internationaux, définissant les biens du patrimoine mondial, entraîne ici un premier effet important sur la réalisation du projet lyonnais. De fait, le groupe de travail entame, suite à cette visite et aux propos tenus, une réflexion sur les limites du site proposé à l'inscription : ce ne sera

⁴⁰⁴ Entretien avec Didier Repellin, 02 février 2002.

⁴⁰⁵ Idem.

⁴⁰⁶ Cette visite reste tout à fait informelle tant vis-à-vis de la structure internationale dont les représentants ne sont pas informés (aucune trace du séjour de ces « experts » ne figurent dans les archives auxquelles nous avons pu avoir accès à Icomos International) que vis-à-vis des instances politiques locales.

⁴⁰⁷ Entretien avec Didier Repellin, 02 février 2002.

⁴⁰⁸ Dans la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, les biens reconnus sont avant tout caractérisés ainsi. Des critères plus précis permettent ensuite d'affiner les justifications des inscriptions. Ils seront présentés ultérieurement.

pas le seul Vieux Lyon. Cette réflexion correspond donc à une remise en jeu des définitions locales et nationales du patrimoine lyonnais ainsi qu'à une redéfinition importante du projet initial de Régis Neyret. Les visiteurs étrangers participent, ensuite, à la fabrication des dossiers de candidature puisqu'ils proposent de nouvelles lectures du développement urbain de la ville. Ils formulent quelques remarques et quelques hypothèses sur les éléments originaux du patrimoine lyonnais, hypothèses alors très peu développées tant dans les écrits sur l'histoire locale que dans ceux sur le patrimoine national. Régis Neyret et Didier Repellin reviennent chacun en entretien, pour expliquer les bienfaits d'une telle visite, sur les propos tenus par ces savants :

« Ils nous ont dit que les villes de confluents étaient relativement rares, dans la mesure où il est difficile de traverser deux fleuves. »⁴⁰⁹ « Et Beschaouch, qui est archéologue, dit « vous ne devez pas vous limiter au Vieux-Lyon, il faut aussi inscrire Fourvière, vous êtes sur une ville romaine... ». J'avoue que je continue à dire : « moi, je ne vois pas très bien connaissant les autres dossiers, comment on va faire... » »⁴¹⁰

La ville et son patrimoine sont regardés, voire par certains aspects, scrutés, en dehors, a priori, de considération politique locale ou nationale et sans connaissance précise, du moins pour les visiteurs, des contextes politico-administratifs et socio-économiques locaux. Ils les observent en revanche à partir de leurs spécialités et de leurs implications dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Le patrimoine lyonnais, entendu au sens large, devient un objet scientifique d'expertise pour ces adhérents de l'Icomos international. Sans nier l'apport essentiel de Didier Repellin à la constitution des dossiers de candidature, Régis Neyret estime, aujourd'hui, que ces « experts »⁴¹¹ sont les véritables fabricants de l'inscription :

« Ce sont ces experts qui nous ont fait comprendre qu'on avait une chance extraordinaire : c'est le site historique. Or le site historique, c'est une notion que personne ne connaissait : c'est cinq cents hectares, alors que le Vieux Lyon c'est 25 hectares. » »⁴¹²

Si le rôle de ces visiteurs n'est sans doute pas aussi fondamental que les propos de Régis Neyret le laissent entendre, il semble que cette rencontre facilite la prise en compte, par les acteurs mobilisés localement, des critères internationaux. Mieux, l'avis et le regard de Didier Repellin sur le projet tel que lui soumettaient Régis Neyret et le maire de Lyon apparaissent ici légitimés par des acteurs identifiés localement comme des représentants de l'Unesco et comme des savants du patrimoine mondial. C'est là le premier volet de l'action du « laboratoire » Icomos international, réalisé à travers des circulations d'individus au profil et aux ressources relatives au patrimoine mondial très particulières. Un phénomène similaire, bien que ne mobilisant pas de la même façon la parole savante internationale, a eu lieu à Québec.

⁴⁰⁹ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

⁴¹⁰ Entretien avec Didier Repellin, 02 février 2002.

⁴¹¹ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

⁴¹² Idem.

Logique professionnelle étatique et lecture architecturale du patrimoine québécois

La situation, à Québec, révèle également la nécessité d'une légitimation du contenu du projet par des instances internationales ou des acteurs évoluant au sein d'organismes internationaux. La trajectoire socioprofessionnelle de Jacques Dalibard crée toutefois des conditions très exceptionnelles pour faciliter cette légitimation. Le premier chapitre a montré comment il a formulé la candidature de Québec pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. De fait, avant même de soumettre sa proposition aux responsables politiques concernés, il qualifie les particularités de l'arrondissement historique au regard des critères du patrimoine mondial et propose une formulation de sa « *valeur universelle exceptionnelle* ». C'est ce que disent ses propos repris ci-dessous ; c'est également ce que les différents fonctionnaires municipaux rencontrés ont expliqué :

« C'est donc vous qui aviez déterminé les deux axes auxquels faire référence ? Oui, j'y avais réfléchi avant de soumettre l'idée. Je connaissais bien les institutions internationales et je sentais vraiment que ces deux points pouvaient permettre à Québec d'être inscrite sur la liste du patrimoine mondial. (...) En fait, j'ai réuni les fonctionnaires municipaux et provinciaux pour les mettre d'accord sur le projet de candidature (Viau était présent), nous avons défini les grandes lignes de ce à quoi il était nécessaire de faire référence : ville fortifiée et berceau de la civilisation française, etc. et nous avons décidé de confier la réalisation à Denis Saint Louis. »⁴¹³

Les grandes lignes de son projet sont rapidement acceptées par les acteurs municipaux. Les agents des gouvernements provincial et fédéral ne se prononcent pas. Personne ne remet en cause le contenu scientifique que propose le principal passeur entre le Canada et les organismes internationaux traitant du patrimoine, bien qu'il soit en partie différent de ce qui officiellement légitime le Vieux Québec comme patrimoine historique québécois. Son initiative permet, en légitimant le contenu du projet, d'accélérer le processus. Mieux, elle apparaît comme une façon d'éviter la remise en cause d'une telle proposition par des adhérents de l'Icomos international, moins favorables aux récents élargissements que connaît la notion de patrimoine mondial. Les tensions, entre défenseurs du patrimoine au sens de monuments historiques, particulièrement nombreux au sein des pays européens, et partisans d'une notion très large regroupant notamment les professionnels du patrimoine des pays plus récents, notamment l'Amérique du Nord, sont, selon les entretiens menés auprès d'adhérents de l'Icomos France et de l'Icomos Canada, particulièrement importantes au début des années 1980. Les adhérents de l'Icomos International sont, en plus grand nombre, proches des premiers⁴¹⁴. Dès lors, une visite telle que celle réalisée à Lyon aurait pu être périlleuse pour le déroulement du projet. Toutefois, si l'action de l'« entrepreneur politique » canadien écarte cette difficulté, elle

⁴¹³ Entretien avec Jacques Dalibard, 06 mars 2003.

⁴¹⁴ Ceci s'explique également par le fait que la plupart des organismes constituant la communauté scientifique internationale de protection du patrimoine ont leurs sièges dans des pays européens : Icomos international est à Paris (France), de même que l'Icom, l'Iccrom est à Rome (Italie) et l'Uicn à Gland (Suisse). Voir les annexes présentant ces différents organismes.

engendre également que la réalisation du dossier de candidature soit réalisée exclusivement par des Canadiens. Autrement dit, le patrimoine québécois n'est pas, à ce stade, un objet d'expertise au sein de l'Icomos international.

Le premier laboratoire de la fabrique des dossiers de candidature, que constitue l'association transnationale Icomos, facilite la légitimation du contenu technique et intellectuel des projets d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les adhérents de cette association sont habilités, par les acteurs locaux, à porter un jugement sur le patrimoine historique urbain d'abord parce qu'ils sont intégrés dans des travaux menés par l'Unesco et ensuite parce qu'ils ont été cooptés dans ces projets par des acteurs physiquement présents, de longue date, au sein des villes. Ces acteurs au profil assez particulier permettent alors de saisir, au moins une partie, des critères d'évaluation et de replacer les projets initiés dans un processus d'évaluation technique et scientifique. La parole savante entraîne, cependant, des effets distincts dans ces deux villes. Alors qu'à Québec, elle écarte tout débat et toute discussion sur le contenu scientifique du projet, elle ouvre, à Lyon, une période de réflexion, de propositions et de contre-propositions sur le propos scientifique du projet. La dimension internationale permet ainsi, plus largement, une remise en jeu, sans conflit ouvert, des définitions stabilisées historiquement à travers des relations et des régulations entre État et municipalité. Ce n'est pas là, en outre, le seul apport de l'Icomos international dans la fabrique des dossiers de candidature : ce laboratoire alimente également les débats et les réflexions sur les justifications et les définitions d'un bien du patrimoine mondial à Lyon et à Québec, *via* son centre de documentation. Autrement dit, les ressources présentes au sein de ce laboratoire facilitent le développement de liens entre définitions locales et nationales du patrimoine historique et justifications des propositions d'inscription tout en permettant le respect des critères d'existence de biens du patrimoine mondial.

L'Icomos comme lieu de capitalisation : l'accès aux références et aux modèles internationaux

Comprendre les justifications construites lors de ce « *travail de professionnels* »⁴¹⁵ et figurant dans les propositions d'inscription québécoise et lyonnaise implique de suivre les acteurs que nous venons d'identifier dans leurs cheminements et leurs pérégrinations. Les remises en jeu des définitions locales et nationales ne s'accompagnent pas nécessairement d'un récit justifiant d'une proposition d'inscription comme ce fut, selon les enquêtés, le cas à Québec. Les fabricants des dossiers de candidature doivent d'abord comprendre et interpréter les critères relatifs à la « *valeur universelle exceptionnelle* » produits par les instances qui fabriquent les biens du patrimoine mondial. Le centre de documentation de l'Icomos international constitue alors un lieu complémentaire de la parole savante, largement mobilisé à Lyon, un peu moins (ou différemment) à Québec. Il est à double titre essentiel pour de telles actions, puisqu'il donne accès aux critères scientifiques et à leurs interprétations ainsi qu'à l'ensemble de l'expertise transnationale en matière de patrimoine culturel. L'Icomos constitue une ressource pour la réalisation de

⁴¹⁵ Entretien avec Serge Viau, Responsable au début des années 1980 du service Aménagement urbain de la Ville de Québec, 18 mars 2004.

ce travail impliquant différents niveaux d'action dont les intérêts sont parfois divergents. L'association est d'ailleurs saisie comme lieu neutre par les protagonistes lyonnais et québécois.

Parallèlement à la venue, à Lyon, d'adhérents de l'Icomos international, Didier Repellin effectue quelques voyages au centre de documentation de cet organisme à Paris. Situé au rez-de-chaussée du bâtiment dans lequel est installé l'ensemble des bureaux de l'organisme ⁴¹⁶, ce lieu relativement petit facilite des échanges et des interactions entre visiteurs et agents de la structure. Dans ces bureaux transitent tous les dossiers de candidature relatifs au patrimoine culturel et toutes les évaluations réalisées par des adhérents de l'Icomos. En outre, les relations officielles entre Icomos International et Unesco s'établissent également à partir de ce lieu. Enfin, c'est ici que sont publiés les principaux textes internationaux qui régissent la protection du patrimoine culturel. Le secrétariat de l'Icomos international constitue donc un lieu important de capitalisation des normes internationales et de leurs interprétations. Au cours de ses voyages, Didier Repellin travaille à partir des éléments de définition des textes internationaux et les confronte aux pratiques actuelles, notamment, selon ses dires, à travers les discussions avec les permanents de l'organisme ⁴¹⁷. De fait, saisir et interpréter les critères internationaux relèvent d'un exercice complexe tant ils apparaissent peu définis dans les textes internationaux. Ainsi, par exemple, l'article 1 de la *Convention du patrimoine mondial* précise le contexte de la « valeur universelle exceptionnelle » des biens, mais seulement dans une certaine mesure : la justification de cette valeur doit être explicitée du « point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science », et plus particulièrement pour ce qui concerne le patrimoine culturel, « du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique » ⁴¹⁸. En outre, cadre et contenu de la démonstration, c'est-à-dire les éléments qui, d'un point de vue historique par exemple, peuvent être considérés de « valeur universelle exceptionnelle », n'y sont pas précisés. Il en va de même du critère d'authenticité, présenté comme fondamental dans la *Convention du patrimoine mondial*, mais jamais explicité. Des éléments de définition plus précis figurent toutefois dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ⁴¹⁹

⁴¹⁶ A l'étage du dessus sont présents les huit membres permanents de l'organisation.

⁴¹⁷ De tels faits restent toutefois compliqués à prouver dans la mesure où chaque adhérent de l'Icomos s'évertue à affirmer que l'organisme n'intervient absolument pas en amont des procédures d'inscription et n'exerce qu'un rôle impartial lors de l'évaluation des propositions d'inscription. De fait, aucun des agents de l'Icomos international que nous avons rencontré à Paris n'ont confirmé les propos de Didier Repellin.

⁴¹⁸ Article 1. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Unesco, Stockholm, 1972. Ces éléments sont rappelés dans le document annexe au formulaire : *Comment remplir le formulaire ?*

⁴¹⁹ Document adopté en 1978 et régulièrement révisé par le Comité du patrimoine mondial (à partir des travaux du Centre du patrimoine mondial et des organisations partenaires : Icomos, Uicn, Icom, Iccrom) dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre de la Convention à l'échelle internationale. Voir notamment le paragraphe 24 (pour ce qui concerne le patrimoine culturel) – dans la section C. *Critères d'inscription des biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial* à travers six critères en sus de celui portant sur l'authenticité.

expliquant que les dossiers d'inscription doivent contenir la justification que le bien proposé satisfait au moins l'un de ces critères ainsi que celui d'authenticité⁴²⁰. Reste que la conformité à ces critères relève finalement du bon jugement et de la bonne démonstration des fabricants des dossiers de candidature, autrement dit de leur capacité à saisir les dernières évolutions des interprétations des normes internationales. Didier Repellin revient sur ces critères et leurs significations et souligne le travail de sélection nécessaire, d'où il ressort que les interprétations des textes internationaux sont déterminantes dans la réussite du projet :

« Je le répète, l'enjeu c'est la valeur universelle exceptionnelle, c'est-à-dire qu'est-ce qui a une valeur d'enseignement, une valeur pédagogique, une valeur d'école et autres... La valeur universelle exceptionnelle à Lyon, tout le monde sait qu'il n'y en a pas en soi. Mais qu'est-ce qu'il y a de spécifique qui peut servir de valeur universelle exceptionnelle, c'est ça ce qui était intéressant. »⁴²¹

Dès lors, le voyageur lyonnais peut s'appuyer sur des arguments légitimés par les instances internationales pour justifier, auprès des Lyonnais, de l'extension du périmètre de la ville proposé à l'inscription sur la Liste : la parole savante des « experts » venus à Lyon d'abord, puis les interprétations officielles des normes internationales. A travers le travail de sélection, il s'agit finalement d'isoler certaines des caractéristiques du bâti lyonnais et de les (re-)formuler de manière à ce qu'elles soient cohérentes à « l'échelle de l'humanité »⁴²² en écartant toute justification trop statique ou trop localo-centrée. Autrement dit, les fabricants du dossier de candidature sont face à l'exigence d'une relecture du patrimoine historique lyonnais au prisme du cadre cognitif international et doivent établir une nouvelle représentation de ce patrimoine. De fait, lors de ses visites à Icomos International, Didier Repellin travaille sur des dossiers de sites culturels déjà inscrits :

« J'avais regardé tous les dossiers exceptés les dossiers monumentaux, mais en revanche tous les dossiers de centres historiques. Prague, une quantité de villes italiennes, espagnoles, allemandes, suisses, il y a Fribourg, une partie de Berne, Bath... Il y en a beaucoup. »⁴²³

⁴²⁰ Le critère d'authenticité concerne, selon les textes internationaux, les caractéristiques même de l'élaboration du bien, non seulement les matériaux utilisés mais également les méthodes employées. Ainsi, dans le cas de biens anciens restaurés, le critère d'authenticité est respecté si les méthodes de restauration sont conformes aux caractéristiques de la construction initiale. Les précisions concernant ce critère visent à écarter, tant que faire se peut, les débats et les tensions entre tenants de Viollet le Duc et successeurs de Ruskin, soit entre défenseurs d'une protection et d'une reconstruction systématique à l'identique et promoteurs d'évolutions et d'adaptations dans le bâti. Ces batailles sont d'importance, parce qu'elles reflètent des approches de l'histoire quasiment antinomiques, parce qu'elles impliquent également une posture bien particulière, que nous pourrions dès à présent qualifier d'occidentalo-centrée, voire même d'euro-péano-centrée, par rapport au patrimoine. Par ailleurs, à travers ces précisions, sont écartés les éléments du patrimoine culturel reconstruits entièrement et les références à un passé qui n'existe plus aujourd'hui. Le critère d'authenticité vise à identifier des biens qui ont résisté en grande partie aux épreuves de l'histoire.

⁴²¹ Entretien avec Didier Repellin, 02 juillet 2002.

⁴²² Idem.

⁴²³ Entretien avec Didier Repellin, 02 février 2002.

Enfin, l'Icomos constitue une ressource incontournable puisqu'en son sein est présente toute la connaissance officielle sur le patrimoine mondial. L'association constitue finalement le lieu où se rencontrent les ambitions urbaines liées à la quête du label, d'une part, et, d'autre part, les normes internationales et le savoir portant sur le patrimoine mondial. De fait, le centre de documentation, appelé *Centre de documentation Unesco-Icomos* et spécialement consacré au patrimoine architectural, à sa conservation et à sa restauration⁴²⁴ contient des collections de périodiques, d'ouvrages spécialisés ainsi que les productions sur le patrimoine et sa protection, des séries de plans, de photographies et de diapositives. Ce fond bibliographique provient des comités nationaux Icomos, des comités scientifiques internationaux, des quelques sept mille adhérents individuels⁴²⁵ et institutionnels de l'Icomos international répartis sur tous les continents ainsi que des partenariats et des collaborations, que ses adhérents ont établis avec d'autres organisations et institutions travaillant à la protection du patrimoine⁴²⁶. En outre, la documentation originale sur les biens du patrimoine mondial, en particulier les dossiers de candidature de chacun des sites culturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial⁴²⁷, constituent la plus grande richesse de ce centre de documentation. Les dossiers d'inscription que parcourt Didier Repellin comportent non seulement les analyses, les démonstrations et les justifications des gestionnaires des sites sollicitant des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, mais également les rapports d'évaluation officiels réalisés par les organes consultatifs de l'Unesco. Les dossiers d'inscription de Prague⁴²⁸ et de Porto⁴²⁹ présentent des éléments et des arguments nouveaux pour l'élaboration de sa démonstration : le centre historique de Prague et celui de Porto sont inscrits sur la Liste, non pour les monuments exceptionnels de ces villes, mais pour les ensembles architecturaux et urbains qu'ils constituent. De *centre historique*, la notion de patrimoine urbain s'étend alors à celle de *site historique*, suivant en cela les évolutions plus générales que connaît la notion de patrimoine et que cet agent de l'Icomos international nous relate en entretien :

⁴²⁴ Le *Centre de documentation UNESCO-ICOMOS* a, selon les statuts établis en 1966, les objectifs et missions suivants : il « recueille, approfondit et diffuse les informations concernant les principes, les techniques et les politiques de sauvegarde, de protection, d'animation, d'utilisation et de mise en valeur des monuments, ensembles et sites ». (Statuts art. 5b). Il est inauguré en 1974 et devient opérationnel en 1977.

⁴²⁵ Ce sont les chiffres de l'Icomos International : www.international.icomos.org (2005).

⁴²⁶ Ces organismes sont soit des organisations à vocation internationale, soit des associations ou des fondations nationales.

⁴²⁷ Le centre de documentation Unesco-Icomos est, en effet, le premier dépositaire de ces documents depuis 1978. Les dossiers de candidature de sites, dont les inscriptions ont été différées ou refusées, sont conservés au premier étage. Ils sont donc accessibles, mais uniquement par les membres de l'organisme et non par le grand public. L'ensemble des dossiers de candidature soumis à l'Unesco ne sont présents qu'en un seul autre lieu : les archives du Centre du patrimoine mondial au sein de l'Unesco. Ces archives sont cependant d'un accès beaucoup moins simple.

⁴²⁸ Le *Centre historique de Prague* est inscrit depuis 1992. Le dossier d'inscription est le N50 05 23 E14 25 10 ref: 616.

⁴²⁹ Le *Centre historique de Porto* est inscrit depuis 1996. Le dossier d'inscription est le N41 8 30 W8 37 ref: 755.

« La notion de patrimoine a considérablement évolué par rapport au début de l'association, par rapport à la charte de Venise. Le patrimoine au sein de l'association est porté par des gens venus des quatre coins du monde, donc c'est assez évident qu'il y a des différences et qu'on ne peut pas rester focalisé sur la conception européenne qui a marqué le début. La dernière AG de l'association au Zimbabwe a surtout insisté sur le patrimoine immatériel et puis nous travaillons de plus en plus sur la notion d'authenticité, c'est une notion qui a beaucoup évolué depuis le début, une notion qui s'est assouplie. C'est sûr qu'avant l'architecte en chef des Monuments historiques était la personne de référence dans le domaine du patrimoine, aujourd'hui on tient davantage compte d'aspects philosophiques, sociologiques, ethnologiques, etc. dans les politiques qui portent sur le patrimoine, et particulièrement pour le patrimoine mondial. » ⁴³⁰

De fait, le travail de lecture des précédents dossiers d'inscription constitue une immersion dans le champ du patrimoine mondial tel qu'il se définit alors en 1997 et donne à voir des récits légitimés résultant de processus de transnationalisation. Ainsi, si les avis et les jugements des savants du patrimoine mondial sollicités aident à la mise en perspective de cette lecture, le contenu des dossiers, tels ceux de Prague ou de Porto, apporte un cadre particulier dans lequel la « valeur universelle exceptionnelle » du patrimoine lyonnais pourrait être scientifiquement présentée. L'idée de *site historique* apparaît véritablement à ce moment là : une inscription du seul quartier du Vieux Lyon est tout à fait écartée par l'architecte des monuments historiques. Il reste alors à Didier Repellin à convaincre ces partenaires lyonnais. Avant d'en venir plus précisément à l'élaboration de cette nouvelle représentation du patrimoine lyonnais puis à sa diffusion locale, nous souhaitons revenir un instant sur le rôle très discret du laboratoire Icomos dans la fabrication du dossier de candidature de Québec. Si les propos recueillis sur la fabrication des dossiers québécois insistent d'abord sur les caractères artisanal et local de cette fabrication, à l'image de ceux de Denis Saint Louis, le centre de documentation de l'Icomos constitue toutefois également une ressource importante pour les Québécois.

« Comment avez-vous constitué le dossier ? Nous n'avons pas de modèle, et d'ailleurs ils ont bien aimé nos catégories, donc ils ont choisi ces catégories pour faire leur dossier type par la suite. Notre dossier a donc servi de modèle. Je l'ai fait le plus rigoureux possible, avec des annexes et des photos. » ⁴³¹

Les récits rétrospectifs des Québécois minimisent ainsi les influences extérieures. Or, Jacques Dalibard, membre du bureau de l'Icomos international au début des années 1980, a accès, lors de ces déplacements à Paris, aux quelques dossiers d'inscription de sites figurant déjà en 1982-1983 sur la Liste du patrimoine mondial ⁴³² et les sections précédentes ont permis de souligner sa contribution essentielle dans l'élaboration d'une

⁴³⁰ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

⁴³¹ Entretien avec Denis Saint-Louis, architecte libéral, 18 février 2003.

⁴³² Les premiers biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial le sont en 1978 (12 biens dont 8 biens culturels). En 1982, seulement 127 biens, dont 83 biens culturels, sont inscrits ; alors qu'en 1997 figuraient pas moins de 553 biens sur la Liste du patrimoine mondial dont 438 sites culturels.

représentation du patrimoine québécois recevable tant au plan canadien que par les savants du patrimoine. La ressource que constitue l'Icomos international lors de la fabrication de ce dossier de candidature est d'autant plus fondamentale qu'alors les exigences de l'Unesco relevaient avant tout de disciplines très précises et d'une vision restreinte du patrimoine, comme en témoigne cet agent de l'Icomos international :

« Alors je crois que les premiers formulaires datent de 1979. C'est sûr la Convention date de 1972 et le temps entre 1972 et 1979, c'était la mise en place des instruments qui permettent la mise en œuvre de la convention. Le formulaire bien sûr évolue dans le temps, on peut même dire qu'il y a eu des évolutions considérables. Quand nous nous replongeons dans les dossiers de la fin des années 1970 ou du début des années 1980, nous avons une certaine nostalgie... Aujourd'hui les dossiers sont extrêmement travaillés et certains constituent de véritables thèses ! Mais les changements sont de tous les côtés, les gens qui montent les dossiers disposent de davantage de matériels aujourd'hui. »⁴³³

De fait, cette première interprétation de la notion de patrimoine mondial comme monument historique oriente les formulaires vers des considérations avant tout architecturales et techniques. Mieux, elle explique le maintien de l'ensemble de la procédure québécoise dans la logique de protection du patrimoine. Les évolutions de la notion, visibles dans le parallèle entre les procédures lyonnaise et québécoise, entraînent finalement progressivement de nouvelles exigences internationales : plans, photographies, puis prise en compte des contextes socio-économiques des biens considérés dans les justifications des Etats parties sont maintenant requises. Dès lors, les acteurs se saisissant de la notion de patrimoine mondial ne sont plus seulement les adhérents de l'Icomos international et, si ces derniers conservent un rôle essentiel dans la procédure d'inscription, leur rapport aux gestionnaires de sites, et notamment aux élus, se complexifie (cf. *infra*).

La mobilisation officieuse des associations transnationales, par des acteurs multipositionnés, apparaît décisive dans la fabrication des dossiers de candidature. Les adhérents de ces associations apportent des lectures et des approches différentes de celles traditionnellement véhiculées sur les patrimoines historiques québécois et lyonnais. Mieux, ils imposent dans la procédure d'inscription quelques-unes des logiques transnationales. A travers l'Icomos international, quelques acteurs, par ailleurs affiliés à des scènes locales et/ou nationales, accèdent à certaines ressources des scènes internationales. Ces acteurs interviennent au cœur de la procédure sans *a priori* être contraints par des enjeux politiques. De fait, ils opèrent un premier travail d'indexation et de sélection à partir des critères internationaux. Cette première opération établie, reste alors à effectivement construire, à partir des données locales, les justifications et surtout à les partager avec les autres acteurs mobilisés. Un second travail se déroule alors au sein d'un « laboratoire » beaucoup plus local.

2. Consolidation et contrôle locaux de la fabrication des dossiers de candidature

⁴³³ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

En circulant au sein de l'Icomos international, Didier Repellin et Jacques Dalibard saisissent une grande partie des interprétations officielles les plus récentes des normes et des critères internationaux. Leur travail consiste alors d'abord en la sélection des principaux axes de leur démonstration justifiant leurs propositions d'inscription puis en l'adaptation de ces démonstrations aux exigences locales nées des représentations stabilisées, à Lyon et à Québec, autour de ce qui fait patrimoine historique (cf. Chapitre 1). Les entretiens réalisés auprès des Lyonnais et des Québécois permettent de distinguer deux aspects bien distincts de cette activité : un travail « en chambre », résultant principalement des architectes, et une confrontation avec les élites locales autour des représentations et des justifications que ces producteurs du patrimoine mondial proposent. De fait, le travail des acteurs habilités à réaliser la mise en cohérence est déterminé par les profils des autres acteurs mobilisés et des dissemblances entre procédures lyonnaise et québécoise apparaissent. Les résultats de la sélection sont toutefois relativement similaires : les représentations locales et nationales préexistantes contraignent les sélections effectuées et orientent les formulations des démonstrations. Autrement dit le lien entre patrimoine historique et patrimoine mondial qui commence à s'établir facilite la constitution d'un enjeu local autour du patrimoine mondial.

Selection des sources locales répondant aux critères internationaux : un travail « en chambre »

Un travail d'indexation et de tri des sources disponibles sur le bâti et son évolution est rapidement engagé. Il consiste en la relecture et en de nouvelles analyses des écrits et des récits déjà étudiés et triés lors de l'identification, par les instances nationales, de patrimoines historiques au sein de ces villes. Autrement dit, il s'agit, pour les fabricants des dossiers de candidature, de retravailler sur les sources qui avaient permis la stabilisation de représentations locales et nationales en intégrant une autre perspective : celle définie par les textes internationaux et leurs interprétations. Cette remise à plat s'effectue toutefois en petit comité.

Un travail entre spécialistes à Québec

Le travail de sélection des sources locales est rapidement réalisé, l'« entrepreneur politique » canadien ayant déjà établi oralement l'essentiel de la nouvelle représentation. De fait, le dossier de candidature de l'arrondissement historique de Québec résulte d'un travail rapide, il est rédigé par Denis Saint Louis au sein de son cabinet d'architecture. Ce dernier met en forme les caractéristiques de cette nouvelle représentation à partir de quelques sources provenant systématiquement d'acteurs aux profils similaires. Ainsi, les agents du service municipal gérant le Vieux Québec et ceux de Parcs Canada sont sollicités : ces agents, interviewés pour le plus grand nombre lors des enquêtes de terrain, sont majoritairement des architectes et sont adhérents de l'Icomos Canada :

« Les services techniques de la ville ou des ministères ne vous ont pas aidés ? Si mais pas vraiment. En fait, les services techniques de la Ville m'ont transmis des cartes et ceux de Parcs Canada m'ont transmis des photos ; mais leurs aides se sont limitées à cela. » ⁴³⁴

Denis Saint Louis travaille ensuite à partir d'ouvrages scientifiques et de périodiques

portant sur le patrimoine de la ville ⁴³⁵ et proposant des approches architecturales et urbanistiques du patrimoine. Elles sont réalisées essentiellement par des acteurs québécois, par des agents du ministère provincial des Affaires culturelles ou encore par ceux de Parcs Canada. Son travail s'appuie enfin sur une étude, certes partielle puisqu'il ne se rend pas sur place à Paris, de dossiers d'inscription de sites figurant déjà sur la Liste. Son discours et ceux des agents alors présents au sein de la Division du Vieux Québec indiquent que les circulations, au sein de l'Icomos Canada et de l'Icomos international, sont particulièrement nombreuses. La prolifération, au Canada à l'époque, de textes et de chartes relatifs au patrimoine culturel et à sa préservation en témoigne. Le travail, mené entre spécialistes du patrimoine et de sa protection ainsi que spécialistes mobilisés au sein de l'Icomos Canada, et donc adhérents de l'association transnationale, présente une rapide prise en compte, sinon une intégration, des différentes représentations du patrimoine. Les entretiens menés à Québec témoignent qu'une même volonté de légitimation de l'existence, à Québec, au Québec et au Canada, d'un patrimoine historique, au sens monument historique, anime ces acteurs. Mieux, les Québécois adoptent aisément, selon ces récits, l'approche construite par les organismes internationaux puisqu'elle correspond à celle qu'ils souhaiteraient voir s'imposer à l'échelle du pays. Le travail d'indexation, de tri et de sélection des éléments retenus pour justifier du critère d'authenticité et de la « *valeur universelle exceptionnelle* » de l'arrondissement historique du Vieux Québec résulte donc d'un collectif piloté par Jacques Dalibard : l'Icomos Canada. Ce collectif rassemble les différentes représentations locales, nationales et internationales du patrimoine historique et prend part à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Il est en outre, au début des années 1980, le seul organisme à porter un discours relatif à la protection du patrimoine de l'autre côté de l'Atlantique. Les dossiers de candidature du Vieux Québec résultent donc d'une co-écriture répondant finalement plus à des logiques nationales et internationales qu'à des stratégies municipales. Des logiques nationales et internationales déterminent également la fabrique du dossier de candidature lyonnais. Les stratégies municipales et la résistance d'acteurs municipaux, s'appuyant notamment sur des « stéréotypes » ⁴³⁶ lyonnais, y apparaissent toutefois plus importantes.

Nouvelles évaluations et réflexions confidentielles sur le patrimoine lyonnais

La réalisation des dossiers de candidature du site lyonnais est plus complexe. Le contenu

⁴³⁴ Entretien téléphonique avec Denis Saint Louis, architecte libéral, 18 février 2003.

⁴³⁵ Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec, 1983, n° ordre : 300, 100p, p. 95-97.

⁴³⁶ En l'analysant comme fait social, Pierre-Yves Saunier démonte les mécanismes de l'apparition, de la diffusion et de l'acceptation de l'Esprit lyonnais. Cf. SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais XIXe-XXe siècle.*, Paris, CNRS Editions, Espaces & Milieux, 1995 et SAUNIER (Pierre-Yves), « Que faire (du localisme) ? L'institutionnalisation de l'identité locale, Lyon au XIX^e siècle », dans Vincent DUBOIS, Philippe POIRIER (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle XIXe-XXe siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/Fondation Maison des Sciences de l'Homme/La Documentation Française, 1998, p. 29-52.

scientifique du projet n'est pas défini en amont comme il a pu l'être à Québec. Ce n'est donc pas à un simple travail de formulation des caractéristiques auquel s'attèlent les acteurs lyonnais, mais à la construction scientifique de ces justifications. Pour découvrir la « *valeur universelle exceptionnelle* » du patrimoine lyonnais et répondre au formulaire tel que construit par les agents de l'Unesco, ils s'immergent dans les multiples écrits, récits et discours qui, au cours des siècles, ont entraîné la construction d'un patrimoine historique décrété patrimoine national par l'Etat (le Vieux Lyon). Didier Repellin résume bien, en entretien, le travail qu'il a alors réalisé :

« (...) le formulaire de l'Unesco c'est simple c'est un formulaire, formulaire extraordinaire qui marche aussi bien pour n'importe quel pays, n'importe quelle ville, n'importe quelle culture. Et en remplissant, il manquait beaucoup de cases. Quand, pour les paramètres, parce qu'il faut trouver des critères, sous quel critère le faire : sous le critère monumental, on ne pouvait pas, on n'avait pas la plus grande cathédrale gothique française, ni le plus grand musée... Aucun très grand monument qui marque l'histoire de France, mais petit à petit c'était un ensemble et petit à petit en étudiant la ville, c'est là où c'est passionnant, parce que j'ai étudié la ville par l'histoire de la ville... (...) Néanmoins, on cherchait tout azimut les critères que l'on puisse faire ressortir et pour que l'on puisse remplir les grilles. C'était quoi les critères, ce n'était pas la notion Site Vieux-Lyon n'a pas de critère pour le patrimoine mondial, donc il fallait trouver des choses. »⁴³⁷

Il n'est alors plus question d'un périmètre précis et prédéfini pour l'inscription. Le premier travail consiste justement à identifier le site du territoire lyonnais permettant de répondre aux critères de l'Unesco. La recherche de Didier Repellin et de son jeune stagiaire architecte, Jérôme Francou, ne s'effectue pas seulement « *tout azimut* », mais à partir d'un corpus de sources locales construit grâce aux différents membres du « *groupe de travail* ». Les tâches, en son sein, se répartissent rapidement. Didier Repellin et Jérôme Francou, disposant des moyens du cabinet d'architecture de ce premier, préparent progressivement les éléments nécessaires aux dossiers et effectuent une indexation, un tri et une première sélection des sources apportées notamment par les participants au groupe de travail. Ainsi, les cartes, photographies, textes ou autres documents sur la ville et son urbanisme dont ont besoin les architectes sont transmis au fur et à mesure à partir, principalement, des sources de la Renaissance du Vieux Lyon. Il est également fait appel au photographe du Vieux Lyon, Yves Neyrolles, ainsi qu'aux services municipaux, notamment grâce à l'implication, sur décision de Raymond Barre, du secrétaire général de la ville. Régis Neyret ne manque pas de souligner la disponibilité des services municipaux à leur égard :

« Il fallait un dossier juridique, ce sont les services de la ville qui sont intervenus : le secrétaire général leur a dit : « fournissez ce qu'on vous demande de fournir ». »⁴³⁸

Les sources mobilisées, essentiellement écrites, sont donc institutionnelles, associatives ou encore privées. Une première catégorie est constituée des récits sur la ville, des ouvrages scientifiques tels que ceux de Charles Delfante, des ouvrages historiques

⁴³⁷ Entretien avec Didier Repellin, architecte en chef des monuments historiques, 02 février 2002.

⁴³⁸ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

considérés comme des « classiques » au plan local⁴³⁹, ainsi que des études très précises réalisées par la Renaissance du Vieux Lyon⁴⁴⁰, des érudits locaux ou encore par des services étatiques en charge du patrimoine sur les caractéristiques de différents quartiers lyonnais⁴⁴¹. Ces sources sont bien connues à Lyon, les participants à la configuration d'acteurs relative au patrimoine s'y référant d'ailleurs régulièrement. Un premier travail de sélection, résultant des approches étatiques de la notion de patrimoine, est donc déjà effectué. Plus largement et conformément aux récentes exigences de l'Unesco, des travaux sociologiques et économiques réalisés sur la ville de Lyon sont également mobilisés. Cette seconde série de travaux est jusqu'alors peu intégrée dans les pratiques et les réflexions sur le patrimoine au plan local. La différence essentielle entre l'approche de ces deux architectes et celle traditionnellement opérée à Lyon relève des mises en perspective que les premiers essaient d'adopter. Il s'agit, pour eux, d'expliquer la ville et non plus seulement d'en protéger certains éléments. Leur lecture de ces différentes sources écrites s'appuie sur une approche comparée et sur une mise en perspective systématique des évolutions architecturales à partir des changements socio-économiques de la ville. En plus de ces sources écrites, Didier Repellin et Jérôme Francou disposent des connaissances et des réseaux de leurs collaborateurs, en particulier des contacts des élus municipaux. Les récits rétrospectifs témoignent tous d'une mobilisation assez volontaire des employés municipaux lorsque leur aide est demandée. Le travail d'identification et de tri se concrétise par l'élaboration d'une liste de faits ou de lieux pour lesquels la ville de Lyon pourrait se distinguer, ainsi que le rappelle Didier Repellin :

« Il y a eu des choses toutes simples, par exemple, une chose qui était de valeur universelle c'était les premiers martyrs, Lyon est la ville des premiers martyrs chrétiens. C'est une valeur exceptionnelle universelle, c'est le moins que l'on puisse dire. Ils n'ont pas été martyrisés dans le Vieux-Lyon, ils l'ont été au pied de la Croix-Rousse, dans l'amphithéâtre, donc ce n'était pas dans le site que nous avions prévu d'inscrire... Donc il y avait un tas d'éléments comme ça qui capotaient. Or, après ça, je trouvais des critères remarquables dans tout l'ensemble en plus de ça équilibré, c'était un ensemble de continuité urbaine. »⁴⁴²

La notion de continuité urbaine fait référence à celle de site urbain, apparue à travers les propos des adhérents de l'Icomos international, puis lors de l'étude des dossiers d'inscription des centres historiques de Prague et de Porto. Cette notion est applicable à

⁴³⁹ Ces ouvrages figurent dans la bibliographie : *Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon*, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, n°ordre : 872, Volume 1, p. 43-45.

⁴⁴⁰ Parmi celles-ci, figurent les recherches sur l'évolution du quartier dit Renaissance (Vieux Lyon) qui ont montré que certaines maisons se sont constituées très progressivement entre le 13^{ème} et le 18^{ème} siècle. La Renaissance du Vieux Lyon laisse à disposition l'ensemble de son fonds documentaire et en particulier la collection de Bulletins de la Renaissance du Vieux Lyon dans lesquels sont régulièrement publiées certaines de ces études.

⁴⁴¹ Bien que les études réalisées par le service de l'Inventaire de la Drac concernent encore peu le territoire de la ville, des études ciblées sur certains monuments, notamment du Vieux Lyon sont par exemple mobilisables par Didier Repellin.

⁴⁴² *Entretien avec Didier Repellin, 02 février 2002.*

Lyon à partir des deux éléments développés sommairement ici par Didier Repellin :

« En consultant notamment pas mal d'atlas de développement des villes, on s'est aperçu que, en comparaison du développement des villes européennes, il y avait à Lyon deux éléments : c'est que Lyon avait un site naturel assez étonnant, c'est-à-dire une ville avec deux collines, deux fleuves et un confluent, il y a très peu de villes qui s'installent sur ce type de configuration, parce que ça double les ponts. Les infrastructures sont un peu plus lourdes. Et la seconde chose, c'est que dans la plupart des villes européennes, le centre ville est toujours au même endroit, à Lyon, il s'est déplacé : le centre ville officiel. Le centre-ville romain est à Fourvière, le centre-ville médiéval est en bas au vieux Lyon, le centre-ville classique est sur la Presqu'île – Hôtel de Ville, centre-ville XIXe c'est la préfecture, centre-ville XX c'est la Part-Dieu. Donc il y a une translation complète et vous avez une lecture directe de toutes les couches de l'urbanisme. »⁴⁴³

La proposition d'une inscription du Vieux Lyon est ainsi transformée à partir d'une analyse des éléments importés de l'Icomos international et de la sélection des sources locales. Les fabricants des dossiers de candidature de Lyon construisent alors le *site historique*, sans en préciser pour le moment le périmètre, mais en insistant sur l'aspect novateur de la proposition.

« Avec l'inscription de la ville de Porto deux ans avant, en plus avec toute la philosophie actuelle de l'Unesco que je connaissais, on passe du patrimoine monumental au patrimoine vivant et humain, c'était tout à fait dans la lignée, d'ailleurs Lyon ne serait jamais passé dix ans avant. Dix ans avant, nous n'avions pas du tout ce type de notions, donc tout a été conjugué, tout a été bon. »⁴⁴⁴

La fabrique, à Lyon, de justifications aux critères internationaux résulte donc d'interactions entre des acteurs relativement hétérogènes tant dans leurs capacités que dans leurs moyens d'action. Elle correspond à une construction collective impliquant des scènes locales, nationales et internationales via la structuration de l'Icomos international⁴⁴⁵. Si les logiques transnationales sont prises en compte par les acteurs adhérents de l'Icomos, elles apparaissent toutefois, à ce stade de l'analyse, assez peu partagées par les autres intervenants. Le rôle de certains acteurs locaux (notamment de ceux qui fournissent les sources) méritent, selon nous, une attention plus particulière : il semble que si l'indexation et le tri des sources retenues est essentiellement l'œuvre des architectes adhérents de l'Icomos, certains acteurs lyonnais exercent également une influence non négligeable sur la sélection finale des sources et des justifications.

La première étape de mise en cohérence des récits sur le patrimoine local avec les critères internationaux relève donc d'un travail « en chambre » et mobilise une catégorie particulière d'acteurs : les savants du patrimoine mondial. Même lorsque des acteurs lyonnais accompagnent les réflexions, les architectes adhérent à l'Icomos international

⁴⁴³ *Idem.*

⁴⁴⁴ *Idem.*

⁴⁴⁵ Nous reviendrons dans la seconde partie de cette thèse sur les spécificités de cette structuration et sur ses conséquences dans la fabrique du patrimoine mondial.

mènent leurs investigations et effectuent seuls leurs tests, au regard des normes internationales, ainsi que les comparaisons permettant de valider ou d'invalider leurs hypothèses. Mieux, les acteurs multipositionnés interprètent le patrimoine local, le traduisent, voire même le réécrivent, pour qu'il devienne lisible, sinon à l'échelle mondiale, du moins par leurs confrères de l'Icomos international. Reste que les démonstrations en cours d'élaboration présentent d'ores et déjà des différences importantes avec les représentations officielles du patrimoine historique à Lyon et à Québec et que la question de la validation politique des premières se pose.

Le politique local face aux nouveaux récits caractérisant le patrimoine urbain

Bien qu'un lien fort entre patrimoine historique et patrimoine mondial soit affiché, le travail « en chambre » pourrait laisser penser que de nouvelles représentations des patrimoines locaux sont élaborées de façon assez déconnectée des représentations nationales. Les dossiers de candidature sont toutefois déposés par les municipalités et les Etats. Dès lors se pose la question de leur validation politique. Plus largement, nous souhaitons analyser ici comment les élus locaux tentent de maîtriser le processus d'élaboration de ces représentations.

Influences locales et nouvelles délimitations du patrimoine historique lyonnais

Si les récits sur la phase de fabrique du patrimoine mondial et sur celle d'approbation politique ne laissent paraître aucun conflit ni aucune difficulté de partage des choix effectués, ces derniers résultant tous, selon les entretiens, du travail des seuls architectes, les propos de ces architectes sont plus nuancés et révèlent en creux des conflits dus aux enjeux politiques liés au patrimoine. De fait, la fabrique du dossier de candidature lyonnais est rapide et réalisée entre le cabinet d'architecture et les réunions du lundi matin à l'Hôtel de Ville. Le groupe de pilotage apporte ses validations successives au projet tel qu'il est réalisé. Les premières explications d'une proposition d'inscription lyonnaise, formulées par Didier Repellin et son stagiaire, sont construites à partir de la notion de continuité urbaine afin de lire et de montrer dans l'évolution du bâti et de l'occupation de l'espace à Lyon une « *valeur universelle exceptionnelle* ». Ces explications correspondent à un périmètre plus large que celui du Vieux Lyon, décrété patrimoine national par l'Etat en 1964 et promu patrimoine lyonnais, depuis les années 1950, par les adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon. Les deux architectes font alors face à une première opposition lors de la proposition d'élargissement du périmètre proposé à l'inscription : « *c'est le Vieux-Lyon qui constitue le patrimoine de Lyon, pas autre chose* »⁴⁴⁶. Didier Repellin explicite, en entretien, une partie des difficultés qu'il a rencontrées lors de l'élargissement du périmètre proposé à l'inscription :

« Ceux qui étaient impliqués dans cette première ébauche et qui disaient que ça compliquait beaucoup, parce qu'au départ, il n'y avait qu'une mairie, maintenant il fallait aussi travailler avec les autres mairies d'arrondissement, on va avoir

⁴⁴⁶ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

d'autres associations, d'autres intervenants et ça donnait une notion qui était élargie. (...) Et au départ, ils n'étaient pas tout à fait d'accord, même pas du tout d'accord, en disant « mais non, mais ça complique » et puis il y avait des gens pour dire que je voyais trop grand, que c'était trop grand, comme si c'était, si vous voulez, comme si c'était démentiel. Mais connaissant les autres dossiers, moi j'avais envie de faire un dossier qui avait des chances de passer, pas un dossier qui a toutes les chances d'être retoqué. »⁴⁴⁷

Les arguments avancés, au sein du groupe de travail, pour contrer cette première proposition relèvent des difficultés institutionnelles locales et de la démesure même d'un tel projet, c'est-à-dire finalement de son incohérence avec le patrimoine historique lyonnais tel qu'il est jusqu'alors appréhendé par la municipalité et par les services étatiques. Derrière de telles considérations, des enjeux identitaires et donc politiques sont perceptibles. Ils sont liés à la définition même du périmètre de la zone identifiée comme patrimoine historique. Les débats et les discussions des érudits du 19^{ème} siècle ainsi que l'« Esprit lyonnais » que ces derniers ont amplement contribué à façonner, apparaissent encore fortement présents au sein de la ville⁴⁴⁸. Ils constituent d'ailleurs le fondement de la réflexion de Didier Repellin comme en témoignent les propos cités ci-dessous :

« ça [la nouvelle proposition] a augmenté largement, ça a épanoui, puisque nous allions du patrimoine romain jusqu'au patrimoine vingtième. Donc on avait toute la suite, il fallait faire ressortir toutes les qualités, la qualité du savoir faire, du travail humain, du génie industriel, du génie créateur, mais c'est une ville, une ville bourgeoise, une ville de métiers, une ville de savoir-faire et c'est peut-être la ville qui est la quintessence, le résumé de chaque style. A Lyon, on a horreur des modes, on ne se met pas à la mode, c'est à Paris que l'on se met à la mode pour en mettre plein la vue à tout le monde, à Lyon on ne garde que l'essentiel. Donc vous avez une encyclopédie du résumé de l'architecture française. Donc ça vous donne un exemple. »⁴⁴⁹

Ainsi, la proposition de Didier Repellin, en partant de l'histoire romaine de la ville, puis en proposant une lecture des différentes périodes englobe le territoire du Vieux Lyon et s'appuie sur les principaux traits fondateurs d'une représentation sentimentale du patrimoine local (cf. chapitre 1). Elle prolonge toutefois l'histoire jusqu'au 20^{ème} siècle et tend à intégrer la rive gauche du Rhône : les propos cités un peu plus haut mentionnent en effet que le centre actuel de Lyon est le quartier de la Part Dieu. La brève présentation de la construction socio-politique d'un territoire identifié comme patrimoine historique à Lyon (Chapitre 1) a rappelé le refus catégorique de certains Lyonnais d'inclure la rive gauche du Rhône dans la ville. Si la question des limites du périmètre n'est jamais traitée officiellement, des discussions importantes ont sans doute alors lieu, en huis clos, entre les membres du groupe de travail. Le périmètre du site historique proposé à l'inscription s'arrête en effet finalement au Rhône. Il est difficile de savoir, à travers les récits des acteurs lyonnais, comment ces limites ont été déterminées. Didier Repellin justifie

⁴⁴⁷ Entretien avec Didier Repellin, 02 juillet 2002.

⁴⁴⁸ SAUNIER (Pierre-Yves), *L'Esprit lyonnais...*, op. cit.

⁴⁴⁹ Entretien avec Didier Repellin, 02 juillet 2002.

aujourd'hui ainsi l'absence du quartier de la Part Dieu dans le Site historique : « *il était nécessaire de s'arrêter quelque part et une limite naturelle s'imposait : celle du Rhône* »⁴⁵⁰. L'influence sur les décisions et les choix du périmètre proposé à l'inscription de certains membres du groupe de travail apparaît donc en creux. De fait, la mise en parallèle du patrimoine lyonnais tel qu'il était perçu par les érudits locaux à la fin du 19^{ème} siècle et du patrimoine proposé à l'inscription présente de grandes similitudes : les trois zones constituant le patrimoine au 19^{ème} siècle (Fourvière, Bellecour-Ainay et Croix-Rousse) sont celles autour desquelles le patrimoine soumis à l'Unesco est construit. La rive gauche, méprisée par ces mêmes érudits⁴⁵¹, en est également absente. La parole savante et les analyses réalisées à partir des connaissances et du savoir transnationaux ne résistent donc qu'en partie aux pressions exercées par des acteurs lyonnais imprégnés de la culture locale⁴⁵². Le partage des représentations, des critères et des lectures du patrimoine, tels qu'ils sont présents au sein des organes consultatifs de l'Unesco, est loin d'être aisé à Lyon. La forte volonté d'obtenir une inscription et la grande légitimité que tirent les architectes de leurs implications actives au sein de ces associations facilitent cependant l'obtention d'un consensus relativement rapide autour d'un périmètre neutre en regard des attentes et des profils des membres du groupe de travail. Les deux architectes peuvent en effet s'appuyer sur l'identification et la protection de lieux patrimoniaux par l'Etat sur l'ensemble du site finalement proposé. La ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse et l'inscription de nombreux édifices de la Presqu'île aux Monuments historiques, dont les abords dans un périmètre de cinq cents mètres sont alors protégés, assurent la valeur patrimoniale du site par les logiques nationales. Les récits sur l'histoire de la ville et les pratiques plus anciennes d'identification et de protection du patrimoine apparaissent ainsi décisives dans la définition du périmètre proposé à l'inscription pour la ville de Lyon. Mieux, la mise en cohérence du patrimoine historique lyonnais avec les critères internationaux apparaît compatible avec les logiques étatiques d'identification et de conservation du patrimoine. Une telle prégnance est perceptible également à Québec.

Proposition d'inscription canadienne et « décret public patrimonial » québécois : une compatibilité délicate

Les validations politiques sont décisives dans le processus de fabrication du dossier de candidature québécois. Elles sont toutefois rapidement intégrées à la réflexion (cf. *supra*) et ne constituent donc, dans la suite de la procédure, aucunement des obstacles ou des freins. De fait, les enjeux politiques liés aux discours portés sur le patrimoine historique de la ville ont rapidement été pris en considération par l'« entrepreneur politique » canadien. Ses multiples entretiens avec les différents acteurs concernés visent à écarter toute réapparition de tels enjeux. Il établit en outre des justifications à partir d'un périmètre déjà

⁴⁵⁰ Idem.

⁴⁵¹ SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais...*, op. cit.

⁴⁵² L'analyse du contenu des dossiers de candidature révèle également la très forte adéquation entre les justifications apportées et les caractéristiques de l'Esprit lyonnais.

identifié et décrété patrimoine historique par le gouvernement provincial et géré comme tel par les services municipaux : l'arrondissement historique du Vieux Québec. Le consensus construit, au cours des années 1960, n'est donc pas remis en cause par la procédure d'inscription. Par ailleurs, les différences entre les justifications qu'il propose et les discours portés jusqu'à présent sur le territoire du Vieux Québec n'apparaissent pas manifestes aux acteurs mobilisés par la procédure. Les explications apportées ne constituent pas des contradictions aux discours des acteurs québécois. Elles sont à la fois cohérentes avec les représentations « francisantes » du patrimoine historique et avec les représentations touristico-économiques développées par les acteurs économiques et les élus municipaux. La prégnance des pratiques antérieures et des logiques nationales est, ici également, très importante. L'absence de conflits, lors de la fabrication des dossiers de candidature de Québec, ne témoigne pas, cependant, d'un partage des logiques transnationales de protection du patrimoine. Les validations des représentants politiques sont obtenues très en amont de la procédure. Ils ne sont pas, par la suite, consultés sur le contenu scientifique des projets. La naissance, la conception puis la réalisation des dossiers de candidature québécois relèvent ainsi largement d'acteurs mobilisés au sein de l'Icomos Canada.

Les travaux réalisés au sein de ce second « laboratoire » procèdent donc de logiques différentes de ceux effectués dans le cadre de l'Icomos international ou de ses comités nationaux. Ils répondent avant tout aux enjeux politiques urbains. L'analyse et la sélection des sources et, notamment à Lyon, les négociations avec les acteurs dont les attentes vis-à-vis du projet sont importantes, deviennent ainsi prégnantes. Plus largement, l'analyse de la fabrication des dossiers de candidature révèle d'abord que celle-ci est réalisée entièrement à la marge des configurations d'acteurs qui gèrent les patrimoines historiques et qu'elle relève également de logiques toutes autres que celles qui président à l'élaboration de stratégies internationales. Les représentants politiques en sont absents à Québec et sont relativement peu impliqués à Lyon, alors même que ces élus proposaient de lire la procédure d'inscription comme une stratégie de rayonnement international et qu'ils se targuaient de savoir mettre en œuvre de telles stratégies. De fait, les phénomènes d'apprentissage, dans le domaine de l'international, apparaissent ici relativement peu opérants. Les agents des services municipaux et ceux des administrations étatiques sont principalement mobilisés en tant qu'adhérents de l'Icomos international. Les validations finales relèvent toutefois des élus municipaux et nationaux : l'analyse précédente laisse penser que ces validations s'accompagnent de la constitution d'enjeux municipaux, voire nationaux, autour du patrimoine mondial.

Les adhérents de l'Icomos France et de l'Icomos Canada, fabricant des dossiers de candidature de Lyon et de Québec, deviennent des passeurs entre l'Unesco et ses organes consultatifs, d'un côté, et les gestionnaires de sites urbains, de l'autre. Ils facilitent les circulations de données, de règles et de réflexions. Ils participent ainsi à des dynamiques en train de se faire sur chacune de ces scènes. Cependant, les circulations qu'ils rendent possibles sont en partie filtrées. Ce ne sont, en effet, pas n'importe quels acteurs de l'organisme qui interviennent. Ceux en mesure d'agir répondent, en outre, en fonction des différentes positions qu'ils occupent, en particulier en fonction de leur rapport à la législation nationale relative au patrimoine culturel. Leur forte implication doit donc être relativisée par leur position spécifique ainsi que par l'organisation même de l'Icomos

international. La structuration de cet organisme en comités nationaux est en effet propice à définir les échanges et les dynamiques transnationales à partir de logiques, voire d'institutions, étatiques⁴⁵³. Les logiques et les pratiques urbaines et nationales constituent, selon ce qui précède, un facteur déterminant des délimitations des sites proposés à l'inscription. Mieux, en repérant les acteurs participant au travail politique sous tendant cette première étape de la procédure d'inscription, l'analyse précédente apporte quelques nuances à une lecture de ces propositions d'inscription comme réponse territorialisée à une offre internationale. Les représentations nationales, les intérêts nationaux et internationaux demurent fortement présent au cours de l'élaboration des dossiers de candidature. Le travail politique opéré à Lyon et à Québec résulte de régulations, notamment politiques, entre des scènes locales, nationales et internationales. Reste toutefois à saisir précisément quelles sont ces nouvelles représentations du patrimoine local. La section suivante étudie le contenu même des justifications apportées aux propositions d'inscription et montre l'aspect décisif de ces pratiques urbaines et, plus encore, étatiques dans la fabrique des dossiers de candidature.

III. Vers une *représentation transnationale* des patrimoines locaux ?

Le processus de transnationalisation, associé à la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, s'achèverait avec la production d'une « représentation transnationale » du patrimoine, cette représentation étant censée faire sens pour « *l'ensemble de l'humanité* »⁴⁵⁴ (cf. *infra*) comme les représentations nationales du patrimoine produisent du patrimoine national, etc. La section précédente en témoigne : la production des récits et des justifications présentés dans les propositions d'inscription résultent de circulations entre différentes scènes (en particulier avec des scènes situées au-delà des frontières nationales) et, partant, sont le fruit d'un travail collectif qu'il nous semble possible de qualifier de transnational. Cela suffit-il, toutefois, pour qualifier les nouvelles représentations de *transnationales* ? La seconde section a en effet également pointé la prégnance d'acteurs locaux et l'importance des discours nationaux dans le travail de sélection et d'indexation qui sous-tend la production de ces récits et de ces justifications. Elle invite donc à questionner les caractéristiques de ces nouveaux récits : les nouveaux construits socio-politiques sont-ils emprunts de références localo-centrées ? Le cas échéant, nous chercherons à repérer les références effectuées et les discours locaux qu'elles tendent à véhiculer. Nous essaierons alors de caractériser les objets construits au cours de cette première étape de la procédure d'inscription : les dossiers de candidature sont-ils pensés et saisis comme des objets scientifiques ou comme des outils de communication des villes ? De fait, un rapide survol des dossiers de candidature lyonnais et québécois révèle que les municipalités sont présentées comme les principaux gestionnaires des sites proposés à l'inscription laissant alors voir une forte volonté de leur

⁴⁵³ Voir notamment, KRASNER (Stephen), « Power politics, institutions and transnational relations », dans Thomas RISSE-KAPPEN, *Bringing transnational relations back in. Non-state actors, domestic structures and international institutions*, Cambridge Studies in international Relations, Cambridge University Press, 1995, p. 257-279.

⁴⁵⁴ Entretien avec Didier Repellin, le 02 juillet 2002.

part de figurer comme les acteurs centraux de ces démarches.

1. Patrimoine local et justifications de portée internationale : l'importance des construits socio-politiques préexistants

Les justifications des Etats proposant l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial répondent au formulaire conçu par l'Unesco et ses organes consultatifs⁴⁵⁵. L'analyse précédente révèle que les profils des principaux fabricants des dossiers de candidature lyonnais et québécois sont relativement similaires : des architectes adhérant à l'Icomos et, pour la plupart, spécialistes de la protection et de la conservation du patrimoine. Les contenus de ces dossiers sont toutefois très hétéroclites : l'analyse comparée des justifications lyonnaises et québécoises met en évidence la rigueur recherchée par leurs fabricants pour formuler une réponse conforme à une demande qu'il est nécessaire d'expliquer tout autant que des interprétations locales extrêmement distinctes d'une même procédure. De fait, les justifications de la valeur patrimoniale de l'arrondissement historique de Québec sont apportées en une vingtaine de pages⁴⁵⁶ alors que le dossier de candidature de Lyon⁴⁵⁷ ne présente pas moins de soixante pages pour identifier, présenter et justifier les spécificités du patrimoine lyonnais. Cette section s'intéresse précisément aux justifications concernant la « valeur universelle exceptionnelle » présentées dans les entrées *Historique* et *Etat de conservation* : comment les acteurs locaux pensent-ils le patrimoine lyonnais et le patrimoine québécois pour qu'ils fassent sens au plan international ? Nous proposons pour questionner cette « transnationalisation » et sa perception par les fabricants des dossiers de comparer les discours légitimés par les Etats sur les patrimoines historiques urbains à la fin des années soixante et les justifications présentées, dans les dossiers de candidature, comme étant de portée universelle.

Le renouveau des stéréotypes lyonnais

Deux arguments sont avancés pour justifier l'inscription du Site historique de Lyon : sa continuité urbaine et son rôle essentiel dans le développement culturel et scientifique à l'échelle européenne. S'ils sont présentés de manière à répondre aux critères définis par les organismes internationaux, ils n'en véhiculent pas moins, au-delà des justifications architecturales et urbanistiques, les principaux traits de l'« Esprit lyonnais ». De fait, la notion de site historique désigne une large superficie (500 hectares) au regard des autres biens culturels inscrits, bien qu'elle ne représente que 10% du territoire de la ville. Quatre quartiers y sont totalement ou partiellement intégrés : le Vieux Lyon, Fourvière, la

⁴⁵⁵ Ce formulaire est construit autour de la présentation géographique et physique du site, celle de son histoire et de celle des lois et des pratiques de protection et enfin de celle des gestionnaires. Voir en annexe.

⁴⁵⁶ Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec, 1983, n° ordre : 300, 100 p, p. 1-21.

⁴⁵⁷ *Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon*, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, n°ordre : 872.

Presqu'île et les Pentes de la Croix-Rousse. Le Site historique s'étend de la colline de Fourvière aux berges du Rhône et de la rue d'Ainay (2^{ème} arrondissement) au Boulevard de la Croix-Rousse (4^{ème} arrondissement).



Limites du site historique de Lyon

(source : www.lyon.fr)

Le choix des limites du site historique, résultat des négociations entre les protagonistes du groupe de travail, visent à servir la démonstration de la « valeur universelle exceptionnelle » du lieu. L'introduction de la notion de continuité urbaine tend, d'abord, à démarquer le site proposé du périmètre légitimé par l'Etat et donc à remettre en cause le patrimoine historique tel que décrété par l'État à Lyon en 1964. La dilution du périmètre défini par les instances étatique opérée à travers ce choix est également perceptible dans le premier argument justifiant la proposition d'inscription : l'unique centre historique cède la place à une succession de centres qui, tous, participent à l'histoire lyonnaise. Dans le dossier de candidature, le site lyonnais est présenté ainsi :

en vertu de la loi du droit d'auteur.

« Le site historique de Lyon peut figurer parmi les « exemples éminents d'établissement humain », combinant un site exceptionnel et une continuité urbaine remarquable par son harmonie. Alors que dans la plupart des villes européennes, le centre-ville s'est développé en se construisant sur lui-même, à Lyon, le centre-ville a été reconstruit, au cours des siècles, en se déplaçant vers l'est en abandonnant les centres précédents. C'est ainsi que la ville offre encore aujourd'hui une lisibilité physique des centres anciens de chaque époque. La rare cohérence du tissu urbain qui s'impose à la vue s'explique par une harmonie de l'architecture au-delà de l'évolution des styles, et par la symbiose du site naturel et de son urbanisation. »⁴⁵⁸

Cet argumentaire, construit en référence au « critère iv des textes internationaux »⁴⁵⁹, tend à présenter le patrimoine historique et le développement urbain lyonnais d'une manière encore très peu envisagée, notamment au plan national. Les sections précédentes ont déjà souligné le paradoxe entre la présentation, classique dans la capitale des Gaules, d'un patrimoine associé à un âge d'or du rayonnement lyonnais et refusant d'intégrer les évolutions qui ont lieu vers l'est de la ville⁴⁶⁰ et le récit établi dans le cadre de la fabrique du dossier de candidature. Précisons en outre qu'au plan national et de manière très générale la représentation du patrimoine historique reste largement dominée par une conception très monumentale. De fait, à travers ce choix, c'est une volonté d'adapter la lecture innovante du développement urbain de Lyon aux caractéristiques, notamment sociologiques, de l'identité locale qui est donnée à voir. Le second argument, construit en référence au « critère v des textes internationaux »⁴⁶¹, figurant dans le dossier lyonnais exploite plus encore les traits du caractère lyonnais à travers la valorisation du rôle de la Capitale des Gaules dans le développement culturel, donc également religieux⁴⁶², et scientifique de l'Europe et, enfin, de souligner le rayonnement ancien de la ville :

« Lyon a toujours été le siège d'organisations religieuses ou laïques tournées vers l'aide aux pauvres et l'action sociale dans le monde. (...) Lyon a été le

⁴⁵⁸ *Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, n°ordre : 872, Volume 1, p. 65.*

⁴⁵⁹ Critère iv. : « soit offrir un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles » *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris, Unesco, 1997.

⁴⁶⁰ Ceci est cependant en accord avec l'idée, véhiculée dès la fin du 19^{ème} siècle dans les guides de tourisme sur Lyon, selon laquelle de Fourvière, le visiteur est à même de contempler le développement de la ville. Cf. SAUNIER (Pierre-Yves), « Le guide touristique, un outil pour une possible histoire de l'espace : autour des guides de Lyon 1800-1914 », *Géographie et cultures*, n° 13, 1994.

⁴⁶¹ Critère v : « soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère ne devrait justifier une inscription sur la Liste que dans des circonstances exceptionnelles, et lorsqu'il est appliqué concurremment avec d'autres critères culturels ou naturels). » *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris, Unesco, 1997.

berceau et la terre d'élection de personnages illustres qui ont contribué au développement culturel et scientifique européen. »⁴⁶³

De fait, le long développement de cet argumentaire est empreint des qualités et des caractéristiques attribuées aux Lyonnais et analysées ainsi par Pierre-Yves Saunier : « sa « générosité » charitable, son « esprit d'association », de « fraternité chrétienne » sont autant de qualités qui en font un être apte à la vie de société. Enfin, ses « aspirations vers un idéal » qui se traduisent par son « ardente piété », son « amour des arts » ou « son penchant vers l'utopie », l'élèvent vraiment au rang d'homme, capable de se détacher des seules contingences matérielles de la survie »⁴⁶⁴. La mobilisation de ce stéréotype est enfin manifeste dans la conclusion de l'*historique* ainsi que dès le début des *justifications* comme en témoignent ces extraits :

« Son urbanisme et son architecture sont représentatifs de la marque originale de Lyon dans l'histoire : une grande ville bourgeoise qui, tout en étant jalouse de son indépendance, s'est toujours ouverte sur le monde. »⁴⁶⁵ ***« La vie lyonnaise présente en effet un modèle original : ses codes sociaux proviennent d'une population de marchands, bourgeoisie entreprenante, farouchement indépendante, alliant le sérieux, le goût du risque et le sens des réalités, à l'idéalisme. Préférant le fond à la forme, la société lyonnaise a toujours ajusté avec conscience et rigueur, son cadre de vie à ses aspirations. Volontairement tournée vers le rayonnement économique et social, elle s'est toujours défendue de toute ostentation. Son regard, toujours raisonnable, portés sur les changements et les modes a permis de conserver une continuité de vie permanente, transmise avec une authenticité remarquable. »***⁴⁶⁶

L'analyse précédente permet toutefois d'affirmer que la référence à l'« Esprit lyonnais » sert d'abord le processus de fabrication des dossiers, avant de participer à la démonstration de la « valeur universelle exceptionnelle » du site historique de Lyon. L'argumentaire ainsi développé recueille aisément et rapidement, selon les entretiens menés⁴⁶⁷, l'approbation du groupe de pilotage ainsi que celles du Conseil municipal et du maire de Lyon. Plus largement, une lecture attentive du contenu des dossiers de candidature du site historique

⁴⁶² Les deux exemples mis en avant dans l'argumentaire sont des personnalités religieuses béatifiées par le Pape Jean-Paul II : Frédéric Ozanam et le Père Antoine Chevrier. *Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, n°ordre : 872, Volume 1, p. 65.* Le long historique présente également de nombreuses références à la religion catholique.

⁴⁶³ *Idem.*

⁴⁶⁴ SAUNIER (Pierre-Yves), *L'Esprit lyonnais...*, *op. cit.*, p. 20

⁴⁶⁵ *Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, n°ordre : 872, Volume 1, p. 22.*

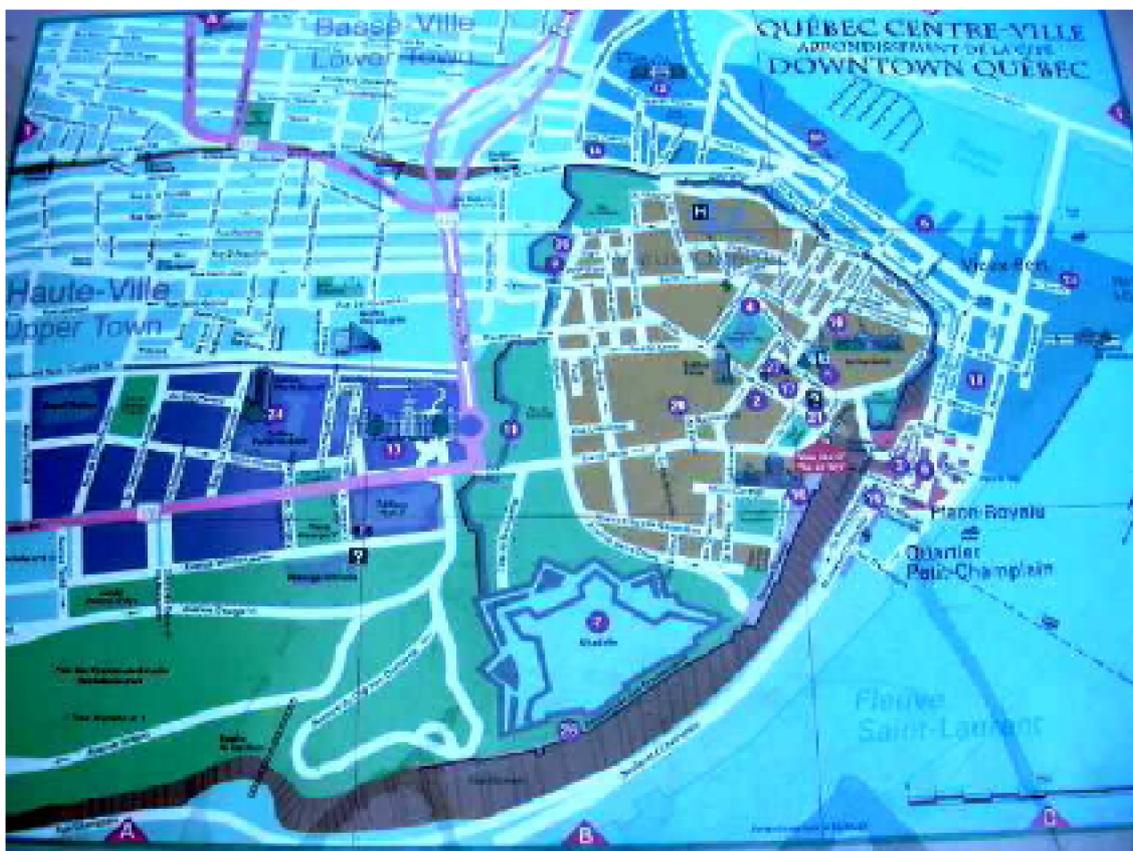
⁴⁶⁶ *Idem, p. 64.*

⁴⁶⁷ Les enquêtes lyonnaises ont tous souligné les délais très courts pour le dépôt du dossier de candidature et sa présentation très rapide en conseil municipal.

de Lyon pointe l'ambition de défendre, et sans doute de faire connaître, l'« Esprit lyonnais » à l'échelle internationale, ambition décelée précédemment dans les motivations de l'« entrepreneur politique » lyonnais. Les justifications de la proposition d'inscription présentent une approche architecturale et urbanistique décalée par rapport à ce qui est généralement diffusé sur le patrimoine historique lyonnais. Si les ajustements et les adaptations aux critères internationaux sont importants et modifient considérablement le périmètre de ce qui est considéré comme patrimoine historique à Lyon, les propos dithyrambiques sur la société lyonnaise déplacent la justification d'une valorisation du patrimoine à celle du caractère lyonnais. La comparaison entre l'argumentaire proposé aux organisations internationales et la construction socio-politique locale de ce qui fait patrimoine montre ainsi une certaine continuité avec les représentations nationales et, plus encore, locales du patrimoine lyonnais. L'opération de traduction apparaît ainsi d'abord mise au service des élites lyonnaises et laisse en grande partie de côté la question d'une « transnationalisation » du patrimoine. L'opération de traduction s'effectue, à Québec, également dans une certaine continuité : celle des discours dominants parmi les professionnels du patrimoine.

L'effacement de la dimension politique du patrimoine québécois

Le chapitre *Justification de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial* des dossiers de candidature de l'arrondissement historique de Québec est beaucoup plus succinct que celui des dossiers lyonnais. Il s'inscrit en outre dans le prolongement des récits municipaux et provinciaux élaborés au cours des années soixante et soixante-dix. De fait, le périmètre proposé à l'inscription et celui légitimé par la province du Québec et les deux arguments justifiant la proposition d'inscription relèvent de deux caractéristiques locales largement diffusées. Elles sont toutefois présentées de façon moins partisans.



Carte (à destination des touristes) présentant les limites de l'arrondissement historique de Québec

(photo : Sarah Russeil, 2004)

« C'est à partir de Québec qu'a rayonné toute la civilisation française en Amérique. La culture, l'architecture civile et militaire, le commerce, la religion, l'industrie et toutes les autres facettes du domaine matériel, intellectuel et spirituel ont subi l'influence de Québec pendant plusieurs siècles. Québec est le BERCEAU DE LA CIVILISATION FRANÇAISE EN AMÉRIQUE au même titre que Ohrid en Yougoslavie pour la culture balkanique ou le Caire en Egypte pour la culture abbassayade. »⁴⁶⁸

Faisant référence au « critère iv des textes internationaux », ce premier argument souligne l'influence française, mais ne la présente pas en opposition à la présence

⁴⁶⁸ Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec, 1983, n° ordre : 300, p. 15.

anglaise, ni aux traces que celle-ci aurait laissées⁴⁶⁹. Alors que de nombreux auteurs voyaient en Québec, la « seule ville française en Amérique du Nord »⁴⁷⁰, il est ici question de « berceau de la civilisation française ». Le terme de « colonie » n'est, par exemple, jamais mentionné dans l'argumentaire développé. Les fabricants des dossiers font, en outre, référence au développement effectué « sous trois régimes politiques, français (1608 à 1759), britannique (1760 à 1867) et canadien (1867 à nos jours) »⁴⁷¹ et aux « trois grandes civilisations européennes [qui] ont plus que tout autre participé à la découverte et au développement des Amériques »⁴⁷². Leur objectif n'est pas de construire le patrimoine de Québec en opposition à l'Etat fédéral, ni même de le présenter comme fleuron de la communauté francophone du Canada, mais d'abord de réinscrire ce site local dans l'espace du patrimoine canadien, puis dans celui du patrimoine mondial.

La dimension « universelle exceptionnelle » est ensuite interprétée, à Québec, par l'unicité du bien proposé. Le second argument du dossier de candidature, relatif au « critère i des textes internationaux »⁴⁷³, porte avant tout sur un monument, sur un seul élément de l'architecture québécoise et se réfère ainsi à une lecture très proche de celles proposées alors par les historiens de l'architecture :

« QUÉBEC EST UNIQUE. C'est la seule ville fortifiée en Amérique du Nord qui possède une enceinte qui l'entoure complètement. »⁴⁷⁴

De fait, les fortifications, au même titre que le Château Frontenac ou les Plaines d'Abraham, sont considérées comme patrimoine national, non seulement par la province, mais également par l'Etat fédéral, qui en assure la gestion. Elaborer un argument à partir des seules fortifications renforce la prise en compte de dynamiques fédérales dans le dossier de candidature et apporte une autre nuance au premier argument relatif à la civilisation française. Mieux, la référence aux fortifications, dont la gestion est régulièrement citée en exemple au Québec et au Canada facilite la production d'un argumentaire que ses créateurs veulent scientifique et dépouillé de revendications

⁴⁶⁹ L'historique de la ville présenté au début des dossiers de candidature présente bien entendu la période sous domination française et les évolutions urbaines que celle-ci a engendrées, mais également des éléments similaires, bien que plus succinctement, concernant la présence anglaise. *Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec*, 1983, n° ordre : 300, p. 7-8.

⁴⁷⁰ « Priorité après l'Expo : rénover la Capitale (Armand Maltais) », *Le Soleil*, 17 janvier 1967. Il est également question de la « Capitale du seul Etat français en Amérique du nord ».

⁴⁷¹ *Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec*, 1983, n° ordre : 300, p. 7.

⁴⁷² *Idem*, p. 15.

⁴⁷³ Critère i : « soit représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ». Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, Unesco, 1997.

⁴⁷⁴ *Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec*, 1983, n° ordre : 300, p. 15.

politiques. L'analyse du contenu des dossiers ne révèle pas une exaltation de l'identité locale, mais au contraire un lissage des arguments idéologiques pour établir des justifications cohérentes avec les critères internationaux. Si le périmètre correspond exactement à la construction du patrimoine historique telle que légitimé par la municipalité urbaine et la province, les justifications sont, elles, fortement empruntées des conceptions fédérales du patrimoine.

Les démonstrations élaborées pour les propositions d'inscription lyonnaise et québécoise reflètent donc une grande partie des discours locaux et/ou nationaux tels qu'ils se sont progressivement construits. Ces argumentaires dénotent toutefois un positionnement particulier par rapport aux instances qui ont établi les « décrets patrimoniaux » : ils ne reprennent pas, ou seulement partiellement, les caractéristiques que l'État français et la province québécoise ont attribuées à ces patrimoines historiques. De fait, ces argumentaires sont construits en fonction des décrets et des pratiques nationales, que ce soit quasiment en opposition à Lyon où le patrimoine historique décrété par l'Etat est dilué dans un périmètre plus large et conforme aux discours établis par les érudits locaux du 19^{ème} siècle, ou conformément au décret patrimonial de la province à Québec en modérant en partie la dimension politique de ce construit. Mieux, l'élaboration de ces argumentaires laisse finalement percevoir la recherche d'une autre légitimité que celles des instances étatiques aux pratiques et aux discours établis par les municipalités urbaines. Le processus de « transnationalisation » du patrimoine apparaît à ce stade relativement peu engagé, sa réalisation est contrainte par des enjeux politiques et identitaires locaux. A travers la production collective (parce que réalisée à travers les circulations entre scènes locales, nationales et internationales), ce sont finalement essentiellement les municipalités urbaines qui sont promues. Les dossiers de candidature présentent d'ailleurs de véritables mises en image des villes et des actions municipales contribuant à faire de ces dossiers des objets scientifiques ou au contraire de véritables outils de communication sur les villes.

2. Les dossiers de candidature, objets scientifiques ou outils de communication ?

Les discours préexistants comme les pratiques municipales et nationales participent à et contraignent en partie la sélection des périmètres proposés à l'inscription ainsi que l'élaboration même des justifications de la valeur patrimoniale de ces sites. La mise en avant systématique des spécificités et des pratiques municipales dans les dossiers de candidature invite à questionner, au-delà des réponses à un formulaire de l'Unesco, ce que ces derniers constituent pour leurs fabricants. A qui sont-ils destinés et que servent-ils ? Réalisés essentiellement par des adhérents de l'Icomos et à destination de l'Unesco, ils pourraient en effet constituer des objets d'expertise, à l'image des usages faits des dossiers d'inscription répertoriés dans le centre de documentation Unesco-Icomos. L'analyse précédente dévoile toutefois qu'une présentation magnifiée du patrimoine local y est reconstituée et défendue et qu'elle s'accompagne d'un enjeu autour du patrimoine, dépassant ainsi la constitution d'un objet scientifique pour promouvoir la ville dans son ensemble.

La mise en scène de l'action municipale

Les argumentaires construits présentent des images très positives de l'action municipale. La mise en scène est d'abord perceptible dans la forme des dossiers de candidature où séries de cartes, plans, photographies et diapositives viennent compléter les explications écrites. Le dossier correspondant à l'arrondissement historique de Québec est ainsi constitué d'un mémoire relié comprenant les vingt pages de présentation puis des annexes cartographiques et photographiques. Les textes de lois et les documents officiels relatifs aux politiques de protection de ce patrimoine, ainsi que les guides de conservation et de mise en valeur sont joints, de même que quelques ouvrages de référence sur le patrimoine historique : *Québec, trois siècles d'architecture* ; *Québec ville fortifiée du XVII^e au XX^e siècles* ainsi que le *Plan-relief de Québec*. Le dossier lyonnais est, quant à lui, présenté dans un coffret en cuir⁴⁷⁵ comprenant quatre volumes⁴⁷⁶ rouges présentant les armes de Lyon dont « *les feuilles sont de qualité supérieure* »⁴⁷⁷. L'ensemble constitue presque un « beau livre » sur la ville, son histoire, ses caractéristiques et ses particularités. Quelques livres leur sont également joints : *Le rayonnement du catholicisme lyonnais au XIX^e siècle. De Fourvière au bout du monde, 1946-1996* ; *50 ans de la Renaissance du Vieux Lyon* ; *Monuments historiques, Lyon*⁴⁷⁸. De fait, les argumentaires développés insistent sur certaines caractéristiques et mettent en valeur des événements, des institutions ou bien encore passent certains faits sous silence. Ces absences ou, au contraire, ces mises en exergue tendent à réécrire les enjeux politiques autour du patrimoine, les relations entre institutions et à valoriser certaines d'entre elles.

Une première absence, commune aux deux dossiers, apparaît de façon criante. Les luttes urbaines, à travers lesquelles ont été forgées les représentations politiques des patrimoines historiques, ne sont pas mentionnées. Les deux argumentaires laissent ainsi penser que les patrimoines lyonnais et québécois existeraient en soi et ne résulteraient pas de constructions socio-politiques. Le rôle majeur des Etats (qu'il soit provincial dans le cas québécois ou national dans le cas lyonnais) dans la préservation du patrimoine est minimisé, voire même oublié. Ainsi, par exemple, n'est-il pas fait allusion aux querelles d'experts et aux conflits urbains qui ont accompagné le projet de réhabilitation de Place

⁴⁷⁵ Le coffret en cuir est réalisé gracieusement par Myriam Basset (Ecole du Livre Jean Grolier – Lyon) et les soiries sont confectionnées par Dutel S.A., Jacques Dutel.

⁴⁷⁶ Le premier volume comprend la réponse au formulaire, les volumes 2 et 3 comportent de la documentation cartographique et photographique et le quatrième volume, très technique, est constitué de l'ensemble des textes juridiques de protection des différents quartiers proposés à l'inscription [Sont présentés en intégralité les textes relatifs à la Loi sur les Monuments historiques, au Plan d'occupation des sols, à la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé et enfin le Plan de sauvegarde (correspondant au secteur sauvegardé)].

⁴⁷⁷ Précisions apportées par nombre de nos enquêtés lyonnais.

⁴⁷⁸ *Le rayonnement du catholicisme lyonnais au XIX^e siècle. De Fourvière au bout du monde*, Musée Gadagne, Lyon, 1996 ; *1946-1996, 50 ans de la Renaissance du Vieux Lyon*, Renaissance du Vieux Lyon, 1996 ; *Monuments historiques, Lyon*, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1996.

Royale à Québec. Il n'y a pas non plus de référence à l'habitat qualifié par l'ensemble des fonctionnaires municipaux en charge de l'urbanisme d'habitat insalubre au début des années 1980 dans le Vieux Québec ⁴⁷⁹, ni aux changements de population qui ont suivi les réhabilitations du quartier. Les luttes urbaines à l'origine de la protection nationale du Vieux Lyon sont également occultées, excepté lorsqu'il s'agit de présenter le rôle des associations d'habitants. De fait, présenter les grandes querelles des années soixante-dix à Québec reviendrait à raviver un débat sur l'authenticité du patrimoine. De manière similaire, exposer les projets de Louis Pradel et l'opposition qu'ils ont soulevée montrerait que les municipalités lyonnaises successives se sont davantage intéressées à la problématique du développement qu'à celle de la protection du patrimoine. Si le premier chapitre de la thèse a montré comment les acteurs étatiques imposent aux élus municipaux la protection du patrimoine historique, l'analyse du contenu des dossiers de candidature dévoile que ces élus municipaux y sont présentés comme de fervents défenseurs du patrimoine. Les mises en exergue de certains éléments ou l'absence de certains faits tendent alors à construire une histoire de la protection du patrimoine relativement linéaire, sans conflit et résultant de coopérations et d'actions pour lesquelles les municipalités auraient un rôle important non seulement en termes de valorisation, mais aussi, et surtout, en termes de protection. Dans les dossiers de candidature de Québec, la municipalité et les gouvernements provincial et fédéral sont systématiquement mentionnés conjointement, aussi bien dans la rubrique *Données juridiques* ⁴⁸⁰ que dans la rubrique *Etat de préservation*. Les dossiers de candidature de Lyon confèrent, quant à eux, un rôle prépondérant aux instances municipales et communautaires. Ainsi, dans la rubrique *Administrations responsables*, sont seulement mentionnés « *La Ville de Lyon : la Mairie de Lyon, les Mairies des 1^{er}, 2^{ème}, et 5^{ème} arrondissements ; La Communauté Urbaine de Lyon (« le Grand Lyon ») ; Les Services d'urbanisme de la Ville et du Grand Lyon, avec principalement l'Agence d'Urbanisme* » ⁴⁸¹. Le ministère de la Culture et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine sont mentionnés dans l'entrée *Organisations associées*, au même titre que les organisations privées et associatives dont le rôle est régulièrement mis en valeur tout au long du document ⁴⁸². La volonté de valoriser les actions des institutions publiques, notamment celles des municipalités, est bien moins visible dans les dossiers de candidature de Québec que dans ceux de Lyon. Si ces explications donnent à voir des actions homogènes élaborées

⁴⁷⁹ GÉRONIMI (Martine), « Sentiment patrimonial et préservation d'une ville du patrimoine mondial : les résidents du Vieux Québec entre patrimoine et tourisme », dans Maria GRAVARI-BARBAS, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 451-466.

⁴⁸⁰ En face de l'entrée *Administrations responsables* figurent les trois échelons gouvernementaux. Pour chacun sont précisées les instances intervenant effectivement. *Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec*, 1983, n° ordre : 300, p. 1.

⁴⁸¹ *Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon*, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, n°ordre : 872, Volume 1, p. 8

⁴⁸² *Idem*, p. 9

par des acteurs unis, certaines relations entre institutions apparaissent remise en jeu. Sans opposer actions municipales lyonnaises et actions étatiques, le dossier de candidature du site historique de Lyon souligne, logiquement compte tenu de ce qui précède, l'action de la municipalité dans la préservation du patrimoine. Les dossiers de candidature constituent donc une vision idéalisée, magnifiée de la ville et de son patrimoine historique comme des actions et des pratiques municipales à l'égard de ce patrimoine. En outre, il ressort des propos précédents que les liens établis par les fabricants des dossiers de candidature demeurent totalement maîtrisés par ces derniers. Reste à comprendre pourquoi certains dossiers de candidature vont au-delà d'une seule description et analyse scientifique de ce qui fait patrimoine, c'est-à-dire au-delà d'une simple réponse au formulaire de l'Unesco, et présentent des représentations magnifiées des villes.

Justifier auprès des savants ou s'exposer au monde ?

Les différences importantes des argumentaires des dossiers lyonnais et québécois résultent également des ambitions distinctes qui animent, au départ, les « entrepreneurs politiques ». De fait, ils ne cherchent pas à atteindre les mêmes publics et, partant, ne construisent pas les mêmes objets. Le caractère distinct des objets que représentent les dossiers lyonnais et québécois est perceptible dans la rédaction des éléments de présentation et de justification. Le premier dossier vise à promouvoir le patrimoine de la ville, c'est-à-dire tant ses caractéristiques architecturales et urbanistiques que le caractère même de la cité. Le second, au contraire, ne s'intéresse qu'à la présentation de la trame urbaine et des éléments constitutifs du patrimoine historique. Seuls quelques brefs éléments socio-économiques viennent compléter cette présentation⁴⁸³. Cette différence apparaît très clairement dans le parallèle entre trois chapitres importants des formulaires⁴⁸⁴ tels qu'ils sont soumis aux gestionnaires de sites : *Identification*, *Etat de préservation* ainsi que la justification apportée à l'authenticité du bien proposé. De fait, à la rubrique *historique*, les Québécois proposent une analyse descriptive des « *principales périodes d'implantation et de développement* »⁴⁸⁵. L'introduction de ce paragraphe précise que les éléments rapportés ne visent qu'à présenter le tissu bâti de l'arrondissement historique de Québec, ses usages par l'homme et ses évolutions au cours du temps. L'historique propose ainsi sept étapes de construction du Vieux Québec, chacune de ces étapes faisant l'objet d'une présentation succincte et systématiquement axée sur l'usage des quartiers et leurs évolutions architecturales. Des termes propres au champ de l'architecture et de l'urbanisme (« zonage fonctionnel », « plan urbain », « fonctions

⁴⁸³ RUSSEIL (Sarah), « Logiques d'acteurs et processus d'inscription. Le patrimoine urbain de Québec entre expertise culturelle et enjeux sociaux. », dans Maria GRAVARI-BARBAS, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 333-350.

⁴⁸⁴ Ces chapitres présentent le cadre dans lequel sont fabriquées les justifications des candidatures à la Liste du patrimoine mondial.

⁴⁸⁵ *Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec*, 1983, n° ordre : 300, 100 p, p. 7

mixtes », « forme d'éventail », etc.) sont utilisés tout au long de la démonstration qui s'adresse finalement à une catégorie précise d'acteurs : les savants du patrimoine historique et de sa protection. Le dossier de candidature constitue une réponse de savants à une demande formulée par d'autres savants du patrimoine dont les cadres d'analyse sont alors centrés sur les monuments historiques. La présentation correspond à des lectures particulières relevant des disciplines de l'urbanisme et de l'architecture.

La longue description de l'histoire de Lyon ressemble, quant à elle, davantage à l'introduction d'un ouvrage présentant toutes les facettes de la cité. Ainsi, les références à l'architecture ou aux spécificités du bâti lyonnais sont présentes, mais sont intégrées dans un discours plus général sur la ville, sur son développement et sur la population qu'elle abrite. La rubrique *historique* du dossier lyonnais s'appuie, tout en cherchant à le montrer, sur le postulat que Lyon, en tant que ville, est un acteur de portée internationale. De fait, le premier paragraphe de cet historique de même que la conclusion lient-ils patrimoine et population :

« Au long de ces 2000 ans d'histoire, la ville de Lyon a toujours joué le rôle d'une cité active, soucieuse de préserver son indépendance grâce à son ouverture sur le monde ». ⁴⁸⁶ « A chacune des grandes époques dont nous avons parlé, se retrouve l'un des traits principaux de Lyon : une aptitude à porter attention au monde entier. Son urbanisme et son architecture sont représentatifs de la marque originale de Lyon dans l'histoire : une grande ville bourgeoise qui, tout en étant jalouse de son indépendance, s'est toujours ouverte sur le monde. » ⁴⁸⁷

Un historique plus précis encore est proposé dans la rubrique *description & inventaire*. La construction de cette présentation, à partir de trois éléments : 1. *Lyon : une métropole née d'un site exceptionnel* ; 2. *Un développement urbain continu et cohérent* et 3. *Le site historique de Lyon : un ensemble clairement défini* ⁴⁸⁸, témoigne de la prise en compte importante de l'environnement socio-politique du site dans sa définition même et propose un inventaire précis et se voulant exhaustif de ses éléments : « *une occupation du site à la continuité exemplaire* » et « *une richesse patrimoniale reconnue : 174 édifices classés et inscrits* » et enfin « *une tradition d'architecture civile originale* ». Enfin, les justifications relatives à la satisfaction du critère d'authenticité viennent conforter cette première analyse en s'appuyant sur trois points : l'authenticité urbaine et architecturale, l'authenticité sociale et enfin, les musées « *outils de préservation et de connaissance du patrimoine de la ville* » ⁴⁸⁹. La référence aux musées et leur présentation souligne la forte

⁴⁸⁶ *Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, n°ordre : 872, Volume 1, p. 11.*

⁴⁸⁷ *Idem, p. 22.*

⁴⁸⁸ *Idem, p. 23, 24, 28.*

⁴⁸⁹ Les musées présents dans le site historique sont également présentés selon la même logique, celle d'un inventaire vantant les mérites du lieu. La principale différence entre cette présentation et les guides touristiques, sinon la seule, est l'absence d'horaires de visite et de tarifications. Cf. *Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon, Proposition soumise par la France, 4 Volumes, n°ordre : 872, Volume 1, p. 50-53.*

volonté locale de conserver le « *souvenir des activités spécifiques intellectuelles, industrielles et commerciales qui ont fait la prospérité de ses habitants* »⁴⁹⁰. Là encore leur lecture du patrimoine local est plus large que celle des acteurs québécois. Précisons que l'authenticité de l'arrondissement historique de Québec est justifiée en cinq points succincts construits sur de références exclusives à l'architecture⁴⁹¹.

Les dossiers de candidature lyonnais et québécois ne relèvent donc pas du même registre. Si les fabricants de ces dossiers cherchent à élaborer un argumentaire construit, justifié et scientifique, leurs propos ne se réfèrent toutefois à aucune source ni à aucune référence, dans le texte même, pour légitimer les éléments avancés. Les principales justifications résultent plutôt de comparaisons avec des sites déjà identifiés patrimoine mondial ou des sites dont la valeur patrimoniale est acquise à l'échelle internationale. Ainsi, la mention « *alors que dans la plupart des villes européennes, (...)* »⁴⁹² souligne la spécificité lyonnaise et son caractère exceptionnel à l'échelle mondiale. De telles comparaisons sont très régulièrement réalisées au cours de l'argumentaire construit par les acteurs lyonnais⁴⁹³. La comparaison à Ohrid et au Caire vise, de manière similaire, à introduire Québec parmi les grandes villes à l'origine de civilisations importantes dans le monde. A travers ces usages de la comparaison, les types de légitimité recherchés par les fabricants des dossiers de candidature sont révélés ainsi que les publics vis-à-vis desquels ces légitimités sont construites. De fait, la comparaison telle qu'elle est développée dans l'argumentaire québécois vise à faire consacrer le patrimoine historique, à lui transmettre une même légitimité que celle dont jouissent les villes d'Ohrid ou du Caire. Le processus d'inscription peut donc être assimilé, compte tenu des analyses précédentes, à une opération de consécration : le processus de fabrication des dossiers de candidature permet le passage de la frontière entre *patrimoine* et *patrimoine mondial* et donc la prise en compte et la légitimation de ce patrimoine par les savants, les historiens de l'architecture et les adhérents de l'Icomos international. Le passage d'une telle frontière est physiquement traduit par la remise des dossiers de candidature à l'Unesco, puis, lorsque l'inscription est effective, par la présence de ces dossiers dans le centre de documentation Unesco-Icomos. Les dossiers deviennent alors la preuve que la frontière est franchie. Les comparaisons que proposent les dossiers lyonnais sont systématiquement des oppositions. Il s'agit davantage ici d'une opération d'accumulation. Les Lyonnais cherchent obtenir un autre titre venant s'ajouter au « décret patrimonial » établi par l'Etat. Les Québécois s'adressent donc avant tout aux savants du patrimoine et cherchent à légitimer l'existence du patrimoine historique québécois comme objet scientifique, objet d'expertise des adhérents de l'Icomos international. Les Lyonnais visent

⁴⁹⁰ Idem.

⁴⁹¹ Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec, 1983, n° ordre : 300, 100 p, p. 15.

⁴⁹² Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, n°ordre : 872, Volume 1, p. 65.

⁴⁹³ Idem. Voir les arguments de l'entrée *Historique* (p. 11-22) et *Descriptif* (p.23-27).

un public plus large, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial correspond nettement moins dans ce second cas à une affaire de spécialistes et contribue davantage à faire du dossier de candidature un outil de communication sur la ville.

Loin de proposer une représentation transnationale des patrimoines historiques québécois et lyonnais, les dossiers de candidature constituent plutôt une réécriture légitimante de ces patrimoines et de leurs gestions par les municipalités et, éventuellement, par leurs partenaires institutionnels. Les enjeux politiques urbains et les tensions entre administrations municipales et étatiques sont présents, en creux, tout au long de ces argumentaires et de ces justifications, soit à travers la mise en exergue de collaborations, soit à travers la minimisation de l'action de certaines institutions. L'analyse des argumentaires montre également comment se combinent, au cœur d'une seule production, des logiques transnationales de protection du patrimoine, des stratégies de positionnements institutionnels et des velléités, notamment de la part des municipalités, de rayonnement international. Les écritures collectives, à travers la main de Didier Repellin à Lyon et de Denis Saint-Louis à Québec, résultent de compromis entre différentes lectures du patrimoine historique et de conciliations entre des stratégies d'acteurs émanant de scènes différentes. Elles demeurent conditionnées, tout au long de cette première étape, par les ambitions personnelles des deux « entrepreneurs politiques ».

Les dossiers de candidature lyonnais et québécois sont le résultat de travaux mobilisant relativement peu d'individus et s'appuyant cependant sur des scènes d'action assez diverses. L'analyse comparée de ces fabriques permet d'identifier des acteurs déterminants dans les productions lyonnaise et québécoise. Leurs profils sont relativement similaires : ils sont à même de saisir et d'interpréter les critères internationaux, tout en ayant accès aux données et aux ressources relatives au patrimoine historique urbain, quelles soient locales ou nationales. En effet, sans être précisément intégrés dans les organisations administratives étatiques ou municipales, ces individus les connaissent très bien. Ils sont, par ailleurs et de longue date, impliqués dans le comité national de l'Icomos international correspondant à leur pays d'origine. De fait, ils sont en mesure de circuler entre différentes scènes, d'importer et d'exporter des informations, de la connaissance et des savoir-faire. La fabrique des dossiers de candidature est ainsi largement réalisée par des savants du patrimoine mondial travaillant tant au sein des villes que participant à des réflexions sur des scènes transnationales. Elle ne relève pas d'une seule scène d'action, ne répond pas uniquement à une logique scientifique internationale de protection du patrimoine ni d'ailleurs aux seules stratégies urbaines de rayonnement international. Il serait en outre aventureux d'affirmer que les dossiers de candidature correspondent à une réponse territorialisée à une offre internationale tant les circulations entre scènes locales, nationales et internationales sont nombreuses. L'étude de la quête d'un label international à Lyon et à Québec pose donc la question de l'articulation des intérêts entre des territoires nationaux et urbains et un espace situé au-delà des frontières nationales dans lequel la Liste du patrimoine mondial fait sens. La production des dossiers de candidature relève d'un travail que nous pouvons qualifier de transnational. Le contenu des justifications soumises auprès de l'Unesco est toutefois fortement emprunt de références et de stéréotypes locaux. Ainsi, si les différences de régimes et de systèmes politiques en France et au Canada ne semblent

pas entraîner de distinctions majeures dans ces productions, la déclinaison d'une même procédure internationale, à Lyon et à Québec, connaît des adaptations locales non négligeables. Ces dernières sont principalement liées aux contextes socio-politiques de ces villes ainsi qu'à l'existence et à la structuration d'un champ d'action portant sur la protection du patrimoine. L'analyse des conditions de réalisation de la fabrique des dossiers de candidature ainsi que l'étude comparée des productions finales indiquent ainsi que ces derniers sont contraints par des enjeux politiques municipaux et par des logiques étatiques et interétatiques. Mieux, l'analyse précédente permet d'affirmer que la fabrique des dossiers de candidature lyonnais et québécois est conditionnée par des logiques nationales et des pratiques étatiques relatives au patrimoine, bien que les acteurs des administrations étatiques (provinciales et fédérales pour Québec) interviennent relativement peu. Les régimes et les organisations politiques français et canadiens engendrent des influences relativement similaires de ces logiques et de ces pratiques : mobilisation nécessaire et portage politique des gouvernements étatiques ou encore présentation des modes de gestion du patrimoine historique à partir de références importantes aux politiques et aux outils définis et dominés par les pratiques et les législations étatiques. Enfin, les justifications des propositions d'inscription, construites à Lyon et à Québec, résultent de la mobilisation de deux types de sources. Le premier relève de la connaissance et du savoir constitués au sein de l'Icomos international. Il s'agit de sources elles-mêmes construites notamment à partir d'institutions étatiques et de logiques nationales. Le second correspond aux données relatives au patrimoine disponibles dans chacune des deux villes. La constitution de telles données résultent en particulier de sélections et d'indexations réalisées lors d'interactions, voire de confrontations, entre municipalités, associations urbaines et services de l'Etat, notamment au cours des années soixante. Leur utilisation, dans un tel contexte, apparaît soit conforme (à Québec), soit différente (à Lyon) des choix étatiques de l'époque. Elle respecte toutefois systématiquement les intérêts locaux et nationaux en ne remettant pas directement en cause les définitions stabilisées précédemment. Les savants du patrimoine mondial deviennent, lors du travail d'élaboration des dossiers de candidature, tributaires des priorités conjoncturelles établies par les responsables politiques⁴⁹⁴ ainsi que des choix étatiques et locaux à l'égard du patrimoine. La constitution d'un enjeu politique local autour du patrimoine mondial (auquel est fortement liée la validation municipale) et les liens développés entre patrimoine historique et patrimoine mondial dans les argumentaires limitent considérablement le processus de « transnationalisation », préliminaire *a priori* fondamental à toute inscription sur la Liste du patrimoine mondial (cf. Chapitre 3). L'analyse précédente souligne ainsi que les propositions de candidature, bien que largement construites par des savants du patrimoine mondial, ne répondent que partiellement aux exigences formulées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

⁴⁹⁴ Cet aspect rejoint l'une des conclusions de Patrick Le Galès et Christian Lequesne sur la proximité entre expertise scientifique et système politico-administratif local dans le cadre de l'Union Européenne. Voir LE GALÈS (Patrick), LEQUESNE (Christian) (dir.), *Le paradoxe des régions en Europe*, Paris, La Découverte, 1997.

Conclusion de la première partie

Les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon résultent d'abord de « problématisations » locales du patrimoine mondial selon deux grandes directions : la protection du patrimoine et la valorisation de la ville à travers son patrimoine. Si la seconde « problématisation » facilite une première identification, par les maires, d'une inscription sur la Liste comme opportunité de prestige et de notoriété au plan international, la première contraint le cadre de l'action en introduisant la notion de patrimoine mondial dans le champ des politiques portant sur le patrimoine historique. Plus largement, l'analyse comparée montre d'abord que les tensions entre développement urbain et protection du patrimoine sont aussi importantes et aussi structurantes pour l'action publique urbaine au début des années 1980 à Québec qu'au milieu des années 1990 à Lyon : les équilibres établis localement sont fragiles et perturbés par une telle initiative. Les élus municipaux tentent, *in fine*, de se présenter comme les acteurs centraux de cette procédure, bien que l'analyse précédente indique plutôt qu'ils la subissent. Ces élus bénéficient toutefois d'une procédure au cours de laquelle les régulations traditionnelles entre municipalités urbaines et État sont, ne serait-ce que momentanément, caduques. La quête du label international ne résulte donc pas d'un investissement actif des élites municipales ni même de celui des configurations d'acteurs gérant traditionnellement le patrimoine historique, mais bien d'un travail politique mobilisant des acteurs aux affiliations multiples et impliquant plusieurs niveaux d'action.

L'analyse menée dans la première partie de la thèse souligne ainsi la présence et le rôle particulier des adhérents de l'Icomos international dans la capacité de quelques acteurs à s'organiser et à investir une démarche menée auprès d'une organisation internationale et d'un objet déterminé par des normes internationales. Les adhérents des comités nationaux de l'Icomos international, mobilisés au cours de cette procédure, permettent l'importation de textes, de normes et de critères internationaux relatifs à la protection du patrimoine. Ils se révèlent capables de traduire certains textes, de les adapter aux conditions locales et d'identifier ce qui fonctionne ou fonctionne moins bien, de leur point de vue, dans les gestions des patrimoines historiques. Ils pourraient alors jouer un rôle similaire à celui des « experts de l'international »⁴⁹⁵, présentés par Gilles Pinson et Antoine Vion, permettant de mieux faire connaître, au sein des villes, des organismes internationaux. Les adhérents de l'Icomos international, investis dans la procédure, insistent cependant relativement peu sur l'aspect international et notoriété de la démarche. Ils l'inscrivent dans une logique de savants du patrimoine, écartant ainsi, du moins en partie, les élus municipaux de cette fabrique. De fait, ce dernier point est plus manifeste à Québec qu'à Lyon. Si l'organisation d'une expertise urbaine par des réseaux transnationaux n'est pas nouvelle⁴⁹⁶, celle mobilisée ici apparaît, pour le moment, davantage à destination des savants du patrimoine, qu'ils travaillent pour la municipalité

⁴⁹⁵ PINSON (Gilles), VION (Antoine), « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle sud*, n° 13, 2000, p. 85-102.

ou au sein des administrations étatiques, et moins (voire pas du tout à Québec) à destination des élus municipaux.

La mise en interaction de municipalités urbaines avec des scènes impliquées dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial favorise d'abord la diffusion de l'existence de la Liste du patrimoine mondial. Elle crée ensuite les conditions d'accès à certaines ressources croisées et engage, enfin, les municipalités dans un travail politique visant l'élaboration d'une réponse à l'offre internationale. Les adhérents de l'Icomos international investis dans la procédure deviennent alors non seulement des passeurs, mais également des médiateurs. Ils sont au cœur des circulations et des interactions entre scènes locales, nationales et internationales et facilitent largement les relations multi-niveaux lors de la quête du label. Leur connaissance fine des institutions publiques facilite la mobilisation des acteurs qu'ils estiment indispensables à l'action ainsi que les validations de ces différentes institutions publiques. Ces acteurs sont capables de mener l'action sans raviver de tensions ou de luttes d'influence entre administrations municipales et nationales et de se plier aux choix des élus locaux quitte à ne pas mener à son terme le processus de « transnationalisation ». Formés à partir de définitions étatiques de la notion de patrimoine, ils sont porteurs des logiques nationales et des pratiques étatiques relatives à la protection et à la conservation du patrimoine. Ils sont alors garants de la scientificité des dossiers qu'ils élaborent vis-à-vis des instances supranationales, en même temps qu'ils permettent d'inscrire les nouvelles représentations du patrimoine local dans des logiques nationales et des pratiques étatiques en l'absence de représentants officiels de cette institution. Reste qu'ils agissent à titre individuel et non au nom de l'Icomos international : leur capacité d'intégration des différents niveaux d'action est alors assez limitée. L'analyse précédente montre enfin qu'aucune scène n'apparaît véritablement au centre lors de la quête du label international. Nous ne sommes toutefois pas encore en mesure de dire si des hiérarchies entre les différentes scènes identifiées existent. De fait, ces acteurs sont engagés, à des degrés divers, dans une même procédure qu'ils souhaitent mener à bien, mais ils ne partagent d'ores et déjà pas la même vision du patrimoine mondial comme problème public et ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Le transnational apparaît donc comme une ressource importante dans la quête municipale du label international et dans la constitution du patrimoine mondial comme problème public au plan local. Il est essentiellement donné à voir ici à travers les circulations des adhérents de l'Icomos international. Nous avons donc observé que la quête du label international ne se résume pas à un problème d'adaptation à des normes internationales s'imposant au local (et, partant, à l'État) de l'extérieur⁴⁹⁷. Il ne s'agit pas, en outre, de voir ici une diminution automatique du pouvoir des Etats face à ce qui pourrait être une collusion des institutions supranationales avec les institutions locales⁴⁹⁸.

⁴⁹⁶ Idem. Voir également PAYRE (Renaud), *A la recherche de la « science communale ». Les « mondes » de la réforme municipale dans la France de la première moitié du vingtième siècle.*, Thèse de Science politique, Université de Grenoble, 2002.

⁴⁹⁷ Des travaux portant sur l'Union Européenne ont notamment montré que l'application des normes européennes ne procédaient pas non plus d'une imposition directe. Voir, par exemple, LEQUESNE (Christian), *L'Europe bleue*, Paris, Presses de Science Po, 2001.

La quête municipale d'un label international, en plaçant les municipalités dans des situations d'interaction avec des scènes nationales et internationales, engendre un travail politique ainsi que la constitution d'un enjeu politique local. Ce dernier apparaît déterminant dans le travail effectivement réalisé : les propositions d'inscription répondent ainsi aux débats, aux tensions et aux luttes entretenues, de longue date, entre municipalité et État autour de la thématique visée par le label international. Les circulations entre scènes locales, nationales et internationales, réalisées essentiellement *via* des adhérents de l'Icomos international, favorisent donc une « problématisation » locale du patrimoine mondial à partir du patrimoine tel qu'il est défini par les instances étatiques. Dès lors, elle pointe l'existence d'un enjeu similaire à l'échelle nationale : les « décrets patrimoniaux » étatiques pourraient en effet être remis en cause par les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial. Une telle éventualité et, plus encore, l'inachèvement du processus de « transnationalisation » du patrimoine (la mise en cohérence des récits caractérisant le patrimoine avec les normes internationales universalistes) soulignent, à ce stade, que le travail politique accompagnant une procédure d'inscription sur la Liste n'est pas encore terminé. Ces faits invitent à penser que d'autres types de circulations entre scènes locales, nationales et internationales pourraient intervenir dans la réalisation de cette procédure. Autrement dit, les scènes nationales et internationales identifiées dans cette première partie pourraient intervenir davantage et différemment dans la procédure. Reste à savoir quels sont leurs rôles à la fois sur les résultats de l'action engagée et sur la consolidation d'un enjeu politique local autour du patrimoine mondial, en accordant toutefois toujours une attention très particulière aux possibilités et aux capacités d'action des élites municipales pour infléchir, voire maîtriser les interventions de scènes nationales et internationales.

⁴⁹⁸ Voir MARKS (Gary), HOOGHE (Liesbet), BLANK (Kermit), « European Integration from the 1980s : State-Centric vs Multi-Level Governance », *Journal of Common Market Studies*, vol. 34, n° 3, 1996, p. 341-378.

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes a la fin du XXeme siècle ?

Deuxième Partie. Decreter le *patrimoine mondial* : Circulations transnationales et consolidation d'un enjeu politique urbain

La seconde partie s'intéresse à l'obtention du label et analyse la prise de décision relative aux nouvelles inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial. Les répartitions de compétences et les régulations entre scènes internationales et nationales contribuent, selon nous, à former des objectifs, des attentes et des enjeux autour de la fabrique de biens du patrimoine mondial en milieu urbain. Ces enjeux deviendraient alors structurants pour la fabrique de la Liste du patrimoine mondial et, plus encore, pour de possibles participations municipales aux activités de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. L'obtention du label se caractérise, selon nous, par de très nombreuses interactions (formelles et informelles) entre scènes locales, nationales et internationales. Son analyse vise donc à affiner la connaissance des processus à travers lesquelles les municipalités sont cooptées ou s'intègrent dans des activités politiques et scientifiques élaborées au plan international.

Nous venons de voir que, loin de s'imposer aux acteurs locaux et nationaux, l'activité spécifique et élaborée au plan international est saisie et déclinée à partir des caractéristiques locales et en fonction des contextes politico-institutionnels spécifiques

aux villes. Les circulations et les échanges, principalement informels, avec l'Icomos sont apparus comme une ressource et une occasion de saisir une activité pilotée par une organisation internationale. Ils engendrent également de possibles remises en jeu des équilibres précédemment établis entre municipalité et État. La première partie de la thèse montre comment la quête du label est, en partie, déterminée par les configurations d'acteurs progressivement stabilisées autour de la gestion du patrimoine dans chacun des pays. Elle pointe également les contraintes créées par les textes internationaux et les réponses apportées par les acteurs locaux, mais ne permet pas de saisir précisément comment les relations et les régulations, formelles et informelles, entre l'Unesco et ses organes consultatifs ou encore entre ces organismes internationaux et les Etats viennent également alimenter la procédure d'inscription et, partant, déterminent pour partie l'obtention du label.

Appréhender le transnational comme un niveau constitué en interaction avec le local, le national, etc. et engendrant des effets en retour sur ces scènes, implique de tenir compte de l'ensemble des interactions et donc de penser l'activité internationale dans son cadre général (la Convention du patrimoine mondial) afin de comprendre comment des enjeux et des débats nationaux et internationaux définissent pour partie la procédure, alimentent l'enjeu politique local et, partant, constituent les conditions de possibilités de nouvelles circulations entre ces scènes. Autrement dit, il convient de déplacer un peu l'angle d'observation afin de saisir la complexité des relations multi-niveaux présidant à l'obtention du label. Il s'agit donc d'opérer ici quelques changements de focale et de regarder les circulations depuis les différentes scènes concernées par cette étape et non uniquement à partir des villes. En suivant les dossiers de candidature et en traquant les acteurs participant, officiellement et officieusement, à leur évaluation, à leur transformation, puis à leur validation, nous serons à même de porter une attention précise aux marges de manœuvre des acteurs, aux décalages entre les intentions et les réalisations, aux processus de traduction, d'appropriation et de légitimation⁴⁹⁹. En décryptant les logiques qui président à l'élaboration de cette décision, les enjeux auxquels tentent de répondre les différentes catégories d'acteurs mobilisés ainsi que le résultat de cette décision en termes de production (les justifications de la décision) et en termes de légitimité, nous montrerons que le processus de décision engendre un travail politique complexe au cours duquel des débats internationaux, nationaux et locaux autour de la notion de patrimoine mondial se confrontent et se nourrissent mutuellement. Plus largement, nous verrons que des débats et des enjeux scientifiques et politiques, nationaux et internationaux, autour de la notion de patrimoine mondial conditionnent amplement le processus de décision. Ils créent, en même temps, les prémisses d'un apprentissage local du patrimoine mondial en politisant davantage et en élargissant l'enjeu local constitué précédemment autour du patrimoine mondial. Il s'agit donc de comprendre comment un tel travail est réalisé.

Nous souhaitons donc montrer que les « problématisations » du patrimoine mondial par des acteurs affiliés à des scènes locales, nationales ou encore internationales s'effectuent en lien avec les différentes perceptions, lectures, récits, théories et normes

⁴⁹⁹ Il s'agit donc d'adopter une approche sociologique de ces processus telle que la propose Wade Jacoby. Voir JACOBY (Wade), *Imitation and Politics : Redesigning modern Germany*, Ithaca, Cornell University Press, 2000.

associés à la Convention du patrimoine mondial pensée et mise en œuvre au-delà des Etats. Le processus de décision, en multipliant les interactions entre scènes locales, nationales et internationales, faciliterait ainsi finalement la construction de l'enjeu politique municipal autour des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial en engendrant des effets en retour ⁵⁰⁰ sur chacune des scènes impliquées. Répondre à ces questions suppose, pour l'analyste, de définir l'Unesco et d'appréhender la prise de décision comme objet de recherche. L'annonce officielle des nouvelles inscriptions sur la Liste par l'organisation internationale, chaque année, pourrait en effet laisser penser qu'elle décide seule et que l'histoire des biens du patrimoine mondial commence lors de ces annonces constituant donc des faire-part officiels et expliquant alors la réception de ces inscriptions comme *don* d'un organisme international auprès des municipalités. Or la première partie de la thèse a déjà mis en évidence l'implication d'acteurs locaux et nationaux dans la fabrique des dossiers de candidature relatifs aux propositions d'inscription lyonnaise et québécoise et, partant, a pointé l'existence de plusieurs lieux de production des biens du patrimoine mondial. Dans une approche institutionnaliste de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, « l'Unesco » recouvrerait cette organisation internationale, les délégations nationales auprès de l'Unesco ainsi que l'Icomos international, l'Uicn et l'Iccrom ⁵⁰¹. Ces trois organismes sont en effet présentés, dans le texte de la Convention de 1972 ⁵⁰², comme les organes consultatifs assurant l'évaluation des propositions d'inscription. Dès lors, l'analyse de la prise de décision correspondrait à celle d'un travail mené au sein d'une nébuleuse institutionnelle et ne donnerait que très peu à voir comment ce travail et la fabrique des dossiers de candidature pourraient être liés. Par ailleurs, une approche telle que celle menée par les travaux des relations internationales invite à des imbrications hiérarchiques : les municipalités dépendraient des Etats qui eux-mêmes seraient insérés dans des organisations internationales. Il s'agirait alors, pour comprendre la prise de décision des nouvelles inscriptions, de procéder à une analyse de chaque séquence de cette prise de décision, correspondant à l'action d'un niveau. Une telle analyse serait toutefois en désaccord avec notre choix initial de considérer le transnational comme un niveau en interaction avec les autres et surtout ne rendrait pas suffisamment compte de la face « cachée » de tels processus. Or les approches socio-historiques ont déjà beaucoup insisté sur les circulations non officielles ou encore sur les actes intervenant au cours de ces activités, mais n'apparaissant pas dans leurs résultats ⁵⁰³. Ces travaux et leurs principales conclusions nous invitent donc à prendre en compte l'ensemble des interactions et des actions qui président à cette étape. L'« Unesco » est finalement entendue comme un ensemble d'acteurs individuels et

⁵⁰⁰ Sur la double influence des connexions, des transferts, voir notamment RODGERS (Daniel T.), *Atlantic Crossings : Social Politics in a Progressive Age*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 1998 et *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 151-152, 2004.

⁵⁰¹ Nous renvoyons à la présentation de ces organismes figurant en annexe.

⁵⁰² UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Stockholm, 1972.

⁵⁰³ Le lecteur se reportera à la revue de littérature de l'introduction générale.

collectifs et est saisie à travers ses pratiques, ses figures et ses usages concrets. Elle est abordée à travers l'analyse des interactions entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, centraux et périphériques. La décision d'inscription sur la Liste est, par conséquent, étudiée à partir des circulations qui lui donnent sens et corps. Il ne s'agit donc pas ici de considérer l'Unesco comme le lieu de production privilégié de la fabrique de la Liste du patrimoine mondial, ni de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. En recherchant dans l'histoire révolue des mobilisations ou des actions les prémisses des décisions d'inscription de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon, nous estimons pouvoir expliciter et analyser les facteurs et les agencements d'acteurs qui président à ce processus de décision, donc à l'obtention du label. Nous dévoilerons alors l'existence d'un espace de circulation transnational spécifique et structuré autour du patrimoine mondial.

Pour mener cette analyse, nous nous appuyons sur des entretiens réalisés auprès de participants canadiens et français (agents du Centre du patrimoine mondial ou de l'Icomos, membres des délégations française et canadienne, ou encore Québécois y ayant pris part en 1985), sur des archives (essentiellement des rapports officiels des réunions du Comité du patrimoine mondial, des lettres ou des notes officielles, des documents institutionnels, etc.) ainsi que sur des articles de presse. Certains éléments auraient certes pu être affinés grâce à une observation directe des réunions du Comité du patrimoine mondial et de celles de son bureau. Nous n'y avons toutefois pas été autorisée. Nous croisons tout de même pour cette analyse deux types de sources ainsi que des récits et des discours provenant des différents acteurs.

Le chapitre 3 porte sur le travail réalisé à partir des propositions d'inscription pour produire les biens du patrimoine mondial. De fait, l'élaboration des représentations officielles du patrimoine mondial présent à Lyon et à Québec correspond à un travail de traduction en « langage universel » des discours et des récits construits par des scènes locales et nationales. Reste donc à savoir qui traduit et comment s'opèrent ces traductions. En suivant le devenir des propositions d'inscription, en repérant les acteurs qui s'en emparent et enfin en retraçant rapidement l'émergence de la notion de patrimoine mondial, ce chapitre situe la procédure d'inscription dans un ensemble d'activités scientifiques et politiques pensées et élaborées au-delà des Etats. Il dévoile ainsi que des débats et des enjeux internationaux et nationaux autour de la notion de patrimoine mondial traversent et structurent un espace transnational spécifique et déterminent largement les conditions de la fabrique des biens du patrimoine mondial. Il montre également l'existence de plusieurs lieux de production des biens du patrimoine mondial. Cette analyse permet d'identifier deux grandes représentations de la Liste du patrimoine mondial qui tendent à s'opposer. La première correspond, dans une visée internationaliste, à un inventaire, résultant d'une entreprise scientifique, des lieux et des sites constituant un patrimoine pour l'humanité. La seconde voit dans la fabrique des biens du patrimoine mondial une opportunité de légitimation d'individus, de groupes d'acteurs, d'actions mais aussi de cultures particulières. La coexistence de ces deux logiques tend à favoriser la prégnance de facteurs étatiques et interétatiques ainsi que de dynamiques et de pratiques nationales, *via* les tensions nationales qui structurent l'Icomos international notamment. Les circulations qui permettent la réalisation de ce travail mobilisent finalement des acteurs locaux et nationaux, des savants du patrimoine, des

hommes politiques, etc. Le chapitre 4 s'intéresse plus spécialement à l'action des municipalités urbaines lors de cette étape et observe les acteurs locaux et leurs actes au cours de l'obtention du label. Il montre alors comment l'enjeu local lié au patrimoine mondial se consolide lorsque ces acteurs participent concrètement au travail scientifique et politique du processus de décision et travaillent même plus largement les espaces scientifiques, politiques et sociaux relatifs au patrimoine mondial. Mieux, ce chapitre dévoile de possibles effets en retour de ces participations sur le local. Certains acteurs locaux peuvent d'abord être cooptés dans des activités scientifiques élaborées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Une meilleure connaissance locale des enjeux et des débats politiques (étatiques et interétatiques) est ensuite réalisée. Enfin, l'analyse de cette étape de la procédure d'inscription donne à voir les prémisses, au plan local, d'un apprentissage scientifique et politique du patrimoine mondial.

Chapitre 3. Du site local au bien international : le travail des consacrant

Dans les deux premiers chapitres de la thèse, la procédure d'inscription n'existe que comme interactions et anticipations de la part d'acteurs individuels et collectifs qui cherchent à prévoir et à contrôler la réussite de cette procédure ainsi que ses effets locaux. Selon leurs positions institutionnelles ou militantes, ces acteurs développent des intérêts différents et des attentes distinctes par rapport à l'inscription. Certains tentent notamment de maîtriser la fabrique des dossiers de candidature ainsi que les représentations renouvelées du patrimoine que cette dernière pourrait entraîner. Reste qu'au terme de cette première étape, ils sont nombreux à partager la croyance que l'inscription sur la Liste relève d'une simple validation des dossiers de candidature par l'Unesco. Pourtant, nous verrons que le processus de décision des nouvelles inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial est loin d'être linéaire. Des enjeux et des débats nationaux et internationaux le traversent. Ils sont structurés autour de deux grandes logiques : une logique de protection et de conservation du patrimoine portée principalement, au plan international, par les adhérents de l'Icomos international, et une logique croissante de notoriété et de prestige, entretenue par les membres des délégations nationales qui constituent le Comité du patrimoine mondial. La première partie de la thèse a permis de rappeler l'existence de tensions, de débats et de luttes entre savants du patrimoine autour des définitions de la notion de patrimoine et, plus encore, autour de la production d'actions visant sa protection, sa conservation ou sa restauration. En outre, la notion de patrimoine, fortement associée à celle de nation, a engendré l'élaboration de « répertoires d'action collective »⁵⁰⁴ relativement différenciés, au sein des pays comme entre ceux-ci. Dès lors, la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, élaborée à partir de ces différents répertoires d'action collective, et la notion de patrimoine mondial, initialement pensée à partir d'une vision européenne du patrimoine (cf. *infra*), pourrait s'accompagner d'enjeux et de débats scientifiques et politiques au plan

international. Penser le transnational comme l'ensemble des jeux, des circulations et des interactions entre des acteurs aux intérêts divers et affiliés à différentes scènes et à plusieurs niveaux d'action, conduit alors à proposer que l'enjeu politique local est structuré par des débats nationaux et internationaux en même temps qu'il les nourrit.

Nous nous intéressons donc ici au processus de décision de nouvelles inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial. Étalaé sur dix-huit mois, ce processus résulte de deux activités principales : une évaluation scientifique et une double validation politique des inscriptions. Les dossiers d'inscription, produits à l'issue de ce processus, justifient officiellement de l'existence des nouveaux biens du patrimoine mondial. Nous verrons ainsi que le processus de décision marque l'adoption d'un « décret public patrimonial »⁵⁰⁵ légitimant le périmètre inscrit ainsi que les représentations qui en sont proposées. Comprendre le processus de décision implique donc d'identifier les principaux acteurs, de repérer les circulations qui président à ce travail, les pratiques et les modes de régulations entre acteurs assurant l'évaluation des propositions et ceux qui valident les inscriptions, par exemple, ainsi que les transformations que subissent les dossiers de candidature. Nous chercherons notamment à repérer quelles sont les ressources politiques et scientifiques ainsi que les possibilités des différents acteurs mobilisés au cours de ce processus pour infléchir la décision. L'analyse précédente invite en effet à penser que la « transnationalisation » du patrimoine pourrait connaître de nouvelles étapes au cours du processus de décision. Reste alors à savoir qui les opère et comment. Nous regarderons en particulier si ces évolutions tendent à renouer avec les représentations des patrimoines historiques officialisées par l'État français et la province de Québec au cours des années soixante.

Les analyses suivantes reposent principalement sur les entretiens menés auprès des acteurs concernés par les inscriptions québécoise et lyonnaise. En croisant les récits recueillis, nous avons identifié des circulations structurantes et des pratiques de travail particulières à quelques groupes d'acteurs. Ces analyses s'appuient également sur l'étude systématique des comptes-rendus officiels des réunions du Comité du patrimoine mondial et de son bureau depuis les premières inscriptions jusqu'au début des années 2000. La première section de ce chapitre retrace les différentes étapes et activités du processus de décision, identifie les intervenants et caractérise leurs travaux. Repérer les principales caractéristiques des trajectoires socio-professionnelles de ceux que les acteurs nomment « *experts* » permet ainsi d'isoler une catégorie précise d'acteurs et d'explicitier son rôle dans l'action internationale et dans la structuration d'enjeux autour du patrimoine mondial. En observant les différents intérêts, les conflits dans les pratiques et

⁵⁰⁴ Ces « répertoires d'action collective » sont fondés sur la capacité d'invention de groupes d'acteurs et en fonction des ressources dont ils pensent disposer pour participer à l'action publique. Voir TILLY (Charles), *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986 et TILLY (Charles), « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle : revue d'histoire*, n° 4, 1984, p.213-224. Voir également la présentation de cette notion dans POLLET (Gilles), « Analyse des politiques publiques et perspectives théoriques », dans Alain FAURE, Gilles POLLET, Philippe WARIN (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, p.25-47.

⁵⁰⁵ PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et à Montréal*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 2002, p. 20.

les modes de penser le patrimoine mondial, cette section met en évidence des enjeux nationaux et internationaux autour de la fabrique de biens du patrimoine mondial. Elle montre que la co-existence des deux logiques (protection et notoriété) et l'existence de débats scientifiques et politiques confèrent finalement une prégnance aux logiques nationales et interétatiques dans cette fabrique et, partant, dans la structuration de l'offre internationale. En repérant les diverses scènes à partir desquelles ce travail est réalisé, elle donne à voir l'existence de possibles vecteurs d'import-export d'informations et de pratiques (Chapitre 3. I). La seconde section, à travers l'analyse et la comparaison des productions résultant de ce processus de décision, vise à réinscrire la fabrique des biens du patrimoine mondial dans le cadre très précis de relations diplomatiques avec une agence des Nations Unies, à montrer que les enjeux nationaux et internationaux autour du patrimoine mondial résultent de l'histoire de la notion de patrimoine mondial, soulignant alors que les débats internationaux autour des définitions de cette notion seraient amplement nourris par des dynamiques nationales et surtout locales. Enfin, en repérant les ajouts et les apports aux justifications des dossiers de candidature, réalisés au cours du processus de décisions, cette seconde section dévoile que le processus de « transnationalisation » du patrimoine n'est pas terminé et, partant, que les représentations du site local sont une nouvelle fois modifiées. Autrement dit, le travail politique initié localement se poursuit lors du processus de décision, lors de l'obtention du label (Chapitre 3. II).

I. Un travail entre définitions savantes et enjeux interétatiques

La lecture des textes internationaux encadrant la phase de travail des consacrant révèle une forte volonté de soumettre les propositions d'inscription à la même procédure d'évaluation, quelle que soit l'organisation politico-administrative gérant les sites concernés⁵⁰⁶. Quand on se penche sur les dossiers d'inscription, constitués des dossiers de candidature et des « fiches d'évaluation », aucune information sur les individus participant effectivement à leur fabrication, qu'il s'agisse de leur nom, de leur profil, de leurs spécialités ou encore de leur nationalité, ni même sur les conditions et sur les modes d'évaluation n'apparaissent. Seuls sont mentionnés l'organisme qui réalise les fiches d'évaluation, l'Icomos international, et la date de leur élaboration, juillet 1985 pour Québec et octobre 1998 pour Lyon. La légitimité d'une inscription sur la Liste ne dépendrait donc ni de la position des personnes « consacrant », ni de logiques propres aux organisations concernées. Ce constat, comme les propos nombreux et concordants de Lyonnais et de Québécois témoignant de leur vision de l'Unesco comme d'un niveau hiérarchique supérieur, invitent à s'attarder un instant sur les acteurs qui concrètement participent à ces évaluations et aux décisions d'inscrire un site local. De fait, les travaux sur les phénomènes transnationaux ont déjà mis en évidence les circulations entre de multiples scènes, les tensions et les luttes qui président à la consécration de biens⁵⁰⁷, révélant alors un contraste important entre ces conclusions de recherche et la présentation lisse du processus de décision qui ressort tant des documents de l'Unesco que des récits recueillis lors des enquêtes de terrain. Reste à savoir ce que masque une

⁵⁰⁶ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005 – Annexe 6.

telle présentation d'un processus de décision structuré en deux grandes étapes : une évaluation « scientifique » menée par l'Icomos international à partir de laquelle les membres du Comité du patrimoine mondial décident de valider ou de différer les inscriptions. Nous cherchons à comprendre comment ces deux étapes sont réalisées et comment elles sont liées l'une à l'autre. Nous montrerons que l'analyse de ce travail donne finalement à voir un espace transnational spécifique structuré autour du patrimoine mondial.

1. Quand les savants du patrimoine mondial évaluent les propositions municipales

L'évaluation, définie par la Convention de 1972, mobilise principalement, sous le pilotage du Comité du patrimoine mondial, deux organismes : l'Uicn pour le patrimoine naturel et l'Icomos international pour le patrimoine culturel⁵⁰⁸. Le travail d'évaluation correspond à l'étude des dossiers de candidature afin de vérifier que les justifications qu'ils proposent satisfont les critères internationaux⁵⁰⁹. Il s'achève par la réalisation de « fiches d'évaluation » rendant compte de l'avis de l'organe consultatif sur la qualité et sur la pertinence de la proposition étudiée. De fait, un travail d'indexation et de sélection est réalisé lors de l'élaboration des fiches d'évaluation des propositions lyonnaise et québécoise. Ce travail tend en outre à modifier de façon non négligeable (cf. *infra*) les justifications validées par les municipalités. L'évaluation participe donc du travail politique qui sous-tend le processus de décision. Or, les conditions de réalisation des collaborations entre l'Unesco et l'organisme évaluateur apparaissent finalement assez peu définies et laissent place à l'innovation et à des pratiques se définissant empiriquement petit à petit. De fait, si l'Icomos international est désigné comme l'organisme responsable de l'évaluation dans les textes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, les définitions des modalités de cette évaluation sont laissées aux responsables de cet organisme et ne sont que très peu diffusées. Les termes du contrat liant les deux organismes sont également maintenus confidentiels⁵¹⁰. Toutefois, l'Unesco, le mandataire, et le secrétariat de l'Icomos, le commanditaire, présentent les individus qui réalisent ces évaluations comme des « experts ». Ces derniers sont de fait habilités, à travers ces contrats, à établir la représentation officielle des biens du patrimoine mondial, c'est-à-dire à définir la

⁵⁰⁷ Voir notamment la structuration de l'espace littéraire tel que le présente Pascale Casanova : il est finalement constitué d'un centre (Paris) et de plusieurs cercles somme toute hiérarchisés. CASANOVA (Pascale), *La République mondiale des lettres*, Paris, Seuil, 1999.

⁵⁰⁸ UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Stockholm, 1972, articles 13. 7 et 14.2.

⁵⁰⁹ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005.

⁵¹⁰ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005, (Paragraphe 31-37), p. 9-11. Un contrat existe, semble-t-il, entre l'Unesco et l'Icomos international, mais nous n'avons pas été autorisée à le consulter. Il s'agit, selon l'un des membres du bureau de l'Icomos, d'un contrat de travail qui fixe le montant des rémunérations des évaluations réalisées par cet organisme.

justification des « décrets publics patrimoniaux ». L'évaluation des propositions municipales ne se résume donc pas à une simple validation. Nous verrons qu'elle résulte d'une analyse rationnelle des propositions en regard des critères internationaux, mais aussi en fonction des caractéristiques des biens déjà inscrits ainsi que des motivations locales pour faire inscrire un site. Mieux, l'analyse comparée des évaluations des propositions lyonnaise et québécoise montre que des débats autour des définitions de la notion de patrimoine mondial au sein de l'Icomos international contraignent en grande partie la réalisation de l'évaluation. Reste donc à savoir qui sont ces « experts » et surtout à comprendre comment ils procèdent.

L'évaluation en chambre ou l'appropriation du patrimoine local par les savants

Les travaux menés dans le cadre de l'évaluation en chambre, convoquent *a priori* toujours le même type d'expertise, appuyée sur un savoir universitaire, et résultent de conditions entièrement déterminées et maîtrisées par les instances dirigeantes de l'Icomos international. De fait, les agents de son secrétariat conservent confidentiels l'identité des « experts » missionnés ainsi que le contenu des rapports d'évaluation prétextant qu'il s'agit de leur outil de travail et de leur propre activité qui doit « *demeurer indépendante, notamment vis-à-vis de l'Unesco* »⁵¹¹. De tels actes laissent apparaître, en creux, des tensions entre l'Icomos international et l'Unesco ainsi que des enjeux de légitimité et de positionnement dans le processus de fabrication du patrimoine mondial. Comprendre ce qui se joue lors de cette évaluation implique de repérer ses principales spécificités et d'identifier le profil des acteurs impliqués.

La personne mobilisée pour ce travail est d'abord chargée, à partir des documents et de la mise en récit du patrimoine urbain figurant dans les dossiers de candidature, d'évaluer la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé à l'inscription et les justifications construites par les acteurs locaux :

« Ce qui m'est demandé, c'est de regarder ce qui se passe au plan local. Si les argumentaires des dossiers, ce qui est raconté, l'histoire du site, etc. sont corrects, ça c'est le travail du spécialiste en interne. C'est nécessaire que ce soit quelqu'un qui connaît très bien la culture et le type de bien et surtout quelqu'un qui se plonge vraiment dans les dossiers. »⁵¹² **« Il y a également un spécialiste, quelqu'un qui connaît vraiment très bien qui regarde, analyse les dossiers, qui compare avec d'autres dossiers, qui compare avec les attentes de l'Unesco, qui vérifie en fait les argumentaires que nous avons construit... c'est quelqu'un de la même maison. »**⁵¹³

Il s'agit donc d'une vérification de la cohérence entre propositions locales et critères

⁵¹¹ Conversations téléphoniques avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 2 décembre 2003, 25 avril 2004 et 8 juin 2005. De tels propos sont également tenus par d'autres membres de Icomos international, notamment ceux du bureau de l'organisme.

⁵¹² *Echange mail avec Todor Kretev, mai-juin 2005.*

⁵¹³ *Entretien avec Didier Repellin, 2 juillet 2002.*

internationaux. Un salarié de l'Icomos international, explicitant les conditions de réalisation de cette évaluation, précise, en outre, que des modifications des argumentaires ont souvent lieu :

« L'évaluateur est là pour vraiment proposer les bons critères déjà, parce que ce n'est pas évident que les gens qui font les propositions les comprennent bien ou sache bien mettre en évidence certains aspects de leur patrimoine. Il modifie aussi très souvent, je devrais même dire systématiquement, les explications de ce qui fait la valeur universelle exceptionnelle du site. C'est son boulot finalement de ne retenir que l'essentiel et d'écarter les arguments trop locaux ou trop orientés. »⁵¹⁴

Ainsi, la proposition d'inscription de Québec, construite notamment autour du fait que « Québec est le berceau de la civilisation française en Amérique au même titre que Ohrid en Yougoslavie pour la culture balkanique ou le Caire en Egypte pour la culture abbassayade »⁵¹⁵, est transformée à l'issue de l'évaluation menée par l'Icomos international. La valeur universelle exceptionnelle du Vieux Québec résulte, selon l'évaluateur, de l'« ancienne capitale de la Nouvelle-France, Québec [qui] illustre l'une des grandes composantes du peuplement et du développement des Amériques à l'époque moderne et contemporaine »⁵¹⁶. Seule la seconde représentation du patrimoine québécois devient légitime pour l'Unesco. Au cours du travail d'évaluation, les nouvelles propositions sont donc étudiées et revues afin d'écarter les justifications trop localo-centrées et de construire des objets scientifiques faisant sens à l'échelle internationale. Les évaluateurs comparent en outre ces nouvelles propositions avec les biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, deux sites similaires ne pouvant être inscrits. L'évaluation correspond finalement à un jugement de la proposition formulée localement à l'aune des critères internationaux et des caractéristiques des biens figurant déjà sur la Liste du patrimoine mondial. Les évaluateurs opèrent donc des sélections, travail pour lequel ils ne disposent d'aucun cadre opératoire. Le secrétaire général de l'Icomos international, revenant en entretien sur le fonctionnement de l'organisme, dit des évaluateurs mobilisés :

« C'est un grand réseau, chacun fait confiance et il semble évident que tout le monde agit avec sa personnalité, mais aussi avec ce que nous apprenons au sein de l'Icomos. Chaque expert joue le jeu sans qu'aucune précision sur ce qu'il doit concrètement précisément regarder ne soit transmise par le bureau ou le secrétariat de l'Unesco. »⁵¹⁷

⁵¹⁴ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 2 décembre 2003, 25 avril 2004 et 8 juin 2005.

⁵¹⁵ Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec, 1983, n° ordre : 300, p. 15.

⁵¹⁶ ICOMOS, Fiche d'évaluation de l'Arrondissement historique de Québec, Liste du patrimoine mondial, n° 300, 1985, p. 3. Les différentes évolutions des argumentaires justifiant de la valeur universelle exceptionnelle sont analysées dans la section suivante.

⁵¹⁷ Entretien avec Dinu Bumbaru, Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004.

Ainsi, les évaluateurs sont désignés par le secrétariat de l'Icomos international et leur appartenance à cette association garantit leur compétence et leur capacité à mener à bien cette évaluation. Ce ne sont toutefois pas tant les connaissances sur le type de patrimoine à évaluer que celles sur la « culture » dans laquelle s'inscrit le bien considéré qui sont privilégiées lors de la désignation d'un évaluateur. Le terme culture renvoie ici essentiellement à la culture historique nationale. Les universitaires (chercheurs en histoire, histoire de l'art, histoire en architecture, etc.) sont, dans la plupart des cas, privilégiés pour mener l'évaluation en chambre. Les agents du secrétariat de l'Icomos international se réservent le droit, en conformité avec les textes, de faire appel à une personnalité extérieure si sa spécialité en fait « l'expert compétent »⁵¹⁸. Pour l'organisme, expert est donc synonyme de personnes compétentes, de personnes détenant un savoir particulier :

« Pour nous les chercheurs sont très importants : ce sont eux qui nous donnent des informations sur la valeur exceptionnelle du bien. Ils ont une vision assez large de la culture dans laquelle s'inscrit le bien. »⁵¹⁹

Le recours au savoir universitaire est présenté, par les adhérents de l'Icomos ainsi que les agents de l'Unesco rencontrés lors des investigations de terrain, comme une garantie de la scientificité de leur évaluation. Les conditions de réalisation de ce premier travail d'évaluation sont fortement influencées par le profil de l'individu missionné, par sa personnalité, son parcours et ses attentes vis-à-vis d'une telle activité. Son travail est en effet réalisé à l'aune de sa position au sein de l'Icomos international ainsi que des pratiques et des savoirs relatifs au site à évaluer et, partant, du répertoire d'action collective, construits au sein du comité national auquel il appartient. Sa marge de manœuvre, pour cette action, est finalement assez grande. En outre, le choix, effectué par les agents du secrétariat de l'Icomos international, de transmettre tel dossier à tel individu oriente également, en partie, l'évaluation. Les travaux réalisés sur les traductions littéraires et la consécration d'œuvres littéraires par Pascale Casanova⁵²⁰ invitent, par analogie, à postuler l'existence, au sein même de l'Icomos international, d'une certaine hiérarchisation entre les différents savoirs universitaires et donc entre les différents évaluateurs potentiels. Cette hiérarchisation est notamment fondée sur la structuration de l'association transnationale et, plus encore, sur les définitions, les réglementations, les pratiques et les répertoires d'action collectif nationaux relatifs au patrimoine. De fait, elle engendre et se nourrit des débats importants autour des définitions du patrimoine et du patrimoine mondial au sein de l'organisme⁵²¹. Autrement dit, des échanges, des discussions, des circulations d'informations et d'objets (par exemple des dossiers de candidature) participent de la réalisation de cette étape.

L'évaluation en chambre, accompagnée si nécessaire de transferts d'informations

⁵¹⁸ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

⁵¹⁹ *Idem.*

⁵²⁰ CASANOVA (Pascale), *La République mondiale...*, *op. cit.*

⁵²¹ Voir les publications de l'Icomos France, l'Icomos Canada et l'Icomos international qui toutes donnent à voir de tels débats.

suffit, dans un premier temps, à l'Icomos international pour établir un avis et des recommandations relatives à une inscription sur la Liste. Le dossier de candidature de l'arrondissement historique de Québec est soumis, en 1985, à ce seul type d'évaluation. Celle du dossier de candidature du site historique de Lyon répond, quant à lui, à une procédure différente : l'évaluation en chambre est réalisée en parallèle à une évaluation *in situ*. L'instauration de ce second type d'évaluation répondrait à une demande conjointe du mandataire et de l'organisme chargé de l'évaluation suite à la « *notoriété dont est victime la Liste du patrimoine mondial* »⁵²². Ce second travail sert principalement, selon nous, à rendre légitime, *via* le local, l'activité relative au patrimoine mondial de l'association transnationale (cf. chapitre 4). De fait, les évolutions des méthodes d'évaluation révèlent, en creux, des tensions entre la scène transnationale, Icomos, et le commanditaire de l'évaluation, l'Unesco.

Visite *in situ* et évaluation des motivations municipales

« Au début l'Icomos n'organisait pas de visites sur les sites, mais nous obtenions vraiment beaucoup d'informations par le réseau. »⁵²³

Au cours de la décennie quatre-vingt dix, les modalités des évaluations de l'organisme évoluent donc et une visite sur les sites proposés à l'inscription est instaurée avec un double objectif : obtenir davantage d'éléments caractéristiques du site et établir des connexions avec leurs gestionnaires⁵²⁴. De fait, il s'agit de vérifier que les éléments avancés dans les dossiers de candidature ont des déclinaisons concrètes : outils et politiques de gestion sont donc observés longuement, leur cohérence avec les normes internationales est questionnée et, plus largement, les motivations municipales sont testées. L'Icomos international sollicite à nouveau certains de ses adhérents pour réaliser les visites *in situ*. Ces derniers présentent toutefois des profils différents des individus observés précédemment. Ils sont qualifiés de « *professionnels du patrimoine* » ou d'« *experts* »⁵²⁵ parce qu'ils connaissent la réalité de la gestion du patrimoine urbain, voire même, pour certains, parce qu'ils ont prise sur cette réalité, comme l'explique l'un des salariés de l'Icomos international :

« Il peut être archéologue, urbaniste ou architecte. Sur place, il observe, rencontre des acteurs des différents domaines concernés, se fait un avis... (...) La mission sur le terrain est plus technique et c'est pourquoi nous faisons appel aux architectes, parce qu'ils ont la connaissance et surtout une expérience de terrain et c'est le mélange des deux qui nous intéresse là : il nous faut des praticiens pour cette mission. Les architectes sont expérimentés dans la gestion

⁵²² Entretien avec Françoise Pitras, salariée de Icomos France, 5 décembre 2003.

⁵²³ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

⁵²⁴ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005, p. 37-38.

⁵²⁵ Idem. Cette expression figure également dans les textes internationaux, en particulier dans UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005, p. 37-38.

du patrimoine. » ⁵²⁶

Les enquêtes de terrain menées à Lyon et à Québec ont permis la rencontre de quelques adhérents de l'Icomos ayant réalisé des évaluations. Tous étaient architectes, souvent spécialisés dans la conservation du patrimoine urbain. Aucun d'entre eux n'a toutefois su dire exactement pourquoi il avait été missionné, ni même par qui, comme le rappellent les propos d'un Canadien :

« J'ai participé à quelques évaluations. Mais je ne sais pas pourquoi c'est à moi qu'ils ont fait appel, sans doute que c'est par Icomos Canada, je ne sais pas. » ⁵²⁷

S'ils interviennent dans le processus de décision, ils ne sont donc que très peu informés de ses conditions de réalisation. De fait, comme pour l'évaluation réalisée en chambre, les agents du secrétariat de l'Icomos international ne transmettent pas de consignes précises relatives au déroulement de la visite *in situ*. Les évaluateurs réalisent, en fonction de leurs visions du patrimoine et de sa protection, une activité d'évaluation et de « contrôle » somme toute très différente de leurs pratiques professionnelles quotidiennes, ce que souligne ce Québécois, évoquant les évaluations *in situ* qu'il a réalisées en Amérique du Sud :

« Il y a un encadrement on t'indique quelques commentaires, je me suis toujours un peu plaint en disant qu'il pourrait y avoir plus d'encadrement... On envoie bien un peu de documentation et le dossier de candidature et un peu d'indications sur comment procéder et les indications sur le rapports à produire à la fin. Mais tu pars tout seul à l'aventure. Mais chaque expérience est sans doute un peu différente. » ⁵²⁸

L'objectif essentiel de cette visite demeure la rencontre des acteurs locaux, soit, selon les dires d'un agent de l'Icomos, d'« *impliquer davantage les gens sur place* » et de les « *sensibiliser le plus possible* » ⁵²⁹ à la Convention du patrimoine mondial. Autrement dit, il s'agit finalement d'accroître le rayonnement de l'Icomos international et de positionner cette association comme la référence en matière de patrimoine mondial. Nous reviendrons ultérieurement sur cette ambition de l'Icomos international. Cette évaluation se traduit donc par des voyages de savants du patrimoine mondial sur les sites à évaluer. Lors de sa visite à Lyon du 12 au 19 janvier 1998, Todor Krestev, architecte bulgare spécialiste de la conservation du patrimoine et membre de l'Icomos ⁵³⁰, étudie « *consciencieusement* » ⁵³¹, dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Lyon, l'ensemble des documents réglementaires lyonnais : du plan d'occupation des sols à la zone de

⁵²⁶ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 14 février 2001.

⁵²⁷ Entretien avec Denis Saint Louis, architecte libéral au Québec, réalisateur des dossiers d'inscription de l'Arrondissement historique du Vieux Québec, 18 février 2003.

⁵²⁸ Entretien avec Michel Bonnette, employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 9 mars 2004.

⁵²⁹ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

⁵³¹ Tous les Lyonnais ayant assisté à cette évaluation utilisent ce terme ou l'un de ses synonymes pour qualifier le travail de cet évaluateur.

protection du patrimoine architectural, urbain et paysager en passant par le plan de sauvegarde du Vieux Lyon. Sans porter officiellement de jugement sur la proposition lyonnaise, Todor Kretev rencontre en janvier 1997 les principaux fabricants du dossier de candidature et les acteurs qui traditionnellement élaborent et mettent en œuvre les politiques publiques portant sur le patrimoine urbain. Les Lyonnais présents lors de ses études se plaisent à rapporter l'une de ses observations : la rectification d'une petite zone du cinquième arrondissement de Lyon alors hors plan d'occupation des sols doit y être intégrée le plus rapidement possible⁵³². Ils soulignent ainsi la rigueur et l'objectivité du travail de cet « expert ». Ces mêmes Lyonnais insistent moins en revanche sur la requête qu'il formule oralement lors de cette visite et qui figure dans les recommandations de l'Unesco : établir le long de la rive droite du Rhône une « zone tampon »⁵³³. De telles remarques lui permettent d'insister sur l'importance de la gestion du patrimoine et sur le sérieux des organismes internationaux. Elles nous donnent à voir quelques vellétés de l'Icomos international de renforcer sa mission auprès des gestionnaires de sites. Par la suite, à partir des éléments recueillis *in situ*, l'évaluateur rédige un rapport. Todor Kretev y présente, selon son récit, les éléments juridiques (plans de gestion, de projets de restauration ou d'actions en cours) et souligne particulièrement les points conflictuels au plan local, les manques ou les faiblesses de certaines actions⁵³⁴. Enfin, il indique les profils des acteurs prenant part à la protection et à la gestion du patrimoine urbain. L'expertise convoquée apparaît plus technique que celle mobilisée lors de l'évaluation en chambre. Elle ne tend pas, au contraire de cette dernière, à construire un bien du patrimoine mondial déconnecté des contingences locales. Ce second rapport est toutefois également confidentiel : les actes correspondant à ces évaluations ne peuvent être lus par aucun individu extérieur à l'Icomos international, pas même par les commanditaires. Le contenu de ces rapports est d'abord travaillé et modifié avant d'être validé par les

⁵³⁰ Todor Kretev s'est formé à l'architecture en Bulgarie, puis a suivi un cycle de formation à la conservation du patrimoine auprès de l'Iccrom, puis en France. Parmi ses nombreux engagements dans le domaine du patrimoine, il est important de souligner qu'il était membre du bureau exécutif de Icomos international de 1993 à 2002 et président de la onzième Assemblée générale de l'Icomos en 1996. Il est actuellement président de l'Icomos Bulgarie (depuis 1988), membre du Comité consultatif de l'Icomos international (depuis 1988) et membre et secrétaire du comité scientifique international de l'Icomos consacré aux itinéraires culturels. Il effectue des missions d'évaluation pour l'Icomos, dans le cadre d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ou de suivi de biens inscrits, à Avignon - France (1993), à Lyon - France (1998), Berlin - Allemagne (1999), au Monastère Ferrapont - Russie (2000), à Budapest - Hongrie (2001) et à Baku - Azerbaïdjan (2002).

⁵³² Anecdote racontée par la majeure partie des Lyonnais travaillant de près ou de loin sur le patrimoine urbain.

⁵³³ Les « zones tampons » sont définies dans UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005, paragraphe 103-107. Il s'agit de définir une « aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien ». La définition de « zones tampons » est progressivement devenue obligatoire lors de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

⁵³⁴ Ces observations résultent des entretiens menés auprès de Régina Durighello (Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003), de Michel Bonnette (employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 9 mars 2004) et de Didier Repellin (2 juillet 2002).

membres du bureau de l'Icomos international. Ce n'est qu'au terme de ce travail politique réalisé par les dirigeants de l'association que l'évaluation devient officielle et publique (cf. *infra*).

Loin d'être une rupture par rapport aux évaluations telles qu'elles sont pratiquées jusqu'au milieu des années 1990, l'instauration d'une visite *in situ* constitue cependant plutôt une étape complémentaire et située dans la continuité de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial engendrant davantage de circulations d'informations et de connexions entre savants. Toutefois l'analyse comparée dévoile quelques-unes des caractéristiques essentielles de l'Icomos international. Les « experts » convoqués présentent, d'abord, des profils relativement similaires. Ils sont spécialistes ou professionnels du patrimoine, sont engagés dans des activités sur cet objet au sein même de leur pays ainsi que dans d'autres pays du monde. Ils participent à des actions locales de protection du patrimoine ainsi qu'à des débats, des congrès ou des échanges transnationaux. Adhérents presque systématiquement de l'Icomos international, ils partagent une même culture du patrimoine mondial, celle des textes, des normes et des pratiques développés au sein de l'organisme et donc au-delà des Etats. Ils sont également porteurs de logiques plurielles, notamment de conceptions nationales et locales du patrimoine. Dès lors, s'ils sont présentés systématiquement comme les « experts » du patrimoine mondial, il apparaît ici qu'il ne s'agit pas d'une propriété intrinsèque de ces acteurs. Ils se trouvent, une fois missionnés par l'Icomos international, dans une situation où savoir scientifique sur le patrimoine mondial et conjoncture problématique se rencontrent : ils sont finalement en « situation d'expertise »⁵³⁵. Il apparaît ensuite, à travers l'observation des conditions de réalisation de cette évaluation, que les logiques nationales demeurent fortement prégnantes. Lorsqu'ils sont habilités à étudier des propositions d'inscription, les évaluateurs s'inscrivent dans la logique scientifique de protection du patrimoine que l'Icomos international souhaite incarner. Mais la structuration même de l'Icomos international, les choix des évaluateurs et de leurs savoirs et, enfin, la confidentialité maintenue autour des évaluations sont autant de facteurs susceptibles de favoriser la prégnance de logiques et de répertoires d'action collective nationaux et continentaux. Enfin, l'analyse précédente souligne que des enjeux autour des définitions du patrimoine mondial et de la fabrique de bien du patrimoine mondial structurent les circulations au sein de l'association, mais aussi les régulations avec d'autres scènes prenant part à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Les propositions municipales sont donc soumises à une analyse rationnelle en regard des critères internationaux et des biens figurant déjà sur la Liste du patrimoine mondial. Cette analyse rationnelle répond également aux débats et aux enjeux scientifiques structurant non seulement l'organisation Icomos, mais également les régulations et les rapports que l'association entretient avec l'Unesco. Le passage d'une évaluation en chambre (qui tendait à faire des biens du patrimoine mondial des objets scientifiques appartenant aux savants) à une évaluation localisée des propositions témoigne ainsi des velléités de l'Icomos de conserver le monopole sur la définition du patrimoine mondial.

⁵³⁵ L'expression est empruntée à C. Restier-Melleray. RESTIER-MELLERAY (Christiane), « Experts et expertise scientifique. Le cas de la France », *Revue française de science politique*, n° 4, 1990, p. 546-585.

Ces velléités sont d'autant plus importantes qu'aux débats scientifiques sur le patrimoine mondial s'ajoutent des enjeux politiques. C'est ce que donne à voir l'analyse de la suite du processus de décision.

2. Decret patrimonial et enjeux politiques autour du patrimoine mondial

Les évaluations et les rapports élaborés par l'Icomos international constituent les éléments essentiels de la production des biens du patrimoine mondial : les évaluateurs établissent finalement les représentations officielles. Ces dernières présentent cependant des décalages par rapport aux justifications des propositions des municipalités. Une double validation politique, achevant le processus de décision des nouvelles inscriptions, légitime les représentations savantes des sites locaux et leur transformation en biens du patrimoine mondial. La fabrication de la Liste du patrimoine mondial n'est pas cette seule entreprise scientifique que les pères fondateurs de la notion appelaient de leurs vœux. Reste alors à savoir qui participe à ces validations politiques et sur quoi portent les discussions et les débats.

Les recommandations de l'Icomos : parole savante transnationale ou positionnement stratégique ?

Les recommandations relatives aux propositions d'inscription, présentées par des adhérents de l'Icomos international lors de la première réunion du bureau du patrimoine mondial, constituent les justifications officielles de l'existence des biens du patrimoine mondial. Autrement dit, si le Comité du patrimoine mondial valide l'inscription, la légitimité scientifique du « décret public patrimonial » que constitue l'inscription sur la Liste provient de l'évaluation et de recommandations de l'Icomos. Il s'agit ici de comprendre comment les savants du patrimoine mondial construisent les recommandations relatives aux propositions d'inscription qu'ils transmettent à l'Unesco.

Parole savante et conflits internes

Les recommandations résultent de la synthèse des deux rapports d'évaluation (universitaire et technique) demeurant confidentiels, donc d'un nouveau travail de sélection. Trois adhérents de cet organisme, désignés par les membres du bureau pour être « expert » auprès du Comité du patrimoine mondial, effectuent ce travail et le présentent devant le Comité du patrimoine mondial. Ils travaillent sur toutes les propositions de sites culturels en parallèle de leurs activités professionnelles et à partir de leurs connaissances, de leurs expériences et de leurs pratiques personnelles du patrimoine culturel. Evoquant ces « experts », ce salarié de l'Icomos international les présente ainsi :

« Il y a actuellement (...) un architecte urbaniste, un spécialiste des paysages culturels, un architecte paysagiste. Les dossiers proposés à l'inscription sont partagés entre ces trois personnes en fonction de leurs caractéristiques, donc ils ont entre dix et quinze dossiers par personne. »⁵³⁶

D'autres individus participent au travail de sélection que nécessitent ces synthèses si ces « experts » les sollicitent. De fait, ces derniers consultent régulièrement des adhérents ou

des salariés des organismes rassemblant des professionnels du patrimoine ou des spécialistes tels que le Comité international pour la conservation du patrimoine industriel, la Fédération internationale des architectes paysagistes, le Comité international pour la documentation et la conservation des monuments et des sites du mouvement moderne et, bien entendu, les comités nationaux ou scientifiques de l'organisme transnational. Lors de l'évaluation des dossiers de candidature du site historique de Lyon, le comité scientifique international *Villes et villages historiques* donne, par exemple, son avis⁵³⁷. Un tri s'exerce alors entre toutes les informations et les données mobilisées. Les fiches d'évaluation établies par site⁵³⁸, telles que celles relatives au site historique de Lyon et à l'arrondissement historique de Québec (cf. *infra*), comportent systématiquement une description du site proposé à l'inscription, la présentation des justifications de l'Etat-partie, des descriptifs historiques, des politiques de gestion et de l'état de conservation : ces paragraphes sont rédigés à partir des dossiers de candidature, des deux rapports d'évaluation et des apports extérieurs. Les fiches d'évaluation s'achèvent par les recommandations, que l'Icomos propose au Comité du patrimoine mondial, selon trois catégories : les biens « *recommandés pour inscription sans réserve* », les biens « *qui ne sont pas recommandés pour inscription* » et les « *propositions d'inscriptions qui sont recommandées pour renvoi ou examen différé* »⁵³⁹. L'« *expert* » de l'Icomos devient ainsi un entremetteur, un passeur et un entrepreneur. Il connaît en effet les règles de la fabrication de biens du patrimoine mondial et est habilité à agir par le bureau de l'Icomos international et la commande de l'Unesco. Il est, enfin, en mesure de se procurer les données lui permettant de produire un nouveau bien du patrimoine mondial. Les conditions de possibilité de production de biens du patrimoine mondial sont ainsi maîtrisées par les adhérents de l'Icomos international : les personnes chargées de rédiger les synthèses des évaluations en chambre et *in situ* trient, c'est-à-dire déterminent où doit passer la frontière entre ce qui est patrimoine local ou national et ce qui peut devenir patrimoine de l'humanité, soit finalement entre l'universel et le particulier, d'une manière que l'organisme veut et affiche comme scientifique. Dès lors, ces recommandations sont l'objet de discussions, de « *vifs débats* » au sein de l'Icomos international, dans la commission *Patrimoine mondial* et sont enfin validées par les membres du bureau avant d'être transmises à l'Unesco. Chaque nouvelle proposition est en effet l'occasion de déplacer, modifier la frontière. Certains interlocuteurs présentent cette validation comme acquise d'avance, d'autres sont plus nuancés :

« Les trois expertises produites ici à Icomos international sont transmises aux membres du bureau qui les regardent et les valident. Si ces membres ne sont pas d'accord, il peut y avoir des modifications. Mais c'est assez rare. »⁵⁴⁰ **« Oui, le bureau de l'Icomos valide toutes les expertises qui sont produites. Il y a quelques**

⁵³⁶ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

⁵³⁷ ICOMOS, *Fiche d'évaluation du Site historique de Lyon, Liste du patrimoine mondial*, n° 872, 1998, p. 39.

⁵³⁸ Voir les fiches d'évaluation de Lyon et de Québec en annexes.

⁵³⁹ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005, p. 39.

discussions, mais en général les experts sont bien informés de la philosophie de l'Icomos. Les discussions portent plus sur les arguments qui incitent à différer ou refuser un site que sur les argumentaires et les critères justifiant les inscriptions de nouveaux biens sur la Liste du patrimoine mondial. »⁵⁴¹

L'existence d'une validation par le bureau de l'Icomos international dévoile que des logiques politiques président à l'élaboration de ces recommandations, logiques politiques s'exerçant notamment au sein même de l'organisme transnational et résultant de confrontations entre des savants. C'est en tout cas ce qui se donne à entendre à travers les propos, partagés par d'autres adhérents de l'Icomos, de cet agent de l'Etat français :

« C'est certain qu'il y a des tensions au sein de l'Icomos... vous savez moi, ce que j'en pense de cet organisme... Bref, en gros, il y a plein de tensions entre des façons de faire différentes et des gens qui veulent avoir raison et c'est pour cela que le bureau souhaite valider tout ce qui sort de l'Icomos. Mais, et je pose la question, est-ce qu'une évaluation est vraiment objective quand son résultat doit être validé ? »⁵⁴²

De fait, à travers cette validation, les thèses et les travaux (et donc les répertoires d'action) de certains comités nationaux ou de certains comités scientifiques internationaux seraient promus entraînant alors des tensions entre les comités nationaux. Certains adhérents de l'Icomos France et de l'Icomos Canada, comités nationaux actuellement en opposition avec le bureau de l'Icomos international, se montrent assez virulents dans leurs dénonciations des dominations d'enjeux politiques lors de la fabrique de biens du patrimoine mondial :

« Non, il y a une étape supplémentaire avant. Il y a une séance de la Commission Patrimoine Mondial qui se réunit, en fait c'est surtout le comité exécutif et quelques autres membres. Là il y a des discussions et une ébauche de recommandation qui est faite. Ensuite ceci est validé par le bureau et là c'est la recommandation à l'Unesco. La Commission patrimoine mondial, c'est quand même un truc assez important, elle est présidée par le président de l'organisme. Nous tenons beaucoup à ce contrat avec l'Unesco, c'est un gros contrat, important notamment financièrement pour l'association. Sinon, nous n'avons que la part de cotisation que les comités nationaux nous donnent. Donc vous comprenez bien que c'est une chose assez essentielle pour nous. »⁵⁴³ **« Ces derniers temps, on s'aperçoit justement que cela ne passe plus beaucoup par nous, ces histoires là et donc au niveau international on est en train d'essayer**

⁵⁴⁰ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

⁵⁴¹ Entretien avec Dinu Bumbaru, Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004.

⁵⁴² Entretien avec Olivier Poisson, Inspecteur général des Monuments Historiques, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture, 5 janvier 2004.

⁵⁴³ Entretien avec Dinu Bumbaru, Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004.

de... Parce que nous, comme le secrétariat international est à Paris, nous avons de très bonnes relations avec eux, nous sommes très proches. Mais nous avons en revanche d'assez mauvaises relations avec l'équipe dirigeante d'Icomos international, c'est-à-dire le président, le bureau, le comité exécutif, les équipes qui ont été élues par les dernières assemblées générales avec lesquelles nous n'étions pas du tout d'accord pour des raisons de fond, c'est-à-dire de principes, de gestion de l'Icomos, de devenir de l'Icomos. (...) L'Icomos international enfin au niveau des dirigeants, parce que certains comités sont d'accord avec nous évidemment il n'y a pas que le comité français : les pays nordiques, enfin ce sont toujours les mêmes vous savez au niveau international, on retrouve les clivages comme partout, il y a le nord contre le sud, les riches contre les pauvres, les anglophones contre les autres, etc. »⁵⁴⁴ « Le moins fort c'est Icomos, Icomos n'a jamais eu beaucoup d'argent, ils ne sont pas aussi bien connectés d'un pays à l'autre et c'est moins scientifique et depuis des années, ils ont des groupes à l'intérieur d'Icomos avec comme un genre de guerre civile qui est toujours là : c'est un groupe qui domine, puis un autre. »⁵⁴⁵

Les rapports d'évaluation sont donc mis au service de la parole savante, celle qui est affichée, mais également d'une parole politique de l'organisme. Les recommandations doivent permettre le maintien de l'Icomos international au cœur de la procédure d'inscription sur la Liste. Il ne s'agit donc plus seulement d'évaluer les sites proposés à l'inscription, mais également de se positionner, à travers ces évaluations, vis-à-vis des autres organismes participant à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, notamment vis-à-vis de l'Unesco. L'enjeu est d'importance : il s'agit de rester l'organe consultatif de l'organisation internationale. Les propositions sont instrumentalisées à cette fin.

L'étude de la procédure d'évaluation dévoile donc un premier facteur décisif : le facteur *scientifique*. Ainsi, les fabricants des dossiers de candidature ont d'autant plus de chance d'obtenir l'inscription du site proposé que leurs argumentaires sont rédigés en conformité avec les thèses dominantes au sein de l'Icomos. Certaines logiques propres à la scène transnationale, conditionnant bien entendu la procédure d'évaluation, relèvent de logiques nationales, par exemple lorsqu'il s'agit de défendre telles ou telles thèses ou pratiques particulières à un ou plusieurs comités nationaux. Des individus reproduisent alors dans l'espace de l'Icomos international des débats développés au sein de leur comité national ou plus largement dans leur pays. Les tensions internes vives n'altèrent pas toutefois l'ambition commune à tous les adhérents de l'Icomos : rester les garants d'une logique scientifique de protection du patrimoine. De fait, les stratégies développées lors de ces évaluations, et plus généralement lors de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, relèvent également des tensions qui accompagnent les relations entre l'Unesco et l'organisme transnational.

De l'importance de la Liste du patrimoine mondial pour l'association

⁵⁴⁴ Entretien avec Françoise Pitras, salariée de Icomos France, 5 décembre 2003.

⁵⁴⁵ Entretien avec Christina Cameron, Chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial (depuis 1990) et responsable des activités liées au patrimoine mondial au Canada, Parcs Canada, gouvernement fédéral, 7 avril 2004.

transnationale

Les tensions et les luttes de pouvoir entre Unesco et Icomos international sont notamment données à voir à travers les productions de textes et de documents destinés à définir les prérogatives et les actions de chacun ainsi qu'à travers certains discours sur ces productions. La lecture des documents, adoptés depuis quelques années, montre ainsi également les volontés de maîtrise, de la part de l'Icomos international, de l'élaboration du « décret public patrimonial » international. La *Stratégie globale*⁵⁴⁶, renforce ainsi, depuis 1994, l'importance des travaux des organes consultatifs, donc des spécialistes et des professionnels du patrimoine, dans la procédure de prise de décision. Ce document est sans doute la production au sein de laquelle les tensions et les enjeux apparaissent de manière la plus importante⁵⁴⁷. De fait, l'Icomos obtient, à travers ce document, l'officialisation et le pilotage des pratiques existant depuis les premières inscriptions sur la Liste telles que les études « prospectives » réalisées dans le cadre de leurs travaux et visant l'identification de types de patrimoine non représentés sur la Liste ou encore l'impulsion de nouvelles propositions d'inscription. Elles sont produites parallèlement à la veille qu'assurent les organes consultatifs, les agents du secrétariat de l'Unesco et les délégations du Comité du patrimoine mondial quant à l'équilibre et à la représentativité de la Liste. Les organes consultatifs disposent alors, *a priori*, d'une certaine autonomie quant à l'identification de types de bien sous-représentés, c'est-à-dire quant à la définition de ce qui, en cette fin de 20^{ème} siècle, pourrait être du patrimoine au plan international. Cet architecte québécois, militant de longue date au sein de l'Icomos Canada, revient sur la capacité de l'Icomos à identifier du patrimoine et à définir la notion d'où il ressort que les adhérents de l'association revendiquent non seulement une expertise mais également un savoir qu'ils seraient seuls à détenir :

« *Finalem^{ent} l'Icomos international est créé par l'Unesco pour définir ce qu'est le patrimoine mondial. C'est donc aux membres de l'organisme de réfléchir à cette notion et à ces évolutions. Je ne vois pas pourquoi des gens de l'extérieur diraient ce qu'il faut faire ou ne pas faire ! Quand je dis des gens de l'extérieur, ce sont des non spécialistes du patrimoine, des politiques par exemple. Parce qu'en revanche, il me semble que ceux qui s'occupent de patrimoine au sein des villes savent de quoi ils parlent et peuvent définir ce qui fait patrimoine, y compris à l'échelle internationale.* »⁵⁴⁸

Force est de constater que l'essentiel des dernières évolutions des textes internationaux

⁵⁴⁶ La Stratégie globale est adoptée à la suite d'une réunion initiée par les membres du Comité du patrimoine mondial et les organes consultatifs. Elle s'est tenue du 20 au 22 juin 1994 à l'Unesco – Paris. Voir le *Compte-rendu et recommandations de la réunion d'experts sur la « Stratégie globale » pour assurer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial* (Siège de l'Unesco, 20-22 juin 1994).

⁵⁴⁷ Les multiples versions du texte des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* témoignent également de l'émergence de tensions entre ces deux organismes et de la constitution progressive d'un enjeu patrimoine mondial entre spécialistes du patrimoine et l'Unesco.

⁵⁴⁸ *Entretien avec Michel Bonnette, employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 10 février 2003.*

émane de l'Icomos international. C'est ainsi suite à la pression insistante, appuyée sur des débats internationaux et des réflexions écrites, des adhérents de l'Icomos que sont adoptés, par le Comité du patrimoine mondial, les principes d'une seule proposition par pays et par an (biens culturels et naturels confondus) et du respect des Listes indicatives que les représentants nationaux déposent « *obligatoirement* »⁵⁴⁹ auprès du Comité du patrimoine mondial. Ces deux nouvelles mesures sont d'ailleurs vécues comme des « *victoires* » par nombre des adhérents de l'Icomos international : elles viseraient notamment à éviter des inscriptions « *pour de mauvaises raisons* » et à permettent de sensibiliser les Etats « *les plus riches à aider les plus pauvres dans la protection et la gestion de leur patrimoine* »⁵⁵⁰. L'élaboration de la *Stratégie globale* témoigne d'abord de la capacité des adhérents de l'Icomos à participer et à infléchir l'édiction de nouvelles normes relatives au patrimoine mondial à partir de conceptions nationales et d'une visée internationale de leurs activités par rapport au patrimoine mondial.

Le renforcement des prérogatives et de la légitimité d'action de l'Icomos international qui semble s'opérer à travers les textes les plus récents ne doit toutefois pas masquer les contestations et les objections toujours plus vives que nombre d'agents de l'Unesco ou représentants des Etats font aux évaluations de l'organisme. De fait, à travers ces objections, les modalités de définition des biens du patrimoine mondial sont questionnées : des non-spécialistes revendiquent aussi le droit de participer à l'élaboration des justifications. La *Stratégie globale* pourrait d'ailleurs résulter pour partie des remises en question des activités de ces savants du patrimoine mondial. La défense d'une logique scientifique de protection du patrimoine derrière laquelle s'abritent ces savants cache aujourd'hui fort mal les difficultés de l'Icomos international à porter seul la définition officielle du patrimoine au plan international. Une salariée de l'Icomos France évoque, en entretien, ce problème en dénonçant notamment l'attitude du bureau actuel de l'Icomos international :

« Au niveau [du bureau de Icomos] international, on va de plus en plus vers une restriction, ce qui fait que pour eux le professionnel du patrimoine c'est celui qui change la pierre sur le bâtiment, enfin je schématise un peu, et c'est tout. C'est-à-dire que chez nous, cela correspondrait à l'architecte en chef point. Or on ne peut pas fonctionner comme cela, d'autant plus que cela va à l'encontre de l'évolution internationale, totalement à l'encontre, et que donc on n'apparaît plus au niveau international comme le seul réseau d'experts possibles et y compris pour la liste du patrimoine mondial, ce qui devient très dangereux pour Icomos international, qui vit en partie financièrement des expertises que lui paie l'Unesco. Donc si nous ne les faisons plus l'organisation internationale n'existe plus. Donc il y a un réel problème de fond et y compris d'avenir de l'Icomos et de la justification de son rôle au niveau international. »⁵⁵¹

⁵⁴⁹ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005, p. 31.

⁵⁵⁰ Entretien avec Christina Cameron, Chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial (depuis 1990) et responsable des activités liées au patrimoine mondial au Canada, Parcs Canada, gouvernement fédéral, 7 avril 2004.

⁵⁵¹ Entretien avec Louis Decazes, salarié de l'Icomos France, 5 décembre 2003.

Le scepticisme affiché par certains adhérents de l'Icomos ou par certains participants des délégations présentes lors des réunions du patrimoine mondial quant à l'avenir de la Liste, de même que leur déception face aux évolutions des dix dernières années, témoignent des enjeux politiques structurant les relations entre Icomos et Unesco. Loin de parler d'une seule voix, le bureau de l'Icomos international met finalement en jeu sa légitimité et son expertise vis-à-vis de ses partenaires externes et vis-à-vis de ses adhérents lors de chaque nouvelle inscription. De fait, l'analyse des conditions de réalisation de ces recommandations montre, dans la suite même de ce que l'étude des deux types d'évaluation révélait, qu'elles résultent d'abord de circulations d'individus et de voyages de savants ravivant des tensions entre comités nationaux et qu'elles sont conditionnées par des logiques particulières à l'organisme évaluateur, en particulier par les dynamiques nationales qui le structurent. Mieux, elle dévoile que l'élaboration de chaque nouvelle recommandation est l'objet d'un positionnement stratégique de l'association transnationale face à l'Unesco et aux autres acteurs de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Si la fabrique scientifique des biens du patrimoine mondial demeure dans le giron de l'Icomos international, elle ne devient officielle et légitime que lorsque le Comité du patrimoine mondial l'a avalisée. Reste alors à comprendre comment, avec de tels enjeux et quelques tensions entre l'Unesco et ses organes consultatifs, les décisions d'inscription sont prises. La notoriété de la Liste du patrimoine mondial entraîne, aujourd'hui, la prégnance d'un facteur *politique* et de logiques interétatiques sur la décision finale.

Le retour d'enjeux politiques entre nations

Les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial sont validées lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial et rendues publiques chaque année par l'Unesco. La publication de ces « décrets patrimoniaux » s'effectue en deux étapes entre lesquelles les représentants étatiques peuvent modifier les propositions qu'ils avaient préalablement déposées. Les membres du bureau du Comité du patrimoine mondial proposent en effet, avec les « *experts* » de l'Icomos, un avis auprès du Comité environ six mois avant la tenue de la réunion décisive⁵⁵². Cet avis est rendu public et des informations complémentaires sont éventuellement demandées à certains pays entre la tenue des deux réunions. Les Etats, dont un site est proposé à l'inscription sur la Liste, sont ainsi informés de l'avis favorable ou non du bureau du Comité du patrimoine mondial. Dès lors, la proposition d'inscription devient un objet de relations diplomatiques entre gouvernements nationaux et Unesco. Le second temps correspond à la validation finale de l'inscription par les membres du Comité du patrimoine mondial. Lors des réunions du Comité du patrimoine mondial, les vingt et un pays élus par l'Assemblée générale pour être membres du Comité du patrimoine mondial, les agents du secrétariat du Centre du patrimoine mondial et enfin des représentants des organes consultatifs sont convoqués ; les délégations des pays signataires de la Convention le souhaitant peuvent y assister. Seuls les premiers ont droit de vote, les membres de toutes les délégations participent aux discussions et aux débats, les agents du Centre du patrimoine mondial, de même que

⁵⁵² Depuis 1996, le bureau du patrimoine mondial se réunit une seconde fois chaque année quelques semaines avant la tenue de la réunion du Comité du patrimoine mondial.

les représentants des organes consultatifs de l'Unesco n'interviennent *a priori* que lorsqu'ils y sont invités. Les règles formelles de ces réunions établissent donc une première asymétrie, notamment entre les évaluateurs et les membres des délégations nationales. Les seconds sont bien les commanditaires des évaluations et sont liés aux premiers *via* un contrat dont ils maîtrisent les tenants et les aboutissants. Les réunions du bureau et du Comité se déroulent selon des protocoles et des pratiques relativement similaires : les participants disposent des dossiers de candidature et des fiches d'évaluation correspondant à chaque site ; les porte-parole des organes consultatifs présentent les éléments importants des fiches d'évaluations et leurs recommandations. Chaque délégué peut alors donner son avis, poser des questions et discuter de la qualité et de l'opportunité de valider ou non la proposition d'inscription et de suivre ou non les recommandations de l'Icomos international. De fait, à l'issue d'un tel processus de décision et malgré un certain nombre de recommandations défavorables de l'Icomos, très peu de propositions d'inscription sont refusées ou ajournées. Ce constat aux allures de paradoxe mérite d'être explicité.

Difficile conciliation entre notoriété de la Liste et scientificité du patrimoine mondial

La notoriété croissante de la Liste du patrimoine mondial se mesure d'abord à l'augmentation importante des propositions d'inscription reçues chaque année au Centre du patrimoine mondial. L'augmentation du nombre de dossiers de candidature est l'objet, dès 1985, d'une réflexion lancée par le bureau du patrimoine mondial afin de limiter les éventuels effets néfastes sur la Liste. Les membres de la commission d'étude suggèrent alors de limiter le nombre annuel de nouvelles propositions de même que le nombre de biens présentés par pays⁵⁵³. Malgré l'instauration des Listes indicatives obligatoires, le nombre de demandes déposées va toujours croissant. Ainsi par exemple, en 1978, lors de la première session du Comité du patrimoine mondial, douze sites seulement sont proposés pour être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; en 1984, trente-cinq biens, naturels et culturels confondus, sont proposés ; en 1985, trente-huit propositions sont déposées et en 1997, quarante-quatre⁵⁵⁴. Au cours des années quatre-vingt dix, le nombre de dossiers déposés chaque année dépasse quarante, alors même que les déclarations pour limiter ces propositions sont toujours plus nombreuses. Or, la multiplication des propositions d'inscription constituerait une contrainte non négligeable aux travaux réalisés lors des réunions du Comité du patrimoine mondial. Ces dernières, en décembre de chaque année, s'étalent sur une semaine au cours de laquelle sont traités les différents sujets relatifs à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les membres des délégations disposeraient donc d'un « *temps réduit* »⁵⁵⁵, tant

⁵⁵³ UNESCO, *Rapport du Bureau du patrimoine mondial, neuvième session*, Paris (France), 3-5 juin 1985, p. 4.

⁵⁵⁴ UNESCO, *Rapport final – Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, deuxième session*, Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique) 5-8 septembre 1978 – Annexe III ; UNESCO, *Rapport du Comité du patrimoine mondial, huitième session*, Buenos Aires (Argentine) 29 octobre - 2 novembre 1984 ; UNESCO, *Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial, neuvième session*, Paris (France), 2-6 décembre 1985 – Annexe I. ; CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport du Comité du patrimoine mondial, vingt et unième session*, Naples (Italie) 1-6 décembre 1997 – Annexe I.

en amont de la réunion que lors de celle-ci, pour saisir les caractéristiques, les traits particuliers d'un site et les enjeux de son inscription en regard de la Liste du patrimoine mondial, des définitions et des interprétations les plus récentes des normes internationales. Dès lors, les temps consacrés aux débats ne permettraient pas d'entrer dans des discussions longues et « scientifiques », à l'image de ce que laissent paraître les propos de cette salariée de l'Icomos France et ceux de Jacques Dalibard se souvenant des débats lors de la discussion autour de la proposition d'inscription de l'arrondissement historique de Québec :

« Il faut vraiment bien que vous reteniez que la Convention du patrimoine mondial, ce n'est pas que la Liste et même le plus gros du travail du Comité, ce n'est pas les nouvelles inscriptions... Elles sont décidées très rapidement entre deux gros chantiers du comité. Je crois même qu'il discute plus des orientations qui devraient être adoptées pour la Liste que des nouvelles décisions. »⁵⁵⁶
« C'est passé comme une lettre à la poste, en fait. Il y a eu cinq minutes de discussion. En fait, le plus gros du travail avait été fait, la proposition tenait bien la route et les gens étaient majoritairement d'accord »⁵⁵⁷

Les délégués nationaux ne suivent toutefois pas systématiquement les recommandations de l'Icomos et cette situation, loin de renforcer les prérogatives et le pouvoir des organes consultatifs dans le processus de décision, met à mal la place des évaluateurs. Les réclamations des représentants des organes consultatifs se font de plus en plus nombreuses : ils prônent une « meilleure place à l'étude des nouvelles propositions d'inscription (...) de manière à pouvoir disposer du temps nécessaire »⁵⁵⁸. Plus encore que le nombre de dossiers en lui-même qui, certes, reste toujours en deçà des limites que s'est fixées le bureau du patrimoine mondial, la technicisation et la complexification des dossiers de candidature expliqueraient la césure à l'œuvre entre les membres du Comité du patrimoine mondial et les représentants des organes consultatifs, comme en témoigne le récit de ce membre de la Délégation française auprès de l'Unesco :

« C'est compliqué la réunion du Comité du patrimoine mondial. D'abord les nouvelles inscriptions, c'est un tout petit bout de cette réunion et en plus c'est une partie où il n'y a pas péril en la demeure... Oui, nous avons des documents à étudier, nous en avons même des piles... c'est trop et surtout c'est de plus en plus complexe. Il faut saisir les nuances, comprendre les différences entre telle inscription et telle autre... »⁵⁵⁹

⁵⁵⁵ Nos interlocuteurs ayant participé à plusieurs réunions du Comité du patrimoine mondial, de même que les agents du Centre du patrimoine mondial organisant ces réunions insistent tous sur cet aspect. Voir, par exemple, les entretiens auprès de Christina Cameron (Chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial (depuis 1990) et responsable des activités liées au patrimoine mondial au Canada, Parcs Canada, gouvernement fédéral, 7 avril 2004) ou encore auprès de Frédérique Aubert (Responsable de l'organisation administrative, Centre du patrimoine mondial, 19 décembre 2003).

⁵⁵⁶ Entretien avec Françoise Pitras, salariée de Icomos France, 5 décembre 2003.

⁵⁵⁷ Entretien avec Jacques Dalibard, 6 mars 2003.

⁵⁵⁸ Propos introductif de l'expert de l'Icomos, CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport du Comité du patrimoine mondial, vingt et unième session*, Naples (Italie) 1-6 décembre 1997, p. 47.

De fait, la proposition d'inscription lyonnaise, en décembre 1998, n'a pas été l'objet de discussion particulière. Elle aurait pu l'être lors de la réunion du bureau du Comité du patrimoine mondial, comme en témoigne cette mention dans le rapport de la réunion du Comité du patrimoine mondial, propos suivi toutefois d'aucun débat spécifique :

« Le délégué de la Finlande qui avait émis des doutes, lors de la vingt-deuxième session du Bureau, sur l'importance universelle de cette proposition d'inscription, l'a appuyée mais non pas comme exemple inhabituel de structure urbaine homogène, mais au contraire en raison de son caractère additionnel spécifique. »⁵⁶⁰

Si la validation du Comité du patrimoine mondial a été rapidement obtenue pour le dossier lyonnais, la remarque mentionnée ci-dessus témoigne des divergences actuelles autour des définitions des biens du patrimoine mondial et des interprétations différentes des critères d'inscription. Les propositions d'inscription, telles qu'elles sont formulées, tendraient à différencier, à créer une rupture entre les évaluateurs des dossiers, qui fabriquent concrètement les biens du patrimoine mondial et ceux qui les consacrent comme tels. Il nous semble que les difficultés actuelles sont essentiellement liées aux différentes représentations de la Liste du patrimoine mondial qui se déclinent entre deux lectures caricaturales : une entreprise scientifique avec un nombre limité de biens ou un label de qualité décerné à tout site respectant certains critères. Les tensions entre ces différentes lectures sont d'autant plus vives que la croyance en l'existence d'un âge d'or pour les savants est forte : durant les premières années (à la fin des années 1970), les décisions du Comité du patrimoine mondial correspondaient, selon les récits, à une validation des avis du bureau du patrimoine mondial ; ces dernières entérinant les recommandations des organes consultatifs⁵⁶¹. Reste qu'une étude fine des rapports des réunions du Comité du patrimoine mondial montre que très peu de biens proposés ont, jusqu'à présent, été véritablement rejetés. Ainsi en est-il des biens n° 187, 175, 173 pour lesquels le Comité du patrimoine mondial avaient refusé l'inscription en 1982, en soulignant qu'il s'agissait de « biens à ne pas prendre en considération pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial »⁵⁶². Le bien n° 187 (Cathédrale Sainte-Marie et église Saint-Michel d'Hildesheim – Allemagne) est inscrit en 1985 sur la Liste du patrimoine mondial, le bien n°173 (La ville de Pierre de Zanzibar – République Unie de Tanzanie) en

⁵⁵⁹ Entretien avec Catherine Dumesnil, Chargée de mission Culture à la Délégation nationale française auprès de l'Unesco, 22 décembre 2003.

⁵⁶⁰ CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial, vingt-deuxième session, Kyoto (Japon), 30 novembre-5 décembre 1998.*

⁵⁶¹ L'analyse des avis émis par le bureau du patrimoine mondial et des décisions prises par le Comité du patrimoine mondial présente une première différence en 1983 : les dossiers de candidature n° 216 (Monastère de Rila – Bulgarie) doivent, selon le rapport du bureau du patrimoine mondial, faire « l'objet d'une nouvelle formulation, à la lumière des orientations de l'Icomos » et n° 267 (la vieille ville de Berne – Suisse) également. Les membres du bureau du patrimoine mondial demandent donc que leur examen soit différé. Lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial de la même année, il a été décidé que ces deux biens devaient être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. UNESCO, *Rapport du rapporteur, Réunion du Bureau du patrimoine mondial*, Paris (France), 27-30 juin 1983 et UNESCO, *Rapport du rapporteur, Réunion du Comité du patrimoine mondial, septième session*, Florence (Italie), 5-9 décembre 1983.

2000, l'argument concernant le bien n°175 (Villas médicéennes de la région florentine) est déconstruit et son inscription proposée différemment. Les réunions du Comité du patrimoine mondial ne sont donc plus, si un jour elles l'ont effectivement été, la chambre d'enregistrement des recommandations émises par les organes consultatifs. Plus largement, il apparaît ici que les discussions et les connexions entre savants et représentants des Etats sont complexes.

De telles évolutions et les tensions qui en résultent ne sont toutefois pas seulement imputables à la multiplication des propositions, ni à la technicisation des dossiers et des évaluations. Le facteur temps invoqué par tous nos interlocuteurs pour expliquer cette situation ne doit pas en effet masquer une autre évolution majeure : celle des profils des participants aux délégations nationales qui constituent le Comité du patrimoine mondial. Celle-ci témoigne, au-delà de telles évolutions, de la mise en jeu d'institutions étatiques à travers la Liste du patrimoine mondial.

Des délégations nationales davantage politisées

Les évolutions des profils des délégations nationales prenant part à la réunion du patrimoine mondial participent du développement des tensions repérées précédemment en favorisant une lecture de la Liste du patrimoine mondial précise et en renforçant la dimension label du patrimoine mondial. Ces évolutions sont surtout visibles à travers l'étude des listes des participants aux réunions. Ainsi, alors qu'à la fin des années 1970 et au début des années 1980, les délégations se forment essentiellement autour de spécialistes et de professionnels du patrimoine, les ambassadeurs auprès de l'Unesco, voire des hommes politiques des pays concernés, prennent, à partir de la fin des années quatre-vingt dix, de plus en plus régulièrement la tête des délégations. Ces derniers s'entourent moins systématiquement de spécialistes du patrimoine tels que définis par l'Icomos. A titre d'exemples, les délégations, lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial en 1978, sont ainsi composées d'un seul représentant, parfois deux, éventuellement trois⁵⁶³. Tous les participants des délégations élues, à l'exception d'un Conseiller de l'ambassadeur d'Equateur, sont des représentants ou des agents d'institutions nationales œuvrant en faveur du patrimoine. Cinq délégations assistent à la réunion en tant qu'observateurs, elles présentent des caractéristiques tout à fait similaires. En 1998, les délégations membres du bureau du patrimoine mondial sont constituées d'un plus grand nombre de membres⁵⁶⁴ : la délégation italienne comprend sept personnalités, la délégation japonaise quinze. Si ces membres sont, pour certains, des savants du patrimoine, la proportion d'ambassadeurs et de hauts responsables politiques est très importante. La politisation des délégations est essentiellement le fait d'Etats dont

⁵⁶² UNESCO, *Rapport du rapporteur, Réunion du Comité du patrimoine mondial, sixième session*, Paris (France), 13-17 décembre 1982.

⁵⁶³ UNESCO, *Rapport du rapporteur, Réunion du Comité du patrimoine mondial*, Washington DC (Etats-Unis d'Amérique), 5-8 septembre 1978, annexe III.

⁵⁶⁴ CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial, vingt-deuxième session*, Kyoto (Japon), 30 novembre-5 décembre 1998, p. 79 et suivantes.

les politiques et les réglementations nationales en matière de patrimoine sont encore peu développées. Ainsi les profils et les professions représentés au sein de la délégation française n'évoluent que très peu au fil des années. Cette dernière demeure en 1998 une délégation « technique ». Les personnalités présentes en 1998 font, tous les ans, partie de la délégation française auprès du Comité du patrimoine mondial. La filière politique est beaucoup moins représentée dans cette configuration que dans la délégation canadienne de 1985. De fait, les trois grands organismes en charge du patrimoine au début des années 1980 étaient en effet présents, à Paris en décembre 1985, ainsi que des représentants des gouvernements fédéral et provincial. Ce sont donc les participations de scènes locales et nationales à ces délégations, au demeurant toujours représentatives des Etats, qui semblent ici être redéfinies. Reste que les évolutions des profils de ces délégations favorisent le renouvellement des enjeux et des débats internationaux portant sur la définition du patrimoine mondial.

Canada (1985) ⁶²	France (1998) ⁶³
<p>Alex T. Davidson, Assistant Deputy Minister Parks Canada</p> <p>Mr. I. Clarks, Ambassadeur permanent, délégation de l'Unesco</p> <p>M. B. Cunnet, sous-ministre adjoint – Ministère des Affaires culturelles, gouvernement du Québec</p> <p>M. J. Dalibard, Directeur général de Heritage Canada</p>	<p>M. J. Mustell, Ambassadeur permanent, délégation de l'Unesco</p> <p>M. M. Janzen, architecte – Ministère de la Culture.</p> <ul style="list-style-type: none">• M. A. Megret, Directeur adjoint de la Nature et des Paysages Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement• M. C. Khazzada, Président du Comité Culture – Commission nationale française pour l'Unesco• Mme F. Caillard, chargée de mission à la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) – Ministère de la Culture• Mme C. Domesnil, Conseillère technique - Commission nationale française pour l'Unesco

Composition des délégations canadiennes (1985) et française (1998) lors des inscriptions respectives de Québec et de Lyon sur la Liste du patrimoine mondial.

Une telle évolution a deux conséquences essentielles. Elle accroît, d'abord, plus encore la notoriété de la Liste du patrimoine mondial en développant un enjeu autour du patrimoine mondial au sein d'une instance intergouvernementale. Elle engendre, ensuite, des modifications dans les pratiques de discussion et de vote, donc des modes de décision et de sélection des biens du patrimoine mondial. Les discussions relatives à l'opportunité d'inscrire de nouveaux sites portent essentiellement, depuis quelques années, sur les enjeux politiques de l'inscription de tel site situé dans tel pays ou de telles pratiques relevant de telle culture. De fait, les caractéristiques et les particularités des biens proposés seraient ainsi moins au centre des débats qu'elles ne l'auraient été auparavant, si l'on en croit les différents propos de Québécois et de Français assistant, soit au titre de l'Icomos international, soit en tant que membre d'une délégation nationale, aux réunions du Comité du patrimoine mondial :

« Oui, par exemple pour un parc au Congo, les puristes des grands parcs, à savoir Etats-Unis, Canada, Australie et Allemagne ont obtenu le fait d'en arriver au vote et le parc a été inscrit avec une très très faible majorité. Il y a des alliances très nettes qui se dessinent : sur certains sujets on peut les prévoir avant, par exemple, sur des grandes philosophies de la Convention, les délégations ne changent pas trop vite d'avis, en revanche, sur les inscriptions, on peut voir les coalitions se faire au fur et à mesure de la discussion. »⁵⁶⁵ « Bref, en principe c'est essentiellement une affaire de techniciens, mais les membres sont de plus en plus des politiques et il y a actuellement un glissement très net vers des décisions assez politiques. En fait, les Etats s'entichent de plus en plus du patrimoine mondial. »⁵⁶⁶ « Moi je dirais qu'il y a très peu de discussions maintenant sur le contenu du sujet. Avant, on discutait des propositions d'inscription, on discutait vraiment les cas comparatifs, on avait cette discussion là, maintenant il n'y a plus personne qui dit un mot. C'est présenté par Icomos ou Uicn, et il n'y presque plus de questions, parce que c'est un peu le jeu de moi je ne pose pas de questions sur le vôtre, et vous n'en posez pas sur le mien. Avant, nous avions beaucoup plus de débat sur le contenu, le contexte, est-ce vraiment de valeur universelle ou non ? On avait ces discussions là et nous avions des discussions de fond sur la conservation. Maintenant ceux qui sont là ne sont plus capables de s'engager dans ce genre de discussions. Moi, je trouve que c'est vraiment devenu, ce n'est pas là où on va discuter de la conservation. Finalement les seuls éléments un peu, je dis bien un peu, discutés sont les explications des critères retenus. »⁵⁶⁷

Mieux, les délégations, conformément à leur profil davantage politique aujourd'hui, adoptent une double posture favorisant l'inscription quasi systématique de tous les sites

⁵⁶⁵ Entretien avec Catherine Dumesnil, Chargée de mission Culture à la Délégation nationale française auprès de l'Unesco, 22 décembre 2003.

⁵⁶⁶ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

⁵⁶⁷ Entretien avec Christina Cameron, Chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial (depuis 1990) et responsable des activités liées au patrimoine mondial au Canada, Parcs Canada, gouvernement fédéral, 7 avril 2004.

proposés. Informées des recommandations de l'Icomos international, les délégations représentant un site dont l'inscription serait problématique décident soit de retirer la candidature de ce site⁵⁶⁸, soit de constituer des alliances temporaires et orales avec d'autres délégations, en situation similaire, pour que leur proposition soit acceptée en dépit d'une recommandation réservée, voire opposée, de l'organisme transnational⁵⁶⁹. Cette personnalité de la délégation canadienne relate, en entretien, l'un de ces types de régulation et évoque les revendications des organes consultatifs face à de telles pratiques :

« Qu'est-ce qui peut faire qu'un site soit refusé s'il n'y a plus de discussion de fond ? C'est très rare maintenant qu'un site soit refusé. On a vu lors de notre réunion du mois de juillet l'année dernière, il y avait trois recommandations de l'Icomos de ne pas inscrire et les trois pays se sont organisés pour les inscrire quand même. Comment procèdent-ils ? Un des pays est intervenu pour un des autres pays pour dire qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'évaluation d'Icomos et que le comité est suprême et le comité décidera et j'invite mes collègues, les membres du comité de me supporter, tout était fait d'avance, tout le monde est favorable et c'est fait. Est-ce une élection ? Non, mais ce sont les groupes conseillers qui présentent les sites, c'est une présentation de 5 minutes, ce n'est pas vraiment sérieux et ils font des recommandations. L'année dernière nous avons vu trois recommandations négatives d'Icomos qu'ils ont fait à travers le réseau international et après cela c'était comme orchestré parmi les 21 membres du comité, c'était fait comme cela et les trois sont maintenant des sites du patrimoine mondial, en revanche, notre conseiller scientifique a donné le conseil que cela ne rencontrait pas les critères. »⁵⁷⁰

Enfin, ces pratiques sont renforcées par la présence toujours plus importante de représentants politiques de scènes nationales ou locales. La diffusion des enjeux liés au patrimoine mondial n'en est alors que plus aisée. Les propos précédents laissent donc voir la constitution progressive d'enjeux autour du patrimoine mondial sur plusieurs scènes et en des termes différents. En repérant les divergences de vue entre savants du patrimoine et représentants des gouvernements nationaux, nous pointons l'importance

⁵⁶⁸ Par exemple, l'année d'inscription du Site historique de Québec, les propositions d'inscription soumises par la France (biens n° 873), la Hongrie (bien n° 853), la Pologne (bien n° 882) et l'Espagne (bien n° 875) sont « retirées par les Etats parties concernés » avant l'étude de ces propositions par le Comité du patrimoine mondial. CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial, vingt-deuxième session*, Kyoto (Japon), 30 novembre-5 décembre 1998, p. 68-69. Ce procédé est régulièrement utilisé par les Etats-parties : la France retire par exemple sa proposition concernant Provins en 1998 juste avant la tenue de la réunion du Comité du patrimoine mondial. Ils sont généralement proposés à nouveau et inscrits quelques années plus tard. C'est, par exemple, le cas du bien n°873 (Provins – France) inscrit finalement en 2002.

⁵⁶⁹ Les sites pour lesquels les décisions de la seconde session du bureau ou celle du Comité du patrimoine mondial passent outre les recommandations de l'Icomos deviennent en effet nombreux à partir de 1996. Ainsi, en 1996 pour le bien n°751 ou en 1998 pour le bien n°846, les membres du Comité du patrimoine mondial décident des inscriptions alors même que l'organe consultatif les déconseillait.

⁵⁷⁰ *Entretien avec Christina Cameron, Chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial (depuis 1990) et responsable des activités liées au patrimoine mondial au Canada, Parcs Canada, gouvernement fédéral, 7 avril 2004.*

d'enjeux et de tensions entre Etats dans le processus de décision. Les enquêtes de terrain telles que réalisées à partir des procédures lyonnaise et québécoise et l'étude des comptes-rendus des réunions du Comité du patrimoine mondial et de son bureau ne rendent pas bien compte de la participation des agents du Centre du patrimoine mondial, secrétariat du Comité du patrimoine mondial. Certains entretiens menés auprès de membres de délégations et auprès d'agents de ce Centre laissent penser qu'il s'agit aujourd'hui d'une chambre d'enregistrement des décisions prises lors des réunions du Comité du patrimoine mondial. Les marges de manœuvre laissées à ces agents pour notamment initier de nouvelles stratégies ou de nouvelles actions sont visiblement très restreintes.

Les validations politiques du processus de décision gomment en partie le caractère scientifique des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, pourtant présenté comme le facteur de leur légitimation. La première a lieu au sein même du bureau de l'Icomos international et résulte des enjeux de positionnement de cette association dans la mise en œuvre de la Convention de 1972 et des débats autour des aspects scientifiques des définitions des biens du patrimoine mondial. La seconde, plus médiatisée, correspond à la décision du Comité du patrimoine mondial⁵⁷¹ et donne à voir des logiques liées à la représentativité de la Liste ainsi que des ambitions d'égalité entre cultures et entre pays. La politisation des délégations a ainsi pour principale conséquence de conférer de nouvelles logiques aux décisions du Comité du patrimoine mondial : il s'agit davantage de plaire au plus grand nombre d'Etats que d'orienter (ou d'infléchir) le développement de l'objet patrimoine de l'humanité. La ligne de partage entre dimension scientifique et dimension politique des décisions du Comité est finalement, comme dans le cas des congrès scientifiques internationaux, redéfinie à chaque nouvelle arrivée au sein d'une délégation et « renégoci[ée] dans les actes mêmes des congressistes qui prennent la parole ou la distribuent »⁵⁷². De fait, l'une des particularités de ces réunions est la combinaison d'investissements et d'enjeux complexes portés par des participants, faits d'aides ou de mandats d'Etats, d'autorités bureaucratiques, d'autorités scientifiques, voire de temps passés par certains (notamment des adhérents de l'Icomos international) qui semble devenir en quelques sessions des experts en la matière.

Le travail des « consacrans » est ainsi empreint de logiques multiples et résulte des interactions entre des scènes distinctes et de plus en plus différenciées. La première, l'Icomos international, est relativement homogène, bien que traversée par des tensions laissant place à la prégnance de logiques nationales. Elle n'influe que très partiellement actuellement sur les décisions prises au sein de l'espace du patrimoine mondial. Ce dernier se caractérise au contraire par une grande hétérogénéité des acteurs y évoluant et par une certaine hiérarchisation importante entre les scènes représentées, hiérarchisation tant verticale, les savants n'ayant pas le même statut que les représentants politiques, qu'horizontale, toutes les délégations nationales ne semblant pas avoir le même poids. En

⁵⁷¹ Elle est obtenue par un vote au sein du Comité du patrimoine mondial, à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Article 13.8 de UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Stockholm, 1972.

⁵⁷² BRIAN (Eric), « Transactions statistiques au XIXe siècle. Mouvements internationaux de capitaux symboliques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 145, 2002, p. 34-46, p. 38.

repérant ainsi ces différentes scènes, l'analyse dévoile de possibles vecteurs d'import-export. De fait, les ressources essentielles aujourd'hui pour que la procédure soit menée positivement à son terme relèvent à la fois de connaissances scientifiques propres à l'Icomos international, et de positionnements politiques judicieux au sein de l'espace du patrimoine mondial. Un enjeu autour du patrimoine mondial se structure donc entre deux grandes logiques : la première a pour finalité la protection du patrimoine, la seconde répond à une ambition de notoriété et de rayonnement international. Le développement d'un tel enjeu se traduit notamment par la volonté de maîtrise et d'appropriation du bien international, donc d'une certaine représentation du site local. Cette représentation n'est plus l'objet principal des débats politiques traversant les réunions du Comité du patrimoine mondial. Le « décret public patrimonial » international définissant les biens du patrimoine mondial tend alors finalement à différencier le bien international du site local et des caractéristiques qui lui sont communément associées.

II. Site local, bien international

En revenant sur le travail opéré par les organismes internationaux lors du processus de décision, l'analyse précédente donne à voir des débats et des enjeux nationaux et internationaux autour des définitions du patrimoine mondial. Les propos d'agents de l'Unesco ou d'adhérents de l'Icomos cités précédemment laissent entendre que ces débats et ces enjeux préexistent aux procédures d'inscription, en même temps qu'ils s'en nourrissent. En revenant brièvement sur les origines de la Convention de 1972 et sur la manière dont la notion de patrimoine mondial est historiquement pensée, nous souhaitons insister sur les influences du contexte international et sur celles des objectifs initiaux dans l'émergence de cette notion ainsi que dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de cette action internationale. En soulignant la volonté de « transnationaliser » les biens du patrimoine mondial, nous pointerons à la fois le rôle des savants du patrimoine dans la structuration de l'action internationale, la prégnance de représentations occidental-centrées dans les textes internationaux en même temps que de perpétuelles re-définitions de la notion et des pratiques qui y sont liées. Autrement dit, nous montrerons que ce qui est rapidement perçu comme un label international au plan local s'inscrit en fait dans une entreprise scientifique et politique d'envergure internationale qui crée des objets très particuliers⁵⁷³. Cette entreprise constitue en outre la raison d'être de l'Icomos international contribuant alors à situer les nouveaux objets dans un temps long.

1. Naissance et définition controversées d'un « décret public patrimonial » international

La création d'un bien du patrimoine mondial, également dénommé *bien de l'humanité*, résulte de la valeur universelle exceptionnelle et de celle d'authenticité que les « consacrans » accordent à un site local. Ces valeurs constituent de fait les principaux

⁵⁷³ Voir par exemple les présentations des nouveaux sites dans la *Revue du patrimoine mondial* : CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Revue du patrimoine mondial*, Paris, Unesco, trimestriel ; CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *L'Héritage de l'humanité Splendeurs du patrimoine mondial*, Paris, Editions Unesco Economica, 2004.

impératifs de la fabrication de la Liste du patrimoine mondial. Ils résultent largement de l'expression *bien de l'humanité*, qui est loin d'être neutre dans le champ des relations internationales, et des conditions dans lesquelles cette notion a été construite. Reste alors à comprendre ce que ce *bien de l'humanité* signifie, à expliciter le processus de « transnationalisation » à l'œuvre, puis à observer comment ce processus agit sur les patrimoines lyonnais et québécois.

Ce que *bien de l'humanité* veut dire

Comprendre ce que *bien de l'humanité* veut dire nécessite de revenir aux origines de la notion de patrimoine mondial et de la Convention de 1972. C'est en effet là que se constituent certaines tensions et certains enjeux qui structurent, aujourd'hui encore, la fabrication de la Liste à travers la définition et la répartition des ressources initiales, notamment politiques, mises à disposition de cette fabrication. Il ne s'agit pas ici d'exposer l'histoire précise de ce long cheminement⁵⁷⁴, mais plutôt de retracer les principaux événements du processus. De fait, interroger, ne serait-ce que partiellement, les mécanismes de construction de l'action publique, la mise en œuvre de cette action et retracer les grandes évolutions qu'elle subit permet de rendre compte d'un espace politique investi, suite à la Seconde Guerre Mondiale, par différentes catégories d'acteurs habités d'une foi internationaliste⁵⁷⁵. De nouvelles formes d'actions politiques et scientifiques voient alors le jour. Elles ne sont finalement que très difficilement placées sous l'égide de l'Unesco créant de fait des tensions au plan international autour de ces actions. En outre, en revendiquant l'élargissement à l'espace international de formes d'interdépendances sociales forgées dans la nation, les pères fondateurs de la notion et de l'objet patrimoine mondial créent, autour de cet objet, les conditions d'émergence d'enjeux entre nations et entre Etats.

Elargir la notion de patrimoine pour définir le patrimoine mondial

La volonté de protéger à l'échelle internationale les éléments d'un « *héritage commun* »⁵⁷⁶, objectif affiché dans l'Acte constitutif de l'Unesco en 1945, est rapidement confrontée à la réalité des guerres, des conflits armés ainsi qu'à celle du développement des sociétés humaines. En 1959, le projet du gouvernement égyptien (la construction du barrage d'Assouan) menace les temples d'Abou Simbel, d'ores et déjà communément considérés

⁵⁷⁴ Les archives de l'Unesco relatives à la préparation de la Convention du patrimoine mondial ont entièrement disparu dans un incendie en 1984. Sont aujourd'hui à notre disposition les témoignages des principaux protagonistes de cette convention, et plus spécifiquement les écrits de deux d'entre eux : Michel Batisse et Gérard Bolla dans BATISSE (Michel), BOLLA (Gérard), *L'invention du « patrimoine mondial »*, Paris, Club histoire AAFU, 2003.

⁵⁷⁵ Chloé Maurel a montré que l'Unesco est, dès sa naissance, une organisation militante qui vise à construire l'idéal d'une « culture mondiale unique ». MAUREL (Chloé), « La mise en pratique de l'idéal universaliste de l'Unesco (1945-1955), une mission impossible », *Relations internationales*, 116, 2003, p. 573-588.

⁵⁷⁶ Appel du Directeur général de l'Unesco Vittotino Veronese lors de la Conférence Générale de l'Unesco le 8 mars 1960 depuis le siège de l'Unesco à Paris.

comme un « *trésor de la civilisation de l'Égypte antique* »⁵⁷⁷. Les gouvernements égyptiens et soudanais sollicitent alors l'Unesco en vue d'une protection de ce patrimoine. Aux demandes étatiques se joignent des interpellations de savants du patrimoine de différents pays, notamment de pays européens⁵⁷⁸. Un programme d'une ampleur encore jamais connue, tant par sa durée que par les investissements qu'il représente⁵⁷⁹, est mis en œuvre et piloté par l'Unesco. Au-delà de la sauvegarde de ce « *trésor de la civilisation égyptienne* », la campagne internationale des temples d'Abou Simbel marque un tournant dans l'élaboration d'une action publique en faveur de la protection du patrimoine à l'échelle mondiale. Elle présente d'abord l'Unesco comme un acteur central de la protection du patrimoine culturel et comme le garant potentiel, dans le cadre des Nations Unies, de règles internationales relatives à la protection du patrimoine culturel qui s'imposeraient aux États. La mise en place de ce programme d'action (re-)questionne les contours des activités de l'Unesco dans un domaine, la protection et la conservation du patrimoine, alors encore récemment en définition dans les principaux pays occidentaux⁵⁸⁰. D'autres campagnes de sauvetage menées sous l'égide de l'Unesco, parmi lesquelles celle de Venise (Italie), de Moenjodaro (Pakistan) ou encore de Borobudur (Indonésie) au cours des années suivantes, facilitent la mise en place d'actions politiques et scientifiques au-delà des frontières nationales. De fait, les directeurs généraux successifs de l'organisation proposent, à travers de nombreux appels entre 1966 et 1972 et l'adoption régulière de textes, que l'Unesco, sans se substituer aux États, stimule la « *solidarité internationale* »⁵⁸¹ et renforce sa veille en faveur de la « *conservation et [de la] protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique* »⁵⁸². Le programme de l'Unesco en Égypte met, ensuite, en évidence l'existence, réelle ou possible, de connexions entre des savants de multiples nationalités et révèle la production, certes encore très partielle, de riches connaissances

⁵⁷⁷ Idem.

⁵⁷⁸ Dès 1937, la Conférence d'Athènes insiste, sous l'égide de la Société des Nations, sur la nécessité de sauvegarder le « patrimoine culturel mondial ». L'égyptologue française Christiane Desroches-Noblecourt est à l'origine de l'idée d'une campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie. Ces spécialistes sont historiens, historiens de l'art, architectes, etc. Ils appartiennent, pour certains d'entre eux, à des associations d'experts et interviennent dans le cadre de ces organismes. Voir SÄVE-SÖDERBERGH (Torgny), *Victoire en Nubie. La Campagne internationale de sauvegarde d'Abou Simbel, de Philae et d'autres trésors culturels*, Paris, Éditions Unesco, Collection Patrimoine mondial, 1992.

⁵⁷⁹ Le programme de l'Unesco est lancé en 1960 et s'achève véritablement le 10 mars 1980. La réalisation du programme a nécessité 80 millions de dollars US. Cinquante pays participent à la campagne internationale à travers des financements, l'envoi de spécialistes qui, notamment, travaillent sur les conditions de possibilités et les implications d'un déplacement de ce patrimoine.

⁵⁸⁰ Voir en particulier CHOAY (Françoise), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992 ; Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, 3 Tomes, 1997 ainsi que le premier chapitre de la thèse.

⁵⁸¹ Article 1^{er}. Buts et fonctions. 2.c. de la *Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (Acte constitutif), Londres, 16 novembre 1945, p. 9.

⁵⁸² Idem.

scientifiques. Au cours de ces mêmes années, les agents de l'Unesco accentuent leurs rôles dans le domaine du patrimoine culturel. Gérard Bolla revient, en entretien, sur les actions de protection auxquelles les agents de la section culture prennent part et souligne le savoir qui est en construction dans ce domaine :

« Dans les années soixante, il y avait un peu d'argent pour le patrimoine et sa protection et nous avons initié des programmes de restauration ou de protection de patrimoine culturel. Nous étions déjà capables de mobiliser des gens... chacun avait des réseaux développés et connaissait des gens qui travaillent directement sur le patrimoine, qui pouvait nous aider, nous permettre de comprendre. C'est sûr que nous nous sommes appuyés sur ces gens. Du coup, nous pouvions développer des choses, comme un savoir ou des réseaux en relation avec le patrimoine culturel, l'architecture, etc. »⁵⁸³

La légitimité des agents de l'Unesco à intervenir tiendrait à la production d'un savoir sur le patrimoine culturel soit au sein d'organismes que l'Unesco contribue à créer, soit en travaillant avec des organismes dont les objectifs visent la protection du patrimoine⁵⁸⁴. Des textes sont conçus progressivement, sous l'égide de l'Unesco, au rythme des phénomènes (conflits armés, trafics de biens, ventes, etc.) mettant en danger le patrimoine que certains appellent déjà « l'héritage de l'humanité »⁵⁸⁵. C'est entre progression de l'identification de dangers pour le patrimoine et évolution de l'appréhension de la notion de patrimoine, que s'empilent, de la création de l'Unesco au début des années 1970, une série de documents en faveur de la protection du patrimoine culturel⁵⁸⁶. Ces textes internationaux s'imposent à tout Etat les ratifiant. Dès 1966, les participants à la quatorzième Conférence générale de l'Unesco souhaitent que les multiples actions relatives à la protection du patrimoine culturel réalisées par différents services de l'Organisation soient rassemblées dans un même cadre. Ils évoquent une liste en proposant de « *placer sous un régime international approprié (...) un nombre restreint de monuments faisant partie intégrante du patrimoine culturel de l'humanité* »⁵⁸⁷. Il s'agit alors bien d'un « décret public patrimonial » tel que le présente Jean-Michel Léniaud⁵⁸⁸.

⁵⁸³ Entretien avec Gérard Bolla, ancien fonctionnaire de l'Unesco (section Culture), 7 juillet 2004.

⁵⁸⁴ La proposition de créer, par exemple, un centre intergouvernemental pour l'étude et l'amélioration des méthodes de restauration est adoptée lors de la neuvième session de la Conférence générale de l'Unesco à New Delhi en 1956. Les membres de ce centre sont en étroite collaboration avec les agents de l'Unesco, participent à des campagnes internationales et visent à organiser des missions scientifiques d'assistance aux Etats. Les agents de l'Unesco s'appuient également sur des travaux d'architectes ou de spécialistes du bâti. Les rencontres de ces derniers, au plan international, participent amplement de la production d'expertise et de savoir sur le patrimoine, sa restauration et donc sa protection. Nous ne citerons ici que la *Charte pour la conservation et la restauration des monuments et des sites*, adoptée à Venise en 1964, suivie un an plus tard de la création d'une organisation non gouvernementale, le Conseil international des monuments et des sites (Icomos).

⁵⁸⁵ L'expression est régulièrement utilisée, notamment dans des discours officiels. Voir par exemple l'appel de René Maheu du 2 décembre 1966 lors de l'ouverture de la campagne internationale pour Venise et Florence.

⁵⁸⁷ Discours de René Maheu, Directeur de l'Unesco, *Conférence Générale de l'Unesco*, Quatorzième session, 1966.

⁵⁸⁸ LÉNIAUD (Jean-Michel), *L'utopie française. Essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992.

Ce décret instituerait et consacrerait à l'échelle mondiale un bien en tant que patrimoine. Une réflexion est alors amorcée, au milieu des années soixante, au sein de la section culture de l'Unesco. Elle vise à identifier les patrimoines importants pour l'humanité et à créer des outils facilitant leur protection. Elle est contemporaine de quelques autres réflexions sur l'environnement, sur le patrimoine naturel⁵⁸⁹ ou encore sur les façons d'agir collectivement pour la protection d'espaces jugés d'importance. Gérard Bolla explicite en entretien les conditions d'élaboration de la Convention du patrimoine mondial, d'où ressortent les difficultés rencontrées dans les négociations et les enjeux de domination entre Etats, d'une part, et entre défenseurs des biens culturels et défenseurs de la nature, d'autre part :

« C'était la course. Il faut bien voir que nous avons dû travailler rapidement et négocier ferme, parce que pour ce qui concerne la nature, les Etats-Unis étaient prêts, toute l'administration fédérale était prête et nous voulions, nous, que ce soit l'Unesco, nous ne voulions pas qu'un seul pays puisse dominer, et surtout pas les Etats-Unis. Vous comprenez bien, là, c'était la guerre froide... et puis c'était les Nations Unies, c'était elles qui devaient avoir la main mise sur ce qui fait patrimoine au plan mondial. Bref, nous nous sommes organisés en interne à l'Unesco et avec les organismes spécialisés. Nous avons réussi à travailler avec l'Uicn, même s'ils étaient essentiellement financés par les grands Etats et nous avons enfin réussi à sortir un texte qui proposait les deux protections : celle de la culture et celle de la nature »⁵⁹⁰

Ces différentes réflexions et ces conflits prennent place dans des lieux assez hétérogènes : organisations intergouvernementales telles que l'Unesco, associations

⁵⁸⁶ Deux conventions établies dans le cadre de l'Unesco répondent aux dangers pressants des guerres et des trafics de biens : la *Convention sur les biens culturels en cas de conflits armés* adoptée en 1954 (dite convention de La Haye) et la *Convention portant sur la lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites de biens culturels* adoptée en 1970. Une série de recommandations de l'Unesco s'ajoute à ces deux premières conventions : la *Recommandation révisée concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme* à New Delhi le 5 décembre 1956 ; la *Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites* à Paris le 11 décembre 1962 ; la *Recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* à Paris le 19 novembre 1964 ; la *Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés* à Paris le 20 novembre 1968 et la *Recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel* à Paris, le 16 novembre 1968.

⁵⁸⁹ Une effervescence similaire relative au patrimoine naturel existe. Elle est essentiellement portée par des Etats nord-américains et par l'Union mondiale pour la nature (Uicn). Cette association rassemble des États, des organismes gouvernementaux et un large éventail d'organisations non gouvernementales. Les membres de l'association travaillent en collaboration avec les agents du Secteur des Sciences de l'Unesco. Moins ancienne que la réflexion sur le patrimoine culturel, celle sur le patrimoine naturel est en revanche beaucoup moins éclatée et repose sur une forte mobilisation, notamment financière, de grands Etats occidentaux. Cependant aucune réflexion commune avec les tenants de la protection du patrimoine culturel n'est engagée. Le concept de « world heritage trust », liant patrimoine naturel et patrimoine culturel, apparaît dans des discussions de spécialistes dès 1966. Il est régulièrement repris dans les échanges relatifs à un thème en pleine émergence : l'environnement humain. BATISSE (Michel), BOLLA (Gérard), *L'invention du « patrimoine mondial », op. cit.*

⁵⁹⁰ Entretien avec Gérard Bolla, ancien fonctionnaire de l'Unesco (section Culture), 7 juillet 2004.

telles que la World Wild Fundation (WWF) ou l'Union mondiale pour la nature, les rencontres entre spécialistes d'architecture, etc. Les récits de Michel Batisse et Gérard Bolla⁵⁹¹ donnent à voir les conflits latents entre différents organismes autour de la responsabilité de la publication d'un tel décret patrimonial. Ces conflits sont entretenus, au début des années soixante-dix, par de fervents défenseurs du patrimoine historique ou de la nature au sein d'associations transnationales ainsi que par des représentants politiques étatiques (notamment aux Etats-Unis). Ce sont là les prémises des tensions qui traversent aujourd'hui les réunions mobilisant organes consultatifs et Comité du patrimoine mondial, c'est-à-dire des associations transnationales et une instance interétatique.

La notion de patrimoine mondial naît véritablement avec la *Convention du patrimoine mondial*⁵⁹². Elle est le fruit d'un long processus au cours duquel campagnes internationales d'action et textes internationaux visent à structurer, au-delà des Etats, un domaine d'action relevant, *a priori*, de ces Etats. Elle marque également la naissance d'une logique scientifique *internationale* de protection du patrimoine qui était alors d'ores et déjà l'objet de contestations et de tensions entre Etats, d'une part, et entre organisations responsables de sa mise en œuvre et organismes détenant un savoir sur le patrimoine culturel, sur le patrimoine naturel ou encore sur leur protection⁵⁹³ d'autre part. Dès lors, les *biens de l'humanité* relèvent d'une ambition internationaliste, mais aussi du champ des relations internationales au sein duquel les termes de patrimoine et d'humanité ne sont ni récents ni neutres⁵⁹⁴. Revenir rapidement sur ces définitions permet de comprendre les tensions et les enjeux de pouvoir qui perdurent aujourd'hui autour de la fabrique des biens du patrimoine mondial. De fait, la définition⁵⁹⁵ du terme *bien*⁵⁹⁶ par lequel sont dénommés les éléments figurant sur la Liste du patrimoine mondial apporte des éclairages sur les caractéristiques sous-jacentes à l'expression bien de l'humanité. Par *bien*, est entendu, premièrement, « ce qui est conforme à un idéal, à la morale, à la justice ». Le mot renvoie, deuxièmement, à l'expression « bien commun », c'est-à-dire à l'intérêt général. Le troisième sens du terme correspond à « ce qu'on

⁵⁹¹ BATISSE (Michel), BOLLA (Gérard), *L'invention du « patrimoine... », op. cit.*

⁵⁹² Sur l'histoire de la création de ce texte, issu de deux initiatives concurrentes (celle portée par l'Unesco et visant le patrimoine culturel et celle portée par l'Uicn, soutenus par des fonctionnaires fédéraux américains et liant patrimoine naturel et culturel), se reporter à BATISSE (Michel), BOLLA (Gérard), *L'invention du « patrimoine... », op. cit.*

⁵⁹³ *Ibid.*

⁵⁹⁴ LABROT (Véronique), « L'apport du droit international : patrimoine commun de l'humanité et patrimoine naturel », dans Yvon LAMY(dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Bordeaux, Editions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996, p. 109-135 ; CATALA (Pierre), « La transformation du patrimoine dans le droit civil moderne », *RTDCiv.*, 1966.

⁵⁹⁵ Le petit Larousse illustré 1996.

⁵⁹⁶ Le texte de la Convention du patrimoine mondial se réfère également à multiples reprises aux « biens du patrimoine culturel et naturel » ou encore aux « biens culturels ou naturels ».

possède : chose matérielle ou droit dont une personne dispose et qui lui appartient ». Les deux derniers aspects de la définition sont ici essentiels. L'expression *bien de l'humanité* renvoyant à « bien commun », et par extension à « bien collectif », présente les deux mêmes caractéristiques que ce dernier⁵⁹⁷ : l'indivisibilité de l'offre, le bien du patrimoine mondial existant ou non, et l'absence de rivalité dans la consommation, tous les peuples disposant, *a priori*, de la même façon de ces biens. Les biens de l'humanité correspondent également à des éléments matériels extrêmement précis qui plus est, pour l'essentiel, territorialisés⁵⁹⁸. Dès lors il convient d'identifier à qui appartiennent ces « choses matérielles » et qui en dispose. Selon la Convention de 1972, les biens du patrimoine mondial correspondraient à des sites locaux appartenant à l'humanité et dont l'ensemble des peuples disposerait. Cette dernière notion n'est, cependant, pas parfaitement instituée en droit international. Ceci explique qu'il soit toujours nécessaire de redéfinir et de renégocier, ne serait-ce qu'en partie, les prérogatives, les domaines de compétences, les ressources attribuées aux divers partenaires de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et, partant, que les tensions entre l'Unesco et ses organes consultatifs demeurent vives. Ce fonctionnaire canadien résume bien cette difficulté du fonctionnement même des instances chargées de la fabrication de la Liste du patrimoine mondial, d'où il ressort que les différents acteurs impliqués n'entendent pas de la même manière l'expression *bien international* et ne sont sans doute pas tous, aujourd'hui, habités de la même foi internationaliste :

« Le comité fonctionne, la première chose à retenir c'est que le comité est souverain ce qui est rare. Mais c'est très difficile quand même, parce que c'est un genre de triangle entre secrétariat, le comité et les organes consultatifs et dépendant des périodes, j'ai vu un comité très faible avec un secrétariat très fort avec les organes consultatifs moyens et j'ai vu toutes les autres possibilités... Aujourd'hui, je dirai que le comité domine, que le secrétariat essaie de fournir et que le comité n'est jamais satisfait et je dirai que les travaux des organes conseillers ne sont pas très appréciés. Ils ont vu comme un genre d'obstacles. Le comité ne traite pas les propositions des organes consultatifs avec beaucoup de respect dépendant des cas. Nous avons eu... cette tension là existe depuis longtemps d'ailleurs. Chaque fois qu'un Etat-partie n'aime pas la recommandation d'un organe consultatif, il met en question l'expertise et il demande à ce qu'il y ait d'autres experts et il retourne à la convention qui a une clause qui permet d'inviter d'autres experts. En revanche, Uicn, Iccrom et Icomos font partie de la convention et on ne peut pas les changer. »⁵⁹⁹

Les enjeux autour du patrimoine mondial, dont nous avons déjà vu qu'ils relevaient de conflits autour des personnes susceptibles de définir scientifiquement les biens du patrimoine mondial et de celles habilitées à décréter l'existence de ces biens, sont

⁵⁹⁷ BALME (Richard), « Biens collectif », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 94-101.

⁵⁹⁸ Uniquement les monuments tels qu'ils sont définis par l'article 1 peuvent constituer des éléments mobiles.

⁵⁹⁹ *Entretien avec Christina Cameron, Chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial (depuis 1990) et responsable des activités liées au patrimoine mondial au Canada, Parcs Canada, gouvernement fédéral, 7 avril 2004.*

finalement inscrits dans l'histoire même de la notion de patrimoine mondial et résultent des prémisses des actions politiques et scientifiques visant à protéger, dans une perspective internationaliste, les principaux éléments de l'histoire humaine. En se référant en outre au terme patrimoine, les pères fondateurs du patrimoine mondial, tendent à créer des objets situés hors du contexte socio-politique dans lequel ils ont été construits.

Créer des biens du patrimoine mondial et neutraliser des sites locaux

Une analyse rapide des évolutions de la notion de patrimoine⁶⁰⁰ et de ses utilisations dans ce champ montre en effet que le patrimoine est perçu, dans un premier temps, comme « une fortune commune à faire fructifier » ou encore « comme un concept d'exploitation »⁶⁰¹. L'expression patrimoine de l'humanité « se développait alors dans un droit essentiellement tourné vers l'échange commercial au sein d'une communauté internationale des plus réduites »⁶⁰². Un revirement de situation très net s'opère à la fin de la seconde guerre mondiale : une nouvelle interprétation du patrimoine comme conservation et gestion de richesses communes apparaît. R.J. Dupuy propose, en 1973, une première définition du terme d'*humanité* à partir du concept d'« héritage commun de l'humanité ». L'humanité est, selon lui, « un concept dynamique. Pas seulement interspatial, mais intertemporel »⁶⁰³. Par la suite, la notion d'humanité s'est développée à partir de ces deux aspects. L'élargissement qu'elle subit facilite, non seulement, le passage d'une appréhension en termes d'exploitation du patrimoine à celle en termes de conservation, mais implique également la propriété collective du patrimoine de l'humanité, en dehors de toute frontière spatiale et temporelle. La notion de patrimoine mondial n'est certes pas née directement de l'usage de celle de « patrimoine commun de l'humanité », cette dernière restant associée avant tout à l'idée de ressource économique. Les caractéristiques de cette seconde expression, en droit international, expliquent toutefois,

⁶⁰⁰ La notion de patrimoine est ici abordée uniquement dans ses acceptions en droit international. Nous reprenons ici brièvement les éléments démontrés par des travaux réalisés dans cette discipline autour de la notion « patrimoine commun de l'humanité ». Voir KISS (Alexandre), « La notion de patrimoine commun de l'humanité », *RCADI*, 1982, II ; LABROT (Véronique), « L'apport du droit... », *art. cit.* Les auteurs de ces recherches s'intéressent notamment aux définitions successives apportées à de telles notions par le droit internationales ainsi qu'à leurs implications pour les acteurs du « système international ». C'est en effet dans ce cadre que sont menées de telles analyses. Se reporter MACLEOD (Alex), DUFALUT (Evelyne), DUFOR (F. Guillaume), *Relations Internationales. Théories et concepts*, Outremont, Athena Editions, coédition CEPES, 2002.

⁶⁰¹ LABROT (Véronique), « L'apport du droit... », *art. cit.*, p. 114. Selon cet auteur, le patrimoine commun de l'humanité permettait, au départ, aux Etats occidentaux d'organiser juridiquement un accès libre et sans contrainte aux ressources nécessaires au commerce international, y compris lorsqu'ils n'en étaient pas détenteurs. L'usage d'une telle notion impliquait alors un statut d'inégalité pour les peuples dit « non civilisés ». Si l'humanité recouvrait déjà l'ensemble des peuples du monde, le « droit exclu[ai]t de l'exploitation de cet héritage commun les populations qui ne [pouvaient] matériellement valoriser leurs ressources et qui en tant que telle [étaient] tenues à l'écart de la communauté du droit des gens ».

⁶⁰² LABROT (Véronique), « L'apport du droit... », *art. cit.*, p. 111.

⁶⁰³ DUPUY (René-Jean), « La convention sur le droit de la mer et le Nouvel Ordre Economique International », dans *Propos sur le nouveau droit de la mer*, Colloque, Académie diplomatique internationale, Paris, Pedone, 1985, p.116.

en partie, les éléments sous-jacents de la première. La définition de patrimoine mondial dans la Convention de 1972 et, en particulier dès l'introduction, la référence explicite à la notion d'humanité témoigne de la volonté initiale de situer la notion au-dessus de considérations de propriétés spatiales et temporelles : le patrimoine mondial serait donc, lui aussi, conçu, par ceux qui le décrètent, comme *transpatial* et *transtemporel*. Ce fonctionnaire canadien résume bien cette perception du patrimoine mondial, qu'il partage d'ailleurs avec nombre des acteurs rencontrés lors des enquêtes de terrain :

« (...) ça rencontre les critères, c'est la valeur exceptionnelle et universelle qu'il faut démontrer. En fait, il faut que le site en question présente un intérêt pour tout le monde, pas seulement pour nous Canadiens ou pour les gens de tel ou tel village. Non il faut que son histoire ou ses caractéristiques parlent à tout le monde, y compris aux gens qui sont à l'autre bout de la planète. »⁶⁰⁴

Les biens du patrimoine mondial culturel identifiés d'un point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science, correspondraient, selon cette lecture, à des objets déterritorialisés pourvus d'une valeur d'échange. Les justifications de l'existence de ces patrimoines devraient alors dépasser les identités et les enjeux locaux, régionaux et nationaux pour tendre vers l'universalité. L'élaboration de la Liste du patrimoine mondial tendrait ainsi à créer des objets à caractère universel, dont l'existence perdurerait au-delà des frontières nationales. Non plus seulement patrimoine communautaire ou patrimoine national, les biens de l'humanité deviendraient, à travers cette procédure, des patrimoines transnationaux. Si on qualifie par *transnationalisation* le processus qui confère à un site local les aspects transpatial et transtemporel, c'est-à-dire le processus au cours duquel les caractéristiques de ce site, pour qu'il puisse être identifié comme bien international, sont définies, l'inscription sur la Liste correspond à un tel processus. Mieux, le parallèle avec l'inventaire général, établi dans la première partie, mérite ici d'être rappelé. En effet, la démarche d'inventaire qui tend à « neutraliser le passé »⁶⁰⁵ a un pendant dans la fabrique du patrimoine mondial : les biens devenant des objets de connaissance scientifique, historique, artistique, ethnologique, perdent « de ce fait ce qui a fait la signification de leur commande »⁶⁰⁶ et, en partie, ce qui les inscrit dans une culture particulière.

Le bien de l'humanité existe suite à l'adoption, par le Comité du patrimoine mondial, d'un « décret public patrimonial », c'est-à-dire d'un discours officiel caractérisant, pour l'humanité, un site local. Un tel discours tend, d'après ce qui précède, à transnationaliser ce site. Or la première partie de la thèse a montré la prégnance de logiques urbaines et nationales dans les constructions socio-politiques des patrimoines historiques urbains, y compris dans la mise en compatibilité avec les normes internationales. Reste alors à comprendre comment les travaux, réalisés lors de l'obtention du label, transforment les représentations et les récits locaux et nationaux portant sur les patrimoines lyonnais et

⁶⁰⁴ Entretien avec Gisèle Cantin, chargée de mission Patrimoine mondial, Lieux historiques nationaux – Parcs Canada, 13 mars 2003.

⁶⁰⁵ LÉNIAUD (Jean-Michel), *L'utopie française...*, op. cit., p. 47.

⁶⁰⁶ *Ibid.*

québécois.

Le patrimoine mondial de Lyon et de Québec : nouveaux récits, nouveaux objets

La comparaison entre les justifications officielles des inscriptions sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon et les arguments construits par les fabricants des dossiers de candidature révèle des évolutions importantes. De fait, le travail des « consacrant » établit de nouvelles représentations des patrimoines locaux. Les évolutions sont manifestes jusque dans les références aux critères internationaux : alors que les dossiers de candidature de Lyon mettent en avant les critères iii, v et vi⁶⁰⁷ pour justifier la demande d'inscription, les « consacrant évoquent les critères ii et iv⁶⁰⁸. La pertinence de ces critères pour le site historique de Lyon est justifiée ainsi :

« Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii et iv. Critère ii : Lyon représente un témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires, sur un site à l'énorme signification commerciale et stratégique, où des traditions culturelles en provenance de diverses régions de l'Europe ont fusionné pour donner naissance à une communauté homogène et vigoureuse. Critère iv : de par la manière particulière dont elle s'est développée dans l'espace, Lyon illustre de manière exceptionnelle les progrès et l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme au fil des siècles. »⁶⁰⁹

Ainsi, si le périmètre du site proposé n'est pas modifié par les évaluateurs, les justifications de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien sont amplement reformulées et renouvelées. Les trois arguments, correspondant à trois critères internationaux, proposés par les acteurs lyonnais sont ici déconstruits, interprétés et reformulés. La première partie de la thèse a mis en évidence la forte empreinte de l'« Esprit lyonnais » dans les explications construites pour le dossier de candidature. Loin

⁶⁰⁷ Critère iii « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue » ; critère v « constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles » ; critère vi « soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle » ; ces critères correspondent à ceux auxquels les fabricants des dossiers de candidature lyonnais ont accès. UNESCO, Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, 1997, p. 6-7.

⁶⁰⁸ Les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial sont justifiées à partir de six critères (en plus de celui d'authenticité). Deux, au moins, doivent être satisfaits pour prétendre à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ici le critère ii (« témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création des paysages ») et iv (« offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine ») sont invoqués.

⁶⁰⁹ ICOMOS, Fiche d'évaluation du Site historique de Lyon, Liste du patrimoine mondial, n° 872, 1998, p. 40.

d'être validé comme justificatif d'une valeur universelle exceptionnelle, cet empreint est gommé pour laisser place à l'évocation d'une « *communauté homogène et vigoureuse* », issue de « *traditions culturelles en provenance de diverses régions de l'Europe* ». Les acteurs lyonnais proposent, dans les dossiers de candidature, de comprendre Lyon comme « *le berceau et la terre d'élection de personnages illustres qui ont contribué au développement culturel et scientifique européen* ». L'histoire est donc saisie à travers une autre focale. Alors que les discours présentés dans le dossier de candidature correspondent à un éloge de Lyon et des Lyonnais, les justifications établies par les évaluateurs se réfèrent essentiellement à l'histoire du développement urbain et architectural. Ils explicitent les raisons de son caractère « *exemplaire* » en insistant sur son « *développement urbain continu et cohérent sur plus de vingt siècles (...)* »⁶¹⁰ reprenant partiellement l'idée de « *continuité urbaine remarquable par son harmonie* »⁶¹¹ présente dans les dossiers de candidature lyonnais. Les évaluateurs, en utilisant le terme développement, introduisent l'éventualité de ruptures au cours du temps et écartent toute idée de domination politique ou culturelle trop importante. Seules sont mentionnées, de façon très elliptique dans cet argumentaire, les influences de « *diverses régions de l'Europe* »⁶¹². Les contextes politiques, économiques et sociaux sont, en grande partie, évacués de ce discours, tendant à présenter un objet situé hors du temps, hors de conflits territoriaux. En évoquant des critères internationaux similaires à ceux invoqués pour les inscriptions du centre historique de Prague ou du centre historique de Porto⁶¹³, ils en font un bien culturel urbain et le positionnent dans l'espace des biens du patrimoine mondial.

Une opération similaire se produit lors de l'évaluation de la proposition de Québec. Alors que les fabricants des dossiers de candidature justifient leur proposition en invoquant les critères i et iv⁶¹⁴, les « *consacrants* » légitiment l'inscription à travers les critères iv et vi⁶¹⁵. Les argumentaires des acteurs locaux sont ici également déconstruits et reformulés, certains éléments sont même écartés des justifications officielles. L'argument des fortifications est nettement moins valorisé par les évaluateurs que par les fabricants des dossiers de candidature : la justification par l'existence actuelle de

⁶¹⁰ Idem, p. 39.

⁶¹¹ Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, Volume 1, p. 65.

⁶¹² Idem.

⁶¹³ ICOMOS, *Fiche d'évaluation du Centre historique de Prague*, Liste du patrimoine mondial, n° 616, 1992 et ICOMOS, *Fiche d'évaluation du Centre historique de Porto*, Liste du patrimoine mondial, n° 755, 1996

⁶¹⁴ Critère i « *représenter un chef d'œuvre du génie créateur humain* » ; critère iv « *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine* ».

⁶¹⁵ Critère vi « *être directement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraire ayant une signification universelle exceptionnelle* ».

l'enceinte est certes retenue, mais est intégrée à une série d'éléments justifiant la présence d'une « *ville coloniale fortifiée* ». Dans les dossiers de candidature, les seules fortifications sont convoquées pour justifier du caractère « *unique* »⁶¹⁶ de la ville de Québec :

« L'Icomos recommande l'inscription de Québec sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères iv et vi. Critère iv : ensemble urbain cohérent, l'arrondissement historique de Québec, avec la citadelle, la Haute-Ville défendue par une enceinte bastionnée, la Basse-Ville, son port et ses quartiers anciens offre un exemple éminent – de loin le plus complet en Amérique du Nord – de ville coloniale fortifiée. Critère vi : ancienne capitale de la Nouvelle-France, Québec illustre l'une des grandes composantes du peuplement et du développement des Amériques à l'époque moderne et contemporaine. »⁶¹⁷

L'idée de « *berceau de la civilisation française en Amérique du Nord* »⁶¹⁸ disparaît ici des justifications officielles pour laisser la place à la « *ville coloniale* » et à l'« *ancienne capitale de la Nouvelle-France* » ainsi qu'à son influence sur le développement des Amériques. La référence à la colonie, présente dans les deux arguments, ne renvoie pas directement à la colonie française, masquant ainsi le discours local qui tend à faire de Québec le fleuron de la civilisation française en Amérique du Nord. La partie *justification* insiste d'ailleurs sur le rôle de la domination anglaise tant dans la production que dans la protection du patrimoine à Québec. Le discours porté par les évaluateurs sur le site local pour le qualifier de patrimoine mondial diffère ici fortement des construits socio-politiques québécois.

Les justifications officielles des inscriptions sur la Liste du site historique de Lyon et de l'arrondissement historique de Québec renouvellent les représentations de ces sites locaux et légitiment, à travers des récits apolitiques, déterritorialisants et qui se veulent transnationaux, tant leur existence que leur importance (la valeur universelle exceptionnelle) à l'échelle internationale. Ce n'est qu'au prix des évolutions importantes que nous venons de repérer qu'un site local est qualifié de patrimoine mondial. Ce dernier terme ne caractérise plus alors le même type d'objet : les biens du patrimoine mondial ainsi produits prennent place dans un espace pensé comme universel et produit pour l'humanité. Le site historique de Lyon et l'arrondissement historique de Québec sont ainsi soumis à un même processus tendant à différencier le site local et le bien international. Ce processus, dont l'aspect le plus lisible est la traduction réalisée *in fine*, semble ici se développer indépendamment des particularités des organisations politico-administratives qui gèrent les sites proposés à l'inscription. Reste que les biens du patrimoine mondial existent désormais indépendamment des sites locaux, notamment parce que leur fabrique s'accompagne de la production de connaissance sur ces biens. La question se pose alors

⁶¹⁶ Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec, 1983, p. 15.

⁶¹⁷ ICOMOS, *Fiche d'évaluation de l'Arrondissement historique de Québec, Liste du patrimoine mondial, n° 300, 1985, p. 3.*

⁶¹⁸ Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec, 1983, p. 15.

de savoir qui sont les gardiens de ces nouveaux biens, qui conservent les nouvelles explications et justifications associées à ces objets. Il s'agit notamment de comprendre ce que ces derniers représentent, notamment pour les acteurs qui achèvent leur production.

L'analyse des travaux des évaluateurs a mis en lumière l'importance de logiques et de répertoires d'action liés aux comités nationaux de l'Icomos et aux relations entre ces comités dans les conditions mêmes de production des évaluations. La définition et l'existence des biens du patrimoine mondial sont rapidement l'objet de tensions entre groupes d'acteurs. L'influence des logiques nationales est toutefois peu perceptible dans les justifications officielles des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial. Une analyse plus fine des fiches d'évaluation, donc des éléments sélectionnés et retenus par les évaluateurs montre finalement l'importance des allers et retours, des circulations au sein même des comités nationaux et entre ces comités pour la réalisation concrète des évaluations et pour le développement de savoirs sur le patrimoine mondial, *a fortiori*, donc sur la fabrique du patrimoine mondial. Elle montre également les effets en retour de la fabrique du patrimoine mondial sur les logiques mêmes de cet organisme. Les contraintes de légitimité qui guident l'action des adhérents de l'Icomos lors de l'obtention du label sont alors données à voir.

2. Le patrimoine mondial comme objet d'une communauté de savants

L'implication décisive des savants du patrimoine, regroupés au sein de l'Icomos international, dans l'émergence de la notion de patrimoine mondial et dans la fabrique de la Liste structure finalement en grande partie les enjeux et surtout les débats internationaux autour de l'objet patrimoine mondial. En validant l'élargissement des critères déterminant la notion de patrimoine mondial, d'abord, et en commentant les actions à réaliser sur les biens du patrimoine mondial, ces savants inscrivent de fait les biens du patrimoine mondial dans un temps long et contribuent à distinguer ces objets des sites locaux. Mieux, la lecture précise des fiches d'évaluation, rédigée par des adhérents de l'Icomos international, donne à voir l'ambiguïté maintenue autour de la gestion de ces nouveaux objets. Les dossiers d'inscription ne sont finalement que le résultat d'un travail de sélection qui s'accompagne d'un processus d'appropriation des nouveaux objets par la communauté savante que constitue l'Icomos international.

Dossiers de candidature et remise en jeu des définitions du patrimoine mondial

La première partie de la thèse a montré comment les dossiers d'inscription relatifs aux biens déjà identifiés comme patrimoine de l'humanité servent de références, de modèles et de ressources pour les fabricants de nouvelles candidatures. Ces dernières alimentent également amplement les débats internationaux portant sur les définitions du patrimoine mondial, en particulier ceux développés parmi les savants du patrimoine. Ainsi le dossier de candidature de l'arrondissement historique de Québec et celui de la ville de Salvador (Brésil) présenté la même année entraînent-ils, en 1984, une réflexion sur l'opportunité, la pertinence et les conditions de possibilité d'inscrire des villes sur la Liste du patrimoine mondial. Jacques Dalibard revient, en entretien, sur les conditions favorables qu'a rencontrée la proposition canadienne :

en vertu de la loi du droit d'auteur.

« En fait, l'inscription de Québec a correspondu au moment où une réflexion était menée à l'Icomos sur les villes et sur les quartiers anciens. Je me demande même si la proposition de Québec n'est pas à l'initiative de cette réflexion avec d'autres propositions peut-être. En tout cas, au début des années 1980, les critères ont beaucoup évolué avec les nouvelles propositions. Les critères étaient d'abord très sélectifs et il y avait quand même beaucoup de choses qui n'avaient pas été réfléchies. »⁶¹⁹

De fait, les propositions canadienne et brésilienne correspondent à l'inscription de portions de ville, type de biens pour lequel les critères applicables ne sont pas déterminés à l'époque. Une réunion d'« experts »⁶²⁰, se tient du 5 au 7 septembre 1984, la thématique discutée est celle de la ville historique, de ses caractéristiques, des modes de sa gestion et, enfin, des modalités d'évaluation de tels biens. Les conclusions de cette réunion, comportant notamment une démarche méthodologique, sont validées par le bureau et par le comité du patrimoine mondial de 1984. Ainsi est-il décidé, pour les « villes historiques vivantes »⁶²¹, que « les difficultés sont multiples, en raison notamment de la fragilité du tissu urbain (...) et de l'urbanisation galopante des périphéries. Pour être retenues, les villes devront s'imposer par leur qualité architecturale et ne pourront être considérées d'un point de vue abstrait pour l'intérêt de leurs fonctions passées ou en tant que symboles »⁶²². La réflexion menée en cet automne 1984 entraîne l'adoption d'un paragraphe complémentaire dans les *Critères relatifs à l'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial* :

« 26. En ce qui concerne les ensembles urbains, le Comité a, en outre, adopté les orientations suivantes. 27. les ensembles urbains susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial se répartissent en trois principales catégories : (i) les villes mortes, témoins archéologiques figés d'un passé révolu qui répondent généralement au critère d'authenticité, et dont il est relativement facile de contrôler l'état de conservation ; (ii) les cités historiques vivantes qui, par leur nature même, ont été et seront appelées à évoluer sous l'effet de mutations socio-économiques et culturelles, ce qui rend plus difficile toute évaluation en fonction du critère d'authenticité et plus aléatoire toute politique de conservation ; (iii) les villes nouvelle du XX^e siècle qui participent

⁶¹⁹ Entretien Jacques Dalibard, 6 mars 2003.

⁶²⁰ UNESCO, *Rapport du rapporteur – Comité du patrimoine mondial, huitième session*, 29 octobre – 2 novembre 1984, Buenos Aires, p. 3. Ces experts sont uniquement les adhérents de l'Icomos, spécialistes du patrimoine culturel.

⁶²¹ Il s'agit ici de la terminologie construite par les adhérents de l'Icomos international et utilisée par les représentants du Comité du patrimoine mondial. Voir UNESCO, *Rapport du rapporteur – Comité du patrimoine mondial, huitième session*, 29 octobre – 2 novembre 1984, Buenos Aires, p. 3-4.

⁶²² UNESCO, *Rapport du rapporteur – Comité du patrimoine mondial, huitième session*, 29 octobre – 2 novembre 1984, Buenos Aires, p. 4. Ces conclusions sont intégrées dans la nouvelle version du texte des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*; UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1987, p. 7. Il y est proposé quatre cas de figure possible : « les villes typiques d'une culture ou d'une époque », « les villes à caractère évolutif exemplaire », « les centres historiques » et celui des « secteurs, quartiers ou îlots ».

paradoxalement des deux situations précédentes, leur organisation urbaine originale restant très lisible et leur authenticité certaine mais leur avenir étant obéré par une évolution en grande partie incontrôlable. »⁶²³

La réflexion engagée suite aux candidatures canadienne et brésilienne favorise la remise en jeu de définitions du patrimoine mondial en déplaçant certains débats vers le patrimoine culturel urbain. De cette réflexion émergent deux principes essentiels devant présider, par la suite, à la fabrication de la Liste du patrimoine mondial : la nécessité d'inscrire prioritairement « *l'ensemble des villes historiques traditionnelles qui appartiennent au patrimoine de l'humanité, et qui en sont la partie la plus vulnérable* »⁶²⁴ et l'acceptation plus aisée de dossiers relatifs à des « *agglomérations de dimensions faibles ou moyennes seules à pouvoir éventuellement contrôler leur croissance* »⁶²⁵ plutôt que les grandes métropoles. L'usage du terme « *traditionnelles* » est intéressant : il n'est en effet précisé dans aucun de ces textes à quelle(s) culture(s) le terme « *traditionnelles* » renvoie. Il est très probable qu'il s'agisse des cultures européennes par opposition aux grandes métropoles qui seraient davantage, au cours des années 1980, une caractéristique des pays récents, soulignant ainsi que les débats et les enjeux relatifs au patrimoine demeurent importants entre nations. De fait, les définitions du patrimoine mondial semblent demeurer soumises à une approche très eurocentrée de la notion de patrimoine⁶²⁶. Elles apparaissent en outre cumulatives. Il s'agit bien en 1984, au-delà de l'examen des candidatures canadienne et brésilienne, de considérer les villes dans toute leur diversité comme bien potentiel du patrimoine mondial et non d'étudier les propositions au cas par cas selon leurs arrivées. Des réflexions du même ordre, souvent initiés par le dépôt de dossiers de candidature pour lesquels les critères existants ne conviennent pas, apparaissent assez régulièrement⁶²⁷.

En construisant de nouveaux critères, en en modifiant d'autres, les adhérents de l'Icomos international établissent et renouvellent donc des limites, et définissent la frontière entre le patrimoine mondial et ce qui n'en est pas. Plus largement, les remises en

⁶²³ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, 1987*, p. 6. Ce paragraphe n'existe pas dans la précédente version du texte datant de janvier 1984.

⁶²⁴ UNESCO, *Rapport du rapporteur – Comité du patrimoine mondial, huitième session, 29 octobre – 2 novembre 1984*, Buenos Aires, p. 5.

⁶²⁵ Idem.

⁶²⁶ Voir notamment sur l'importation de la notion occidentale de patrimoine (dont est issu le patrimoine mondial), en Chine par exemple, les travaux de Simon Leys et ceux de Bruno Fayolle-Lussac. LEYS (Simon), *L'humeur, l'honneur, l'horreur. Essai sur la culture et la politique chinoise*, Paris, Robert Laffont, 1991 ; FAYOLLE-LUSSAC (Bruno), « L'impact du label « patrimoine mondial », dans Maria GRAVARI-BARBAS, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 389-412.

⁶²⁷ Tel est par exemple le cas pour le patrimoine vernaculaire, initié par la proposition d'inscription du bien n° 388 (Sarajevo – Yougoslavie) en 1986 pour lequel le Comité du patrimoine mondial souhaite que soit effectuée une « étude sur l'architecture vernaculaire » ; UNESCO, *Rapport du Bureau du Comité du patrimoine mondial*, Paris, 16-19 juin 1986, p. 9.

jeu régulières des définitions de la notion de patrimoine mondial soulignent, d'abord, la volonté de maintenir prégnante une dimension scientifique dans la fabrication de la Liste du patrimoine mondial et dévoilent, ensuite, une certaine appropriation des biens du patrimoine mondial par les savants. Cette appropriation apparaît mieux encore lorsque l'on se penche sur le contenu précis des fiches d'évaluation.

Quel devenir pour les objets internationaux ?

Les modalités de réalisation des évaluations ont considérablement évolué entre 1985 et 1998⁶²⁸ expliquant en grande partie les différences essentielles entre les fiches d'évaluation relatives à l'arrondissement historique de Québec et au site historique de Lyon. Reste que la lecture précise de ces fiches montre que les évaluateurs investissent les objets qu'ils contribuent à définir et à créer. En effet, s'ils prennent soin de rappeler systématiquement qui sont les gestionnaires des sites locaux, ils établissent également des « *recommandations* » sur la gestion du bien du patrimoine mondial. Ainsi, la fiche d'évaluation du site historique de Lyon mentionne les différents partenaires de la gestion du patrimoine urbain lyonnais, qu'il s'agisse de la municipalité, du département, de l'Etat ou d'organismes privés. Elle précise en outre leur rôle et leur implication dans la gestion du site local. La participation active d'une association d'habitants, la Renaissance du Vieux Lyon, est également amplement soulignée : « *c'est sous la pression des associations bénévoles que l'intérêt pour le passé de la ville commença à s'exprimer de nouveau, tout d'abord grâce à l'organisme Renaissance du Vieux Lyon en 1946. Cette association s'opposa avec force et succès à des projets de renouvellement urbain de l'époque qui auraient détruit une grande partie de la vieille ville* »⁶²⁹. Cette fiche d'évaluation recommande, en outre, la mise en place d'actions en faveur de la protection du patrimoine. Dans le paragraphe *évaluation* figure, notamment, une analyse comparative et des recommandations d'actions pour le futur, soulignant ainsi la nécessité de respecter la Convention du patrimoine mondial :

« La mission d'expert de l'Icomos a étudié avec soin les limites de la zone proposée pour inscription et de la zone tampon. Il est recommandé que la limite

⁶²⁸ Une première grande modification du contenu des fiches d'évaluation des biens culturels intervient en 1992 à la demande des organes consultatifs essentiellement. Il se manifeste notamment dans les évolutions du texte des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. La première version de ce texte est adoptée en 1977 par le Comité du patrimoine mondial. Ce dernier apporte régulièrement (tous les deux ans en moyenne) des révisions de ce texte. L'analyse des différentes versions permet de saisir l'évolution des modes de faire des évaluations. Alors qu'aucun paragraphe ne lui est consacré dans la première version (Unesco, *Operational guidelines for the world heritage committee*, first session, Paris, 27 June-1 July 1977), pas moins de neuf les décrivent aujourd'hui (UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005, (Paragraphe 143-151), p. 37-39). On se reportera notamment au schéma que propose le texte révisé de 2004 sur les différentes étapes de cette évaluation, figurant ici en annexe. Le texte révisé en 1992 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* présente de manière précise les éléments auxquels les membres des organes consultatifs doivent s'intéresser dans la section Orientation pour l'évaluation et l'examen des propositions d'inscription (paragraphe 48-53, p. 11-12). Cette section apparaît pour la première fois dans cette version.

⁶²⁹ ICOMOS, *Fiche d'évaluation du Site historique de Lyon*, Liste du patrimoine mondial, n° 872, 1998, p. 39.

au nord-ouest du bien proposé pour inscription, qui n'est pas clairement indiqué dans le dossier de proposition d'inscription par ailleurs excellent, soit établie sur la rive gauche de la Saône. »⁶³⁰

Loin d'être une justification figée dans le temps, l'évaluation du site historique de Lyon se présente à la fois comme une photographie du site tel qu'il existe lors de l'évaluation, mais aussi comme un état des lieux référent pour de futures évaluations. Aussi les fiches d'évaluation tendent-elles à devenir des outils de suivi et de gestion des biens du patrimoine mondial en proposant des actions et en répertoriant les principaux éléments à surveiller. A travers elles, les adhérents de l'Icomos définissent finalement des objets appartenant aussi à la communauté savante et surtout autorisent cette communauté à porter un jugement sur la gestion des biens du patrimoine mondial. En outre, les recommandations émises dans la fiche d'évaluation lyonnaise concernent non seulement le site historique en lui-même, mais également ses abords. Dès lors, ces savants s'autorisent à porter un jugement et à évaluer la gestion des biens du patrimoine mondial et celle de leur environnement. En développant, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, un paragraphe « *Recommandations* » dans les fiches d'évaluation, les adhérents de l'Icomos inscrivent finalement l'existence des biens du patrimoine mondial dans un temps long et engagent les acteurs locaux et nationaux dans un processus d'entretien et de conservation du bien en question. Nous avons précédemment souligné le manque de définitions dans la répartition des prérogatives ainsi que la faiblesse des moyens dont disposent l'Unesco et ses organes consultatifs pour agir effectivement dans la gestion du patrimoine. Il apparaît à travers ces fiches d'évaluation qu'une ambiguïté existe également sur les acteurs habilités à dire ce qu'il faut faire pour bien gérer les sites identifiés comme patrimoine mondial. De fait, lorsque les savants établissent des recommandations sur le devenir d'un bien du patrimoine mondial, donc d'un objet international, ils parlent finalement de la gestion d'un site local.

Ainsi, un processus de « transnationalisation » des récits caractérisant les patrimoines locaux et, partant, des représentations locales et nationales de ces patrimoines accompagne la procédure d'inscription sur la Liste. Ce processus est le résultat des travaux successifs réalisés essentiellement par des adhérents de l'Icomos international et légitimé par le Comité du patrimoine mondial. L'analyse précédente montre que ce processus résulte des ambitions initiales des pères fondateurs de la notion de patrimoine mondial et de leur foi internationaliste. Celle-ci semble demeurer en partie présente au sein de l'Icomos, les travaux des adhérents de cette association visent par exemple toujours à créer des objets dont la gestion et le devenir relèveraient de la communauté savante et de l'Unesco. Les investigations de terrain relatives aux inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial de Lyon et de Québec invitent toutefois à quelques précautions. Tous les adhérents de l'Icomos international n'ont pas le même statut et n'occupent pas la même position au sein de cette association. Ils semblent plutôt prendre part à un ensemble, un continuum de fonctions et d'agents : ils ne seraient pas des découvreurs dans le sens où les dossiers de candidature sont déposés par des instances nationales, ils entreraient plutôt dans une chaîne complexe de médiateurs comprenant les professionnels du patrimoine, des voyageurs, des agents-promoteurs de

⁶³⁰ *Idem.*

patrimoine, des critiques, etc. A l'un des extrêmes de ce continuum, se trouveraient des « médiateurs ordinaires », des protagonistes invisibles, ceux qui aident, voire même construisent les dossiers de candidature, à l'image de Didier Repellin à Lyon ou Denis Saint Louis à Québec. Tous font partie de ceux dont le rôle est déterminant dans la fabrique de la Liste du patrimoine mondial, mais tous n'évoluent pas de la même manière au sein des différentes scènes mobilisées au cours de la procédure d'inscription. Certains évoluent uniquement au sein de scènes nationales, d'autres participent aisément aux réunions du Comité du patrimoine mondial, d'autres enfin évoluent entre ces deux scènes. L'Icomos international constitue en effet un organisme transnational et facilitant les échanges, les circulations et les transferts entre scènes locales et Unesco. Cette analyse montre donc une certaine appropriation des biens du patrimoine mondial par les adhérents de l'Icomos en même temps que l'existence autour de ces objets d'un espace transnational de circulation. Cet espace apparaît traversé par les enjeux et les débats qui existent autour de la définition du patrimoine mondial. Reste alors à savoir si la gestion de ces biens est également l'objet de tensions, d'enjeux et de conflits.

Ce chapitre revient sur les conditions concrètes de réalisation des évaluations et des prises de décision qui président à la fabrique des biens du patrimoine mondial. Cette étape ne se produit pas *ex-nihilo*, mais par l'intermédiaire d'acteurs qui leur donne consistance dans un contexte marqué par la prééminence d'une organisation interétatique.

Regarder la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial comme le résultat d'interactions entre de multiples scènes permet ainsi d'envisager sous un autre angle une action perçue généralement comme linéaire. Loin d'être une simple formalité administrative, la fabrique de biens du patrimoine mondial correspond à un travail scientifique et politique visant à « transnationaliser » les représentations locales et nationales du patrimoine et, partant, à construire des objets scientifiques répondant aux critères internationaux. Ces objets, les biens du patrimoine mondial, apparaissent principalement, au terme de cette analyse, comme le résultat de débats et de tensions portant sur les définitions du patrimoine mondial. Ces derniers se déclinent en termes scientifiques essentiellement au sein de l'Icomos international ainsi qu'en termes politiques dans les instances intergouvernementales : le Comité du patrimoine mondial. Autrement dit, l'analyse de ce travail donne à voir l'existence d'enjeux internationaux autour de la fabrique de la Liste et donc autour de l'existence des biens du patrimoine mondial, ces enjeux apparaissant en outre prégnants dans les procédures d'inscription sur la Liste. Ils sont nés de multiples circulations favorisant l'émergence de la notion de patrimoine mondial et la structuration au plan international d'activités scientifiques et politiques portant sur des objets définis initialement dans le cadre des nations. Ainsi, construite dans les années soixante, la notion de patrimoine mondial répondait à la volonté, de quelques individus habités d'une foi internationaliste, de créer une entreprise scientifique internationale. Cette entreprise est finalement rapidement doublée d'une logique politique et nationaliste qui contribue aujourd'hui à largement orienter la fabrique des biens du patrimoine mondial en revendiquant la représentativité et l'égalité entre les Etats signataires de la Convention.

Mieux, l'analyse précédente donne à voir un espace transnational autour du

patrimoine mondial : cet espace est traversé par des enjeux et des débats nationaux et internationaux portant sur la définition des biens du patrimoine mondial, sur la gestion de ces biens ainsi que sur la représentativité de la Liste. Ils sont régulièrement nourris par les circulations entre les différentes scènes intéressées par le patrimoine mondial. La création de biens du patrimoine mondial constitue alors une opération essentielle au sein de cet espace. Or, la première partie de la thèse avait montré la constitution progressive d'un enjeu politique local autour des dossiers de candidature et des propositions municipales. Reste alors à comprendre comment ces différents enjeux interfèrent, comment certaines représentations locales s'imposent aux définitions internationales et enfin comment le travail de traduction opéré par les « consacrans » réussit à devenir légitime auprès des gouvernements nationaux et auprès des acteurs locaux.

Chapitre 4. Acteurs locaux et processus de décision : entre lobbying international et apprentissage du *patrimoine mondial*

Le patrimoine mondial est d'abord saisi, par les acteurs locaux, comme une offre internationale dont les dossiers de candidature constituent les réponses municipales. L'évaluation de ces derniers au plan international est toutefois loin de se réduire à une simple validation scientifique ou politique des construits locaux. Le chapitre précédent a en effet montré que le « décret public patrimonial » donnant naissance à un nouveau bien du patrimoine mondial résulte de multiples circulations engendrant tensions et débats scientifiques et politiques, traversant un espace situé au-delà des Etats. Ce décret modifie, en outre, les représentations du patrimoine historique local déterminées et légitimées par des instances étatiques. Or, si les interactions présidant à la production de biens du patrimoine mondial ont pour cadre les arcanes des instances interétatiques et des organismes internationaux, l'analyse précédente a aussi donné à voir des circulations et des voyages impliquant des acteurs locaux et, partant, de possibles vecteurs d'import-export. La constitution d'enjeux autour du patrimoine mondial déclinés à différentes échelles, les interventions directes d'élus municipaux influant nationalement, l'anticipation croissante d'acteurs de scènes nationales (les comités nationaux d'Icomos notamment) pour contenir les nouvelles propositions ou pour exercer un rôle de filtre empêchent finalement de ne voir dans la fabrique de biens du patrimoine mondial qu'un processus de type *top-down* et conduit *ex cathedra*. Le présent chapitre se propose donc d'observer la face cachée du processus de décision résultant également de transactions et de connexions plus officieuses au cours desquelles des processus d'import-export, dessinant les prémisses d'un apprentissage local du patrimoine mondial, ont lieu.

De fait, les acteurs lyonnais et québécois ne se contentent pas de subir passivement une procédure d'évaluation et un processus de décision réalisés sans eux, mais ils se mobilisent pour infléchir d'abord le contexte de l'évaluation avant d'essayer de peser sur la décision. La fabrique des biens du patrimoine mondial résulte finalement, à travers de

multiples circulations d'individus affiliés à des scènes distinctes, de tensions entre des enjeux scientifiques et politiques déclinés à différentes échelles. Reste alors à comprendre quels acteurs locaux prennent part aux débats scientifiques et aux discussions politiques lors du processus de décision, à identifier les ressources et les moyens d'action de ces acteurs et enfin à repérer les possibles effets en retour de ces participations. Les discours recueillis auprès de quelques Québécois impliqués dans de telles circulations mettent, en effet, en évidence certains bénéfices personnels, rappelant des processus similaires à ceux décrits notamment par Daniel T. Rodgers⁶³¹. Les circulations, comme les voyages, ne peuvent, en effet, être réduits à des moments clairement délimités. Ils sont bien davantage « une expérience ou une épreuve dont les conséquences peuvent s'incorporer dans celui ou celle qui la tente ou la subit »⁶³². En outre, ces transformations ne concernent pas nécessairement uniquement les individus qui accomplissent de telles expériences⁶³³. Plus largement donc, nous montrerons qu'en prenant part au travail politique qui sous-tend le processus de décision, certains acteurs locaux participent à des activités scientifiques répondant à la logique internationale de protection du patrimoine et prennent connaissance et conscience d'activités politiques internationales de définition du patrimoine mondial, ces activités étant déclinées dans l'espace situé au-delà des frontières étatiques. Dès lors, leur participation à une procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pourrait engendrer des conséquences plus larges que le seul renouvellement des représentations locales et nationales des patrimoines lyonnais et québécois. Il sera alors essentiel de voir comment les organisations politico-administratives étatiques favorisent, facilitent ou contraignent ces participations et leurs effets en retour et comment les cultures nationales demeurent prégnantes dans cette procédure.

L'analyse suivante s'appuie essentiellement sur les entretiens menés auprès des acteurs impliqués dans les procédures d'inscription lyonnaise et québécoise ainsi que sur ceux réalisés auprès d'adhérents de l'Icomos France et de l'Icomos Canada et auprès d'agents de services étatiques impliqués dans le processus de décision. La première section de ce chapitre porte sur la réalisation de l'évaluation scientifique de la procédure d'inscription, donc sur les circulations réalisées essentiellement dans le cadre de l'Icomos international. A travers les connexions créées ou réactualisées entre les multiples échelles constituant l'Icomos international, certains adhérents évoluant également sur des scènes locales disposent de ressources et d'opportunités pour initier de nouvelles

⁶³¹ Les voyages en Allemagne permettent au sociologue noir William Edward Burghardt Du Bois de reconfigurer sa perception de lui-même comme Américain et comme noir. C'est également à partir de l'Allemagne qu'il élabore ses thèses et ses pratiques vis-à-vis des problèmes raciaux. RODGERS (Daniel T.), *Atlantic Crossings : Social Politics in a Progressive Age*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 1998 et *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 151-152, 2004.

⁶³² SAUNIER (Pierre-Yves), « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, 57, 2004, p. 110-126, p. 114.

⁶³³ Jean-Paul Gaudillière déconstruit ainsi par exemple le poids du modèle américain dans la construction du « complexe biomédical à la française » et le découpage qui s'opère entre les diverses composantes de cette construction. Ce faisant, il montre les transformations plus large que peuvent entraîner des voyages. GAUDILLIÈRE (Jean-Paul), *Inventer la biomédecine. La France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant (1945-1965)*, Paris, La Découverte, 2002.

réflexions, pour discuter des critères d'évaluation et des normes nationales et, finalement, pour participer, à plus long terme, à l'élaboration d'actions et de stratégies scientifiques au plan international. En parallèle, l'organisme tire profit de l'investissement de tels acteurs au cours de la procédure pour ses propres légitimation et autonomisation au sein de l'espace transnational du patrimoine mondial. Sa structuration est en effet propice aux échanges et aux circulations informels et facilite les transferts de savoirs, de pratiques, de connaissances de scènes locales et nationales vers des scènes situées au-delà des États et inversement. De fait, la cooptation de savants locaux ainsi que d'acteurs municipaux qui seront alors formés aux pratiques et aux rites de l'association savante est particulièrement importante lors de la procédure d'inscription sur la Liste. Reste que si les connexions informelles développées au cours de la procédure d'évaluation permettent à certains acteurs locaux d'apporter des modifications aux définitions des biens du patrimoine mondial et, partant de participer à des activités scientifiques internationales, celles-ci apparaissent finalement en grande partie structurées par des stratégies et des pratiques nationales (Chapitre 4. I). La seconde section s'intéresse à la dimension politique du processus de décision. Le déplacement d'un « *expert* » des organisations internationales sur le site proposé à l'inscription participe également de logiques d'import-export et de circulations. En essayant de sensibiliser les acteurs locaux à l'ensemble des activités portant sur le patrimoine mondial, cet individu dévoile les dimensions scientifiques et surtout politiques de ces activités et présente la notion de patrimoine mondial dans un contexte plus global que les seules inscriptions sur la Liste. Dès lors, quelques perturbations des équilibres locaux se font jour, elles sont toutefois rapidement maîtrisées : la parole savante renforce finalement les différentes positions locales. Elle consolide également l'enjeu politique local autour de la proposition d'inscription. Si les élus municipaux tentent de peser sur la décision politique, l'analyse précédente montre toutefois qu'ils sont contraints pour ce faire de s'en remettre aux gouvernements étatiques (Chapitre 4. II).

I. De la promotion de sites locaux à l'activité scientifique internationale : les savants locaux et le *patrimoine mondial*

Les chapitres précédents montrent qu'au cours des procédures d'inscription des débats scientifiques portant sur les définitions du patrimoine mondial ont lieu au plan local et au plan international. Ces discussions et ces débats sont principalement portés par des adhérents de l'Icomos international, donc par des individus partageant des approches communes de la notion de patrimoine mondial. Les analyses menées jusqu'à présent dans ce travail de recherche ne permettent pas, toutefois, de saisir comment les premiers peuvent influencer les seconds ou comment les seconds se nourrissent des premiers. La comparaison entre les procédures québécoise et lyonnaise révèle en effet rapidement que les comités canadien et français de l'Icomos jouent, en creux, des rôles essentiels bien que relativement différents. Les activités et les débats réalisés dans le cadre de ces comités agissent d'abord comme un filtre entre les discussions locales et les débats internationaux. Ils constituent, ensuite, autant d'occasions d'exercer un lobbying pour des acteurs locaux défendant ardemment une candidature particulière. En observant

comment des Lyonnais et des Québécois réussissent à mobiliser des évaluateurs autour de leur « problématisation » du patrimoine historique, puis en étudiant comment ces mobilisations sont possibles, la présente section dévoile comment les enjeux locaux liés au patrimoine mondial s'intègrent dans des débats internationaux plus généraux et surtout comment des acteurs locaux sont finalement amenés à participer très directement à des actions scientifiques internationales portant sur le patrimoine mondial et, partant, à questionner leur « problématisation » du patrimoine mondial.

1. Sensibiliser les « experts » aux problématiques locales

L'analyse de la procédure d'évaluation des propositions d'inscription indique que les échanges d'informations et l'accumulation de connaissance et de savoirs proviennent de différents organismes rassemblant des savants du patrimoine (cf. *supra*). Les connexions entre des acteurs municipaux adhérents de l'Icomos et les évaluateurs seraient nombreuses et demeurerait informelles et officieuses. Qu'elles résultent de sollicitations des évaluateurs ou des responsables des comités nationaux ou encore de la volonté des acteurs locaux, elles apparaissent déterminées par des enjeux nationaux liés au patrimoine et, partant, par l'organisation politico-administrative étatique ainsi que par la culture nationale. De fait, comparer les cas québécois et lyonnais permet d'identifier deux types de connexions entre acteurs locaux et évaluateurs, les comités nationaux étant alors toujours mobilisés : le premier correspond à un transfert d'informations, répondant principalement à des sollicitations internationales, et le second relève d'activités de lobbying quand les comités nationaux envoient eux-mêmes des « émissaires » défendre et promouvoir leurs approches, un site ou encore un dossier de candidature. A travers ces deux types de connexion, les discussions et les « problématiques » locales du patrimoine mondial sont déplacées vers d'autres scènes.

Les comités nationaux face aux enjeux locaux et aux débats internationaux

Les connexions entre Lyonnais ou Québécois et évaluateurs de l'Icomos international apparaissent contraintes d'abord par la structuration et le fonctionnement de l'association savante et, ensuite, par les débats et les enjeux scientifiques nationaux relatifs au patrimoine et au patrimoine mondial. De fait, lorsque des adhérents de l'Icomos France ou de l'Icomos Canada s'adressent à des représentants de l'Icomos international, ils deviennent des porte-parole de leur comité national et affichent le positionnement de ce comité dans les débats et les enjeux internationaux. Reste alors à savoir comment des Lyonnais et des Québécois sont amenés à communiquer ou à échanger avec des représentants de l'Icomos international et quel est le contenu de ces échanges. Nous serons alors à même de comprendre comment les comités nationaux exercent un premier filtre et comment ils entraînent certains de leurs adhérents dans des activités scientifiques internationales portant sur le patrimoine.

Quand les comités nationaux s'affichent et s'affirment à travers les candidatures municipales

Les adhérents des comités canadien et français de l'Icomos, sollicités par des agents du

secrétariat de l'Icomos international ou par les évaluateurs, adressent leurs réponses écrites soit à l'un des agents responsables de la section patrimoine mondial soit au Président de l'Icomos international, donnant un aspect formel et institutionnel à ces réponses. Certaines connexions apparaissent pourtant très informelles et semblent davantage relever de connaissances interpersonnelles comme en témoignent les propos de Didier Repellin :

« Les gens qui viennent, les gens qui font les évaluations ne sont pas toujours connus au plan local, mais entre membres de l'Icomos nous avons les mêmes questions, des façons de faire similaires, nous connaissons la procédure, ce qu'il convient de dire et de ne pas dire... et moi, je connais bien tout cela, donc je n'ai pas été surpris qu'ils nous demandent des choses complémentaires. Cela fait partie de la procédure en fait. Et je connaissais évidemment également très bien la proposition lyonnaise, je savais quels étaient les éléments mis en avant et pourquoi certains l'étaient moins. »⁶³⁴

Dans le cas de la candidature lyonnaise, les évaluateurs prennent directement contact avec Didier Repellin sans en référer aux dirigeants ou aux agents de l'Icomos France. Les entretiens réalisés avec ces derniers indiquent qu'ils sont restés extérieurs à la procédure lyonnaise aussi bien dans sa phase amont que lors de la procédure d'évaluation. L'architecte lyonnais envoie par exemple, à l'automne 1998, des plans complémentaires à ceux figurant dans les dossiers pour répondre aux sollicitations de l'organisme consultatif de l'Unesco⁶³⁵. De fait, Didier Repellin est identifié comme personne ressource et comme personne compétente sur tout le quart sud-est de la France par le comité national français d'Icomos et comme professionnel des monuments historiques par l'Icomos international. Les deux permanents de l'association Icomos France insistent ainsi, en entretien, sur l'importance du « réseau Icomos », sur la capacité à mobiliser des adhérents « rapidement » et « sans lourdeur administrative, puisque tout le monde connaît tout le monde où presque [au sein d'Icomos France] »⁶³⁶ et soulignent que certains adhérents, régulièrement sollicités, sont au fait des débats scientifiques nationaux et internationaux et, partant, connaissent bien les positionnements du comité national :

« C'est-à-dire que Didier Repellin a dû se mettre d'accord avec... je ne sais pas qui pour que cela soit à peu près bon. Et en plus Repellin à l'habitude, il travaille beaucoup à l'international, il connaît du monde et surtout il travaille sur les monuments historiques en France et à l'étranger... et nous le sollicitons aussi très régulièrement. C'est sur que pour parler patrimoine historique sur tout le quart sud est de la France, c'est vers lui que nous envoyons nos différents interlocuteurs, nationaux ou internationaux d'ailleurs. »⁶³⁷

En s'adressant à Didier Repellin, ces organismes savants s'intéressent avant tout à ses

⁶³⁴ Entretien avec Didier Repellin, 2 juillet 2002.

⁶³⁵ Lettre de Didier Repellin du 5 août 1998 adressé au Président de l'Icomos international. Dossier d'inscription du Site historique de Lyon, n°872, 1998.

⁶³⁶ Entretien avec Françoise Pitras, salariée de Icomos France, 5 décembre 2003.

⁶³⁷ *Idem.*

compétences professionnelles et relationnelles et aux apports scientifiques qu'il peut fournir. L'Icomos France n'est interpellé ni par les évaluateurs, ni par des adhérents locaux. Le chapitre précédent a montré que la candidature lyonnaise ne remettait pas en jeu ou en cause les définitions ou les critères internationaux déterminant la notion de patrimoine mondial. Ceci explique qu'elle n'est pas investie par le comité national.

De leur côté, les dossiers relatifs à l'arrondissement historique de Québec ne contiennent aucune communication écrite antérieure à la décision d'inscription. Cette absence peut d'abord être imputée aux différences des modes d'évaluation entre 1985 et 1998. Mais plus largement, elle s'explique, selon nous, par les débats qui traversent alors tant le comité canadien de l'Icomos que les gouvernements fédéral et provincial autour des définitions du patrimoine (cf. *infra*), ainsi que par la présence à Paris, au sein de l'Icomos international, de deux Canadiens soutenant fortement la candidature québécoise. En retraçant la trajectoire socio-professionnelle de Jacques Dalibard, nous avons repéré que des tensions importantes existaient entre savants canadiens et savants européens sur les définitions du patrimoine historique. L'absence d'échanges écrits entre des acteurs locaux et les évaluateurs nous semble résulter, pour partie, de ces tensions et de la faible légitimité scientifique dont bénéficie alors l'Icomos Canada. En effet, en anticipant un peu sur la suite, nous pouvons souligner que de nombreuses lettres échangées entre des adhérents de l'Icomos Canada et le secrétariat de l'Icomos international sont présentes et correspondent aux moments de tensions, d'émergence de problèmes locaux, problèmes dénoncés par des organismes et des personnalités québécois après l'inscription de l'arrondissement historique de Québec (cf. *infra*). L'Icomos Canada est ainsi à plusieurs reprises consulté au sujet du Vieux-Québec, comme en témoignent les propos du président du Comité francophone de l'Icomos Canada, alors qu'il revenait sur les tensions qui ont opposé, à plusieurs reprises au cours des années quatre-vingt-dix, la municipalité, les gouvernements provincial et fédéral et l'Unesco :

« Quand il y a un problème, nous sommes informés non seulement par nos adhérents qui habitent Québec, mais également par l'Icomos international, très directement pour moi puisqu'aujourd'hui je suis dans le bureau. Auparavant cela pouvait être plus long... mais en général nous sommes suffisamment en contact pour être au courant rapidement. »⁶³⁸

Le comité canadien serait alors devenu légitime pour intervenir et donner son avis dans les débats scientifiques internationaux. Cet architecte québécois, à l'origine d'une telle initiative à Québec, explique, en entretien, le processus tel qu'il est perçu depuis l'échelle locale, d'où il ressort que l'Icomos est finalement impliqué dans les relations diplomatiques entre l'Unesco et les Etats :

« Quand il y a plusieurs éléments dans le dossier, ce qui lui donne un poids suffisamment important, l'Unesco demande alors conseil à Icomos international. Ce dernier communique avec Icomos Canada, demande à Icomos Canada de demander au ministre ce qui se passe dans ce dossier là et ils font une petite enquête. S'ils voient qu'il y a quelque chose de particulier, ils demandent des

⁶³⁸ Entretien avec Dinu Bumbaru, Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004.

explications à l'ambassadeur du pays auprès de l'Unesco. »⁶³⁹

De fait, lorsqu'ils sont sollicités, les adhérents des comités français et canadien de l'Icomos ne sont pas seulement des passeurs. Ils sont alors également habilités à porter un jugement sur l'état du patrimoine urbain et à donner leur avis sur la gestion du patrimoine telle qu'elle est effectuée, c'est-à-dire finalement à parler au nom du comité national et en fonction des critères internationaux. La confiance et le crédit qui leur sont alloués transparaissent d'ailleurs dans les propos des agents de l'organisme, à l'image de ce qu'en dit la directrice du programme patrimoine mondial :

« C'est normal, eux savent et nos experts sont vraiment notre force. Nous faisons confiance à leur capacité professionnelle et à leur savoir scientifique. »⁶⁴⁰

Des adhérents de comités nationaux de l'Icomos sont sollicités et questionnés, par voies officielles et officieuses, sur les problèmes et les dangers ainsi dénoncés, sur les pratiques urbaines en matière de protection du patrimoine, indépendamment des frontières nationales. Ces adhérents sont parfois des fonctionnaires de la ville concernée, parfois des architectes indépendants ; ils peuvent également participer à des actions scientifiques internationales portant sur le patrimoine. En plus du caractère diplomatique de la démarche, les tensions entre les différents comités nationaux ou l'enjeu autour des définitions du patrimoine mondial au cœur de cette scène transnationale expliquent que les positionnements des individus contactés doivent être, quand bien même les interactions restent informelles, en accord avec l'approche développée par le comité national auquel ils adhèrent. Cet adhérent de l'Icomos Canada, particulièrement impliqué au sein du comité francophone, le rappelle :

« C'est certain que quand on échange avec des membres d'autres comités nationaux ou bien quand on parle dans les comités scientifiques internationaux, on ne parle pas seulement en notre nom, on parle aussi au nom de l'Icomos Canada, même si on n'est pas dans un lieu officiel. Par exemple quand je parle au téléphone avec un collègue brésilien, moi je suis Icomos Canada et lui Icomos Brésil. C'est important comme idée, d'abord parce qu'on ne peut pas dire n'importe quoi : c'est la parole du Canada sur le patrimoine qui est en jeu et ensuite parce que cela pourrait se retourner contre nous... »⁶⁴¹

Ainsi, les comités nationaux exercent une sorte de filtre dans les connexions entre des acteurs locaux et les évaluateurs, quand bien même les premiers sont des adhérents de l'association. Ce faisant, ils habilitent certains adhérents à parler au nom du comité national, à représenter les positions scientifiques du comité et enfin à défendre un dossier de candidature. Mieux, à travers une telle action, les comités nationaux prennent part à la procédure d'évaluation en même temps qu'ils définissent en grande partie les cadres dans lesquels discussions scientifiques locales et débats scientifiques internationaux se

⁶³⁹ Entretien avec Pierre Larochelle, Professeur d'architecture et initiateur de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port (années quatre vingt), 13 février 2003.

⁶⁴⁰ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

⁶⁴¹ Entretien avec Michel Bonnette, employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 10 février 2003.

rencontrent. Autrement dit, les candidatures comme leurs évaluations sont replacées dans les débats nationaux portant sur le patrimoine. Reste alors à voir comment les cultures nationales et les organisations politico-administratives deviennent prégnantes dans les circulations qui ont lieu au sein de l'Icomos international.

Concurrence autour du savoir sur le patrimoine mondial entre comité national et administrations étatiques

La mobilisation de adhérents des comités nationaux apparaît en outre, à travers les cas québécois et lyonnais, fortement dépendante de la position du comité au sein du pays et notamment des relations que le comité entretient avec des instances étatiques, comme en témoigne les propos de l'actuel président du comité francophone de l'Icomos Canada expliquant les conditions d'élaboration des rapports de suivi exigé par le Centre du patrimoine mondial⁶⁴² :

« (...) en tout cas Icomos Canada n'a pas été contacté officiellement, je veux dire par Parcs Canada qui est responsable des rapports pour le Canada. Mais c'est un peu compliqué, et c'est d'ailleurs ce qui pose problème et ce qui fait que nous n'avons pas vraiment de visibilité : le président de Icomos Canada est un fonctionnaire de Parcs Canada. Comment voulez-vous que les gens sachent ensuite qu'il s'agit d'une organisation non gouvernementale et non d'une instance dépendante du fédéral, comme peut l'être plus ou moins Heritage Canada. »⁶⁴³

L'Icomos Canada est ainsi presque affilié à Parcs Canada. Les adhérents de ce comité national, aujourd'hui peu nombreux, viennent d'ailleurs majoritairement de cette administration fédérale ou d'institutions publiques telles les municipalités de grande ville⁶⁴⁴. La position de l'organisation non gouvernementale canadienne ne peut donc aller contre celle du ministère, ce que déplore ce fonctionnaire fédéral, proche de l'Icomos Canada :

« (...) la communauté professionnelle au Canada n'est pas très grande et une des faiblesses d'Icomos c'est que cela a toujours été soutenu par les fonctionnaires et pour moi un Icomos fort devrait être un Icomos sans les gouvernements. C'est pour cela en partie que je me suis retirée, parce que si je veux utiliser Icomos comme une voix pour m'aider, il faut que ce soit indépendant du gouvernement. Mais le président d'Icomos est sur mon étage, il travaille pour les travaux publics

⁶⁴² Les rapports de suivi sont rédigés par continents (découpages propres au Centre du patrimoine mondial). Ils sont exigés depuis 2000, une année pour un continent. Le Canada et les Etats-Unis doivent pour ce rapport travailler ensemble. Les quelques entretiens au cours desquelles la réalisation des rapports de suivi a été évoquée laissent penser que leur réalisation est source de tensions entre les différentes scènes travaillant, à l'échelle nationale, sur le patrimoine et notamment entre les instances étatiques et l'Icomos Canada.

⁶⁴³ Entretien avec Dinu Bumbaru, Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004.

⁶⁴⁴ Les membres des Conseils d'administration des comités anglophone et francophone travaillent, sauf quelques exceptions, soit pour le compte de Parcs Canada, soit au sein des villes de Montréal ou Vancouver. Voir canada.icomos.org

mais comment peut-il avoir une crédibilité vis-à-vis du fédéral. »⁶⁴⁵

Le ministère de la Culture, mais aussi des représentants de nombreux autres ministères tels que celui de l'environnement, des transports, etc. siègent au conseil d'administration de l'Icomos France influençant alors les discours établis par ce comité. Cette seconde association est toutefois moins affiliée à une parole étatique⁶⁴⁶ que son homologue canadienne, ce qu'une salariée de l'Icomos France traduit ainsi :

« Mais c'est important de travailler avec nous, nous représentons quand même la position de la France par rapport au patrimoine au niveau international... »⁶⁴⁷

Dès lors, l'Icomos France apparaît légitimé par les administrations étatiques. Les actions menées sont davantage complémentaires que concurrentes et les compétences de l'Icomos France sont d'autant mieux reconnues que, jusqu'à très récemment, les ministères concernés par la Liste du patrimoine mondial ne disposaient pas de services spécifiquement dédiés à ces inscriptions. En exerçant une sorte de filtre et en favorisant la prééminence de scènes nationales, les comités nationaux de l'Icomos facilitent donc les connexions entre certains de leurs adhérents et les évaluateurs des dossiers de candidature qui tendent à simplifier ou à orienter le travail d'évaluation. Ces connexions, dont il ne reste que les traces écrites, s'accompagnent, selon les dires des enquêtés, de nombreuses communications téléphoniques au cours desquelles se dessinent des stratégies, des éléments de prise de décisions, se construisent de nouvelles ressources. Les discussions locales sur les caractéristiques du patrimoine historique et les enjeux, déclinés localement, autour des représentations de ce patrimoine sont intégrés, à travers un tel filtre, aux débats scientifiques internationaux visant à définir le patrimoine mondial. Les connexions peuvent alors devenir une occasion, pour ces acteurs, de souligner et de montrer l'importance du patrimoine urbain, de plaider en sa faveur. Le lobbying que semblent endosser ces Québécois et ces Lyonnais, adhérents de l'Icomos Canada ou de l'Icomos France, s'effectue également en d'autres lieux, où la proximité entre comité national et instances étatiques est moins prégnante qu'au cours de la procédure d'inscription ou des sollicitations officielles.

Les lieux du « lobbying » : séminaires, conférences et formations

La procédure d'inscription du site historique de Lyon prend donc place dans un contexte de travail relativement routinisé entre Icomos France, Icomos international, administrations étatiques et Unesco : la candidature lyonnaise n'en perturbe d'ailleurs pas les débats scientifiques. Nous n'avons pas repéré, lors des investigations de terrain, de lobbying particulier en ce qui concerne le volet scientifique de la démarche. *A contrario*, l'analyse de la procédure québécoise révèle d'autres lieux d'échanges et de confrontations entre les « problématisations » locales, nationales et internationales du patrimoine que ceux identifiés précédemment. En effet, le fonctionnement particulier de

⁶⁴⁵ Entretien avec Christina Cameron, Directeur général – Lieux historiques nationaux à Parcs Canada, 7 mars 2004.

⁶⁴⁶ Les profils des adhérents de l'Icomos France sont très diversifiés : acteurs individuels ou collectifs, institutionnels ou associatifs, entreprises privées parmi lesquels des savants du patrimoine, des élus, des promoteurs, etc.

⁶⁴⁷ Entretien avec Françoise Pitras, salariée de l'Icomos France, 5 décembre 2003

L'Icomos international facilite, à travers les comités nationaux et les comités scientifiques internationaux, les travaux communs et le partage d'expériences entre des individus que les activités professionnelles amènent à travailler à différentes échelles, notamment auprès de municipalités, de gouvernements nationaux ou encore auprès d'organismes internationaux. Les circulations d'individus favorisent alors les apprentissages, les évolutions dans les conceptions et les remises en cause de discours sur tel ou tel site. L'inscription de l'arrondissement historique de Québec doit beaucoup à ces lieux où se croisent les différents adhérents de l'organisation, non plus comme à Lyon en tant que support pour la fabrication des dossiers de candidature, mais bien en tant que lieu de lobbying pour transmettre la valeur architecturale du Vieux Québec. Parallèlement à ce qu'a montré l'analyse précédente, il est important de revenir ici sur le rôle qu'ont pu jouer certains fonctionnaires municipaux lors de l'évaluation du dossier de candidature du Vieux Québec. Les fonctionnaires québécois qui étaient en poste au début des années 1980 au sein de l'administration municipale sont tous prompts à souligner l'engagement et l'action essentiels de l'Icomos Canada dans la réussite de la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Si chacun, à Québec, était convaincu de la pertinence de la proposition d'inscription de l'arrondissement historique, tous les acteurs impliqués dans la procédure étaient alors conscients de la nécessité de convaincre non seulement les membres du Comité du patrimoine mondial, mais également les instances dirigeantes de l'Icomos international. Rares sont nos interlocuteurs qui n'ont pas souligné l'importance des discussions et des « *tractations orales* » dans la réussite du projet québécois, à l'image de cet ancien employé municipal, adhérent de l'Icomos Canada :

« Je crois que ce sont des tractations orales. Il a dû se passer quelque chose, parce que... Il a dû y avoir un questionnaire ou des questions qui ont été posées, j'imagine que quelqu'un a dû répondre à cela. Ma connaissance de cela, c'est que des personnes dans mon équipe qui n'ont pas forcément travaillé directement sur ce dossier, mais qui étaient en contact avec des personnes à Paris qui contestaient ont eu des conversations lors de réunions et ont un peu tenté de mettre les choses au clair. Est-ce que ce sont ces personnes là ou est-ce que ce sont des écrits ? Je ne sais pas, il y a plein de choses qui se passent par en dessous par des conversations de corridor ou d'ascenseur. »⁶⁴⁸

Le lobbying des Québécois adhérant à l'Icomos Canada est accru par les discussions et les réflexions qui se développent alors au sein de l'Icomos international autour des critères d'inscription des villes (cf. *supra*). Les réunions et les initiatives se multiplient. Les adhérents du comité canadien de l'Icomos tentent souvent, au cours de ces années là, d'y être présents ou représentés. Ainsi posent-ils leur candidature pour héberger le *comité international de l'Icomos pour les Villes Historiques* au début des années 1980⁶⁴⁹. Ils ne réussissent pas à l'obtenir ; certains adhérents participent toutefois activement, par la suite, au comité et des réflexions sont également initiées sur ce thème au sein de l'Icomos Canada⁶⁵⁰. Les adhérents de cet organisme peuvent suivre des stages auprès de

⁶⁴⁸ Entretien avec Michel Bonnette, employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 10 février 2003.

⁶⁴⁹ COMITÉ INTERNATIONAL DE L'ICOMOS POUR LES VILLES HISTORIQUES, *Villes historiques*, Comité scientifique international 10ème Assemblée Générale, Paris, Icomos, p. 3-4.

l'Unesco ou de l'Icomos international, certains exercent même, à l'époque, des responsabilités auprès de ce second organisme. L'un d'eux, ancien fonctionnaire de la ville de Québec, suit précisément, sur recommandations de l'Icomos Canada, en août 1984 un stage sur la gestion des villes historiques à Paris. Lors des discussions qui ont alors lieu, il « explique », selon ses propres termes, le patrimoine de Québec et surtout tente de déconstruire les rumeurs et les appréciations négatives sur la ville de Québec. Autrement dit, il promeut dans ces lieux les « problématisations » québécoises et canadiennes du patrimoine historique :

« On est allé en Hongrie pour voir des villes. Dans le fond, le stage c'était en France et en Hongrie et il y avait des soirées de décorum et je sais que le dossier, j'ai entendu dire par le directeur de Icomos France qui était à Icomos international : il véhiculait qu'il y avait dans le dossier de Québec beaucoup de choses reconstruites, rebâties, parce qu'il y avait eu Place Royale et moi je savais très bien que c'était un petit îlot, je savais pour avoir été à la ville quatre ans et demi que les efforts consentis par la ville pour bien se donner des outils de gestion. Tous les gens de Icomos France, qui étaient très en lien, parce qu'ils étaient sur la CA d'Icomos international avait tendance à vouloir rejeter la candidature de Québec. Je sais que je suis intervenu directement au nom de la ville en disant : « vous avez une mauvaise compréhension, la ville de Québec, il n'y a pas que Place Royale ». J'ai parlé et j'avais avec moi le fameux guide et j'ai parlé de tout cela, je ne veux pas vous dire que c'est moi qui ait fait que c'est passé. Mais j'ai dit quelque chose et comme j'étais sur Icomos, c'est plutôt la coïncidence qui fait qu'on peut être placé au bon endroit au bon moment pour donner un bon mot qui peut faire avancer un dossier. Est-ce que je m'illusionne là-dessus, je ne sais pas. Je sais que se véhiculait l'idée que, à cette soirée où j'étais, que Québec c'était du refait, ce n'était pas authentique et je suis intervenu auprès des gens haut placé pour expliquer que c'était une petite partie, j'ai expliqué le contexte de Place Royale, mais j'ai expliqué que c'était une petite partie de la ville et donc pour revaloriser et pour donner plus d'importance au dossier de la ville. Je ne sais pas ce que cela a donné, mais j'avais eu l'impression de faire quelque chose d'utile cette fois là. »⁶⁵¹

Cet ancien employé municipal, François Varin, s'appuie selon ses dires, pour convaincre ses interlocuteurs, non seulement sur les productions réalisées à Québec (les guides de gestion du patrimoine) mais également sur l'ensemble de la dynamique initiée, au Canada, par Jacques Dalibard notamment :

« C'est toute une démarche que je croyais importante de se raccrocher à la réflexion qui se faisait au sein d'Icomos à l'échelle canadienne, à l'échelle

⁶⁵⁰ Les publications sur la conservation du patrimoine urbain par des membres de l'Icomos Canada sont régulières et de plus en plus nombreuses, on se reportera par exemple à LEBLANC (François), « An inside view of the Convention », *Monumentum*, Special Issue, 1984, p. 17-32 ; LEBLANC (François), « Quelques aspects de la problématique internationale de la conservation des quartiers anciens », communication présentée dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'Association internationale pour la préservation et ses techniques, Québec, 1980. François Leblanc était alors directeur de Icomos international et conseiller auprès de l'Unesco (1979-1983), puis membre du comité exécutif (1984-1987).

⁶⁵¹ Entretien avec François Varin, Directeur du programme Rues Principales – Québec, 26 mars 2003.

française et à l'échelle internationale. Ces réflexions étaient-elles également menées au sein de l'Icomos à l'international ? Bien sûr, on parlait d'une charte canadienne et c'était vraiment la réalité, on se rendait bien compte qu'on était un gang de professionnels et qu'on était dans notre bulle et les gens savent même pas c'est quoi. »⁶⁵²

Au début des années 1980, les deux chartes⁶⁵³, adoptées par l'Icomos Canada, visent non seulement à faciliter l'importation des textes internationaux au sein des pratiques nationales de gestion du patrimoine, mais également à faire connaître, à rendre lisible et, enfin, à légitimer les connaissances canadiennes en matière de protection du patrimoine. Il peut également s'appuyer sur la configuration de l'Icomos Canada, alors relativement forte. Presque tous les fonctionnaires fédéraux (Parcs Canada), provinciaux (Ministère des Affaires Culturelles) et municipaux (Division du Vieux Québec) en charge du patrimoine urbain adhèrent, à l'époque, à ce jeune organisme. Les réflexions menées au sein de l'Icomos Canada sont propices au développement de thèses et de pratiques sur le patrimoine historique. Les interlocuteurs de François Varin sont tous adhérents de l'Icomos international, détenteurs de savoirs particuliers relatifs au patrimoine culturel, exerçant leur métier et leurs activités militantes au sein de pays ou de régions différentes : certains sont adhérents d'un comité national, d'autres responsables de comités nationaux, certains participent à des comités scientifiques internationaux, d'autres enfin appartiennent au Conseil d'administration de l'Icomos international, tel Michel Parant qu'il aurait alors croisé. Les formations, les conférences ou les ateliers de travail facilitent donc les échanges avec des personnalités dirigeant l'organisme. La directrice du programme patrimoine mondial de l'Icomos international le rappelle d'ailleurs :

« C'est une dynamique intéressante qui se crée au sein des comités nationaux et surtout au sein des comités scientifiques internationaux, en particulier lorsqu'ils permettent l'organisation de stage de formation. Les gens alors arrivent avec leurs histoires, leurs clichés, leurs façons de faire et c'est toujours au cours de ces stages que de très bonnes idées émergent... C'est là que les gens d'Icomos discutent vraiment. »⁶⁵⁴

François Varin est alors non seulement le porte-parole de Québec pour défendre les dossiers de candidature, mais il est également le porte-parole de l'Icomos Canada et travaille à accroître la légitimité de ce dernier (définitions du patrimoine, mode de gestion, etc.) au sein de l'organisme international. D'autres adhérents de l'Icomos Canada, à commencer par Jacques Dalibard ou François Leblanc alors directeur de l'Icomos international, participent également à ce lobbying mené au sein de l'Icomos international auprès des autres adhérents, essentiellement d'ailleurs, selon leurs récits, auprès des Européens :

⁶⁵² *Idem.*

⁶⁵³ Charte de Conservation du patrimoine Québécois, Déclaration de *Deschambault*, Conseil des monuments et sites du Québec, comité francophone d'Icomos Canada, Québec, Canada, avril 1982 ; *Charte d'Appleton pour la protection et la mise en valeur de l'environnement bâti*, Comité anglophone d'Icomos Canada, Ontario, Canada, Août 1983.

⁶⁵⁴ *Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.*

« Les gens du municipal et du fédéral se sont beaucoup mobilisés autour de ce projet... et quand je dis les gens, ce sont aussi mes homologues qui étaient presque tous membres de Icomos. Ils se connaissaient, c'était plus simple pour faire des choses ensemble. Bon, je n'étais pas là au début des années 1980, mais mon prédécesseur était impliqué, même s'il a moins participé que le municipal et le fédéral. »⁶⁵⁵ **« Je crois qu'à l'époque le plus gros travail c'était quand même de convaincre les spécialistes européens surtout sur l'aspect authenticité. Si l'inscription de Québec a permis à des gens d'Icomos Canada, comme moi, de faire partie aujourd'hui du bureau, elle n'a pas enlevé cette idée de la tête des européens que le Québec et de manière plus général le Canada n'a pas de patrimoine culturel. Donc ce travail de sensibilisation, il commence au sein d'Icomos même. »**⁶⁵⁶

Les récits québécois relatifs à l'inscription de Québec témoignent d'un vrai lobbying des adhérents de l'Icomos Canada, plus précisément de la part de fonctionnaires municipaux et fédéraux. Mieux, ils montrent comment la candidature municipale est saisie par le comité canadien de l'Icomos pour investir des débats scientifiques internationaux. Ce lobbying est d'autant plus important que l'examen des dossiers de candidature québécois est reporté d'un an et qu'il se développe en parallèle de la réflexion sur les villes historiques (cf. *supra*). Les quelques dix-huit mois qui séparent la décision de différer l'examen de celle de l'inscription permettent aux fonctionnaires et adhérents québécois de l'Icomos Canada de s'exprimer à maintes reprises. Il semble ici possible d'avancer que les six mois qui séparent traditionnellement la réunion du bureau du Comité du patrimoine mondial de celle du Comité du patrimoine mondial correspondent à une activité intense des adhérents de l'organe consultatif, d'échanges, de transferts et de connexions entre les adhérents capables de saisir les particularités, les difficultés du local et ceux constituant les instances dirigeantes.

Les rencontres et les circulations d'individus au sein de l'Icomos international constituent donc une opportunité pour certains acteurs fortement impliqués au plan local. Ils sont alors en capacité d'influer sur la procédure d'évaluation en déplaçant les « problématiques » locales du patrimoine historique vers des scènes nationales et internationales. Les acteurs québécois et lyonnais qui participent à de tels déplacements procèdent toutefois différemment : ils sont en effet contraints par les spécificités des configurations relatives au patrimoine dans chacun des pays ainsi que par celles des comités nationaux : la structuration du comité national d'Icomos, ses activités et son rôle de filtre par rapport au secrétariat de l'Icomos international. De fait, les conditions de possibilité de ces circulations présentent des différences liées aux pratiques et aux cultures administratives nationales : la sélection des éléments définissant le patrimoine mondial demeure finalement indissociable des traditions et des pratiques nationales. Reste que l'analyse précédente donne à voir la participation de quelques acteurs locaux dans la procédure d'évaluation et dans le travail scientifique qui préside à la fabrication de

⁶⁵⁵ Entretien avec Daniel Lauzon, Responsable de la Direction du patrimoine – Ministère de la Culture – Québec, 19 février 2003.

⁶⁵⁶ Entretien avec Dinu Bumbaru, Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 30 mars 2003.

biens du patrimoine mondial et, partant, l'implication de ces acteurs dans la structuration des débats et des enjeux nationaux et internationaux relatifs au patrimoine et au patrimoine mondial. Ces acteurs sont alors soumis à une socialisation aux cadres cognitif et normatif internationaux, aux pratiques formelles et, surtout ici, informelles de l'organisme. Ils ne ressortent pas indemnes des circulations et des activités de lobbying dans lesquelles ils s'investissent et sont amenés à regarder et à saisir le patrimoine local aussi en fonction des logiques nationales et internationales. La section suivante, en observant de possibles effets en retour (par exemple, les bénéfices que les différents protagonistes apparus ci-dessus ont tirés de ces actions), interroge la participation de ces savants locaux aux activités scientifiques internationales portant sur le patrimoine mondial.

2. Le patrimoine mondial pour les savants : circulations, légitimités et cooptations internationales

Les procédures d'évaluation des propositions d'inscription résultent de circulations nombreuses notamment parmi les savants du patrimoine. Ces derniers, même s'ils partagent une culture commune, n'ont pas toujours les mêmes représentations du patrimoine historique et ne sont pas engagés de la même manière dans les activités initiées au sein de l'Icomos international. Les conséquences des circulations observées précédemment concernent non seulement les individus qu'elles mobilisent, notamment à travers une légitimation de leur savoir et de leurs connaissances, mais entraînent également des modifications des rapports de force au sein de l'Icomos international. Ces dernières sont l'occasion, par exemple, de repositionnements, y compris scientifiques, des comités français et canadien de l'Icomos. Ces repositionnements peuvent être lus comme une tentative de maîtrise des enjeux scientifiques auxquels ils sont confrontés. De fait, les agents de l'Icomos international comme ceux des comités nationaux s'évertuent à maintenir vivantes les connexions établies, au cours de la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, entre adhérents de l'Icomos international. Bien plus, à travers les circulations réalisées lors de la procédure d'évaluation, certains acteurs locaux sont impliqués dans des activités scientifiques déclinées au plan national ou encore au-delà des Etats : ils sont alors susceptibles de renouveler leurs représentations du patrimoine historique. Nous verrons plus loin que ces implications ne sont pas sans conséquences sur les effets et les usages locaux des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial (cf. partie III).

Pour, saisir comment les acteurs que nous venons d'observer sont impliqués dans des activités scientifiques internationales, nous nous proposons d'étudier les trajectoires socio-professionnelles de trois individus particulièrement impliqués dans les processus de décision relatifs aux biens lyonnais et québécois. Nous nous attacherons plus précisément ici aux Québécois. En effet, les circulations impliquant ces acteurs entraînent, par des effets en retour, des conséquences, à plus long terme, nettement plus importantes au Canada où la législation en matière de patrimoine est plus récente et moins contraignante et surtout où les pratiques sont moins routinisées qu'en France. Les débats et les enjeux scientifiques relatifs aux définitions du patrimoine et du patrimoine historique y sont alors très vifs.

Formation par l'international et légitimité savante

Les acteurs qui prennent la parole ou qui sont sollicités pour donner leurs avis, lors de la procédure d'évaluation, ne disposent pas systématiquement d'une légitimité locale instituée, ni d'ailleurs d'une reconnaissance de leur spécialité professionnelle ou de leur savoir aux plans national ou international. Il en est ainsi de François Varin, certes architecte et fonctionnaire de la municipalité de Québec, mais dont les propos en tant que spécialiste de la restauration du patrimoine sont, comme ceux de ses collègues employés municipaux, régulièrement contestés⁶⁵⁷. Les discussions auxquelles il prend part à Paris, ses explications sur le patrimoine de Québec, sur les actions entreprises et sur les pratiques de réhabilitation dans la ville sont autant de connexions qu'il continue à développer, à enrichir et à consolider lors de stages, organisés par l'Icomos international ou l'Iccrom, auxquels il participe en 1984 et 1985. Les allers et retours qu'il effectue alors entre le Québec et l'Europe (Paris, Rome, Budapest, etc.) apparaissent, par la suite, essentiels tant pour lui que pour certains de ses collègues municipaux ou savants du patrimoine canadiens. De fait, sa présence dans des formations de l'Icomos ou de l'Iccrom correspond, pour lui, à un changement de fonction. François Varin quitte, en 1984, la municipalité québécoise pour rejoindre l'organisme Heritage Canada, alors dirigé par Jacques Dalibard. Il devient responsable pour le Québec de l'un des programmes de la fondation⁶⁵⁸. Bien qu'il quitte ses fonctions précédentes, il demeure toutefois en étroite collaboration avec ses anciens collègues qu'il retrouve, pour certains, au sein de l'Icomos Canada. C'est ainsi que les parcours de Michel Bonnette, directeur au début des années 1980 de la Division du Vieux Québec (Municipalité de Québec), et de François Varin sont liés. Les deux hommes collaborent quelques années au sein de la Division du Vieux Québec, s'initiant mutuellement aux spécialités l'un de l'autre. Ils participent activement aux campagnes de réhabilitation et de restauration du Vieux Québec, notamment à travers l'élaboration des guides de conservation et de mise en valeur⁶⁵⁹, comme le souligne François Varin, racontant l'effervescence autour du patrimoine à Québec au début des années 1980 :

« Je suis à ce moment là au service canadien des parcs et là dedans, on discute

⁶⁵⁷ Entretien avec Daniel Lauzon, Responsable de la Direction du patrimoine – Ministère de la Culture – Québec, 19 février 2003.

⁶⁵⁸ Le programme Rues Principales est mis en place par Jacques Dalibard en 1984 au sein de Heritage Canada. François Varin développe ce programme pour la province de Québec. Ce programme devient indépendant par la suite au Québec uniquement, il est abandonné dans les autres provinces. Il s'agit d'« *une démarche où on essaie de développer la concertation locale, de faire travailler les partenaires locaux en concertation, qu'ils se donnent une vision du développement futur de leur milieu, et que cela se traduise par des stratégies et des plans d'action concertés* » (entretien avec François Varin, Directeur du programme Rues Principales – Québec, 26 mars 2003.).

⁶⁵⁹ Le premier guide (Villes de Québec, *Guide pour la conservation et la mise en valeur du Vieux Québec*) paraît en 1982, il est suivi quelques années plus tard par la publication de fiches techniques sur la restauration des maisons traditionnelles du Vieux Québec. Voir sur leur élaboration et leurs usages au plan local : RUSSEIL (Sarah), « Logiques d'acteurs et processus d'inscription. Le patrimoine urbain de Québec entre expertise culturelle et enjeux sociaux », dans Maria GRAVARI-BARBAS (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 333-350

de cela et quand le poste s'ouvre à Québec, j'ai appris que j'ai le poste et moi je vais essayer d'implanter cette façon de faire et j'essaie de contaminer autour de moi d'autres personnes comme Michel Bonnette (...) Je suis sur Icomos, sur le Conseil des Monuments et Sites de Québec, Michel Bonnette va rejoindre Icomos, on travaille fort ensemble, on essaie de développer comme une charte pour le Vieux Québec, on se donne un guide. La première version est totalement différente de la version qui a été publiée dans une facture plus attrayante. Cela a beaucoup été dilué par rapport à la rigueur que nous avions donné au début. On avait catégorisé les bâtiments en essayant de caractériser au maximum le caractère des bâtiments, on avait distingué les bâtiments qui demandaient beaucoup plus de soin, etc. On était très rigoureux dans le premier guide d'intervention et il fallait pour nous que les règles du jeu soient très claires, plus on était clair et plus on allait assainir et simplifier le processus de gestion des permis. (...) Ceci étant dit, je reviens à la convergence de circonstances, c'est qu'on essaie de mettre en place une certaine rigueur et de se raccrocher aux principes de la charte de Venise et à des principes qui ont cours au niveau mondial. C'est évident que c'est un grand bout de chemin que nous demandons à la ville de Québec de faire parce qu'elle n'est pas du tout habituée à cela : c'est une gestion en interne et par ma formation, par le fait que je suis à Icomos, que Michel joint les rangs d'Icomos, nous sommes donc deux à essayer de promouvoir l'élargissement, l'ouverture d'esprit pour que nous respections des critères qui ont cours à l'échelle internationale. »⁶⁶⁰

Ils poursuivent, par la suite, leurs discussions et leurs influences réciproques au sein de l'Icomos Canada, plus précisément au sein du comité francophone. Michel Bonnette et François Varin participent ainsi, dès sa création, au comité spécialisé *Gestion des quartiers anciens*, émanation canadienne du comité scientifique international *Villes et villages historiques*, dont la réactivation date des années 1982-1983⁶⁶¹. François Varin apporte beaucoup de contenu, enrichit le comité spécialisé de ce qu'il entend, apprend et voit lors de ses stages et, d'une certaine manière, contribue à redéfinir les termes du débat autour de la protection du patrimoine⁶⁶² au Canada. Michel Bonnette se souvient de cette riche collaboration :

« Je travaillais beaucoup avec François Varin à la Division du Vieux Québec et il était également très mobilisé à Icomos. Nous avons appris beaucoup de choses dans les discussions au sein d'Icomos Canada et même en Europe pour François Varin. »⁶⁶³

Les circulations auxquelles François Varin prend part, les discussions et les activités de

⁶⁶⁰ Entretien avec François Varin, Directeur du programme Rues Principales – Québec, 26 mars 2003.

⁶⁶¹ COMITÉ INTERNATIONAL DE L'ICOMOS POUR LES VILLES HISTORIQUES, *Villes historiques*, Comité scientifique international 10ème Assemblée Générale, Paris, Icomos, p. 3.

⁶⁶² Dans des proportions nettement moins importantes, nous retrouvons ici combien les séjours à l'étranger, les séjours d'études, les séjours de travail correspondent à des moments de redéfinition, ce que Axel Schäfer montre très précisément en regardant certains des protagonistes des échanges transatlantiques, plus précisément entre Etats-Unis et Allemagne, et en s'intéressant à leur fréquentation et à leurs usages de l'Allemagne. SCHÄFER (Axel), *American Progressives and German Social Reform, 1875-1920*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2000.

lobbying auxquelles il se livre lors de la procédure d'évaluation de la proposition québécoise permettent d'abord que le Canada soit représenté dans le comité scientifique international *Villes et villages historiques*, alors même que les compétences canadiennes en la matière sont fortement mises en doute et que la légitimité des Canadiens à participer à l'Icomos international est régulièrement remise en question⁶⁶⁴. Les importations que François Varin facilite au sein de ce comité spécialisé et donc au sein de l'Icomos Canada participent, ensuite, de la construction de la légitimité de ce dernier et contribue à dynamiser un comité national, aujourd'hui encore perçu comme l'un des plus actifs. A travers ses actions et leurs conséquences ainsi qu'à travers celle d'autres Canadiens fortement impliqués, c'est finalement une meilleure intégration du Comité canadien à l'Icomos international qui se joue et surtout une implication de quelques employés municipaux dans des activités et des débats scientifiques internationaux. Ainsi, si François Varin s'écarte assez rapidement de l'Icomos Canada, Michel Bonnette s'appuie, pour la suite de son parcours professionnel, sur la légitimité que lui procure un tel organisme. Il est actuellement toujours l'un des responsables du comité spécialisé *Gestion des quartiers anciens* et participe au comité scientifique international *Villes et villages historiques*. La suite de sa trajectoire socioprofessionnelle s'appuie essentiellement sur la reconnaissance de sa spécialité et de ses connaissances tant par le secrétariat de l'Icomos international, par la municipalité québécoise que par des acteurs du patrimoine au Canada (ministère provincial, Icomos Canada, Conseil des monuments et des sites du Québec). Il est ainsi convié à mener des évaluations *in situ* pour plusieurs propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. S'il n'apparaît pas présent dans les connexions révélées lors de la procédure d'inscription de l'arrondissement historique de Québec, Michel Bonnette est en effet rapidement identifié par les agents du secrétariat de l'Icomos international comme un spécialiste mobilisable, donc comme un potentiel « *expert* ». Cette identification provient de ses relations avec d'autres adhérents de l'Icomos Canada eux-mêmes fortement impliqués ainsi que de sa participation active à un comité scientifique international. Son implication dans des activités scientifiques élaborées et pensées au-delà des frontières nationales se révèle par la suite essentielle lors de la création, sur l'initiative de la municipalité québécoise, de l'organisation des villes du patrimoine mondial (Ovpm)⁶⁶⁵. Michel Bonnette effectue toute sa carrière à Québec, les différents postes qu'il occupe ont trait au patrimoine et, lorsque Québec figure sur la Liste du patrimoine mondial, il devient le passeur des représentations et des interprétations du patrimoine mondial au sein de la ville. De fait, il est aujourd'hui connu et

⁶⁶³ Entretien avec Michel Bonnette, employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 10 février 2003.

⁶⁶⁴ Entretien avec Jacques Dalibard, 6 mars 2003. Voir également les présentations et les analyses dans EZOP-Québec, *Une ville à vendre*. Rapport remis au Conseil des œuvres et du bien-être de Québec, 1972. Tome 1 : LAMARCHE (François), *Pour une analyse marxiste de la question urbaine*. Tome 2 : COUILLARD (Robert), *Marché immobilier et création d'un centre-ville : le cas de Québec*. Tome 3 : ROBERT (Lionel), RACICOT (Pierre), *La politique de la rénovation urbaine : le cas québécois*. Tome 4 : DORÉ (Gérard), MAYER (Robert), *L'idéologie du réaménagement urbain à Québec*. Le rapport a été réédité en format condensé : EZOP-Québec, *Une ville à vendre*, Laval, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1981 et dans HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie Urbaine de Québec.*, Québec, Editions du Méridien, 1994.

reconnu comme « *expert du patrimoine historique* »⁶⁶⁶ à Québec, au Québec, au Canada ainsi que dans l'espace transnational structuré autour de l'objet patrimoine mondial. L'Icomos, notamment *via* les personnalités de Jacques Dalibard et François Varin, et l'inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec favorise finalement son déroulement de carrière⁶⁶⁷ ainsi que le renouvellement des « problématisations » et des représentations du patrimoine, ce qu'il reconnaît lui-même :

« Je suis à Icomos depuis longtemps, j'ai participé à beaucoup de choses avec François Varin, avec Jacques Dalibard... au moins quand je parlais de conservation du patrimoine, j'avais cette carte là : je suis un spécialiste de l'Icomos... encore plus quand j'ai pu faire des visites pour l'Icomos international. C'était important pour nous fonctionnaires municipaux d'avoir ces compétences et qu'elles soient reconnues. Je me suis toujours formé finalement auprès de l'Icomos et des choses que nous discutons dans ces réunions... et à l'international on apprend plein de choses, surtout à voir les choses autrement. »

⁶⁶⁸

La procédure d'inscription et ses conséquences au sein de l'Icomos facilitent donc, pour certains adhérents, une double légitimation et une double intégration. En prenant la parole dans des lieux fermés de l'Icomos, ces adhérents se présentent comme spécialistes d'un site local, notamment vis-à-vis de l'Icomos international. Ce faisant, ils disposent au sein des villes de la légitimité scientifique de l'association savante.

« C'était important, tout ce que nous faisons à l'Icomos, parce qu'à la ville, nous nous accrochions beaucoup avec le maire ou avec les entrepreneurs... Je suis parti ensuite, donc je ne peux pas témoigner moi-même des évolutions... mais l'un de mes anciens collègues m'a dit qu'ils se sentaient plus pris au sérieux après l'inscription, qu'ils étaient mieux entendus, y compris du ministère des Affaires culturelles. Quoiqu'il en soit, c'est certain que j'ai pu mener à bien, au moins au départ, mon travail de Rues principales, parce que je disposais de connaissances validées et réactualisées grâce à ces collaborations... à l'Icomos, même si je suis peu resté dans l'organisme par la suite. »⁶⁶⁹

⁶⁶⁵ L'Organisation des villes du patrimoine mondial est créée sur l'idée de Jacques Dalibard, Jean Pelletier et de Federico Mayor et sur l'initiative de Jean-Paul L'Allier en 1991. Son siège social est à Québec, elle dispose de bureaux régionaux. Elle vise à rassembler les responsables politiques et techniques des villes dont un site figure sur la Liste du patrimoine mondial. Lyon et Québec sont membres de ce réseau de villes. Nous reviendrons dans la partie III sur la création de cette organisation.

⁶⁶⁶ Propos de Léonce Naud, Militant actif de Gens de baignade à Québec, discussion non enregistrée, 22 novembre 2004.

⁶⁶⁷ Si ces carrières demeurent essentiellement locales, il nous semble important de souligner les influences et les effets d'opportunité que la participation à un organisme tel que l'Icomos peut créer. Sur les trajectoires professionnelles et les organisations internationales, voir GUILHOT (Nicolas), « Les professionnels de la démocratie. Logiques militantes et logiques savantes dans le nouvel internationalisme américain », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 139, 2001, p. 53-65.

⁶⁶⁸ *Entretien avec Michel Bonnette, employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 10 février 2003.*

⁶⁶⁹ *Entretien avec François Varin, Directeur du programme Rues Principales – Québec, 26 mars 2003.*

Les implications, certes différentes, de François Varin et de Michel Bonnette au sein de l'Icomos, notamment lors de la procédure d'inscription de l'arrondissement historique de Québec, orientent leurs trajectoires professionnelles et accroissent la légitimité de leurs compétences au plan local comme au sein de l'espace transnational de circulation. Ces individus poursuivent toutefois leurs travaux à Québec. Ce constat invite à penser que l'Icomos international ne représente qu'une opportunité professionnelle très relative et que le patrimoine mondial reste une catégorie de patrimoine moins valorisée que le patrimoine historique parmi les savants du patrimoine.

Si l'enquête de terrain menée à Lyon ne révèle pas de phénomènes similaires, elle montre tout de même une implication un peu différente de quelques acteurs dans des activités scientifiques relatives au patrimoine mondial. Ainsi Didier Repellin qui avait déjà endossé, à plusieurs reprises, le rôle d'évaluateur de l'Icomos lorsqu'il est mobilisé par Régis Neyret et le maire de Lyon, est depuis sollicité pour d'autres projets en lien avec la Convention du patrimoine mondial. D'évaluateur pour le compte de l'Icomos international, Didier Repellin devient en quelque sorte consultant pour les nouveaux candidats à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cette activité de consultant est favorisée par l'Icomos international, ce que confirme l'un des interviewés, salarié de l'Icomos France :

« Si une ville vous appelle pour des questions relatives à une inscription ? On lui donne le numéro de téléphone d'une autre ville ou de la personne qui a constitué le dossier pour un autre site pour qu'il prenne contact et qu'il sache à quels problèmes il se heurte. Ce sont les gens qui ont fait déjà qui savent, parce que nous n'y connaissons rien. LD : c'est pour qu'ils évitent un refus d'emblée FP : et pour qu'ils comprennent également comment cela marche, parce qu'une personne qui a déjà fait, c'est déjà heurté à tous les méandres parce que c'est très compliqué. Donc la personne qui arrive et qui ne connaît rien, il vaut mieux qu'elle discute avec celle-ci. »⁶⁷⁰

Didier Repellin est ainsi recommandé par l'organisme pour participer à l'élaboration de dossiers pour des sites gérés par des pays dans lesquels les comités nationaux sont moins développés qu'en France ou au Canada, ou même sont inexistants.

A y regarder de plus près, ces trois exemples rendent compte de trajectoires au cours desquelles les acteurs acquièrent, hors des cercles de leur principale activité, un rôle de savant du patrimoine mondial, mais aussi de spécialistes de l'organisation municipale à l'égard du patrimoine et de ses possibles transformations⁶⁷¹. Ces trois individus sont de fait en partie modelés par les relations construites au sein de l'Icomos international, par la culture commune du patrimoine mondial, culture qu'ils contribuent également à construire et à développer. Bien plus, leurs représentations du patrimoine et du patrimoine mondial sont modifiées par leurs activités au sein de l'Icomos international. Déplacer le regard des trajectoires individuelles vers le fonctionnement collectif de l'association savante donne alors à voir que des stratégies de recrutement sont à l'œuvre : elles visent la formation, le recrutement d'adhérents, voire d'« *experts internationaux* », et, au-delà, le renforcement

⁶⁷⁰ Entretien avec Françoise Pitras et Louis Decazes, salariés de l'Icomos France, 5 décembre 2003.

⁶⁷¹ Notre étude donne ainsi à voir que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pourrait donner lieu à des phénomènes de professionnalisation qu'il serait nécessaire d'étudier finement.

de la légitimité de l'Icomos international au sein de l'espace transnational de circulation du patrimoine mondial en tant qu'évaluateur du patrimoine mondial et en tant qu'organe consultatif de l'Unesco. C'est là la seconde conséquence des connexions révélées lors de la procédure d'inscription qui est donnée à voir : l'enrôlement de nouveaux adhérents dans des activités de l'organisme transnational, autrement dit, une plus grande participation d'agents municipaux ou d'acteurs locaux aux activités scientifiques liées à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Coopter des acteurs locaux dans les activités de l'Icomos et former de nouveaux savants

Si les agents du secrétariat de l'Icomos international construisent et consolident des connexions avec des spécialistes et des professionnels du patrimoine, ils n'entreprennent que très peu de démarches pour accroître le nombre d'adhérents de l'organisme. Ce travail de mobilisation revient davantage aux comités nationaux. Les pratiques sont ici extrêmement diverses. Alors que le comité canadien d'Icomos ne rassemble que les initiés du patrimoine, selon les statuts et les pratiques actuelles, le comité français développe une forte politique d'ouverture. L'objectif de l'Icomos France est de « rassembler tous ceux que leur profession conduit à exercer des responsabilités (...) dans le domaine de la conservation du patrimoine »⁶⁷². Le public visé par l'association s'est depuis quelques années élargi notamment aux collectivités territoriales, comme le rappelle cette salariée de l'Icomos France :

« Qui sont ces adhérents ? C'est très varié. Bien sûr ce sont surtout des professionnels du patrimoine (architectes, urbanistes, paysagistes, etc.). Nous avons aussi des petites associations de défense du patrimoine telle que l'association de défense du Vieux Paris. (...) Il y a aussi des collectivités locales, nous en avons une quarantaine : des petites communes, de plus grosses villes, et aussi maintenant des sivo, des communautés urbaines, etc. Ils ont besoin de conseils et pour eux, l'Icomos représente un réseau quand ils ont des problèmes de gestion de la ville, notamment pour les petites communes. »⁶⁷³

La procédure d'inscription offre aux agents des comités nationaux une opportunité particulière pour fabriquer de nouvelles connexions avec des adhérents potentiels. En effet, si l'Icomos France ne participe pas directement à la procédure d'inscription, les activités des évaluateurs travaillant pour le compte de l'Icomos international leur permettent d'identifier les employés des villes ou les personnes fortement mobilisées au sein des collectivités territoriales puis de leur présenter, en s'inscrivant dans la poursuite des travaux de ces évaluateurs, les activités des comités nationaux et des comités scientifiques internationaux. L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial favoriserait en effet l'ouverture de fenêtres d'opportunité, de moments au cours desquels les acteurs locaux seraient « réceptifs »⁶⁷⁴ à l'importation de nouvelles pratiques, de

⁶⁷² Brochure de présentation, Icomos France, 2003.

⁶⁷³ Entretien téléphonique avec Françoise Pitras, salariée de Icomos France, 23 novembre 2003.

⁶⁷⁴ Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

nouvelles réflexions sur la gestion du patrimoine et, partant, à de possibles remises en jeu des régulations politiques entre municipalités et Etat. Françoise Pitras revient, en entretien, sur ces connexions possibles et sur les relations entre municipalités et Icomos France, d'où il ressort que ces relations demeurent complexes et changeantes :

« Lyon est-elle devenue membre de l'Icomos section française après l'inscription ou bien l'était-elle avant ? Oui, elle est devenue membre après l'inscription. (...) Pour les adhésions des collectivités locales, effectivement, cela va du petit village à la grande ville, ce sont toutes des collectivités locales pour qui dans la gestion de la ville, la gestion du patrimoine est importante, qui adhèrent. Donc cela fait déjà un profil assez spécial. Il est évident que si c'est un petit village, les décisions sont prises en conseil municipal chaque année, parce que c'est une adhésion renouvelable, ils peuvent adhérer une année, ne plus adhérer l'année suivante, etc. C'est assez aléatoire, nous on s'en fout... Enfin on ne s'en fout pas des cotisations, mais je veux dire, on ne fait pas de prosélytisme, on n'essaie pas de récolter des adhésions... Tout est une question de temps et d'énergie chez nous. Les gens n'ont jamais le temps, nous n'avons pas le temps, donc dès que quelqu'un... pour les petits villages c'est assez simple, mais pour les grandes villes, il faut que quelqu'un dans les services techniques de la ville ou dans les élus comprenne que c'est important pour la ville d'adhérer à l'Icomos, trouvent les arguments et arrivent à convaincre l'équipe municipale, parce que c'est elle qui vote. Donc à Lyon, c'est B. Delas, à Carcassonne, c'est le directeur de l'urbanisme. Nous avons une personne ressource dans chaque ville et nous préférons que ce ne soit pas un élu, parce que les élus changent à chaque élection et nous n'avons pas le temps... Le temps que nous ayons créé des liens, des relations, ils sont partis ; tandis que les services techniques, c'est plus pratique, parce que c'est toujours la même personne et même quand elle change, la personne réessaiera d'impliquer la ville et expliquera tout ce que nous avons déjà fait. Or s'il n'y a personne, bon cela ne leur dit rien : ils s'en foutent. »⁶⁷⁵

Les connexions que les permanents de l'Icomos France cherchent ici à construire ne s'adressent pas à n'importe quelles catégories d'acteurs. Leurs expériences de collaboration avec des collectivités locales les incitent à sensibiliser, voire enrôler, des employés de ces entités administratives. Ils seraient plus « sensibilisés »⁶⁷⁶ aux problématiques du patrimoine et moins souvent amenés à changer de poste. Les récentes démarches des deux permanents de l'Icomos France pour mobiliser au sein de leurs groupes de travail des agents des municipalités dont un site figure sur la Liste du patrimoine mondial participent d'une logique d'enrôlement de ces acteurs :

« Ensuite, il y a des liens très particuliers entre ces gens-là, c'est-à-dire la ou les personnes ressources et la section française de l'Icomos : dès qu'ils ont un problème, ils nous appellent pour savoir, etc. et nous dès que nous avons besoin nous les appelons, par exemple dans nos liens avec le réseau international si nous devons recevoir les gens de je ne sais quel comité Icomos qui viennent pour voir comment est géré tel ou tel point dans les villes en France, on les

⁶⁷⁵ Entretien avec Françoise Pitras, salariée de Icomos France, 5 décembre 2003.

⁶⁷⁶ Idem.

enverra plutôt à quelqu'un que nous connaissons à l'Icomos, plutôt que les envoyer à la mairie de Paris, où nous ne connaissons personne. »⁶⁷⁷

Ainsi à Lyon, l'Icomos France établit, au cours de l'année 2000, des contacts avec le chargé de mission auprès de l'adjoint à la Culture de la Ville de Lyon dans le cadre de la Mission Site historique dont la création suit l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du site historique de Lyon (voir Partie III). Le développement de connexions par les adhérents de l'Icomos France correspond, à travers une lecture en creux de leurs propos, à la volonté d'identifier des acteurs en mesure de diffuser leur savoir, leurs connaissances, des expériences, des pratiques et donc la culture transnationale. Ceci témoigne des velléités d'établir des collaborations ancrées dans un temps long et développées essentiellement à l'échelle nationale et de diffuser largement les normes internationales. Le comité français de l'Icomos tient à demeurer le relais entre ces acteurs et les membres du bureau de l'Icomos international. Son implantation au plan national, ainsi que son existence et sa légitimité face aux autres comités nationaux et aux orientations décidées par le bureau de l'Icomos international semblent devenir alors l'enjeu de la recherche de nouveaux adhérents.

Au Canada, l'implication des acteurs municipaux au sein du comité national d'Icomos est moins l'objet de stratégies particulières. Les agents de l'Icomos Canada sont à la recherche de participants qui s'impliquent dans leurs activités classiques telles que les comités spécialisés, les groupes de travail, les colloques, les publications et qui apportent des ressources plus ponctuelles, informent les autres adhérents.

« En fait Icomos peut avoir un rôle très important dans les provinces ou les pays où il n'y a pas d'autres associations du patrimoine. Ici pour nous il y a pas mal de choses dans le pays. Donc Icomos reste petit voire marginal et c'est très compliqué de motiver des gens pour venir... Il n'y a pas d'argent, on ne peut pas aider les gens. C'est plutôt Icomos qui aurait besoin de monde, mais c'est un cercle très fermé qui ne souhaite visiblement pas s'ouvrir, ils ne cherchent que des spécialistes, des architectes conservateur, etc. »⁶⁷⁸

La répartition des prérogatives et des compétences en matière de patrimoine rend plus complexe les démarches : seule la municipalité de Québec bénéficie, pour le moment au Canada, de compétence et de moyens d'action directs sur son patrimoine. Par ailleurs, le Canada comme les Etats-Unis voient se développer depuis le milieu des années 1980 nombre d'organisations et de fondations dont l'objet est la protection et la valorisation du patrimoine. L'Icomos Canada est donc amplement concurrencé sur son propre domaine d'action par des organismes disposant de ressources, notamment financières, beaucoup plus importantes⁶⁷⁹.

⁶⁷⁷ *Idem.*

⁶⁷⁸ *Entretien avec Dinu Bumbaru, Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004.*

⁶⁷⁹ C'est le cas de Heritage Canada, mais aussi de l'*Association for Preservation Technology* (association née à Montréal et développée aujourd'hui à partir des Etats-Unis). La seconde vise essentiellement les professionnels. Leur influence sur le développement des politiques de protection du patrimoine à l'échelle nationale et sur les capacités d'action d'un organisme tel que Icomos Canada est importante.

Il ne s'agit pas finalement, dans les cas français et canadien, de « stratégie volontaristes d'enrôlement »⁶⁸⁰ des acteurs municipaux, les démarches demeurant encore très parcellaires. Les clivages et les tensions perceptibles relèvent essentiellement de différences des pratiques et de cultures administratives nationales. A celles-ci s'ajoutent les conflits et les concurrences entre comités nationaux, la course à la présidence de l'organisme international et, plus encore, les propos de dénigrement de certains évaluateurs ou des choix de certains comités nationaux en sont les principaux indicateurs⁶⁸¹. Reste que ces ambitions de recruter de nouveaux adhérents témoignent du contexte général auquel les Lyonnais et les Québécois se confrontent le temps de la procédure d'inscription : celui-ci est largement déterminé par des enjeux et des débats scientifiques qui traversent l'espace transnational de circulation. Ainsi en répondant à l'offre internationale que constitue, selon eux, la Liste du patrimoine mondial, les acteurs lyonnais et québécois se confrontent aux interprétations et aux représentations internationales du patrimoine et du patrimoine mondial. Certains d'entre eux sont alors sollicités pour prendre part à des activités scientifiques nationales ou internationales. Plus largement, ils prennent connaissance de l'action plus globale dans laquelle s'insère la fabrique de la Liste du patrimoine mondial.

La procédure d'inscription facilite des connexions et des circulations entre adhérents de l'Icomos international au-delà donc des frontières nationales. L'analyse qui précède montre alors que certains acteurs de scènes locales peuvent tenter d'infléchir le processus de décision des nouvelles inscriptions par l'intermédiaire de l'association transnationale réunissant des savants du patrimoine mondial, constituant finalement un « entre monde »⁶⁸². Les théories sur la protection et la valorisation du patrimoine diffusées par l'Icomos international apparaissent ici très pragmatiques : il ne s'agit pas d'imposer ou d'exporter des normes et des pratiques toutes faites, mais bien de les construire progressivement et en partenariat avec des scènes locales ou nationales, *via*

⁶⁸⁰ L'expression est empruntée à Marina Serré et Frédéric Pierru dans leur analyse du rôle des organisations internationales dans la production d'idées appelées à faire consensus en matière de politique de protection maladie. Dans ce cadre, l'OCDE et la Banque mondiale développent des stratégies d'enrôlement des acteurs nationaux à travers la mise en place d'un travail de pédagogie et d'information d'une part et, d'autre part, à travers la constitution d'une « communauté épistémique internationale d'experts de la réforme de la protection maladie ». SERRE (Marina), PIERRU (Frédéric), « Les organisations internationales et la production d'un sens commun réformateur de la politique de protection maladie », *Lien social et Politiques – RIAC*, 45, 2001, p. 105-128.

⁶⁸¹ Ces éléments nous sont donnés à voir à travers les entretiens menés auprès de Françoise Pitras (salariée de Icomos France, 5 décembre 2003), de Régina Durighello (Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 14 février 2001), d'Olivier Poisson (Inspecteur général des Monuments Historiques, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture, 5 janvier 2004), de Dinu Bumbaru (Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004), de François Varin (ancien fonctionnaire de la Ville de Québec – Division du Vieux Québec, actuellement directeur de Rues Principales, 26 mars 2003) ou encore de Michel Bonnette (employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 9 mars 2004).

⁶⁸² L'expression « world in between » est proposée par Daniel T. Rodgers pour qualifier un espace transnational ne se réduisant pas aux seules relations entre Etats ou entre municipalités. Voir RODGERS (Daniel T.), *Atlantic Crossings...*, *op. cit.*

les adhérents des comités nationaux d'Icomos ou encore en impliquant des acteurs locaux qui sont progressivement formés aux théories internationales. La procédure d'évaluation constitue alors un moment important pour les comités nationaux d'Icomos : ils sont à même de repérer des acteurs locaux et de les coopter. Le flou entretenu au sein de l'organisme permet en outre des appropriations multiples. Les circulations et les pratiques internes à l'Icomos international et à sa structuration en comités nationaux engendrent ainsi des transferts d'informations, de connaissances, de pratiques et de répertoires d'action collective. Ces circulations d'adhérents de comités nationaux d'Icomos constituent alors des opportunités pour les élites municipales : elles trouvent en effet là un soutien et une caution scientifique à leur candidature, voire même une façon d'infléchir le processus de décision.

Les connexions réalisées au sein même de l'Icomos international, dont l'objectif initial vise à influencer sur la décision du Comité du patrimoine mondial, sont loin d'être les seules tentatives et les seules opportunités des acteurs de scènes locales de peser sur le choix des nouvelles inscriptions. La mise en évidence de la politisation toujours plus importante des délégations nationales participant au Comité du patrimoine mondial invite à questionner l'action et les stratégies établies par les élus locaux au cours du processus d'évaluation et de la prise de décision.

II. Les élus locaux et la publication du « décret public patrimonial » international : une participation maîtrisée

Le troisième chapitre de la présente recherche a largement souligné l'implication essentielle des savants du patrimoine dans la définition scientifique des biens du patrimoine mondial, mais aussi le rôle décisif des Etats et du Comité intergouvernemental dans l'existence effective de ces biens. Ce troisième chapitre a montré que des débats et des enjeux scientifiques et politiques traversant l'espace transnational de circulation et des activités scientifiques et politiques qui y sont pensées et déclinées conditionnent la fabrique des biens du patrimoine mondial. Si une partie des activités scientifiques internationales sont données à voir à certains acteurs locaux lors de la procédure d'inscription (cf. *supra*), les débats et les enjeux politiques internationaux sont pour partie également perçus et saisis au plan local. Autrement dit, le processus de décision correspond à un moment où « problématisations » locales du patrimoine mondial et enjeux politiques internationaux autour de cette notion interagissent. Reste alors à savoir par qui et comment. L'analyse du processus de décision invite à en observer deux moments précis pour comprendre comment l'enjeu politique local progressivement constitué autour de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est diffusé, modifié et renforcé par les dynamiques internationales : la visite *in situ* au cours de laquelle les élus municipaux rencontrent un « expert » du patrimoine mondial et la réunion du Comité du patrimoine mondial réunissant des délégations nationales généralement politisées. Les connexions entre des acteurs porteurs de logiques internationales et des représentants municipaux prennent alors place au sein d'organisations politico-administratives structurées où s'exercent des rapports de force. Elles sont, de fait, inséparables des chaînes d'interdépendances qui lient les acteurs les

uns aux autres, les institutions les unes aux autres, mais aussi à d'autres acteurs ou d'autres organismes apparemment extérieurs. L'action engagée auprès de l'Unesco, y compris le processus de décision, ne peut donc se soustraire aux chaînes d'interdépendances au sein desquelles évoluent les municipalités. Ces dernières voient à travers l'État un potentiel relais politique pour participer (voire pour tenter d'infléchir) au processus de décision, donnant alors à voir que des élus municipaux sont cooptés dans des activités politiques internationales portant sur le patrimoine mondial.

1. Les élus locaux face à l'évaluateur international : import-export autour du patrimoine mondial

Le chapitre précédent met en évidence une intense activité, due notamment à de multiples circulations d'individus au sein de l'Icomos international, entre le dépôt de dossiers concernant de nouvelles propositions d'inscription et les décisions prises par le Comité du patrimoine mondial d'inscrire ou non ces sites sur la Liste. L'évaluation *in situ* est apparue précédemment comme un moment au cours duquel les échanges et les connexions entre les gestionnaires de sites proposés à l'inscription et les évaluateurs sont recherchés. Cette visite participerait donc de cette phase d'intense activité. Il s'agit alors d'observer concrètement qui est mobilisé parmi les gestionnaires des sites évalués, comment ces acteurs se positionnent face à l'évaluateur, par qui ils sont habilités à parler et dans quel cadre. Il s'agit ensuite de questionner les éventuels effets en retour et donc de saisir comment ces visites et les connexions qui ont lieu influent sur les « problématisations » locales du patrimoine mondial : les élus locaux sont alors en effet face à la notion de patrimoine mondial telle qu'elle est pensée à travers les activités scientifiques et politiques internationales. L'analyse du déroulement de ces visites et de leurs conditions de réalisation vise à caractériser le positionnement des gestionnaires de site vis-à-vis des évaluateurs et donc de l'Icomos international et, enfin, à comprendre comment les premiers perçoivent et pensent les responsables de la mise en œuvre du patrimoine mondial. L'étude de visites réalisées après l'inscription à Québec apporte des éléments complémentaires, non pour ce qu'elles entraînent en termes d'action publique (voir pour cela la partie III), mais pour leur caractère très officiel et pour situer dans la durée la perception que les acteurs locaux ont des évaluateurs ainsi que de l'Unesco et de ses organes consultatifs.

L'arrondissement historique de Québec n'est pas soumis à une évaluation sur place, celle-ci étant récemment instituée. En revanche, des missions sont organisées à deux reprises⁶⁸³ dans la capitale québécoise sur commande de l'Icomos international et de l'Unesco afin d'observer le contexte local et le fonctionnement des acteurs dans le domaine de la gestion du patrimoine (cf. *infra*). Les observations sont restituées par la suite auprès du Comité du patrimoine mondial⁶⁸⁴. Ces missions, qu'elles aient lieu pendant la procédure d'inscription ou ultérieurement, sont, par les caractéristiques des personnes qui les commandent, de celles qui les effectuent, par leurs méthodes et par les

⁶⁸³ Une première mission d'un évaluateur de l'Icomos se déroule en 1992 à la suite de différends relatifs à un projet privé (soutenu par la municipalité québécoise), une seconde en 1999 consécutive aux difficultés suscitées par un projet du Port autonome de Québec (projet fédéral). Voir la partie III.

contextes dans lesquels elles se déroulent, très similaires.

Maîtriser la réception d'un « représentant de l'Unesco »⁶⁸⁵

Les visites *in situ*, comme les procédures de suivi des sites inscrits, sont aujourd'hui des étapes imposées par les textes internationaux⁶⁸⁶ : recevoir les évaluateurs missionnés par l'Icomos international et répondre à leurs questions et à leurs requêtes constituent une obligation non seulement pour les élus municipaux, mais également pour les représentants étatiques. Ces derniers sont informés par voie officielle de visites qui ne sont pas toujours bien perçues, comme en témoignent les propos de ce Français, agent du Ministère de la Culture, et de ce Québécois, élu au bureau de l'Icomos international :

« C'est essentiel cette visite sur place. Je crois que les gens au plan local sentent vraiment qu'elle est importante et nous essayons de faire en sorte qu'elle se déroule le mieux possible... avec nos petits moyens. C'est aussi un enjeu pour la France en fait. »⁶⁸⁷ « C'est certain que les gouvernements n'aiment pas vraiment être interpellés par l'Unesco pour des problèmes qui ont lieu sur leur propre territoire. Donc ils sont assez soucieux que cela se passe bien... si possible qu'aucun expert ne soit missionné et en cas contraire que leur visite soit assez discrète. C'est un peu une mauvaise publicité pour les gouvernements les visites après inscription... »⁶⁸⁸

Les administrations étatiques sont en effet partie prenante des débats et des activités relatives au patrimoine mondial et sont également les représentants officiels des sites expertisés, dans l'espace transnational de circulation. Dès lors, la visite d'un individu affilié à l'espace transnational ne constitue pas une opération neutre pour les services étatiques. La visite *in situ* comme les visites de suivi sont donc des moments où les enjeux et les débats internationaux et nationaux autour du patrimoine mondial et, enfin, les « problématisations » locales de cette notion se rencontrent. Or, l'étude du travail des évaluateurs de l'Icomos international (chapitre 3) permet ici d'affirmer que les conditions dans lesquelles les visites sont réalisées sont dissymétriques. De fait, les évaluateurs, venant évaluer les propositions d'inscription en regard des textes et des normes

⁶⁸⁴ Il s'agit de ce que le Comité du patrimoine mondial appelle le suivi réactif qui consiste à commander « des rapports sur l'état de conservation de certains biens du patrimoine mondial qui sont menacés ». Des professionnels sont envoyés observer le fonctionnement de sites lorsque des difficultés liées à leur gestion sont mentionnées. Voir les paragraphes 169 à 176 de UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005.

⁶⁸⁵ Entretien avec Pierre Larochelle, Professeur d'architecture et initiateur de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port (années quatre vingt), 13 février 2003.

⁶⁸⁶ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005 - Annexe 6.

⁶⁸⁷ Entretien avec Olivier Poisson, Inspecteur général des Monuments Historiques, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture, 5 janvier 2004.

⁶⁸⁸ Entretien avec Dinu Bumbaru, Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004.

internationaux, jugent ce qui se passe au plan local, en établissent une présentation très précise et, pour ce faire, rencontrent les différents acteurs mobilisés par les politiques urbaines qui ont trait au patrimoine ⁶⁸⁹. En outre, ces individus s'appuient sur une légitimité institutionnelle (celle de l'Icomos, mais plus encore celle de l'Unesco) dont l'influence sur les gestionnaires des sites est étudiée plus bas. Ils disposent enfin de ressources importantes telles que, par exemple, les informations figurant dans les dossiers de candidature ou encore celles que des adhérents du comité national de l'Icomos ont pu leur transmettre. Leurs trajectoires socio-professionnelles les amènent à fréquenter l'un des comités nationaux d'Icomos ou l'un des lieux transnationaux de formation sur le patrimoine culturel, par exemple l'Iccrom ⁶⁹⁰ : ils sont donc à même de mobiliser des ressources et des sources informelles. *A contrario*, les Lyonnais et les Québécois, comme d'ailleurs les représentants des gouvernements nationaux, ne savent pas, avant ces visites ni même pendant, quels sont les avis des adhérents de l'Icomos international. La directrice du programme Patrimoine mondial de l'Icomos international revient, en entretien, sur l'instauration de cette visite et souligne l'importance d'une observation concrète et d'une sensibilisation des acteurs locaux aux thèses de l'organisme, d'où il ressort finalement que le travail scientifique auquel se livrent ces évaluateurs se double d'un travail de sensibilisation et de diffusion des normes et des pratiques internationales :

« A quoi correspond la visite *in situ* ? Pourquoi est-elle mise en place ? L'idée principale, c'est vraiment de sensibiliser les acteurs locaux à la Convention du patrimoine mondial, à la Stratégie globale. En réalité, c'est un expert international qui va à la rencontre des gens, qui va regarder comment les choses se passent au plan local... Il observe directement sur place. » ⁶⁹¹

Les évaluateurs se confronteraient concrètement, lors de telles visites, tant aux « réalités de terrain » ⁶⁹² qu'aux organisations politico-administratives au sein desquelles sont développées les politiques de gestion du patrimoine urbain. Les récits des évaluateurs rencontrés pendant les investigations de terrain convergent sur le caractère solennel donné aux visites *in situ* par les acteurs locaux. L'évaluation scientifique à laquelle ils répondent se transforme rapidement en une visite officielle, comme le soulignent ces évaluateurs occasionnels français et canadien :

« Quand vous faites une mission, qui rencontrez-vous sur place ? Alors là c'est

⁶⁸⁹ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2005, Paragraphe 173.

⁶⁹⁰ A titre d'exemples, Michel Bonnette est très impliqué au sein de l'Icomos Canada et au sein du comité spécialisé « Gestion des quartiers anciens », émanation canadienne du comité scientifique international « Villes et villages historiques » ainsi qu'au sein du comité scientifique international lui-même; Olivier Poisson adhère à l'Icomos France, Dinu Bumbaru à l'Icomos Canada. Christina Cameron, quand à elle, est adhérente de l'Icomos Canada et chef de la délégation canadienne auprès du Comité du patrimoine mondial.

⁶⁹¹ *Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 14 février 2001.*

⁶⁹² Entretien avec Michel Bonnette, employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 9 mars 2004.

toute une histoire, d'abord c'est sûr que quand vous allez en mission pour une demande d'inscription, cela fait longtemps qu'ils vous attendent, les autorités politiques, les gens des ministères : tout le monde déroule le tapis rouge... alors vous rencontrez tout le monde finalement, tous ceux qui veulent bien ou que vous voulez rencontrer. Si vous dites-moi, je veux rencontrer telle personne, ils vont faire l'impossible pour que vous puissiez la rencontrer. Pour eux l'inscription est tellement importante que... vous êtes le oui ou le non. Donc c'est très difficile de naviguer et de rester neutre. (...) Je ne m'attendais pas à figurer en une du journal de la région au Brésil avec une immense photo, moins encore à ce que l'article soit vraiment développé à l'intérieur. Les visites sont vraiment l'occasion pour les gestionnaires de se montrer. »⁶⁹³ « On voit vraiment que l'inscription est importante au moment de la visite sur place. C'est un peu comme si tout le monde, enfin toute la ville concernée, essayait de nous séduire... il y a les journaux, les photographes... »⁶⁹⁴

De fait, l'évaluateur est perçu comme le porte-parole de « l'instance consacrate ». Mieux, l'Icomos international et l'Unesco sont assimilés à « l'international »⁶⁹⁵ appréhendé alors comme un niveau hiérarchique supérieur. L'analyse de la visite *in situ* à Lyon comme celle des visites postérieures à l'inscription, à Québec, révèlent qu'elles se traduisent par la mise en œuvre de stratégies locales de séduction. En voulant montrer la « bonne gestion » du patrimoine historique, les acteurs locaux sont alors amenés à prendre en compte différentes problématiques liées au patrimoine et à établir officiellement un lien entre le patrimoine historique tel que défini localement et la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Autrement dit, les activités politiques et scientifiques traversant l'espace transnational du patrimoine mondial prennent alors sens et corps pour les élus municipaux.

Logiques de représentation et lobbying en faveur du local

Lyon n'échappe pas à la tendance actuelle : la visite de l'évaluateur a correspondu à la réception d'un grand personnage et à un moment de fort lobbying des Lyonnais. Todor Kretev se souvient « avoir été particulièrement bien accueilli »⁶⁹⁶. Régis Neyret revient, en entretien, sur la réception réservée à ce personnage, d'où il ressort qu'il fallait être à la hauteur :

« Bon, nous l'avons reçu à la Tour Rose évidemment, parce qu'il fallait bien le recevoir, lui montrer ce qu'est l'hospitalité lyonnaise... nous l'avons également emmené dans les meilleurs restaurants lyonnais, cela va de soi ! »⁶⁹⁷

⁶⁹³ *Idem.*

⁶⁹⁴ *Entretien avec Olivier Poisson, Inspecteur général des Monuments Historiques, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture, 5 janvier 2004.*

⁶⁹⁵ Le terme est utilisé tel quel par nombre de nos enquêtés.

⁶⁹⁶ Echange mail avec Todor Kretev, mai-juin 2005.

⁶⁹⁷ *Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.*

Les fabricants des dossiers de candidature ne préparent pas la réception réservée à ce représentant des organisations internationales. La direction de l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon, en collaboration avec le secrétaire général de la Ville de Lyon et avec Régis Neyret⁶⁹⁸, héritent de cette mission. Le directeur de l'Office du tourisme et des congrès, soulignant le rôle que tient cet organisme en janvier 1998, met en évidence le fait que cette activité relève davantage du rayonnement international ou de la paradiplomatie que de discussions entre savants du patrimoine mondial :

« Nous avons suivi le dossier de près : quand des gens venaient, nous participions, parce que nous avons l'habitude d'accueillir des gens de très haut niveau pour montrer la ville : c'est un peu le travail de l'office du tourisme, celui que nous faisons tout au long de l'année. »⁶⁹⁹

De fait, les quelques jours d'évaluation à Lyon sont organisés autour de rencontres avec les principaux acteurs lyonnais valorisant alors leurs activités en faveur du patrimoine urbain. Les nombreuses réceptions organisées en son honneur, à l'Hôtel de Ville, lui permettent de rencontrer, outre des responsables politiques de la municipalité lyonnaise, des agents de la Drac Rhône-Alpes, des représentants de l'Agence d'urbanisme de Lyon, de la Communauté urbaine de Lyon, des Conseils général et régional, de l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon, ainsi que des adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon et d'associations locales intéressées par le patrimoine, etc.⁷⁰⁰ Ils sont tous conviés par le maire lyonnais ou ses adjoints. Les discussions avec ces acteurs se déroulent dans un cadre particulier, celui de la municipalité lyonnaise, et dans un contexte à la fois protocolaire et festif. Les connexions entre l'évaluateur et les Lyonnais s'effectuent dans des conditions finalement peu favorables aux grandes discussions sur la conservation et la protection du patrimoine⁷⁰¹. Les élus municipaux lyonnais maîtrisent l'ensemble de l'organisation de la visite et de la réception réservée à Todor Krestev et le reçoivent d'abord comme un représentant des organisations internationales. Les Lyonnais ne s'adressent donc pas uniquement à l'évaluateur, mais bien à « *l'instance consacrate* »⁷⁰², faisant de cet évaluateur son porte-parole et son représentant. Reçu avec les mêmes égards qu'un « *chef d'État* »⁷⁰³, l'évaluateur de l'Icomos n'en est pas moins perçu comme un éminent spécialiste du patrimoine culturel. Ainsi, la municipalité

⁶⁹⁸ Entretien avec Bruce Redor, Directeur de l'Office du Tourisme et des Congrès du Grand Lyon, 18 avril 2001.

⁶⁹⁹ *Idem.*

⁷⁰⁰ RENAISSANCE DU VIEUX LYON, *Bulletin de la Renaissance du Vieux Lyon*, n° 25, 1997.

⁷⁰¹ Cette observation résulte de l'analyse croisée des entretiens menés auprès de Didier Repellin (2 juillet 2002), de Régis Neyret (18 janvier 2001), de Annie Neyret (membre active de la Renaissance du Vieux Lyon, 9 avril 2001), d'Olivier Poisson (Inspecteur général des Monuments Historiques, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture, 5 janvier 2004) et d'Eva Caillard (Bureau des actions européennes et internationales, Direction de l'Architecture et du patrimoine, le 20 février 2001).

⁷⁰² Entretien avec Didier Repellin, 2 juillet 2002.

⁷⁰³ C'est là une expression régulièrement entendue lors de nos entretiens. Voir par exemple, l'entretien avec Olivier Poisson, Inspecteur général des Monuments Historiques, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture, 5 janvier 2004.

lyonnaise organise également des réunions officielles et en cercle restreint. Todor Kretev rencontre les responsables municipaux : le maire de Lyon, Raymond Barre, l'adjoint à la culture et au patrimoine, Denis Trouxe, l'adjoint au rayonnement de Lyon et au développement du tourisme, André Soulier et l'adjoint à l'urbanisme, Henri Chabert⁷⁰⁴. Ce dernier, pour ne prendre qu'un seul exemple, s'entoure, pour l'occasion, de quelques spécialistes et s'appuie sur une étude très précise⁷⁰⁵. Rien ne semble laissé au hasard lors de ce séjour où « *la ville se laisse regarder de l'intérieur par un personnage extérieur* »⁷⁰⁶. Un urbaniste de l'agence d'urbanisme de Lyon ne manque pas de rappeler la préparation de cette visite et le renfort demandé aux techniciens :

« Nous avons joué un rôle important quand nous avons montré que la ville et la communauté se souciaient de leur patrimoine et n'avaient pas attendu le classement à l'Unesco pour bouger sur ces questions là. (...) Il y avait la Drac aussi (...) Le rôle de l'agence était d'accompagner H. Chabert, adjoint chargé de l'urbanisme qui recevait l'expert et avait demandé l'aide des techniciens. Nous avons préparé un dossier pour montrer les actions faites : projets déjà en phase de réalisation et à l'étude, donc c'est le POS, la politique d'espaces publics de Lyon, y compris le souci d'intégration de l'architecture contemporaine. »⁷⁰⁷

Les élus locaux prennent ainsi appui sur les services techniques compétents, notamment ceux de la Drac qui apparaissent incontournables, pour faire découvrir la ville, pour présenter les actions municipales et plus encore pour les rendre tout à fait légitimes, bien que des tensions entre ces multiples acteurs soient rapidement perceptibles (cf. *infra*). La logique de représentation de la municipalité lyonnaise face à ce représentant des organisations internationales nécessite la mise en évidence d'une « bonne gestion » du patrimoine historique au plan local qui serait alors essentiellement le fait des collaborations entre services de l'État et services municipaux. La visite de l'évaluateur ne se réduit donc pas à quelques entrevues qui auraient lieu entre spécialistes du patrimoine, ni d'ailleurs à une visite officielle. Elle est au contraire marquée par de multiples rencontres, certaines très brèves, parfois en petit comité, plus souvent avec un public assez large. Ces rencontres sont toutefois assez peu médiatisées⁷⁰⁸. Ce moment correspond ainsi à une véritable mise en scène, d'une part, de la ville et, d'autre part, des coopérations réalisées en son sein. La mise en scène est pilotée par les élus municipaux, essentiellement par le maire. Le patrimoine, longtemps demeuré loin des préoccupations des municipalités lyonnaises successives, est finalement présenté au cours de cette semaine comme l'un des principaux objets des politiques urbaines. La ville que cet évaluateur voit est bien celle qu'on lui laisse voir. Reste que la réception telle qu'elle est

⁷⁰⁴ Echange mail avec Todor Kretev, mai-juin 2005.

⁷⁰⁵ AGENCE D'URBANISME DE LYON, Plan de développement et de rénovation du Vieux-Lyon, 1997.

⁷⁰⁶ Propos de Régis Neyret lors du séminaire Action Publique (destiné aux Premières années de l'Ecole), « Développer ou conserver la ville : rôles et enjeux de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial. », ENTPE, le 9 février 2005.

⁷⁰⁷ **Entretien avec Jany Dervillez, urbaniste – Agence d'urbanisme de Lyon, 5 février 2001.**

⁷⁰⁸ Aucun article relatif à cette visite n'apparaît dans le quotidien *Le Progrès* au cours de cette semaine de janvier 1998.

conçue au plan local oblige les acteurs municipaux à afficher un lien entre la gestion du patrimoine historique telle qu'elle s'effectue au plan local et la candidature qu'ils ont déposée précédemment auprès de l'Unesco et, par exemple, à mobiliser autour de cette candidature les agents de la Drac.

Les individus missionnés par l'Icomos international sont reçus de manière très similaire à Québec. La mise en scène du site inscrit est pilotée, non plus par la seule municipalité, mais par une collaboration entre les services déconcentrés de Parcs Canada et le service municipal responsable de la gestion du Vieux Québec⁷⁰⁹. Ces derniers organisent plusieurs rencontres et réunions entre spécialistes du patrimoine travaillant au sein des institutions publiques et évaluateurs dont les participants sont toutefois triés par les services de la Ville et ceux de Parcs Canada (cf. *infra*). La raison d'être de telles rencontres est la venue d'un « *membre de l'Unesco* »⁷¹⁰ qu'il s'agit de « *bien recevoir* »⁷¹¹. Ces dernières sont cependant assez peu nombreuses, comme le souligne ce fonctionnaire de Parcs Canada :

« Et bien des gens des institutions concernées l'ont rencontré. On a essayé de lui expliquer ce qui posait problème et à qui, qui était les différentes personnes impliquées. C'était assez rapide en fait et surtout, il avait finalement peu de gens à rencontrer. »⁷¹²

Les évaluations ne sont médiatisées que par les actions des opposants de la municipalité dans les différends québécois liés au patrimoine⁷¹³. Les visites de l'Icomos à Québec correspondent en effet à des problèmes publics en termes de protection du patrimoine, problèmes mobilisant différents services des instances publiques, la population, des associations de professionnels, etc. (cf. Partie III). Ces réceptions mettent toutefois beaucoup plus fortement l'accent sur la « bonne gestion » du patrimoine historique, soulignant amplement le rôle des services fédéraux dans cette gestion et minorant les stratégies municipales appuyées sur la valorisation de ce patrimoine.

Si la réception réservée à l'évaluateur de l'Icomos international est d'abord saisie dans une logique de rayonnement international, les acteurs lyonnais et québécois (les

⁷⁰⁹ Les programmes des visites, réunions et réceptions des membres de l'Icomos international en 1992 et 2001 sont présentés sur des documents officiels de la Ville de Québec et de Parcs Canada. Archives personnelles de Léonce Naud. Les agents de Parcs Canada (Jean Déseautel et Christina Cameron) et ceux des services de la Ville (Francine Béjin) qui ont participé à leur élaboration confirment la collaboration entre la municipalité et le gouvernement fédéral.

⁷¹⁰ Entretien avec Jean Déseautel, Responsable de l'unité de Québec – Parcs Canada, 20 février 2003.

⁷¹¹ Idem

⁷¹² Idem.

⁷¹³ Les articles dans les revues et les journaux locaux sont nombreux, quelques uns paraissent également dans des journaux nationaux : « L'Unesco se penchera à nouveau sur le cas du Vieux-Port », *Le journal de Québec*, 2 octobre 1992 (Marc-François Bernier) ; « Canada's heritage sites at risk. Quebec City projects draw UN criticism. Quebec », *The Globe and Mail*, 16 novembre 1992 (Rhéal Séguin) ; « Québec gardera son titre de ville du patrimoine mondial », *Le journal de Québec*, 23 décembre 1992 (Marc-François Bernier).

élus notamment) s'appliquent à présenter des municipalités dynamiques, soucieuses de leur patrimoine, impliquées dans nombre d'actions de protection et de conservation. Ils sont alors amenés à observer leurs propres pratiques à l'égard du patrimoine. Aussi les services étatiques participent-ils à la mise en scène de la ville. La mobilisation de représentants nationaux diffère toutefois, à ce stade de l'analyse, selon l'organisation politico-administrative du pays concerné. Alors qu'en France, les services du ministère de la Culture (centralisés ou déconcentrés) ou encore la commission nationale auprès de l'Unesco demeurent relativement discrets, les visites⁷¹⁴ de l'Icomos international à Québec sont systématiquement co-organisées par la municipalité de Québec et les services de Parcs Canada. La posture dans laquelle ces acteurs placent les évaluateurs de l'Icomos international témoigne de leur rapport à l'organisation internationale. De fait, celle-ci ne constituerait pas, selon eux, un partenaire de la gestion du patrimoine urbain, mais plutôt un organisme qui juge, approuve ou désapprouve les actions urbaines. L'homogénéité de discours que ces instances publiques tentent de présenter aux évaluateurs constitue d'ailleurs un bon indicateur de la manière dont la candidature locale reprend certains enjeux nationaux liés au patrimoine et au patrimoine mondial.

Alliances et homogénéité des discours publics

Une différence essentielle existe entre la visite *in situ* de la procédure d'évaluation et les visites réalisées *a posteriori* d'une inscription sur la Liste : le degré d'alliances entre gestionnaires du site et celui de l'homogénéité des discours portés auprès des visiteurs apparaît plus important dans le premier cas que dans les suivants. A Lyon, les récits recueillis sur la venue de Todor Krestev relatent une mobilisation importante et un soutien affiché à la proposition d'inscription de la part de toutes les institutions et des principaux organismes concernés, notamment l'Etat. A Québec, lors de visites corrélées à des difficultés de gestion du patrimoine, les divergences sont plus difficilement masquées. Les discours des institutions publiques, à Lyon comme à Québec, demeurent très homogènes, comme le soulignent un agent du ministère français de la Culture et un associatif québécois :

« Il y avait beaucoup de monde et c'était l'objectif : montrer que tout Lyon souhaitait que l'inscription soit validée ! »⁷¹⁵ « L'avantage de voir des gens venir de l'Unesco, c'est que tout le monde vient les recevoir et bien, très bien même... c'est comme si tous les problèmes disparaissaient quand ces gens viennent. »⁷¹⁶

Les réceptions organisées sont d'abord et avant tout le lieu d'un soutien fort aux politiques telles qu'elles sont portées localement : la proposition d'inscription à Lyon en janvier

⁷¹⁴ Aucune visite *in situ* n'est réalisée à Québec avant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Des visites commanditées par le Comité du patrimoine mondial, au cours de la gestion du site, présentent cependant les mêmes caractéristiques que celle réalisée à Lyon lors de la procédure d'inscription. Elles soulèvent le même type de réaction au plan local. Nous reviendrons (partie III) sur ces visites, leurs origines et leurs conséquences en termes d'action publique urbaine.

⁷¹⁵ Entretien téléphonique avec Eva Caillard, Bureau des actions européennes et internationales, Direction de l'Architecture et du patrimoine, le 20 février 2001.

⁷¹⁶ Propos de Léonce Naud, Militant actif de Gens de baignade à Québec, discussion non enregistrée, 22 novembre 2004.

1998 ; les politiques de protection du patrimoine menées conjointement par la Ville de Québec et Parcs Canada au cours des années quatre-vingt dix. Le discours de cet agent de la Drac, explicitant le positionnement de cette institution lors de la visite de Todor Krestev, témoigne de ce soutien aux élus municipaux :

« C'est le projet de la ville, nous [Drac] sommes présents quand ils le demandent. Nous étions là pour répondre aux questions, pas pour occuper le terrain. »⁷¹⁷

Au cours de cette semaine là, des représentants d'autres institutions publiques sont effectivement, mais restent en retrait. A Lyon, les tensions entre associations, entre services ou entre institutions disparaissent derrière la volonté de présenter un site conforme à la présentation des dossiers de candidature. C'est d'ailleurs ainsi que certains enquêtés relatent cette période, comme en témoignent les propos suivants :

« J'étais déjà dans la dynamique de restructuration, je connaissais Régis Neyret qui a contribué à la prise en compte effective du « patrimoine » à la mairie de Lyon. Je me suis sentie associée : les projets d'inscription et de restructuration étaient complémentaires. Nous ne pouvions que nous apporter des choses. Mais en même temps, je n'ai pas participé directement à la rédaction des dossiers. (...) Quand on monte un dossier, on ne peut pas faire tenir le crayon à tout le monde : il faut un noyau efficient. Mais j'étais présente lors de la visite d'un expert de l'Unesco : tout le monde était alors derrière le maire. C'était important de dire que nous étions tous là, que nous travaillions en collaboration. »⁷¹⁸ **« La suite, c'est essentiellement du lobbying : les gens chargés d'instruire le dossier viennent visiter, donc il s'agit de bien les recevoir... »**⁷¹⁹

Aucune manifestation parallèle n'est organisée à Lyon. Chacun endosse plus ou moins habilement le rôle de lobbying auquel les acteurs urbains sont conviés. La visite *in situ* ne laisse pas percevoir, au départ, de tentative de contrôle social autour de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial⁷²⁰. Elle révèle même un sentiment de solidarité et d'interdépendance au plan local et témoigne de ce que la culture, ici à travers son volet patrimoine, « est devenue un élément clé de l'image de la ville, de la représentation »⁷²¹. L'absence d'opposition apparente peut s'expliquer d'abord par la faible connaissance que les Lyonnais ont alors du contenu des dossiers de candidature et

⁷¹⁷ Entretien avec Yves Belmont, Conseiller pour l'architecture – Drac Rhône-Alpes, 18 juin 2002.

⁷¹⁸ Entretien avec Simone Blazy, Conservatrice du Musée Gadagne, 18 mai 2001.

⁷¹⁹ Entretien avec Béatrice Grandchamp, Responsable de la section Valorisation du patrimoine, service action culturelle – Drac Rhône-Alpes, 15 juin 2001.

⁷²⁰ La dimension instrumentale de la culture est mise en avant par les anthropologues. Ces derniers soulignent depuis longtemps la part de la production de l'imaginaire, le recours à la tradition ou la mobilisation de symboles dans l'appropriation et la conservation du pouvoir. Voir notamment BALANDIER (Georges), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980 ; EDELMAN (Murray), *The Symbolic Use of Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 1964. La dimension de contrôle social que pourrait exercer, au plan local, une inscription sur la Liste du patrimoine mondial sera analysée au cours de ce travail.

⁷²¹ LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 314.

plus encore de la Liste du patrimoine mondial et de ses implications. La mobilisation des Lyonnais, particulièrement de ceux qui constituent la configuration d'acteurs classique du patrimoine, marque un premier décalage avec la très faible réactivité de ces mêmes acteurs suite à l'idée d'une inscription en début d'année 1997. Le temps écoulé entre ces deux moments facilite sans doute une acceptation du projet au plan local. L'importante mobilisation révèle les velléités de la municipalité de conserver ses ressources, son positionnement et son rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques. La partie III, à travers l'analyse fine des enjeux des visites à Québec, montre qu'il en est de même de l'autre côté de l'Atlantique. Les institutions publiques impliquées dans les politiques publiques en matière de patrimoine soutiennent en effet autant que possible les réceptions organisées par Parcs Canada et la Ville de Québec⁷²².

L'absence d'opposition apparente met en lumière l'importance conférée à cet acteur externe et à son travail. La visite *in situ* correspondrait ainsi à un moment décisif pour la candidature de la municipalité lyonnaise, elle est alors vécue comme une épreuve qu'il convient de réussir, un moment où la ville se donne à voir au monde. Les visites réalisées au cours des années 1990 à Québec présentent la même caractéristique. Les maires confèrent un pouvoir symbolique important aux évaluateurs et, ce faisant, facilitent en grande partie la portée de leur parole. Malgré le faible niveau de connaissance que les évaluateurs ont des institutions urbaines, ils créent finalement des contextes propices aux remises en jeu des pratiques et des légitimités d'action des acteurs jusqu'à présent impliqués dans les politiques portant sur le patrimoine urbain renforçant ainsi la constitution d'un enjeu patrimoine mondial à l'échelle locale et donnant à voir des enjeux et des débats internationaux autour de l'objet patrimoine mondial. Autrement dit, les élus municipaux comme leurs partenaires font face à la notion de patrimoine mondial dans sa globalité.

Parole internationale et représentations locales du patrimoine mondial

Les évaluateurs de l'Icomos opèrent donc, au cours de ces visites sur place, un double travail. Leur approche scientifique du patrimoine local donne d'abord à leur parole une légitimité savante. La sensibilisation aux théories et aux normes internationales qu'ils tentent alors de réaliser auprès des acteurs locaux facilite ensuite la diffusion de l'existence, au plan international, d'enjeux et de débats tant scientifiques que politiques autour de la définition des biens du patrimoine mondial. Ce faisant, ils donnent corps au patrimoine mondial et à la Convention de 1972. Ce transfert d'informations et ces circulations à partir des débats internationaux sont possibles parce que la venue de l'évaluateur extérieur n'est pas saisie par tous les acteurs de la même manière. La majorité d'entre eux n'entrent pas dans le jeu de discussions sur les méthodes de

⁷²² Des représentants du Ministère des Affaires Culturelles de Québec participent à chacune des réceptions et des réunions. Les segments étatiques concernés par les différends (par exemple le représentant de Port autonome de Québec) sont également invités à parler et à rassurer l'évaluateur. Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Québec patrimoine mondial de l'Unesco, QP2P-8/1887-02 ; Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Discours maire Jean Pelletier 1986, QP2P-8/1884-26 ; Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Relations publiques, internationales et protocolaires 1977-1987, QP2P-8. Voir également les archives personnelles de Léonce Naud.

protection ou sur les thèses de l'Icomos international. Les enquêtes de terrain révèlent ainsi des réactions parfois antinomiques malgré un premier discours très homogène et invitent à analyser plus finement les actions et les réactions des différents acteurs concernés. La venue au sein des villes de ces évaluateurs correspond à une première perturbation des modes de penser le patrimoine au plan local et, partant, à la diffusion de l'enjeu politique local associé au patrimoine mondial au-delà des seuls acteurs qui avaient participé à la fabrication des dossiers de candidature. Plus encore que précédemment, l'analyse des visites québécoises n'est mobilisée que pour mieux éclairer le cas lyonnais. Les deux types de visites ne sont, en effet, pas entièrement comparables dans leurs conséquences en termes de politiques urbaines : la première ne constitue qu'une évaluation pour valider ou non l'inscription d'un site, les secondes visent à résoudre ou à apaiser des différends locaux.

Evaluation internationale et timides renouvellements de coopérations locales

Les récits rétrospectifs relatant la visite de Todor Krestev à Lyon présentent tous, dans un premier temps, cette vision lisse, homogène d'une mobilisation des acteurs sans faille en faveur de la proposition d'inscription. Ils masquent mal cependant la réactivation, au cours de cette période, d'enjeux liés au patrimoine historique et confrontant notamment la municipalité et certains services déconcentrés de l'Etat. La présence du patrimoine urbain au cœur de l'agenda politique municipal, au cours de la semaine de visite, réveille quelques vieilles tensions et facilite l'émergence d'une critique des pratiques urbaines liées au patrimoine. Les récits de certains agents du service de l'Inventaire de la Drac Rhône-Alpes révèlent ainsi, en creux, que la visite et l'écho que lui proposent les élus municipaux pourraient être propices à un renouveau du dialogue entre les deux institutions et à la réactivation de certains projets, notamment de partenariats en termes d'identification de biens patrimoniaux. Les services de la Drac Rhône-Alpes et ceux de la Ville de Lyon connaissent, en effet, des collaborations assez difficiles. Ainsi les précédents projets communs relatifs au patrimoine sont-ils restés au stade de documents officiels conjointement signés⁷²³. Les pressions que certains agents de la Drac souhaiteraient développer vis-à-vis des services municipaux trouvent alors une occasion d'être exprimées, ce que rappellent ce fonctionnaire de la Drac et cet agent municipal :

« En plus, au niveau de la ville, il y a des tas de services qui ne communiquent pas forcément entre eux, la Culture était pas tellement concernée par les répercussions, très peu par le label patrimoine mondial, etc. Mais quand même la Drac a réussi à convaincre qu'il y avait un enjeu la-dessus : au début c'était pas un forcing de la Drac, mais quand même pour convaincre d'organiser les journées du patrimoine et d'informer à ce moment là pour la population. Donc cette période a été favorable à un rapprochement avec la Ville de Lyon. »⁷²⁴ « Je crois que la phase de candidature a facilité des rapprochements, enfin au moins

⁷²³ Entretien avec Béatrice Grandchamp, Responsable de la section Valorisation du patrimoine, service action culturelle – Drac Rhône-Alpes, 15 juin 2001.

⁷²⁴ *Idem.*

des discussions avec d'autres institutions, notamment avec la Drac. Il faut dire qu'avant il ne se passait pas grand chose à Lyon autour du patrimoine. »⁷²⁵

Il serait aventureux et surtout exagéré d'affirmer que la signature des Conventions concernant l'Inventaire général⁷²⁶ résulte directement de la visite de Todor Kretev et de la semaine de lobbying. Cependant l'effervescence alors créée facilite l'activation de projets initiés souvent antérieurement au Plan de mandat de 1996 : la restauration du Musée Gadagne, les inventaires du patrimoine sur la ville de Lyon, etc. De fait, les Conventions sur l'Inventaire général de la Ville de Lyon sont signées début décembre 1998, en même temps que l'annonce par le Comité du patrimoine mondial de l'inscription du site historique sur la Liste du patrimoine mondial. Elles sont ainsi préparées en partenariat entre les services de la Ville de Lyon et les services de la Drac Rhône-Alpes alors même que la décision du Comité du patrimoine mondial n'est pas encore connue. A y regarder de plus près, la visite *in situ* coïncide donc avec un rapprochement des services municipaux en charge du patrimoine et des administrations déconcentrées de l'État (Drac). L'étude réalisée dans la première partie de la thèse et l'analyse de la procédure de décision par l'Unesco et ses organes consultatifs permettent d'apporter deux explications à un rapprochement aussi rapide de ces institutions. La proposition lyonnaise doit d'abord être soutenue politiquement, au cours de la procédure d'inscription, par l'État français et nourrit d'ailleurs les positionnements étatiques à l'égard du patrimoine mondial. Les justifications de cette proposition en matière de protection du patrimoine sont ensuite construites à partir de la législation nationale et des pratiques menées conjointement par des services de l'État et des services municipaux. Affirmer qu'un rapprochement entre services municipaux et services déconcentrés de l'État, au sein de la configuration d'acteurs présentée dans le premier chapitre de la thèse, aurait alors lieu serait sans doute prématuré. Nous verrons, dans la partie III, que ces premières perturbations ne seront suivies d'effets que plus tardivement.

Si la visite tend à promouvoir un lien entre patrimoine historique et patrimoine mondial, une dynamique parallèle, et en partie concurrente, se fait également rapidement jour. La venue d'une personnalité assimilée à un représentant d'une organisation internationale est, en effet, propice à l'introduction, au plan local, d'individus ou d'institutions absents lors de l'élaboration de politiques publiques portant sur le patrimoine historique. Il est nécessaire de rappeler la prégnance des logiques étatiques de protection et de conservation du patrimoine dans les politiques publiques portant sur le patrimoine à Lyon, les stratégies de mise en valeur apparaissant très secondaires dans les activités alors développées. Parmi les individus ou les institutions moins présents, figurent notamment l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon ainsi que des associations, telles que la Renaissance du Vieux Lyon. L'implication du premier dans l'organisation de la visite de Todor Kretev tend à promouvoir une approche économique-touristique du patrimoine. Sa forte mobilisation marque le déplacement d'une partie du projet des mains

⁷²⁵ Entretien avec Joëlle Moliera, Chef de projet culture auprès de l'adjoint aux relations internationales, 12 décembre 2002.

⁷²⁶ Convention État-Ville de Lyon, Gadagne et l'Inventaire général, 8 décembre 1998 et Convention Etat – Ville de Lyon, Restauration des édifices majeurs de Lyon, 8 décembre 1998. Ces deux conventions sont signées pour cinq ans.

de spécialistes vers des acteurs plus politisés et plus impliqués dans les politiques de rayonnement international de la ville. Ce positionnement est d'autant plus aisé, que l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon est un partenaire privilégié de l'Hôtel de Ville de Lyon et que certains fabricants du dossier de candidature sont membres du bureau de l'Office du tourisme et des congrès⁷²⁷. Dans une même logique de légitimation, la Renaissance du Vieux Lyon apparaît très présente au cours de la visite de l'évaluateur. Elle entretient toutefois une certaine ambiguïté en s'affichant en fervent défenseur et protecteur du patrimoine, à l'image de son action au cours des années soixante, et en insistant peu sur son ambition de développement touristique du quartier, argument dont les évaluateurs de l'Icomos se méfient. L'un des militants de la Renaissance du Vieux Lyon revient sur ce que l'inscription peut apporter à l'association, d'où il ressort que la valorisation du quartier lui apparaît essentielle :

« L'inscription permet-elle à l'association d'avoir plus d'assise pour défendre des projets ou faire barrière à des projets de la municipalité par exemple ? Oui et non, enfin quand même si. Ça ne fait pas de mal, mais ce n'est pas essentiel. C'est dans le non dit que nous pouvons avoir un peu plus d'influence, ce n'est certainement pas grâce à cela que nous allons avoir plus de subvention. Ça vaut par la qualité des animateurs. Mais au moins, maintenant le Vieux Lyon est connu à l'échelle mondiale et ce n'est pas rien ! »⁷²⁸

L'action importante de l'Office du tourisme et des congrès et celle de la Renaissance du Vieux Lyon tendent alors à favoriser une approche de l'inscription sur la Liste en termes de tourisme, de rayonnement et de mise en valeur de la ville. Se faisant, ils participent à la diffusion, au plan local, de l'enjeu lié au patrimoine mondial. Mieux, ils soulignent leur désaccord avec les activités telles qu'elles sont développées jusqu'alors par la configuration d'acteurs classique.

Les concurrences qui se font jour au cours de la visite de l'évaluateur montrent que sa présence provoque des remises en cause et engendre quelques perturbations dans les fragiles équilibres construits au cours des années soixante-dix et quatre-vingt à Lyon. Les services étatiques déconcentrés (Drac et services de l'architecture) en charge de la gestion du patrimoine historique et du patrimoine national sont en retrait. Les élus lyonnais travaillent finalement la démarche dans toutes ces dimensions, de la protection, en se rapprochant, au moins officiellement, de certains services étatiques, à la mise en valeur, en impliquant largement des acteurs touristico-économiques, comme si un processus de réappropriation du patrimoine urbain était à l'œuvre lors de cette visite d'évaluation⁷²⁹. La diffusion d'un enjeu patrimoine mondial à l'échelle locale se traduit ici

⁷²⁷ C'est alors le cas de Régis Neyret et de Denis Eyraut.

⁷²⁸ *Entretien avec Annie Neyret, membre active de la Renaissance du Vieux Lyon, 9 avril 2001.*

⁷²⁹ La culture, et par conséquent le patrimoine (protection et conservation), sont aujourd'hui encore, en France, une prérogative étatique. La question d'une décentralisation de cette compétence est actuellement à l'étude. La brève présentation historique de la partie I a montré une proximité plus importante des élus municipaux au début des années soixante qu'au cours des années quatre-vingt dix avec les questions de protection du patrimoine. La visite de Todor Kretev telle qu'elle se produit perturbe l'étatisation et la centralisation des politiques de protection du patrimoine, liée à la mémoire et à l'identité urbaine.

par la réactivation des oppositions entre stratégies de développement et de mise en valeur de la ville et logiques de conservation et de protection d'éléments identifiés comme patrimoine.

Interpréter la parole savante pour servir les différents positionnements

La sensibilisation (par transferts d'informations et discussions) à la Convention du patrimoine mondial et aux activités politiques et scientifiques portées par l'Unesco et ses organes consultatifs engendre donc la diffusion plus large d'un enjeu patrimoine mondial à l'échelle locale. Ce dernier se décline finalement de manière relativement similaire aux enjeux tels qu'ils sont apparus lors de l'analyse du processus de décision par les organisations internationales. Bien plus, cette sensibilisation vient alimenter les oppositions préexistantes entre fervents défenseurs du patrimoine et partisans de sa valorisation à des fins touristique-économiques. Le cadre de l'Unesco tend toutefois à maintenir ces tensions, ces conflits et ces débats masqués derrière les discours homogènes repérés précédemment. Reste qu'il est d'ores et déjà possible d'identifier, à Lyon en cette fin d'année 1998, deux grandes catégories d'acteurs justifiant leurs points de vue par la venue de l'évaluateur. Autrement dit, il est possible de voir des traductions d'un même discours savant en fonction des besoins momentanés de la pratique urbaine. Certaines interprétations retiennent essentiellement les efforts déjà réalisés à Lyon, la beauté de la ville et son caractère exemplaire qu'il serait nécessaire de maintenir. C'est notamment le cas de ceux qui visent *in fine* la mise en valeur du patrimoine ; ils se réfèrent alors à la parole de l'évaluateur pour valider telle ou telle idée sur le patrimoine lyonnais. Les adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon, souvent interpellés par des Lyonnais, véhiculent notamment de telles interprétations, ainsi qu'en témoignent les propos de ces deux personnes fortement impliquées dans l'association :

« L'expert Icomos l'a dit, le patrimoine lyonnais est très riche et maintenant nous devons continuer à le protéger, à le conserver et à le mettre en valeur. C'est à nous de rester les gardiens de ce patrimoine. Mais tout cela a été largement souligné lors de la venue de l'expert international. »⁷³⁰ « Il faut bien voir que ce que l'Unesco a dit en inscrivant le Site historique de Lyon sur la Liste du patrimoine mondial, c'est que Lyon était vraiment une très belle ville qui a su se développer sans nuire à son patrimoine, une ville qui a su non seulement préserver son patrimoine, mais également le mettre en valeur. En fait, l'inscription c'est une récompense pour nous... et du coup, nous le rappelons aux services municipaux quand ils ont tendance à l'oublier... »⁷³¹

La Renaissance du Vieux Lyon perçoit l'inscription comme le couronnement, la validation par un « *acteur supérieur* »⁷³² de toutes les actions précédentes. Ses adhérents s'appuient aujourd'hui encore sur les propos « *élogieux* »⁷³³ de Todor Kretev, toujours

⁷³⁰ Entretien avec Annie Neyret, membre active de la Renaissance du Vieux Lyon, 9 avril 2001.

⁷³¹ Propos de Annick Lioud lors du séminaire Action Publique (destiné aux Premières années de l'Ecole), « Développer ou conserver la ville : rôles et enjeux de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial. », ENTPE, le 8 février 2005.

⁷³² Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

assimilé à « l'international » comme le rappellent le récit de Régis Neyret :

« Ce que dit l'Unesco et plus précisément le bonhomme qui est venu en janvier 1998, c'est que Lyon représente un vrai trésor d'architecture. Et c'est important la parole de cet expert parce qu'il est étranger. A Lyon, nous aimons dire que nous sommes les meilleurs pour ceci ou cela, la gastronomie, les lumières par exemple, mais là c'est toute autre chose et c'est la première fois, c'est quelqu'un d'extérieur à la ville qui nous dit que nous sommes les meilleurs. C'est vraiment important et il faut bien que tout le monde est conscience d'habiter une ville du patrimoine mondial. C'est donc parce que j'ai pu côtoyer cet homme et entendre ses propos que j'ai fait des conférences auprès des Lyonnais pour leur expliquer. »⁷³⁴

Ce discours laisse paraître la reconnaissance que constitue l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial lue comme la « première fois [où] quelqu'un de l'extérieur dit que nous sommes les meilleurs »⁷³⁵. Les entretiens réalisés auprès de Régis Neyret permettent alors de mettre en regard cette conception de l'inscription et sa volonté affichée d'écarter les services étatiques de la gestion du patrimoine historique à Lyon. Selon lui, la portée de la parole de l'évaluateur serait donc plus importante que celle d'agents de l'État en charge de la protection et de la conservation du patrimoine. Il s'appuie sur les propos de l'évaluateur pour confirmer et justifier sa présence et sa participation à la configuration d'acteurs chargée de gérer le patrimoine lyonnais.

Si pour Régis Neyret et la Renaissance du Vieux Lyon, il s'agit avant tout d'une reconnaissance des efforts lyonnais pour protéger et conserver le patrimoine urbain, les agents de la Drac la perçoivent, quant à eux, davantage comme un commencement, une invitation à s'engager plus en avant dans la protection du patrimoine. La conservatrice du Musée Gadagne précise d'ailleurs en entretien ce que représente pour elle une inscription sur la Liste, d'où il ressort la nécessité de développer des actions à partir de l'inscription :

« Pour moi, l'idée d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas une fin en soi. C'est plutôt le début... c'est à nous, les gens du patrimoine de l'utiliser pour mieux travailler ensemble et surtout pour mieux développer la sensibilisation au patrimoine, y compris chez les élus. »⁷³⁶

Il s'agit donc pour ces acteurs de s'appuyer sur les propos de l'évaluateur pour initier de nouvelles actions et pour poursuivre les stratégies de protection et de conservation du patrimoine. Cette seconde posture est également celle de Didier Repellin. Il apparaît effacé lors de la visite *in situ*, notamment en regard de son travail actif lors de l'élaboration des dossiers de candidature. Didier Repellin participe bien entendu à la délégation qui reçoit Todor Kretev, mais s'intéresse davantage à l'évaluateur de l'Icomos international,

⁷³³ Idem

⁷³⁴ Propos de Régis Neyret lors du séminaire Action Publique (destiné aux Premières années de l'École), « Développer ou conserver la ville : rôles et enjeux de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial. », ENTPE, le 9 février 2005.

⁷³⁵ Idem.

⁷³⁶ Entretien avec Simone Blazy, Conservatrice du Musée Gadagne, 18 mai 2001.

à son jugement des dossiers de candidature, qu'à la posture dans laquelle la municipalité lyonnaise le place, celle de « *représentant de l'Unesco* ». Le récit que Didier Repellin propose de la visite *in situ* ne témoigne pas d'une volonté de « *séduire* »⁷³⁷ l'évaluateur de l'Icomos :

« J'ai beaucoup discuté avec Todor Kretev. Il était très intéressé par la morphologie de la ville de Lyon. Nous avons parlé du développement, de l'architecture de la ville et des villes plus généralement, évoqué des comparaisons avec Prague et avec des villes italiennes, mais aussi des efforts pour conserver et valoriser le patrimoine ainsi que de tout ce qu'il resterait à faire à Lyon... et ailleurs. Je ne le connaissais pas, mais nous nous sommes retrouvés sur pas mal de points. »⁷³⁸

Les échanges, à la fois intellectuels et pratiques, entre Didier Repellin et Todor Kretev peuvent être qualifiés de professionnels. L'éclairage de la visite à Lyon par les conditions de réalisation de celles de Québec permet ici de comprendre la division du travail à l'œuvre dans la Capitale des Gaules. À Québec, les services de Parcs Canada et ceux de la municipalité dominent en effet l'ensemble des discussions techniques et professionnelles relatives au patrimoine. Ils tentent d'en conserver le plus possible la maîtrise, notamment lorsque des adhérents de l'Icomos Canada qui leur sont opposés cherchent à établir des connexions avec l'évaluateur (Cf. Partie III). La municipalité lyonnaise n'adopte pas une telle posture. La division des rôles apparaît très claire à Lyon. Les discussions techniques très pointues se développent entre adhérents de l'Icomos ou avec les professionnels du patrimoine. Didier Repellin laisse le champ libre aux élus municipaux pour être présents auprès de l'évaluateur et bénéficier du prestige d'une telle visite, il ne contribue pas à le positionner dans la posture d'émissaire de l'Unesco. Les services municipaux lyonnais ne disposent pas en effet d'un savoir en matière de patrimoine similaire à celle des services de la municipalité québécoise. Au cours de l'évaluation, les fabricants des dossiers de candidature lyonnais cèdent peu à peu la place aux élus municipaux⁷³⁹. Les dossiers de candidature échappent en outre ici en partie à l'Icomos. L'analyse des interprétations de la parole savante, à Lyon, révèle en creux une forte opposition entre spécialistes du patrimoine, essentiellement dominés par les pratiques étatiques et la réglementation nationale, et ceux qui cherchent à promouvoir le patrimoine lyonnais.

Les visites sur les sites, en particulier celles organisées lors de la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, agissent comme révélateurs des enjeux relatifs au patrimoine, à sa protection et à sa mise en valeur. De fait, l'évaluateur n'opère pas seulement un travail scientifique, il favorise également la circulation d'informations relatives au patrimoine mondial et à sa gestion et donne à voir les activités internationales aux acteurs locaux qu'il rencontre. Il réalise finalement un « *fragment de politiques publiques* »⁷⁴⁰ de l'identification et de la protection des biens du patrimoine mondial, au

⁷³⁷ Entretien avec Didier Repellin, 2 juillet 2002.

⁷³⁸ *Idem.*

⁷³⁹ RUSSEIL (Sarah), « Logiques d'acteurs et processus d'inscription... », *art. cit.*

cours duquel un discours savant est produit, puis resitué dans des équilibres de tensions au plan local⁷⁴¹. Cette visite ne contribue certes pas à la structuration d'une nouvelle configuration d'acteurs autour du patrimoine, elle tend toutefois à renouveler ou à renforcer certaines positions. En comparant les acteurs mobilisés par la fabrication des dossiers de candidature et ceux qui interviennent lors de la visite *in situ*, force est de constater que la venue d'un adhérent de l'Icomos correspond à un retour d'acteurs traditionnels de la gestion du patrimoine historique, notamment des services déconcentrés de l'Etat. Enfin, les actions des élites municipales montrent que celles-ci n'estiment pas appartenir au monde des savants. Les circulations telles qu'elles se produisent lors de la visite *in situ* apparaissent plus protocolaires et plus formelles que celles se déroulant au sein de l'organisme transnational. La perception municipale d'enjeux relatifs au patrimoine historique, essentiellement liée à la venue de l'évaluateur, donc à l'Unesco et à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, est donc influencée par les logiques « domestiques » et par les tensions développées précédemment autour du patrimoine historique. Ainsi, la parole savante est interprétée de façon à ne pas trop perturber les modes de pensées et les pratiques locales : les Lyonnais insistent ainsi beaucoup sur la dimension internationale de la visite. Les échanges entre l'évaluateur et des acteurs municipaux sont davantage inscrits, selon la perception des acteurs locaux, dans des régulations hiérarchiques entre scènes locales, nationales et transnationales. Ces circulations tendent à renforcer et à diffuser un enjeu politique local autour de l'inscription d'un site urbain et surtout donnent à voir aux acteurs locaux les biens du patrimoine mondial comme le résultat d'activités scientifiques et politiques internationales. La proposition d'inscription n'est alors plus seulement considérée, au plan local, comme une demande municipale, mais également comme un enjeu national. Des velléités municipales pour infléchir le processus de décision politique apparaissent d'ailleurs rapidement. Celles-ci questionnent alors l'opportunité et la possibilité pour des élus municipaux de participer aux activités politiques liées à la Convention de 1972 qu'ils ont pu apercevoir à travers la visite de l'évaluateur. Ce n'est plus alors l'international qui vient à la rencontre du local, mais les élus municipaux qui tentent de s'insérer dans des lieux de décisions internationaux.

2. Participer à la décision politique internationale à travers l'Etat

La proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est, suite à la visite de l'évaluateur, perçue non plus comme une simple réponse à une offre internationale, mais également comme une opportunité de prendre part à une politique internationale plus générale. Différents moyens sont alors mis en œuvre pour tenter d'influer sur la décision

⁷⁴⁰ Nous empruntons l'expression à Pascal Dauvin et Johanna Siméant. DAUVIN (Pascal), SIMÉANT (Johanna), *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Science Po, 2002.

⁷⁴¹ Sur le travail réalisé dans le cadre d'ONG et sur les conséquences de politiques publiques conçues au plan international sur les représentations que les acteurs se font de leurs intérêts et sur les repositionnements des intérêts locaux (ces derniers seraient alors pensés dans des catégories construites par des institutions supranationales), voir notamment OLLITRAULT (Sylvie), « Des plantes et des hommes. De la défense de la biodiversité à l'altermondialisme », *Revue Française de science politique*, vol. 54, n° 3, 2004, p. 443-463.

d'inscription. La section précédente en témoigne : des employés municipaux, des architectes dont les principales activités sont locales, des adhérents de l'Icomos sont envoyés auprès des instances dirigeantes de l'Icomos international pour promouvoir et défendre des dossiers de candidature. Les élus municipaux adoptent, quant à eux, des logiques similaires et tentent de prendre part aux activités politiques déclinées dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial en se déplaçant, lorsqu'ils y sont autorisés, dans les lieux de décision. Ils sont toutefois contraints par les procédures institutionnelles et par leur dépendance aux administrations étatiques. Infléchir la décision du Comité du patrimoine mondial passe de fait par l'obtention d'un portage politique étatique dans les arcanes des instances interétatiques.

Jeux politiques et enjeu *patrimoine mondial* : la prégnance de l'Etat

Municipalités et gouvernements nationaux sont engagés dans une même procédure, dont le caractère diplomatique implique de premières interdépendances formelles entre ces deux échelles. La volonté municipale de mener la procédure positivement à son terme et l'identification de jeux politiques structurant la réunion du Comité du patrimoine mondial invitent à questionner les échanges et les circulations susceptibles de se produire en amont même de la réunion du Comité du patrimoine mondial, notamment entre les municipalités et les gouvernements nationaux ou les administrations étatiques. Les enquêtes de terrain n'ont pas laissé voir de sources écrites relatives à cette période. Des enquêtés ont cependant insisté sur les tractations importantes et ont souligné les rôles essentiels des maires de Québec et de Lyon. Loin d'être dans une posture attentiste, les élus municipaux seraient donc, dans les mois précédents la réunion du comité du patrimoine mondial, impliqués dans des discussions informelles avec des agents d'administrations étatiques ou avec leurs représentants politiques. Ces connexions ont lieu dans le cadre de deux activités : l'obtention d'informations sur le déroulement de la procédure et la participation aux délégations nationales présentes lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial. Il s'agit donc ici d'observer, à partir des villes de Lyon et de Québec, quels sont les acteurs mobilisés par ces interdépendances, les contextes dans lesquels ils agissent, les ressources dont ils disposent, les moyens d'action qu'ils engagent et ce qu'ils attendent des connexions alors établies.

Transmission officielle de l'information et dépendance municipale

Le troisième chapitre de la thèse a étudié les régulations institutionnelles à l'œuvre, lors des procédures d'évaluation des nouvelles propositions, entre le Centre du patrimoine mondial (service de l'Unesco) les organes consultatifs et le Comité du patrimoine mondial. Les délégations nationales constituant le Comité du patrimoine mondial comprennent des représentants politiques des gouvernements étatiques, quelques savants du patrimoine et des agents des administrations étatiques chargées de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial à l'échelle nationale (cf. *supra*) : le ministère de la Culture et celui de l'environnement en France, Parcs Canada de l'autre côté de l'Atlantique. Elles changent au cours du temps. De telles régulations sont finalement distinctes de celles se produisant quotidiennement entre le Centre du patrimoine mondial et les Etats ayant ratifié la Convention du patrimoine mondial. Ces dernières sont le fait des ambassadeurs

auprès de l'Unesco et de leur délégation permanente. La transmission officielle d'informations auprès des Etats, par exemple suite à la première réunion du bureau du Comité du patrimoine mondial, ne mobilise pas, dans un premier temps au moins, les participants aux délégations nationales constituant le Comité du patrimoine mondial, mais les Délégations nationales permanentes auprès de l'Unesco présentes quotidiennement et physiquement à Paris. Si les chapitres précédents ont révélé l'importance de connexions et de circulations informelles au sein de l'Icomos international et entre cette association et des scènes nationales et locales, les informations officielles émanant du Centre du patrimoine mondial relèvent de la diplomatie intergouvernementale. Elles mobilisent les Etats et leurs représentants officiels auprès de l'Unesco, puis transitent ensuite par les ministères chargés de la mise en œuvre nationale de la Convention du patrimoine mondial. Des agents des administrations étatiques française et canadienne concernées présentent, en entretien, la procédure de transmission de l'information, d'où il ressort que les administrations étatiques sont incontournables :

« Quand nous connaissons les avis du bureau du patrimoine mondial, nous les transmettons aux gestionnaires de site et nous préparons la suite avec eux. C'est selon les cas, mais c'est souvent les politiques qui font ce travail. Nous les « techniciens » sommes assez peu impliqués ici. Nous donnons notre avis si nous sommes sollicités. »⁷⁴² « C'est nous qui suivons l'ensemble des travaux. Nous sommes au courant de ce qui se passe à l'Unesco, au Comité du patrimoine mondial, c'est donc à nous de transmettre les informations, de dire à untel ou untel où en sont les choses, etc. »⁷⁴³

Les informations relatives au déroulement des évaluations du site historique de Lyon parviennent à la municipalité lyonnaise par l'intermédiaire des canaux officiels, *via* la délégation nationale permanente auprès de l'Unesco puis *via* le ministère de la Culture. Les agents des services déconcentrés de l'État ne sont pas mobilisés dans cette étape, ni par le maire lyonnais qui s'adresse directement au ministre de la Culture, ni par les agents des administrations centrales qui transmettent l'information par la filière politique. Il ressort, en outre, des deux récits ci-dessus, une implication politique différente au cours de telles transmissions d'information. Alors que l'agent français souligne leur caractère politique, les propos de son homologue canadien laissent entendre qu'il s'agit essentiellement d'une affaire de spécialistes⁷⁴⁴. L'implication des agents de l'administration fédérale chargée de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial apparaît ici beaucoup plus importante que celle des agents du ministère français de la Culture. L'enjeu fédéral autour du patrimoine mondial est en effet, d'abord, décliné comme une affaire de savants du patrimoine. Parcs Canada détient, ensuite, pour cette

⁷⁴² Entretien téléphonique avec Eva Caillard, Bureau des actions européennes et internationales, Direction de l'Architecture et du patrimoine, 20 février 2001.

⁷⁴³ Entretien avec Gisèle Cantin, chargée de mission Patrimoine mondial, Lieux historiques nationaux – Parcs Canada, 13 mars 2003.

⁷⁴⁴ En 1985, le bureau du Comité du patrimoine mondial ne se réunit qu'une seule fois. La municipalité québécoise, comme la Délégation nationale permanente canadienne ne peuvent être informées de son avis en amont de la réunion du Comité du patrimoine mondial.

seule Convention les prérogatives de représentation à l'international et est donc moins tributaire d'une validation gouvernementale forte et systématique. Enfin, nous avons déjà amplement souligné la volonté, au Canada, d'éviter une politisation trop importante de la proposition d'inscription de l'arrondissement historique de Québec.

Les interdépendances entre municipalités et Etats sont donc à ce stade complexes : les premiers sont assujettis à certains hauts-fonctionnaires de l'État et au gouvernement national dans le cadre de relations diplomatiques ; ils ont également besoin du soutien politique et scientifique des seconds (notamment des ministères en charge du patrimoine culturel) pour que la procédure soit menée à son terme. Des enquêtés ayant participé à maintes reprises aux délégations nationales soulignent la complexité de la forme du portage étatique :

« Il faut donc s'assurer du soutien des Etats, des gens concernés et que ce soutien soit visible. Alors visible, qu'est-ce que cela veut dire ? C'est à l'interprétation de chaque pays. »⁷⁴⁵ **« En fait, c'est évidemment le gouvernement national qui parle, qui est présent lors des réunions du Comité du patrimoine mondial, donc il faut que ses représentants puissent représenter correctement les dossiers proposés. En l'occurrence c'était essentiel que les dirigeants de Parcs Canada soient favorables au dossier, y compris à la fin pour participer à la délégation canadienne et là ce sont peut-être plus des histoires d'ententes politiques. »**⁷⁴⁶

Le projet local se transformerait alors en un projet de l'État et les propositions locales d'inscription sont présentées à travers les positionnements nationaux qu'elles pourraient promouvoir. Les élus municipaux tentent de mobiliser les différents acteurs présents lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial autour de la proposition d'inscription telle qu'elle est formulée, qu'ils soient spécialistes du patrimoine, politiques ou hauts-fonctionnaires, ce que le maire de Québec de l'époque résume ainsi :

« Ensuite c'était important pour la fin. Bon vous connaissez la procédure. Même si j'étais présent dans la délégation, je ne pouvais que compter sur l'appui, la présence de représentants du fédéral, ce sont eux qui sont importants pour l'Unesco. Or vous savez aussi qu'il y a quelques problèmes entre fédéral et la province de Québec. Donc c'était indispensable que tout le monde soit associé. Dans un tel contexte, quand on connaît les gens c'est plus simple. »⁷⁴⁷

Ces propos laissent entendre que les élus municipaux s'effacent derrière les représentants nationaux dans les lieux de décision de l'Unesco ou dans les activités politiques internationales, ce que confirme l'analyse suivante.

Le municipal s'efface derrière l'Etat

Les récits recueillis à Lyon et à Québec mentionnent les rôles indispensables de

⁷⁴⁵ Entretien avec Catherine Dumesnil, Chargée de mission Culture à la Délégation nationale française auprès de l'Unesco, 22 décembre 2003.

⁷⁴⁶ Entretien avec Jacques Dalibard, 6 mars 2003.

⁷⁴⁷ Entretien avec Jean Pelletier, 23 mars 2004.

Raymond Barre à Lyon et de Jean Pelletier à Québec, notamment parce qu'ils auraient su construire ou solliciter des appuis essentiels auprès des gouvernements nationaux. Ces derniers soutiennent effectivement assez rapidement et facilement les dossiers lyonnais et québécois, même lorsque des changements de gouvernements ont eu lieu, comme en France, entre le premier engagement étatique en amont de la procédure et ce soutien officiel lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial. Ainsi Catherine Trautmann encourage-t-elle le dossier de candidature lyonnais de même que celui des *Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle*⁷⁴⁸, suivant en cela les promesses de son prédécesseur, Philippe Douste-Blazy. Un membre de la délégation française auprès de l'Unesco que nous avons rencontré, revenant en entretien sur ce soutien national, insiste sur les négociations politiques qui ont cours lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial et souligne le rôle sans doute essentiel de Raymond Barre, homme politique d'envergure nationale :

« Participez-vous aux réunions du Comité du patrimoine mondial ? En ce moment oui, j'étais d'ailleurs dans la délégation française lorsque Lyon a été inscrite. Ce qui est important lors de ces réunions, ce sont les gens présents, ce qui se passe au moment des pauses, etc. Donc c'est important pour les sites d'être surs que leur promotion sera faite, en off évidemment, pas pendant les séances de travail... Donc là il y a un vrai travail de lobbying derrière... et quand on est un maire comme Raymond Barre qui connaît plein de monde, c'est bien. Du lobbying auprès de qui ? Auprès des ministères, des gouvernements... pour peser un peu sur la délégation. Est-ce que cela marche vraiment, je ne sais pas. Mais en tout cas, les gens essaient, c'est sûr. »⁷⁴⁹

La collaboration entre les différentes scènes concernées par la procédure d'inscription, notamment entre municipalité, gouvernement provincial et gouvernement fédéral est également, comme en témoigne les propos de ce fonctionnaire québécois, aisément construite :

« Jean Pelletier a eu un grand rôle sur la fin, c'est parce qu'il connaissait du monde au niveau de l'ambassade de l'Unesco que nous avons pu profité du voyage à Paris. Sinon, non, il n'y a pas eu de problème politique, tout le monde était d'accord avec la proposition et fédéral et provincial ont marché aussi. C'était un grand moment d'entente... au moins vis-à-vis de l'extérieur. »⁷⁵⁰

Raymond Barre, Jean Pelletier comme leurs collaborateurs ont des attentes précises vis-à-vis de l'Etat pour ce projet : ils souhaitent obtenir leur soutien, leur implication, voire leur influence sur la décision qualifiée d'« internationale » par certains de nos interlocuteurs⁷⁵¹. Par l'utilisation de ce terme, les Lyonnais et les Québécois distinguent bien les activités de l'Etat à l'échelle internationale et la décision du Comité du patrimoine

⁷⁴⁸ UNESCO, *Les Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France*, Liste du patrimoine mondial, bien n° 868, 1998. Voir également CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial*, vingt-deuxième session, Kyoto (Japon), 30 novembre-5 décembre 1998.

⁷⁴⁹ Entretien téléphonique avec Eva Caillard, Bureau des actions européennes et internationales, Direction de l'Architecture et du patrimoine, 20 février 2001.

⁷⁵⁰ Entretien avec Serge Viau, Responsable de la Division du Vieux Québec au début des années 1980, 18 mars 2004.

mondial relative à la Liste du patrimoine mondial. Une différence majeure apparaît toutefois entre les délégations canadienne et française : la présence officielle du maire québécois et de l'un de ses collaborateurs dans la délégation canadienne lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial en 1985. Jean Pelletier s'assure donc ici plus que du soutien des membres de la délégation canadienne, il tient à y participer lui-même. Il revient, en entretien, sur la période de négociations précédant l'élaboration de la délégation :

« Je me suis juste assuré que nous avons le soutien de tout le monde et que la constitution de la délégation ne vexerait personne. Je tenais à être présent, à faire partie de la délégation, à défendre moi-même le dossier. »⁷⁵²

Sa requête est d'autant plus facilement réalisée qu'il connaît personnellement l'ambassadeur canadien auprès de l'Unesco. Le maire de Québec insiste d'ailleurs très peu sur l'influence de cet homme, au contraire de l'un des agents de la Division du Vieux Québec pour qui l'ambassadeur est l'un des principaux artisans de l'inscription du Site historique de Québec sur la Liste du patrimoine mondial :

« Ensuite, c'est surtout une histoire entre délégations, entre ambassadeurs, entre gens présents dans les réunions. La composition des délégations est importante... et là l'ambassadeur de l'époque Clark connaissait bien le maire de Québec et a vraiment bien aidé. Il était vraiment pour l'inscription, c'est très clair. »⁷⁵³

La délégation canadienne est constituée en 1985 de représentants du fédéral, du provincial et de la municipalité québécoise (cf. *supra*). Bien que le contexte politique soit plus détendu que précédemment (la fin de l'ère péquiste facilite les relations entre la province et le fédéral⁷⁵⁴), il semble pourtant délicat d'affirmer que les tractations entreprises par le maire de Québec ont seules permis une telle solidarité. Le ministère des Affaires culturelles de Québec et les dirigeants de Parcs Canada sont associés grâce également à Jacques Dalibard. Ce dernier se réfère tant que possible à sa « *neutralité* »⁷⁵⁵ et aux intérêts du Canada dans l'action initiée auprès de l'Unesco :

« En tout cas, tout le monde était rassemblé pour soutenir le dossier de Québec et montrer que tout le Canada s'intéressait à ces questions de protection du patrimoine. »⁷⁵⁶

⁷⁵¹ Une telle expression est utilisée à Lyon et à Québec par des acteurs locaux, mais également en France et au Canada par des agents des institutions étatiques auxquelles incombe la mise en œuvre nationale de la Convention du patrimoine mondial ou encore par des agents des entités nationales chargées des relations entre l'Etat et l'Unesco.

⁷⁵² Entretien avec Jean Pelletier, maire de Québec de 1977 à 1989, 23 mars 2004.

⁷⁵³ Entretien avec François Varin, ancien fonctionnaire de la Ville de Québec – Division du Vieux Québec, actuellement directeur de Rues Principales, 26 mars 2003.

⁷⁵⁴ GAGNON (Alain G.), *Québec : Etat et société*, Montréal, Québec – Amérique, 1994.

⁷⁵⁵ Entretien avec Jacques Dalibard, 6 mars 2003.

⁷⁵⁶ *Idem.*

Il se place ainsi dans le cadre de l'enjeu fédéral autour du patrimoine mondial : le Canada dispose, à l'époque, de peu de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, les agents de Parcs Canada spécialistes du patrimoine sont en quête d'une légitimité interne et externe, de même que l'ensemble des professionnels du patrimoine et des hommes politiques canadiens pour ce qui a trait à la culture. Ces derniers tentent en effet alors de développer une unité nationale autour d'une mémoire commune. Reste que les représentants de ces échelons gouvernementaux n'interviennent pas au même titre et ne participent pas de la même façon à l'ultime étape de la procédure d'inscription. Le gouvernement provincial de Québec est sollicité et l'un de ses agents participe aux préparatifs de la réunion du comité du patrimoine mondial⁷⁵⁷. Sa présence est davantage justifiée par les nécessités politiques nationales et vise à inscrire le projet québécois dans le cadre des activités provinciales et fédérales de protection et de conservation du patrimoine. La dépendance de la municipalité québécoise est alors double : vis-à-vis du gouvernement provincial, en tant que « *créature* »⁷⁵⁸ de celui-ci et parce que l'action relève de la culture et du patrimoine ; vis-à-vis du gouvernement fédéral dans la mesure où il s'agit d'être représenté à « *l'international* », lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial. Les tensions entre municipalité, gouvernements provincial et fédéral en matière de patrimoine sont masquées. L'enjeu *patrimoine mondial*, même s'il se décline de façon différente, permet de dépasser les rivalités locales et nationales. La candidature de Québec auprès de l'Unesco n'est pas réduite à une action classique entre le Canada et l'Unesco. Elle est au contraire présentée comme intégrée aux stratégies nationales et provinciales et saisie comme un enjeu du positionnement du Canada au sein de l'espace transnational du patrimoine mondial. Ceci explique que tant des hommes politiques que des agents des gouvernements et administrations fédéraux et provinciaux soient mobilisés. Les représentants de Parcs Canada et l'ambassadeur canadien auprès de l'Unesco décident de la stratégie de cette délégation. Si la présence du maire de Québec est acceptée, elle est cependant encadrée par les agents représentants officiellement le Canada auprès de l'Unesco. Autrement dit, le maire québécois est présent, mais doit s'effacer devant les représentants officiels du Canada.

Les délégués français sont, dans le cas de Lyon, sollicités uniquement par le maire. Ce dernier s'adresse au ministre de la Culture pour s'assurer de son soutien, mais aucun élément ne permet d'affirmer qu'il a tenté d'influer sur la formation de la délégation présente lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial de 1998. L'action lyonnaise n'est, par ailleurs, incluse dans aucune démarche nationale plus générale en matière de patrimoine. Elle s'inscrit dans la logique des relations formelles et routinisées établies entre l'Etat Français et l'Unesco. Elle ne revêt d'ailleurs, pour les acteurs nationaux, aucun caractère exceptionnel, comme en témoigne les propos de cet agent du ministère

⁷⁵⁷ Des échanges internes aux services de la ville témoignent de sa présence. Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Conseil, Conseil et comité, QP2P-8/1887-02. Québec patrimoine mondial de l'Unesco, automne 1983 ; Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Conseil, Conseil et comité QP2P-12/1910-06 Québec 1984 – correspondances 83, lettre du 25 octobre 1985 (objet : Visite à Paris – Comité du patrimoine mondial).

⁷⁵⁸ Il s'agit d'une expression consacrée au Canada : l'existence des municipalités dépend en effet de l'autorité des gouvernements provinciaux, cf. l'introduction générale de cette thèse.

de la Culture :

« C'est sûr que nous sommes heureux si de nouveaux sites français sont inscrits, mais en même temps cela ne nous apporte strictement rien. Je ne suis même pas certaine que cela améliore la protection des sites... enfin, il faudrait voir, mais bon en fait c'est surtout un titre, une reconnaissance. Reste que la procédure doit demeurer sérieuse et c'est pour cela que nous sommes vigilants sur les propositions. »⁷⁵⁹

Raymond Barre ou ses collaborateurs lyonnais ne participent pas à la délégation française lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial en 1998. Ils laissent les instances étatiques porter le dossier et défendre la candidature lyonnaise. La délégation française auprès du Comité du patrimoine mondial est constituée, presque systématiquement, autour des mêmes profils d'acteurs : des représentants du ministère de la Culture et du ministère de l'environnement, des agents de la Délégation permanente française auprès de l'Unesco. L'étude des rapports des réunions du Comité du patrimoine mondial révèle ainsi qu'aucun gestionnaire de site proposé à l'inscription n'a pris part à ce jour aux délégations françaises : l'accès des élus municipaux français aux lieux de décision des inscriptions sur la Liste apparaît complexe.

Si Raymond Barre et Jean Pelletier mobilisent, avec des raisons similaires, des hommes politiques nationaux, les régulations entre scènes locales et scènes nationales s'opèrent cependant différemment dans l'un et l'autre de ces deux pays. Les élites municipales, provinciales et surtout fédérales apparaissent plus mobilisées autour du projet québécois. Deux éléments expliquent ce fait. Les élus québécois et canadiens, d'abord, ne connaissent pas l'avis du bureau du Comité du patrimoine mondial avant la tenue de la réunion, au contraire de la municipalité lyonnaise et du gouvernement français en 1998. Les enjeux liés à une action internationale sont, ensuite, perçus de manière beaucoup plus décisive au Canada qu'en France. La proximité physique et culturelle de la France avec l'Unesco facilite sans doute l'acceptation d'une action qui, tout en se développant en dehors du fonctionnement classique des politiques portant sur le patrimoine, ne remet pas en question les configurations d'acteurs, ni dans le champ des relations internationales, ni dans le domaine du patrimoine. Par ailleurs, cet agent du ministère de la Culture souligne, en entretien, la proximité entre réglementation nationale en matière de patrimoine et Convention du patrimoine mondial, d'où il ressort que la mise en œuvre de la seconde affecte peu les missions de ce ministère :

« Pour nous, l'enjeu d'une demande c'est une question de notoriété pour le site, mais cela ne change rien pour le ministère. Les Français ont largement inspiré ce texte, donc c'est sûr que nos pratiques sont en accord avec cela. Et comme c'est l'Etat français qui signe parce que c'est à l'international, et bien c'est à nous d'agir. »⁷⁶⁰

Les scènes nationales, en particulier les gouvernements et les administrations étatiques,

⁷⁵⁹ Entretien téléphonique avec Eva Caillard, Bureau des actions européennes et internationales, Direction de l'Architecture et du patrimoine, 20 février 2001.

⁷⁶⁰ Entretien avec Olivier Poisson, Inspecteur général des Monuments Historiques, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture, 5 janvier 2004.

déterminent largement la constitution des délégations et le soutien que ces acteurs apportent aux propositions d'inscription. Leur mobilisation est corrélée à la constitution d'un enjeu *patrimoine mondial* au plan national : leur soutien est d'autant plus important que la proposition d'inscription favorise une légitimation particulière de l'État dans l'espace transnational de circulation du patrimoine mondial. La participation des élus municipaux aux activités politiques pensées et mises en œuvre dans cet espace est donc fortement conditionnée par l'organisation politico-administrative nationale. En outre, si les connexions que les maires de Québec et de Lyon sont en mesure d'établir peuvent influencer partiellement sur les positionnements étatiques, elles ne mobilisent que la filière politique. La question de la raison d'être scientifique de ces propositions n'est jamais abordée lors de ces tractations. Finalement la césure déjà apparue aux différentes échelles entre savants du patrimoine et politique se maintient et les élus québécois et lyonnais sont contraints de s'effacer derrière le portage étatique (politique et scientifique, *via* les adhérents de l'Icomos) des propositions d'inscription.

Les délégations nationales deviennent alors des porte-parole des propositions d'inscription. Elles décident également, en tant que membres du Comité du patrimoine mondial, des nouvelles inscriptions. Comment ce double rôle est-il réalisé ? Comment la parole des maires de Québec et de Lyon est-elle transmise ? Quel type d'objet les délégations nationales défendent-elles alors ? Comme se concrétise la présence d'acteurs municipaux au sein de l'espace transnational du patrimoine mondial ?

Soutenir les candidatures locales : l'action informelle des délégations nationales

L'étude des participations aux réunions du Comité du patrimoine mondial entre 1978 et 1998 montrent que toutes les délégations nationales le souhaitant y assistent. Ces dernières, présidées par l'ambassadeur du pays auprès de l'Unesco, sont constituées principalement de savants du patrimoine, de représentants politiques et de hauts-fonctionnaires. Les réunions du Comité du patrimoine mondial correspondent donc à un espace où des représentants des sites proposés, des représentants nationaux, des agents de l'Unesco et des évaluateurs des organes consultatifs sont susceptibles de se croiser. Les travaux des participants à ces réunions portent sur l'ensemble de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et ne peuvent être réduits à l'examen des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. L'analyse de cette activité spécifique doit donc être resituée dans un contexte plus général. Les échanges, les discussions et les circulations observées précédemment (au sein de l'Icomos international, entre municipalité et État) impliquent deux positionnements bien distincts des délégations nationales : elles sont tour à tour porteuses des logiques internationales et représentants des propositions d'inscription. Il s'agit ici d'observer comment ces deux rôles sont tenus et comment les activités de lobbying des maires lyonnais et québécois se déclinent alors.

L'analyse des séances de travail au cours de ces réunions a montré que la parole était distribuée de manière très formelle, que des règles et des rites encadraient les échanges et les discussions. Les présentations et les informations complémentaires sur les nouvelles propositions ne sont réalisées que par les évaluateurs des organes

consultatifs. Ils développent alors un discours scientifique, présentent les sites en fonction des critères internationaux et donnent leur avis sur la pertinence de l'inscription de ces sites et leurs recommandations. Ils sont, dans ce cas, les porte-parole de l'Icomos international. Parallèlement à ses présentations officielles, les membres des délégations nationales dont un bien est proposé à l'inscription n'ont pas le droit, pendant les séances de travail, de s'exprimer sur ce bien avant le vote. Les séances de travail n'offrent donc pas la possibilité aux délégations de défendre officiellement une proposition, même si certains de leurs membres sont adhérents de l'Icomos. Le chapitre trois a montré que cette règle est cependant contournée lors des votes grâce à l'établissement de coalitions pour contrer certaines recommandations défavorables de l'Unesco. Ces alliances sont possibles, parce que les discussions informelles et les possibilités de lobbying sont nombreuses en marge de ces séances de travail. Comme le fait remarquer cet agent de Parcs Canada participant de longue date à la délégation canadienne, ces échanges et ces propos en *off* sont finalement souvent décisifs :

« C'est sûr qu'il se passe beaucoup de choses entre les séances de travail, comme dans toutes réunions officielles. C'est en dehors des travaux collectifs que nous discutons par exemple avec les membres de l'Icomos, que nous développons des connaissances, que nous apprenons des expériences, etc. »⁷⁶¹

Les ambassadeurs et les membres des délégations nationales interviennent, au cours de la réunion du Comité du patrimoine mondial, à deux titres et finalement à deux moments distincts. Le premier de ces moments correspond aux séances de travail : les membres de délégations nationales se conforment aux règles et aux rites de l'espace du patrimoine mondial, exposent les stratégies et défendent les préoccupations et les intérêts de leur pays dans le respect de la Convention du patrimoine mondial. Ainsi les interventions, certes peu nombreuses, lors des débats relatifs à l'examen des propositions d'inscription, portent-elles essentiellement sur l'authenticité ou la valeur universelle exceptionnelle des sites proposés⁷⁶². Le second moment est moins formel, moins stable également. Lors des pauses, des déjeuners et des dîners, les membres des délégations adoptent, lorsqu'ils le peuvent ou le veulent, leur casquette de porte-parole, de défenseurs des sites nationaux proposés à l'inscription et opèrent un lobbying en faveur des propositions auxquelles ils sont favorables. Il s'agit alors de discours davantage politiques. Certains membres de délégations l'exposent très clairement, d'où il ressort que ces discussions *off* sont perçues comme une entorse aux régulations formelles et au bon déroulement de la fabrique de la Liste du patrimoine mondial :

« C'est lors des pauses que les délégations les plus politiques développent des

⁷⁶¹ Entretien avec Gisèle Cantin, chargée de mission Patrimoine mondial, Lieux historiques nationaux – Parcs Canada, 13 mars 2003.

⁷⁶² Voir par exemple l'intervention du délégué de la Finlande à propos de l'inscription de Lyon : « Le délégué de la Finlande qui avait émis des doutes, lors de la vingt-deuxième session du Bureau, sur l'importance universelle de cette proposition d'inscription, l'a appuyée mais non pas comme exemple inhabituel de structure urbaine homogène, mais au contraire en raison de son caractère additionnel spécifique. » dans CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial, vingt-deuxième session*, Kyoto (Japon), 30 novembre-5 décembre 1998, p. 36 ; ou encore lors de cette même réunion les commentaires et questions sur les critères de référence pour les inscriptions des biens n° 876 ou encore n° 880 (p. 35).

stratégies de partenariat avec d'autres délégations pour obtenir ce qu'elles veulent. Ces délégations, extrêmement politiques, sont essentiellement présentes lors de l'examen des propositions d'inscription. Le reste des travaux les intéresse visiblement beaucoup moins. Je crois que nous sommes à travers ces comportements en train de dévoyer complètement la Liste du patrimoine mondial. »⁷⁶³

De tels échanges auraient eu lieu en 1985 entre certains membres de la délégation canadienne et d'autres participants à la réunion du Comité du patrimoine mondial, ce que rappelle Jacques Dalibard :

« Oui, il y a des discussions pendant les pauses, il fallait expliquer que Québec méritait d'être sur la Liste, oui, mais aussi qu'il y a de nouveaux critères et que l'Icomos est favorable, etc. Mais en fait ce sont surtout l'ambassadeur et le sous-ministre qui ont discuté. Les gens de la ville étaient finalement absents. »

Les tractations auxquelles plusieurs récits rétrospectifs de Québécois font allusion se déroulent essentiellement entre ces séances de travail. Elles impliquent généralement des membres de délégations nationales, rarement toutefois ceux qui sont par ailleurs adhérents de l'Icomos international. Ces tractations s'effectuent dans la plupart des cas, en l'absence des gestionnaires des sites proposés à l'inscription. Le lobbying alors réalisé correspond au principal rôle que les gestionnaires de site attendent des délégations, comme le souligne, en le déplorant, cet agent de la Délégation permanente française auprès de l'Unesco :

« Parfois les gestionnaires de sites oublient que la délégation française participe au vote et nous demandent trop d'être leur porte-parole. Mais c'est la crédibilité de la France qui est en jeu et c'est à nous de dire et de traduire les positionnements de la France en matière de patrimoine à l'échelle internationale. Chacun son jeu donc. »⁷⁶⁴

Les récits de membres des délégations française et canadienne professionnellement impliqués dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial insistent en effet sur la crédibilité nécessaire des propos et des thèmes défendus par les délégations nationales. Ils sont eux-mêmes insérés dans des chaînes d'interdépendances complexes liant le secrétariat du Comité du patrimoine mondial, les organes consultatifs et les institutions nationales dont ils dépendent. Le patrimoine mondial et les nouvelles inscriptions constituent alors également un enjeu de légitimation pour eux. Ceci ne leur permet pas toujours de répondre entièrement aux attentes des gestionnaires de site. De fait, ces attentes locales sont d'autant plus importantes qu'il est finalement rare que des élus municipaux assistent aux réunions du Comité du patrimoine mondial. Ainsi, aucun Lyonnais ne participe à la délégation française lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial en décembre 1998⁷⁶⁵. Ces acteurs n'auraient plus prise sur l'action lors de la

⁷⁶³ Entretien avec Christina Cameron, Directeur général – Lieux historiques nationaux à Parcs Canada, 7 mars 2004.

⁷⁶⁴ Entretien avec Catherine Dumesnil, Chargée de mission Culture à la Délégation nationale française auprès de l'Unesco, 22 décembre 2003.

⁷⁶⁵ CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial, vingt-deuxième session*, Kyoto (Japon), 30 novembre-5 décembre 1998.

réunion du Comité du patrimoine mondial et investiraient les acteurs nationaux de tous les pouvoirs de représentation. Certains Lyonnais se targuent d'ailleurs, *a posteriori*, d'avoir fait preuve d'une grande distance vis-à-vis de la décision du Comité du patrimoine mondial, à l'image de Régis Neyret :

« J'ai appris la nouvelle des Japonais eux-mêmes. En fait, ils avaient envoyé des journalistes sur place à Lyon et en début d'après-midi, j'étais au café quand des journalistes japonais donc sont entrés et nous ont parlé de l'inscription... C'est comme cela que je l'ai appris. Ensuite bien sûr il y a eu l'annonce officielle par l'Hôtel de ville. Mais nous étions surs de notre fait et nous n'avions pas à nous déplacer. »⁷⁶⁶

Si la délégation canadienne est, elle, accompagnée de deux personnalités québécoises en décembre 1985 à Paris (le maire, Jean Pelletier, et Serge Viau, alors directeur de la Division du Vieux Québec), elles ne participent pas à l'ensemble des travaux du Comité du patrimoine mondial. Ces Québécois souhaitaient surtout être présents lors de l'annonce des inscriptions, ils n'ont pu cependant y assister, comme l'expliquent le maire de Québec et son collaborateur :

« Etiez-vous présent lors de la décision ? Oui, oui. Nous étions là et remarquez que non, dans le fond, c'est assez curieux [rire]. On nous avait dit, nous étions une petite délégation de Québec qui comprenait un sous ministre du ministère de la Culture, qui comprenait un maire, moi et puis quelques autres personnes et on s'était fait dire que le comité du patrimoine mondial commençait à siéger à ce moment là et Mr Pelletier lui avait... on s'était fait dire que la décision interviendrait le... on était arrivé le lundi ou quelque chose comme cela, et la décision devait intervenir le vendredi. Et Mr Pelletier avait planifié un voyage et il était parti à Bordeaux pour une petite mission de deux jours et il devait revenir et moi je n'avais pas prévu d'aller au comité du patrimoine mondial ce jour là, sauf le sous ministre à la culture qui a dit qu'il allait assister à tout cela et finalement il nous a téléphoné en disant « finalement ils ont chambardé l'agenda et ils ont pris la décision maintenant », moi je n'ai pas assisté à la discussion, mais il paraît que cela s'est fait en 5 min de discussion, il y avait le rapport d'Icomos qui recommandait et puis voilà. Cela a été un peu la surprise, donc j'ai tout de suite appelé Mr Pelletier à Bordeaux pour savoir ce que nous faisons... Mais nous étions allés après par la suite, je pense que c'était le vendredi justement, Mr Pelletier et moi... et Mr Pelletier avait fait une intervention de remerciement. »⁷⁶⁷
« Pourquoi avez-vous souhaité aller à Paris ? C'était une grande nouvelle que nous attendions. C'était important d'être présent de pouvoir remercier les gens. Bon au final, j'étais à Bordeaux et non à Paris, donc je ne sais pas comment s'est déroulé la discussion. Mais apparemment tout est allé très vite. Il n'y a pas eu de remarques et au moins le monde reconnaissait que nous avions du patrimoine à Québec. »⁷⁶⁸

⁷⁶⁶ Propos de Régis Neyret lors du séminaire Action Publique (destiné aux Premières années de l'Ecole), « Développer ou conserver la ville : rôles et enjeux de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial. », ENTPE, le 9 février 2005.

⁷⁶⁷ Entretien avec Serge Viau, Responsable de la Division du Vieux Québec au début des années 1980, 18 mars 2004.

⁷⁶⁸ Entretien avec Jean Pelletier, maire de Québec de 1977 à 1989, 23 mars 2004.

La composition de la délégation canadienne reflète les mobilisations locales, provinciales et nationales. La présence du maire de Québec et de son collaborateur est avant tout la manifestation de l'importance qu'ils accordent à la décision du Comité du patrimoine mondial. Il apparaît ici que ces gestionnaires de site, lorsqu'ils réussissent à assister à la réunion, n'ont finalement aucun droit d'expression et ne peuvent être les porte-parole des propositions d'inscription. Cet agent fédéral canadien fait état de la situation d'attente dans laquelle les gestionnaires de site seraient alors :

« Les délégations, ce sont d'abord les professionnels du patrimoine, parfois les gestionnaires de sites, mais c'est très rare. Je n'étais pas là quand Québec a été inscrit, mais je ne crois pas que depuis des gestionnaires soient venus. Il n'y a rien d'obligatoire pour eux à ce stade et surtout il n'y a plus rien à faire... juste attendre. »⁷⁶⁹

Au sein de l'espace transnational du patrimoine mondial, la parole n'est pas donnée directement aux gestionnaires quotidiens des sites proposés à l'inscription. Les enquêtes de terrain ne nous permettent cependant pas d'affirmer qu'ils sont maintenus à l'écart des discussions ou qu'ils s'en extraient eux-mêmes. Ils sont toutefois représentés à double titre dans l'espace transnational : par les évaluateurs et par les délégations nationales. L'analyse des circulations au sein de l'Icomos international a mis en évidence des échanges, des discussions, des activités de lobbying d'autant plus importantes que la proposition constituait un enjeu pour le comité national, comme c'est le cas à Québec. Les conditions de possibilité pour que certains gestionnaires de site puissent influencer sur le discours des évaluateurs existent. L'étude qui précède montre qu'une opportunité existe également d'infléchir en leur faveur le discours informel des délégations nationales. En s'approchant des lieux de décision des organisations internationales, ces élus municipaux sont toutefois contraints de se faire représenter par l'État. Les administrations étatiques sont ainsi confortées dans leurs actions et leurs politiques portant sur le patrimoine et les acteurs municipaux maintenus officiellement à l'écart des activités politiques internationales de définition des biens du patrimoine mondial. Les deux positionnements des délégations nationales ne sont donc pas déployés au même moment, ni selon des modalités similaires. Elles caractérisent finalement les tensions existant entre les membres du Comité du patrimoine mondial pour lesquels les frontières étatiques font sens et les adhérents de l'Icomos international dont les travaux tendent à se développer au-delà des frontières nationales. Ces derniers sont cependant, à travers le développement de l'enjeu patrimoine mondial, fortement soumis à des logiques nationales. Les comités nationaux français et québécois de l'Icomos cherchent, comme vu plus haut, des appuis à tous les échelons gouvernementaux. Certains de leurs adhérents sont systématiquement membres des délégations auprès du Comité du patrimoine mondial, renforçant ainsi le poids des dynamiques nationales au sein de la scène transnationale. Des logiques étatiques et nationales, en particulier à travers l'implication d'adhérents des comités nationaux de l'Icomos et des services étatiques mobilisés, semblent ici déterminer le déroulement de la fin de la procédure d'inscription. Les dernières évolutions du cadre normatif de la fabrication de la Liste du patrimoine mondial (la limitation d'une proposition par an et par pays pour les biens culturels notamment)

⁷⁶⁹ Entretien avec Christina Cameron, Directeur général – Lieux historiques nationaux à Parcs Canada, 7 mars 2004.

impliquent en outre que le principal filtre des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial s'exerce au niveau national.

Loin donc de rester passifs pendant le processus de décision, les élus locaux apparaissent, au terme de cette analyse, impliqués à divers titres dans le travail politique à l'œuvre. Certes, leurs actions influent relativement peu sur le processus de « transnationalisation » du patrimoine local et sur le contenu des justifications des inscriptions. Les circulations réalisées au cours de ce processus engendrent toutefois des interactions entre « problématiques » locales du patrimoine mondial et enjeux politiques nationaux et internationaux. Mieux, en défendant les candidatures urbaines dans des face-à-face avec des acteurs portant ou participant à ces activités déclinées au-delà des Etats, des acteurs locaux s'en imprègnent. Ainsi, la visite *in situ* tend à renforcer les différentes facettes de l'enjeu politique local constitué progressivement autour de la candidature auprès de l'Unesco : elle correspond en effet à un moment où les activités politiques et scientifiques internationales et surtout les débats internationaux et nationaux que ces dernières suscitent sont dévoilés. Reste que les perturbations apparaissent d'ores et déjà limitées par les « logiques domestiques » : les intérêts locaux relatifs au patrimoine ou au patrimoine mondial ne sont pas seulement pensés à travers des catégories construites dans le cadre de l'« entre monde » savant, ces catégories et les discours savants qu'elles produisent entraînent une série de traductions de ces discours en fonction des besoins momentanés des pratiques urbaines et des contextes historiques construits. La réunion du Comité du patrimoine mondial est alors saisie, par quelques acteurs municipaux, comme une opportunité d'influer sur les décisions d'inscription, donc sur la fabrique des biens du patrimoine mondial. L'implication de ces acteurs dans les activités politiques de l'espace transnational se révèle toutefois beaucoup plus complexe que la cooptation d'acteurs locaux aux activités scientifiques. De fait, les organisations politico-administratives étatiques imposent certaines règles qui tendent à rendre les élus municipaux dépendant de l'État dans un tel contexte et donc à minimiser leur participation d'abord à l'inscription du site local et ensuite aux activités politiques portant, de manière plus globale, sur le patrimoine mondial.

Ce chapitre revient sur la face cachée de la fabrique des biens du patrimoine mondial en étudiant les interactions, les connexions et les circulations informelles se déroulant lors de la procédure d'évaluation et du processus de décision. Il montre que loin d'être un processus linéaire s'imposant aux acteurs locaux, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial résulte de circulations d'individus et d'actes n'apparaissant finalement que très peu dans les résultats de cette étape. Des acteurs locaux, cherchant à influencer sur le résultat, participent donc largement au travail politique qui sous-tend le processus de décision. L'analyse précédente montre toutefois qu'à ce stade le travail des acteurs locaux ne porte pas tant sur les justifications et sur la « transnationalisation » du patrimoine local que sur la sensibilisation des savants du patrimoine mondial à leur « problématique » du patrimoine local. Le renouvellement des représentations locales et nationales des patrimoines historiques lyonnais et québécois, repéré au cours de l'analyse des trois premiers chapitres de la thèse ne pose pas de problème aux acteurs intervenant ici.

Les participations locales à ce travail politique engendrent des possibilités d'effets en

retour non seulement sur les individus qui accomplissent de telles expériences, mais également sur certains de leurs partenaires. Ces effets en retour sont principalement de deux ordres. Ils se traduisent d'abord par la diffusion locale de l'enjeu politique lié au patrimoine mondial au-delà des seuls fabricants des dossiers de candidature. Les petites perturbations des équilibres établis autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques urbaines apparaissant alors au cours de l'analyse sont masquées, lors de la visite *in situ*, par la volonté de présenter une « bonne gestion » locale du patrimoine et surtout sont rapidement intégrées dans les « logiques domestiques ». Reste que cette première diffusion des activités scientifiques et politiques internationales relatives au patrimoine mondial entraîne quelques revendications et quelques velléités locales et oblige les élus locaux à afficher un lien entre patrimoine historique et patrimoine mondial. Les possibles effets en retour peuvent ensuite se traduire par la cooptation d'acteurs locaux dans des activités scientifiques portant sur le patrimoine mondial, pensées et mises en œuvre au plan international et, partant, l'implication d'acteurs locaux dans des débats nationaux et internationaux. L'implication directe d'élus municipaux dans des activités politiques relatives à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial sont apparues, quant à elles, beaucoup plus complexes. Elles sont en effet amplement contraintes et maîtrisées par les organisations politico-administratives nationales.

Les réunions du Comité du patrimoine mondial voient donc se croiser des individus dont les profils, les ressources et les légitimités sont assez hétérogènes. Elles ne favorisent pas toutefois le même type de connexions entre tous les individus. Ainsi les relations entre savants du patrimoine ou du patrimoine mondial se renforcent-elles, alors que peu de liens se développent entre ces mêmes acteurs et les représentants politiques nationaux ou municipaux. De fait, dans l'espace transnational de circulation, incarné ici notamment par la réunion du Comité du patrimoine mondial, se développe une concurrence politique entre deux logiques de représentation de la Liste et de l'objet patrimoine mondial : une logique horizontale et transnationale de « secteur » (le patrimoine, sa protection) et une logique verticale d'arbitrage global. La prégnance de la seconde est corrélée à la constitution d'enjeux autour du patrimoine mondial à toutes les échelles, ainsi qu'entre elles, et donc à un engagement plus important aujourd'hui des hommes politiques (nationaux et locaux) ou des ambassadeurs auprès de l'Unesco. Elle résulte également du fonctionnement même de l'organe consultatif dont les logiques d'action sont en grande partie déterminées par des concurrences entre pratiques et dynamiques locales, nationales et continentales. Les fonctionnaires ou les agents des administrations publiques, souvent adhérents de l'Icomos international, portent certes les logiques de l'organisme transnational, mais également celles de leur pays d'origine. Les multi-affiliations des différents protagonistes tendent à faire des circulations de véritables enjeux de pouvoir. Si le déroulement même de la réunion tend à dépasser les clivages nationaux, les logiques intergouvernementales sont actuellement prégnantes par rapport aux stratégies transnationales théoriquement développées au sein de scènes telles que l'Icomos international ou l'Uicn. Reste que le travail politique dans lequel sont impliqués des acteurs municipaux tend finalement à développer au plan local une vision de la procédure d'inscription et de la Liste du patrimoine mondial plus globale que celle véhiculée au départ par les maires et engendrent les prémises d'un apprentissage du patrimoine mondial au plan local.

Conclusion de la partie II.

L'obtention du label, marqué par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et correspondant à un « décret public patrimonial », est l'achèvement d'un travail politique et scientifique visant la transnationalisation du patrimoine. Ce travail est réalisé au sein d'un espace transnational spécifique identifié autour du patrimoine mondial. Ce dernier est constitué d'un agencement complexe et mouvant d'acteurs, impliquant principalement des scènes internationales, nationales et infranationales. Il correspond donc aux jeux d'acteurs et aux interactions entre ces différentes scènes. La partie II donne à voir cet espace structuré notamment autour de l'Unesco, l'Icomos international (et ses différents comités nationaux et comités scientifiques internationaux), l'Uicn, l'Iccrom, les Etats ayant ratifiés la Convention de 1972 (et leurs administrations représentatives) ainsi que des entités infranationales. Les acteurs affiliés à l'une ou plusieurs de ces scènes circulent au sein de cet espace établissant alors entre eux des interdépendances. En regardant l'espace transnational à travers la comparaison des procédures d'inscription lyonnaise et québécoise et en repérant les circulations et les actes qui leur donnent sens et corps, nous avons dévoilé que le processus de décision résulte de multiples interactions et circulations, officielles et officieuses, formelles et informelles, mobilisant des acteurs individuels et collectifs, gouvernementaux et non gouvernementaux, des acteurs aux affiliations multiples et poursuivant donc des objectifs assez distincts. Ce processus correspond donc à un travail scientifique et politique nécessitant des relations et des régulations multi-niveaux et engendrant des effets en retour sur chacune des scènes impliquées. La seconde partie montre que les acteurs affiliés à l'un des différents lieux de production du patrimoine mondial agissent de sorte à défendre le plus possible leurs intérêts sans toutefois provoquer de conflits ou accroître des tensions avec leurs partenaires.

Le travail scientifique et politique sous-tendant le processus d'inscription de nouveaux sites résulte de discussions et de débats, confrontant les savants du patrimoine mondial et des délégations étatiques, autour de deux axes. Le premier a trait à la définition même de la notion de patrimoine et à celle des normes de gestion des biens du patrimoine mondial et confrontent les différents répertoires d'action collective présents au sein de l'Icomos international. Les savants du patrimoine mondial adoptent alors quelques stratégies leur permettant d'infléchir certaines décisions du Comité du patrimoine mondial ou certaines pratiques nationales en contribuant activement à la diffusion des normes internationales et à leur intégration dans les répertoires d'action collective nationaux⁷⁷⁰. Autrement dit, ils créent progressivement des répertoires d'action particuliers et

⁷⁷⁰ C'est d'ailleurs ce que montrent Patrick Hassenteufel et Bruno Palier dans leur étude des déclinaisons de politique de protection sociale dans différents pays en lien avec les théories transnationales existantes. Ils soulignent alors que les organismes transnationaux n'imposent pas des normes aux Etats mais contribuent à la diffusion de ces normes. HASSENTEUFEL (Patrick), PALIER (Bruno), « Le social sans frontière ? Vers une analyse transnationaliste de la protection sociale », *Les frontières du social : nationales, transnationales, mondiales ?*, *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 45, 2001, p. 13-27.

correspondant à leurs interprétations du patrimoine mondial et tentent de les imposer à leurs partenaires. Les savants du patrimoine et du patrimoine mondial participent ainsi à des activités scientifiques pensées et mises en œuvre au-delà des frontières étatiques. Ils contribuent à développer et à structurer, au plan international, les normes de la gestion d'un objet initialement saisi et défini par les Etats. Les débats et les discussions portent ensuite sur la traduction en « langage universel » des représentations locales ou nationales du patrimoine. L'action des savants du patrimoine mondial dans le processus de décision correspond essentiellement à l'achèvement de l'opération de traduction des représentations du patrimoine local en « langage universel ». Comme celles des régimes transnationaux, elle déborde des frontières nationales et repose sur des contacts informels. Les justifications légitimées par le Comité du patrimoine mondial sont toutefois apparues en grande partie déterminées par des enjeux politiques et des tensions interétatiques. Ces acteurs, agents de l'Unesco et représentants étatiques, participent donc également à l'opération de traduction. Le conflit d'interprétations entre scènes locales, nationales et internationales remet en cause le récit officiellement décrété lors de la production du patrimoine historique et constitue une rupture entre les représentations locales du patrimoine historique et celles du patrimoine mondial. Parallèlement au label international que les municipalités urbaines recherchaient, un nouvel objet patrimonial semble donc être créé.

Reste que les savants du patrimoine mondial exercent un rôle essentiel dans les circulations et dans la diffusion d'information au sein de l'espace transnational. Ils interviennent largement et officiellement (contrairement à l'étape précédente) au cours du processus de décision. En venant aux réunions du Comité du patrimoine mondial ou encore en prenant part à des actions de lobbying en amont de ces réunions, certains acteurs (en particulier les adhérents de l'Icomos) tentent de s'imposer comme des « traducteurs ». Ils se présentent alors comme porte-parole des élus municipaux et, en retour, s'érigent comme les garants de la bonne application des normes internationales, comme les représentants des débats, des échanges et des enjeux internationaux auprès des élites municipales. L'observation des délégations de Français et de Canadiens, présentes lors des réunions du Comité du patrimoine mondial, et la mise en évidence des diverses scènes à partir desquelles ils agissent donnent à voir l'existence de possibles vecteurs d'import-export entre les lieux d'accumulation de la connaissance sur le patrimoine mondial et les municipalités urbaines, entre des comités nationaux de l'Icomos ou encore entre des scènes nationales ou infranationales. Les activités scientifiques élaborées dans l'espace transnational résultent principalement de débats et d'enjeux scientifiques régulièrement renouvelés par les propositions d'inscription, donc par des acteurs locaux et par des adhérents de l'Icomos international.

L'espace transnational de circulation apparaît alors fortement structuré par les scènes nationales (fédérales). Les normes internationales sont en effet largement nourries des répertoires d'action collective relatifs à la protection du patrimoine et développés au sein des Etats. La structure de l'Icomos international, en maintenant les comités nationaux, favorisent la prégnance de logiques et de pratiques culturelles nationales. L'analyse précédente indique également que certains acteurs reproduisent, sur les scènes internationales, quelques-uns des enjeux nationaux autour des manières de penser le patrimoine, des répertoires d'action collective, ou des pratiques de protection. Les recours

municipaux aux canaux étatiques pour peser sur le processus de décision témoignent de la prégnance des logiques étatiques et interétatiques. Mieux, l'analyse précédente montre que les enjeux et les débats politiques autour de la définition du patrimoine mondial sont aujourd'hui prégnants dans la fabrique des biens du patrimoine mondial. Ces enjeux sont d'abord liés aux velléités de représentation des Etats, des sites qu'ils abritent ou des cultures qui les caractérisent. Ils se traduisent principalement actuellement par l'évolution des stratégies de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de la protection des biens déjà fabriqués vers l'identification d'éléments toujours plus nombreux devant figurer sur la Liste ⁷⁷¹. Ces enjeux interétatiques donnent une place prépondérante aux administrations étatiques qui décident finalement de (et souvent restreignent) l'accès des acteurs locaux aux activités politiques déclinées dans l'espace de circulation. Les municipalités urbaines activent, au sein de cet espace transnational et lors de l'obtention du label, deux canaux principaux pour peser sur le processus : les délégations étatiques assurant alors une inflexion politique et les comités nationaux de l'Icomos permettant d'infléchir l'évaluation savante.

En proposant une réponse à une offre internationale d'abord, puis en tentant d'influer sur le processus de décision, les acteurs locaux non seulement participent à l'une des procédures d'inscription, mais prennent également part à certaines activités politiques et scientifiques déclinées dans l'espace transnational de circulation. Ils sont alors confrontés aux enjeux et aux débats internationaux et nationaux développés autour de la notion de patrimoine mondial ainsi qu'aux représentations nationales et internationales de la « bonne gestion » des biens du patrimoine mondial. Ces acteurs apparaissent en partie dépossédés de l'action qu'ils avaient initiée. Les interactions développées au sein de l'espace transnational tendent à consolider un enjeu politique municipal autour du patrimoine mondial et à développer une « problématisation » du patrimoine mondial déterminée en grande partie par des pratiques étatiques et des logiques nationales. Mieux, elles donnent à voir aux élites urbaines l'existence d'un tel espace spécifique et la diversité des ressources qu'il offre. Quelques ambitions individuelles et collectives de participer plus largement à ces activités sont d'ores et déjà apparues au cours de l'obtention du label. De fait, les savants du patrimoine mondial facilitent la cooptation de quelques acteurs locaux, pas nécessairement des savants du patrimoine d'ailleurs, dans des activités scientifiques internationales avec comme premier objectif de renforcer la légitimité du comité national auquel ces nouveaux adhérents se joignent. Reste qu'une telle cooptation n'est pas sans conséquence au plan local : elle donne en effet à voir, aux acteurs locaux, la Liste dans son contexte plus général, celui de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Elle crée alors les conditions d'une sensibilisation plus importante aux normes internationales de la gestion du patrimoine mondial. Les réponses municipales à une offre internationale, initialement établies comme des actions de rayonnement international, sont finalement intégrées dans une action scientifique et politique plus globale et dont les enjeux dépassent largement les ambitions initiales des municipalités urbaines. Cette observation invite à penser que les municipalités urbaines

⁷⁷¹ Cette évolution serait à l'œuvre à toutes les échelles et résulterait de la crise de la modernité. Voir LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Bordeaux, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996 ; RAUTENBERG (Michel), *La rupture patrimoniale*, Grenoble, A la Croisée, 2003.

pourraient se saisir de la dynamique ainsi créée pour participer plus fortement aux activités scientifiques et politiques développées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et, en s'appuyant sur certaines ressources de l'espace transnational, pour remettre en jeu ou renouveler certaines pratiques locales relatives au patrimoine. Reste alors à savoir ce qui se produit lorsque les biens du patrimoine mondial sont effectivement créés, à voir comment une ville du patrimoine mondial est gouvernée et comment les élus locaux font face aux nouveaux objets créés.

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes a la fin du XXeme siècle ?

Troisième Partie. Gouverner une ville labellisée Patrimoine mondial

La troisième partie de la thèse porte sur la gestion des biens du patrimoine mondial à Lyon et à Québec. En soulignant le rôle des circulations d'individus, en particulier des adhérents de l'Icomos international, dans les procédures d'inscription, comme dans la définition de ce qui fait patrimoine mondial, les analyses précédentes ont insisté sur leurs effets dans la constitution d'un intérêt des municipalités lyonnaise et québécoise pour le patrimoine mondial. L'étude de la quête et de l'obtention du label a souligné, en donnant à voir l'existence d'un espace transnational spécifique autour du patrimoine mondial, la pluralité de centres de production des biens du patrimoine mondial, la prégnance de pratiques et de logiques étatiques dans la fabrique du patrimoine mondial, ainsi que l'importance de la participation d'acteurs locaux dans le travail politique sous-tendant la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, y compris au sein de scènes nationales et internationales. Les circulations présidant à la fabrique de nouveaux biens du patrimoine mondial produisent des rapports de force, des dominations qui, selon nous, structurent durablement la manière dont sont pensés les biens du patrimoine mondial et leurs inscriptions sur la Liste. Si ces dernières sont d'abord saisies et présentées par les élites municipales comme des *dons* de l'Unesco, masquant alors le travail politique à l'œuvre lors des procédures d'inscription et réduisant ces interactions à des actes très ponctuels, nous considérons, au contraire, ces circulations et ces interactions avec d'autres scènes comme autant de moments et d'échanges engendrant des effets en retour et plaçant les différents acteurs dans des situations d'interdépendance. Il est alors

nécessaire de « tenir compte dans l'analyse de toute l'épaisseur des liens interpersonnels qui sortent renforcés de ce voyage de choses entre personnes. Car il ne s'agit plus d'une interaction ponctuelle ni d'une interaction incomplète mais d'une suite d'interactions entre des personnes reliées les unes aux autres par le souvenir de ces interactions passées que sont les choses transférées »⁷⁷². Dès lors, la question de l'existence de nouvelles interdépendances entre scènes au sein de cet espace et, en particulier, celle du positionnement des acteurs locaux à l'égard d'acteurs impliqués de longue date dans la mise en œuvre d'une activité internationale se posent. Il s'agit donc de savoir comment une ville labellisée *patrimoine mondial* est gouvernée. En observant les effets en retour des circulations sur les scènes locales, en étudiant les discours locaux donnant corps aux inscriptions sur la Liste et les actions entreprises par chacune des municipalités, la présente partie cherche à déterminer comment ces circulations et leurs effets en retour peuvent devenir une ressource ou une contrainte dans le positionnement concurrentiel des villes et dans leurs modes de gouvernement.

Les travaux de recherche portant sur la gouvernance multi-niveaux⁷⁷³ et ceux portant sur la gouvernance urbaine indiquent qu'une ouverture du jeu politique s'effectuerait depuis quelques années, offrant des opportunités aux collectivités locales et régionales pour prendre part à des actions communes, rechercher des ressources ou des soutiens, etc. S'intéressant aux villes européennes dans le cadre de l'Union Européenne, Patrick Le Galès conclut ainsi que les « autorités locales et régionales [pourraient] faire appel de décisions de l'Etat via la Cour de justice européenne, organiser un lobbying à Bruxelles pour influencer décisions et politiques, obtenir des ressources, de l'expertise indépendamment de l'Etat, développer des relations transnationales horizontales avec d'autres autorités locales, s'imbriquer dans des réseaux divers pour telle ou telle politique, revendiquer la représentation et la défense des intérêts de leurs citoyens, remettre en cause l'intérêt général formulé par l'Etat. Dans le schéma d'institutionnalisation présenté plus haut, plus l'Union Européenne s'institutionnalise, plus les acteurs tendent à réagir et à s'organiser pour contester, défendre leurs intérêts et, ce faisant, contribuer à la production de nouvelles règles nourrissant la dynamique d'institutionnalisation (Stone-Sweet, Sandholz, Fligstein, 2001). Cette tendance fondamentale dans le cadre européen se renforce avec la mondialisation »⁷⁷⁴. Pour les tenants de la gouvernance urbaine, la multiplication des acteurs et la fragmentation des scènes décisionnelles « transforme[rait] presque mécaniquement les relations de hiérarchies entre niveau »⁷⁷⁵,

⁷⁷² Comme le rappelle Florence Weber dans son analyse du don, lorsque l'écart entre transfert et contre-transfert existe, voir WEBER (Florence), « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le grand partage », *Genèses*, 41, 2000, p. 85-107. Les travaux portant sur les circulations invitent également à une telle posture, voir RODGERS (Daniel T.), *Atlantic Crossings : Social Politics in a Progressive Age*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 1998 et *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 151-152, 2004.

⁷⁷³ Et, plus généralement, ceux portant sur les régulations multi-niveaux de l'action publique dans des cadres nationaux, voir par exemple les analyses de la politique de la ville ou de la planification en France réalisées par Jean-Pierre Gaudin ou celles de l'action publique urbaine en Suisse menées par Jean-Philippe Leresche. GAUDIN (Jean-Pierre), *L'Action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Science Po-Daloz, coll « Amphi », 2004 ; LERESCHE (Jean-Philippe), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris, Pedone, 2001.

ce phénomène expliquant alors que les élites municipales se livrent à une compétition et s'engagent dans des actions dont l'objectif serait d'accroître leur positionnement concurrentiel. Les travaux portant sur la multi-gouvernance invitent à nuancer le caractère déterministe de ce phénomène et souligne l'importance des interdépendances au sein desquelles les élites urbaines sont insérées, ces interdépendances pouvant agir comme ressource ou comme contrainte. En outre, le récent ouvrage de Neil Brenner rappelle que le « réétalonnage politique » (présenter et faire en sorte que les métropoles constituent les principaux territoires économiques de la compétitivité) résulte également, voire essentiellement, d'un choix politique des Etats européens⁷⁷⁶. La multiplication des centres de production des biens du patrimoine mondial ne s'accompagnerait donc pas nécessairement d'une transformation radicale des types d'interdépendances, du moins cette transformation pourrait-elle être en partie déterminée par les Etats. La participation des municipalités urbaines aux activités politiques et scientifiques élaborées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial pourrait ainsi être largement déterminée par l'Etat, par le contexte local⁷⁷⁷ ainsi que par les interdépendances au sein desquelles ces municipalités urbaines sont insérées.

Comprendre comment une ville labellisée Patrimoine mondial est gouvernée nécessite de saisir comment les élites municipales sont insérées dans des relations d'interdépendances qui, pour certaines, peuvent les contraindre, pour d'autres, peuvent les servir, mais que ces élites peuvent aussi tenter de modifier ou de maîtriser. Ces relations d'interdépendances, ces échanges avec des scènes étatiques ou situées au-delà des frontières nationales engendrent des effets en retour au sein des villes. Ces effets en retour, corrélés aux contextes socio-politiques au sein desquels les municipalités urbaines sont insérées, renouvelleraient les formes d'interdépendances entre scènes et seraient propices à une participation politique des villes à certaines activités internationales. Reste à comprendre comme ces renouvellements et ces participations ont lieu.

Force est de constater, à la lumière des enquêtes de terrain, que les discours locaux donnant corps aux inscriptions sur la Liste afin d'en proposer une autre « problématisation » tendent à consolider l'idée de label international décerné à la ville par une organisation internationale. Cette dernière n'imposerait, selon ces acteurs municipaux, aucune nouvelle contrainte. Mieux, ce label international prend tout son sens avec la création, en 1993 et sur l'initiative de Québécois, de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (Ovpm). De fait, si l'existence de l'Ovpm est à l'origine de l'expression

⁷⁷⁴ LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de science Po, 2003, p. 140.

⁷⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁷⁶ BRENNER (Neil), *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

⁷⁷⁷ Antoine Vion a ainsi montré, en identifiant plusieurs types, que les municipalités urbaines n'appréhendaient pas le transnational et l'international de la même façon et que le contexte local constituait un facteur important. VION (Antoine), *La constitution des enjeux internationaux dans le gouvernement des villes françaises (1947-1995)*, Thèse de science politique, Rennes I, 2001.

Ville du patrimoine mondial, renforçant ainsi le label patrimoine mondial, les principales ambitions initiales de ses fondateurs visent toutefois à agir « auprès des autorités des Nations Unies, de l'Unesco, de la Banque mondiale et du Conseil de l'Europe pour les sensibiliser à l'importance de mieux protéger les villes historiques en cas de conflits armés »⁷⁷⁸ et à contribuer à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en soutenant notamment les actions relatives au patrimoine, tant dans les aspects de conservation que de mise en valeur, initiées par des « villes du patrimoine mondial »⁷⁷⁹. La présentation municipale d'une inscription sur la Liste comme don d'une organisation internationale est ainsi en partie remise en cause, les participants au réseau de villes reconnaissant alors que ces inscriptions engendrent des perturbations au plan local. Les relations entre municipalités urbaines, développées dans le cadre de l'Ovpm, viseraient donc à défendre les intérêts des villes dans le domaine du patrimoine mondial ainsi qu'à établir la « bonne » gestion des sites urbains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans un contexte où des acteurs affiliés à des scènes très diverses (Etats, Unesco, Icomos international) pourraient intervenir. L'existence de l'Ovpm donne donc à voir les difficultés et la complexité qu'engendrent, en termes de gouvernement des villes, les biens du patrimoine mondial. Mieux, elle révèle que les municipalités urbaines se saisissent finalement de ce problème et dépassent en partie, sur le long terme, leur première lecture de l'inscription sur la Liste en termes de don. Aussi si l'Ovpm constitue un bon laboratoire d'observation de la structuration de réseaux internationaux de villes, de l'implication d'acteurs locaux au sein de tels réseaux et, de manière plus générale, de régulations entre local, national et international dans une même action, la méthode adoptée pour ce travail, la volonté de se défaire des imbrications hiérarchiques pour se saisir du transnational et les conclusions des analyses précédentes, impliquent de regarder comment deux villes labellisées patrimoine mondial sont gouvernées en observant les circulations d'individus, en repérant notamment les ambitions initiales des différents instigateurs de l'Ovpm et les enjeux liés à la création d'une telle organisation et enfin en s'intéressant aux deux objets à la fois : le bien du patrimoine mondial et le label. Mettre en récit la singularité de ces deux cas vise à comprendre comment les représentations renouvelées du patrimoine, légitimées par une organisation internationale, sont saisies par les élites urbaines pour servir leurs ambitions de rayonnement international, pour s'organiser en réseau et pour peser sur l'espace transnational spécifique et structuré autour du patrimoine mondial. Il s'agit alors de dégager des éclairages sur la constitution des interdépendances résultant d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et, partant, d'une stratégie internationale de ville.

L'enquête réalisée ici s'appuie sur des entretiens menés auprès des acteurs municipaux impliqués au sein de l'Ovpm à Lyon et à Québec, auprès de salariés de l'organisation ainsi qu'auprès d'adhérents de l'Icomos ou d'agents de l'Unesco participant à certaines collaborations avec le réseau de villes. Les actes des congrès de l'Ovpm ainsi que les différents documents publiés ont systématiquement été dépouillés. Plus

⁷⁷⁸ Voir www.unesco.org

⁷⁷⁹ *Déclaration de Québec*, adoptée le 4 juillet 1991 au terme du Premier Colloque international des villes du patrimoine mondial.

largement, des entretiens ont également été réalisés auprès d'acteurs impliqués ou concernés par des effets et des usages immédiats des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial. Les récits recueillis au cours de ces entretiens nous ont amenée à nous intéresser aux articles de presse relatant certaines tensions ou difficultés de gestion des sites en question.

Le chapitre cinq s'intéresse à la « problématisation » locale des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial afin de saisir les possibles engendrés par une telle action et de repérer les nouveaux paramètres de la participation des villes à l'espace transnational. Il vise à identifier comment les agencements complexes d'acteurs, observés précédemment, permettent la mise en place de stratégies de valorisation du site local appuyées sur le « *label Unesco* » et, à travers elles, le développement de logiques de notoriété et de représentation. L'étude des attentes formulées par les différents acteurs impliqués dans de telles actions et enfin l'analyse de ce qu'elles sont susceptibles d'engendrer au plan local permet de proposer une première caractérisation des interdépendances entre scènes créées suite à une procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial : la gestion du bien du patrimoine mondial est laissée à l'Etat et aux organisations internationales. L'analyse fine de la création puis de l'institutionnalisation de l'Organisation des villes du patrimoine mondial souligne d'abord les ambiguïtés rencontrées par les gestionnaires de sites pour être à la fois partie prenante de cet espace de circulation autour de l'objet patrimoine mondial tout en maîtrisant les politiques publiques portant sur le patrimoine urbain.

Le chapitre six interroge le transnational, essentiellement à travers l'Organisation des villes du patrimoine mondial comme outil de gouvernement et vecteur d'autonomisation des villes. Il revient d'abord sur les relations difficiles et complexes entre les différentes scènes engagées dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et questionne la capacité du réseau de villes à représenter et à défendre les intérêts urbains. Il s'intéresse, ensuite, au rôle et aux implications d'un tel réseau dans le gouvernement des villes. Le renouvellement des représentations du patrimoine véhiculé dans le cadre de l'Ovpm est en effet propice à des modifications des modes de faire et des pratiques locales en matière de politiques portant sur le patrimoine. Enfin, la comparaison entre les adhésions lyonnaise et québécoise donne à voir deux investissements politiques différents au sein d'un même réseau de villes et deux modes de pensées bien distincts des relations entre villes, Etat et organisations internationales.

Chapitre 5. Les nouveaux paramètres de la participation des villes à l'espace transnational

En qualifiant de *bien de l'humanité* les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, les acteurs qui produisent de tels objets ne pouvaient pas mieux rendre compte de l'ambiguïté de leurs décisions. Nous avons déjà insisté sur l'existence de deux objets suite à une inscription sur la Liste, le site local et le bien de l'humanité, et sur le flou relatif

à la désignation des responsables de la gestion des biens du patrimoine mondial ainsi que celui relatif aux acteurs responsables et gestionnaires de ces biens. Un tel flou provient notamment de l'usage des termes international et humanité dont nous avons souligné l'absence de neutralité. Concernant le premier, Anne Rasmussen remarque ainsi l'absence de terme, à la fin du 19^{ème} siècle, pour caractériser le nouvel espace en formation et précise ainsi que, « tandis que l'idée de nation recouvre une collectivité politique, un territoire, un processus d'intégration, une organisation [...] nul espace, nulle essence, nulle communauté n'investit ce que désigne l'international, qui reste un simple qualificatif fondé sur l'idée même de nation »⁷⁸⁰. Si nous sommes à même de voir aujourd'hui des acteurs s'emparer de ce que désigne le terme international ainsi que d'observer, dans le cadre de cette recherche, des groupes d'acteurs investir et structurer l'espace transnational du patrimoine mondial, force est de constater qu'aucun groupe ne détient le monopole, n'émerge en tant que seul responsable ou, par exemple, gestionnaire quotidien de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. De fait, la fabrique du patrimoine mondial résulte d'un travail politique impliquant plusieurs niveaux et questionne les productions nationales d'objets qualifiés de patrimoine historique (dont l'existence même est liée à celle de nation). Ce flou facilite alors des présentations locales des inscriptions sur la Liste comme un label international, comme une action de prestige n'impliquant aucune subvention et surtout aucune contrainte.

Comment une telle perception locale s'impose-t-elle ? Qui la construit ? Que donne-t-elle à voir des représentations que les acteurs municipaux se font des organisations internationales ? Plus généralement, comment s'opère le glissement de la protection et de la conservation de *biens du patrimoine mondial* vers la valorisation de *villes du patrimoine mondial* ? Est-il automatique ou résulte-t-il d'un travail politique ? Que signifie être une *ville du patrimoine mondial* ? Autrement dit, comment les municipalités se pensent-elles comme *villes du patrimoine mondial* ? Comment les circulations et les connexions identifiées précédemment interviennent-elles dans ce glissement ? Enfin, qu'engendre-t-il dans la participation des villes à l'espace transnational ?

Les municipalités se pensent, au cours du processus qui accompagne ce glissement, comme lieu important, voire essentiel, de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et comme les acteurs principaux de la gestion et de la valorisation du patrimoine urbain et des biens du patrimoine mondial qu'elles abritent. L'Ovpm apparaît alors, à certains acteurs municipaux, constituer un bon support, un levier d'action utile dans leur recherche. Reste à comprendre comment ces acteurs procèdent, à identifier quels acteurs prennent effectivement part à ce processus ainsi que les raisons pour lesquelles investir l'espace transnational de circulation devient important.

Pour ce faire, il est nécessaire d'étudier d'abord les premières réactions municipales afin de voir comment les organisations internationales sont perçues au plan local et les enjeux politiques qui sont alors constitués. La comparaison entre Lyon et Québec est ici importante : lors de l'inscription du site lyonnais, l'Ovpm existe déjà. Il est donc possible de questionner les implications de ce réseau sur les réceptions locales. L'observation des

⁷⁸⁰ RASMUSSEN (Anne), *L'Internationale scientifique (1890-1914)*, Thèse de doctorat d'histoire, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1995, p.16.

actions initiées, juste après les inscriptions, par les élites municipales révélera les représentations locales du patrimoine mondial. Comparer Lyon et Québec, pour lesquelles les représentations du patrimoine sont distinctes, est alors heuristique pour saisir les rapprochements réalisés, suite à une inscription sur la Liste, entre les objets patrimoine et patrimoine mondial (Chapitre 5. I.). Enfin, nous enquêterons sur les conditions de possibilité de création de l'Ovpm en observant en particulier les connexions qui président à cette création. Plus exactement, nous essaierons de comprendre comment cette création s'articule avec les représentations locales du patrimoine mondial et de saisir le rôle que jouent les savants du patrimoine dans ces articulations. Le glissement du label *patrimoine mondial* à celui de *ville du patrimoine mondial* résulte d'un processus politique mettant en jeu (en concurrence) des acteurs affiliés à différentes scènes du patrimoine. Plus largement, c'est suite à ce glissement que les municipalités urbaines sont en capacité de saisir les nouveaux contextes dans lesquels elles se trouvent et de renforcer leur rôle politique au sein de l'espace transnational ainsi que leur positionnement concurrentiel (Chapitre 5. II.).

I. Bien du patrimoine mondial et construction d'un label

Si les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de Lyon et de Québec sont restées presque secrètes, la décision de les inscrire sur cette Liste est, en revanche, rapidement diffusée, sur des scènes très diverses (municipalités, instances en charge du patrimoine, office du tourisme, associations, etc.), et par des moyens très variés (canaux officiels des ambassades, presse, communiqués des maires, etc.). Lorsque l'on s'intéresse aux usages des inscriptions sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon, force est de constater qu'ils ont d'abord et avant tout trait à la communication et à la publicité, à la représentation et à la notoriété. Ces inscriptions sont utilisées comme des labels, des « signes servant de caution pour des raisons publicitaires, politiques »⁷⁸¹. Cet usage résulte d'une « reconnaissance internationale »⁷⁸², puisque c'est ainsi que sont perçues, à l'échelle locale, les inscriptions sur la Liste. Nous souhaitons connaître et comprendre la genèse et les usages (en particulier la portée) de la rhétorique du *label Unesco*, *label du patrimoine mondial*. Cette rhétorique est en effet, selon nous, à l'origine de la césure s'opérant, au plan local, entre valorisation d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, gestion d'un bien du patrimoine mondial et protection du patrimoine urbain.

Il s'agit donc ici de recenser les types d'acteurs qui se mobilisent et les formes de leur mobilisation, en explicitant les raisons et les attentes de telles réactions. Cette analyse s'effectue, comme précédemment, en considérant les municipalités dans leurs relations, mais également dans leurs interdépendances avec d'autres scènes. L'apparition d'une telle rhétorique municipale donne à voir les réceptions locales de ce qui est présentée comme un don, une décision de l'Unesco, moments au cours desquels des tensions et

⁷⁸¹ *Le Petit Robert*, 1996 (1ère édition 1967), p. 1247.

⁷⁸² Expression utilisée à maintes reprises par les enquêtés en début d'entretien et laissant ensuite rapidement la place à celle de *label*.

des incompréhensions entre acteurs municipaux se font jour. Reste alors à savoir comment cette action, présentée comme exceptionnelle, est intégrée dans les politiques urbaines et devient une ressource pour les édiles locaux.

1. Réceptions locales et politisation de la « *décision internationale* »⁷⁸³

Les récits de Lyonnais et de Québécois portant sur la réception locale de la « *décision de l'Unesco* » laissent voir que l'inscription est saisie et présentée comme un don : l'Unesco aurait délivré un nouveau qualificatif pour la ville. De fait, les réceptions lyonnaises et québécoises des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial se caractérisent par des moments de reformulation des objectifs et des attentes initiales de l'action menée auprès de l'Unesco. Elles correspondent notamment à une prise de conscience, par les acteurs du tourisme, du levier potentiel que représente la « *décision internationale* » en termes de communication et de publicité, en termes de notoriété et de représentation, c'est-à-dire en termes de « *marketing territorial* » pour reprendre une expression des acteurs⁷⁸⁴. Aucune politique particulière portant sur la gestion des nouveaux biens du patrimoine mondial (en termes de protection ou de conservation) n'est développée à Lyon en 1999 ou à Québec en 1986. Les municipalités, impliquées dans une seule procédure d'inscription, contrairement aux acteurs affiliés à des scènes nationales ou transnationales, développent une lecture restreinte de l'action : l'inscription est d'abord perçue comme un but en soi, rapidement dissociée de l'action plus globale de protection du patrimoine mondial telle qu'elle découle de la mise en œuvre de la Convention de 1972. Saisir l'inscription sur la Liste comme un don n'est toutefois pas décliné exactement de la même manière pour tous les acteurs locaux. La question du rôle à tenir vis-à-vis des « consacrant », vis-à-vis des autres décideurs ou encore celle des suites à donner à un tel don apparaissent ainsi en filigrane lors des premières réactions. Reste alors à voir comment des discours sont pensés et construits à Lyon et à Québec et à observer les choix politiques qu'ils révèlent.

Accords et désaccords locaux sur la perception d'une inscription

Comprendre les attitudes face à la décision du Comité du patrimoine mondial nécessite d'identifier la posture des différents protagonistes et, dans un premier temps, celle des fabricants des dossiers d'inscription de Lyon et de Québec. Notre observation des réactions locales s'est jusqu'alors concentrée principalement sur les acteurs institutionnels impliqués dans la fabrication des dossiers de candidature. Les deux premières parties de la thèse ont ainsi montré comment des acteurs multi-affiliés étaient impliqués au sein de la procédure d'inscription et comment certains d'entre eux, évoluant quotidiennement sur des scènes locales, tentaient d'en infléchir le déroulement et d'en maîtriser les effets. La diversité des profils, des statuts et des trajectoires socioprofessionnelles des individus

⁷⁸³ Expression généralement utilisée par nos interviewés pour qualifier la décision des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon.

⁷⁸⁴ Voir également sur ces stratégies de marketing territorial, l'étude de Christian Le Bart. LE BART (Christian), *La rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, Pédone, 1992.

mobilisés invite à envisager des réactions relativement différenciées. Ce ne sont pourtant pas tant ces différences entre individus que celles liées à leurs implications dans la procédure d'inscription, leur participation à certaines circulations qui permettent d'expliquer les accords québécois et les désaccords lyonnais quant à la posture que les municipalités devraient adopter suite à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'une partie de leur territoire.

Les récits portant sur la décision de l'Unesco à Québec ainsi que les réactions à cette décision, pour diverses qu'elles soient, débouchent sur une même volonté, celle d'être présent au sein de l'espace transnational et de poursuivre quelques uns des échanges initiés ou réactivés lors de la procédure d'inscription. Les élus et les savants du patrimoine sont de fait, à Québec, d'accord sur l'attitude à adopter bien que leurs motivations diffèrent nettement. Le maire de Québec et l'un de ses collaborateurs participent à la délégation canadienne auprès du Comité du patrimoine mondial en 1985⁷⁸⁵. Ce voyage est ainsi pour eux l'occasion de « pavoiser » et d'exprimer leur gratitude vis-à-vis de l'Unesco, comme le soulignent les deux protagonistes :

« On m'a prévenu que cela devait passer pour la décision au tout début de décembre, alors j'ai pris l'avion et je suis allé à Paris et évidemment tout s'est bien passé et on a pavoisé. (...) Il y a eu à ce moment là beaucoup de promotion dans les journaux, des articles... »⁷⁸⁶ « Mais nous étions allés après par la suite, je pense que c'était le vendredi justement, M. Pelletier et moi et M. Pelletier a fait une intervention de remerciement. C'est important ces choses, c'est important diplomatiquement de s'afficher, de remercier, de dire aux gens que nous sommes heureux qu'ils nous aient reconnus comme patrimoine mondial. On ne pouvait pas ne rien faire, c'est important quand même et il faut le dire, surtout aux gens qui ont pris la décision, à l'Unesco. »⁷⁸⁷

Leurs propos, comme la présence du maire Jean Pelletier lors de l'annonce de la décision et les propos qu'il y tient⁷⁸⁸, laissent voir la notion de « reconnaissance » dont bénéficieraient alors les Québécois et la municipalité. L'ambition du maire est d'abord politique et s'inscrit dans une stratégie de « positionne[ment de] Québec à l'international »⁷⁸⁹ : l'enjeu patrimoine mondial est fortement décliné en termes politiques à Québec. De fait, les connexions auxquelles il s'intéresse sont précisément celles que lui-même pourrait entretenir avec des représentants de l'Unesco et, partant, relèvent d'activités de paradiplomatie. Les propos de cet employé municipal québécois, relatant l'annonce par

⁷⁸⁵ Le voyage est programmé de longue date et des réflexions sur des actions à mettre en œuvre si l'inscription devient effective sont lancées dès l'automne 1985. Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Québec patrimoine mondial de l'Unesco, QP2P-8/1887-02, courrier de Serge Viau (Direction de l'urbanisme) à Jean Pelletier, 25 octobre 1985 (objet : Visite à Paris, Comité du patrimoine mondial).

⁷⁸⁶ Entretien avec Jean Pelletier, 23 mars 2004.

⁷⁸⁷ Entretien avec Serge Viau, Responsable de la Division du Vieux Québec au début des années 1980, 18 mars 2004.

⁷⁸⁸ UNESCO, *Rapport du Bureau du patrimoine mondial, neuvième session*, Paris (France), 3-5 juin 1985.

⁷⁸⁹ Entretien avec Jean Pelletier, 23 mars 2004.

un élu municipal de l'inscription de l'arrondissement historique de Québec, souligne l'ambivalence liée à la fierté et au statut de l'organisation internationale ainsi qu'à la méconnaissance du contexte indiquant ainsi le décalage entre des attentes en termes de rayonnement international et des ambitions plus professionnelles et techniques relatives à la gestion du patrimoine :

« Ce dont je me souviens, c'est la réponse quand nous avons été acceptés par l'Unesco, nous l'avons appris lors d'une réception. Je crois que c'est le maire qui l'a annoncé et ça fait ououhhh dans la salle et tout le monde, il y a eu comme une vague, c'était vraiment un moment. En même temps, personne ne savait trop ce que c'était, ni ce que cela faisait... mais c'était quand même l'Unesco. Ce n'est pas rien. »⁷⁹⁰

Si les circulations mobilisant les savants du patrimoine apparaissent ici occultées, la perception politique de l'inscription comme don d'une organisation internationale n'est toutefois pas antinomique avec celle des savants du patrimoine québécois et canadiens, architectes pour les administrations municipale, provinciale ou fédérale, adhérents de l'Icomos Canada, etc. Ces derniers l'appréhendent comme une légitimation du patrimoine québécois et de leurs compétences en matière de gestion et de protection du patrimoine : ils sont, de fait, nombreux à se mobiliser en faveur d'une communication, d'une campagne d'information et de sensibilisation sur l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial passant nécessairement par une collaboration plus étroite avec l'Icomos international ou l'Unesco⁷⁹¹. Un fonctionnaire québécois expose, en entretien, les bénéfices, y compris en termes de protection, d'une communication large sur ce patrimoine, d'où il ressort qu'il ne s'oppose que rarement aux discours politiques assimilant rapidement la Ville de Québec au patrimoine mondial :

« L'inscription est une reconnaissance internationale. Il a donc d'abord fallu faire comprendre aux citoyens ce que cela signifiait. Tout le monde s'est emparé de ça, les politiques, le monde économique... On le dit encore, je l'entends régulièrement : Québec patrimoine mondial. Et c'est important pour la réputation, Montréal essaie par exemple depuis plus de dix ans de trouver un moyen lui permettant de s'inscrire. Nous avons joué et nous jouons encore sur l'ambiguïté de l'expression Québec patrimoine mondial, puisque bien évidemment ce n'est pas tout Québec qui est inscrit, mais seulement une partie. Nous n'avons jamais repris les politiques, parce qu'ainsi tout le monde est content et surtout tout le monde se mobilise, sinon il y a toujours le risque que certains disent, le patrimoine mondial ce n'est pas sur notre territoire, alors débrouillez-vous ! Ici, tout le monde se sent concerné. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous ne pouvons pas faire de la conservation sans faire de l'animation. L'outil le

⁷⁹⁰ Entretien avec Henriette Thériault représentante de la division art et patrimoine et Chantal Emond, conseillère à la mise en valeur du patrimoine – Ville de Québec, 11 mars 2004.

⁷⁹¹ Ces observations ressortent des entretiens avec François Varin (ancien fonctionnaire de la Ville de Québec (division du Vieux Québec), actuel directeur de la Fondation Rues Principales au Québec, 26 mars 2003), de Michel Bonnette (employé municipal présent au sein de la Division du Vieux Québec lors de l'élaboration des dossiers de candidature de l'Arrondissement historique de Québec, 10 janvier 2003), de Serge Viau (Responsable au début des années 1980 du service Aménagement urbain de la Ville de Québec, 18 mars 2004) et de Marcel Junius (premier secrétaire général de l'Ovpm de 1993 à 1998, 23 mars 2004).

plus important, c'est notre présence sur le terrain. Les politiques, les gens d'affaire, les journalistes : tout est bon pour mettre cela en valeur. Cette réputation fait que quand on va voir les gens, ils sont déjà sensibilisés par le discours public. »⁷⁹²

L'uniformité des discours explicitant le positionnement que la municipalité québécoise se devait d'adopter ne doit toutefois pas nous faire oublier les désaccords profonds qui opposent les élus québécois et les savants du patrimoine. Elle indique tout de même que les volontés de prolongements des circulations établies lors de la procédure d'inscription ne connaissent pas nécessairement une césure entre élus et savants du patrimoine, ce que le seul cas lyonnais aurait pu laisser penser. Les tentatives de quelques Lyonnais pour anticiper les réactions locales à l'annonce d'une inscription du site historique de Lyon sur la Liste n'empêchent pas en effet, contrairement aux souhaits de Régis Neyret, que les réactions politiques suite à cette annonce se fassent très discrètes. La mobilisation qu'il opère en amont de la décision correspond principalement à une sensibilisation des acteurs en charge de la communication touristique et publicitaire de la ville. Elle donne à voir une volonté de communiquer sur et de promouvoir l'inscription sur la Liste, conformément aux ambitions personnelles et initiales de Régis Neyret. Un tel usage de l'inscription sur la Liste apparaît d'abord peu partagé par les élus municipaux. De fait, cette sensibilisation en amont ne permet pas de préparer les élus locaux, ni les agents municipaux à une réponse rapide. Les propos d'un agent du service Communication de la Ville de Lyon, témoignant de l'atmosphère régnant au sein de l'administration municipale juste après l'annonce officielle de l'inscription, attestent même d'une certaine agitation face à la décision de l'Unesco et révèlent les faibles anticipation et préparation des services municipaux :

« Je me souviens c'était la panique... On ne savait pas qui devait annoncer officiellement la nouvelle : les services du maire ? ceux de l'urbanisme ? ceux de la culture ? ceux des relations internationales ? En fait personne ne savait ce que c'était... et encore moins comment cela marchait. Donc que devons-nous en dire finalement ? »⁷⁹³

Le récit du Directeur du service de la Communication de l'époque, revenant en entretien sur les premières actions initiées par ce service suite à l'inscription sur la Liste du site historique de Lyon, en témoigne également :

« Nous étions sensibilisés au fait qu'il faudrait sans doute communiquer au lendemain de la réunion de l'Unesco. Mais nous n'avons pas de ligne budgétaire affectée à cette communication. Nous avons donc grappillé un peu sur le budget général de la communication pour mettre en œuvre cette première action. (...) Le budget général est de 16 millions, il y a bien entendu de nombreuses autres actions, l'Unesco s'est ajouté. Mais nous avons pu mobiliser 3 millions pour la campagne locale et au-delà par les relations de presse : le dossier de presse a été diffusé à 4 000 exemplaires en France et à l'international. Mais il n'y a pas eu de campagne, ni de stratégie comme nous avons par la suite engagée. »⁷⁹⁴

⁷⁹² Entretien avec Michel Bonnette, fonctionnaire municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 10 février 2003.

⁷⁹³ Un agent du service Communication de la municipalité lyonnaise, propos recueillis le 9 février 2001.

L'inscription sur la Liste, qui constituait finalement un but en soi pour nombre des fabricants du dossier d'inscription lyonnais, ne génère pas de réaction politique spontanée. La confusion qui règne alors, autour de l'attitude à adopter, en particulier au sein de la municipalité lyonnaise, mérite d'être explicitée. L'investissement de protagonistes lyonnais, lors de la procédure d'inscription, les a entraînés dans des circulations et des échanges particuliers avec des individus affiliés à d'autres scènes. Leurs participations directes comme les récits qu'ils construisent de ces circulations engendrent des attentes précises vis-à-vis de leurs interlocuteurs eux-mêmes ou de leurs organismes de rattachement. Régis Neyret revient ainsi, en entretien, sur le comportement que des gestionnaires de site devraient, selon lui, adopter suite à une telle décision :

« C'est sûr qu'il fallait faire quelque chose, qu'il fallait remercier l'Unesco... C'est quand même important, c'est quand même une organisation internationale qui nous reconnaît. Il fallait quand même montrer notre gratitude... mais là la municipalité n'était vraiment pas prête. Heureusement que l'office de tourisme a réagi rapidement, sinon nous aurions eu l'air vraiment c... »⁷⁹⁵

La décision du Comité du patrimoine mondial est, dans une telle posture, appréhendée comme une transaction, appelant une contre-transaction. Régis Neyret se situe dans la poursuite des interactions et des circulations réalisées lors de la procédure d'inscription. Son implication tout le long de la procédure d'inscription a modifié, ne serait-ce que partiellement, sa lecture de la notion de patrimoine mondial, sa perception des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial et surtout celle des relations et des travaux communs aux différentes scènes concernées par la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Plus largement, il voit là une opportunité de valoriser les pratiques lyonnaises en matière de protection et de gestion du patrimoine historique, de se présenter comme une référence en la matière. D'abord appréhendée comme levier touristique (cf. Partie I), l'inscription sur la Liste devient, pour lui, l'expression d'une action collective, la marque d'une appartenance à un « club, un réseau de gens qui savent s'occuper du patrimoine »⁷⁹⁶. Autrement dit, il a fait siennes certaines des représentations d'acteurs rencontrés lors de la procédure d'inscription (notamment celles des adhérents de l'Icomos international). Les propos de Annie Neyret, militante au sein de la Renaissance du Vieux Lyon, laissent entrevoir, tout en le déplorant, une position différente du maire et de ses collaborateurs à l'endroit des membres du Comité du patrimoine mondial, position qui expliquerait alors l'absence de remerciements directs de la municipalité lyonnaise :

« Nous avons assez mal pris la réaction de l'Hôtel de ville suite à l'inscription : c'était merci Monsieur Barre, parce qu'il connaissait F. Mayor et donc nous n'avons pas à remercier l'Icomos et l'Unesco. Nous avons été la seule ville à ne pas les remercier. Alors évidemment on peut proposer plein de raison sur le silence du maire et de ses adjoints, mais quand même ça la fout mal. (...) D'après

⁷⁹⁴ Entretien avec Michel de Saint Etienne, Direction de la communication – Hôtel de Ville de Lyon, 9 février 2001.

⁷⁹⁵ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

⁷⁹⁶ Idem.

Luxen, ce qui a fait gagner Lyon, c'est le rapport de l'expert de l'Icomos. C'est sans doute eux les premiers à remercier, mais là c'est un autre problème... Il faut être prudent, parce que Icomos et Unesco se marchent dessus, donc faire intervenir les uns face aux autres n'est pas véritablement le bon plan : l'Unesco est un organisme politique, l'Icomos un organisme technique ; l'Unesco délègue à l'Icomos l'analyse de tous les dossiers. Or l'Icomos tient à son indépendance et si l'Unesco s'en mêle c'est plus dangereux qu'autre chose. »⁷⁹⁷

Les titres de journaux sont également sans équivoque⁷⁹⁸, dès le lendemain des annonces officielles, quant à la lecture des décisions du Comité du patrimoine mondial et renforcent, de fait, la perception des élus municipaux. Ces articles contribuent en effet à instaurer l'inscription comme « reconnaissance » de la ville dans une relation bipolarisée entre municipalité et Unesco à l'image de l'article présenté par Lyon Capitale et intitulé « *L'Unesco s'emballe pour Lyon. Voici quelques raisons qui ont motivé le coup de cœur de l'Unesco pour le site de Lyon.* »⁷⁹⁹. Les actions et les rôles d'acteurs municipaux impliqués dans la procédure d'inscription n'y sont d'ailleurs presque pas mentionnés. Les élus lyonnais n'ont de fait été que très peu impliqués dans des interactions avec des savants du patrimoine ou dans des tractations avec des représentants de l'Unesco. Dans le cas de la procédure d'inscription du site historique de Lyon, les interactions politiques au sein de l'espace transnational ont essentiellement lieu *via* les canaux officiels.

Alors que certains adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon, Régis Neyret ou encore Didier Repellin, estiment que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial correspond à une récompense et surtout à une « reconnaissance », entendue comme une opportunité de cooptation au sein de l'espace transnational de circulation de la municipalité lyonnaise, les élus la lisent avant tout comme une procédure technico-administrative, menée notamment grâce au maire et achevée avec la publication des décisions du Comité du patrimoine mondial. La première lecture marque une volonté de voir la municipalité lyonnaise affiliée à l'espace transnational, nécessitant alors que ses représentants politiques se conforment aux rites et aux règles de ce dernier, tiennent compte des tensions, des conflits et des logiques qui le traversent. De fait, Annie Neyret prône des remerciements officiels intégrant, notamment, la complexité des relations entre l'Icomos et l'Unesco. La seconde approche de cette décision, celle des élus lyonnais, met à distance toutes les circulations et les connexions qui ont présidé à son élaboration et se situe davantage dans une forme de don où un contre transfert n'aurait pas lieu d'être. Le partenaire, ici l'Unesco et ses organes consultatifs, est alors considéré dans un au-delà : les élus lyonnais ne s'estiment visiblement pas partie prenante de cet espace de circulations et, surtout, ne souhaitent pas que des individus de ces scènes interviennent au sein des politiques urbaines. Cette perception première des élus lyonnais reflète

⁷⁹⁷ Entretien avec Annie Neyret, membre active de la Renaissance du Vieux Lyon, 9 avril 2001.

⁷⁹⁸ DUFOUR (Marie-Jeanne), « Lyon inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité », *Le Progrès*, 3 décembre 1998 ; ROMERO (Anne-Marie), « Lyon entre au Patrimoine mondial », *Le Figaro*, 3 décembre 1998 ; DUFOUR (Marie-Jeanne), « Patrimoine mondial : après Prague, Lyon », *Le Progrès*, 5 décembre 1998.

⁷⁹⁹ JAMBAUD (Anne-Caroline), « L'Unesco s'emballe pour Lyon. », *Lyon Capitale*, du mercredi 9 au mardi 15 décembre 1998, p. 11.

finalement le laisser-faire et l'investissement relativement peu important de la municipalité dans l'ensemble de la procédure et en résulte largement. De fait, la procédure d'inscription du site historique de Lyon demeure amplement perçue comme une action distincte des politiques relatives au patrimoine telles qu'elles sont généralement élaborées et mises en œuvre dans la capitale des Gaules et ne génère aucune politique particulière, du moins en termes de gestion du patrimoine telle que définie, progressivement au cours du 20^{ème} siècle, à travers les régulations entre État et municipalités urbaines.

Il nous semble ici possible d'avancer que la réception de la décision d'inscription sur la Liste et la présentation de cette inscription comme don de l'Unesco dépend de l'intégration et de la participation des acteurs locaux, en particulier des élus municipaux, aux actions et aux activités réalisées au sein de l'espace transnational. Mieux, ces réactions seraient d'autant plus favorables aux prolongements d'échanges et de travaux communs avec les représentants des autres scènes identifiées que la proximité des acteurs municipaux avec les pratiques et les façons de penser de l'Icomos international serait grande. Les organisations administratives nationales et les pratiques étatiques apparaissent comme autant de facteurs amplificateurs d'une telle corrélation. Parcs Canada, garant de la mise en œuvre de la Convention de 1972 au Canada, est aussi le seul organisme national responsable de la gestion du patrimoine culturel et naturel. Ses agents sont impliqués dans des interactions régulières avec l'Unesco et les enjeux politiques et scientifiques associés à la légitimation de l'existence d'un patrimoine canadien sont, au milieu des années quatre-vingt, importants. La proximité de certains de ces agents (ou anciens fonctionnaires fédéraux) et des élus municipaux facilite la lecture de la décision du Comité du patrimoine mondial comme un don et, partant, comme une opportunité offertes aux élites municipales d'entrer, de se positionner dans un monde savant ou dans des relations avec des organismes internationaux. Au contraire, les pratiques françaises en matière de patrimoine, de même que la juridiction sont généralement présentées comme supports et exemples pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les enquêtés français affiliés à des organismes travaillant sur le patrimoine mondial ne mentionnent pas leur participation à la mise en œuvre de cette convention comme source de légitimation. Leurs discours montrent qu'ils estiment de fait appartenir à cet espace savant⁸⁰⁰.

En observant les premières perceptions locales des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial et en identifiant des désaccords, des décalages entre acteurs d'une même ville, nous sommes à même de souligner différents possibles des usages d'une inscription sur la Liste et d'insister sur les décalages entre usages pensés en termes de représentations politiques pour les élites municipales et ceux relevant d'une légitimation professionnelle ou savante, conçus alors au sein de l'espace transnational de circulation. Ces décalages n'engendrent finalement que peu de tensions au plan local : les maires lyonnais et québécois prononcent des discours dans lesquels ils affirment une même perception politique de l'action menée auprès d'une organisation internationale comme

⁸⁰⁰ Voir notamment les entretiens avec Eva Caillard (DAPA – Ministère de la Culture, 20 février 2001), Olivier Poisson (Inspecteur général des Monuments Historiques, DAPA – Ministère de la Culture, 05 janvier 2004), Didier Repellin (Architecte en Chef des Monuments historiques, réalisateur des dossiers d'inscription du Site historique de Lyon, 02 juillet 2002) et Michel Kneubulher (Drac Rhône-Alpes, 12 juin 2002).

opportunité de rayonnement international pour les villes. Ce faisant, ils officialisent le récit de cette procédure et la « problématisation » sous forme de don des représentants de l'Unesco aux Lyonnais et aux Québécois.

Les maires et la « problématisation » locale officielle du patrimoine mondial

Les discours de remerciements des maires lyonnais et québécois apparaissent d'abord comme une obligation émanant du contexte international et des engagements particuliers des gouvernements nationaux dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. De fait, le caractère diplomatique des décisions, le portage étatique des propositions d'inscription et enfin les relations institutionnelles de chacune des municipalités expliquent que les responsables politiques locaux s'expriment publiquement et s'adressent, au nom de leurs concitoyens, à l'Unesco, au Comité du patrimoine mondial et, indirectement donc, aux Etats. Les réunions du Comité du patrimoine mondial sont généralement le lieu où de premiers remerciements et félicitations sont prononcés. Ce fonctionnaire français, relatant les discussions lors des réunions du Comité du patrimoine mondial, souligne « l'obligation morale »⁸⁰¹ de remercier, de se positionner au sein de l'espace transnational :

« Oui, c'est important que des remerciements soient prononcés, que les maires se mobilisent. C'est important pour nous, parce que ce sont eux au final qui vont devoir garantir le respect au quotidien de ce patrimoine. Les remerciements, disons plutôt leur prise de parole, c'est pour montrer qu'ils ont compris, qu'ils savent ce qui se passe et qu'ils y accordent une certaine importance. Leur demandez-vous de s'exprimer ? En général, c'est implicite, ils le font d'eux-mêmes... C'est plus les contextes dans lesquels ces prises de parole sont faites qui changent. Nous en tout cas, nous sommes assez vigilants à cela : c'est un bon indicateur sur la mobilisation politique locale. »⁸⁰²

Si le maire de Québec s'exprime lui-même officiellement lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial en décembre 1985, son homologue lyonnais y est représenté par l'ambassadeur français auprès de l'Unesco. Les propos de ce représentant officiel et de Jean Pelletier sont relativement similaires : il s'agit de « remercier l'Unesco pour l'inscription », de « témoigner de la fierté locale » et « [d']assurer d'un engagement à respecter la confiance »⁸⁰³ que l'Unesco leur accorde. Les postures adoptées sont similaires : le seul interlocuteur de tels propos est le Comité du patrimoine mondial.

Au-delà de ces premiers remerciements au sein du Comité du patrimoine mondial, les maires de Lyon et de Québec s'expriment également au sujet du patrimoine mondial dans les villes qu'ils gouvernent. Dans la ville française, le maire se félicite publiquement de la « réussite lyonnaise »⁸⁰⁴ à l'Hôtel de Ville le lendemain de l'annonce de l'inscription. Seuls des acteurs lyonnais (services municipaux, services déconcentrés de l'Etat,

⁸⁰¹ Entretien téléphonique avec Eva Caillard, Bureau des actions européennes et internationales, Direction de l'Architecture et du patrimoine, le 20 février 2001.

⁸⁰² *Idem.*

⁸⁰³ Entretien avec Jean Pelletier, 23 mars 2004.

entreprises, etc.) sont présents. La pression de certains acteurs (notamment le directeur de l'Office du tourisme et des congrès et quelques adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon) influe certes sur la création d'une campagne de communication et sur la publication de livres⁸⁰⁵, ils ne réussissent toutefois pas à impliquer fortement, au moins dans un premier temps, les élus municipaux dans des connexions pérennes avec des agents de l'Unesco, des adhérents de l'Icomos international. De fait, la mobilisation politique lyonnaise suite à l'inscription du site historique est relativement timorée, en particulier en comparaison de l'usage politique de celle de l'arrondissement historique de Québec. Jean Pelletier ne se contente pas, en effet, de propos de remerciement lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial. Une exposition *Québec patrimoine mondial* est organisée dès le mois de janvier 1986⁸⁰⁶ et une cérémonie, longuement et minutieusement préparée⁸⁰⁷, a lieu à Québec le 3 juillet 1986 afin que « *la Ville bénéficie le mieux possible des retombées sociales et économiques* »⁸⁰⁸ de l'inscription. Le maire revient, en entretien, sur les raisons d'une telle cérémonie :

« On a voulu officialiser l'événement par, vous avez vu le petit monument qui reprend le sigle du patrimoine mondial, qui était installé près du Château Frontenac, on a fait le dévoilement du monument au cours d'une grande cérémonie et quelqu'un était venu de Paris, un directeur général de l'Unesco... son nom m'échappe, c'est un ancien Premier ministre du Congo. »⁸⁰⁹

Des représentants de Parcs Canada et du ministère provincial des affaires culturelles

⁸⁰⁴ Entretien avec Bruce Redor, Directeur de l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon, 18 avril 2001.

⁸⁰⁵ COLLECTIF, *Lyon, un site, une cité. Le livre du site historique, patrimoine mondial de l'Unesco*, Renaissance du Vieux Lyon, 2000. Les ouvrages présentant les richesses du patrimoine lyonnais se sont multipliés depuis le début des années 2000 ; pour n'en citer que quelques uns : NEYRET (Régis), *Traces d'histoire. Volume 1, Lyon le site historique*, Lyon, Le Dauphiné Libéré, 1999 ; NICOLAS (Marie-Antoinette), *Le Vieux Lyon et ses traboules*, Lyon, Eds Lyonnaises, 2005 (bilingue : français – anglais) ; GAMBIER (Gérald), *Le Vieux-Lyon - Un patrimoine vivant*, Lyon, La Taillanderie, 2003 ; BOIRIVENT (Pierre), *Voyage au cœur du Vieux Lyon*, Lyon, La Taillanderie, 2001.

⁸⁰⁶ Le Directeur général de l'Unesco Amadou-Mahtar M'Bow (en fonction de 1974 à 1987) est alors invité, par le maire, à visiter cette exposition ainsi que la ville de Québec. Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Relations publiques, internationales et protocolaires – 1977-1987, QP2P-8, courrier du Directeur général de l'Unesco à Jean Pelletier, 19 février 1986.

⁸⁰⁷ La journée est organisée autour d'une messe à l'église Notre-Dame-des-Victoires, Place Royale, d'une réception offerte par la Vice-première ministre et Ministre des Affaires culturelles du Québec, de l'ouverture de l'exposition des trésors de Québec, d'une cérémonie du dévoilement de la plaque du Patrimoine mondial et hommage à Samuel de Champlain, d'une réception au Salon Frontenac, Château Frontenac et enfin d'une réception et de l'inauguration de l'exposition de Eugen Kedl « Hommage à Québec, joyau du patrimoine mondial ». Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Québec patrimoine mondial de l'Unesco, QP2P-8/1887-02.

⁸⁰⁸ Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Québec patrimoine mondial de l'Unesco, QP2P-8/1887-02 : Courrier de Louis Dumas et de Serge Viau à Jacques Perreault, Directeur général de la Ville de Québec, 14 janvier 1986 (objet : Patrimoine mondial).

⁸⁰⁹ **Entretien avec Jean Pelletier, 23 mars 2004.**

participent à l'organisation de la journée ⁸¹⁰, Jacques Dalibard compte également parmi les organisateurs. Le Directeur de l'Unesco y est convié, il est représenté par Henri Lopes, Directeur général adjoint, secteur de la culture et des communications, à l'Unesco. Cette cérémonie réunit donc des individus de différentes scènes affiliées à l'espace de circulations et marque une forte volonté de la municipalité québécoise d'être présente dans cet espace. Mieux, la cérémonie du 3 juillet est l'occasion de médiatiser une réussite présentée comme celle de « Québec – Ottawa – Québec » ⁸¹¹, les responsables municipaux, provinciaux et fédéraux recevant conjointement un représentant de l'Unesco. Des discussions et des échanges entre le maire de Québec, Henri Lopes et Jacques Dalibard auront d'ailleurs des conséquences non négligeables (cf. *infra*). Aucun participant ne représente toutefois officiellement l'Icomos international, même si de nombreux adhérents de l'organisme sont présents et participent activement à l'organisation de la cérémonie. Plusieurs facteurs peuvent expliquer que l'inscription de l'arrondissement historique de Québec soit davantage médiatisée et utilisée par les politiques. L'inscription d'un premier bien culturel canadien sur la Liste du patrimoine mondial représente de fait un événement non seulement pour la municipalité québécoise et le gouvernement du Québec, mais également pour le gouvernement fédéral comme le souligne le ministre de l'Environnement lors de l'annonce de l'inscription le 3 décembre 1985 aux *Débats des communes* :

« La distinction dont je viens de parler fait de ce jour une grande date pour le Canada, et plus particulièrement pour le Québec. (...) Je pense que nous devrions montrer nous même l'exemple au Canada et au Québec en continuant à préserver cette richesse dans un esprit de reconnaissance de l'héritage que nous ont transmis les générations antérieures. »

A *contrario*, le nombre de sites urbains français figurant sur la Liste en 1998 est déjà relativement important. Les propos du nouveau Directeur de la Communication de la Ville de Lyon sont, à ce titre, éclairants ; ils révèlent l'absence d'une dimension exceptionnelle de l'inscription lyonnaise :

« Etre ville du patrimoine mondial aux Etats-Unis ou au Canada, c'est tellement inattendu et tellement spécifique, qu'il me semble qu'ils l'utilisent à fond, ici en Europe, alors même si des villes en tant que telles patrimoine mondial il n'y en a pas beaucoup, des sites patrimoine mondial liés à l'architecture, il y en a quand même pas mal... ici en France, on a du être le 23^{eme} ou 24^{eme} site classé, et peut-être même au-delà, donc il n'y a pas de quoi non plus... Bon si on est

⁸¹⁰ La participation des gouvernements provincial et fédéral correspond à la présence des deux chefs d'Etat et à une prise en charge financière de la cérémonie. Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Relations publiques, internationales et protocolaires – 1977-1987, QP2P-8, Courrier du 17 avril 1986 de la Direction générale de la Ville de Québec à Monsieur Jean Pelletier, Maire de Québec (Objet : Québec patrimoine mondial et fête du 3 juillet). L'exposition *Québec patrimoine mondial* est également financée conjointement par la municipalité de Québec et les gouvernements fédéral et provincial.

⁸¹¹ Un article paru dans *Le Soleil* rappelle en effet que « Avec la ville de Québec, les gouvernements fédéral et provincial ont réussi un tour de force en matière de collaboration pour élever le Vieux-Québec au rang de patrimoine mondial par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. » COLLARD (Marcel), « Une réalisation signée Québec-Ottawa-Québec », *Le Soleil*, 28 juin 1986.

premier, c'est très bien, si on est deuxième c'est acceptable, mais si on est troisième ou quatrième, c'est bien mais bon... »⁸¹²

Il ressort de tels propos et des analyses précédentes que la notoriété dont pourraient bénéficier les municipalités ou les gouvernements étatiques oriente largement les usages politiques de l'inscription. La mise en évidence de différences entre les manifestations tenues à Lyon et celles organisées à Québec suite aux inscriptions sur la Liste insiste à nouveau sur le poids et l'influence des circulations telles qu'elles se sont produites lors de la procédure d'inscription. Les réactions aux timides positionnements politiques lyonnais et la participation active de Québécois par ailleurs adhérents de l'Icomos Canada à la cérémonie de juillet 1986 mettent en évidence les rôles que jouent certains individus déjà fortement impliqués dans les procédures d'inscription. Ces acteurs attendent des maires un positionnement fort et surtout une légitimité et une notoriété accrues au sein de certaines scènes locales, nationales ou internationales⁸¹³. Il en est ainsi de Régis Neyret et de Jaques Dalibard. Les procédures d'inscription qu'ils contribuent l'un et l'autre à initier visent en particulier leur propre légitimation, essentiellement à l'échelle locale pour le premier et au sein de l'espace de circulation pour le second (Cf. Partie I). L'entregent important que possède Jacques Dalibard et l'habitude des acteurs québécois de travailler dans un contexte multi-niveaux peuvent ainsi, en partie, expliquer les démarches entreprises par la municipalité québécoise. Si Régis Neyret déplore aujourd'hui la faible mobilisation des élus lyonnais, il n'en reste pas moins qu'il contribue à orienter les usages politiques de l'inscription vers une communication touristique (à travers son rapprochement avec l'Office du tourisme et des congrès notamment) et qu'il apparaît impliqué dans des interactions, au cours de la procédure, mobilisant toutefois des acteurs aux profils et aux ressources moins diverses que ceux rencontrés par Jacques Dalibard ou ses collaborateurs québécois. Les principales circulations au sein de l'Icomos sont réalisées, en ce qui concerne la fabrique du dossier lyonnais, par Didier Repellin. Les discours de Jean Pelletier en décembre 1985, puis le 3 juillet 1986 et celui de Raymond Barre au lendemain de la décision du Comité du patrimoine mondial répondent donc d'abord aux obligations diplomatiques. Ils sont également, en grande partie, la conséquence de pressions d'individus dont les attentes vis-à-vis des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial deviennent déterminantes.

Les discours que les maires de Lyon et de Québec prononcent dans leur ville respective ne sont pas tenus dans les mêmes contextes et visent des objectifs assez différents. Ils tendent à présenter les inscriptions uniquement comme le résultat d'une action achevée qui pourrait ne pas connaître de suites, en particulier à Lyon, tant les

⁸¹² Entretien avec Jean-François Lanneluc, Directeur de la Communication et Directeur de cabinet du maire, Ville de Lyon, 8 juin 2004.

⁸¹³ Ces observations ressortent des entretiens menés auprès de François Varin (ancien fonctionnaire de la Ville de Québec (division du Vieux Québec), actuel directeur de la Fondation Rues Principales au Québec, 26 mars 2003), de Michel Bonnette (employé municipal présent au sein de la Division du Vieux Québec lors de l'élaboration des dossiers de candidature de l'Arrondissement historique de Québec, 10 janvier 2003), de Serge Viau (Responsable au début des années 1980 du service Aménagement urbain de la Ville de Québec, 18 mars 2004) et de Marcel Junius (premier secrétaire général de l'Ovpm de 1993 à 1998, 23 mars 2004).

mobilisations et les enjeux politiques semblent délicats. Ils engendrent toutefois un même résultat : l'officialisation d'une « problématisation » locale du patrimoine mondial en termes de représentation et de notoriété, d'un label patrimoine mondial et, partant, une représentation de l'Unesco comme d'un niveau hiérarchique supérieur. Ils masquent, de fait, leur implication politique dans la production des nouvelles représentations du patrimoine urbain. Les hésitations politiques et la confusion première des municipalités suite à l'annonce de nouvelles inscriptions laissent finalement assez rapidement place à la prise en compte de l'expression « patrimoine mondial de l'humanité » comme levier de valorisation des villes. La Liste du patrimoine mondial deviendrait alors, au plan local, le support de politiques non plus patrimoniales (telles qu'elles sont apparues dans la première partie de cette thèse), mais touristiques. Nous souhaitons maintenant comprendre comment cette « problématisation » peut servir certaines ambitions des élites urbaines et analyser les usages locaux d'un label international.

2. « Le patrimoine mondial de l'humanité » : un atout dans la rhétorique sur la concurrence entre villes

« Ensuite, le petit débat que j'ai souvent eu avec Bruno [Delas], c'est que le label Unesco est un élément vraiment important pour une stratégie touristique, et c'est vrai que la démarche a quand même beaucoup été centrée, même si ça me semble très très bien et indispensable, sur des logiques d'appropriation du patrimoine par les Lyonnais, par les habitants, donner du sens au patrimoine, se mettre en mesure de recevoir dignement les étrangers qui voudraient venir visiter ce patrimoine, enfin, donc il me semble une perspective citoyenne et sociale et intellectuelle extrêmement exigeante, extrêmement noble, extrêmement tout ce qu'on veut... Mais simplement je pense que quand on est labellisé Unesco et en plus un label... ce n'est pas un immeuble, ce n'est pas une église, c'est un site de plusieurs centaine d'hectares et donc le motif est quand même très original, je pense que ça doit être un élément à mettre aussi au service d'une stratégie touristique offensive. »⁸¹⁴

Au début des années 2000 à Lyon ou à la fin des années quatre-vingt à Québec, les discussions entre responsables des offices de tourisme et employés municipaux chargés de la gestion du site historique de Lyon ou de l'arrondissement historique de Québec vont bon train. Si les discours des maires ont permis l'officialisation d'une « problématisation » précise du patrimoine mondial, il n'en reste pas moins que la mise en place d'actions cohérentes avec cette « problématisation » se révèle délicate. De fait, les usages locaux de ces inscriptions sur la Liste en termes de représentation et de communication oscillent, comme le souligne l'extrait d'entretien précédent, entre des explications et des représentations politiques internes, à destination des populations, et des stratégies « offensives » de tourisme présentées comme des actions de rayonnement international. Tout se passe comme si ces acteurs (employés municipaux, acteurs du tourisme) attendaient un signal plus important des élus municipaux en faveur de l'une ou de l'autre de ces options. Le renouvellement des stratégies de communication de ces villes, sur l'initiative des maires, relèvent pour partie d'un tel signal et incitent les principaux acteurs

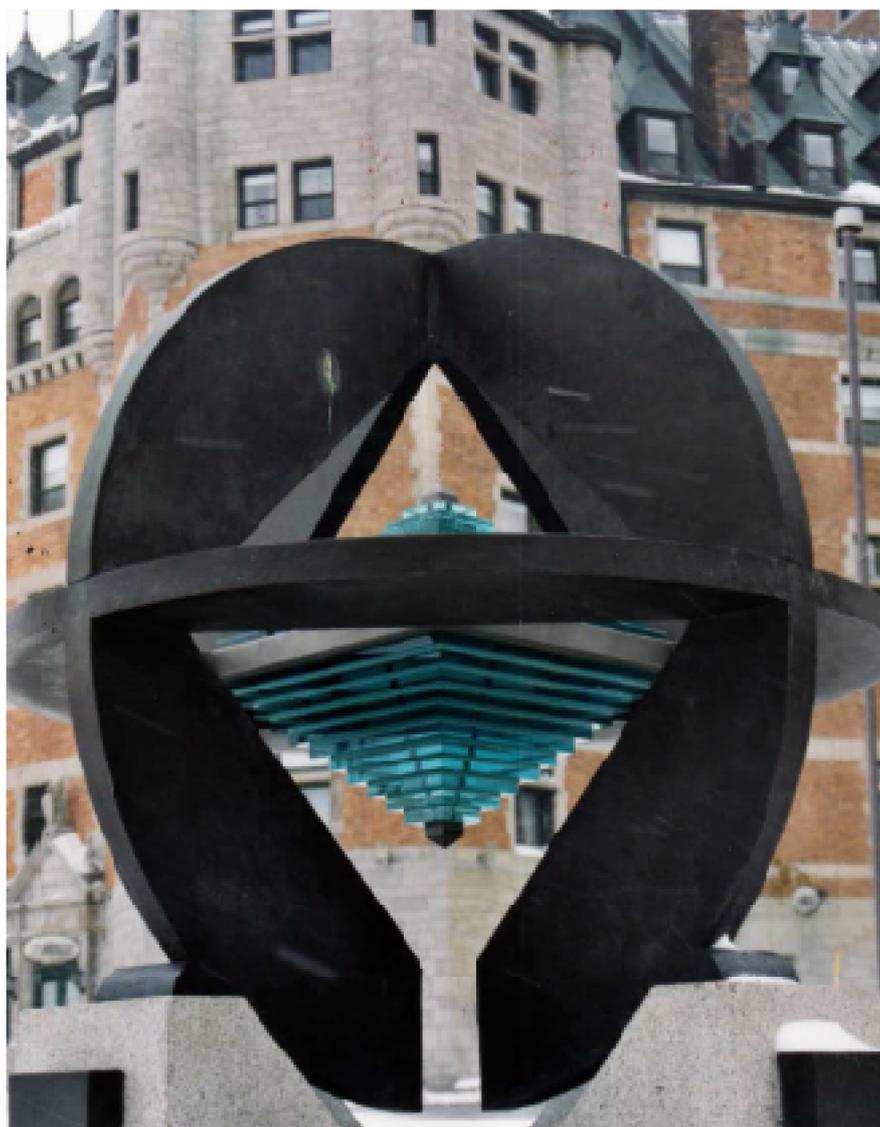
⁸¹⁴ Entretien avec Jean-Loup Molin, Mission Prospective – Communauté urbaine de Lyon, 4 décembre 2002.

à utiliser l'inscription d'abord comme levier et comme atout dans la rhétorique sur la concurrence entre villes. L'expression « patrimoine mondial » devient alors de fait un label ; s'y référer vise à rendre compte du caractère unique et exceptionnel de la ville dans son ensemble et non plus seulement de son patrimoine. Mieux, l'expression « patrimoine mondial » est utilisée dans un objectif de légitimation des ambitions internationales des municipalités lyonnaise et québécoise auprès de leurs partenaires institutionnels, des entrepreneurs ou encore des habitants.



Illustration d'un usage du patrimoine mondial à Lyon

(Photo : Sarah Russeil, 2004)



Stèle en l'honneur de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec

(Photo : Sarah Russeil, 2004)

Des stratégies de communication municipales renouvelées

La lecture des affiches et des discours de promotion ainsi que l'analyse des campagnes de communication mises en œuvre suite aux inscriptions sur la Liste permettent d'identifier les objectifs visés, le contexte des élaborations des campagnes et le public concerné par de telles actions. Il ressort de cette étude que l'inscription sur la Liste devient, pour les élus municipaux⁸¹⁵, un faire-valoir, un levier pour promouvoir la ville et son site sur le plan touristique et à l'échelle internationale avec des références

⁸¹⁵ Dans le cas de Lyon, ces perceptions sont accentuées par le fait que le maire de Lyon est également le président de la Communauté urbaine.

systematiques à d'autres villes : Barcelone, Milan ou Genève pour Lyon, Montréal pour Québec⁸¹⁶. Elaborées rapidement comme à Québec ou plus difficilement comme à Lyon, les stratégies de représentation et de promotion des villes à partir des inscriptions sur la Liste sont volontairement présentées, par les élites municipales et les acteurs du tourisme, comme la poursuite d'actions plus anciennes dites de rayonnement international. De fait, le patrimoine mondial semble ici relever de « potentialités territoriales »⁸¹⁷ sur lesquelles les municipalités pourraient fonder leurs actions de communication et de publicité. Cette perception de la notion de patrimoine mondial est cohérente et confortée par un engouement, particulièrement important à la fin du 20^{ème} siècle, des populations en faveur du patrimoine⁸¹⁸.

La mobilisation politique autour de l'inscription sur la Liste, plus rapide à Québec qu'à Lyon, se concrétise, dans la ville canadienne, par des manifestations (la cérémonie du 3 juillet 1986, l'exposition *Québec patrimoine mondial*) dont les contenus témoignent du désir d'expliquer la démarche et les critères de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec, de les rendre lisibles et visibles⁸¹⁹. Les explications visent alors non seulement les touristes, les étrangers en voyage à Québec, mais également, du moins au début, les habitants, les commerçants ou encore les fonctionnaires de la Ville⁸²⁰. Lors de ces manifestations municipales et de la publication d'articles de presse, une expression est créée : il n'est plus seulement question de *Québec, patrimoine mondial*, mais de « *Québec, joyau du patrimoine mondial* »⁸²¹. En insistant ainsi sur la richesse de la ville, les Québécois tendent à faire du patrimoine mondial un événement promotionnel à valoriser, si possible sur le long terme⁸²². La municipalité québécoise, aidée en cela à la fin des années quatre-vingt par

⁸¹⁶ On note alors que l'espace de référence reste le Québec, s'étend éventuellement au Canada pour la municipalité québécoise quant la municipalité lyonnaise se pense dans le cadre européen.

⁸¹⁷ FAINSTEIN (Susan S), JUDD (Dennis R), *The Tourist City*, Yale University Press, New Haven and London, 1999.

⁸¹⁸ C'est du moins ce que tendent à montrer les travaux suivants : RAUTENBERG (Michel), *La rupture patrimoniale*, Grenoble, A la Croisée, 2003 ; GRAVARI-BARBAS (Maria), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

⁸¹⁹ L'exposition Québec, patrimoine mondial devient, à la fin des années quatre-vingt, une exposition itinérante.

⁸²⁰ La revue *Cap-aux-diamants* publie quatre fois par an (depuis 1985) des numéros abordant différentes facettes de l'histoire et du patrimoine québécois. Le numéro 6 de la revue *Cap-aux-Diamants* témoigne également de la volonté de formuler précisément les raisons de l'inscription sur la Liste. Ses conséquences et ses implications sont en revanche beaucoup moins détaillées. L'expression « bien du patrimoine mondial » n'est par ailleurs pas utilisée dans les articles de ce numéro. « Québec patrimoine mondial », *Cap-aux-diamants*, n° 6, 1986, 87 p.

⁸²¹ L'expression est alors reprise par les journalistes, les élus et les fonctionnaires de la ville. Elle apparaît aujourd'hui, à Québec, comme une expression instituée.

⁸²² Des ouvrages publiés régulièrement reviennent sur cette caractéristique de la ville de Québec, à l'image de cet ouvrage paru en 1995 : *Québec, une ville du patrimoine mondial*, voir VILLE DE QUÉBEC, *Québec, une ville du patrimoine mondial*, 1995.

l'Office du tourisme, s'approprie définitivement la décision du Comité du patrimoine mondial et la présente comme une réussite politique⁸²³ valorisée tant auprès des Québécois que vis-à-vis des visiteurs. L'arrondissement historique déjà largement valorisé auprès des touristes devient la vitrine de Québec et du Québec. Plus, l'inscription de cet arrondissement sur la Liste est l'occasion de diversifier le tourisme à Québec : les campagnes de promotion sont alors pensées à destination des Européens, et ne visent plus seulement les Américains⁸²⁴.

Si l'évolution des campagnes de promotion de la Ville de Québec est manifeste, elle se traduit toutefois principalement en termes touristiques. Le glissement similaire qui se produit à Lyon résulte de l'élaboration de stratégies visant l'augmentation de la notoriété et du rayonnement international de la ville de Lyon. De fait, les pressions conjointes d'adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon et des membres du bureau de l'Office du tourisme⁸²⁵ (parmi lesquels Régis Neyret) engendrent la mise en place d'une campagne de communication, d'une ampleur encore peu égalée, visant à promouvoir Lyon à l'échelle internationale. Si cette action s'appuie fortement sur l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la philosophie de la Convention de 1972 et la notion de patrimoine, sont, comme dans le cas québécois, rapidement relayées au second plan⁸²⁶. La campagne de communication est orchestrée par le groupe EuroRSCG⁸²⁷ choisi pour l'occasion par un jury composé notamment de représentants municipaux, du dirigeant de l'Office du tourisme de Lyon et de représentants de l'Aderly ; Régis Neyret figurant également parmi les membres de ce jury⁸²⁸. La rédaction de l'appel d'offres présente l'inscription non seulement comme un événement à valoriser, mais également comme une opportunité pour redéfinir et surtout justifier une stratégie de rayonnement international à Lyon⁸²⁹. La décision de l'Unesco, à travers laquelle un bien du patrimoine mondial est créé, devient donc un levier de promotion de la ville non seulement à travers

⁸²³ Le curriculum vitae de Jean Pelletier présente cette action comme une réussite personnelle du maire.

⁸²⁴ Entretien avec Pierre Labrie, Directeur de l'Office de tourisme et des Congrès de Québec, 13 avril 2004. Voir également DE BLOIS (Martin), *L'évolution des rapports entre les politiques du patrimoine et du tourisme au Québec*, Québec, Mémoire de maîtrise de sciences politiques, Université Laval Québec, 1997.

⁸²⁵ Ces pressions s'exercent à travers des discussions, mais également à travers les actions mises en œuvre rapidement par l'office de tourisme de Lyon : création d'un logo inspiré de l'inscription sur la Liste, création d'objets touristiques rappelant l'inscription (tapis de souris, etc.).

⁸²⁶ Voir en annexe, des exemples des affiches produites par la municipalité lyonnaise.

⁸²⁷ Cette entreprise de communication, dirigée par Jacques Séguéla, est régulièrement sollicitée par le Parti Socialiste et de plus en plus par des municipalités urbaines s'engageant dans ce type de stratégie de communication. Tel est le cas à Lille lors de la candidature pour les jeux olympiques 2008 [Voir VION (Antoine), *La constitution des enjeux internationaux dans le gouvernement des villes françaises (1947-1995)*, Thèse de science politique, Rennes I, 2001, p. 240]

⁸²⁸ Cette décision suit un appel d'offres européen lancé en novembre 1999 : « Communication et développement de l'image de Lyon suite à l'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité » - Programme fonctionnel, Ville de Lyon.

son patrimoine historique, mais également « *en communiquant plus largement sur les atouts de Lyon – culturels, économiques, qualité de vie, universités, recherche – (...)* »⁸³⁰. Les rédacteurs de l'appel d'offres (l'Office du tourisme, la municipalité lyonnaise et l'Aderly⁸³¹) précisent ensuite que les cibles visées doivent être locales, nationales et internationales, conformément à la dynamique d'internationalisation de Lyon, émanant de la municipalité et de la Communauté urbaine de Lyon⁸³². Les termes utilisés dans l'appel d'offre montrent enfin qu'il s'agit, à Lyon, de renouer avec une ambition politique plus ancienne cherchant à transformer Lyon en une « *métropole de rang européen* »⁸³³ et non d'utiliser l'inscription sur la Liste comme seul levier touristique. La formule retenue et mise en œuvre prévoit trois ans de communication à partir d'affiches grand format et, plus largement, d'outils classiques de communication (dépliants, plaquettes, encarts publicitaires, vidéos, livres, guides, etc.) distribués en particulier aux tours opérateurs, aux entreprises et à tout organisme susceptible de promouvoir Lyon⁸³⁴. Il est possible, à travers les choix effectués ici, de repérer l'influence de discours, régulièrement entendus à Lyon, stigmatisant notamment la faible notoriété de la ville et l'absence de touristes ou encore l'écho d'idées véhiculées à travers l'Esprit Lyonnais. Les grandes affiches placardées dans toute la ville, dans la région et transmises tout au long de la campagne de communication proposent ainsi deux expressions : « *Lyon, patrimoine de l'humanité* » et « *Et si nous dévoilions nos secrets ?* ». Mieux, le lancement de la campagne de communication montre une volonté politique d'utiliser cette inscription pour développer, consolider et surtout légitimer des stratégies de rayonnement international à Lyon. Des petits déjeuners de presse sont organisés à Paris et à Lyon, d'autres à New York, des

⁸²⁹ Su les difficultés rencontrées à Lyon pour établir de telles stratégies, voir HEALY (Aisling), « 'Une gouvernance patronale' : de l'ouverture des modes de prise de décision publique locaux à la sélection des acteurs participant à l'action économique de la communauté urbaine de Lyon », dans Xavier ENGELS, Matthieu HÉLY, Aurélie PEYRIN, Hélène TROUVÉ (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale ? La reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2006.

⁸³⁰ « Communication et développement de l'image de Lyon suite à l'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité » - Programme fonctionnel, Ville de Lyon.

⁸³¹ Les acteurs économiques ont un rôle non négligeable dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions publiques à visée internationale à Lyon. Voir HEALY (Aisling), « 'Une gouvernance patronale' : de l'ouverture..., *art. cit.*

⁸³² *Ibid.* Voir également HEALY (Aisling), « La gouvernance urbaine comme discours politique. Le plan technopole de la communauté urbaine de Lyon » dans *Actes du colloque La ville européenne et ses pouvoirs (Moyen Age-XXème siècle)*, Paris, L'Harmattan, à paraître en 2006 et PINSON (Gilles), VION (Antoine), « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle Sud*, n°13, 2000, p. 85-102.

⁸³³ L'expression est régulièrement utilisée dans les documents écrits et lors des journées de réflexions réalisés dans le cadre de Millénaire 3. Voir par exemple : GRAND LYON PROSPECTIVE, « Une agglomération compétitive et rassemblée. 21 priorités pour le 21ème siècle », *Les cahiers Millénaires 3*, n°21, 2000.

⁸³⁴ Les quarante-cinq millions de Francs répartis sur trois ans visent ainsi à sensibiliser les Lyonnais et les Français, la campagne de communication est également développée en Italie, en Grande-Bretagne, en Allemagne et sur la Cote-Est des Etats-Unis.

journalistes étrangers sont invités, des émissions de radio sont organisées⁸³⁵. La mise en parallèle des titres de journaux est également révélatrice : « *La ville de Lyon entre en campagne* »⁸³⁶, « *Le réveil de la ville de Lyon* »⁸³⁷ ou encore « *Lyon bouscule les mentalités locales pour s'ouvrir au monde* »⁸³⁸. Cette intervention de la municipalité lyonnaise dans la rhétorique sur la concurrence entre ville fonde sa légitimité sur la décision de l'Unesco, comme le souligne le document explicatif « *Lyon sort de sa réserve* » dont le premier paragraphe justifie ainsi de la campagne de communication : « *L'Unesco, en l'inscrivant au patrimoine mondial de l'humanité, a joué un sacré tour à Lyon, l'obligeant à sortir de sa légendaire réserve* »⁸³⁹.

Les municipalités lyonnaise et québécoise utilisent ainsi l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial comme un levier, un atout pour consolider leurs politiques et leurs actions liées à la rhétorique d'internationalisation des villes. L'événement promotionnel que constitue la création de biens du patrimoine mondial est parallèlement rapidement intégré dans des dynamiques touristiques ou publicitaires marginalisant alors la notion de patrimoine mondial au profit d'un discours sur l'international. Le glissement qui s'opère s'accompagne d'évolutions des engagements de certains partenaires : les principaux fabricants des dossiers de candidature, fervents défenseurs de la protection et de la conservation du patrimoine, ne participent ni à l'élaboration ni à la mise en œuvre de telles stratégies. Ainsi, Denis Saint Louis, Jacques Dalibard, Didier Repellin ou son jeune stagiaire et même les agents de la Division du Vieux Québec sont-ils très en retrait. Parallèlement, la mobilisation des directeurs des Offices du tourisme se fait plus pressante. Les discours des maires lyonnais et québécois trouvent là des déclinaisons précises et fidèles aux engagements qu'ils prônaient et à la « problématisation » du patrimoine mondial telle qu'ils l'ont construite. La comparaison de Lyon et de Québec indique que la perception des inscriptions comme événement promotionnel est d'autant plus importante que les élus municipaux développent des discours en faveur d'un rayonnement international et de la mise en valeur de potentialités territoriales, dont le patrimoine ferait partie. Les stratégies de rayonnement international s'accompagneraient, selon nombre d'auteurs, d'une forte mobilisation des acteurs économiques au côté des élus et de la mise en place de partenariats importants (cf. introduction générale). Ces mobilisations participeraient alors de la légitimation de ces politiques et de ces stratégies,

⁸³⁵ VILLE DE LYON, Communication et développement de l'image de Lyon, suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. Récapitulatif des actions menées de mars à fin mai 2000., Document diffusé par la Ville de Lyon et VILLE DE LYON, Campagne « Lyon patrimoine de l'humanité », Retombées presse année 2000, Document diffusé par la Ville de Lyon (2 tomes).

⁸³⁶ CALVAT (Christian), « La ville de Lyon entre en campagne », *Le quotidien du Tourisme*, 14 avril 2000.

⁸³⁷ A. D., « Le réveil de la ville de Lyon », *Stratégies n°1141*, 7 avril 2000.

⁸³⁸ D'ARFEUILLE (Flore), « Lyon bouscule les mentalités locales pour s'ouvrir au monde », *CBnews*, 10 avril 2000.

⁸³⁹ Si la fréquentation touristique a augmenté au cours des dernières années, il reste toutefois impossible d'associer automatiquement cette augmentation à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du site historique. De même à Québec, nous n'avons pu trouver aucun chiffre justifiant d'une augmentation caractéristique de la fréquentation touristique après 1985.

en même temps qu'elles en assureraient une certaine pérennité. Reste alors à savoir si la « problématisation » du patrimoine mondial réalisée par Raymond Barre et Jean Pelletier suffit à créer une dynamique locale plus générale et comment une telle « problématisation » est diffusée au plan local. Il convient, dès lors, d'analyser ces actions de communication sur des durées un peu plus longues et en particulier de les observer lors de changements de majorité municipale.

De l'évènement promotionnel à une référence discrète

Si l'usage touristique des inscriptions sur la Liste, conforme aux objectifs avec lesquels les maires se sont engagés dans la procédure d'inscription, perdure, c'est d'abord parce qu'il est légitimé par les discours associant patrimoine mondial et augmentation du nombre de touristes⁸⁴⁰. Ces discours sont notamment prononcés par les acteurs du tourisme, responsables des Offices de tourisme, adjoints au tourisme, mais aussi commerçants, restaurateurs et hôteliers. Lorsque nous interrogeons nos interlocuteurs sur les effets et les usages d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la première réponse était toujours la hausse de la fréquentation touristique, à l'image des propos du directeur de l'Office du tourisme de Lyon :

« Nous constatons que l'inscription a stimulé la demande touristique pour la ville et le tourisme des étrangers. Lyon était déjà sur une lancée de développement touristique, de développement à l'international avant l'inscription : G7, la coupe du Monde... ont contribué à faire émerger Lyon comme une métropole en Europe qui compte. L'inscription au patrimoine mondial était comme un tampon de qualité pour pouvoir dire sur le marché : voilà Lyon est reconnu par un organisme international. »⁸⁴¹

L'augmentation du tourisme urbain, qui demeure finalement difficile à calculer⁸⁴² bien qu'elle soit systématiquement évoquée comme premier argument justifiant des nouvelles actions de valorisation du patrimoine, résulte toutefois, selon le récit précédent, de la conjonction de différents facteurs parmi lesquels peut effectivement figurer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial⁸⁴³. Il serait donc aventureux d'affirmer ici que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial entraîne effectivement et systématiquement une

⁸⁴⁰ Jean Pelletier a ainsi affirmé, en entretien, l'accroissement du nombre de touristes à Québec suite à l'inscription sur la Liste. Les articles de presse contribuent également, tout au long de la décennie autre-vingt-dix, à cette légitimation par le tourisme en insistant sur les problèmes que posent la circulation et le stationnement des bus : GIRARD (Alain), « Une juste évaluation », *Le Soleil*, 20 juin 1992 ; LACHANCE (Lise), « Autobus dans le Vieux-Québec. Nouvelles règles pour les touristes », *Le Soleil*, 16 juin 1997.

⁸⁴¹ *Entretien avec Bruce Redor, Directeur de l'office du tourisme et des congrès de Lyon, 18 avril 2001.*

⁸⁴² Sur le tourisme urbain, on se reportera par exemple à FAINSTEIN (Susan S.), GLADSTONE (David), « Evaluating Urban Tourism » dans Susan S. FAINSTEIN, Dennis R. JUDD, *The Tourist City, op. cit.*, p.21-34.

⁸⁴³ Les autres particularités locales (tourisme déjà important, image traditionnelle de la ville, etc.) et le contexte général du tourisme sont également des facteurs importants. Voir FAINSTEIN (Susan S.), JUDD (Dennis R.), « Evaluating Urban Tourism » dans Susan S. FAINSTEIN, Dennis R. JUDD, *The Tourist City, op. cit.*

augmentation des touristes, plus encore de quantifier cette augmentation. Force est toutefois de constater que cette croyance, largement partagée y compris au sein de l'Icomos ou de l'Unesco, tend à orienter les usages, sur le long terme, de ces inscriptions. Mieux, elle véhicule l'idée que le patrimoine historique de Lyon comme celui de Québec constituent des lieux touristiques de première importance, renouvelant alors les représentations locales sur la richesse architecturale et urbanistique de ces quartiers⁸⁴⁴.

Les actions précédemment décrites sont en effet rapidement reprises en main par les responsables des Offices du tourisme et progressivement intégrées dans les stratégies touristiques classiques. De fait, Québec est de nouveau présenté à travers le Château Frontenac et les fortifications⁸⁴⁵. Le directeur de l'Office du tourisme de Québec précise, en entretien, comment il travaille à partir de l'inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec, d'où il ressort qu'il la considère comme une valeur ajoutée, un atout à mobiliser de temps en temps :

« Oui, nous nous en servons comme un label de qualité, on s'en sert comme une reconnaissance qui nous accorde un statut privilégié, mais quand je dis on s'en sert, c'est quand même, cela peut-être dans une lettre d'introduction, cela peut-être en dessous d'une ou deux photos comme tel, mais cela reste quand même une utilisation discrète, parce qu'en Amérique du Nord, la notion de patrimoine de l'humanité, de l'Unesco, cela ne passe pas toujours très bien la rampe. Que voulez-vous dire ? Tout ce qui est Nations Unies aux Etats-Unis, c'est un peu comme la France présentement aux Etats-Unis, ce n'est pas à la mode. Donc si nous faisons trop référence, si nous mettons trop en évidence, c'est comme on se nuit plutôt qu'on ne s'aide d'une certaine façon. Il faut le faire discrètement. »⁸⁴⁶

Du statut d'événement promotionnel en 1986, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec devient, au fil du temps, l'un des atouts, combiné à d'autres, de valorisation touristique pour Québec et sa région. La lecture des documents de promotion de la ville ne laisse pas voir d'inflexion des usages de l'inscription à des fins touristiques entre 1986 et les années 2000⁸⁴⁷, malgré un changement de municipalité en 1989. Remarquons toutefois que la présentation des

⁸⁴⁴ Les études réalisées par le Comité des citoyens du Vieux Québec montrent qu'entre 1985 et 1999, les Québécois ont acquis la certitude que le Vieux Québec constituait du patrimoine historique. Voir les enquêtes publiées dans le journal *Murs Murs* du Comité de citoyens du Vieux Québec : « Vivre dans le Vieux Québec : enquête 2000 », *Murs Murs*, volume 10, n° 1, 2000 et « Vivre dans le Vieux-Québec : enquête du CCVQ », *Murs Murs*, volume 11, n° 1, 2002, ainsi que SIMARD (Michel), *Vivre dans le Vieux Québec, Rapport d'enquête*, CCVQ, 2002. Des études similaires réalisées à Lyon, en particulier par le DESS Tourisme de Lyon 3, révèlent que de plus en plus de Lyonnais reçoivent des amis ou de la famille et leur font visiter non seulement le Vieux Lyon, mais également les Pentes de la Croix Rousse. Voir notamment l'étude de la Chambre de commerce de Lyon : CCIL, *Le tourisme urbain dans la région lyonnaise en 2004*, septembre 2005, 84p.

⁸⁴⁵ Voir les campagnes publicitaires établies par l'office du tourisme et des congrès, pour les années 1990 : Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Publicité, QP2P-8/1887-01 ; Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, CUQ Promotion touristiques, QP2P-9/1895-10.

⁸⁴⁶ Entretien avec Pierre Labrie, Directeur de l'Office de tourisme et des Congrès de Québec, 13 avril 2004.

justifications de l'inscription s'appuie sur deux éléments : « berceau de la civilisation française en Amérique » et « seule ville fortifiée au nord du Mexique ». De telles explications renouent avec les justifications établies par les fabricants du dossier de candidature de Québec et sont plus restreintes que celles adoptées par le Comité du patrimoine mondial⁸⁴⁸. Les publicités en faveur de la ville de Québec s'appuient toujours, et presque uniquement, sur le quartier du Vieux Québec. La notion de « patrimoine mondial » est principalement utilisée à Québec vis-à-vis d'acteurs extérieurs et sert de caution pour des raisons publicitaires, à l'image des propos du directeur de l'office du tourisme de Québec précisant ce qu'il entend par l'expression « *label de qualité* » :

« Cela ne veut pas dire que le site obtient la qualité, mais elle est présumée et je vais vous prendre un exemple : je suis allé à Porto l'an passé en vacances et je me suis fié au fait que Porto était une ville, j'ai été très déçu de l'état de rénovation, de restauration, de préservation à bien des égards tout cela, parce que je m'attendais à autre chose. En fait, ce n'est pas un programme de qualité, cela donne un standing, mais cela ne donne pas de la richesse nécessairement. »

849

A Lyon, le changement de municipalité en 2001⁸⁵⁰ marque véritablement une rupture dans les usages du label patrimoine mondial. L'arrêt de la campagne de communication résulte de l'adoption d'une stratégie offensive visant à promouvoir une ville dynamique et moderne. Le nouveau directeur de la Communication de la Ville explique en entretien les raisons qui ont motivé un tel choix d'où il ressort que le patrimoine, trop connoté, ne constitue pas un atout publicitaire selon la nouvelle municipalité :

« Quand vous communiquez vous donnez des signes, quand vous communiquez sur la valeur patrimoniale de Lyon, vous communiquez sur quoi ? Sur des choses qui sont passées bien évidemment et vous communiquez essentiellement sur la pierre et le paysage, on peut dire sur un mode de vie, parce que Lyon ce n'est pas qu'un patrimoine, c'est tout une ville. Mais globalement le signe que vous donnez, est tourné vers l'histoire. Quand on donne un signe, vous savez la comm. ce n'est jamais simple, c'est une mosaïque la comm. Et alors vous avez...

847

Les ouvrages récemment publiés sur Québec présente toujours la ville à travers son arrondissement historique et légitiment une telle approche par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Voir notamment GÉRONIMI (Martine), *Québec et la Nouvelle-Orléans. Paysages imaginaires français en Amérique du Nord*, Paris, Belin, Mappemonde, 2003 ; LEBEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000. Le siècle d'une capitale*, Sainte-Foy, Québec : Editions MultiMondes, 2000 ; MORISSET (Lucie K.), NOPPEN (Luc), *Québec de roc et de pierres : la capitale en architecture*, Sainte-Foy, Éditions Multimondes, 1998. En outre, des parcours et des points de vue sont identifiés dans le quartier du Vieux Québec et visent à faire découvrir le patrimoine historique.

848

Rappelons que ce dernier a en effet inscrit le Vieux Québec en tant qu'« ensemble urbain cohérent, (...) offr[ant] un exemple éminent – de loin le plus complet en Amérique du Nord – de ville coloniale fortifiée » et en tant qu'exemple de l'une « des grandes composantes du peuplement et du développement des Amériques à l'époque moderne et contemporaine », ICOMOS, Fiche d'évaluation de l'Arrondissement historique de Québec, Liste du patrimoine mondial, n° 300, 1985, p. 3.

849

Entretien avec Pierre Labrie, Directeur de l'Office de tourisme et des Congrès de Québec, 13 avril 2004.

850

En mars 2001, Gérard Collomb (PS) succède à Raymond Barre (UDF).

moi j'utilise souvent l'analogie avec l'impressionnisme, vous donnez des touches et à la fin l'ensemble de ces touches forme un paysage et grosso modo effectivement le paysage de Lyon dans les années 2000/2001 a été la découverte d'une richesse patrimoniale qui était méconnue, incontestablement, mais en même temps l'abaissement des items de modernité, de création, de culture aussi d'ailleurs, parce que qui dit culture dit des choses très très vivantes... et que quand on a donné ce signe très fort sur le patrimoine et l'inscription de Lyon, on n'a pas simultanément donné les signes de notre capacité à nous développer, de notre capacité à créer, de notre capacité à imaginer. (...) On crée du produit touristique, il y a toujours une communication touristique forte sur le patrimoine mondial et c'est bien normal, simplement nous ciblons les messages et les messages autour du patrimoine mondial sont essentiellement portés par l'Office du tourisme à destination des publics touristiques ou des organisateurs ou enfin bref, en tout cas nous sommes sur ce segment de marché et ce n'est plus cela l'emblème de la communication nationale de Lyon. »

Alors que la municipalité Barre avait construit une « problématisation » du patrimoine mondial appuyée uniquement sur la dimension internationale, la nouvelle équipe municipale la développe davantage en lien avec la notion de patrimoine telle qu'elle est déclinée depuis les années soixante en France. Ils recourent ainsi à des répertoires d'action collective déjà stabilisés et marquent la volonté de situer la gestion du patrimoine mondial dans la continuité des politiques publiques de protection du patrimoine historique. Plus largement, la rupture que symbolise cette nouvelle approche du patrimoine mondial est accompagnée d'une évolution des modes de mise en scène du patrimoine dans la ville révélant ainsi la force d'un enjeu politique lié au patrimoine à Lyon en ce début des années 2000 (cf. *infra*). La création de la Mission site historique⁸⁵¹ au sein des services municipaux favorise l'élaboration ou la consolidation de « ballades urbaines »⁸⁵², de circuits pour les touristes dans l'ensemble du site inscrit, donc également à l'extérieur du Vieux Lyon. Dès 2002, ces ballades urbaines sont élargies à l'extérieur du périmètre inscrit sur la Liste par le Comité du patrimoine mondial et visent à faire découvrir l'ensemble des éléments qui font patrimoine pour les institutions politiques locales, municipalités et communauté urbaine⁸⁵³. De telles actions laissent voir le souci municipal de ne pas isoler un quartier ou une zone de la ville et de valoriser, au moins en interne, l'ensemble du territoire. Il s'agit, dans ce cas, de révéler un espace identitaire. Le territoire est alors perçu comme un lieu d'appartenances recomposé autour des objets de la vie quotidienne des habitants, ces derniers y trouvant une résonance et un ancrage⁸⁵⁴.

⁸⁵¹ La Mission Site historique est créée, par le maire de Lyon, en 2000. Constituée au départ d'un chargé de mission sous la responsabilité conjointe de l'adjoint à la culture et au patrimoine et de l'adjoint au rayonnement international, elle évolue actuellement vers un rattachement unique au premier. Voir RUSSEIL (Sarah), *Les enjeux patrimoniaux entre processus de mobilisation et transformation de l'action publique locale : l'inscription au patrimoine mondial du site historique de Lyon*, mémoire de D.E.A. de Science Politique, Université Lumière Lyon 2, 2001.

⁸⁵² Les ballades urbaines sont des randonnées élaborées au sein de la Mission site historique. Destinées aux Lyonnais et organisées chaque troisième dimanche du mois, elles visent à sensibiliser les Lyonnais au patrimoine.

⁸⁵⁴ TAYLOR (Charles), *Sources of the self*, London, Macmillan, 1989.

Associé par les nouveaux élus lyonnais à cette notion de territoire, le patrimoine est alors davantage utilisé en termes d'identités territoriales⁸⁵⁵ qu'à des fins de « *marketing territorial* » ou de rayonnement international. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est alors mobilisée de la même manière que « *les images de la ville, les visions, les symboles, l'imaginaire* » visant à « *masquer les conflits, la violence, les processus d'exclusion et [à] recréer des représentations communes* »⁸⁵⁶. Il s'agit moins à Lyon de vendre un produit à travers le patrimoine mondial que de sensibiliser les Lyonnais. De fait, en cédant la place à un emploi plus local lié en grande partie à la consolidation de références et de représentations communes, l'inscription sur la Liste (d'abord appréhendée comme évènement promotionnel et atout dans la concurrence entre villes) semble servir, à Lyon, progressivement davantage de caution pour des raisons politiques en interne à la ville ou à la communauté urbaine.

Les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial sont d'autant plus facilement envisagées comme un label, sans contrainte, ni obligation, que, tout au long des procédures d'inscription lyonnaise et québécoise, les configurations d'acteurs classiques chargées de la gestion du patrimoine urbain sont marginalisées. Lors de l'élaboration de stratégies de communication et d'actions à visées touristiques, les fabricants des dossiers sont presque tous absents, à l'exception de Régis Neyret. Les circulations initiées lors des procédures d'inscription ne sont pas réactualisées au cours de cette étape. Il n'en est d'ailleurs plus question. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, appréhendée comme label, devient l'objet de la municipalité sans toutefois que la dénomination *bien du patrimoine mondial* ne soit reprise par les acteurs municipaux. Les actions de communication et de publicité résultent donc de collaborations entre professionnels des politiques de tourisme et acteurs en charge du rayonnement international des villes, mais ne traduisent pas les préoccupations de conservation et de protection du patrimoine déclinées dans la Convention du patrimoine mondial. Enfin, l'analyse de telles actions sur plusieurs années montre que leur mise en œuvre ne mobilise que très peu les acteurs économiques autres que ceux travaillant pour le tourisme. Les enquêtes de terrain n'ont pas montré de mobilisations similaires à celles engendrées par l'organisation des jeux olympiques ou de grands congrès internationaux ou encore par la mise en œuvre de

⁸⁵³ Les ballades sont d'abord destinées aux Lyonnais, certaines sont toutefois également reprises par les guides de l'Office du tourisme. MISSION SITE HISTORIQUE, *Zoom sur le site historique. Lieux, sites, événements, acteurs du patrimoine urbain*, Lyon, Ville de Lyon, 2001 ; MISSION SITE HISTORIQUE, *Zoom Rive gauche. Lire la ville en creux et en relief. Lieux, sites et acteurs du patrimoine*, Lyon, Ville de Lyon, 2004. Voir également les débats autour de la notion de patrimoine au sein de Millénaire 3 ; ils sont déclinés autour de trois thématiques : *Dynamiques identitaires, Conservation, sélection et découverte des objets de mémoire* et enfin *Tourisme et patrimoine*. Les propos de JL Molin sont également venus conforter ces éléments, voir Entretien avec Jean-Loup Molin, Mission Prospective – Communauté urbaine de Lyon, 4 décembre 2002.

⁸⁵⁵ Nous renvoyons alors à l'ouvrage de Bayard tant il semble indéniable, dans le cas lyonnais en particulier, que « l'illusion identitaire » relève du développement de stratégies d'élites en quête de pouvoir. Ceci apparaît d'autant plus vrai que le maire de Lyon est également président de la communauté urbaine de Lyon. BAYARD (Jean-François), *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.

⁸⁵⁶ LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes...*, op. cit., p. 315-316.

grands projets.

L'étude, sur le long terme, des stratégies de communication élaborées suite à l'inscription sur la Liste montre que la référence au patrimoine mondial s'estompe peu à peu, devient un argument mobilisable de temps à autre et finalement perdure essentiellement comme « *label de qualité* »⁸⁵⁷ pour le tourisme et comme image de la ville. L'extrait de l'entretien avec l'Office du tourisme de Québec permet de préciser la notion de label telle que l'appréhendent les élites municipales. Caution politique ou publicitaire, le « *label de qualité* » ne s'accompagnerait pas, selon les acteurs locaux, de normes ou de critères à respecter. De fait, il semble que si les acteurs municipaux s'emparent des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, ils tiennent visiblement à écarter toute contrainte supplémentaire et à déplacer les usages vers des domaines d'action où scènes nationales et internationales sont moins présentes. La constitution progressive au sein des villes de l'inscription comme levier pour des actions de tourisme ou de mise en valeur et les usages de cette inscription comme label n'est pas sans poser la question des politiques menées de longues date dans ces villes en faveur de la protection du patrimoine urbain. Le recours à la responsabilité des administrations étatiques devient alors un argument pour élaborer essentiellement des actions à visée touristique.

3. Laisser la protection du *patrimoine mondial* à l'Etat

« Lorsqu'un bien a reçu l'approbation pour son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le processus de conservation et de sauvegarde commence vraiment. Aux quatre coins du monde des spécialistes sont quotidiennement au travail, ils analysent, cherchent et trouvent des solutions pour préserver cette grande richesse du patrimoine mondial culturel et naturel. »⁸⁵⁸

Le « *processus de conservation et de protection* » initié *a priori* lors de l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial n'entraîne pas de perturbation ou de modification dans les manières de penser et de faire la gestion du patrimoine historique à Lyon ou à Québec. Les entretiens menés auprès d'acteurs représentant des institutions étatiques ou l'Unesco révèlent toutefois qu'une veille sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial est progressivement élaborée depuis la fin des années quatre-vingt-dix. De fait, cette activité, encore en définition, s'appuie sur des actions parcellaires ainsi que sur les circulations d'individus, sur les relations plus anciennes entre Unesco, Icomos et administrations étatiques. La Convention de 1972 désigne l'Etat comme acteur responsable de la protection des biens internationaux situés sur son territoire, précisant que la protection doit s'effectuer selon les modalités et les pratiques courantes dans le pays concerné⁸⁵⁹, ainsi que dans le respect de la souveraineté des Etats. Le « *suivi*

⁸⁵⁷ Entretien avec Pierre Labrie, Directeur de l'Office de tourisme et des Congrès de Québec, 13 avril 2004.

⁸⁵⁸ Voir le site Internet : <http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=197>

⁸⁵⁹ Il est sous-entendu dans les textes que ces pratiques sont en accord avec les grands textes internationaux, notamment avec la *Charte de Venise* pour ce qui concerne la restauration. Unesco, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Stockholm, 1972.

réactif », intervenant lorsque des phénomènes exceptionnels se produisent, et le « *rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* » (correspondant à la présentation des mesures législatives nationales et de l'état de conservation des sites inscrits) ne sont ainsi demandés qu'aux Etats⁸⁶⁰. Le caractère très récent de ces deux activités de suivi des états de conservation des biens du patrimoine mondial explique, par ailleurs, que les administrations étatiques concernées soient encore assez désemparées face à une telle demande et poursuivent leurs actions telles qu'elles étaient précédemment menées. En outre, l'absence d'obligations des municipalités directement à l'endroit de l'Unesco facilite la « problématisation » locale du patrimoine mondial, telle que nous venons de l'observer, nettement disjointe de la protection et de la conservation du patrimoine. De fait, les municipalités se cachent derrière les lois nationales lorsqu'elles sont interpellées à propos de la conservation et de la protection du patrimoine.

Les actions de notoriété et les discours auto promotionnels qui suivent les inscriptions sur la Liste à Lyon et à Québec ne masquent pas entièrement les craintes qui se font alors jour. Ces dernières portent sur les contraintes que la décision du Comité du patrimoine mondial pourrait faire peser sur les acteurs locaux, en particulier sur les configurations d'acteurs responsables de la gestion du patrimoine urbain⁸⁶¹. Elles sont principalement exprimées par les habitants, les commerçants et certains professionnels, au premier rang desquels les promoteurs immobiliers. De fait, elles sont liées à une méconnaissance presque totale de la Convention du patrimoine mondial. L'étude des réponses apportées par les acteurs municipaux donne à voir leur vision de la gestion du patrimoine urbain et les leviers dont ils disposeraient pour assurer l'état de conservation des sites inscrits. Les propos, qui se veulent rassurants, à destination des Lyonnais ou des Québécois insistent fortement sur l'absence de subvention, mais aussi de contrainte nouvelle liée à l'inscription sur la Liste, principal motif pour justifier que la dimension protection du patrimoine, perçue comme contraignante, soit écartée des actions que ces édiles locaux élaborent. Les adhérents de la Renaissance du Vieux Lyon s'évertuent à rappeler, lors des nombreuses conférences qui suivent la décision du Comité du patrimoine mondial⁸⁶², l'absence de contrainte supplémentaire. Régis Neyret insiste nettement, en entretien, sur les implications et les effets d'une inscription :

⁸⁶⁰ La dernière version du texte des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial présente les cadres dans lesquels la « soumission de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » et le « processus de suivi du bien réactif » doivent être réalisés. Voir Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, Unesco, IV et V. Les entretiens menés, dans le cadre de ce travail doctoral, auprès d'agents du Centre du patrimoine mondial permettent également d'affirmer que ces derniers partagent largement le discours officiel visant à impliquer plus concrètement et plus durablement les Etats dans les activités de veille et de suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.

⁸⁶¹ Ces interrogations, déjà perceptibles à travers l'analyse de la visite *in situ* à Lyon, sont clairement exprimées dans des articles de presse (Cf. JAMBAUD (Anne-Caroline), « Lyon sacrée merveille du monde. Et après ? », *Lyon Capitale*, 9-15 décembre 1998, p. 11) et lors des conférences que Didier Repellin ou Régis Neyret tiennent suite à l'inscription du site historique de Lyon. De telles craintes sont, selon les récits des salariés de l'Icomos France, de l'Icomos Canada et de l'Icomos international, très régulièrement exprimées par les habitants, les promoteurs et les gestionnaires de site après les nouvelles inscriptions.

« Rien de plus, rien de moins. C'est la sensibilisation, pour la protection, rien de plus puisque l'Unesco ne donne ni règles, ni argent. La RVL s'est effectivement emparé de l'inscription : elle sort un bouquin 'Lyon, un site, une cité' qui est pour valoriser le patrimoine. Mais sinon il n'y a rien de plus que les lois françaises et elles sont déjà bien suffisantes. »⁸⁶³

La diffusion des textes internationaux et la sensibilisation aux chartes et aux normes établies par l'Icomos international apparaissent ici complexes. Les propos précédents, confortés en particulier à Lyon par ceux d'agents des institutions étatiques responsables du patrimoine historique, peuvent également être interprétés comme des réticences et des résistances locales à l'évolution des pratiques en matière de patrimoine. Ils marquent également, selon nous, la volonté de ne pas remettre en cause les représentations du patrimoine et du patrimoine historique à travers les régulations entre municipalité et État. L'inscription n'entraînerait donc que peu de remises en cause des pratiques en matière de protection et de conservation du patrimoine. Mieux, elle cautionnerait ces pratiques et les régulations dont ces dernières résultent. Dès lors, les lois nationales sont présentées comme les références essentielles et les configurations d'acteurs traditionnelles comme légitimes, à l'image des propos tenus par un fonctionnaire lyonnais :

« Vous m'avez parlé d'une contrainte morale vis-à-vis des organismes internationaux. Comment savez-vous ici si vous êtes en cohérence ou non avec la Convention internationale ? C'est une bonne question. A priori, quand nous travaillons sur les projets, nous ne travaillons pas tout seul dans notre coin, l'urbanisme n'est vraiment pas un métier qui se fait tout seul dans son bureau avec son ordinateur, c'est vraiment un métier qui se fait en pleine coordination et en pleine concertation avec tout le monde. Nous sommes vraiment à l'intersection de toutes les thématiques : déplacement, habitat, l'économie, j'avoue que je ne me suis pas vraiment posé la question. Aujourd'hui la reconnaissance Unesco s'appuie également sur de l'urbanisme réglementaire, a priori, je crois que je suis dans le bon sens... A priori, moi cette obligation morale, on l'a en tête, je ne dis pas que j'y pense tous les jours, mais je dirais que, peut-être que je l'ai tellement intégrée que c'est du quotidien sans pour autant que j'y pense tous les jours. J'avoue que je ne me suis jamais dit est-ce que je suis en dehors des clous de l'Unesco par exemple. Ce n'est pas quelque chose qui me viendrait à l'esprit comme cela, à partir du moment où je suis dans les clous par rapport à la zppaup, par rapport au secteur sauvegardé, de toute façon pour vraiment sortir de ce que l'Unesco protège... (...) Déjà les règlements existants sont vraiment nos garde-fous la-dessus, mais je ne me suis pas posé de questions la-dessus. Je pense en plus que s'il y avait un problème, avant que cela ne remonte à l'Unesco, cela se réglerait au niveau des élus lyonnais. C'est possible, mais j'imagine que nous avons quand même une certaine marge avant que cela ne remonte à l'Icomos ou à l'Unesco. »⁸⁶⁴

⁸⁶² Une interview de Didier Repellin dans Lyon Capitale sous-entendait déjà ce point avant même l'inscription. Les questions ne portaient en effet pas du tout sur les implications d'une inscription et le propos présentait en revanche l'inscription comme le fruit de politiques de restauration réussies. REPELLIN (Didier) (propos recueillis par Anne-Caroline Jambaud), « Lyon est une ville de fond plus que de forme », *Lyon Capitale*, 24-30 juin 1998, p. 9.

⁸⁶³ Entretien avec Régis Neyret, 18 janvier 2001.

La faible connaissance des textes internationaux en matière de patrimoine et le manque de compétence que présenteraient les gestionnaires locaux apparaissent à travers un tel récit. Des propos similaires sont prononcés par des agents de la Drac à Lyon ou encore par des élus municipaux lyonnais et québécois. Il serait aventureux d'affirmer trop vite que l'inscription sur la Liste n'entraînerait pas d'ouverture du jeu dans le domaine du patrimoine et ne serait pas appréhendée comme un moyen de revoir les relations, les circulations, les interdépendances entre scènes, il semble toutefois que les principaux gestionnaires de sites ne souhaitent que très partiellement une ouverture ou une redéfinition des interdépendances relatives à la conservation et à la protection du patrimoine urbain. Un élu à la Ville de Québec, évoquant ces faiblesses, justifie le rôle de l'État fédéral comme garant de la mise en œuvre du patrimoine mondial. Il passe alors sous silence les tensions entre la province de Québec et l'État fédéral :

« Y a-t-il une adéquation de pratiques d'urbanisme avec la convention internationale ? Non. Si c'est la commission d'urbanisme qui veille à ce qu'il y ait une adéquation, la réponse est non. Je réponds non parce que la commission d'urbanisme de gens qui, entre guillemets, sont spécialistes et qui sont nommés par le Conseil municipal, mais qui ne sont pas des spécialistes en patrimoine et qui ne connaissent pas la Convention de patrimoine mondial, probablement pas, qui travaillent plus avec les guides. Mais je pense que... non ce n'est pas à la commission d'urbanisme que ces préoccupations là sont portées. C'est à Parcs Canada de le vérifier... comment le fait-il, je ne sais pas. Mais ce sont eux les garants des textes internationaux. »⁸⁶⁵

La posture des gestionnaires actuels de l'arrondissement historique de Québec est donc assez similaire à celle de leurs homologues lyonnais. Les lois provinciales demeurent les références pour l'élaboration de politiques publiques en matière de patrimoine urbain, de restauration et de conservation dans le Vieux Québec ; Parcs Canada est l'organisme de référence et le responsable d'une gestion « soucieuse »⁸⁶⁶ des textes internationaux. Il ressort ainsi des propos de l'architecte en charge de ce quartier dans l'administration municipale que la juridiction provinciale garantie finalement, vis-à-vis des autres scènes de l'espace transnational, le respect des règles internationales :

« C'est sûr que nous pourrions faire appel à l'Unesco ou ressortir à chaque fois les textes de l'Icomos. Mais en même temps si le Canada est signataire c'est bien qu'il soit en mesure à travers les textes canadiens et québécois de respecter la Convention du patrimoine mondial. Moi, je travaille donc à partir des textes provinciaux et des règlements de la province avec la Commission des biens culturels et tout cela. Pour moi, c'est une garantie. »⁸⁶⁷

Les discours des acteurs municipaux lyonnais et québécois présentent donc, en creux,

⁸⁶⁴ Entretien avec Nicolas Bory, Ingénieur urbaniste service Aménagement urbain Ville de Lyon, 22 janvier 2004.

⁸⁶⁵ Entretien avec Odile Roy, élue à la ville de Québec, Membre du comité exécutif [Présidente de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement, Membre de la Commission sur l'aménagement et gestion du territoire, zone agricole de la CMQ, Zonage et schéma d'aménagement, Commission de suivi de la rivière Saint Charles, Présidente de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec dossier de la rivière Saint Charles], 1^{er} mars 2004.

⁸⁶⁶ Idem.

les Etats comme les garants des politiques publiques en faveur de la restauration et de la protection du patrimoine, y compris dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Si une obligation morale pèse sur les gestionnaires de sites inscrits sur la Liste, elle s'exercerait prioritairement sur les acteurs étatiques. Le récit de cet ancien fonctionnaire québécois est d'ailleurs très explicite :

« La Convention du patrimoine mondial, c'est l'Etat fédéral... c'est donc à lui de regarder si les règles et les normes qu'il élabore sont en cohérence avec ce texte. Ensuite, nous appliquons les règles de l'Etat et nous ne vérifions pas si elles coïncident ou non. »⁸⁶⁸

Les enquêtes de terrain menées à Lyon et à Québec montrent ainsi un recours similaire, une même référence des deux municipalités à l'égard des lois nationales en matière de patrimoine pour justifier de et assurer la bonne gestion des sites inscrits sur la Liste. Les élus municipaux, comme la plupart des agents de leurs administrations renvoient vers les Etats et les gestionnaires nationaux la dimension contraignante de la Convention du patrimoine mondial. Autrement dit, les configurations d'acteurs en charge du patrimoine à Lyon et à Québec (configurations mises en évidence dans la première partie de la thèse et qui sont apparues marginalisées lors des procédures d'inscription) voient ici, au moins dans un premier temps, leur rôle être conforté. Cet agent de la Drac Rhône-Alpes, évoquant le suivi du site historique de Lyon, souligne ainsi l'absence officielle de responsable spécifiquement identifié et donc la continuité des pratiques de gestion du patrimoine :

« Il se trouve qu'en France, ce qu'a demandé l'Unesco croise largement ce qu'a l'Etat comme compétences en matière de sauvegarde et de protection du patrimoine et en plus à Lyon on est dans le cas d'école : il y a à la fois des monuments historiques protégés au titre de la loi de 1913, dans la protection, il y a la possibilité pour l'Etat de s'opposer à une mauvaise réhabilitation, il y a la règle des abords... On a déjà tout un arsenal en ce qui concerne les monuments protégés au titre de la loi de 1913. Et à Lyon, en plus, il y a le premier secteur sauvegardé de France et une ZPPAUP : personne n'est spécialement chargé de surveiller le site Unesco. »⁸⁶⁹

Il convient toutefois ici d'être prudent. Si ces récits soulignent la volonté des acteurs municipaux, et en particulier des élus, de bien distinguer le bien du patrimoine mondial (soumis notamment à des logiques de notoriété et appréhendé comme un label) du site local dont les pratiques de gestion devraient, selon eux, demeurer les mêmes, il s'agit bien de ne pas lire à travers ces discours un assujettissement des municipalités urbaines au pouvoir de l'Etat (cf. *infra*). Un élu québécois, revenant en entretien sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le souligne amplement :

⁸⁶⁷ Entretien avec Jacques Madore, architecte, Division Architecture, design et patrimoine – Ville de Québec, 13 février 2003.

⁸⁶⁸ Entretien avec Robert Caron, historien, Division Architecture, design et patrimoine – Ville de Québec, 19 février 2003.

⁸⁶⁹ Entretien avec Michel Kneubuhler, responsable du Centre d'information et de communication – Drac Rhône-Alpes, 12 juin 2002.

« Et bien cela va sembler très prétentieux ce que je vais dire, mais à mon avis c'est plutôt nous qui... Il n'y a pas cette espèce de hiérarchie d'action du gouvernement fédéral qui se sentirait investi de cette responsabilité d'inscription sur la liste de l'Unesco et qui viendrait nous dire quoi faire. Il y a une coordination qui se fait des actions et les trois paliers se parlent. Il y a un comité patrimoine et il y a des rencontres sur les projets conjoints ou au moins des échanges d'information sur les projets de chacun, mais il n'y a pas d'assujettissement des actions de Québec à celle du gouvernement du Canada. Au contraire, d'ailleurs, il y a quelques circonstances où à l'instigation de la ville, des citoyens ont fait appel au comité du patrimoine mondial pour tenter de forcer la main au gouvernement du Canada de ne pas faire venir du gâchis, là... »⁸⁷⁰

L'analyse des premiers discours, des premiers usages de l'inscription sur la Liste ainsi que des justifications politiques de ces usages, à Lyon et à Québec, montre que la déclinaison de l'enjeu politique apparu au cours de la procédure d'inscription n'a pas trait à la gestion du patrimoine historique en termes de conservation et de protection. Cette dernière est laissée à ceux qui en avaient déjà auparavant la charge, les configurations d'acteurs dont nous avons vu qu'elles étaient nettement définies par les administrations et les pratiques étatiques. Mieux, les références systématiques, dans les textes internationaux⁸⁷¹, aux rôles et aux prérogatives des Etats dans ce domaine permettent aux municipalités de se dédouaner d'actions particulières de protection, de conservation ou de restauration et d'ériger plus facilement le patrimoine mondial comme label de représentation et de notoriété.

Toutefois, il convient de ne pas se limiter à la forme d'énonciation des discours et des récits relatifs aux premières réactions de ces acteurs ou encore des intentions alors déclarées quant à la gestion des biens du patrimoine mondial. Ceux-ci visent en effet à convaincre les partenaires institutionnels des villes ou encore les habitants qu'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'engendrerait aucune contrainte nouvelle, pas plus en termes d'urbanisme, qu'en termes touristiques ou économiques. Les trois sections précédentes en témoignent : le patrimoine mondial constitue, du moins pour les élus municipaux, d'abord un label et se traduit politiquement en termes de notoriété et de représentation. Mieux, une frontière très forte entre une perception du patrimoine mondial comme objet de connaissance, de savoir et de savoir-faire et une autre en termes de label et de représentation est donnée à voir. Elle reflète, selon nous, une autre frontière, sans doute plus mouvante, entre savants et profanes, entre observateurs de la mise en œuvre de la Convention de 1972 et participants à cette mise en œuvre. Cette frontière tendrait à marginaliser les élus municipaux au sein de l'espace transnational du patrimoine mondial ou encore dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : leurs compétences et leurs prérogatives se limitant presque à des usages en termes de communication. Les rhétoriques locales autour du label international s'accompagnent ainsi d'un discours resituant la protection du patrimoine urbain sous prérogative étatique et marginalisant donc les connexions mises en évidence par les analyses précédentes.

⁸⁷⁰ Entretien avec Robert Caron, historien, Division Architecture, design et patrimoine – Ville de Québec, 19 février 2003.

⁸⁷¹ UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Stockholm, 1972 ; UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris, 2005 (et versions antérieures).

Un tel constat traduit-il l'absence d'ambitions municipales pour investir politiquement l'espace transnational de circulation spécifique et construit autour de patrimoine mondial ? Ces municipalités se révèlent finalement capables de s'organiser collectivement pour exister politiquement dans cet espace à la suite de nouvelles interactions avec des savants du patrimoine mondial (nouvel élément déclencheur). L'analyse de cet élément déclencheur nous oblige à observer, à nouveau, des acteurs évoluant sur différentes scènes en interaction. Elle donne à voir des tensions et des concurrences entre acteurs légitimes à porter un discours ou à intervenir dans la gestion des biens du patrimoine mondial.

II. Transporter, transformer, confronter et connecter les différents enjeux du patrimoine mondial

« Le terme "label", j'ai été choquée la première fois que je l'ai entendu et de toute façon, nous savons bien qui l'utilise. Il est évident que les retombées touristiques sont importantes pour un site inscrit sur la liste du patrimoine mondial et les travaux d'évaluation prennent de plus en plus en compte ces paramètres. Regardez la Grotte de Lascaux, il est évident que pour des sites où le tourisme peut être très dangereux, nous essayons d'agir. »⁸⁷²

Si les municipalités urbaines ne s'organisent pas collectivement d'elles-mêmes pour peser sur les interactions structurant l'espace transnational, des tensions relativement fortes développées au sein de cet espace tendent à produire les conditions de possibilité d'une mise en réseau de ces villes. Ces tensions portent essentiellement sur la gestion des biens du patrimoine mondial et sur les logiques contradictoires auxquels ils sont soumis : la protection et la valorisation. Les premières réflexions portant sur les fréquentations touristiques des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial se déroulent, comme du reste la plupart des réflexions techniques ayant trait au patrimoine, au sein de l'Icomos Canada. Il ne s'agit, au départ, que de débats visant à assurer la conservation du patrimoine lors de fréquentations touristiques importantes. Les échanges portent alors principalement sur des techniques de restauration et, marginalement, sur des moyens de réguler les visites de façon à ce qu'elles ne portent que de faibles préjudices. Le comité français de l'Icomos est l'un des pionniers de ces réflexions. Si de tels débats ne sont déplacés que tardivement vers d'autres scènes de l'espace de circulation, ils engendrent tout de même des représentations renouvelées de la dialectique tourisme-patrimoine parmi ces savants du patrimoine. Mieux, c'est à travers de tels questionnements, que les dirigeants et les salariés de l'Icomos réussissent à investir des scènes locales, en particulier les municipalités urbaines. Dès lors, ces savants du patrimoine se présentent également en « traducteurs », capables de relayer les difficultés rencontrées localement auprès du Comité du patrimoine mondial et à l'inverse de proposer des déclinaisons locales aux grandes orientations décidées par ce Comité. L'Icomos international constitue finalement le premier lieu où les différentes déclinaisons de l'enjeu patrimoine mondial sont déplacées, confrontées et, lorsque c'est possible,

⁸⁷² Entretien avec Régina Durighello, Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003.

connectées. Mais comment ces « traducteurs » parviennent-ils à déplacer les enjeux, notamment politiques, déclinés sur les différentes scènes ? Comment réussissent-ils à confronter ces enjeux et à proposer des solutions communes aux problèmes ou aux décalages qu'ils identifient ? Et surtout, comment sont-ils amenés à penser les villes comme ressource pour leurs activités et, partant, à créer les conditions de la création de l'Organisation des villes du patrimoine mondial ? Il convient ici d'observer ces « traducteurs » au travail d'abord en retraçant rapidement le rapport que ces savants du patrimoine entretiennent au label patrimoine mondial, puis en questionnant la création de l'Organisation des villes du patrimoine mondial.

1. Enjeu autour du contrôle du label patrimoine mondial

Etudier rapidement les actions entreprises par des scènes nationales ou internationales en lien avec la gestion des biens du patrimoine mondial permet de souligner les tensions qui persistent, voire se renforcent, et de pointer une concurrence entre ces scènes. Mieux, l'étude suivante montre que les adhérents de l'Icomos international connaissent quelques difficultés à imposer leurs représentations de la gestion des biens du patrimoine mondial. Ainsi, si le terme label n'apparaît presque jamais dans les formes d'énonciation des discours et des documents officiels émanant de l'Unesco, de l'Icomos ou encore des administrations étatiques, leurs agents et leurs représentants le tolèrent visiblement de plus en plus. Ces acteurs prônent d'abord la primauté d'actions de conservation et de protection du patrimoine. Ils ne sont toutefois pas complètement opposés aux usages touristiques des biens du patrimoine mondial. Mieux, certains de nos interlocuteurs affiliés à de telles scènes utilisent spontanément le terme label et participent à des actions de mise en valeur de « *biens du patrimoine mondial* »⁸⁷³ (le Centre du patrimoine mondial et l'Unesco notamment) ou de promotion de l'action internationale de protection du patrimoine (l'Icomos international). De telles actions résultent principalement d'une volonté de valorisation de l'action internationale en faveur du patrimoine. Elles relèvent également des différentes « traductions » des tensions entre tourisme et patrimoine, « traductions » opérées par des acteurs aux profils, aux statuts et aux intérêts différents. Les principaux acteurs de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (Unesco, Icomos) autorisent, à travers leurs propres activités, les stratégies de rayonnement international à partir de la Liste du patrimoine mondial tout en les déplorant ouvertement.

Brouillage des prérogatives relatives aux usages touristiques du *patrimoine mondial*

Si très peu d'informations figuraient initialement dans les textes internationaux sur les usages en termes de représentation ou en termes touristiques des inscriptions sur la Liste⁸⁷⁴, les versions les plus récentes du texte des *Orientations devant guider la Convention du patrimoine mondial* apparaissent, à ce sujet, plus précises⁸⁷⁵. Il convient toutefois d'analyser finement les implications d'un tel texte en regard des usages que nous venons

⁸⁷³ L'expression consacrée n'a été finalement utilisée, lors des entretiens menés pour ce travail de recherche, que par les agents des administrations étatiques, ceux de l'Unesco ainsi que par les salariés de l'Icomos international.

d'observer. Le responsable de la section Culture au sein de la commission nationale française auprès de l'Unesco revient, en entretien, sur cette mission de veille et en précise le contenu, d'où il ressort qu'il s'agit essentiellement d'une action de contrôle pour éviter des dérives trop importantes :

« Oui, tout à fait, c'est un des premiers aspects que j'ai vus ici. On surveille de très près le fait que le label ne soit pas utilisé à des fins commerciales, pour vendre des T-shirts, pour vendre du vin dans le Val de Loire qui valorise un tourisme durable, donc protecteur de l'écologie, etc. Il y a oui une sorte de charte éthique et notre rôle... Toute l'utilisation du logo Patrimoine mondial doit passer par ici. Voilà comment nous surveillons. Par exemple, l'an passé il y avait dans le métro de Paris des affiche de promotion de vin du Val de Loire avec le logo de l'Unesco et quand l'Unesco a vu cela, il a déposé une plainte. Normalement, les gestionnaires de sites doivent nous envoyer toutes leurs communications utilisant le label de l'Unesco. »⁸⁷⁶

Les précisions apportées dans ces documents de références se devaient, selon les souhaits de ses initiateurs, de constituer et de déterminer le cadre d'une veille sur les usages en termes de représentation ou de tourisme. Impulsée par l'Icomos au cours des années 1990, cette réflexion peut être lue d'abord comme un effet en retour d'un usage local des inscriptions sur la Liste : l'usage en termes de représentation et de tourisme⁸⁷⁷. Les questionnements soulevés rejoignent alors un débat qui traverse, de longue date, l'Icomos international. Ce débat est guidé par la question générale de la conciliation entre protection d'éléments du patrimoine et développement de leurs usages touristiques. Autrement dit, tout en soulignant l'activité économique en forte croissance que constitue le tourisme et en insistant sur son rôle positif dans la mise en valeur de la notion de patrimoine, ces savants souhaitent mettre en garde et, si possible, trouver des mesures pour éviter de trop nombreux usages à visée touristique des éléments qui font patrimoine. Le tourisme est alors présenté comme l'activité principale à l'origine de nombreuses détériorations de ces éléments. L'adoption en 1976 de la Charte du tourisme culturel⁸⁷⁸ montre les difficultés qu'éprouvent ces savants du patrimoine pour répondre à de telles tensions. Mieux, elle pointe l'ancienneté de ces réflexions et de la co-existence de ces

⁸⁷⁴ Tout juste est-il précisé dans les différentes versions du texte des Orientations devant guider la Convention du patrimoine mondial (entre 1978 et 1995) qu'un sigle du patrimoine mondial est adopté depuis la seconde session du Comité du patrimoine mondial (1978), que sa présence sur les sites inscrits sur la Liste est recommandée et qu'il revient aux Etats d'assurer la bonne utilisation de ce sigle.

⁸⁷⁵ Voir en particulier l'annexe VIII de CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris, Unesco, 2005.

⁸⁷⁶ **Entretien avec Hadrien Laroche, responsable de la culture – Commission nationale française auprès de l'Unesco, 23 décembre 2003.**

⁸⁷⁷ De fait, les dégradations dues aux afflux touristiques (la Grotte de Lascaux est par exemple systématiquement mentionnée) et les usages touristiques parfois abusifs de l'expression « *patrimoine mondial* » ont entraîné des réflexions au sein de l'Icomos international, réflexions initiées en particulier par les participants du comité scientifique international *Tourisme culturel*, consacré à la problématique tourisme et conservation.

tensions entre protection du patrimoine et activité touristique. De fait, la Charte du tourisme culturel constitue davantage des engagements moraux de différents acteurs qui la signent, principalement des représentants ou des participants des organisations non gouvernementales, et surtout une interpellation des Etats et des organisations internationales quant à la progression du tourisme sur les sites identifiés comme patrimoine. Aucun outil ou moyen en mesure de concilier ce tourisme et la protection du patrimoine n'y sont élaborés ou proposés. Il s'agit toutefois là d'une première tentative (réalisée par les savants du patrimoine) de sensibilisation des responsables politiques à cette difficile conciliation entre protection du patrimoine et valorisation touristique.

Les « dérives » que subissent certains biens du patrimoine mondial et les usages décalés de l'expression patrimoine mondial renouvellent donc ce débat et renforcent les ambitions de l'Icomos international et de ses partenaires. De tels problèmes sont « rapportés », transportés au sein de l'association par des adhérents de l'Icomos international, eux-mêmes souvent inquiets de l'état de conservation des monuments ou des ensembles bâtis dont ils ont la charge⁸⁷⁹, ainsi que par des articles de presse⁸⁸⁰. Les discussions et les propositions visant à concilier ce tourisme (le prestige de la Liste en dépend en partie) et une gestion et une protection rigoureuses des sites locaux, qu'il s'agisse de patrimoine culturel ou de patrimoine naturel, auxquels les Comités nationaux de l'Icomos participent amplement⁸⁸¹, rencontrent finalement un écho favorable au sein du Comité du patrimoine mondial à partir du milieu des années quatre-vingt-dix. Le moment est alors caractérisé par une réflexion interne au Comité du patrimoine mondial sur les moyens et les stratégies à établir pour promouvoir l'action internationale liée au patrimoine. De fait, un « expert »⁸⁸² est missionné en 1994 pour établir un bilan et proposer le support pour une discussion au sein du Comité. Mieux, cette réflexion vise à

⁸⁷⁸ Ce document est signé lors du séminaire *International Tourism and Humanism Contemporary* par l'académie Internationale du Tourisme (ACIT), l'Alliance Internationale du Tourisme (AIT), l'Association Internationale d'Experts Scientifiques du Tourisme (AIEST), l'Association Internationale de l'Hôtellerie (AIH), le Bureau International du Tourisme Social (BITS), Europa Nostra (EN), European Travel Commission (ETC), la Fédération Internationale des Auberges de Jeunes (FIAJ), la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), la Fédération Internationale des Journalistes et Écrivains de Tourisme (FIJET), la Fédération Universelle des Associations d'Agences de Voyage (FUAAV), la Fondation Van Clé/Van Clé-Stichting (FVC/VCS), le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), l'Institution Internationale des Châteaux Historiques (IICH), l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), l'Union Internationale des Architectes (UIA), l'Union Internationale pour la Conservation de la nature et de ses Ressources (UICN).

⁸⁷⁹ Tel est le cas, par exemple, de certains fonctionnaires québécois adhérents de l'Icomos Canada. Ils dénoncent régulièrement l'inaction de la municipalité face au développement du tourisme et des infrastructures touristiques au sein du Vieux Québec.

⁸⁸⁰ Les articles de presse sur l'afflux touristique que connaissent les nouveaux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont rapidement suivis de nombreux papiers dénonçant les dérives, le bruit et autres difficultés rencontrés par les habitants face aux touristes, puis les dégradations des lieux en eux-mêmes : voir notamment F. B., « Un produit à redéfinir », *Le Journal de Québec*, 1er juin 1999 ; FLEURY (Robert), « Les touristes font rager dans le Vieux Québec. Autocars et piétinements en dérangeant plus d'un », *Le Soleil*, 29 août 1998 ; LEMIEUX (Julie), « Autobus dans le Vieux Québec : l'industrie touristique s'oppose aux restrictions », *Le Soleil*, 4 juillet 1998 ; DIALLO (Thierry), « Pour bloquer le développement commercial et touristique. Moratoire peu probable dans le secteur Vieux-Québec/Basse-Ville », *Le Soleil*, 4 mai 1991.

établir des activités de marketing et de promotion de la Liste du patrimoine mondial elle-même. Par la suite, différentes actions sont adoptées par le Comité : elles concernent d'abord l'aide et le suivi d'actions de sensibilisation et d'éducation relatives au patrimoine mondial⁸⁸³. Elles ne reprennent que très partiellement la « problématisation » qu'avaient construite les savants du patrimoine. Ce n'est finalement que lors de sa vingt-deuxième session que le Comité du patrimoine mondial adopte le document intitulé « *directives et principes régissant l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial* »⁸⁸⁴ figurant par la suite en annexe des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Si ce document détermine les conditions dans lesquelles le sigle du patrimoine mondial peut et doit être utilisé, précisant notamment que les Etats sont responsables du respect de ces directives et de ces principes, il n'apporte toutefois aucun outil particulier pour tenter de concilier tourisme et protection du patrimoine ; il vise uniquement à contrôler les usages rhétoriques de l'expression patrimoine mondial. En ce début de 21^{ème} siècle, la « problématisation » des tensions entre patrimoine et tourisme opérée par les savants du patrimoine n'a donc pas été déclinée en termes politiques. Les Etats comme le Comité du patrimoine mondial n'apparaissent pas, au cours de ces années, comme les lieux les plus propices à l'apport de solutions à une telle « problématisation ». Les propos de ce salarié de l'Icomos France relatent les difficultés qu'il rencontre dans cette « lutte » et l'opportunité que pourraient alors représenter les municipalités urbaines :

« Il y a également un écho de cela sur le plan commercial : on remarque et l'Icomos essaie de lutter contre cela un plaquage uniforme qui marche commercialement et qui se fait en grande partie hors de la réalité. Mais les évolutions des conceptions se font aussi grâce à cela et progressivement dans le temps, un peu tardivement à notre goût au niveau international. Et finalement c'est bien pour nous que les villes se réfèrent au patrimoine mondial, parce qu'elles parlent de nous... au moins indirectement. Et en même temps, on espère bien grâce à elles, être mieux entendu là-haut ! »⁸⁸⁵

Reste que si les vellétés de certains adhérents de l'Icomos, pour qui concilier tourisme et protection du patrimoine sont parmi les principaux enjeux actuels, n'ont pu aboutir à

⁸⁸¹ Le comité français a ainsi organisé plusieurs colloques traitant cette thématique dès le début des années 1980 : *L'impact du tourisme sur les quartiers anciens et les espaces naturels protégés* (Annecy- Albertville - octobre 1980) ; *L'application de la nouvelle réglementation en matière de publicité et d'enseignes* (Marseille - octobre 1983) ; *Patrimoine et médias, regards sur le patrimoine bâti et naturel* (Paris - juin 1984) ; *Tourisme urbain et patrimoine* (Aix-en-Provence - mars 1991) ; *Accueil, aménagement et gestion dans les grands sites* (La Pointe du Raz - septembre 1997).

⁸⁸² Tel est le terme utilisé pour qualifier Charles De Haës, conseiller auprès du directeur général du World Wildlife Fund. Voir CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Report of the bureau, Paris, 4-9 juillet 1995*, Paris, Unesco.

⁸⁸³ Voir les comptes-rendus des réunions du Comité du patrimoine mondial tenues entre 1995 et 2002.

⁸⁸⁴ CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial, vingt-deuxième session*, Kyoto (Japon), 30 novembre-5 décembre 1998.

⁸⁸⁵ *Entretien avec Louis Decazes, salarié de Icomos France, 5 décembre 2003*

l'adoption de nouvelles normes ou outils de gestion des biens du patrimoine mondial, la réflexion ici renouvelée a pour mérite de déplacer sur les différentes scènes du patrimoine mondial, la dimension représentation et notoriété de l'enjeu patrimoine mondial. Mieux, en se présentant comme l'un des principaux instigateurs de cette réflexion, l'Icomos international affirme plus fortement sa « *vocation de mise en valeur* »⁸⁸⁶ des biens du patrimoine mondial, précisément dans une période où instances étatiques et surtout représentants municipaux revendiquent, sinon un monopole, du moins l'initiative des actions appuyées sur ce label (cf. *supra*). Les instances nationales et transnationales de l'Icomos bénéficieraient également d'un prestige lorsque les biens du patrimoine mondial sont valorisés, c'est du moins là une croyance largement partagée au sein de l'organisme. De fait, les velléités de mise en place d'une veille sur les usages touristiques du patrimoine mondial peut ainsi également être lue comme le témoin d'ambitions pour préserver un rôle important dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, conserver un droit de regard, instaurer des limites aux usages des inscriptions sur la Liste et enfin impliquer plus concrètement différentes scènes dans la gestion des biens de l'humanité. La conclusion de la présentation des *rapports* sur le site Internet de l'Icomos international en témoigne :

« Nous souhaiterions que tous les membres puissent contribuer à ce travail, afin que cela renforce encore la place de l'Icomos comme première organisation internationale de conservation du patrimoine culturel. »⁸⁸⁷

En établissant un logo officiel, puis surtout en déterminant ses conditions d'utilisation et en identifiant les acteurs qualifiés pour s'y référer⁸⁸⁸, le Comité du patrimoine mondial autorise et tente de contrôler en partie l'utilisation de la mention patrimoine mondial. Il ne s'intéresse toutefois pas à un contrôle des usages touristiques ou encore des stratégies de notoriété et de représentation reposant sur l'inscription sur la Liste. Mieux, il légitime le label patrimoine mondial et certains de ses usages en lançant des « *actions de marketing* »⁸⁸⁹. Dès lors, une concurrence autour de la promotion des biens du patrimoine mondial se fait jour.

Concurrence autour de la promotion des *biens du patrimoine mondial*

L'Icomos international parvient ainsi à transporter l'enjeu lié aux tensions entre tourisme et patrimoine mondial au sein de l'arène que constitue le Comité du patrimoine mondial. Cet enjeu y est toutefois décliné principalement en termes de communication et de « *marketing* » pour reprendre le terme usité au sein de cette arène. Les difficultés rencontrées par les savants du patrimoine, lorsqu'ils tentent, finalement vainement, de faire établir de nouveaux outils de gestion des biens du patrimoine mondial, sont en partie liées aux dynamiques de valorisation de l'action internationale en matière de patrimoine.

⁸⁸⁶ Cette volonté, déjà présente en préambule de la Charte du tourisme culturel, peine à être affirmée auprès de ses partenaires.

⁸⁸⁷ Voir le site Internet : http://www.international.icomos.org/world_heritage_fre/visite.htm

⁸⁸⁸ Idem.

⁸⁸⁹ CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Report of the bureau, Paris, 4-9 juillet 1995*, Paris, Unesco.

Ces dernières se révèlent plus anciennes et plus nombreuses que ce qu'une seule analyse des comptes-rendus des réunions du Comité du patrimoine mondial pourrait donner à voir. Revenir un instant sur les débuts de la fabrique de la Liste du patrimoine mondial, grâce en particulier à quelques échanges entre adhérents de l'Icomos et aux récits de quelques participants aux premières procédures d'inscription sur la Liste nous permet de souligner la nécessité, à l'époque, d'actions s'apparentant à des formes de lobbying : explications, mises en évidence des avantages ou des bénéfices, etc. De fait, Jacques Dalibard pour convaincre le maire de Québec a nettement souligné l'aspect de notoriété que revêt une inscription (cf. Partie I). Michel Bolla, revenant en entretien sur les premières inscriptions, précise également le besoin qu'il y avait alors de sensibiliser tant les responsables politiques locaux que nationaux et de les inciter à s'engager dans de telles actions :

« Y a-t-il eu, dès le départ, beaucoup de demandes ? Non, pas vraiment. D'abord, ce n'était pas connu, donc il fallait faire des démarches pour faire connaître le truc. On en a parlé aux gens que nous connaissions dans les administrations nationales, l'Icomos aussi a fait du bruit autour de cela... c'était toujours entre gens qui s'y connaissent à l'époque. »⁸⁹⁰

La promotion de leur nouvelle action, mettant en avant les atouts et les avantages que pourrait constituer une inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour les gestionnaires de sites, tend rapidement à faire de la Liste l'emblème de la Convention du patrimoine mondial. Ces mêmes acteurs, qui apparaissent, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, soucieux de l'évolution de la Liste, soulignent d'ailleurs volontiers les risques de disparition progressive de sa notoriété avec la forte croissance du nombre de sites inscrits (cf. Partie II). L'essor du débat national et international autour d'un enjeu patrimoine mondial est donc, dès le début, accompagné de la dimension notoriété et représentation, y compris au sein de l'Icomos international où les réflexions portent d'abord sur les aspects techniques. L'existence d'une telle dimension dès la naissance de l'expression patrimoine mondial explique pour partie les rapides usages locaux en termes de représentation.

Les analyses précédentes rendent compte de l'inutilité, en ce début des années 2000, d'action de lobbying pour initier des candidatures à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les publications et les actions de communication ou de sensibilisation, élaborées notamment par l'Unesco, tendent toutefois à jouer un tel rôle. Ces publications reflètent parfaitement, en outre, la concurrence autour de la gestion des biens du patrimoine mondial. De fait, l'Unesco et le Centre du patrimoine mondial éditent régulièrement la revue *Patrimoine Mondial* dont l'objectif principal est de rendre visibles les actions de l'organisme dans ce secteur⁸⁹¹ et de présenter les biens du patrimoine mondial sous différents angles. Les articles proposés sont généralement rédigés par l'un des gestionnaires des sites en question, ils sont agrémentés de nombreuses

⁸⁹⁰ Entretien avec Gérard Bolla, ancien fonctionnaire de l'Unesco (section Culture), 7 juillet 2004.

⁸⁹¹ Créé à la fin des années quatre-vingt-dix, le bimestriel *Patrimoine Mondial* est réalisé par l'Iccrom, l'Icomos, l'Uicn, la division des sciences écologiques – Unesco, la division des sciences de la terre – Unesco et le Centre du patrimoine mondial (Comité éditorial). Il est publié en anglais, français et espagnol et vise à faire connaître les biens du patrimoine mondial.

photographies et illustrations accentuant ainsi leur valorisation touristique. L'article « *Québec, ville forte du nouveau continent* », rédigé par un fonctionnaire de Parcs Canada en poste à Québec, propose ainsi dix sept illustrations présentées sur dix pages d'article⁸⁹² et rappelle, sur un ton très élogieux, l'histoire et les particularités de la ville, diffusant et légitimant un récit particulier sur ce patrimoine québécois. La revue *Patrimoine mondial* est destinée à un large public et ne traite que très peu de la protection et de la conservation du patrimoine mondial. Depuis 2002, de nouvelles publications, adoptant des logiques similaires, sont largement diffusées. Sous le titre *Séries du Patrimoine mondial*, il s'agit de transmettre et de vulgariser les échanges, les discussions et les réflexions qui ont lieu au sein du Comité du patrimoine mondial, du Centre du patrimoine mondial ou entre des organismes locaux ou nationaux gérant des sites du patrimoine mondial⁸⁹³, mais aussi, bien que dans une moindre mesure, au grand public. Ces articles s'adressent aux savants du patrimoine mondial, aux agents des administrations étatiques et des collectivités locales, ainsi qu'aux gestionnaires de sites. La publication régulière, par les éditions de l'Unesco, d'ouvrages sur le patrimoine mondial visant différents publics, portant sur la Convention du patrimoine mondial en général⁸⁹⁴, sur des types de patrimoine, donc sur des catégories précises de biens du patrimoine mondial ou encore sur des architectures particulières et remarquables⁸⁹⁵ viennent renforcer la communication et la publication sur les biens du patrimoine mondial et, partant, sur les sites locaux. Bien plus, ces actions participent de la légitimation des usages locaux déclinés en terme de notoriété et de la perception des inscriptions comme don et comme label.

La communication opérée par les agents de l'Unesco est renforcée et concurrencée par celles que réalisent certains de ses partenaires. Les adhérents de l'Icomos international participent largement, par exemple, à cette communication générale. Leur propos est toutefois moins systématique, il se veut moins touristique et surtout moins

⁸⁹² CHARBONNEAU (Jean), « Québec, ville forte du nouveau continent », *Patrimoine Mondial*, Paris, Unesco, n°26, 2002, p. 70-79.

⁸⁹³ Ces *Séries du patrimoine mondial*, principalement rédigée par des agents du Centre du patrimoine mondial, regroupent des papiers sur différents thèmes liés au patrimoine mondial ; des comptes rendus de séminaires, d'ateliers ou de réunions ainsi que des manuels destinés à faciliter la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Ainsi *Série du patrimoine mondial n°1* propose-t-il, en 2002, un guide sur « *Managing tourism at World Heritage Sites : a practical manual for World Heritage Sites Managers* » ; *Série du patrimoine mondial n°2*, « *Cultural Landscapes : the Challenges of Conservation* », Paris, Centre du Patrimoine mondial, 2002 ; *Série du patrimoine mondial n°9*, « *Partenariat pour les villes du patrimoine mondial* », 2004.

⁸⁹⁴ Pour n'en citer que quelques uns : UNESCO, *Patrimoine mondial, aujourd'hui et demain avec les jeunes*, Eds. Unesco, juin 2005 ; *Patrimoine mondial entre les mains des jeunes, Kits à l'usage des enseignants*, 2002 ; BOSC (Frédéric), *Raconte moi... L'Unesco*, Paris, Eds. Unesco, 2001 ; LOPEZ (Jean), *Raconte-moi... Le Patrimoine mondial*, Paris, Eds. Unesco, 2002.

⁸⁹⁵ Voir CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Le patrimoine mondial 2002, Héritage, partagé, responsabilité commune*, Paris, Unesco, 2003 ; ou encore les ouvrages publiés dans la collection *Patrimoine mondial* : COLLECTIF, *Raconte-moi les océans*, Paris, Eds Unesco, 2003 ; COLLECTIF, *L'héritage de l'humanité. Splendeurs du patrimoine mondial*, Paris, Eds. Unesco, 2004 ; CATTANEO (Marco), TRIFON (Jasmina), *Les monuments*, Paris, Eds. Unesco, 2002 ; CATTANEO (Marco), CATTANEO (J.), *Les sites naturels*, Paris, Eds. Unesco, 2003.

orienté vers le patrimoine mondial, du moins au Canada et en France. Les publications de l'Icomos répondent à un souci de sensibilisation et de vulgarisation d'éléments du patrimoine en tant qu'objet de connaissance et à une logique de savants visant à identifier ou à valoriser des types particuliers de patrimoine culturel. Ainsi le comité scientifique international *Itinéraires culturels* a-t-il pour objectif d'identifier des lieux, des monuments pour définir des itinéraires remarquables⁸⁹⁶, puis pour les valoriser parmi les savants du patrimoine essentiellement. Plus, les publications circulant au sein de l'Icomos visent à promouvoir des sites, des éléments patrimoniaux ainsi que des savoir-faire avec toujours pour finalité d'accroître la connaissance, de « *partager le savoir* »⁸⁹⁷ et enfin, pour ne pas dire surtout, de maintenir la fabrique de la Liste ainsi que la gestion des biens du patrimoine mondial dans le giron de l'organisme transnational. En ce début des années 2000, l'Organisation des villes du patrimoine mondial, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, participe également, dans un autre registre, de la logique globale de représentation et de notoriété associée à la Liste du patrimoine mondial. Le site *web* (construit dès le milieu des années quatre-vingt-dix) présentant les différents sites urbains figurant sur la Liste du patrimoine mondial, le bulletin d'information *Nouvelles de l'Ovpm* ou encore les expositions itinérantes constituent autant d'activités de promotion des sites urbains figurant sur la Liste. Mieux, cette organisation élabore avec certains élus et employés municipaux des programmes de promotion de leurs territoires, de leur patrimoine ou encore de leurs pratiques en matière de mise en valeur du patrimoine (cf. *infra*).

L'activité éditoriale de l'Unesco comme celles de ses partenaires, apparaissant souvent comme concurrentes parce que revendiquant un énoncé de la valeur patrimoniale du bien en question, constitue une autre forme de communication et de valorisation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Elle est relayée par des tours opérateurs et par des organismes de tourisme, voyages, etc. au plan international. Nous ne souhaitons pas ici approfondir l'action et les stratégies des tours opérateurs vis-à-vis des biens du patrimoine mondial. Il s'agit toutefois, en soulignant les citations régulières que de tels acteurs réalisent pour mettre en avant telle ou telle destination et les circuits organisés autour de plusieurs biens du patrimoine mondial⁸⁹⁸, de constater que les usages de ces objets vont bien au-delà des seules scènes identifiées lors de la fabrique des biens du patrimoine mondial. Un tel usage à l'échelle internationale accroît la notoriété des biens de l'humanité et, partant, celle de l'action de l'Unesco. Mieux, ces

⁸⁹⁶ Pour ne citer que les premières rencontres du comité scientifique international Itinéraires culturels : The Iberian Peninsula and Cultural Routes of the Mediterranean : commerce and civilisation ; an intercontinental scope (16-19 novembre 1997), Alicante (Espagne) ; International Symposium on "Intercontinental Cultural Crossroads; Cultural Itineraries, Legislation and Cultural Tourism" (5-8 septembre 1998), Tenerife (Espagne) ; The wine and the vine routes in the Mediterranean Cultural Heritage (17-19 mai 1999), La Rioja (Espagne).

⁸⁹⁷ Entretien avec Françoise Pitras, salariée de Icomos France, 5 décembre 2003.

⁸⁹⁸ Parmi les agences de voyages proposant de tels circuits : Arts et vie, Algerian Tourism, L'Internaute. Des sites Internet proposent également de découvrir les sites du patrimoine mondial, voir par exemple cousinsmigrateurs.com ; www.apiguide.net/01touris/06touris/patrimoine-mondial.htm

activités parallèles, complémentaires ou concurrentes donnent à voir l'absence de cadres précis au sein duquel serait pensée la gestion de la Liste du patrimoine mondial, l'absence de représentant ou de gérant officiel des biens du patrimoine mondial. Les municipalités urbaines sont alors loin d'être les seules à revendiquer de pouvoir valoriser les biens du patrimoine mondial. Enfin, l'analyse précédente souligne qu'un brouillage important des prérogatives et des compétences caractérise la gestion des biens du patrimoine mondial.

Loin de résulter des seuls usages locaux, le label patrimoine mondial participe finalement de la publicisation et de la valorisation, voire de la légitimation des actions et des rôles des différentes scènes affiliées à l'espace transnational du patrimoine mondial. Plus que le contrôle d'un label patrimoine mondial, ces acteurs tentent de maîtriser la communication réalisée sur les biens du patrimoine mondial. Un double processus de légitimation apparaît ainsi à travers l'histoire de la constitution de ce label. Il s'agit d'abord d'un processus de légitimation politique : l'action d'identification et de protection de patrimoines à l'échelle internationale placée sous l'égide de l'Unesco doit voir son assise renforcée. La forte implication de l'Icomos international et de ses adhérents correspond à une tentative de légitimation d'expertise et de professionnels. Retracer la constitution de ce label permet de pointer les difficultés anciennes que rencontrent les savants du patrimoine pour résoudre ou transmettre les problèmes posés par la coexistence, au sein des municipalités urbaines, d'une logique de protection et de conservation et d'une dynamique de tourisme. Des concurrences entre les acteurs responsables, impliqués ou encore concernés par la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial se font jour : les individus responsables des biens du patrimoine mondial souhaitent conserver une certaine maîtrise de la communication réalisée sur ces objets. Dans ces concurrences, les administrations municipales sont progressivement perçues et présentées comme des leviers potentiels pour consolider ou servir ces processus de légitimation et, partant comme des lieux essentiels pour penser une partie de la mise en œuvre de la Convention de 1972. Reste alors à savoir quels acteurs militent en faveur d'une plus grande place réservée aux élus et aux employés municipaux dans cette mise en œuvre et les méthodes qu'ils élaborent pour créer cette place et faciliter une telle participation.

2. L'Ovpm ou penser le patrimoine mondial à travers les villes

Les circulations identifiées lors de la procédure d'inscription de l'arrondissement historique de Québec engendrent des attentes particulières. Elles perturbent les représentations du patrimoine telles qu'établies précédemment. Ces perturbations, aussi petites soient-elles, laissent des traces en particulier parmi les savants du patrimoine mondial, qu'ils soient praticiens, professionnels ou universitaires. Les adhérents de l'Icomos international, lorsqu'ils déplacent, transportent et, de fait, transforment des « problématisations » du patrimoine mondial, tentent, par exemple comme nous venons de l'observer, de connecter ces différentes « problématisations » et d'imposer une approche donnant la priorité aux outils de protection et de conservation du patrimoine. Les procédures d'inscriptions de sites urbains tendent alors à renouveler les représentations des villes comme lieux, sinon de production, du moins de capitalisation de

connaissance et d'expertise en matière de gestion du patrimoine ainsi que comme relais politiques des orientations internationales. Nous souhaitons analyser comment traces et souvenirs des interactions passées sont à l'origine de la création de l'Organisation des villes du patrimoine mondial en repérant d'abord les principaux acteurs prenant part à ces circulations, puis en observant les circulations québécoises en faveur de la création de ce réseau. Nous cherchons en particulier à identifier les raisons qui amènent le maire Jean-Paul L'Allier à accepter la structuration d'un tel réseau alors que tous les récits des élus locaux tendent à présenter l'inscription sur la Liste exclusivement comme un don de l'Unesco et à écarter toute contrainte externe relative au patrimoine mondial.

Souvenirs et traces des circulations passées : la ville comme enjeu

« L'organisation des villes du patrimoine mondial est une organisation... Il faut remonter à 1985 dans un sens, c'est à ce moment là que la ville de Québec a été reconnue comme ville du patrimoine mondial et le maire de l'époque a dit : « bon c'est magnifique, nous sommes maintenant ville du patrimoine mondial, mais qu'est-ce qui arrive par la suite ?, on a des obligations, mais qu'en est-il alors ? ». Il a pensé que ce serait une bonne idée de réunir les villes du patrimoine mondial de l'époque à Québec pour voir ce que chacun fait. »⁸⁹⁹

Retracer la genèse de l'Organisation des villes du patrimoine mondial implique, selon de tels propos et compte tenu de l'analyse précédente, de revenir à l'inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec. De fait, la manifestation québécoise du 3 juillet 1986, en rassemblant officiellement des représentants de la municipalité québécoise, du gouvernement du Québec, du gouvernement canadien et de l'Unesco, est décisive. Les échanges entre ces personnalités correspondent aux prémisses de la création de l'Ovpm. Ils pointent, à travers l'énonciation en un même lieu de plusieurs des déclinaisons de l'enjeu patrimoine mondial et la confrontation de représentants de différentes scènes, qui toutes revendiquent un rôle dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le levier que pourraient constituer les villes. Réunir les « *villes du patrimoine mondial* » apparaît comme une solution possible pour répondre aux différentes facettes de l'enjeu patrimoine mondial : elles sont d'abord perçues comme un support potentiel des dynamiques internationales liées au patrimoine mondial ; les organisations politico-administratives de ces villes seraient, ensuite, propices à des connexions, des co-élaborations entre savants et politiques, elles seraient donc le lieu idéal de la diffusion de connaissance, de savoir et surtout des normes internationales.

Les villes comme support de dynamiques internationales

La lecture des discours prononcés le 3 juillet 1986 par le maire de Québec, le ministre responsable de Parcs Canada et le représentant de l'Unesco laisse voir les difficultés de la mise en œuvre de cette Convention derrière les félicitations pour l'inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec et les éloges apportés à la gestion du patrimoine québécois. Ces propos officiels insistent notamment sur les faibles connexions entre gestionnaires de différents sites ou entre ces derniers et les agents de l'Unesco,

⁸⁹⁹ Entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, 18 mars 2003.

rappelant ce que « *les uns auraient à apprendre des autres* »⁹⁰⁰. De tels propos font état de la recherche de connaissances, de savoirs et de savoir-faire à laquelle se donnent tant les agents de l'Unesco que les adhérents de l'Icomos international. La proposition formulée par Jacques Dalibard s'appuie de fait sur cette idée de partage de moyens et de ressources :

« J'ai initié l'idée d'une telle association. En fait, j'ai proposé l'idée à l'Unesco. Québec est une ville relativement riche, elle pouvait organiser un colloque et réaliser des manuels sur la conservation pour aider les villes moins dotées financièrement. Bon, moi je souhaitais que les principes de la conservation puissent être mieux connus, que les techniques présentes au sein de la ville puissent servir à d'autres, etc. C'est important pour l'international, pour l'Unesco, pour l'Icomos... Enfin, cela me semblait un bon moyen... »⁹⁰¹

La proposition de Jacques Dalibard, impliqué dans la protection et la conservation du patrimoine au Canada, mais aussi au sein de l'Icomos international, est, selon les analyses précédentes, conforme à la volonté plus générale des adhérents de ce dernier organisme d'accroître sa reconnaissance, d'affirmer son rôle et d'impliquer largement des acteurs aux profils et aux statuts différents. Plus, en proposant la participation financière et intellectuelle des Québécois, Jacques Dalibard tient à promouvoir les compétences canadiennes dans ce domaine et poursuit sa quête de reconnaissance (en interne à l'Icomos international) vis-à-vis des Européens. De fait, il insiste sur l'opportunité, que constitue l'inscription de l'arrondissement historique de Québec, de sensibiliser les élus municipaux (mais aussi provinciaux et nationaux) peu enclins à protéger le patrimoine jusqu'alors (cf. Partie I). Sa proposition vise donc également à engager les élus québécois dans un processus, inscrit dans le long terme, de développement et de consolidation d'outils de protection du patrimoine et de gestion de sa conservation (cf. *infra*). Elle vise à s'appuyer sur les municipalités urbaines pour diffuser les grands principes de la Convention du patrimoine mondial et pour participer à la sensibilisation des gouvernements nationaux aux textes internationaux et aux logiques professionnelles des savants du patrimoine. La nouvelle proposition de Jacques Dalibard renoue donc avec les objectifs qui l'avaient conduit à réfléchir à une inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec, à savoir consolider le cadre normatif des politiques de protection et de conservation au Canada, insérer les professionnels du patrimoine canadiens dans les réseaux internationaux et, plus largement, diffuser les cadres cognitif et normatif de la Convention du patrimoine mondial au-delà des seuls savants du patrimoine.

Les réactions positives de Henri Lopes, représentant de l'Unesco présent à Québec ce 3 juillet 1986, en faveur d'une telle initiative peuvent être expliquées par trois éléments. L'Unesco est, d'abord, une organisation dont les moyens sont relativement peu importants et les missions, notamment en termes de conservation du patrimoine, assez onéreuses⁹⁰². Les directeurs successifs de l'Unesco n'ont de cesse d'appeler les Etats à intervenir, en particulier financièrement, et tentent de renforcer la légitimité de l'Unesco dans ce

⁹⁰⁰ Archives de la Ville de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Québec patrimoine mondial de l'Unesco, QP2P-8/1887-02, discours du maire Jean Pelletier – 3 juillet 1986.

⁹⁰¹ *Entretien avec Jacques Dalibard, 6 mars 2003.*

domaine ainsi que de développer et de rassembler les compétences et les connaissances dans les domaines de prédilection de l'organisme ⁹⁰³. En ce milieu des années quatre-vingt ensuite, les pays ayant ratifié la Convention de 1972 sont encore peu nombreux et les travaux de sensibilisation des gouvernements nationaux, apparaissent essentiels, comme le rappelle Jean Pelletier revenant en entretien sur les réactions favorables du représentant de l'Unesco :

« Oui, parce que cette association avait aussi pour but de conscientiser les gouvernements nationaux sur l'importance du patrimoine mondial et ce faisant cela aide l'Unesco à jouer son propre rôle. L'Unesco voyait en cette association une alliée de persuasion à l'égard des gouvernements nationaux. » ⁹⁰⁴

Enfin, outre la recherche de partenaires et de financements, la proposition de Jacques Dalibard recueille un avis favorable puisqu'elle vise à sensibiliser et à mobiliser des villes, partenaires alors particulièrement recherchés par l'organisation internationale et ses organismes consultatifs. La proximité entre l'Unesco et les villes ⁹⁰⁵, déjà ancienne, permettrait en effet, selon les acteurs impliqués dans la gestion des biens du patrimoine mondial, d'envisager une collaboration relativement aisément. Cette recherche de partenariat avec les scènes locales, émanant de représentants de l'Unesco, apparaît, en outre, similaire à la volonté manifestée par les membres du bureau de l'Icomos international de développer des connexions avec des agents des municipalités. La volonté qui émerge suite à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec participe d'une dynamique plus générale : la période 1985-1995 est très faste pour la création et la structuration de réseaux internationaux de villes ⁹⁰⁶.

Bien que les récits recueillis au cours des enquêtes de terrain et portant sur la genèse de l'Ovpm insistent tous sur sa paternité québécoise, il apparaît ici que l'idée de créer une telle organisation émerge à la suite d'interactions et de circulations se développant au sein de l'espace transnational du patrimoine mondial, en particulier des connexions développées au cours de la procédure d'inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec. Si le rassemblement souhaité vise à entretenir et à consolider des échanges entre différentes scènes (en particulier entre municipalités

⁹⁰² Voir le chapitre Examen du fonds du patrimoine mondial et approbation du budget des comptes-rendus des réunions du Comité du patrimoine mondial.

⁹⁰³ Voir notamment le chapitre *Etat de conservation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial* dans les comptes-rendus des réunions du bureau du Comité du patrimoine mondial et ceux des réunions du Comité du patrimoine mondial, ainsi que PRESSOUYRE (Léon), *La Convention du patrimoine mondial, vingt ans après*, Paris, Unesco, 1993.

⁹⁰⁴ **Entretien avec Jean Pelletier, 24 mars 2004.**

⁹⁰⁵ L'Unesco a ainsi participé à l'Union internationale des villes et certains de ces agents sont impliqués dans les réflexions sur les modes de gestion municipale. Voir PAYRE (Renaud), *A la recherche de la « science communale ». Les « mondes » de la réforme municipale dans la France de la première moitié du vingtième siècle.*, Thèse de Science politique, Université de Grenoble, 2002.

⁹⁰⁶ VION (Antoine), *La constitution des enjeux internationaux...*, *op. cit.*

urbaines et Unesco), certains de ses initiateurs en attendent également un renforcement des collaborations entre savants du patrimoine et politiques tant au sein des municipalités que dans des relations inter-municipales.

Structures municipales urbaines et connexions entre savants et politiques

Les réflexions de Jacques Dalibard, ses actions auprès des gouvernements canadien et québécois ainsi que ses discussions avec le maire de Québec ou les collaborateurs de ce dernier ont largement contribué à créer un contexte propice aux partenariats et aux collaborations entre acteurs de différentes scènes, particulièrement entre des individus aux profils relativement distincts (fonctionnaires adhérant à l'Icomos, professionnels et praticiens du patrimoine, universitaires) présentant toutefois un même intérêt pour le patrimoine et sa protection. Mieux, il semble que ce contexte engendre, au Canada, la prise de conscience d'un groupe de savants du patrimoine autour de cette préoccupation⁹⁰⁷. La dynamique initiée en amont de la procédure d'inscription s'est ainsi poursuivie, avant même la décision du Comité du patrimoine mondial, par l'élaboration et la publication collectives (ministère de la culture québécois et Ville de Québec) de guides⁹⁰⁸ ainsi que par le développement d'actions conjointes visant la protection du patrimoine. La création de l'Ovpm participe d'une telle dynamique ; elle bénéficie notamment de l'adhésion des fonctionnaires de Québec à un projet perçu comme une opportunité de poursuivre la sensibilisation des élus québécois. Cet employé municipal québécois, revenant en entretien sur les objectifs initiaux de l'Ovpm, rappelle la nécessité d'une communication régulière entre les agents chargés de la gestion du patrimoine et les élus municipaux :

« Quand nous avons organisé cela nous avons voulu que ce soit une organisation comme à deux branches, d'un côté les autorités politiques et de l'autre côté, les autorités techniques ou professionnelles à la fois pour permettre à l'organisation d'être un forum d'échange et de discussion pour ces deux groupes là, mais en même temps pour permettre à ces deux groupes là de se rencontrer, parce que ce sont des choses qu'ils ne font pas nécessairement chez eux. »⁹⁰⁹

La recherche d'un dialogue entre savants et politiques apparaît manifeste lorsque l'on étudie le déroulement du premier colloque international des villes du patrimoine mondial tenu à Québec du 30 juin au 4 juillet 1991⁹¹⁰. Le thème retenu, *la sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution*, est en effet développé, lors de ces journées, à partir de conférences et de travaux en ateliers au cours desquels pas moins

⁹⁰⁷ Il n'existe pas au Québec, ni au Canada, de corps professionnels aussi structurés que les corps des Architectes en chef des monuments historiques ou les Architectes des Batiments de France.

⁹⁰⁸ Voir DUFRESNE (Michel) et al., *L'aménagement, l'urbanisme et le patrimoine. Ou comment tirer parti des règles d'aménagement et d'urbanisme pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel de son milieu*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec, 1983.

⁹⁰⁹ *Entretien avec Michel Bonnette, fonctionnaire municipal présent au sein de la Division du Vieux Québec lors de l'élaboration des dossiers de candidature de l'Arrondissement historique de Québec, 9 mars 2004.*

de trente-cinq praticiens ou professionnels du patrimoine prononcent des conférences. Ces derniers interviennent en tant qu'adhérents de l'Icomos international ou de l'Icomos Canada, en tant qu'universitaires spécialistes de la conservation, en tant que gestionnaires d'un patrimoine historique, en tant qu'architectes ou encore en tant qu'urbanistes. Dans ces trois derniers cas, ils viennent alors de l'une des quarante-deux villes représentées lors du colloque⁹¹¹. Les propos de ces conférenciers portent sur les thématiques des « *principes de conservation* », des « *obstacles et [d]es difficultés [de la conservation]* », des « *impacts [de la conservation]* » ou encore des « *mécanismes et [d]es moyens [de la conservation]* » ; elles permettraient en effet de distinguer les villes des autres sites et ensembles inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en facilitant l'identification d'enjeux et de difficultés particuliers à ce type de biens. Les intitulés des thématiques abordées et les approches développées ont essentiellement trait aux politiques de conservation, de protection et de gestion du patrimoine en tant qu'objet d'aménagement urbain. Les discussions à partir de ces différents thèmes, en particulier les échanges entre les objectifs des praticiens et les moyens dont ils disposent, les obstacles auxquels ils sont quotidiennement confrontés ramènent, selon les participants, à une question importante : « *est-ce que la conservation des villes du patrimoine mondial doit se faire en fonction d'impératifs locaux et répondre à des besoins immédiats ou bien en visant le long terme et à l'aide d'une concertation internationale ?* »⁹¹². Ces savants du patrimoine cherchent ainsi à interpeller les élus de chacune des villes concernées, à les mobiliser davantage dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial tout en soulignant les particularités des sites urbains en tant que catégorie de biens du patrimoine mondial.

L'approche savante et la lecture technique du patrimoine urbain sont également manifestes lorsque les participants de ce premier colloque identifient les principaux besoins des villes dont un site figure sur la Liste du patrimoine mondial. Il serait ainsi nécessaire, selon ces participants, « *[d']harmoniser la mise en valeur du patrimoine et le développement urbain* », de « *jumeler besoin et expertise* », de « *rompre l'isolement* », et de « *combler le fossé entre spécialistes et praticiens* »⁹¹³. Le « *regroupement des villes du patrimoine mondial* » est alors présenté comme le meilleur outil pour répondre à ces

⁹¹⁰ Voir VILLE DE QUÉBEC, Actes du premier Colloque international des villes du patrimoine mondial. « La sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution », Québec, Canada, 30 juin – 4 juillet 1991.

⁹¹¹ Assistent au premier colloque des villes du patrimoine mondial Angra do Heroismo (Portugal), Avila (Espagne), Bergen (Norvège), Brasilia (Brésil), Cartagena (Colombie), Dubrovnik (Yougoslavie), Evora (Portugal), Fès (Maroc), Ile de Gorée (Sénégal), Guanajuato (Mexique), Jérusalem (Jordanie), Kairouan (Tunisie), Khiva (URSS), La Antigua Guatemala (Guatemala), La Havane (Cuba), La Valette (Malte), Le Caire (Egypte), Lübeck (Allemagne), M'Zab, Ghardaïa (Algérie), Marrakech (Maroc), Mexico (Mexique), Nessebar (Bulgarie), Oaxaca (Mexique), Olinda (Brésil), Ouro Preto (Brésil), Puebla (Mexique), Qosqo (Pérou), Québec (Canada), Quito (Equateur), Rhodes (Grèce), Rome (Italie), Roros (Norvège), Saint-Domingue (République Dominicaine), Salvador de Bahia (Brésil), San Gimignano (Italie), San Ruan (Porto Rico), Sana's (Yémen), Shibam (Yémen), Sousse (Tunisie), Split (Yougoslavie), Trinidad (Cuba), Tunis (Tunisie). Chacune de ces villes est en général représentée par un homme politique et un praticien –fonctionnaire ou assimilé – chargé de la gestion du patrimoine.

⁹¹² NOPPEN (Luc), « Villes du patrimoine mondial... », *art. cit.*, p. 451.

besoins dans la mesure où il serait « *avant tout le lieu d'échanges techniques* » et où il réunirait « *les premiers responsables de la gestion des sites concernés : les maires* »⁹¹⁴. Ce premier colloque vise bien à souligner l'importance de politiques publiques de conservation du patrimoine appuyées sur des techniques et des connaissances adéquates. Remarquons qu'aucune ville française ou italienne n'est présente lors de ce colloque, alors que Français et Italiens sont systématiquement présentés comme les principaux instigateurs et inspirateurs de la Convention du patrimoine mondial, dans son volet patrimoine culturel, et des principaux textes internationaux portant sur la protection et la conservation du patrimoine culturel.

Les circulations et les connexions établies lors de la procédure d'inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec facilitent l'émergence des conditions de possibilité pour la création d'une nouvelle organisation. Cette dernière répondrait à une double volonté : connecter des municipalités, avec le soutien de l'Unesco et des Etats, pour renforcer ces organisations et, au sein de leurs administrations, mettre en relation les professionnels du patrimoine et les responsables politiques des sites urbains. Ainsi, le colloque s'achève par l'adoption de la Déclaration de Québec qui stipule « *l'opportunité de créer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un réseau des villes du patrimoine mondial. Ce réseau aura pour principal objectif de promouvoir la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et de favoriser la coopération et l'échange d'information entre ces mêmes villes historiques à travers le monde. S'appuyant sur un bureau permanent appelé à travailler de concert avec l'Unesco et l'Icomos (...)* »⁹¹⁵. La Déclaration de Québec, rédigée par les agents de la Division du Vieux Québec (dont le premier souci est bien de renforcer le cadre normatif des politiques de conservation et de protection du patrimoine) présente l'empreinte des employés municipaux québécois, adhérant à l'Icomos Canada. Comme les congressistes du début du 20^{ème} siècle qui « élabor[ai]ent à l'occasion des congrès une œuvre de référence qui constitu[ai]t (...) la pierre angulaire de la discipline », les Québécois constituent une somme, un bilan des connaissances en ce début des années quatre-vingt-dix et finalement « un inventaire synthétique et volumineux qui s'apparente à une vulgate officielle »⁹¹⁶. Mieux, l'objectif est d'élaborer et de consacrer progressivement des références et des méthodes communes en matière de gestion du patrimoine historique et du patrimoine mondial en milieu urbain. Le Comité provisoire missionné pour préparer et assurer l'organisation du congrès de 1993, acte officiel de la création de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, est présidé par Jean-Paul L'Allier et constitué exclusivement de Québécois. A compter du 8 septembre 1993, la municipalité québécoise

⁹¹³ VILLE DE QUÉBEC, *Actes du premier Colloque international des villes du patrimoine mondial. « La sauvegarde des ensemble historiques urbains en période d'évolution »*, Québec, Canada, 30 juin – 4 juillet 1991, p. 636-637.

⁹¹⁴ NOPPEN (Luc), « Villes du patrimoine mondial... », *art. cit.*, p. 452.

⁹¹⁵ *Déclaration de Québec*, adoptée le 4 juillet 1991 au terme du Premier Colloque international des villes du patrimoine mondial.

⁹¹⁶ RASMUSSEN (Anne), « Congrès internationaux », dans Jacques JULLIARD, Michel WINOCK, *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996, p. 306.

est alors présentée, au plan international, comme l'initiateur et le fondateur de l'Organisation des villes du patrimoine mondial⁹¹⁷. Placés au centre des démarches de création de l'organisation, les élus et les employés municipaux québécois marquent durablement ce réseau transnational de villes (cf. infra).

L'analyse précédente dévoile les relations de cause à effet entre inscription sur la Liste et création de l'Ovpm en soulignant les ambitions de divers acteurs, leurs allers et retours entre différentes scènes sur lesquelles ils sont en mesure d'agir. Elle ne permet pas toutefois de comprendre comment et pourquoi les traces et les souvenirs des circulations initiées lors des procédures d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial engendrent précisément à Québec la naissance d'une telle organisation. C'est ce que nous cherchons ici à saisir et à expliciter.

Quand Québec se mobilise...

L'étude des récits recueillis, des documents officiels, des courriers et des revues de presse donne à voir de fortes mobilisations québécoises tant politiques, professionnelles qu'associatives accompagnant la genèse de l'Ovpm. Sans insister pour le moment sur les réactions que provoque cette inscription en termes d'action collective au sein de la population (cf. chapitre 6), notons toutefois que les fortes mobilisations de groupes d'habitants, à Québec à la fin des années quatre-vingt, accélèrent l'évolution des représentations politiques du patrimoine mondial au plan local. La naissance de l'Organisation des villes du patrimoine mondial résulte finalement de la prise en compte politique, au sein de la municipalité québécoise notamment, d'un enjeu patrimoine mondial spécifique aux villes, de contraintes morales liées à une inscription sur la Liste et d'une volonté de savants du patrimoine québécois d'inscrire leurs réflexions et leurs pratiques en matière de protection du patrimoine dans un cadre plus général que la cadre provincial : celui de l'espace transnational du patrimoine mondial.

Un enjeu politique déterminant

« On ne dira jamais assez l'intérêt et l'importance du premier colloque des villes du patrimoine mondial qui se tiendra à Québec, du 30 juin au 4 juillet. Il n'y a rien eu de comparable chez nous depuis le sommet de la francophonie, en septembre 1987. »⁹¹⁸

Le patrimoine mondial, auquel l'Unesco demeure le principal acteur spontanément associé, constitue rapidement un enjeu politique pour le gouvernement provincial et, partant, pour le gouvernement fédéral⁹¹⁹. La création de l'Organisation des villes du patrimoine mondial bénéficie ainsi d'une triple mobilisation politique : celle de la

⁹¹⁷ Conformément aux souhaits alors exprimés à travers les articles de presse. Voir notamment LEMIEUX (Louis-Guy), « 50 villes-bijoux à Québec », *Le Soleil*, 3 mars 1991 et LEMIEUX (Louis-Guy), « La candidature de Québec », *Le Soleil*, 17 juin 1991.

⁹¹⁸ LEMIEUX (Louis-Guy), « La Déclaration de Québec », *Le Soleil*, 19 juin 1991.

⁹¹⁹ Cet enjeu est accru par les velléités fédérales d'établir ou de consolider des liens privilégiés avec les municipalités urbaines (cf. l'introduction générale).

municipalité québécoise cherchant à attirer les organisations internationales et à développer une paradiplomatie, celle du ministère provincial qui voit là une manière d'exister au plan international en dehors de la représentation fédérale, et enfin celle du gouvernement canadien facilitant, d'abord, la création d'un réseau souhaité et promu par l'Unesco et développant, ensuite, une relation particulière avec la municipalité québécoise.

Les ambitions de rayonnement international sont d'abord visibles dans les rapprochements entre le maire Jean Pelletier et des représentants de l'Unesco⁹²⁰. L'élaboration d'un congrès réunissant les villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial est certes évoquée dès le 3 juillet 1986 et reprise par la municipalité québécoise, elle ne l'est toutefois qu'après l'obtention de la création d'un bureau de l'Unesco à Québec. Outre, les manifestations officielles et les cérémonies entre représentants des différentes scènes, les relations personnelles du maire de Québec avec l'ambassadeur auprès de l'Unesco, M. Clark, puis avec son successeur Jean Drapeau, et le contexte favorable créé par l'inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec donnent lieu à la création d'un bureau de l'Unesco⁹²¹ à Québec. Précisant le contexte de la création de ce bureau, Jean Pelletier en souligne également les objectifs. Il ressort de ses propos son ambition de voir Québec exister au plan international et sa volonté de participer à des relations diplomatiques :

« Au niveau international, moi j'avais eu l'idée, j'avais discuté cela avec M. Mayor, parce que par la suite l'ambassadeur M. Clark a été remplacé par l'ancien maire de Montréal, M. Drapeau et moi étions des amis, les contacts étaient donc faciles. Et donc j'ai pu m'entretenir à plusieurs reprises avec M. Mayor à Paris en compagnie de M. Drapeau et là c'était l'ouverture du bureau de l'Unesco à Québec qui malheureusement a fermé depuis. Pourquoi souhaitiez-vous ce bureau ? Je voulais qu'il y ait un ancrage visible, un lien d'ancrage réel entre la culture ici et l'organisme chargé de la culture au plan

⁹²⁰ Nicolas Racine a notamment analysé, pour sa recherche doctorale, les échanges, les connexions et les collaborations entre la municipalité québécoise et des organismes étrangers. Selon lui, de tels échanges existent à partir des années 1960, d'abord essentiellement sous la forme de jumelages avec des municipalités étrangères. A partir des années 1990 et l'arrivée de l'ancien diplomate Jean-Paul L'Allier, le nombre de connexions et de collaborations avec des organismes internationaux croît fortement. Il s'agit alors, selon, lui de soutenir le développement économique des partenaires par la ratification d'ententes de collaboration, par des échanges de savoirs, voire par la signature de contrats entre des représentants industriels et des responsables de la municipalité québécoise. L'auteur montre bien que dans ce genre d'activités et de collaborations, la municipalité québécoise est obligée de rechercher des appuis régionaux. RACINE (Nicolas), *Le processus d'insertion internationale de la grande région de Québec.*, Doctorat en aménagement du territoire et développement régional, Université Laval – Québec, 2004.

⁹²¹ L'un des éléments clés de la stratégie exposée dans le *Plan d'action pour la décentralisation* de l'Unesco consiste à rassembler les Etats membres au sein de « groupes de pays » au sein desquels sont installés des *bureaux multipays multidisciplinaires*, des *bureaux nationaux*, des *bureaux régionaux* et des *bureaux de liaison*. Ce plan d'action, adopté récemment, s'appuie sur les expériences précédentes et sur le fonctionnement antérieur de l'organisation qui incluait alors déjà des bureaux hors siège. Le Bureau Unesco créé à la fin des années 1980 correspondait à un bureau régional (sorte d'antenne du siège de l'Unesco destiné à coordonner les activités de l'organisation au Canada). Une personne à plein temps travaillait pour ce bureau. Il est fermé en 1999, alors qu'est créé, à Montréal, un institut de la statistique dépendant de l'Unesco (UIS). Voir www.unesco.org

international : l'Unesco. Je me disais que si un bureau de l'Unesco devait s'ouvrir au Canada, pourquoi serait-il chez les Anglais ? Pourquoi ne serait-il pas dans la culture de la minorité ? On parle de la diversification de la culture, de respect de la diversification des cultures, l'Unesco est très préoccupée par ce dossier qui naissait à ce moment là. Je me disais donc si on peut avoir un bureau, pourquoi ne pas l'avoir à Québec ? »⁹²²

L'usage de l'inscription de l'arrondissement historique de Québec dépasse les simples remerciements protocolaires et vise à positionner la municipalité québécoise dans des relations officielles avec l'Unesco, à répondre à cette volonté ancienne et amplement partager de voir Québec devenir « *la Genève des Amériques* »⁹²³ et enfin à jouer un rôle de capitale. Cet usage ne se réfère toutefois et à nouveau qu'à l'étiquette patrimoine mondial, aucune référence à ou volonté de cohérence avec la Convention du patrimoine mondial n'apparaît à travers la démarche du maire de Québec. La municipalité québécoise entreprend, en outre, seule cette collaboration avec l'Unesco : aucun appui régional n'est recherché. Il faut alors attendre la création de ce bureau et surtout la mobilisation des agents municipaux en faveur de la tenue d'un colloque des villes du patrimoine mondial comme les revendications citoyennes à l'égard de projets municipaux contestables (cf. *infra*), pour que les engagements politiques en faveur d'une telle manifestation deviennent concrets. Ces derniers bénéficient en outre du changement de municipalité en 1989, le profil et le parcours socio-professionnel du nouveau maire de Québec, Jean-Paul L'Allier⁹²⁴, le conduisent en effet à s'emparer rapidement, et avec plus de volonté que son prédécesseur, du projet de mise en relation des villes dont un site figure sur la Liste du patrimoine mondial. La « problématisation » tourisme-patrimoine est posée très directement à la municipalité québécoise dès 1986 à travers les tensions entre habitants et touristes (cf. *infra*). Questions et revendications sont largement relayées d'abord auprès de Jean Pelletier, puis plus encore auprès de son successeur par le Comité de citoyens du Vieux Québec, association créée au cours des années soixante, dissoute à la fin des années soixante-dix et réapparue en mai 1988 suite à l'inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec⁹²⁵. De fait, leurs mobilisations tendent à faire du patrimoine l'un des termes du débat de la campagne municipale de 1989. Finalement, l'engagement de Jean-Paul L'Allier apparaît, à travers les récits des

⁹²² Entretien avec Jean Pelletier, 23 mars 2004.

⁹²³ LEBEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000...op. cit.*

⁹²⁴ Parmi ses multiples activités et fonctions, Jean-Paul L'Allier a notamment été Ministre de la Fonction publique (gouvernement du Québec) du 6 octobre 1970 au 12 mai 1972, puis Ministre des Affaires culturelles (Gouvernement du Québec) du 5 août 1975 au 26 novembre 1976. Il avait auparavant organisé, en 1966, le Service de la coopération avec l'extérieur du ministère des Affaires culturelles ; il en fut le directeur de juillet 1966 à avril 1968. Ses activités avec des organismes extérieurs au Canada se sont poursuivies lorsqu'il fut le coordonnateur pour le gouvernement du Québec des visites des chefs d'État à Expo 67, puis lorsqu'il mit sur pied l'Office franco-québécois pour la jeunesse dont il fut d'abord le secrétaire général conjoint de 1968 à 1970, puis le président du conseil d'administration de 1970 à 1976. Enfin, ses activités les plus récentes, avant son élection en tant que maire de Québec, l'ont conduit à développer des relations en Europe notamment. Il fut en effet Délégué général du Québec à Bruxelles de 1981 à 1984, puis Consul honoraire de Belgique à Québec de 1985 à 1988. Il maintient alors à la fin des années quatre-vingt des relations très privilégiées avec des Marocains, puisqu'il a séjourné au Maroc pour la coopération, et avec nombre d'Européens.

Québécois, décisif à l'issue du premier colloque des villes du patrimoine mondial. Il missionne alors Marcel Junius dont la connaissance des organismes œuvrant sur le patrimoine au plan international comme au sein du Canada et les activités avec ces organismes sont importantes⁹²⁶. Ce dernier est chargé de préparer la rencontre marquant la création effective de l'Organisation des villes du patrimoine mondial à Fès en 1993 :

« Donc en 1992, L'Allier m'a demandé cela, il fallait d'abord chercher des locaux. Il y avait une petite secrétaire qui était déjà là et qui faisait les quelques lettres qu'il y avait à faire et puis de là, il a fallu... C'est à partir de là que le travail a vraiment commencé, il a fallu aller chercher de l'argent et nous n'étions reconnus en rien, mais nous étions à ce moment là une organisation provisoire. (...) Donc nous sommes là, nous cherchons de l'argent et nous sommes provisoires et tout de suite en 1991 les gens avaient décidé de faire un colloque, une assemblée générale statutaire en 1993. Donc en 1993, nous sommes à Fès au Maroc pour présenter l'organisation aux 70-75 maires des villes qui étaient présents. J'avais dû commencer par faire des lettres patentes, c'est en vertu de la loi 3 sur les compagnies et cela donne le droit d'exercer ou le droit d'être reconnu comme étant quelque chose qui est visé par le gouvernement, donc il y a des objectifs, des mandats et une façon de le faire... »⁹²⁷

En orchestrant eux-mêmes l'organisation de la deuxième rencontre des villes du patrimoine mondial et en préparant les différents documents fondant l'Ovpm, les Québécois marquent fortement de leur empreinte la nouvelle association, qu'il s'agisse de la définition du cadre juridique, des objectifs ou encore des moyens. Pour ces derniers, les subventions provinciales et fédérales apparaissent importantes et décisives dans les premières années de fonctionnement de l'Ovpm⁹²⁸. Elles sont obtenues sans grandes difficultés par Jean-Paul L'Allier et Marcel Junius, disposant chacun de relations privilégiées avec des représentants des différentes scènes concernées : Parcs Canada, ministère des affaires culturelles du Québec, etc. En arguant de la présence de son siège social sur le territoire de Québec, ils sollicitent, financièrement et matériellement, les deux gouvernements :

⁹²⁵ Voir CCVQ, *Le comité de citoyens du Vieux Québec se présente*, p. 2. Ces éléments sont également donnés à voir dans les entretiens menés auprès de Jacques Lamarche (ancien président du CCVQ – Québec, 17 mars 2004) et de Denise Jardon (ancienne présidente du CCVQ – Québec, 11 mars 2004).

⁹²⁶ Lui-même architecte, Marcel Junius est, en effet entre 1989 et 1992, le Directeur général pour l'organisation de la 16^{ème} conférence général du Conseil international des Musées, Icom, dont le siège social est à Paris, à l'Unesco. Il était auparavant, de 1985 à 1992, le président du Conseil consultatif sur l'environnement au sein du gouvernement du Québec. Il a également longuement présidé la Commission des Biens Culturels du Québec.

⁹²⁷ **Entretien avec Marcel Junius, premier secrétaire général de l'Ovpm de 1993 à 1998, 23 mars 2004.**

⁹²⁸ L'investissement financier de la municipalité québécoise a fait l'objet de quelques tensions partisans au début de l'année 1997. Le candidat du Parti Civique assurant que suite à son élection cette organisation devrait faire sans subvention québécoise. Voir ROUTHIER (Benoit), « Le PC passe à l'action », *Le Soleil*, 11 février 1997 ; BOURQUE (François), « L'Allier accusé d'avoir nommé ses amis à l'Ovpm », *Le Soleil*, 11 février 1997 ; BOURQUE (François), « Il ne faut pas cracher sur l'Ovpm », *Le Soleil*, 19 février 1997.

« Quand nous avons décidé de créer l'organisation, elle a été créée à Fès, mais le siège était ici. Alors j'ai convaincu les gouvernements que puisque le siège était ici, ils devaient nous fournir chacun une personne et la ville aussi, cela faisait trois personnes. Nous avons commencé à travailler ici. »⁹²⁹

Parcs Canada et le ministère des Affaires culturelles du Québec répondent favorablement en posant toutefois quelques conditions. Les engagements financiers et en personnel de Parcs Canada s'élevaient, dans la poursuite de sa participation à l'organisation du premier colloque, à cent mille dollars par an pendant cinq ans, étant entendu qu'en cinq ans l'Ovpm doit devenir autonome financièrement ou bien ne plus exister. Ce fonctionnaire fédéral revient, en entretien, sur les motivations des responsables de Parcs Canada pour prendre part à une telle dynamique :

« Parce que Parcs Canada a un intérêt dans le patrimoine mondial. On a trouvé que cela avait du bon sens et on s'est rendu compte que les villes comme groupe avaient des défis particuliers et que le comité du patrimoine mondial ne pourrait jamais fournir le genre d'aide et d'entre aide dont ils avaient besoin et je pense qu'il faut offrir des services aux gens qui habitent ici et le danger c'est que les villes deviennent comme les musées et on n'aurait plus de villes vivantes. (...) Mais nous avons toujours dit qu'à longue haleine, les villes n'étaient pas une préoccupation principale du gouvernement fédéral, donc qu'il faudrait qu'on se retire et les dernières années quand on s'apprêtait à se retirer, parce que nous avons toujours été très clairs sur le nombre d'années de subvention. »⁹³⁰

La participation du ministère des Affaires culturelles québécois est alors similaire à celle de Parcs Canada. Les deux organismes sont en effet sollicités conjointement par le maire Jean-Paul L'Allier et Marcel Junius. Mieux, ils établissent ensemble⁹³¹ et en fonction de l'autre pallier gouvernemental la hauteur de leur collaboration à ce nouvel organisme, comme en témoignent les propos de ce fonctionnaire provincial :

« Il n'était pas envisageable pour notre ministre de l'époque que le fédéral participe plus que nous à ce projet municipal. Comme il s'agissait du patrimoine mondial, donc de la culture, c'est notre ministère qui intervenait... je crois que les gens prêtés sont toujours en place d'ailleurs ! »⁹³²

⁹²⁹ Entretien avec Jean-Paul L'Allier, 2 mars 2003. Les faits rapportés ici résultent également des analyses croisées des entretiens réalisés auprès de Marcel Junius (premier secrétaire général de l'Ovpm de 1993 à 1998, 23 mars 2004), de Gisèle Cantin (chargée de mission Patrimoine mondial, Lieux historiques nationaux – Parcs Canada, 13 mars 2003), de Christina Cameron (Chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial (depuis 1990) et responsable des activités liées au patrimoine mondial au Canada, Parcs Canada, gouvernement fédéral, 7 avril 2004) et de Michel Bonnette (employé municipal présent au sein de la Division du Vieux Québec lors de l'élaboration des dossiers de candidature de l'Arrondissement historique de Québec, 10 janvier 2003).

⁹³⁰ Entretien avec Christina Cameron, Chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial (depuis 1990) et responsable des activités liées au patrimoine mondial au Canada, Parcs Canada, gouvernement fédéral, 7 avril 2004.

⁹³¹ La lecture des courriers échangés alors entre les services de Parcs Canada et le ministère des Affaires culturelles du Québec [Archives de Gisèle Cantin – Parcs Canada] montre que ces deux organismes tentent de s'accorder, à travers des négociations délicates (*qui doit intervenir ?*), dans l'aide qu'ils apportent au nouvel organisme. Les tensions portent essentiellement sur les compétences relatives aux municipalités qui sont théoriquement l'exclusivité des provinces.

L'engagement du gouvernement provincial correspond à un soutien politique moins fort, associé d'ailleurs à un savoir relatif à la gestion du patrimoine moins pointu que celui de Parcs Canada⁹³³. C'est du moins ce que laissent penser les propos de ce fonctionnaire québécois, propos largement partagés au sein de l'administration provinciale au milieu des années quatre-vingt :

« En fait, le patrimoine revient au ministère de la Culture et des communications et donc ni à la ville, ni au fédéral... Personne ne comprenait très bien que le maire souhaite une telle organisation, et finalement cela aurait pu être très bien pour diffuser les théories sur la protection du patrimoine... Le ministère a finalement réduit ses experts en patrimoine, donc au final, la Ville et Parcs Canada sont plus compétents que nous aujourd'hui. Mais à l'époque, nous aurions dû être beaucoup plus mobilisés que nous ne l'avons été, nous aurions dû aider plus la ville... et pas uniquement parce que le fédéral le faisait ! »⁹³⁴

Les engagements financiers et les ressources en termes de connaissances qu'assurent les gouvernements québécois et canadiens sont donc déterminants dans la création de l'Ovpm⁹³⁵. L'organisation des villes du patrimoine mondial naît alors à Fès en 1993 sur la décision des représentants des cinquante-six villes participant à cette deuxième rencontre et avec l'aide importante des gouvernements québécois et canadiens⁹³⁶. Les représentants des villes concernées se donnent pour principale mission, à travers les travaux de l'Ovpm, de soutenir la gestion des villes en matière de conservation et de mise en valeur, « en favorisant la collaboration et l'information entre ces villes et leurs partenaires »⁹³⁷. La naissance de l'organisation est réalisée sous l'égide de l'Unesco, sans toutefois que celle-ci ne participe financièrement ou en termes d'apports méthodologiques ou de réflexions. Mieux, les discours de représentants de l'Unesco,

⁹³² Entretien avec Pierre Lahoude, bureau régional de Québec, direction du patrimoine, ministère de la Culture et des communications du Québec, 21 février 2003.

⁹³³ Le ministère des Affaires culturelles québécois abandonne d'ailleurs ses connaissances et son savoir relatifs au patrimoine culturel au début des années quatre-vingt-dix, laissant ainsi les services municipaux et ceux de Parcs Canada investir ce domaine. Voir ARPIN (Roland) (dir.), *Notre patrimoine, un présent du passé*, Proposition présentée au ministère de la Culture et des Communications, Québec, MCCQ, 2000.

⁹³⁴ Entretien avec Pierre Lahoude, bureau régional de Québec, direction du patrimoine, ministère de la Culture et des communications du Québec, 21 février 2003.

⁹³⁵ Comme ceux de l'Union Européenne le sont dans la grande majorité des réseaux de villes émergeant au sein de cet espace politique. Voir LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes...*, op ; cit., p. 149.

⁹³⁶ ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL, « Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui, par qui, comment ? », Actes du 2^{ème} colloque international des villes du patrimoine mondial., Fès, 6-8 septembre 1993.

⁹³⁷ MAYOR (Federico), Allocution, ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL, « Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui, par qui, comment ? », Actes du 2^{ème} colloque international des villes du patrimoine mondial., Fès, 6-8 septembre 1993, p. 23

présents lors des deux premiers colloques des villes du patrimoine mondial, témoignent de l'approbation et du soutien de l'organisme. Ces représentants incitent fortement les villes à s'engager et à prendre en charge elles-mêmes les activités de gestion du patrimoine, y compris au plan international⁹³⁸. Les autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, participant à ce deuxième colloque, prônent également le développement de liens et de partenariats entre municipalités à l'échelle internationale⁹³⁹. Ce faisant, ces organismes internationaux confèrent une légitimité à l'Ovpm ainsi qu'à chacune des municipalités adhérant au réseau de villes. Reste à comprendre comment les représentants de ces organismes internationaux, détenant selon ce qui précède les savoirs et les savoir-faire officiels relatifs au patrimoine mondial, offrent aussi rapidement leur soutien et leur confiance à ces relations inter-municipales.

L'implication des savants du patrimoine

« Il faut lancer des idées et voir ce qui se passe... Cette idée là a été finalement captée parce que la réunion a été un succès, les autorités politiques de Québec et tous ceux qui entouraient cet événement là ont trouvé qu'il y avait là... effectivement l'idée de réseau était en l'air, il y avait une bonne atmosphère, si bien qu'ils ont décidé de créer un comité de suivi, puis de se donner un nouveau rendez-vous et de créer un réseau, mais c'était aussi dans la déclaration, tu vois... Ils ont adopté la fameuse déclaration que j'ai rédigée avec les deux autres personnes que je ne suis pas capable de nommer. Cela a donné lieu à... Icomos Canada a décidé de poser un geste, F. Leblanc à l'époque, ils ont publié un document qui est, en fait, le recueil des chartes et autres guides publiés par l'Icomos dans le cadre du colloque des villes. »⁹⁴⁰

Si l'idée de Jacques Dalibard est facilement « captée » par les hommes politiques de différentes scènes, c'est principalement parce qu'elle est diffusée et expliquée sur ces scènes par des adhérents de l'Icomos Canada, donc par des savants du patrimoine. Ces derniers sont en mesure d'orienter les discussions et les réflexions tenues lors du premier colloque des villes du patrimoine mondial et la forme que prend l'organisation créée en 1993. Trois actions réalisées par des fonctionnaires québécois permettent d'expliquer, d'une part, la mobilisation politique de la municipalité québécoise et des gouvernements provincial et fédéral ainsi que celle des maires de villes du patrimoine mondial, avant et après le premier colloque et, d'autre part, les orientations données à la structure en construction. La première correspond aux multiples voyages, circulations d'individus et connexions que les Québécois (ré-)activent. La seconde tient à leur capacité à présenter

⁹³⁸ Idem. Voir également l'allocution de Bernd Von Droste, directeur du Centre du patrimoine mondial – Unesco.

⁹³⁹ Ainsi en est-il des propos tenus par Yoko Eguchi pour la Banque Mondiale, par Roberston Work pour le PNUD, par Jean-Louis Luxen pour l'Icomos et par Daniel Drocourt pour le PNUE. Voir ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL, « Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui, par qui, comment ? », *Actes du 2^{ème} colloque international des villes du patrimoine mondial.*, Fès, 6-8 septembre 1993.

⁹⁴⁰ *Entretien avec Michel Bonnette, fonctionnaire municipal présent au sein de la Division du Vieux Québec lors de l'élaboration des dossiers de candidature de l'Arrondissement historique de Québec, 9 mars 2004.*

et à vulgariser des connaissances et des savoirs en matière de protection et de conservation du patrimoine⁹⁴¹. La troisième relève enfin de la recherche de financements (gouvernementaux, intergouvernementaux et privés) en utilisant à nouveau des connexions récemment mobilisées. Pour chacune de ces actions, les contextes politiques et juridiques étatiques, les cultures québécoise et canadienne ainsi que le contexte politique local se révèlent déterminants.

L'obtention d'un soutien politique, même timide au départ, du nouveau maire de Québec à l'organisation d'un colloque des villes du patrimoine mondial marque le début d'une forte mobilisation parmi les employés municipaux. Les contextes politique et socio-économique ainsi que les luttes urbaines du début des années quatre-vingt ont sensibilisé ces agents : à travers la tenue d'un tel colloque, ils visent une sorte de promotion de la ville et de son patrimoine, ainsi qu'un développement et une sensibilisation, des élus municipaux notamment, aux techniques de restauration, aux réflexions en termes de conservation et de protection du patrimoine (cf. *supra*). Là également, un parallèle avec les congrès internationaux du début 20^{ème} siècle est intéressant. Renaud Payre rappelle ainsi qu'« organiser un congrès international, c'est aussi vouloir prendre position dans un monde savant »⁹⁴². De fait, la réussite de ce premier colloque semble devenir le principal objectif de ces employés municipaux. Il se décline, dans le prolongement des démarches et des interactions développées lors de la fabrication des dossiers de candidature, en deux volets : il s'agit d'abord de présenter les compétences et les connaissances de l'administration municipale au plan international, il s'agit ensuite de valoriser, localement, l'expertise dont disposent les services techniques municipaux. Ceci explique les moyens et l'énergie importants que déploient les agents de la Division du Vieux Québec entre 1989 et 1991 pour organiser le premier colloque des villes du patrimoine mondial, puis entre 1991 et 1993 en vue du colloque de Fès et de la création effective de l'Ovpm. Ils sont aidés par l'ensemble de l'Icomos Canada ; le premier congrès des villes du patrimoine mondial représente en effet pour cet organisme un événement au cours duquel les savants du patrimoine « *pourraient être au contact des élus, de leurs décideurs* »⁹⁴³.

Les démarches de sensibilisation des gouvernements provincial et fédéral

⁹⁴¹ La thématique retenue par les Québécois lors de l'organisation du deuxième colloque des villes du patrimoine mondial est « *Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui ?, par qui ?, comment ?* » Un tel choix permet de discuter, à partir des questions économiques et touristiques des politiques de protection du patrimoine – avec l'habitant au centre de ces questionnements – comme en témoigne les différentes études de cas traitées à Fès en septembre 1993. Voir ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL, « *Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui, par qui, comment ?* », *Actes du 2^{ème} colloque international des villes du patrimoine mondial*, Fès, 6-8 septembre 1993. Ce sont ainsi d'abord les échanges autour des pratiques, des expériences déjà réalisées, les voyages de fonctionnaires qui sont visés comme le rappellent ces propos de Marcel Junius, premier secrétaire général de l'Ovpm : « Avant, devenir ville patrimoniale était une simple décoration de l'Unesco. Mais ces villes ont des problèmes de stationnement, de circulation, de pollution. Nous échangeons, nous formons un réseau d'informations. Et pourquoi pas après l'échange de fonctionnaires, viendront des échanges artistiques. » (propos cités par LEMIEUX (Louise), « Journée de solidarité des villes du patrimoine mondial », *Le Soleil*, 9 septembre 1995).

⁹⁴² PAYRE (Renaud), *A la recherche de la « science communale »...*, op. cit.

s'effectuent par le biais de l'Icomos Canada. Les acteurs impliqués dans la préparation de ce premier colloque participent tous, de près ou de loin, aux activités de cet organisme, ceci rend les engagements des fonctionnaires provinciaux et fédéraux plus aisés. Les mobilisations politiques de ces paliers gouvernementaux, sollicitées par Jean-Paul L'Allier et plébiscitées par les fonctionnaires, en deviennent plus rapides. Parallèlement à ces sensibilisations et à ces mobilisations canadiennes, les employés municipaux repèrent les villes dont un site figure sur la Liste du patrimoine mondial, identifient leurs homologues dans chacune de ces villes et leur rendent visite⁹⁴⁴. Les voyages qu'ils effectuent au début de l'année 1991 visent à informer d'abord les gestionnaires des autres villes de la tenue d'un colloque des villes du patrimoine mondial à Québec en juillet 1991, à expliciter ensuite les objectifs et les enjeux de ce rassemblement (« *pour dire que la réunion [est] sérieuse* »⁹⁴⁵) et, enfin, à les convaincre d'y assister :

« On a fait des missions, un collègue et moi nous sommes partagé le monde et puis on a... avec l'aide de d'autres personnes, des ambassades, etc. on s'est rendu là-bas ; j'avais aussi engagé des gens pour aller en Amérique du sud. Moi j'ai fait une longue tournée européenne pendant trois semaines à visiter une quinzaine ou une vingtaine de maires et il y a un de mes collègues qui avait fait toute l'Amérique centrale et l'Amérique du sud pour inciter les villes à participer... »⁹⁴⁶

Les circulations et les interactions qu'initient ces individus sont essentielles à la réalisation des objectifs que s'étaient assignés les employés municipaux québécois. Elles permettent en effet que de nombreuses villes soient représentées en juillet 1991 à Québec et que leurs représentants s'engagent facilement dans la création d'un « *réseau des villes du patrimoine mondial* »⁹⁴⁷. Le travail de lobbying auprès des gestionnaires des autres sites urbains a donc lieu avant la manifestation à Québec. Un travail de sensibilisation en amont des événements est de nouveau réalisé entre 1991 et 1993. Il est, dans ce second temps, principalement mené par Marcel Junius et vise d'abord à obtenir l'assentiment, puis des moyens matériels de la part de différentes institutions étatiques, notamment les gouvernements des villes concernées ou encore des comités nationaux d'Icomos, ou intergouvernementales (l'Unesco, l'Iccrom, le Conseil de l'Europe ou la Banque mondiale). Marcel Junius revient, en entretien, sur les démarches qu'il entreprend alors, d'où il ressort l'importance des interactions personnelles comme celle de la connaissance

⁹⁴³ Entretien avec Dinu Bumbaru, Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004.

⁹⁴⁴ Archives personnelles Michel Bonnette.

⁹⁴⁵ Entretien avec Michel Bonnette, fonctionnaire municipal présent au sein de la Division du Vieux Québec lors de l'élaboration des dossiers de candidature de l'Arrondissement historique de Québec, 9 mars 2004. Les entretiens menés auprès de Serge Viau (Responsable de la Division du Vieux Québec au début des années 1980, 18 mars 2004) et de Marcel Junius (premier secrétaire général de l'Ovpm de 1993 à 1998, 23 mars 2004) donnent également à voir ces démarches de sensibilisation.

⁹⁴⁶ Entretien avec Serge Viau, Responsable de la Division du Vieux Québec au début des années 1980, 18 mars 2004

⁹⁴⁷ Idem.

des mécanismes de tels financements :

« Qui sont les grandes organisations dont vous parlez ? Les grandes organisations, moi j'ai joué pas mal avec l'Unesco, le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne, il y avait le Getty Foundation, Getty Ground Program. Est-ce que ces organisations vous ont répondu favorablement rapidement ? Rapidement, si vous saviez les nuits que j'ai passé pour essayer de convaincre bien du monde, les voyages faits pour aller rencontrer les personnes et puis les autres les faire venir, etc. c'est d'une lenteur incroyable. Il n'y a rien qui avance vite dans tout cela, beaucoup de promesses, mais l'argent... »⁹⁴⁸

Ces savants du patrimoine, adhérents de l'Icomos, impliquent, à travers ce travail de sensibilisation, à travers les voyages qu'ils effectuent, à travers les discussions et les négociations qu'ils établissent, des acteurs de multiples scènes dont ils attendent des moyens matériels et, peut-être plus encore, la légitimation de l'existence de l'organisme qu'ils contribuent activement à créer.

La légitimité scientifique visée est également préparée en amont des deux réunions. L'étude du contenu du premier colloque des villes du patrimoine mondial a révélé les réflexions et les textes produits en matière de conservation et de protection du patrimoine par les agents québécois, ainsi que le texte adopté en juillet 1991, la *Déclaration de Québec*. Le président de l'Icomos Canada participe activement, au cours des années quatre-vingt, à la production d'un document rassemblant l'ensemble des chartes et textes canadiens et internationaux relatifs au patrimoine et à sa protection⁹⁴⁹. A la suite du premier colloque des villes du patrimoine mondial, il travaille à l'élaboration d'un guide relatif à la gestion des monuments et des ensembles ou sites architecturaux⁹⁵⁰. Ce second recueil des connaissances internationales en la matière vient compléter les travaux réalisés sous l'égide du comité directeur provisoire : les agents québécois mobilisés, en particulier Michel Bonnette et Marcel Junius, établissent en effet les statuts, les lettres patentes et préparent finalement pour le nouvel organisme une existence juridique conforme à la législation canadienne⁹⁵¹. L'attachement de ces deux agents québécois à la théorie sur la conservation du patrimoine, leur connaissance fine des textes internationaux, leur proximité avec l'Icomos, l'Icom ou encore l'Iccrom et enfin leurs ambitions de lier savants du patrimoine et responsables politiques des sites inscrits y sont particulièrement visibles. Ainsi, les interventions lors de la présentation générale du colloque sont-elles toutes réalisées par des savants du patrimoine ; les allocutions d'architectes et de responsables de services urbains sont particulièrement nombreux⁹⁵². Les activités entreprises par ces Québécois donnent à voir leur détermination dans la

⁹⁴⁸ Entretien avec Marcel Junius, secrétaire général de l'Ovpm de 1993 à 1998, 23 mars 2004.

⁹⁴⁹ ICOMOS INTERNATIONAL, *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques* (dite Charte de Washington), adoptée par l'AG de l'Icomos, Washington D.C. (Etats-Unis), 1987.

⁹⁵⁰ ICOMOS INTERNATIONAL, *Guidelines for education and training in the conservation of monuments, ensembles and sites*, Adopté lors de la dixième session de l'Icomos international, Colombo (Sri Lanka), 1993.

⁹⁵¹ Voir notamment les statuts de l'Ovpm adoptés en 1993 et la Charte de Fès adoptée la même année.

création de cet organisme et leurs vellétés de maintenir un dialogue entre les décideurs et les professionnels du patrimoine. Mieux, elles traduisent une volonté des savants du patrimoine canadien d'exister non seulement vis-à-vis de leurs pairs, mais également vis-à-vis du politique.

La personnalité de Marcel Junius se révèle, enfin, essentielle pour la recherche de financement qu'engagent ces Québécois, comme le souligne cet employé municipal québécois :

« Mr. Junius est un architecte, urbaniste qui a beaucoup travaillé un ministère de la Culture, qui était président de la commission des Biens Culturels et je crois qu'il venait de terminer l'organisation du Congrès international des musées de l'Iccom qui avait eu lieu à Québec en 1992. il venait juste de terminer cette aventure là, il était directeur général de l'organisation de cette activité là. Lui est arrivé, naturellement tout pimpant et tout heureux devant ses fonctions, donc il s'est lancé et c'est quelqu'un qui aime beaucoup les relations publiques, donc c'était parfait pour l'organisation de cet événement là, il était dans son élément. »

953

Si les gouvernements québécois et canadiens, puis marocains (le deuxième colloque ayant lieu à Fès sur proposition du maire de la ville) sont les premiers à qui ces individus s'adressent pour obtenir des moyens matériels, les agents québécois recourent également rapidement à des organismes internationaux, tels que la Banque mondiale, l'Iccom, ou des organismes privés, par exemple les grandes fondations œuvrant pour le patrimoine et présentes en Amérique du Nord : Getty Foundation, Global Heritage Fund, Programme Getty Fund ou encore l'Agence canadienne de développement international⁹⁵⁴. Le contexte juridique canadien permet les financements par les fondations privées ; la plupart de ces dernières sont d'ailleurs créées avec cet objectif principal : Heritage

952

Les six interventions de présentation du contenu (faisant suite aux allocutions des officiels) sont ainsi prononcés par Serge Viau, Directeur du service de la planification – Ville de Québec ; par Abdellatif El Hajjami, Directeur général de l'agence pour la dédensification et la réhabilitation de la Médina de Fès ; par Christian Ost, Directeur du Centre pour la conservation du patrimoine architectural et urbain ; Louvain, par Timothy P. Whalen, Program Officer, Getty Grant Program ; par Omar Joundi, secrétaire général de l'Ona et enfin par Stephano Bianca, Directeur du Historic Cities Support Programme. ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL, « Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui, par qui, comment ? », Actes du 2^{ème} colloque international des villes du patrimoine mondial., Fès, 6-8 septembre 1993.

953

Entretien avec Michel Bonnette, fonctionnaire municipal présent au sein de la Division du Vieux Québec lors de l'élaboration des dossiers de candidature de l'Arrondissement historique de Québec, 9 mars 2004.

954

Le deuxième colloque des villes du patrimoine mondial est ainsi réalisé avec les participations financières du Gouvernement du Maroc, de la Communauté urbaine de la Wilaya de Fès, de la Banque marocaine du commerce extérieur, de l'Office national de l'électricité, de l'Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre, de Jnane Fès Palace, des Cimenteries de l'Oriental, du Groupe Ona, de la Banque centrale Populaire, de Royal Air Maroc, de l'Office national de l'eau potable (Onep), du Gouvernement du Canada, du Gouvernement du Québec, de la Ville de Québec, de l'Unesco, de l'Agence de coopération culturelle et technique et de SNC-Lavalin. Voir ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL, « Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui, par qui, comment ? », Actes du 2^{ème} colloque international des villes du patrimoine mondial., Fès, 6-8 septembre 1993, p. 201.

Canada est au début des années quatre-vingt-dix, l'un des plus grands financeurs de telles manifestations. La mission que Marcel Junius achève tout juste⁹⁵⁵ constitue une opportunité qu'il saisit immédiatement. L'argumentaire fondé sur les questions du patrimoine et de la culture, de leur préservation et de leur transmission, présentes dans les réflexions de l'Icom comme dans celles de la future Ovpm, rendent possibles et fructueuses les sollicitations auprès des mêmes partenaires que lors de l'organisation de la manifestation de l'Icom. Les moyens financiers que Marcel Junius, fort de sa proximité avec des organismes œuvrant pour le patrimoine et de sa participation antérieure à des manifestations à caractère international, réussit à obtenir participent amplement à la réussite du second colloque des villes du patrimoine mondial et à la création d'une première légitimité de ce jeune organisme.

L'analyse des activités réalisées par les savants du patrimoine (professionnels, universitaires ou praticiens) lors de la genèse de l'Ovpm met ainsi en évidence l'empreinte forte que ces acteurs lui confèrent très tôt. À travers les ambitions de représentation dont font état tous les récits des enquêtés québécois « savants du patrimoine » apparaît, en filigrane, la question de leur légitimité au sein de l'espace transnational de circulation et au sein des scènes municipales. Il s'agit, par rapport au premier, de souligner, à travers l'existence de l'Ovpm, les particularités du patrimoine urbain et de sa gestion. Les travaux et les réflexions de l'Icomos portant sur l'ensemble du patrimoine culturel n'opèreraient pas, selon ces acteurs, suffisamment de distinctions entre le patrimoine culturel urbain, qui plus est appréhendé comme site, et les autres catégories. Si la fabrication du dossier de candidature québécois a, ensuite, permis d'établir des connexions entre ces savants du patrimoine et les élus municipaux, notamment par l'intermédiaire de l'Icomos Canada, ces connexions et ces collaborations se sont toutefois déroulées en marge des configurations d'acteurs gérant quotidiennement le patrimoine urbain. Elles ne perdurent, entre 1985 et 1990, qu'au prix d'efforts importants de la part de quelques employés municipaux fortement sensibilisés. Ce constat souligne que l'organisme Icomos Canada ne serait pas à même d'assurer des relations et des circulations pérennes entre savants du patrimoine et décideurs politiques à Québec, voire, de manière générale, au sein des villes. La création de l'Ovpm vise, principalement selon les récits des savants du patrimoine à Québec, à palier ces deux manques. Autrement dit, elle cherche à rendre plus visibles les particularités des villes dont un site figure sur la Liste au sein de l'espace transnational de circulation et à favoriser des échanges, des discussions et des collaborations transnationales impliquant tant les savants que les élus. Ces principaux objectifs exprimés par les savants québécois ne recouvrent que partiellement ceux qui mobilisent les dirigeants de l'Unesco et de l'Icomos international (mis en évidence précédemment). Reste alors à savoir si ces objectifs des savants du patrimoine sont atteints.

Plusieurs éléments expliquent donc que l'Ovpm résulte des traces et des souvenirs de circulations réalisées lors de l'inscription de l'arrondissement historique de Québec,

⁹⁵⁵ Il a piloté l'organisation du congrès international de l'Icom de 1992, manifestation se soldant par un excédent budgétaire. Voir Activity Report 1989-1992 : Triennial Report / International Council of Museums – Paris, Icom, 1992 et ICOM 1992. *Musées : y a-t-il des limites ? Actes de la 16^{ème} conférence générale du Conseil international des musées*, 19-26 septembre 1992, Québec – Canada / éd. par Céline Saucier ; The International Council of Museums – Québec, impr. par Pratt & Whitney Canada pour Icom 1992 [ca 1993].

plus que des inscriptions précédentes. L'arrondissement historique de Québec est, d'abord, l'un des premiers sites urbains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en tant que tel. Ce fait constitue un élargissement de la notion de biens culturels du patrimoine mondial, dont les savants du patrimoine, particulièrement les Canadiens et ceux provenant de pays encore peu représentés au sein de l'Icomos international, se saisissent rapidement. Ces derniers s'évertuent en effet depuis le début des années quatre-vingt à légitimer et à asseoir leur existence, notamment à l'échelle canadienne. Ils apparaissent donc à la fin des années quatre-vingt, en mesure de saisir les opportunités et de s'impliquer davantage au sein de l'Icomos international, de l'Iccrom, de l'Icom, etc. Cette ouverture cognitive et normative bénéficie ensuite de la période, au plan international, particulièrement propice aux rassemblements et aux constitutions de réseaux de villes et de la constitution d'un enjeu international fondamental à Québec et au Québec, à l'origine d'une mobilisation politique décisive et d'une connaissance fine de l'organisation de ce type de manifestation. Enfin et surtout, penser et créer l'Ovpm ne devient possible que lorsque les élites municipales acceptent de voir dans les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial davantage qu'un simple don de l'Unesco et prennent en compte les responsabilités morales que leur impose la Convention du patrimoine mondial dans la fabrique de politiques urbaines portant notamment sur le patrimoine. Si les soutiens politiques apparaissent essentiels et proviennent de différentes scènes, notamment canadiennes, l'Organisation des villes du patrimoine mondial résulte finalement principalement d'une mobilisation très forte de savants canadiens du patrimoine capables d'inviter et de sensibiliser non seulement ces représentants politiques, mais également leurs homologues d'autres villes dont un site figure sur la Liste et, partant, les élus de ces villes. La mobilisation de ces savants rejoint les ambitions et les motivations des réformateurs municipaux dont les activités dans le cadre de réseaux transnationaux ont été analysées par Pierre-Yves Saunier ou Renaud Payre⁹⁵⁶. Les connexions que ces savants appellent de leurs vœux en ce début des années 1990 bénéficient d'un processus d'apprentissage de l'international par les élus municipaux, grâce notamment aux jumelages que les municipalités expérimentent depuis les années 1960⁹⁵⁷, ainsi que d'un contexte favorable à la création de relations transnationales entre municipalités ou entre régions. L'organisation et de la tenue du premier colloque des villes du patrimoine mondial marquent l'officialisation de la distinction *ville du patrimoine mondial* et légitiment l'idée que le patrimoine mondial soit, pour partie au moins, pensé à partir de la municipalité québécoise. Mieux, l'émergence de l'Ovpm tend à créer, à développer et surtout à renouveler et à officialiser, à partir des municipalités urbaines, des circulations entre des scènes déjà affiliées à l'espace de circulations du patrimoine mondial. Dès lors,

⁹⁵⁶ SAUNIER (Pierre-Yves), « Sketches from the Urban Internationale, 1910-1950 : Voluntary Associations, International Institutions and US Philanthropic Foundations », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 25, n° 2, 2001, p. 380-403 ; PAYRE (Renaud), *A la recherche de la « science communale »...*, *op. cit.*

⁹⁵⁷ RACINE (Nicolas), « L'insertion internationale et la cohésion régionale : le cas de la ville de Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 47, n° 131, 2003, p. 293-309. Voir plus largement, sur les phénomènes d'apprentissage de l'international : VION (Antoine), « L'invention de la tradition des jumelages : mobilisations pour un droit (1951-1956) », *Revue Française de Science Politique*, vol. 53, n° 4, 2003, p. 559-582.

les villes disposent d'une légitimité politique au sein de l'espace transnational et y existent en dehors des représentations étatiques.

Ce chapitre revient sur les réceptions réservées, au sein des villes, aux inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial d'une partie de territoire urbain. Cette étape ne se produit pas *ex-nihilo*, mais résulte des contextes politique et socio-économique des villes ainsi que des activités des acteurs précédemment mobilisés. Ces derniers donnent corps aux usages des inscriptions sur la Liste dans un contexte urbain amplement marqué par des logiques de représentation et de notoriété des villes, par un impératif politique lié à la concurrence et à la compétition inter-urbaine. La gestion, les usages des biens du patrimoine mondial semblent alors, en partie, échapper aux savants du patrimoine ; l'approche savante ou professionnelle du patrimoine laisse la place à une approche politique de cet objet. Plus largement, les ambitions initiales qui guidaient la fabrique de la Liste du patrimoine mondial et qui visaient notamment à transformer la manière de gérer la protection du patrimoine (donc de gouverner les villes dans ce domaine) semblent ici s'effacer devant les velléités de valorisation du patrimoine mondial comme levier de promotion des villes et de gestion du tourisme.

L'enjeu patrimoine mondial se décline en termes politiques, comme en termes techniques et professionnels ainsi qu'en termes de légitimation sur différentes scènes. Les « problématisations », construites principalement lors des échanges entre savants et politiques ou entre élus municipaux et représentants des organisations internationales, tendent donc à créer les conditions de possibilités de structuration d'un réseau international de villes ou du moins d'une mise en relations d'acteurs municipaux dans le cadre d'un congrès international. De fait, l'Ovpm est le résultat de différentes mobilisations : politique (de Québec, du Québec et du Canada), professionnelle (les savants canadiens et l'Icomos international) et sectorielle (Unesco). L'analyse précédente montre qu'il s'agit finalement moins d'une réponse fonctionnelle liée à l'apparition de nouveaux problèmes (gestion d'un bien de l'humanité, afflux touristiques, etc.) que d'une construction rendue possible par des dynamiques professionnelles, sociales et politiques plus générales et, surtout, prises en compte dans l'espace transnational. Les élites municipales sont alors impliquées dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et insérées, à travers l'Ovpm, dans des relations de représentation, mais aussi d'interdépendance avec les Etats, l'Unesco et ses organes consultatifs à l'égard des biens du patrimoine mondial. Les paramètres de la participation des villes à l'espace transnational sont alors renouvelés. Reste alors à savoir comment les régulations entre ces différentes scènes se déroulent et quel rôle l'Ovpm joue effectivement dans le cadre de la gestion d'une *ville du patrimoine mondial*, comme dans celui de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Chapitre 6. Le transnational, outil de gouvernement et vecteur d'autonomisation des villes ?

L'Organisation des villes du patrimoine mondial est initialement pensée (cf. chapitre 5)

comme la réunion des municipalités pour constituer une identité urbaine spécifique, en réfléchissant ensemble aux problèmes liés au patrimoine mondial présent dans ces villes, ainsi que pour développer un langage aux visées à la fois savantes, en élaborant un discours sur l'action municipale relative au patrimoine mondial saisie en dehors de la relation de dépendance à l'État, et prescriptives, en visant une action municipale portant sur le patrimoine mondial qui soit la plus efficace possible. Des rapports et des échanges que les actes des congrès de l'Ovpm nous donnent à lire se dégagent l'ambition de participer à la fabrique des politiques portant sur le patrimoine urbain et, plus largement, sur le patrimoine mondial, y compris donc lorsque ces politiques sont pensées à l'échelle nationale ou internationale, en représentant et en essayant de défendre auprès des organisations concernées les intérêts des villes. Il s'agit, pour les animateurs actuels de l'Ovpm, de trouver les moyens, malgré les contraintes fortes que sont les lois nationales et les normes internationales, de rendre possible une autonomie municipale dans la fabrique de telles politiques en affirmant la nécessité de politiques de valorisation du patrimoine urbain par exemple. Cette autonomie à l'égard des États et des organisations internationales serait encouragée et facilitée par l'existence et le fonctionnement du réseau de villes alliant, selon les propos du secrétaire général de l'Ovpm, légitimités savante et politique :

« Or l'expertise moi je l'ai dans le réseau, moi j'ai 200 personnes dans deux cents villes différentes à travers le monde. Quand je dis j'ai, c'est une façon de parler, mais l'organisation a 200 personnes, 200 spécialistes, sinon davantage, parce qu'il y a de grosses villes qui en ont davantage, qui travaillent dans le patrimoine, c'est leur quotidien du matin au soir, ce sont donc 200 spécialistes du patrimoine urbain auxquels nous nous adressons. C'est d'ailleurs la force de l'organisation, il y a très peu d'organisation qui cumulent à la fois le pouvoir politique et scientifique et nous le faisons, nous cumulons le pouvoir scientifique patrimonial avec nos experts dans les villes et on cumule le pouvoir politique par le biais des maires et on ajoute à cela des gens que nous faisons venir par exemple à Rhodes. Donc nous avons à la fois les gens qui ont le pouvoir, les gens qui ont la connaissance et les gens qui ont l'avenir, les jeunes là... »⁹⁵⁸

La structuration de l'Organisation des villes du patrimoine mondial tend ainsi à symboliser et à illustrer un désir d'autonomie des municipalités urbaines dans la fabrique et la mise en œuvre d'actions portant sur le patrimoine urbain, qu'il s'agisse de sa protection ou de sa valorisation. Le vœu de participation à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial s'accompagne d'un affichage de l'existence d'un savoir municipal en matière de protection et de gestion du patrimoine historique. Les congrès comme les activités de l'Ovpm peuvent être saisis comme les témoins d'une entreprise visant à imposer la ville comme lieu politique important de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ainsi que de la fabrique et de la gestion du patrimoine mondial en milieu urbain. Toutefois, l'analyse comparative des procédures d'inscription de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon n'a pas mis en évidence de différences manifestes liées à l'existence de l'Ovpm. Elle nous permet même d'affirmer que celle-ci demeure exclue des procédures d'inscription sur la Liste et, partant, de la fabrique des définitions de ce qui fait patrimoine mondial et de la constitution

⁹⁵⁸ Entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 18 mars 2003.

progressive d'enjeux liés au patrimoine mondial sur ces différentes scènes, alors même que le chapitre 4 montre comment des acteurs municipaux peuvent influencer sur cette fabrique. Cette entreprise ne serait donc, pour l'heure, pas réalisée. Peut-on pour autant restreindre l'Ovpm à un « *lieu où l'on mange des petits fours et où il ne se passe rien* »⁹⁵⁹, comme l'ont souligné plusieurs de nos interlocuteurs lors des enquêtes de terrain ? Les paramètres de la participation des villes à l'espace transnational sont toutefois modifiés par l'inscription sur la Liste et, surtout, par l'existence de l'Organisation des Villes du patrimoine mondial. C'est donc en observant notamment l'Ovpm dans le gouvernement des villes que nous pourrions voir et analyser comment le transnational est saisi, dans un contexte renouvelé, par les élites locales et comment il contraint ces dernières.

Presque toutes les municipalités dont un site figure sur la Liste du patrimoine mondial adhèrent, en 2005, à l'Ovpm, assistent aux congrès de l'Organisation et prennent part à quelques-unes des actions et des activités qui y sont proposées. Les élites urbaines poursuivent donc leurs réflexions sur l'objet patrimoine mondial et entretiennent autour de cet objet des débats progressivement développés au cours de la procédure d'inscription sur la Liste. Plus largement, il nous semble que la constitution progressive d'enjeux liés au patrimoine mondial au sein des différentes scènes concernées par la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial vient perturber certains des équilibres de tensions traversant ou structurant l'espace transnational de circulation. La création de l'Ovpm symboliserait alors le refus de la part des municipalités urbaines de leur exclusion d'un partage, réalisés sans elles, des missions liées à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Il s'agit donc d'étudier l'Ovpm comme révélateur des ambitions municipales à l'égard du domaine d'action portant sur le patrimoine mondial (et sur le patrimoine tout court) et comme source de légitimité pour les élus locaux. La présente étude s'appuie d'abord sur l'analyse des régulations entre les différents échelons gouvernementaux concernés par la gestion des biens du patrimoine mondial et sur celle, au sein des villes, des relations entre les divers acteurs mobilisés, impliqués ou concernés par la fabrique de telles politiques. Aussi convient-il d'interroger comment l'existence de ce réseau international de villes et l'espace transnational spécifique interviennent dans la capacité des élites urbaines à produire du sens et des actions au plan local et ce qu'il engendre en termes d'action publique urbaine impliquant différents niveaux d'action. Enfin, nous enquêterons sur le développement d'actions collectives relatives aux biens du patrimoine mondial, actions pensées dans ou au-delà du cadre urbain. Questionner les velléités d'autonomie des villes dans ce domaine suppose d'observer les relations et les régulations qui ont alors lieu au sein de l'espace transnational.

Afin d'étudier ces deux aspects, lié l'un à l'autre, nous proposons d'observer d'abord l'Organisation des villes du patrimoine mondial comme espace de représentations des intérêts des villes et donc d'analyser les intérêts effectivement représentés, les lieux où ils le sont ainsi que la manière dont la défense d'intérêts urbains détermine les relations entre les représentants, les dirigeants du réseau international de villes et les acteurs, identifiés à travers les analyses précédentes, prenant part à la mise en œuvre de la Communauté du patrimoine mondial (Chapitre 6. I.). Nous chercherons ensuite à répondre à la question des motivations d'une adhésion municipale à ce réseau de villes

⁹⁵⁹ Entretien avec Pierre Larochelle, universitaire retraité – Ecole d'architecture de Québec, 13 février 2003.

en regardant comment l'existence de l'Ovpm ou les travaux développés dans le cadre du réseau international de villes interviennent dans le gouvernement des villes, en particulier lors de la fabrique de politiques urbaines portant sur le patrimoine (Chapitre 6. II.).

I. Politisation de l'objet patrimoine mondial et gestion étatique des biens du patrimoine mondial

La rapide présentation des luttes urbaines, au cours des années soixante, présidant à l'identification du patrimoine historique à Lyon et à Québec (Partie I) a souligné l'existence de différentes représentations du patrimoine⁹⁶⁰ (sentimentale, économique, culturelle et politique) ainsi que le rôle décisif et contraignant des régulations établies entre municipalités urbaines et administrations ou gouvernements étatiques dans la résolution de ces luttes. A partir de la fin des années soixante, la représentation culturelle du patrimoine comme objet scientifique prend le pas sur les autres et s'impose aux élus municipaux, sans toutefois que les tensions disparaissent totalement. Les deux premières parties de la thèse ont montré que la fabrique de biens du patrimoine mondial renouvelle ces différentes représentations du patrimoine, tend à remettre en cause l'équilibre établi autour de la prédominance de la représentation culturelle du patrimoine et ravive des enjeux politiques locaux, mais aussi nationaux et internationaux. Dès lors, les régulations entre les municipalités et les Etats pourraient être perturbées, ne serait-ce que partiellement, par la présence, dans l'espace transnational spécifique, des municipalités urbaines *via* le réseau international de villes. Il nous semble que deux indicateurs doivent être étudiés pour comprendre la nature des régulations entre municipalités et Etats dans le cadre du patrimoine mondial. La manière dont les participants à l'Ovpm appréhendent le patrimoine mondial, et partant le patrimoine tout court, apporte, d'abord, des précisions sur les intérêts urbains défendus ainsi que sur les lieux au sein desquels des actions de lobbying ou de représentations de ces intérêts seraient réalisées. L'hypothèse sous-jacente ici consiste à dire que l'implication des municipalités urbaines dans l'espace transnational et la structuration de l'Ovpm facilitent un renouvellement des représentations locales du patrimoine : plus exactement, la représentation culturelle ne serait plus la seule variable déterminante des politiques urbaines de protection du patrimoine. Observer des situations concrètes de conflits urbains, mobilisant notamment des municipalités et des administrations étatiques, invoquant le patrimoine mondial aide à saisir comment chacun envisage son rôle et ses missions dans le cadre du patrimoine mondial et, par la suite, à analyser les régulations à l'œuvre entre l'Unesco, ses organes consultatifs, les organismes transnationaux travaillant sur le patrimoine (dont l'Ovpm), les Etats et les municipalités urbaines.

⁹⁶⁰ Nous rappelons que la *représentation sentimentale* correspond à la relation de l'individu à son environnement (bâtiments, espaces publics, ambiances, etc.) et fonde en partie son identité ; la *représentation culturelle* renvoie à la relation, établie par les juridictions nationales notamment, entre la collectivité et son environnement ; la *représentation économique* enfin correspond à la valeur d'échange et d'exploitation du bien en question. LINOSSIER (Rachel), RUSSEIL (Sarah), VERHAGE (Roloef), ZEPF (Marcus), « Effacer, conserver, transformer, valoriser. Le renouvellement urbain face à la patrimonialisation », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°97, 2004, p. 23-26, p. 23.

1. L'Ovpm et les représentations des intérêts des villes

L'analyse de la création de l'Ovpm, à la fin du chapitre précédent, a mis en évidence les démarches entreprises par des employés municipaux québécois (voyages, discussions, lobbying) pour informer et motiver les élus municipaux d'autres villes, concernés par le patrimoine mondial. Le travail de légitimation de l'Organisation vis-à-vis des administrations municipales se poursuit depuis lors. Il a précisément lieu lors des congrès de l'Ovpm et s'appuie d'abord sur l'accès aux savoirs internationaux que les salariés et les dirigeants de cet organisme s'efforcent de construire et sur les financements mobilisables dans le cadre du réseau. De fait, les salariés de l'Organisation sont quotidiennement en relation avec l'Unesco, le Conseil de l'Europe et certaines grandes fondations américaines et se pensent comme contributeurs de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et comme soutiens des actions relatives au patrimoine (conservation et mise en valeur) initiées par des « *villes du patrimoine mondial* »⁹⁶¹. Parallèlement, le premier secrétaire général de l'Ovpm dit avoir rapidement orienté l'Organisation, avec la collaboration du maire de Québec alors président de l'Organisation, vers des missions de représentation, de communication et de « *défense des intérêts* »⁹⁶² des villes du patrimoine mondial au sein de ces organismes internationaux. Le travail de légitimation alors entrepris tant auprès des municipalités urbaines concernées que vis-à-vis des grands organismes affiliés à l'espace de circulation, s'accompagne de l'identification et de la formalisation de représentations municipales de ce que patrimoine mondial signifie au sein des villes. L'étude des actes de ces congrès montre d'abord que l'Ovpm s'affiche aux côtés d'organisations savantes, sans toutefois permettre de créer des contacts directs entre le Centre du patrimoine mondial, ou d'autres organismes internationaux, et les agents municipaux. Elle dévoile ensuite que l'organisation de telles rencontres favorisent les circulations de présentations magnifiées des villes et de leurs actions portant sur le patrimoine. Les enquêtes de terrain mettent, en outre, en évidence quelques tensions entre l'Ovpm et les principales scènes internationales impliquées dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Dès lors, l'Ovpm tend à définir un cadre d'action pour les participations municipales aux activités internationales portant sur le patrimoine mondial.

S'afficher avec les organisations savantes du patrimoine et travailler avec des organismes intergouvernementaux

Le travail d'auto-légitimation de l'Ovpm s'accompagne de stratégies de rapprochement auprès de plusieurs organisations internationales pour affirmer l'existence de l'Ovpm comme acteur savant de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les stratégies entreprises sont principalement le fait des secrétaires généraux de l'Organisation, le maire de Québec n'y étant, au cours des années quatre-vingt-dix, impliqué que de manière très marginale. Les deux Canadiens, ayant occupé le poste de

⁹⁶¹ *Déclaration de Québec*, adoptée le 4 juillet 1991 au terme du Premier Colloque international des villes du patrimoine mondial.

⁹⁶² Entretien avec Denis Ricard, , secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 23 mars 2004.

secrétaire général de l'Ovpm, ont auparavant travaillé dans des services en relations avec des organismes extérieurs au Canada et ont dirigé l'organisation d'événements d'envergure internationale⁹⁶³. Ils disposent, avant même leur arrivée au sein de l'Ovpm, de relations personnelles avec des individus affiliés à de telles scènes ainsi que d'une bonne connaissance des organismes qui participent à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Ils se sont évertués, depuis 1993, à mobiliser, à établir et à justifier une confiance ainsi qu'à consolider des partenariats avec les fondations et avec diverses organisations internationales : l'Unesco, l'Icomos, l'Iccrom ou encore l'Icom, mais également la Banque Mondiale, le Conseil de l'Europe et les grandes fondations nord-américaines œuvrant pour la protection du patrimoine. Ces partenariats revêtent différentes formes selon les caractéristiques des organisations concernées et selon les accès dont disposent les salariés de l'Ovpm⁹⁶⁴.

Marcel Junius en est nommé secrétaire général en 1993 juste après qu'il a organisé un congrès international de l'Icom. Architecte de formation, spécialiste de la protection du patrimoine culturel, cet individu réussit à établir une confiance réciproque avec les principaux dirigeants de l'Icom, de l'Iccrom et de l'Icomos auxquels il « vend », selon ses termes, les possibilités que représente l'Ovpm en termes de « *diffusion des normes internationales et de déclinaison des grandes actions* »⁹⁶⁵ pensées dans le cadre de l'Unesco. Fort de leur soutien, il s'appuie ensuite sur la notoriété de ces organismes pour obtenir quelques financements de la Banque Mondiale, puis progressivement des subventions plus substantielles de la part de fondations nord-américaines. Son successeur procède de même et développe principalement des partenariats avec les fondations américaines, il est d'abord à la recherche de fonds pour l'Organisation⁹⁶⁶. Les soutiens en termes de savoir et de savoir-faire de la part des organismes reconnus par la Convention du patrimoine mondial sont systématiquement mis en évidence lors des manifestations officielles de l'Organisation. L'élaboration du contenu, lors des congrès, d'un atelier traitant spécifiquement de la gestion quotidienne de tels sites et visant à sensibiliser les « *élus entrés les plus récemment dans le club* »⁹⁶⁷ est réalisé par

⁹⁶³ Marcel Junius a piloté l'organisation du congrès international de l'Icom tenu à Québec (Canada) du 19 au 26 septembre 1992 sur le thème *Musées : Y a-t-il des limites ?* ; Denis Ricard a coordonné l'organisation du troisième Sommet des Amériques à Québec en avril 2001, il s'agit du rassemblement des trente-quatre chefs de gouvernement démocratiquement élus de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes.

⁹⁶⁴ Ces observations résultent des entretiens menés auprès de Michel Bonnette (employé municipal présent au sein de la Division du Vieux Québec lors de l'élaboration des dossiers de candidature de l'Arrondissement historique de Québec, 10 janvier 2003), Marcel Junius (premier secrétaire général de l'Ovpm de 1993 à 1998, 23 mars 2004), Denis Ricard (secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 23 mars 2004) et Chantal Emond (conseillère à la mise en valeur du patrimoine – Ville de Québec, 11 mars 2004).

⁹⁶⁵ Entretien avec Marcel Junius, premier secrétaire général de l'Ovpm de 1993 à 1998, 23 mars 2004.

⁹⁶⁶ Entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 23 mars 2004. L'arrivée de Denis Ricard au poste de secrétaire général de l'Ovpm correspond à la fin des subventions des gouvernements canadien et québécois.

⁹⁶⁷ Idem.

d'éminents adhérents de tels organismes⁹⁶⁸. Depuis 1995, une séquence des congrès de l'Ovpm est consacrée au *Iccrom workshop* au cours duquel un représentant de l'Iccrom vient exposer des méthodes et des théories relatives à un problème spécifique⁹⁶⁹. La présence de ces savants du patrimoine indique que les questions de la conservation et de la protection demeurent posées et présentes dans les thématiques de l'Organisation ; elles y sont toutefois présentées de manière un peu différente des déclinaisons réalisées dans le cadre de l'Iccrom ou de l'Icomos. Les principaux problèmes traités sont, outre la valorisation (notamment touristique) du patrimoine, la gestion des déchets, celle des flux touristiques ou encore la proximité touristes-habitants. Depuis quelques années en outre, les conférences ne s'adressent plus à l'ensemble des congressistes. Des ateliers spécifiques en fonction des besoins, identifiés par les salariés de l'Ovpm, sont construits qui pour les employés municipaux, qui pour les élus déjà sensibilisés, qui pour les nouveaux adhérents de l'Ovpm⁹⁷⁰, etc. Le chargé de mission site historique de Lyon relate, en entretien, cette division entre élus et agents, d'où il ressort un manque à gagner dans la coopération entre ces acteurs et un glissement par rapport aux objectifs initiaux qui visaient à construire du savoir et de la connaissance en situation, lors des congrès :

« Bon l'Ovpm, nous sommes donc allés à Rhodes avec P. Béghain et il y avait trois types de conférences, celles du personnels politiques, celle des techniciens et celles des experts, je trouve cela finalement un peu dommage que les gens ne soient pas plus mélangés et surtout nous aurions eu des choses à dire vraiment, à montrer, mais c'est plutôt un lieux où on nous dit, où des gens parlent... (...) Mais c'est quand même une grosse usine à gaz et il y a de gros problèmes entre l'Ovpm et le Centre du patrimoine mondial. Donc nous nous travaillons pour essayer de les ramener ensemble, sinon cela ne sert à rien. L'Ovpm est un réseau

⁹⁶⁸ Pour ne citer que quelques exemples : WHALEN (Timothy P.), « Architectural Conservation Grants », dans OVPM, Actes du 2ème colloque des villes du patrimoine mondial « Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui, par qui, comment ? », Fès, 6-8 septembre 1993, p. 69-75 ; DESCAMPS (Françoise), HARDY (Mary), ARAUZ (Maria Isaura), « Risk preparedness and emergency response in el Salvador, 2001 », dans OVPM, Actes du 6^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « Mesures de prévention et protection des villes du patrimoine mondial en cas de désastres », Puebla 3-5 octobre 2001, p. 141-146.

⁹⁶⁹ Voir : JOKILEHTO (Jukka), « La sauvegarde des villes du patrimoine mondial », dans OVPM, Actes du 3^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « La communication – Comment communiquer et échanger des connaissances, en tenant compte des diversités culturelles et linguistiques et des particularités régionales », Bergen, 28-30 juin 1995, p. 230-238 ; STOVEL (Herb), « Iccrom and Owhc : looking for new ways to collaborate in strenghtening the management capacities of World Heritage Cities conservation authorities », dans OVPM, Actes du 5^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « L'innovation dans la gestion des villes du patrimoine mondial », Saint Jacques de Compostelle, 20-24 octobre 1999, p. 197-199 ; STOVEL (Herb), « Iccrom Workshop », dans OVPM, Actes du 6^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « Mesures de prévention et protection des villes du patrimoine mondial en cas de désastres », Puebla 3-5 octobre 2001, p. 47-50.

⁹⁷⁰ Entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 23 mars 2004. Voir également l'organisation du 7^{ème} congrès de l'Ovpm : OVPM « La participation des citoyens dans la gestion et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Vieux Québec », Actes du 7^{ème} Colloque international des villes du patrimoine mondial, « Garder le patrimoine vivant. Eduquer et former en vue de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel », Rhodes, 24-26 septembre 2003.

assez formel et les questions de patrimoine ne sont pas abordées comme nous le faisons à Lyon, donc nous avons quand même pisté quelques villes qui effectivement ont des stratégies similaires aux nôtres et c'est pour cela que nous allons essayer de monter ce groupe de travail à partir du bureau régional de Cordoue »⁹⁷¹

Ce groupe de travail viserait à représenter les intérêts particuliers aux villes du patrimoine mondial situées dans le sud de l'Europe. La question de la création d'un tel groupe témoigne de la diversité des intérêts des municipalités adhérentes ainsi que des difficultés de représentation au sein de l'Ovpm. Les propos précédents soulignent également le fait que les congrès de l'Ovpm visent davantage à donner connaissance d'un acteur à même de soutenir les municipalités, de leur expliquer comment construire des actions publiques portant sur la valorisation du patrimoine mondial et de se porter volontaire pour aider les agents municipaux dans leurs démarches. Les salariés et les dirigeants de l'Organisation présentent alors leurs activités comme nécessaires aux municipalités urbaines. Les congrès de l'Ovpm constituent ainsi, depuis quelques années, des lieux où un savoir et, éventuellement un savoir-faire, sont énoncés et présentés, plus que discutés et co-construits par la confrontation des différentes pratiques. Peu de discussions visent à expliciter les intérêts des municipalités urbaines, à construire les discours que les dirigeants de l'Ovpm pourraient porter auprès de l'Unesco, de l'Icomos ou encore des Etats. L'analyse des collaborations recherchées par les dirigeants de l'Ovpm laisse apparaître une organisation se présentant davantage comme un relais potentiel des organisations internationales auprès des administrations municipales. Les dirigeants de l'Ovpm se targuent aujourd'hui de la « *force incontestable* »⁹⁷² dont disposerait l'Ovpm dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Cette force résiderait dans les moyens matériels et humains que l'Organisation pourrait aisément obtenir : la collaboration d'organismes internationaux reconnus et les travaux communs avec des agents des administrations municipales (cf. *infra*). Les actions, régulièrement renouvelées, menées en collaboration avec le Programme Getty Grant, le Global Heritage Fund, le World Monument Fund, le Aga Khan Trust for Culture, l'Agence canadienne de développement international ou encore la Norwegian Agency for development Cooperation assureraient aux dirigeants et aux adhérents de l'Ovpm un accès à un savoir portant sur le patrimoine et sa gestion reconnu par les principales scènes affiliées à l'espace transnational. Les salariés de l'Ovpm seraient à même de mobiliser des acteurs et d'obtenir des financements en provenance d'organisations partenaires, de se déployer sur d'autres scènes, certaines étant auparavant déjà affiliées à l'espace transnational du patrimoine mondial, d'autres, comme les fondations, développant des programmes d'action sans véritable coordination avec cet espace et d'autres enfin, tels que la Banque Mondiale, demeurant très éloignées de ces thématiques. Ces collaborations, dont le secrétaire général de l'Ovpm reste le principal vecteur, sont finalement davantage appuyées sur des relations interpersonnelles que sur la défense, auprès de tels organismes, des intérêts spécifiques aux municipalités urbaines par une organisation transnationale parlant en leur nom.

⁹⁷¹ Entretien avec Bruno Delas, chargé de mission site historique – Ville de Lyon, 7 janvier 2004.

⁹⁷² Entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 23 mars 2004.

Le secrétaire général de l'Ovpm se dit aujourd'hui satisfait de son travail : il estime avoir réussi à imposer l'Ovpm comme un partenaire potentiel des grandes organisations internationales s'intéressant au patrimoine, à sa protection et à sa valorisation, comme un acteur détenant un savoir et un savoir-faire spécifique. Enfin, il pense que les travaux de l'Ovpm exercent une certaine influence sur les administrations urbaines. De fait, il est régulièrement invité aux manifestations officielles (congrès, colloques, réunions de travail) de l'Unesco, de l'Iccrom, du Programme Getty Grant ou encore du Global Heritage Fund. Il participe également de façon assez régulière aux débats relatifs au patrimoine dans le cadre du Conseil de l'Europe ou encore à la Banque mondiale. Fin connaisseur du fonctionnement de telles institutions, le secrétaire général de l'Ovpm dit y défendre « *les intérêts et les particularités des villes du patrimoine mondial* »⁹⁷³.

A travers l'affichage de collaborations avec des organisations développant un savoir reconnu sur l'objet patrimoine, collaborations auxquelles participent l'Ovpm, le secrétaire général de l'Ovpm réussit à présenter l'Organisation comme un partenaire intéressant et important pour les agents de l'Unesco ou d'autres organismes intergouvernementaux dont les approches du patrimoine ne sont pas principalement dominées par une représentation culturelle de cet objet (le Conseil de l'Europe par exemple). Des représentations économiques et sociales du patrimoine sont ainsi diffusées et les travaux de l'Ovpm recueillent rapidement l'intérêt des agents de l'Unesco (Centre du patrimoine mondial, Secteur de l'Education notamment) comme en témoigne le récit de cet agent :

« L'Ovpm est un bon truc pour nous, ils ont de l'argent, beaucoup, alors que nous n'avons rien et ils réussissent à peu près à faire travailler les villes ensemble ; donc, c'est sûr quand on peut passer par eux, on le fait... Le problème reste toutefois de ne pas froisser les Etats... ou d'autres partenaires ! »⁹⁷⁴

L'enthousiasme pour l'Ovpm manifesté par cet agent de l'Unesco est loin d'être partagé par les acteurs aux profils multiples qui traversent l'espace transnational du patrimoine mondial. Les adhérents de l'Icomos international, en particulier, sont nombreux, à l'image de ceux de Québec, à émettre des réserves, voire des discours hostiles au développement de partenariats avec l'Ovpm et à son insertion dans la configuration d'acteurs assurant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Ces acteurs évoquent généralement le manque de connaissances et de compétences de l'Ovpm, la dépendance trop grande aux élus des villes et, enfin, l'affichage trop important d'actions en faveur de la valorisation du patrimoine mondial qui, selon eux, « *dénature complètement l'idée de la Convention du patrimoine mondial* »⁹⁷⁵. Il serait trop aventureux de lier les réticences de tels acteurs vis-à-vis de l'Ovpm et la mise à l'écart de celle-ci de la procédure d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial. De fait, aucun élément lors de l'analyse des principales activités de l'Ovpm ou à travers les récits de ses secrétaires généraux ou de ses pères fondateurs ne permettent d'affirmer que des velléités de prendre part à la procédure d'inscription se sont fait jour. La réponse du

⁹⁷³ Entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 18 mars 2003.

⁹⁷⁴ Entretien avec Emmanuel Robert, agent du Centre du patrimoine mondial – division Europe, 10 juin 2004.

⁹⁷⁵ Entretien avec Françoise Pitras, salariée de Icomos France, 5 décembre 2003.

premier secrétaire général de l'Ovpm à la question d'une éventuelle participation du réseau de villes dans la procédure d'inscription apparaît sans ambiguïté et laisse à nouveau voir l'absence, du moins jusqu'à présent, de lobbying de l'Organisation dans la définition même du patrimoine mondial :

« Non, les règles d'inscription relèvent de l'Unesco et il faut leur laisser cela. Je ne me suis jamais immiscé la dedans et je crois que l'Ovpm ne s'y immiscera pas. Ce sont des règles des Etats membres, ce que nous disons, c'est que pour favoriser les programmes dans les villes... »⁹⁷⁶

Les récits soulignant les ambitions de participation émanant de l'Ovpm proviennent d'adhérents de l'Icomos international, visiblement soucieux du rayonnement et de la notoriété qu'acquiert progressivement l'Organisation des villes du patrimoine mondial⁹⁷⁷. Ils sont également nourris des tensions qui traversent l'Icomos international (cf. partie II) ainsi que des difficultés rencontrées par le premier secrétaire général de l'Ovpm pour structurer au plan international cette organisation et des problèmes liés à l'émergence d'un nouvel acteur qui tente de s'imposer dans l'espace transnational. Le premier secrétaire général de l'Ovpm revient, en entretien, sur ces tensions, d'où il ressort que les relations interpersonnelles sont déterminantes :

« (...) il faut dire que le centre du patrimoine mondial qui est établi à l'Unesco avait lui une auréole internationale, mondiale, sur toutes les villes, sur les sites naturels et sur les monuments qu'ils soient n'importe où. Or de leur assemblée, on tirait les villes et pour les villes, ce n'était pas des ruines pour nous, mais c'était des parties habitées, c'était des architectures habitées. Alors là on a tiré les villes et eux disaient qu'on venait jouer dans leurs plate bande. (...) L'Unesco faisait appel à nous à l'occasion et puis il y a eu des contacts, cela dépend aussi des personnes qui là, moi j'ai eu le premier directeur du patrimoine et ce n'était pas drôle et puis maintenant avec Francesco cela va beaucoup mieux, mais Van Drost au début c'était très difficile, c'était un empereur et il voyait en moi un autre empereur et c'était des conflits, pas des conflits de personnalité, on a des bonnes photos ensemble et on sourit beaucoup, mais on sait très bien que chacun voulait gagner la partie. (...) C'était de dire, nous contrôlons tout et vous arriver et vous faites une brèche, si bien que les villes se rapporte à vous directement et vous avez toutes les villes ensemble et moi, je les ai un peu moins. »⁹⁷⁸

De tels propos témoignent également de la mise en concurrence des légitimités d'action des différents organismes, chacun tentant de conserver un certain monopole d'intervention et de maîtriser les activités des autres. De fait, l'analyse des entretiens recueillis montre que les dirigeants et les salariés de l'Icomos international s'accordent une plus grande légitimité d'intervention dans des actions portant sur le patrimoine parce

⁹⁷⁶ Entretien avec Marcel Junius, premier secrétaire général de l'Ovpm de 1993 à 1998, 23 mars 2004.

⁹⁷⁷ Voir les entretiens réalisés auprès de Régina Durighello (Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003), de Dinu Bumbaru (Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004), d'Olivier Poisson (Inspecteur général des Monuments Historiques, DAPA – Ministère de la Culture, 05 janvier 2004), ou encore de Françoise Pitras (salariée de Icomos France, 5 décembre 2003)

⁹⁷⁸ *Idem.*

qu'ils sont partie prenante de la fabrication de la Liste du patrimoine mondial⁹⁷⁹, les adhérents de l'Ovpm ne bénéficiant pas de ce type de légitimité. Aussi, tous les propos portant sur la légitimité d'action de l'Ovpm lient-ils cette dernière à la présence des maires et des hommes politiques municipaux⁹⁸⁰, comme les propos de l'actuel secrétaire général de l'Ovpm en témoignent :

« L'Icomos c'est différent, je dirais que si on compare l'Ovpm, l'Iccrom et l'Icomos et comme toute comparaison c'est certainement boiteux ce que je vais vous dire, l'Iccrom est composé de spécialistes au patrimoine, des gens forts qui s'y connaissent en patrimoine, des scientifiques, des professeurs d'université, etc. L'Icomos est composé d'amoureux du patrimoine, des gens qui chacun dans leur ville, dans leur pays font partie de leur regroupement Icomos, ce ne sont pas nécessairement des spécialistes, ce ne sont pas nécessairement des gens qui travaillent dans le domaine du patrimoine, mais qui sont membres avec une petite cotisation. Et il y a l'Ovpm qui est composé de ceux qui ont le pouvoir de l'implanter. Il peut y avoir de très bonnes idées, c'est l'Iccrom, il peut y avoir de très bonne intention, c'est l'Icomos, mais si vous voulez concrétiser quelque chose, c'est au niveau des élus que cela se fait par le biais des maires et des spécialistes urbains. Mais je ne veux pas en disant cela dénigrer l'une ou l'autre ; Nous avons besoin des deux autres. Plus une ville est sensibilisée et là c'est l'Icomos, plus le maire est à même d'implanter des projets à caractère patrimonial. Plus il va vouloir le faire, plus il aura besoin de l'Iccrom. Donc c'est un tout. »⁹⁸¹

Le discours précédent donne à voir quelques tensions et luttes d'influence engendrées par la création d'une telle structure au sein de l'espace transnational de circulation. Les conditions initiales de la création de l'Ovpm et les imbrications possibles avec les scènes déjà structurées et affiliées à l'espace transnational du patrimoine mondial ont de fait contribué à orienter les contenus des programmes d'actions des uns et des autres, en particulier ceux de la jeune Ovpm alors en train de se définir. La prédominance de la logique de représentation au sein de l'Ovpm provient de conflits et d'apprentissages avec ces autres scènes, de négociations et de renégociations des prérogatives et des actions des différents partenaires. Reste qu'en insistant ainsi sur une légitimation par le politique, les permanents de l'Ovpm, comme les membres de son Conseil d'administration, s'interdisent tout droit de regard sur l'élaboration et la mise en œuvre d'action portant sur le patrimoine urbain et menée par les villes adhérant à l'organisme. Le secrétaire général

⁹⁷⁹ Voir ainsi les entretiens menés auprès de Régina Durighello (Directrice du programme patrimoine mondial – Icomos International, 19 décembre 2003), de Michel Bonnette (employé municipal (Division du Vieux Québec) lors de l'inscription de l'Arrondissement historique, 9 mars 2004), de Dinu Bumbaru (Président de Heritage Montréal, membre du comité francophone de Icomos Canada et secrétaire général de l'Icomos international, 5 mars 2004) ou encore de Françoise Pitras (salariée de Icomos France, 5 décembre 2003).

⁹⁸⁰ Voir notamment les allocutions d'ouvertures des congrès de l'Ovpm par exemple celle de Federico Mayor, de Jean-Paul L'allier et de Med Abdellah Al-Hammad, dans OVP, Actes du 2^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui, par qui, comment ? », Fès, 6-8 septembre 1993.

⁹⁸¹ Entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 23 mars 2004.

de l'Ovpm revient, en entretien, sur les raisons pour lesquelles ni lui, ni les membres du conseil d'administration de l'organisme ne sont intervenus lors des conflits autour du patrimoine mondial à Québec (cf. *infra*) :

« J'imagine qu'en étant présent à Québec, au moment des grandes discussions sur le vieux port... On n'intervient pas, on s'y refuse. Le jour où nous ferons cela, nous tuerons l'organisation très rapidement, parce qu'aujourd'hui si l'organisation à laquelle vous appartenez comme maire, je vous critique, la prochaine fois, c'est peut-être moi qui serais critiqué et vous ne serez pas tenté de renouveler votre cotisation, moi non plus, etc. On ne prend pas de position, pour la première raison, c'est que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer. Je n'ai pas des gens ici qui courent aux quatre coins du monde pour dire : un groupe de citoyens conteste et c'est fondé. »⁹⁸²

Ces propos présentent une certaine contradiction avec l'affichage officiel d'un savoir propre au réseau de villes. Ils soulignent, en outre, un certain assujettissement de l'Ovpm aux élus municipaux. Cette section invite à penser que l'Ovpm promeut bien davantage un usage politique du label international qu'elle ne participe à la constitution et à la diffusion de la connaissance et du savoir relatif au patrimoine mondial. Reste alors à savoir ce qui circule auprès des congressistes lors des colloques des villes du patrimoine mondial.

Magnifier les pratiques locales

Les activités de l'Ovpm sont, en 2005, d'abord dominées par les idées de promotion du label international et de sensibilisation des populations. Des processus de diffusion et de sensibilisation à la protection du patrimoine (au sens où l'entendent les savants du patrimoine) ont essentiellement lieu au sein des services administratifs municipaux (cf. *infra*), bien davantage que dans les lieux de discussion de l'Ovpm. Ces processus lui sont de fait très peu attribués. Les activités de cet organisme se sont progressivement institutionnalisées et structurées autour des congrès organisés tous les deux ans, de la revue bimestrielle *Nouvelles de l'Ovpm*, réalisée en interne, et des activités initiées par le secrétariat général ou les secrétariats régionaux⁹⁸³. Les congrès de l'Ovpm constituent les moments où les orientations de l'organisme sont déterminées (lors de l'Assemblée générale), où ses actions sont affichées et confrontées entre les différentes municipalités et avec des représentants de certaines autres scènes, lors des travaux en ateliers ou des discussions informelles⁹⁸⁴. L'état d'esprit des congrès de l'Organisation correspond à un faire-valoir des expériences municipales et nationales, consolidé par la présence

⁹⁸² Entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Ovpm, 18 mars 2003.

⁹⁸³ Ils ont comme principales missions d'être les relais entre les municipalités de leur région et le secrétariat général de l'Ovpm et ont pour principale mission de « faire connaître et partager les valeurs, les buts et les objectifs de l'organisation » (entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 18 mars 2003).

⁹⁸⁴ Les activités mises en œuvre en dehors de ces congrès par le secrétariat de l'Ovpm portent exclusivement sur la sensibilisation et la diffusion auprès des populations (projets d'album photos) et plus particulièrement des jeunes (concours de jeunes). Voir www.Ovpm.org

systematique des grands organismes spécialistes du patrimoine culturel. Les participations du responsable du service Architecture, design et patrimoine de la municipalité québécoise visent ainsi non pas à poser des problèmes et des questionnements, mais à exposer les actions et les pratiques québécoises, à expliquer en quoi cette municipalité constitue un exemple, un modèle en matière de protection du patrimoine⁹⁸⁵. Ces présentations passent, par exemple, sous silence les tensions et les difficultés liées aux collaborations et aux relations entre municipalité et gouvernements provincial et fédéral, les pressions des entrepreneurs immobiliers, etc. Il s'agit, à travers ces discours, d'obtenir, essentiellement à des fins domestiques, la conviction des congressistes étrangers afin de mieux légitimer les expériences québécoises. Les différentes contributions orales débutent systématiquement par une présentation élogieuse de ce qui fait patrimoine dans la ville dont il est question, de l'importance de cette ville et de son patrimoine pour l'humanité⁹⁸⁶ puis de la bonne gestion de ce patrimoine, avant d'en venir finalement précisément à l'objet du propos. Ce faisant, ces congressistes offrent une représentation magnifiée de la gestion municipale et, de fait, une vision nationale du patrimoine urbain. Quelques individus parlent alors au nom de la ville, construisent et présentent finalement un intérêt collectif relatif au patrimoine urbain, un intérêt qui existerait en soi. Les présentations magnifiées du local participent du travail de légitimation de l'Organisation vis-à-vis de ses partenaires internationaux.

Ces présentations magnifiées des actions municipales à l'égard du patrimoine nous incitent à relativiser pour partie une présentation de l'Ovpm comme porte-parole des municipalités urbaines auprès des organisations internationales ou des échelons gouvernementaux supra communaux. De fait, les démarches de lobbying pour obtenir des financements ou des collaborations ne s'effectuent pas à destination des gouvernements nationaux. Ces derniers participent relativement peu à cet organisme, à l'exception des subventions du Canada et du Québec aux débuts de l'Ovpm et de certains Etats soutenant, de façon sporadique, des municipalités organisatrices de colloques des villes du patrimoine mondial. Les élus locaux apparaissent, aux yeux du secrétaire général, trop dépendants de ces échelons gouvernementaux pour que « *l'Ovpm mette son nez dedans* »⁹⁸⁷. Il explique ainsi, lors des deux entretiens que nous avons eu avec lui, d'abord que les gouvernements nationaux sont déjà partie prenante, pour la plupart des villes adhérant à l'Ovpm, des politiques de protection ou de valorisation du patrimoine

⁹⁸⁵ BÉJIN (Francine), « Conserver les vieux quartiers vivants et animés », Actes du 5^{ème} Colloque international des villes du patrimoine mondial, « L'innovation dans la gestion des villes du patrimoine mondial », Saint-Jacques de Compostelle, 20-24 octobre 1999, p. 62-66 ; BÉJIN (Francine), « Entretien la falaise de Québec pour conserver la ville historique : un défi à Québec », Actes du 6^{ème} Colloque international des villes du patrimoine mondial, « Mesures de prévention et de protection des villes du patrimoine mondial en cas de désastre », Puebla, 3-5 octobre 2001, p. 197 – 202 ; BÉJIN (Francine), DESAUTELS (Jean), « La participation des citoyens dans la gestion et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Vieux Québec », Actes du 7^{ème} Colloque international des villes du patrimoine mondial, « Garder le patrimoine vivant. Eduquer et former en vue de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel », Rhodes, 24-26 septembre 2003.

⁹⁸⁶ Les argumentaires et les justifications des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial sont généralement repris. Idem.

⁹⁸⁷ Idem.

urbain, leurs mobilisations passant par des canaux autres que celui d'une association internationale de villes. Il insiste ensuite sur le fait que ces gouvernements sont également ceux qui ont défini aux plans nationaux comme au plan international la protection et la conservation du patrimoine mondial et, enfin, qu'ils dirigent les grandes orientations du Centre du patrimoine mondial, l'un des principaux organismes garant de la légitimité de l'Ovpm (cf. *supra*). La représentation des intérêts des villes ne s'effectue donc pas vis-à-vis des administrations étatiques. Les éléments que prône le secrétaire général de l'Ovpm auprès de ces partenaires internationaux ne relèvent pas des politiques et des actions portant sur le patrimoine en tant qu'objet scientifique. Sa réponse à la question des implications d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial permet de saisir ce que les salariés de l'Ovpm défendent auprès de leur partenaires :

« C'est énorme, énorme... sur le tourisme. D'ailleurs il y a des difficultés importantes. Il suffit qu'une ville soit patrimoine mondial, pour que le tourisme augmente de façon drastique d'une année à l'autre avec tous les problèmes liés au tourisme de masse : circulation, cars, toute sorte de problèmes qui arrivent avec la bonne nouvelle d'être patrimoine mondial. Mais les retombées économiques, je n'ai pas de chiffres. Il est certain que... (...) Cela a beaucoup d'impacts économiques. On n'arrive pas toujours à savoir jusqu'où on peut avoir du tourisme. Le tourisme peut contribuer à la dégradation du patrimoine. Il y a un équilibre à trouver qui n'est pas toujours facile. On ne peut pas qualifier une ville d'appartenir à l'humanité et refuser à son propriétaire qui est l'humanité de refuser de venir la voir. »⁹⁸⁸

Les difficultés rencontrées quotidiennement par les administrations municipales dans le cadre de la gestion d'un bien du patrimoine mondial comme label international sont donc les principaux éléments que relaient les représentants de l'Ovpm. Ces sujets et la perception du patrimoine mondial comme label international structurent les débats et les discussions des différents congrès de l'Ovpm⁹⁸⁹. De fait, les présentations réalisées lors des congrès tendent progressivement à proposer une déclinaison du patrimoine non plus seulement comme objet scientifique imposé aux acteurs municipaux, mais également et même principalement comme un objet faisant corps avec la ville et dont la municipalité peut et doit se saisir. Les congressistes réfléchissent ainsi à l'insertion de ce patrimoine dans son environnement, à la dynamisation de ces lieux, notamment à travers des actions innovantes, ou encore aux connexions avec les autres quartiers des villes⁹⁹⁰. Ce faisant, ils discutent à nouveau à partir des représentations sociales et économiques du patrimoine et ne limitent pas à une approche savante ou technique de cet objet (approche associée à une représentation exclusivement culturelle du patrimoine). Le secrétaire général de l'Ovpm insiste en outre sur la faible importance que revêt le patrimoine en tant

⁹⁸⁸ *Idem.*

⁹⁸⁹ Voir notamment les thématiques des trois congrès suivants : OVPM, Actes du 3^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « La communication – Comment communiquer et échanger des connaissances, en tenant compte des diversités culturelles et linguistiques et des particularités régionales », Bergen, 28-30 juin 1995 ; OVPM, Actes du 5^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « L'innovation dans la gestion des villes du patrimoine mondial », Saint Jacques de Compostelle, 20-24 octobre 1999 ; OVPM, Actes du 7^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « Garder le patrimoine vivant. Eduquer et former en vue de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel », Rhodes, 24-26 septembre 2003.

qu'objet savant pour les maires et leurs équipes municipales, liée en partie à la dimension temporelle :

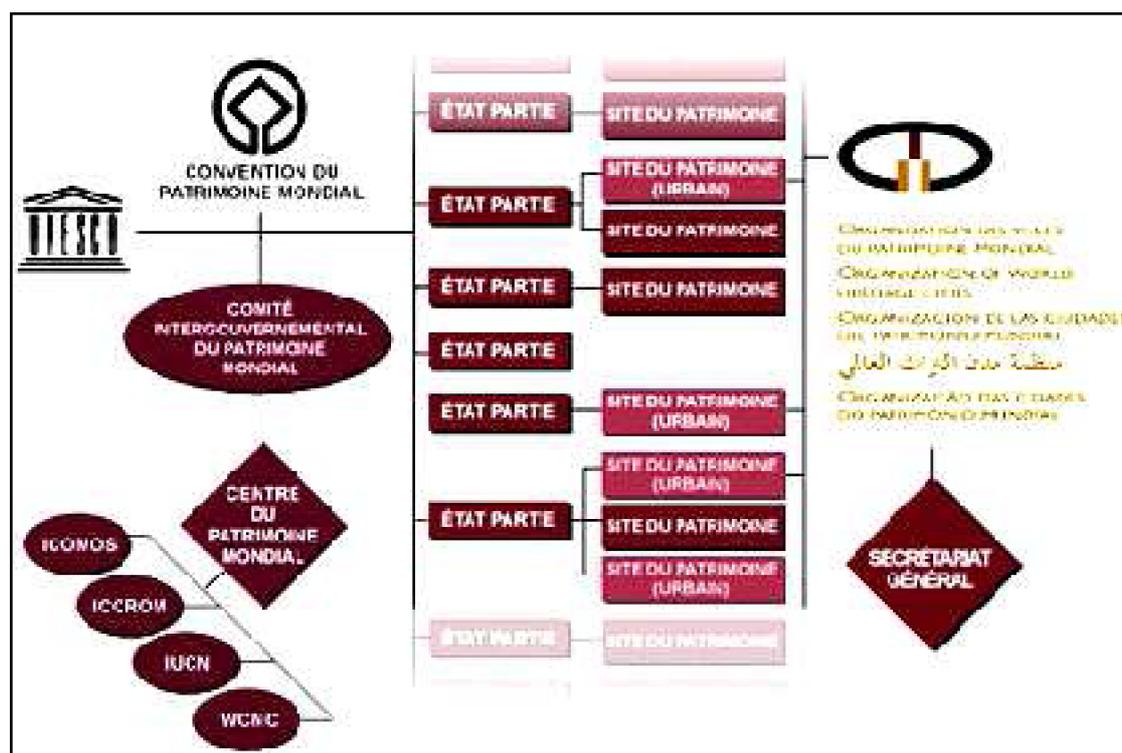
« (...) il y a des petites villes qui ne peuvent pas vraiment se le permettre et le patrimoine nous sommes toujours, ce n'est pas prioritaire, c'est drôle à dire, mais une ville qui a des difficultés financières, va d'abord s'assurer que les rues sont réparées, que les ordures sont ramassées, le patrimoine n'est pas la priorité et cela représente aussi l'une des difficultés de l'organisation. C'est cela aussi ce que nous devons dire et rappeler : pour les maires, protéger le patrimoine n'est pas une fin en soi. Nous nous adressons à des maires et par définition tous les quatre ans il y a des changements au niveau des municipalités et on se retrouve à chaque fois à devoir convaincre les maires de la valeur de son patrimoine, etc. »⁹⁹¹

Finalement, alors que l'espace transnational du patrimoine mondial est essentiellement traversé par une représentation culturelle de l'objet patrimoine, portée en particulier par l'Icomos international et par les administrations étatiques en charge du patrimoine culturel, les travaux et les réflexions développés dans le cadre de l'Ovpm tendent à promouvoir et à diffuser au sein de ce même espace des représentations économiques et sentimentales (développées essentiellement au plan local) et, partant, à y re-définir une représentation politique de cet objet⁹⁹². Ceci a deux conséquences essentielles et corrélées : d'abord, les activités de l'Ovpm sont principalement élaborées dans un souci de communication sur les villes du patrimoine mondial et non dans une perspective de développement d'un savoir spécifique aux villes sur l'objet patrimoine ; la défense de tels intérêts passe, ensuite, par des discussions avec des organismes dont les missions et les objectifs sont plus larges que la protection du patrimoine : éducation, sensibilisation à la culture de l'autre.

⁹⁹⁰ Voir par exemple les travaux de l'atelier 2 « La communication entre le site et l'environnement. Les problèmes pratiques inhérents à la cohabitation avec un site du patrimoine » dans OVP, *Actes du 3^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial*, « La communication. Comment communiquer et échanger des connaissances, en tenant compte des diversités culturelles et linguistiques et des particularités régionales », Bergen, 28-30 juin 1995.

⁹⁹¹ *Entretien avec Denis Ricard, secrétaire général de l'Ovpm depuis 1998, 18 mars 2003.*

⁹⁹² Nous reprenons ici les expressions représentations sentimentale, économique, culturelle et politique telles que nous les avons utilisées dans la première partie de cette thèse. Voir également LINOSSIER (Rachel), RUSSEIL (Sarah), VERHAGE (Roloef), ZEPF (Marcus), « Entre conflits et synergies. Renouvellement urbain et patrimonialisation », *DISP*, 159, 2005, p. 4-12.



La mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial vue par l'Ovpm

(source : www.ovpm.org)

Il pourrait donc s'agir, à travers la structuration de l'Ovpm, de rechercher une certaine autonomie plus qu'une interdépendance avec les Etats, voire même, comme c'est le cas pour la ville de Québec, de s'affranchir d'une certaine dépendance vis-à-vis des Etats provincial et fédéral. L'Organisation des villes du patrimoine mondial constitue donc, pour les municipalités, un autre vecteur d'accès à l'Unesco que les seuls canaux étatiques, un autre moyen de participer à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les adhérents de l'Ovpm tentent de concilier mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, où le patrimoine est appréhendé comme objet technique, et défense des intérêts des villes dans un domaine défini et contraint par les Etats dans chacun des pays (cf. Partie I). Ils présentent l'Organisation comme un acteur savant et légitime pour intervenir sur le patrimoine mondial au sein de l'espace transnational du patrimoine sans pour autant véritablement préciser le savoir et les compétences dont il disposerait effectivement. L'Ovpm a finalement rapidement été amenée à se positionner et à se penser en marge de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, du moins telle qu'elle est conçue par les savants du patrimoine regroupés au sein de l'Icomos ou de l'Iccrom. Les principaux objets légitimes au sein de cet espace demeurent les *biens du patrimoine mondial*. Les adhérents de l'Ovpm n'appréhendent pas ces derniers en tant qu'objet scientifique et associent patrimoine mondial à label international introduisant ou renforçant alors d'autres représentations du patrimoine au sein de l'espace transnational. L'analyse précise de situations conflictuelles, opposant des élus municipaux, des habitants et des représentants d'administrations provinciales et fédérales, permettent alors d'affiner notre compréhension du positionnement des dirigeants de l'Ovpm dans les

relations entre villes et État ainsi que de la manière dont ce réseau est perçu tant par des acteurs municipaux que par les représentants des administrations étatiques.

2. La gestion étatique des biens du patrimoine mondial

Nous souhaitons ici questionner l'éventuelle autonomie que gagnerait les municipalités lors d'une inscription sur la Liste en observant des conflits urbains au sein desquels la notion de patrimoine mondial est convoquée. Si aucun conflit ayant pour principal enjeu le patrimoine mondial n'a été décelé lors des enquêtes de terrain menées à Lyon et à Québec, des argumentaires s'appuyant sur l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ou sur la Convention du patrimoine mondial et servant certaines catégories d'acteurs dans des conflits urbains ont rapidement été repérés dans la capitale québécoise. Nous nous sommes plus précisément intéressée à ces argumentaires lorsqu'ils sont pris en compte par les opposants à leurs énonciateurs⁹⁹³ et sont déplacés sur des scènes internationales. Ainsi en est-il, à plusieurs reprises, à Québec entre 1985 et 2005.

Le recours au patrimoine mondial comme argumentaire dans des conflits portant sur l'aménagement du centre-ville à Québec participe de la constitution d'une « véritable contre-expertise associative »⁹⁹⁴ que Paul Villeneuve, Catherine Trudelle et Mathieu Pelletier observent, dans cette ville, entre 1960 et le début des années 2000. Ces derniers lient l'émergence et la consolidation de cette contre-expertise à la participation de Québécois aux conflits urbains, en particulier à ceux dont la Pointe-à-Carcy est le théâtre aux cours de ces cinq dernières décennies. C'est justement au sujet de ces terrains que le patrimoine mondial est utilisé comme argument, ce qui se traduit par des interventions de l'Unesco et de l'Icomos international. Il nous semble alors possible d'affirmer que la diffusion de la notion de patrimoine mondial et de ses enjeux (en tant qu'objet technique) participe de ce phénomène et qu'elle s'effectue finalement assez peu par le biais de l'Ovpm directement. L'aménagement de la Pointe-à-Carcy (ou Pointe-à-Quercy) est l'objet de vifs débats et d'oppositions virulentes depuis longtemps⁹⁹⁵, autour d'enjeux sociaux, économiques et patrimoniaux⁹⁹⁶. Ce territoire, composé de terrains municipaux et fédéraux situés entre la gare du Palais et l'ancienne gare maritime de l'Anse-aux-Foulons,

⁹⁹³ Dans le cadre du projet d'aménagement autour de la halle de la navigation à Vaise (Lyon 9^{ème}), un individu a fait référence à plusieurs reprises au site historique de Lyon inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et aux normes de la Convention du patrimoine mondial sans toutefois que cet argumentaire ne soit repris par les associations de défense de la halle (associations de quartier), par les acteurs municipaux ou encore par la presse. Voir entretien avec Michel Chomarat, chargé de mission à la Ville de Lyon, le 15 décembre 2003.

⁹⁹⁴ VILLENEUVE (Paul), PELLETIER (Mathieu), TRUELLE (Catherine), « L'accueil des croisières internationales à Québec : s'agit-il d'un projet de développement territorial ? », dans Laurence BHÉRER, Jean-Pierre COLLIN, Eric KERROUCHE, Jacques PALARD (dir.), *Jeux d'échelle et transformation de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2004, p. 237-288, p. 10. Les travaux portant sur l'état de la démocratie locale sont relativement peu nombreux au Québec. Le niveau local semble constituer, y compris pour les chercheurs, un lieu sans enjeu politique louable ou digne de ce nom. C'est du moins le constat que font Laurence Bhérer. BHÉRER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif. La politique consultative de la Ville de Québec*, Université Montesquieu Bordeaux IV, Institut d'études politiques de Bordeaux, thèse de doctorat, 2003, p. 109.

jouxté l'arrondissement historique de Québec. Bien qu'une toute petite partie de ce territoire soit incluse dans le périmètre de l'arrondissement historique, les règlements d'urbanisme s'imposant sur l'ensemble de la Pointe-à-Carcy apparaissent très peu contraignants. Le port de Québec, géré par le Port autonome de Québec (APQ), organisme dépendant du fédéral et sur lequel la municipalité québécoise n'a qu'un pouvoir très relatif, occupe la plus grande partie de ce terrain. L'aménagement de la Pointe-à-Carcy est appréhendé par les différents gouvernements et par les autres acteurs (promoteurs, CCVQ, CMSQ, Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port) s'y intéressant de façon très diverse. Des projets à visée touristique avec la création de pôles de loisirs⁹⁹⁷, l'extension du port pour créer un port d'attache⁹⁹⁸, ou d'amélioration du cadre de vie avec l'aménagement d'une plage autour du bassin Louise⁹⁹⁹, ainsi que des programmes immobiliers ou de développement à visée économique¹⁰⁰⁰ sont tour à tour (voire parfois en parallèle) proposés ou envisagés sur ce territoire. Ils émanent d'acteurs au profil très différents (municipalité, promoteurs immobiliers, associations d'habitants ou encore administrations fédérales) que Paul Villeneuve, Catherine Trudelle et Mathieu Pelletier regroupent, pour leur analyse en trois « larges types d'acteurs qui produisent l'activité conflictuelle »¹⁰⁰¹. Le premier type réunit les acteurs publics, soit la municipalité, les gouvernements provincial et fédéral et le secteur parapublic ; le second est structuré

⁹⁹⁵ Le chapitre 2 de HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie Urbaine de Québec.*, Québec, Editions du Méridien, 1994 ; VILLENEUVE (Paul), PELLETIER (Mathieu), TRUDELLÉ (Catherine), « L'accueil des croisières internationales à Québec... », *art. cit.* Les revues de presse réalisées par la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port rendent également compte de ces conflits sur le long terme, Archives personnelles de Léonce Naud. Précisons enfin que les années quatre-vingt-dix correspondent à de fortes revendications citoyennes pour participer davantage à la vie politique locale. Ces revendications ont pour principales origines des initiatives d'individus ou de groupes de Québécois du quartier Saint-Jean Baptiste, quartier jouxtant l'arrondissement historique de Québec. Voir VILLENEUVE (Paul), « The Saint Jean-Baptiste Neighbourhood in Quebec City : A microcosm of the relations between the state and civil society », *Le Géographe canadien*, vol. 37, n° 2, 1993, p. 167-173.

⁹⁹⁶ Voir VILLENEUVE (Paul), « Cohésion sociale et aménagement du littoral à Québec », dans Françoise PÉRON (dir.), *Le patrimoine maritime. Construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 85-89.

⁹⁹⁷ Par exemple avec l'implantation d'un complexe cinématographique Imax, projet soumis par un promoteur privé et accepté par la municipalité au cours des années quatre-vingt.

⁹⁹⁸ Un tel projet est régulièrement remis au goût du jour : il est d'abord formulé tel quel à la fin des années soixante-dix, puis repris avec une dimension touristique importante à la fin des années quatre-vingt-dix.

⁹⁹⁹ Ce projet est proposé et défendu depuis le début des années quatre-vingt-dix par Léonce Naud et repris par l'association québécoise *Gens de baignade* – créée en 1998. Voir : www.gensdebaignade.org

¹⁰⁰⁰ L'agrandissement du port est régulièrement évoqué depuis le milieu des années soixante-dix. Les projets successifs sont l'objet de contestations et d'oppositions vives. Elles émanent tantôt des habitants – organisés en particulier autour de la coalition pour la sauvegarde du Vieux Port – par des administrations municipales provinciales, voire parfois fédérales. Voir les revues de presse réalisées par les participants à la coalition pour la sauvegarde du Vieux Port, archives personnelles de Léonce Naud.

autour des acteurs économiques et de leurs représentants (Chambre de commerce) et enfin le troisième est constitué des citoyens souvent regroupés en associations, comprenant notamment le Comité de citoyens du Vieux Québec et le Conseil des monuments et des sites du Québec. Cette typologie permet aux auteurs d'analyser l'évolution des rapports de force entre ces trois types d'acteurs lors de conflits urbains portant sur ce terrain depuis les années soixante. Ils concluent à un élargissement de la vie démocratique et à l'amélioration des pratiques d'aménagement auxquels la mise en œuvre de processus de consultation publique aurait contribué. Ils soulignent notamment que les acteurs dits publics agissent plus souvent en proposant des projets qu'en tant qu'opposants et que le troisième type d'acteurs (les citoyens) apparaît beaucoup plus souvent et devient plus offensif, y compris comme force de proposition, à partir de la fin des années quatre-vingt et, plus encore, à partir de l'arrivée au pouvoir du maire L'Allier

1002 .

Nous nous appuyons sur cette analyse pour questionner la prise en compte de la notion de patrimoine mondial comme argumentaire dans des conflits urbains québécois et, partant, pour repérer quelques processus d'apprentissage. L'analyse et les conclusions de Paul Villeneuve, Catherine Trudelle et Mathieu Pelletier nous semblent ici particulièrement heuristiques. Nous essaierons de déconstruire davantage encore les types d'acteurs qu'ils proposent. Le recours à la notion de patrimoine mondial comme argumentaire dans ces conflits implique en effet l'intervention concrète d'individus affiliés à l'Unesco ou à l'Icomos international au nom de ces organismes et donnent à voir des tensions, par exemple au sein même de l'administration, qu'il nous serait impossible d'observer si nous conservions la typologie proposée. Deux conflits autour de projets concernant la Pointe-à-Carcy nous intéressent particulièrement. Ils ont lieu autour du projet de construction d'un cinéma Imax, auquel s'ajoute celui de la construction d'une école navale, se déroulant à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, puis lors de la proposition de construction d'un terminal de croisière à la fin des années quatre-vingt-dix et au début des années deux mille. Dans les deux cas, ces projets sont mentionnés lors de réunions du Comité du patrimoine mondial et sont l'objet d'expertise transnationale par des adhérents de l'Icomos international. Avant d'analyser les actions et les réactions de ces organismes internationaux, nous apportons quelques précisions sur ces projets, leurs contextes, les enjeux et les acteurs qui en sont partie prenante.

¹⁰⁰¹ VILLENEUVE (Paul), PELLETIER (Mathieu), TRUELLE (Catherine), « L'accueil des croisières internationales à Québec... », *art. cit.*, p. 8.

¹⁰⁰² Paul Villeneuve, dans un autre article formule une hypothèse assez stimulante sur la démocratie locale : selon lui, « tout se passe comme si les pratiques locales s'étaient lentement démocratisées, au moins au plan de la démocratie formelle, au rythme de l'érosion et du rétrécissement de l'autonomie des gouvernements municipaux ». Cette hypothèse est toutefois rendue en partie caduque par le processus des fusions municipales. Voir VILLENEUVE (Paul), « Les vicissitudes des partis politiques municipaux au Canada », dans Gérard BOSMENU, Pierre HAMEL, Georges LABICA (dir.), *Les formes modernes de la démocratie*, Paris/Montréal, L'Harmattan/PUM, 1992, p. 181-198. Voir également, sur les évolutions de la démocratie locale à Québec, la rupture que constitue l'arrivée de cet homme dans la mise en œuvre de la norme participative à Québec. Voir BHÉRER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif...*, *op. cit.*

Quand le *patrimoine mondial* s'invite dans les conflits urbains

Il est impossible d'analyser ces deux projets indépendamment l'un de l'autre et indépendamment des projets qui ont déjà auparavant suscité des controverses autour de l'aménagement de la Pointe-à-Carcy pour deux raisons au moins. Chacune des luttes urbaines entraîne, d'abord, des modifications dans les rapports de pouvoir et des évolutions dans la construction et la structuration des argumentaires. Ces projets émergent, ensuite, très souvent en parallèle les uns des autres, ou pour le moins, les temps de conflits se chevauchent, facilitant ainsi la constitution d'argumentaires communs. De fait, lorsque le premier projet de construction d'un cinéma Imax est rendu public par la municipalité québécoise au milieu des années quatre-vingt, des tensions fortes existent déjà autour d'un projet fédéral portant sur les terrains du port de Québec¹⁰⁰³. Cette période est également caractérisée par l'émergence d'une vie citoyenne plus structurée¹⁰⁰⁴ : 1986 marque notamment la renaissance du Comité de citoyens du Vieux Québec autour de la notion de patrimoine mondial (cf. *supra*) et la structuration de la « Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port » réunissant près de soixante-dix organismes¹⁰⁰⁵. Cette dernière est organisée autour d'universitaires, de professeurs de l'école d'architecture de Québec ainsi que d'adhérents du Conseil des monuments et des sites de Québec.

L'apprentissage local d'un argumentaire patrimoine mondial

Construire le cinéma Imax, dont le terrain doit être cédé par la municipalité de Québec à un promoteur immobilier, implique en préalable une modification du zonage de ces terrains afin que les constructions ne soient plus limitées à quinze mais à dix-neuf étages. Le projet Imax relève d'une volonté municipale, le maire Pelletier et ses adjoints travaillant alors de concert avec les promoteurs privés¹⁰⁰⁶. L'opposition forte des Québécois face à ce projet se structure d'abord autour de l'évolution du zonage¹⁰⁰⁷. Elle bénéficie de la dynamique opposant déjà des associations locales et des citoyens au projet fédéral¹⁰⁰⁸ ;

¹⁰⁰³ Ces derniers ont été, à la suite de *Québec 1984* – manifestation pour laquelle le gouvernement fédéral avait réalisé un aménagement partiel du port – proposés à des promoteurs privés qui prévoyaient l'installation de résidences haut standing, de centres commerciaux, etc. Ces tensions opposent alors essentiellement les administrations fédérales et municipales aux Québécois (en particulier aux citoyens habitant à proximité de ce lieu). HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie Urbaine de Québec.*, Québec, Editions du Méridien, 1994, p. 520.

¹⁰⁰⁴ QUESNEL (Louise), *La consultation des citoyens comme outil de la démocratie locale*, Toronto, Presses du CIRUR, 2000 ; BHÉRER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif...*, *op. cit.*

¹⁰⁰⁵ Parmi ces organismes figurent l'Icomos Canada, la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, l'Alliance for Historic Landscape Preservation, le Conseil du Travail du Québec, le Conseil central des syndicats nationaux, etc.

¹⁰⁰⁶ L'analyse menée par Paul Villeneuve, Catherine Trudelle et Mathieu Pelletier montre ainsi que les mandats de Jean Pelletier sont caractérisés par un nombre important de conflits urbains, certes relativement peu intenses, mais qui durent dans le temps. Pendant cette période, les acteurs économiques apparaissent régulièrement comme initiateurs de projets urbains.

l'opposition est essentiellement menée par le CCVQ et la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port. Les différentes institutions publiques concernées (l'APQ, le ministère des travaux publics, le ministère provincial de la Culture ou encore la municipalité) ont, à plusieurs reprises, été interpellées. L'un des arguments développés par les participants à cette « coalition citoyenne »¹⁰⁰⁹ s'appuie notamment sur la notion de patrimoine et sur la toute récente inscription sur la Liste du patrimoine mondial. L'un des piliers de la Coalition et l'un des plus grands opposants aux projets municipaux et fédéraux sur la Pointe-à-Carcy revient, en entretien, sur les raisons qui motivent alors l'opposition de ces Québécois, d'où il ressort que le raisonnement s'appuie d'abord sur un rapprochement entre le patrimoine québécois et le port, ce dernier serait une partie du patrimoine de la ville en même temps qu'il lui donnerait sens :

« C'est là que l'école d'architecture d'abord et le Conseil des monuments et des sites ont tenu des conférences de presse en disant « on ne peut pas laisser faire une chose comme ça, on n'a pas le droit de construire comme ça aux abords d'un arrondissement historique qui est sur la liste du patrimoine mondial », sur le bord fluvial, donc de couper le Vieux Québec de ce qui lui a donné naissance, parce que Québec s'est développé autour de son port. »¹⁰¹⁰

La référence au patrimoine et au patrimoine mondial construite par les opposants aux projets de la Pointe-à-Carcy est développée à partir des travaux des universitaires les plus en vue alors à Québec, individus par ailleurs mobilisés à l'époque au sein de l'Icomos Canada et dont la présence ou les écrits ont contribué à créer, à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, le contexte favorable à la fabrication d'un dossier de candidature pour l'arrondissement historique de Québec (cf. *supra*). De fait, il s'agit d'individus¹⁰¹¹ connaissant très bien les textes internationaux (en particulier la Convention du patrimoine mondial) en matière de protection et de conservation du patrimoine ainsi que les caractéristiques et les particularités du patrimoine québécois¹⁰¹². Les travaux et les réflexions menés dans le cadre des oppositions à ces projets permettent d'établir un discours centré sur les perspectives

¹⁰⁰⁷ ROUTHIER (Benoît), « Feu vert à Imax dans le Vieux Port », *Le Soleil*, 27 juin 1991 ; BOURQUE (François), « Imax : le projet de dézoning est battu aux voix », *Journal de Québec*, 16 juillet 1991 ; BOURQUE (François), « Le projet Imax sera de nouveau soumis au Conseil », *Journal de Québec*, 25 juillet 1991.

¹⁰⁰⁸ Voir les articles de journaux québécois dans la revue de Presse élaborée par la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port, « Arrondissement historique de Québec. Réaménagement du front fluvial et du Vieux Port, communiqué de presse », octobre 1992 ; Archives personnelles de Léonce Naud. En outre, à la même époque, cinq citoyens poursuivent en Cour supérieure les autorités municipales pour favoritisme et non-respect des règles d'aménagement. Voir CIMON (Jean), *Promoteurs et patrimoine urbain. Le cas du Vieux Québec*, Montréal, Editions du Méridien, 1991.

¹⁰⁰⁹ Entretien avec Pierre. Larochelle, universitaire retraité – Ecole d'architecture de Québec, 13 février 2003.

¹⁰¹⁰ *Idem.*

¹⁰¹² Nous avons ainsi pu retrouver dans les documents de travail de cette coalition, des exemplaires du dossier d'inscription de l'arrondissement historique de Québec annoté et souligné afin d'en extraire les éléments pouvant servir leurs argumentaires. Archives personnelles de Léonce Naud.

visuelles de l'arrondissement historique de Québec et sur leur protection ¹⁰¹³ : elles doivent être maintenues pour protéger la vue du Saint-Laurent depuis la terrasse Dufferin et pour que le Vieux Québec puisse être « *admiré lorsqu'on arrive en bateau comme les premiers arrivants...* » ¹⁰¹⁴. Cet argumentaire vient compléter ceux portant sur les enjeux économiques et sociaux du projet ¹⁰¹⁵, il est non seulement décliné de manière scientifique par ces universitaires, mais est également présenté de manière ludique aux habitants des quartiers concernés ¹⁰¹⁶. Autrement dit, cet argumentaire s'appuie non seulement sur une représentation culturelle du patrimoine québécois, mais également sur une représentation sentimentale. Une manifestation publique réunit sept cent cinquante personnes en juin 1988, des représentations auprès du ministère des Travaux Publics sont organisées et pas moins de cinquante cinq mémoires sont déposés lors de la tenue de la consultation publique que la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port réussit à obtenir en 1989 ¹⁰¹⁷. Le rapport Boulet ¹⁰¹⁸, document issu de cette consultation publique, devient le document de référence pour les discussions relatives à l'aménagement de la Pointe-à-Carcy au cours des années quatre-vingt-dix. Il reprend à son compte l'argument du patrimoine mondial et la protection du patrimoine du Vieux Québec, en particulier à travers l'idée des perspectives visuelles, impliquant un aménagement raisonné du vieux port (cf. les recommandations 4 et 5). La notion de patrimoine mondial et l'inscription sur

¹⁰¹¹ Pierre Larochelle travaille, en ce milieu des années quatre-vingt, essentiellement sur les perspectives visuelles des lieux [voir notamment : LAROCHELLE (Pierre), NEUMANN (Naomi), CHOUINARD (Roger), *Les composantes des façades dans l'architecture des quartiers populaires urbains anciens : rapport de recherche*, Québec, 1984], Luc Noppen s'est déjà largement illustré à travers des publications analysant le patrimoine de la ville, observant et critiquant les pratiques en matière de restauration. Elue, en 1985, présidente du Conseil des monuments et des sites du Québec, France Gagnon-Pratte prend la direction de la revue *Continuité* et des éditions du même nom lors de leur création, seule publication de langue française en Amérique du nord dédiée au patrimoine. Elle produit une thèse sur *l'Architecture et la nature à Québec au XIX^{ème} siècle : les villas*. Après une carrière dans le privé en tant qu'urbaniste et architecte, Claude Dubé se consacre à l'enseignement à l'école d'architecture de Québec, il est actuellement responsable de la Chaire Unesco en patrimoine culturel.

¹⁰¹³ Voir « Le quartier Vieux-Québec / Basse-Villes, processus d'aménagement. » Mémoire de Pierre Larochelle et Denise Piché, Professeurs à l'école d'architecture, Consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux Québec / Basse-Ville, mai 1991 ainsi que, par exemple, les arguments développés dans le courrier Claudette Blais, présidente du Comité de citoyens du Vieux Québec à Monsieur Stephan Moushian, coordonnateur régional en environnement, le 4 mars 1994. Archives personnelles de Léonce Naud.

¹⁰¹⁴ Entretien avec Pierre Larochelle, universitaire retraité – Ecole d'architecture de Québec, 13 février 2003.

¹⁰¹⁵ Voir les mémoires remis par la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Québec : « Comment une ville du patrimoine mondial peut-elle avoir la mémoire si courte ? » *Mémoire des porte-parole de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port, Consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec / Basse-Villes*, mai 1991 ; « Le quartier Vieux-Québec / Basse-Villes, processus d'aménagement. » *Mémoire de Pierre Larochelle et Denise Piché, Professeurs à l'école d'architecture, Consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux Québec / Basse-Ville*, mai 1991.

¹⁰¹⁶ La coalition organise ainsi des journées de sensibilisation pour les Québécois selon les récits de Léonce Naud et de Pierre Larochelle.

la Liste de l'arrondissement historique de Québec deviennent un argument essentiel pour exiger la protection du Vieux Port et pour réfléchir à son aménagement en cohérence avec les quartiers qui l'entourent. Les membres du comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy en reprenant à leur compte ces arguments les rendent légitimes ; ils consacrent en même temps la parole relative à la protection du patrimoine urbain de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port. Dès lors, l'Unesco, le patrimoine mondial et l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont régulièrement invoqués par les associations ainsi que par les représentants des différentes administrations concernées à l'exception notable des agents et des dirigeants de l'Administration portuaire de Québec¹⁰¹⁹. La lecture des revues de presse réalisées par la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port révèle toutefois que les arguments construits à partir de l'Unesco, du patrimoine mondial ou de l'inscription sur la Liste de l'arrondissement historique de Québec sont relativement peu mentionnés, alors même que les articles portant sur ces conflits urbains sont très nombreux. La portée de ces arguments est, pour le moment, effective essentiellement vis-à-vis de gouvernements et d'institutions impliqués dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

¹⁰¹⁷ Ce point est rappelé dans VILLENEUVE (Paul), PELLETIER (Mathieu), TRUELLE (Catherine), « L'accueil des croisières internationales à Québec... », *art. cit.* Voir également dans nos sources, par exemple le courrier de France Gagnon-Pratte – Présidente de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port adressée à l'Honorable Brian Mulroney – Premier ministre du Canada dont l'objet est précisément : « la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port exige le respect du moratoire sur toute privatisation ainsi que la tenue d'audiences publiques », Archives personnelles de Léonce Naud. Ce courrier est par ailleurs adressé également au directeur général de l'Unesco, au secrétaire général de la commission canadienne pour l'Unesco, au président du Comité du patrimoine mondial, au rédacteur en chef de Le Courrier de l'Unesco, au maire de Québec, au maire de Montréal et au maire de Toronto, au premier ministre du Québec ainsi qu'à certains de ces ministres, au président de Parcs Canada ainsi qu'à plusieurs responsables de Port de Québec.

¹⁰¹⁸ *Rapport du comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy (rapport Boulet)*, septembre 1989, 123p. Ce rapport fait suite aux audiences publiques tenues du 12 au 22 juin 1989. Ce rapport précise que l'aménagement de la Pointe-à-Carcy doit suivre quatre principes : 1. la Pointe-à-Carcy doit demeurer un espace public ; 2. la Pointe-à-Carcy est un port maritime et cette fonction doit prévaloir ; 3. l'aménagement de la Pointe-à-Carcy doit respecter son caractère historique et mettre en valeur son patrimoine architectural ; 4. on doit sauvegarder, sur la Pointe-à-Carcy, la liberté du champ visuel en direction du fleuve et du cap Diamant ; 5. on doit intégrer soigneusement tout projet d'aménagement à l'environnement naturel et urbain de la Pointe-à-Carcy ; 6. la rentabilité économique de la Pointe-à-Carcy tient à un ensemble de facteurs qu'on ne peut ramener simplement à la valeur marchande ou au rendement fiscal.

¹⁰¹⁹ Dans son courrier à l'intention de Pierre Larochelle du 20 janvier 1989, par exemple, J.D. Collinson – Environnement Canada, assure de son intention de protéger au mieux le Vieux Québec et de respecter la Convention du patrimoine mondial et l'engagement canadien pris lors de l'inscription de l'arrondissement historique de Québec



L'arrondissement historique de Québec et son environnement immédiat

(Source : googleearth)

Les préconisations du rapport Boulet sont cependant rapidement l'objet de dérogations¹⁰²⁰ et les travaux de sensibilisation et d'opposition de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port se poursuivent¹⁰²¹. Ses revendications portent principalement sur l'adoption d'un « *plan d'aménagement de l'ensemble du secteur avant d'accepter quelque projet* »¹⁰²². Selon eux, les projets concernant la Pointe-à-Carcy devraient systématiquement « *démontrer que les recommandations de l'Unesco en matière de*

¹⁰²⁰ Le premier organisme à déroger aux principes d'aménagement établis par le rapport Boulet est le ministère de la Défense (administration fédérale). De fait, les responsables de ce ministère font ériger sur le site une école navale et son campus à la fin des années quatre-vingt.

¹⁰²² Propos de France Gagnon-Pratte, présidente de la coalition pour la sauvegarde du Vieux Port, présenté dans « Un musée des sciences naturelles serait « moins pire » qu'Imax », *Le Soleil*, 10 avril 1992.

*protection des ensembles historiques ont été considérées »*¹⁰²³. Les actions initiées par le CCVQ et la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port mobilisent les différents canaux et moyens auxquels ces associations ont accès : pétitions, manifestations publiques, courriers aux différentes administrations concernées, y compris à l'Unesco. Cette dernière démarche nous intéresse précisément. Dès le printemps 1988, des courriers alertant l'Unesco sont envoyés au Président du Comité du patrimoine mondial¹⁰²⁴. Par la suite, plusieurs lettres, écrites par des membres de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port, emmenés notamment par le Conseil des monuments et des sites du Québec, lui sont à nouveau adressées¹⁰²⁵. Finalement, un dossier argumenté est envoyé au président du Comité du patrimoine mondial¹⁰²⁶ ainsi qu'aux responsables de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Canada, soit à Parcs Canada. Ce dernier envoi est finalement suivi de réactions officielles des organismes internationaux. Auparavant seules des réunions de travail et de discussions entre agents de l'Unesco et fonctionnaires canadiens avaient eu lieu. L'un de nos enquêtés précise, en entretien, l'objectif d'une telle démarche, d'où il ressort des attentes relativement importantes à l'égard des agents et des représentants de l'Unesco, ces derniers devant être en mesure d'arrêter le projet :

« Nous n'arrivons pas à nous faire entendre ici, alors on s'est dit que, au moins, le gouvernement du Canada serait obligé de se justifier... et ça il n'aime pas beaucoup. (...) Bon il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois. D'abord parce qu'au

¹⁰²¹ Voir par exemple, outre les multiples courriers adressés aux différentes administrations concernées, *Comment une ville patrimoniale peut-elle avoir la mémoire si courte ?*, Mémoire des porte-parole de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port, Consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux Québec / Basse-Ville, mai 1991 ; *Le quartier Vieux-Québec / Basse Ville, processus d'aménagement*, Mémoire présenté par Pierre Larochelle et Denise Piché, professeurs à l'école d'architecture, Consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec / Basse Ville, mai 1991.

¹⁰²³ CCVQ, courrier à Monsieur Stephan Moushian – coordonnateur régional en environnement, 4 mars 1994, p. 3. Archives personnelles de Léonce Naud.

¹⁰²⁴ Ce sont d'abord des démarches individuelles à l'image du courrier que Jacques Dalibard envoie le 4 novembre 1988 au Ministre de l'Environnement canadien afin d'exprimer ses inquiétudes touchant l'avenir des propriétés du gouvernement fédéral dans le Vieux Port de Québec. Archives personnelles de Gisèle Cantin.

¹⁰²⁵ Voir notamment la lettre que Pierre Larochelle adresse à James Collinson – président du comité du patrimoine mondial, le 11 novembre 1988, pour faire état de son étonnement à l'absence de suite donnée à leurs alertes du printemps 1988 et demander une rencontre officielle avec les responsables du Comité du patrimoine mondial. Archives personnelles de Léonce Naud : « les responsables de la coalition sont très étonnés du fait qu'à aucun moment, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco n'a jugé bon d'envoyer quelqu'un pour les rencontrer et entendre ce qu'ils ont à dire alors que les membres de cette coalition poursuivent depuis deux ans déjà leurs réflexions et leurs études sur tous les aspects de ce dossier. »

¹⁰²⁶ Les lettres adressées au directeur de l'Unesco sont accompagnées de plans, de photos et d'explications précises telles que les écrits de Pierre Larochelle : LAROCHELLE (Pierre), « Québec : un site du patrimoine mondial menacé », *Aquapolis*, 1, 3, 1992 et LAROCHELLE (Pierre), « Pour une politique de protection des sites culturels canadiens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial », *document de travail soumis à Icomos Canada*, 1992.

début, nous avons juste envoyé un courrier avec les noms de quelques uns d'entre nous et finalement eux autres [l'Unesco] ne prennent les plaintes au sérieux que quand elles sont vraiment argumentées. Donc nous avons envoyé nos dossiers et là ça a marché : ils ont parlé de nous ! »¹⁰²⁷ « La principale revendication de la cinquantaine d'organismes qui forment la coalition consiste précisément à réclamer le droit de se faire entendre conformément à une recommandation de l'Unesco qui dit que le gouvernement doit associer au maximum les collectivités et les populations concernées. »¹⁰²⁸

Il s'agit donc bien, à travers le recours aux organismes internationaux, de mettre le gouvernement canadien face à ses responsabilités. Le Comité du patrimoine mondial était, de 1982 à 1988, présidé par le Canada ; afficher ainsi au grand jour un problème dans la gestion du patrimoine historique canadien relève d'une forme de provocation. En quelques années, ces défenseurs du patrimoine québécois apprennent donc les règles et les rites de fonctionnement de l'Unesco. Ils adressent systématiquement, à partir de 1990, leurs courriers au Directeur de l'Unesco, au président du Comité du patrimoine mondial et aux responsables des administrations fédérales concernées. Remarquons qu'ils ne se réfèrent pas du tout entre 1988 et 1992 au premier colloque des villes du patrimoine mondial alors en préparation au sein de l'administration municipale¹⁰²⁹.

Le patrimoine mondial est donc convoqué dans les conflits autour des projets d'implantation de maison de l'image Imax sur l'initiative d'universitaires et de militants défenseurs des normes et des textes internationaux relatifs à la protection et à la conservation du patrimoine. Si les édiles locaux s'évertuent à minimiser les contraintes et les obligations liées à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, ces oppositions locales ramènent au premier plan les règles fondamentales que doivent respecter les gestionnaires de biens du patrimoine mondial. Les déclinaisons de l'application de telles normes au cas québécois, dans le cadre de conflits ouverts, permettent leur inscription dans des documents de référence pour l'aménagement urbain¹⁰³⁰. La référence au patrimoine mondial facilite un phénomène d'apprentissage des Québécois à l'égard du fonctionnement de l'Unesco : l'organisation internationale devient un moyen, un levier pour signifier largement leur désapprobation à certains projets et « *mettre sous les feux de la rampe les gens concernés : le maire ou le port !* »¹⁰³¹. C'est ce que donne à voir

¹⁰²⁷ *Propos de Léonce Naud, Militant actif de Gens de baignade à Québec, discussion non enregistrée, 22 novembre 2004.*

¹⁰²⁸ *Lettre de Pierre Larochelle adressée à James Collinson – président du comité du patrimoine mondial, le 11 novembre 1988, pour faire état de son étonnement à l'absence de suite donné à leurs alertes du printemps 1988 et demander une rencontre officielle avec les responsables du Comité du patrimoine mondial. Archives personnelles de Léonce Naud.*

¹⁰²⁹ Lors de ce premier colloque en 1991, Jacques Lamarche président du CCVQ ne mentionne pas ce conflit lors de son intervention officielle. Voir LAMARCHE (Jacques), « Un indicateur : l'adhésion des citoyens », dans VILLE DE QUÉBEC, *Actes du premier colloque des villes du patrimoine mondial*, « La sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution », 30 juin – 4 juillet 1991, p. 485-498.

¹⁰³⁰ C'est le cas dans le rapport Boulet [BOULET (Gilles), *Les démarches du Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy*, 1989], mais aussi dans le rapport de la Commission des biens culturels établi en 1995 [COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Pointe-à-Carcy. Principes d'aménagement et d'intervention*, Document n°1, 1995].

l'analyse du deuxième appel lancé auprès de l'Unesco.

Patrimoine mondial et opposition citoyenne : l'absence de l'Ovpm

Lorsque la proposition de faire du port de Québec un terminal de croisière émerge à l'automne 1999¹⁰³², les Québécois sont déjà organisés. Les principaux membres de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port ne tardent pas à se réunir et à former une nouvelle coalition (la Coalition pour l'aménagement de la rive fluviale), à compléter et à argumenter pour lutter contre ce nouveau projet¹⁰³³. Si les formes de mobilisation sont assez similaires, les oppositions sont en partie différentes. Cette fois-ci, les administrations municipales et provinciales ainsi que certains organismes fédéraux se montrent également réticents au projet de l'Administration portuaire de Québec¹⁰³⁴. Rapidement, la Convention du patrimoine mondial est mentionnée dans les argumentaires de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port, dans certains discours de la municipalité¹⁰³⁵, qui souhaite une concertation en amont du projet avec les dirigeants de l'APQ, ainsi que dans ceux produits par Parcs Canada, comme le rappelle ce fonctionnaire de l'administration canadienne :

« Puis est arrivé le problème avec le port qui dure toujours. Dans ce cas-ci c'était la responsabilité du gouvernement fédéral, mais d'un organisme sur lequel nous n'avons aucun contrôle. J'ai fait ma carrière au ministère de l'environnement et à Parcs Canada et je peux vous dire que lorsqu'il y a des décisions économiques importantes, la voix du ministère de l'environnement du Canada n'a pas beaucoup de poids. (...) On leur dit, on leur rappelle au ministère des transports et à l'administration du port de Québec. Notre ministre a écrit aux personnels responsables de l'administration du port de Québec en leur disant que le Canada a ratifié la convention du patrimoine mondial, laquelle édicte certaines obligations dont celle de ne pas créer de dommages aux sites du patrimoine mondial. »¹⁰³⁶

Le conflit traverse donc le premier type d'acteurs identifié par Paul Villeneuve, Mathieu

¹⁰³¹ Propos de Léonce Naud, Militant actif de Gens de baignade à Québec, discussion non enregistrée, 22 novembre 2004.

¹⁰³² L'APQ prévoit de faire du quai n°22 un point principal d'activité pour les navires de croisière et non plus un simple port d'escale.

¹⁰³³ VILLENEUVE (Paul), PELLETIER (Mathieu), TRUELLE (Catherine), « L'accueil des croisières internationales à Québec... », *art. cit.* ; voir également les « avis et prises de position dans les n° 83, 84, 85 et 89 de la revue Continuité.

¹⁰³⁴ Parmi les événements survenus à la fin des années quatre-vingt-dix, il a été décidé que la Pointe-à-Carcy devait être transférée à la Ville de Québec. Le nouveau projet proposé passe outre cette décision.

¹⁰³⁵ La référence à l'Unesco et à la Convention du patrimoine mondial est en revanche absente des discours de soutien que formulent les libéraux provinciaux et fédéraux. Voir notamment BERNIER (Marc-François), « L'Allier et Delisle se crèpent le chignon », *Le Journal de Québec*, 9 mars 2000.

¹⁰³⁶ *Entretien avec Gisèle Cantin, chargée de mission Patrimoine mondial, Lieux historiques nationaux – Parcs Canada, 13 mars 2003.*

Pelletier et Catherine Trudelle¹⁰³⁷. Parmi ces acteurs, la municipalité québécoise menace même de porter l'affaire devant le Comité du patrimoine mondial¹⁰³⁸. Il n'est en revanche, à aucun moment question de faire appel à l'Ovpm pour défendre les intérêts de la municipalité québécoise : « *ce n'est pas son rôle* » nous assure le maire de Québec en entretien¹⁰³⁹. Si l'Unesco et le patrimoine mondial sont invoqués dans ce nouveau conflit, ils ne sont pas déclinés dans les mêmes formes par les différents acteurs impliqués et les argumentaires sont construits différemment. L'appel à la protection des perspectives visuelles du début des années quatre-vingt-dix cède la place à la défense de l'accès au fleuve pour le public (entendre les citoyens et les touristes) comme le souligne, par exemple, cet extrait de lettre adressée à l'Unesco par la présidente du CMSQ :

« A Québec, le secteur de la Pointe-à-Carcy demeure un des rares accès publics au fleuve Saint-Laurent. Ce lieu très animé parce que très fréquenté par les résidents, les visiteurs et les millions de touristes. En effet, au même titre que les Plaines d'Abraham, la Pointe-à-Carcy est considérée par le public comme un lieu de promenade, de détente et de contemplation du fleuve et de la vieille ville de Québec, juchée sur le Cap Diamants. Nous ne saurions donc admettre que ce lieu soit affecté à des activités privées qui, sans aucun doute, excluraient un très grand nombre de ces utilisateurs actuels. »¹⁰⁴⁰

C'est l'argument principal retenu par le CMSQ donc, par la Coalition pour l'aménagement de la rive fluviale et par les différents organismes non gouvernementaux mobilisés : les représentations sentimentales et économiques du lieu s'affrontent, la représentation culturelle s'efface de ces argumentaires. Les courriers adressés au directeur de l'Unesco ou au président du Comité du patrimoine mondial par les membres de la Coalition font également systématiquement état du non respect, selon eux, par l'administration portuaire de Québec des recommandations établies par l'Unesco en 1992 à la suite du conflit Imax¹⁰⁴¹. Ces acteurs soulignent en particulier le refus de l'Administration portuaire de Québec de travailler en concertation et de négocier avec les édiles locaux¹⁰⁴² et ne soumet, au départ, le projet qu'à débat et examen public. Cette dérogation aux recommandations de

¹⁰³⁷ VILLENEUVE (Paul), PELLETIER (Mathieu), TRUELLE (Catherine), « L'accueil des croisières internationales à Québec... », *art. cit.*

¹⁰³⁸ LESTAGE (Marc), « Québec se rabat sur l'Unesco. La Ville espère bloquer le projet. », *Le Soleil*, 13 juin 2000.

¹⁰³⁹ Entretien avec Jean-Paul L'Allier, maire de Québec de 1989 à 2005, 2 mars 2004.

¹⁰⁴⁰ **Courrier du 22 novembre 2000 de France Gagnon-Pratte – présidente du CCVQ – à Mesdames et Messieurs les membres du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco. Dossier d'inscription de l'arrondissement historique de Québec n°300, Centre de documentation Unesco-Icomos.**

¹⁰⁴¹ Courrier du 26 avril 2000 de France Gagnon-Pratte – présidente du CCVQ – à l'intention de Monsieur Koïchiro Matsuura – directeur général de l'Unesco : « Puisque l'Administration portuaire de Québec ne présente aux citoyens que le projet de la Pointe-à-Carcy et que ce projet contrevient aux prescriptions de l'Unesco en matière de protection du patrimoine mondial, le Conseil... » Archive de Administration portuaire de Québec.

¹⁰⁴² Comme suggéré par les recommandations de l'Unesco et comme prévu dans le cadre du comité de concertation du patrimoine établi en 1992 par la municipalité de Québec et les gouvernements provincial et fédéral (cf. *supra*).

l'Unesco n'est toutefois pas relayée officiellement par les administrations publiques auprès de l'Unesco : seuls les membres du CCVQ ou de la Coalition pour l'aménagement de la rive fluviale font effectivement appel aux organisations internationales pour que leurs représentants interviennent dans ce conflit et s'opposent au projet de l'APQ. La médiatisation du conflit dans la presse locale et provinciale suit un processus similaire à celle relative au conflit Imax du début des années quatre-vingt-dix : très rares sont les articles qui déclinent l'argumentaire construit à partir des normes internationales et des recommandations portant sur la gestion du Vieux Québec établies par l'Unesco. Reste que ces plaintes et ces recours auprès des organisations internationales sont prises, en ce début des années 2000, très au sérieux par les différents acteurs en conflit. L'Administration portuaire de Québec s'adresse dès juin 2000 au cabinet d'avocats Langlois Gaudreau afin de mieux connaître l'Unesco, l'Icomos et leurs actions. Le document alors établi conclut « *qu'il n'existe aucun pouvoir réellement coercitif attribué à l'Unesco, seul un pouvoir de recommandation et d'assistance semble être envisageable (...)* » et « *que les pouvoirs octroyés à Icomos sont peu contraignants* »¹⁰⁴³. La note interne se veut ainsi rassurante. Elle souligne d'ailleurs en conclusion que « *bien que la Ville de Québec désire recourir à l'Unesco et à l'Icomos pour freiner le projet du port, (...) si la procédure prévue aux lois canadiennes est respectée ces entités ne pourront par les pouvoirs qui leur sont conférés dans les textes qu'elles appliquent empêcher la réalisation de ce projet si les autorités canadiennes n'y voient rien de mal* »¹⁰⁴⁴. Pour respecter les lois canadiennes, les élus québécois, les dirigeants de l'Administration portuaire de Québec, le ministère fédéral des travaux publics et la Communauté urbaine de Québec décident conjointement, début 2000, d'établir un processus délibératif autour du projet de terminal de croisières¹⁰⁴⁵ : une Commission de consultation publique est organisée, conformément à la *loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, au printemps 2000¹⁰⁴⁶. Le terminal de croisière est inauguré le 9 septembre 2002 ; les démarches menées auprès des organisations internationales sont donc sans conséquence majeure sur le devenir du projet en lui-même. Toutefois, il est intéressant de remarquer que la création d'une commission de consultation publique n'engendre pas l'arrêt des mobilisations québécoises auprès des organisations internationales. De nombreux courriers sont, entre juin 2000 et novembre 2001, adressés au Centre du patrimoine mondial, au directeur de l'Unesco et au président du Comité du patrimoine mondial ainsi qu'aux représentants de Parcs Canada ; aucun en revanche n'est envoyé auprès de l'Ovpm. Ces courriers sont

¹⁰⁴³ Note interne de Nicolas Courcy – Langlois Gaudreau Avocats – à Monsieur Gaudreau – Directeur de l'APQ – sur l'objet Recherche concernant l'Unesco et l'Icomos, 3 juillet 2000, p. 2-3. Archives de l'Administration portuaire de Québec.

¹⁰⁴⁴ Idem, p. 3.

¹⁰⁴⁵ VILLENEUVE (Paul), PELLETIER (Mathieu), TRUELLE (Catherine), « L'accueil des croisières internationales à Québec... », *art. cit.*

¹⁰⁴⁶ Au cours des travaux de cette commission, quarante-trois mémoires sont déposés et trente-deux personnes entendues. Les membres de la Commission recommande 1. que le projet se réalise à la Pointe-à-Carcy dans les meilleurs délais, 2. que plusieurs correctifs soient apportés au projet, 3. qu'un comité de suivi s'assure de la bonne évolution du projet, 4. que la Pointe-à-Carcy soit transférée à la Ville de Québec. COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE, *Rapport de la commission de consultation publique sur le projet de terminal de croisières à la Pointe-à-Carcy*, Québec, 12 juin 2000.

toujours signés par le CCVQ ou la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port et dénoncent les modalités d'élaboration du projet de terminal de croisières¹⁰⁴⁷. Ils engendrent finalement, malgré les lettres, dont des réponses rassurantes, envoyées par les agents de Parcs Canada au Centre du patrimoine mondial, une visite *in situ*, exigée par le Comité du patrimoine mondial¹⁰⁴⁸. Elle a lieu le 17 octobre 2001.

Les appels à l'aide, les dénonciations rapidement réalisées par les Québécois ne se font qu'à l'endroit de l'Unesco, organisme intergouvernemental garant de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les quelques échanges avec l'Icomos ont lieu dans le cadre du fonctionnement de l'Unesco. L'Organisation des villes du patrimoine mondial n'est pas interpellée, même lorsque les revendications sont appuyées, à la fin des années quatre-vingt-dix notamment, sur des représentations sentimentales du patrimoine. L'Ovpm apparaît rapidement assimilée par les Québécois à la municipalité de Québec. En outre, les Québécois engagés dans l'opposition à ces projets appréhendent, depuis longtemps, le patrimoine comme un objet scientifique et refusent d'en appeler à une organisation qu'ils jugent d'abord comme « *politique, un lieu où les maires se montrent* »¹⁰⁴⁹. Ils sont à la recherche d'une autorité s'imposant aux administrations fédérales, provinciales et municipales. Mieux, les analyses précédentes montrent que les dirigeants de l'Ovpm n'interviennent pas sciemment dans de tels conflits, n'intercèdent pas dans les relations villes-État. Reste à savoir ce qu'engendre la réserve des dirigeants de l'Ovpm sur les modes de régulation et sur la gestion des biens du patrimoine mondial. Lors de la venue d'agents ou de représentants des organisations internationales Unesco et Icomos, la prégnance de l'autorité étatique dans la fabrique et la mise en œuvre de politiques portant sur le patrimoine urbain est réaffirmée.

Prégnance des régulations étatiques

Dix ans séparent les deux visites de représentants de l'Icomos international à Québec. Elles font suite, l'une et l'autre, à des mobilisations et à des pressions très fortes de quelques Québécois convaincus de leur fait, sensibilisés et très bien informés des prérogatives et des compétences des différentes instances auxquelles ils font appel. Le retrait des promoteurs privés dans le cas du projet Imax, la construction de l'école navale de même que les évolutions subies par la mise en œuvre du projet de terminal de croisière ne peuvent cependant être imputés aux séjours à Québec et aux études de ces projets par des adhérents de l'Icomos international, ni d'ailleurs aux débats, aux

¹⁰⁴⁷ Courrier daté du 23.11.00 de M. Jacques Lamarche (Coalition pour l'aménagement du front fluvial de Québec) adressé à M. Francesco Bandarin, archives personnelles de G. Cantin (Parcs Canada).

¹⁰⁴⁸ Voir, par exemple, le projet de lettre du 16 janvier 2001 adressé à Francesco Bandarin – Directeur du Centre du patrimoine mondial – par Christina Cameron – Parcs Canada et déléguée du Canada auprès du Comité du patrimoine mondial – soulignant que trois conditions ont été posées pour que l'accord de Parcs Canada au projet de l'Administration portuaire soit effectif. Archives personnelles de G. Cantin. Voir également le document de travail interne *Éléments de réponse pour donner suite à la correspondance en date du 23.11.00 de M. Jacques Lamarche (Coalition pour l'aménagement du front fluvial de Québec) adressé à M. Francesco Bandarin*, archives personnelles de Gisèle Cantin (Parcs Canada).

¹⁰⁴⁹ Entretien avec Pierre Larochelle, universitaire retraité – Ecole d'architecture de Québec, 13 février 2003.

remarques et aux recommandations réalisées dans le cadre des réunions du Comité du patrimoine mondial. Les médiatisations, au-delà des frontières canadiennes, de ces conflits ainsi que la production de recommandations, émanant des organisations internationales, portant sur la gestion de l'arrondissement historique de Québec et de son environnement immédiat ne sont toutefois pas sans conséquences sur les régulations entre niveaux de gouvernement. Il s'agit en premier lieu, à travers l'analyse qui suit, de comprendre les contextes dans lesquels ces interventions ont lieu, les oppositions qu'elles rencontrent et les objectifs poursuivis à travers la production, par les organisations internationales, de recommandations. Nous essaierons de repérer les organismes internationaux mobilisés ainsi que ceux qui restent en marge afin de saisir progressivement comment le rôle d'arbitre de l'Unesco, rôle qui lui est affublé essentiellement par des acteurs locaux, influe sur les relations entre les multiples organismes engagés dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Des régulations traditionnelles et institutionnelles...

Les évaluations réalisées au début des années quatre-vingt-dix à Québec et portant sur le second projet Imax font suite à de nombreuses questions posées officiellement lors de réunions du Comité du patrimoine mondial ou dans des échanges téléphoniques et postaux entre agents de l'Unesco et ceux de Parcs Canada *via*, notamment, la commission canadienne ou l'ambassadeur canadien auprès de l'Unesco. Il en est de même des plaintes déposées par la Coalition pour l'aménagement de la rive fluviale en 2000. De manière générale, les plaintes reçues au Centre du patrimoine mondial sont réglées par des courriers, éventuellement des rapports réalisés par les administrations nationales habilitées, commissions nationales auprès de l'Unesco, ambassadeurs ou ministères, qui font état de la situation et expliquent généralement les mesures prises pour éviter toute dégradation du patrimoine ¹⁰⁵⁰. Plus précisément, les questions techniques, les éléments discutables ou objet de discussions sont étudiés conjointement par les administrations nationales concernées, par les comités nationaux de l'Icomos et par le secrétariat et le bureau de l'Icomos international. Lors de chacune des réunions du bureau du Comité du patrimoine mondial et lors de celle du Comité du patrimoine mondial, les représentants de l'Icomos établissent un rapport détaillé et argumenté des différentes plaintes et des réponses apportées par les gouvernements. De fait, comme le rappelle l'un des membres de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial, ce dernier ne remet presque jamais en cause les évaluations de l'Icomos et prend note des différents éléments qui lui sont présentés sans toutefois établir de véritable pression sur les pays connaissant des dérapages dans la gestion de biens du patrimoine mondial (cf. partie II) :

« Quand par exemple, les gens de Québec écrivent à l'Unesco pour se plaindre d'un projet, de quelque chose proposer par la ville, ou à la ville et ils disent qu'ils sont en train de menacer le site du patrimoine mondial. L'Unesco m'envoie la lettre, moi j'envoie la lettre à la province et à la ville pour dire bon comment

¹⁰⁵⁰ Ces échanges officiels entre institutions canadiennes et centre du patrimoine mondial ou Icomos international figurent dans le dossier d'inscription présent au centre de documentation Unesco-Icomos à Paris.

allons-nous répondre, pouvez-vous travailler ensemble pour rédiger une réponse qui a du bon sens et je la transmettrai à l'Unesco. Et Parcs Canada, vous avez probablement rencontré J. Déseautels, il s'assoit avec la ville, avec la province et il rédige une réponse et cela revient. Lors de la réunion du Comité, les membres vont avoir un rapport épais comme cela que personne ne regarde, mais le secrétariat va présenter certains rapports réactifs : ils vont dire « à la ville de Québec, nous avons eu cette plainte et les autorités canadiennes, ont répondu cela... » et cela va au procès verbal et parfois le comité va dire « on veut recommander que le Canada entreprenne des mesures ou nous présente un autre rapport parce que nous avons très peur que cela influence négativement... ». Mais nous avons de moins en moins ce genre de recommandations là. Et ce sont des recommandations déjà formulé par le secrétariat, pas par le comité, alors le secrétariat lit les rapports... mais il n'y a pas de débat. C'est comme est-ce que la ville de Québec devrait accepté un port d'attache pour prendre un exemple : est-ce acceptable ? c'est quoi les principes de base dans la gestion d'un site patrimonial ? Est-ce que les perspectives sont des éléments du patrimoine et si oui, quels sont les critères qui décident ; quand peut-on dire que cela affecte ou non ? comment voyons nous le standard patrimoine mondial pour la conservation ? Mais il n'y a jamais de discussion comme cela. »¹⁰⁵¹

De tels échanges et modes de régulation facilitent le classement sans suite des premières plaintes québécoises à la fin des années quatre-vingt. Jean Pelletier revient, en entretien, sur cet épisode, d'où il ressort que toute visite *in situ* de la part des organisations internationales est d'abord soumise à l'approbation des élites concernées¹⁰⁵² :

« En fait, tout à la fin de mon mandat, il y a eu quelques plaintes, je pense parce que j'ai eu un appel de l'ambassadeur de l'époque, qui était un ami, me demandant ce qui se passait... Alors je lui ai expliqué que ce n'était rien de plus qu'une nouvelle opposition à un projet local. Il a expliqué à l'Unesco que nous faisons bien attention et puis voilà. Mais je crois qu'après il y a eu des choses plus grave... mais ce n'était plus moi. »¹⁰⁵³

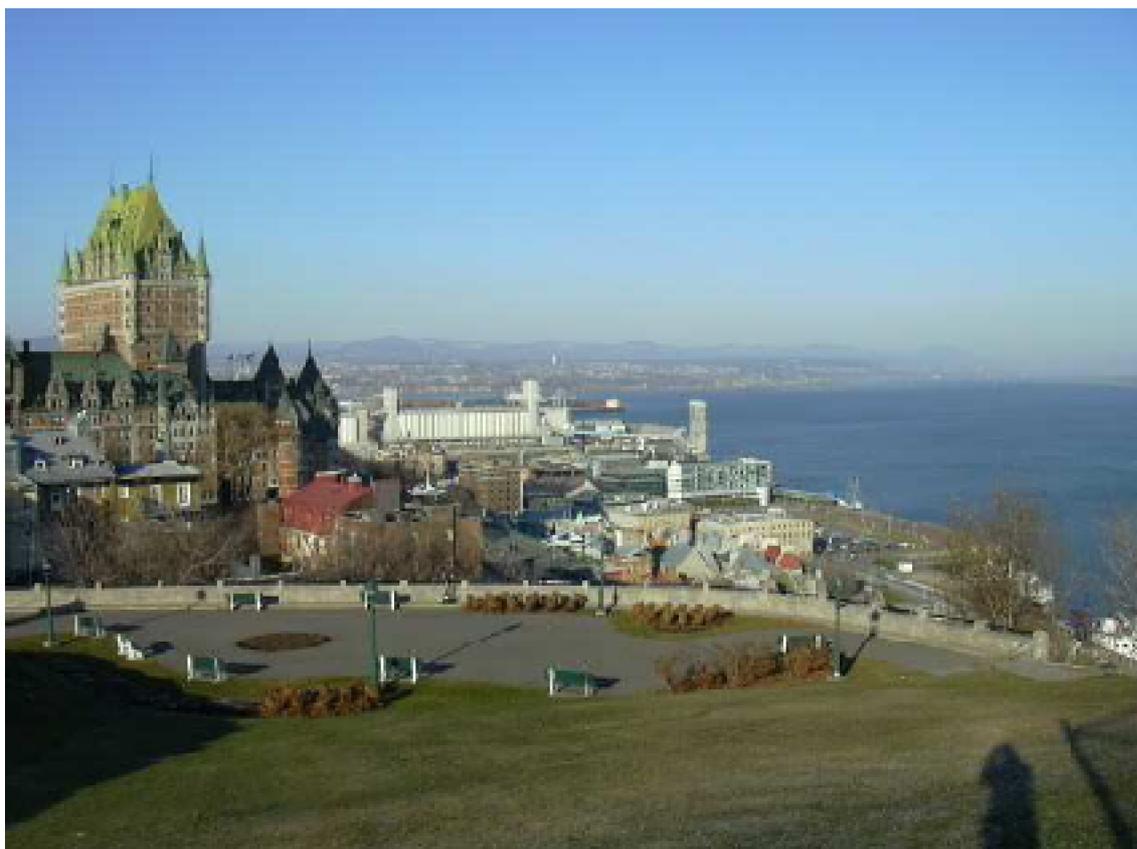
Les comptes-rendus des réunions du Comité du patrimoine mondial font état des discussions, des échanges, des inquiétudes émises par des adhérents de l'Icomos ou encore par certains participants au Comité du patrimoine mondial. Rares sont les cas où l'Iccrom, l'Icom ou encore l'Ovpm sont invités à donner leur point de vue sur l'état de conservation du patrimoine en question. Les institutions nationales sont les principaux référents du Centre du patrimoine mondial et du Comité du patrimoine mondial. Des problèmes et des difficultés de gestion du patrimoine québécois sont évoqués à plusieurs reprises au début et à la fin des années quatre-vingt-dix¹⁰⁵⁴ en dehors des années où des visites sur site sont réalisées. Les agents de Parcs Canada, le ministre de l'Environnement et l'ambassadeur canadien auprès de l'Unesco réalisent les réponses

¹⁰⁵¹ Entretien avec Christina Cameron, Chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial (depuis 1990) et responsable des activités liées au patrimoine mondial au Canada, Parcs Canada, gouvernement fédéral, 7 avril 2004.

¹⁰⁵² Ce fait nous a également été rapporté, hors enregistrement, par l'un des opposants québécois de l'époque. Il ne souhaite pas que son témoignage soit cité.

¹⁰⁵³ Entretien avec Jean Pelletier 23 mars 2004.

aux questions des organisations internationales et s'évertuent à rassurer et à assurer de leurs implications dans les projets en cours. L'État maîtrise alors les régulations et les relations entre la municipalité québécoise et le Comité du patrimoine mondial. Le cas québécois présente également deux moments où les régulations institutionnelles ne suffisent pas à résoudre les oppositions, à arrêter les appels auprès de l'Unesco de la part d'opposants à des projets municipaux ou fédéraux. Les représentants des organisations internationales sont alors amenés à intervenir dans les débats locaux : un rôle d'arbitrage leur est demandé (cf. *supra*), ils s'appuient finalement principalement sur la juridiction nationale pour assurer l'autorité des administrations publiques, principalement étatiques, dans la fabrique des politiques urbaines.



L'aménagement du port de Québec pour recevoir les croisières internationales – vue depuis les Plaines d'Abraham

(Photos : Sarah Russeil, 2004)

¹⁰⁵⁴ VILLENEUVE (Paul), PELLETIER (Mathieu), TRUELLE (Catherine), « L'accueil des croisières internationales à Québec... », *art. cit.*



L'aménagement du port de Québec pour recevoir les croisières internationales – vue depuis le fleuve Saint Laurent

(Photos : Sarah Russeil, 2004)

... à un arbitrage étatique rappelé par l'Unesco

Lors de la quinzième, puis lors de la seizième session du Comité du patrimoine mondial en 1991 et 1992, le cas de Québec est discuté et des *Recommandations de l'Icomos au Comité du patrimoine mondial au sujet de l'arrondissement historique de Québec* sont adoptées¹⁰⁵⁵. Ces recommandations font suite à deux évaluations, la première étant en grande partie contestée par le maire L'Allier. Elle est réalisée par l'Icomos Canada sollicité par le secrétariat de l'Icomos international et par les adhérents québécois de cet organisme. Elle résulte d'un travail à partir de documents écrits, de revues de presse et d'une proximité certaine avec des membres de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port¹⁰⁵⁶. Les remarques et les commentaires présents dans cette évaluation, dont le bureau du Comité du patrimoine mondial a eu connaissance en juin 2002, sont suivis d'une prise de position originale dans ce conflit de la part du secrétaire général de

¹⁰⁵⁵ *World Heritage Committee, Session XVI, Santa-Fé (Etats-Unis), 7-14 décembre 1992*, p. 16-17 ; Archives du Centre du patrimoine mondial WHC-92/CONF002/12. Le cas de Québec avait déjà été évoqué lors de la session de 1988, session au cours de laquelle le représentant du Canada avait assuré que la protection du patrimoine culturel du Vieux Québec serait garantie et le Comité averti de tout changement au sein du bien, cf. *Bureau of the World Heritage, Committee, Paris (France), 14-17 juin 1988* ; Archives du Centre du patrimoine mondial SC-88/CONF.007/13.

l'Icomos International. Suite à sa visite non officielle à Québec les 18 et 19 août 1992, Herb Stovel adresse en effet au directeur du Centre du patrimoine mondial, un courrier dans lequel il souligne les manques probants dont l'élaboration des projets de construction du cinéma Imax et de stationnement étagé font preuve et demande, en rappelant les décisions du bureau, une intervention rapide et significative du Comité du patrimoine mondial¹⁰⁵⁷. En s'adressant ainsi au nom de l'Icomos international auprès de l'Unesco, Herb Stovel affirme son soutien à la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Québec et s'écarte en partie du rôle d'expertise imparti à l'Icomos par la Convention du patrimoine mondial (tel que nous l'ont notamment décrit les salariés de l'Icomos (cf. partie II)), ainsi que des modes de régulation institutionnels qui président généralement à la résolution de telles situations. Les réactions de la municipalité québécoise ne se font pas attendre. Au cours du même mois de septembre 1992, le maire de Québec répond à Herb Stovel soulignant que « *si c'était là une démonstration de l'expertise qu'Icomos rend à l'Unesco et éventuellement à l'Organisation des villes du patrimoine mondial, [il] en serait extrêmement déçu* »¹⁰⁵⁸. Jean-Paul L'allier revient, dans son courrier, sur chacune des accusations formulées par le secrétaire général de l'Icomos précisant en amont de son propos qu'il « *est inadmissible qu'Icomos, ou peut-être n'est ce que son secrétaire général, commente les divers projets dans une ville du patrimoine mondial en n'entendant que la voix des opposants* »¹⁰⁵⁹. Il rappelle finalement les contextes politico-administratifs canadien et québécois dans lesquels s'inscrit le projet Imax (règles et lois, outils d'urbanisme et mise en place de consultation publique) et souligne l'absence d'effets néfastes d'un projet qui demeure, selon lui, très local. Ce faisant, Jean-Paul L'Allier resitue le conflit dans le contexte canadien et se réfère aux juridictions canadienne et québécoise pour obtenir un compromis et, parallèlement, met en question l'expertise que dit apporter l'Icomos international. Les conflits autour de l'expertise portant sur le patrimoine urbain apparaissent ici au grand jour avec la remise en cause des savoirs de

¹⁰⁵⁶ Les principales conclusions de cette évaluation sont : « 1. la Ville de Québec n'a pas offert de solution de remplacement pour l'implantation d'un cinéma dans un autre site ; 2. la réaction du gouvernement fédéral au projet a été désordonnée : le Ministère de l'Environnement n'a pas joué son rôle et assumé sa responsabilité dans ce dossier ; 3. les qualités esthétiques du cinéma projeté n'ont pas été établies ; sa conception semble ne pas vouloir respecter ni même admettre l'existence du caractère historique du quartier. ». En outre, le bureau décide que son président doit écrire « aux trois niveaux d'autorité (municipal, provincial et fédéral) pour leur faire part de ses inquiétudes et demander que le Centre du Patrimoine Mondial reçoive des rapports détaillés du projet pour présentation au Comité en décembre 1992 » ; *Bureau of the World Heritage Committee, Paris (France), 6-10 juillet 1992*, p. 18 ; Archives du Centre du patrimoine mondial WHC-92/CONF.003/2 et ICOMOS INTERNATIONAL, *Rapport de l'Icomos pour le Comité du patrimoine mondial sur l'Arrondissement historique de Québec, Canada*, décembre 1992, p. 10-11 ; Archives personnelles de Léonce Naud.

¹⁰⁵⁷ Courrier de Herb Stovel, secrétaire général de l'Icomos international, à Bernd von Droste, Directeur du Centre du patrimoine mondial, 2 septembre 1992. Archives personnelles de Léonce Naud.

¹⁰⁵⁸ Courrier de Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, adressé à Herb Stovel, secrétaire général de Icomos Canada, 23 septembre 1992. Archives personnelles de Léonce Naud. Il s'agit d'un courrier largement distribué : centre du patrimoine mondial, Comité du patrimoine mondial, administrations fédéral, administrations provinciales, élus municipaux.

¹⁰⁵⁹ Idem.

l'Icomos international. Cette évaluation intervient alors même que le maire de Québec est le président du Comité provisoire des villes du patrimoine mondial et brigue le futur siège social de l'Ovpm ; ses différentes réactions montrent qu'il lui est essentiel d'éviter toute publicité sur les difficultés que rencontre alors la municipalité québécoise.

La diffusion de la première évaluation de l'Icomos au sein des organisations internationales et les discussions difficiles au plan local comme entre la municipalité et les responsables de l'Icomos international¹⁰⁶⁰ engendrent alors l'organisation d'une visite officielle des organisations internationales sur le site. En novembre 1992, Roland Silva, président de l'Icomos international et Herb Stovel se rendent ensemble à Québec et rencontrent le maire, des élus municipaux, des représentants du ministère de l'Environnement (Parcs Canada) et du ministère de la Défense nationale, des représentants des groupes opposés ainsi que les principaux architectes du projet. Cette visite et ces rencontres s'effectuent sans publicité particulière à Québec : nous n'avons trouvé aucune trace d'une telle visite dans les journaux de l'époque, pas de traces non plus de courriers échangés à ce sujet entre des membres de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port et les administrations concernées. La campagne municipale et les tensions partisans autour du patrimoine et des projets sur la Pointe-à-Carcy ont mis au second plan cette démarche identifiée d'abord comme « *un problème entre l'Unesco et le gouvernement du Canada* »¹⁰⁶¹. A la suite des explications précises relatives au projet lmax et au projet d'école navale, les deux adhérents de l'Icomos international dressent trois recommandations à mettre en œuvre à Québec. Ils reprennent d'abord la proposition municipale de créer une commission tripartite avec le gouvernement fédéral (ministère de l'Environnement), le gouvernement provincial (ministère de la Culture) accordant leur soutien à sa création, à ses objectifs et à son autorité. Ils demandent ensuite que « *le Processus d'examen et d'évaluation de l'impact environnemental des projets soit utilisé dans toute son ampleur pour garantir que la question de la préservation du patrimoine sera chaque fois obligatoirement prise en compte* »¹⁰⁶², autrement dit, ils rappellent les normes et les règles relatives au déroulement de tel projets, règles établies par le gouvernement provincial. Enfin, ils précisent qu'ils souhaitent que « *la discussion soit ouverte entre toutes les parties, y compris l'Icomos Canada, afin que soit adoptée une politique à long terme qui puisse permettre la réconciliation des points de vue contradictoires et qui puisse s'adapter aux pratiques de gestion en usage* »¹⁰⁶³. Ils

¹⁰⁶⁰ Celles-ci sont rendues plus complexes encore par l'annonce d'un nouveau projet : la construction d'un bâtiment pour l'école navale.

¹⁰⁶¹ Entretien avec Serge Viau, Responsable de la Division du Vieux Québec au début des années 1980, 18 mars 2004. Les réponses des agents ou des représentants des administrations canadiennes rappellent systématiquement que le Comité du patrimoine mondial a comme pratique de traiter avec les gouvernements nationaux et non avec les citoyens (voir par exemple, le courrier adressé par J.D. Collinson à Pierre Laroche le 20 janvier 1989, Archives personnelles de Léonce Naud).

¹⁰⁶² SILVA (Roland), STOVEL (Herb), *Rapport sur l'arrondissement historique de Québec pour l'Icomos*, Document de travail, novembre 1992.

¹⁰⁶³ Idem.

ajoutent également qu'il serait nécessaire de réfléchir à la définition d'une zone tampon autour de l'arrondissement historique de Québec ainsi qu'à l'élaboration de principes de conservation qui guideraient l'aménagement du centre de la ville. Les représentants de l'Icomos international comme ceux de l'Unesco ne se prononcent pas directement, dans ce cas, sur les projets en eux-mêmes et demandent principalement une meilleure coordination entre les échelons gouvernementaux concernés, y compris entre les ministères fédéraux. Les représentants de l'Icomos international s'invitent dans l'élaboration des politiques d'aménagement urbain en proposant leur expertise en matière de protection du patrimoine et rappellent la nécessité d'une mise en cohérence des décisions municipales avec les normes internationales relatives à la protection du patrimoine culturel.

L'adoption de ce document, de même que les quelques adaptations dans les pratiques locales (cf. *infra*), n'empêche toutefois pas que les conflits suivants autour de l'aménagement de ce lieu engendrent de nouvelles interpellations des organisations internationales. La seconde évaluation avec visite, obtenue suite à l'obstination de quelques participants à la Coalition pour l'aménagement de la rive fluviale (principalement des architectes, des universitaires spécialistes du patrimoine et des membres du CMSQ) est cette fois-ci nettement plus médiatisée¹⁰⁶⁴. Elle est entièrement organisée par une collaboration entre l'un des agents de Parcs Canada et le maire de Québec. Elle est attendue par nombre de participants à la Coalition pour l'aménagement de la rive fluviale comme en témoignent les courriers et les courriels que ces derniers s'échangent juste avant la venue des évaluateurs de l'Icomos, mais aussi par la municipalité et par les agents de Parcs Canada¹⁰⁶⁵. Le rapport que réalise Alvaro Gomez-Ferrer suite à sa visite à Québec entre le 15 et le 21 octobre 2001¹⁰⁶⁶, porte cette fois-ci un jugement, au nom de l'ensemble des savants du patrimoine mondial, sur le projet en lui-même : « *On peut accepter le projet avec toutes les modifications qui ont été réalisées par l'Administration portuaire, pour affaiblir l'impact de la passerelle ; on peut accepter le Terminal comme port d'escale et comme port de destination avec une limite fonctionnelle que le Comité de suivi, issu des recommandations du rapport de la Commission de*

¹⁰⁶⁴ Voir par exemple les articles suivants : LESTAGE (Marc), « L'Unesco enquête. Paris réclame l'arrêt immédiat des démarches », *Le Soleil*, 14 juin 2000 ; SAMSON (Jean-Jacques), « L'épouvantail de l'Unesco », *Le Soleil*, 16 juin 2000 ; LESTAGE (Marc), « Le cas de Québec soumis à l'Unesco », *Le Soleil*, 20 juin 2000.

¹⁰⁶⁵ Echanges d'e-mails et de courriers internes à la villes ; Courrier adressé par Léonce Naud, Gens de Baignade, à Jean Désautels, Parcs Canada, afin d'obtenir une rencontre avec l'expert de l'Icomos, le 26 septembre 2001. Archives personnelles de Léonce Naud.

¹⁰⁶⁶ Au cours de cette visite, il rencontre le président de la Commission de consultation publique sur le projet du terminal, le président de l'APQ, le directeur général de la Ville de Québec, la présidente du CMSQ, le porte-parole de la Coalition pour l'aménagement de la rive fluviale, le directeur de l'Office du tourisme et des congrès ainsi que le directeur général de la Chambre de commerce et de l'industrie. Il peut également étudier les différents documents et mémoires produits par les promoteurs et les opposants au projet. Calendrier proposé pour les rencontres avec les intervenants dans le cadre de l'examen du dossier de l'aménagement du terminal de croisières de la Pointe-à-Carcy, 17-20 octobre 2001, document de travail, Parcs Canada, 5 octobre 2001, Archives Personnelles de Léonce Naud.

*consultation publique doit surveiller et fixer (...) ; on ne peut pas accepter le terminal comme port d'attache à cause de la présence permanente des bateaux et de l'affection fonctionnelle que cela comporterait »*¹⁰⁶⁷. De fait, la première phase des travaux est déjà amplement commencée lorsque cette visite a lieu, l'opposition totale au projet est donc impossible. Ce jugement est, de plus, en accord avec les positions et les attentes de la municipalité et des agents et représentants de Parcs Canada : il rappelle que la Convention du patrimoine mondial s'impose aux différentes administrations fédérales, et non seulement à Parcs Canada. En outre, il apparaît à la lecture des recommandations de Alvaro Gomez-Ferrer que le principal objectif de cette visite vise à apaiser les tensions et à légitimer les institutions publiques dans leurs actions. Aussi, est-il proposé que les limites de l'arrondissement historique soient élargies et intègrent la Pointe-à-Carcy et que « *toutes les Administrations qui ont des propriétés ou des juridictions dans le site se mettent d'accord dans un plan d'urbanisme sur la zone, promu par la Ville, et cela dans un délai le plus court possible »*¹⁰⁶⁸. Une nouvelle fois, les remarques émanant des organisations internationales renvoient dos à dos les représentants des institutions publiques concernées ; les évaluateurs et les membres du Comité du patrimoine mondial leur demandent de travailler davantage en collaboration. Enfin, il est dit, à la fin de ce rapport, que le comité de concertation du patrimoine devrait être élargi à un « *expert d'un pays autre que le Canada, nommé par le Comité du patrimoine mondial, qui puisse maintenir un regard de l'extérieur et être le lien entre l'Unesco et la Ville de Québec »*¹⁰⁶⁹, nouvelle tentative de l'Icomos international de prendre part concrètement à l'élaboration de politiques urbaines portant sur le patrimoine. L'ensemble de ce rapport est validé par le Comité du patrimoine mondial, ce dernier demande en outre un rapport sur les suites données à ces recommandations par les institutions canadiennes concernées.

Toutefois, ces deux exemples laissent voir quelques évolutions dans les pratiques locales suite aux visites et aux recommandations des organisations internationales : menacer d'en appeler à l'Unesco peut permettre de faire appliquer plus rigoureusement et surtout plus rapidement certaines lois nationales. Ces exemples montrent également que les dirigeants de l'Icomos international tentent de s'insérer dans des lieux locaux de fabrique de politiques d'aménagement urbain, en même temps qu'ils rappellent et affichent la dépendance des administrations municipale, provinciales et fédérales aux textes internationaux. Les deux premières parties de la thèse ont déjà montré l'insistance des adhérents de l'Icomos à être identifiés comme expert ès patrimoine mondial et comme acteur incontournable de la gestion des biens du patrimoine mondial. Elles ont également souligné la faiblesse de l'Icomos Canada outre-Atlantique. Peut-être faut-il lire dans l'engagement de Herb Stovel une volonté de re-légitimer l'Icomos Canada vis-à-vis des institutions nationales.

Au cours des deux conflits et des interventions des organisations internationales dans

¹⁰⁶⁷ GOMEZ-FERRER (Alvaro), *Rapport. Mission de suivi réactif pour l'arrondissement historique de Québec (Canada)*, 17-20 octobre 2001, Icomos, 23 novembre 2001, p. 23-24.

¹⁰⁶⁸ Idem.

¹⁰⁶⁹ Idem.

la politique québécoise, seul les membres du Comité du patrimoine mondial, les agents du Centre du patrimoine mondial et les adhérents de l'Icomos international sont intervenus. Aucun contact n'est établi avec l'Iccrom, l'Icom ou encore avec l'Organisation des villes du patrimoine mondial, que ce soit par des acteurs québécois ou par les représentants des organisations internationales. L'Ovpm ne représenterait donc pas un lieu où la pression citoyenne peut s'exercer. Reste qu'un phénomène d'apprentissage se produit à Québec toutefois au cours de la décennie quatre-vingt-dix. Il est essentiellement le fait de citoyens déjà sensibilisés à la protection du patrimoine, déjà impliqués au sein d'organismes agissant en faveur de la conservation du patrimoine. Il bénéficie, en même temps qu'il sert, le mouvement plus général d'élargissement de la participation et d'évolution des pratiques en aménagement urbain, ainsi que celui de constitution d'une « contre-expertise associative », mouvement mis en évidence par Paul Villeneuve, Mathieu Pelletier et Catherine Trudelle. Dans le domaine du patrimoine, ce mouvement se traduit par une prise en compte renouvelée des trois représentations du patrimoine : sentimentale et économique (qui ont toujours dominé au sein de la municipalité québécoise) et culturelle. En insistant notamment sur l'importance de cette dernière représentation, les Québécois mobilisés rappellent au gouvernement fédéral ses responsabilités à l'égard du patrimoine mondial (et donc du patrimoine tout court) et prônent la fabrique de politique portant spécifiquement sur le patrimoine, sa protection et sa conservation dont le fédéral devrait pouvoir se porter garant. Les rapports, les recommandations et les discours tenus dans le cadre des réunions du Comité du patrimoine mondial vont également dans le sens d'un renforcement des prérogatives étatiques : la compétence générale de gestion des biens du patrimoine mondial est de fait attribuée d'abord et avant tout aux administrations nationales, leurs agents étant sommés d'apporter des éléments de réponse en même temps que des garanties sur le respect de la Convention du patrimoine mondial dans la fabrique des politiques urbaines.

La représentation et la défense, dans le cadre de l'Ovpm, des intérêts des municipalités urbaines s'effectuent donc très peu en termes de définition de ce qui fait patrimoine ou en termes de gestion des biens du patrimoine mondial comme objet scientifique, comme partie de la Liste du patrimoine mondial ; cette défense s'effectue moins encore face aux gouvernements étatiques. Le lobbying et la représentation des intérêts des municipalités portent bien davantage sur les politiques urbaines liées à la présence d'un bien du patrimoine mondial en milieu urbain et à la gestion urbaine d'un label international. Ce faisant, l'Ovpm définit un cadre pour les participations municipales aux activités liées à la mise en œuvre de la Convention de 1972. Il est possible ici d'apporter de premiers éléments de réponse à la question de l'autonomie des municipalités urbaines à l'égard de l'État, question qui n'a de sens aujourd'hui qu'articulée avec celle de la coopération entre acteurs et entre échelons gouvernementaux. L'Ovpm, pensée notamment comme lieu de défense des intérêts communs aux villes et d'autonomisation des municipalités à l'égard des Etats, n'intervient pas dans l'action publique portant sur le patrimoine comme objet technique : elle n'est pas propice à une autonomisation des municipalités urbaines dans ce domaine. Mieux, la gestion, dans le cadre de l'Unesco, de biens du patrimoine mondial en milieu urbain renforce le contrôle étatique sur la production et la mise en œuvre d'action de protection et de concertation, laissant davantage accessible le champ des politiques de communication, de valorisation

et de représentation du label patrimoine mondial aux municipalités et à l'Ovpm. Cette dernière facilite le retour des représentations sentimentales et économiques du patrimoine ainsi que la prise en compte des enjeux qui y sont liés, renouvelant ainsi les représentations politiques locales du patrimoine. Les analyses précédentes permettent de faire l'hypothèse d'évolutions au sein des villes liées à la création de l'Ovpm et, plus largement, à l'espace transnational et invitent à questionner les effets et les usages de ce réseau au sein du gouvernement des municipalités urbaines concernées.

II. Le transnational dans le gouvernement des villes

Depuis 1993 et la naissance officielle de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, les municipalités urbaines ne tardent pas, lorsqu'une portion de leur territoire figure sur la Liste, à adhérer à ce réseau. Si seuls deux conseillers municipaux s'opposent officiellement en 2000 à une adhésion lyonnaise à l'Ovpm¹⁰⁷⁰, l'enthousiasme des édiles locaux apparaît, à travers les différents récits recueillis, très timoré, le patrimoine ne constituant pas une priorité de l'action municipale, et le projet d'adhésion est alors essentiellement porté par le chargé de mission Site historique. L'engagement lyonnais au sein de l'Ovpm répondrait d'abord à une logique politique vis-à-vis des organismes extérieurs : « *cela se fait, donc évidemment, nous devons être dans ce réseau* »¹⁰⁷¹, laissant ainsi entendre que l'adhésion à l'Ovpm n'aurait pas de conséquence locale et ne correspondrait pas à des actions réfléchies et construites en amont par la municipalité. Ce constat et les analyses précédentes, soulignant notamment les difficultés des dirigeants de ce réseau de villes à intervenir dans les relations Villes-État ainsi que les enjeux politiques liés au patrimoine et au patrimoine mondial, incitent à interroger le sens et les motivations qui président aux adhésions municipales à l'Ovpm et, plus largement, aux participations à quelques activités politiques et scientifiques élaborées au sein de l'espace transnational spécifique et structuré autour du patrimoine mondial. Comment les élites municipales pensent-elles cet espace ? Pourquoi et comment les municipalités urbaines concernées adhèrent-elles aussi rapidement à l'Ovpm ou prennent-elles part à des activités internationales portant sur le patrimoine ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'observer d'abord comment les municipalités lyonnaise et québécoise s'investissent au sein de l'Ovpm, ce que les représentants ou les agents municipaux cherchent à travers ces adhésions ainsi qu'à travers leurs implications dans des activités internationales. Il s'agit donc, en particulier, de regarder comment les adhésions à l'Ovpm sont présentées ou déclinées localement. Il sera temps, ensuite, de déterminer si les adhésions à l'Ovpm et les participations aux activités internationales, à travers le renouvellement des représentations du patrimoine, connaissent des traductions locales, notamment en termes d'action publique, et de repérer si des effets en retour se font jour.

1. S'ériger en modèle de la « bonne gestion » du patrimoine urbain

¹⁰⁷⁰ Seuls les deux élus représentants du Front National s'opposent, par principe, à cette adhésion.

¹⁰⁷¹ Entretien avec Françoise Mont de Bernardo, Chargé de mission auprès de J.M. Daclin (adjoint au tourisme et au rayonnement international) – Ville de Lyon, 12 décembre 2002.

La dernière section du chapitre cinq a montré, à travers l'analyse de la forte participation des Québécois dans la création et la structuration de l'Ovpm, leur volonté d'orienter les missions de ce réseau international de villes. Ils le pensent initialement à la fois comme forum de discussions entre savants et politiques et comme lieu de valorisation du patrimoine urbain : représentations culturelles, sentimentales et économiques de cet objet y sont très rapidement présentes, sans toutefois que la première soit présentée comme prégnante. C'est donc une réflexion sur le rapport que les édiles locaux entretiennent au patrimoine urbain que ces instigateurs appelaient de leurs vœux. La recherche des « bonnes » pratiques de gestion du patrimoine est ainsi, lors des congrès de l'Ovpm, l'objet d'une quête pensée initialement comme réformatrice. Cette quête incite à ne pas envisager les participations municipales à l'Ovpm comme des actes gratuits et sans conséquence sur le gouvernement des villes. La section précédente a, en effet, souligné les représentations magnifiées de la gestion urbaine que chacun des délégués et des représentants d'une ville donne à voir lors des congrès de l'Ovpm. Nous souhaitons saisir comment ces représentations magnifiées sont élaborées et ce qu'elles signifient et engendrent en termes d'engagement politique au sein du réseau de villes. Est-il en effet possible d'observer des pratiques étrangères, de prendre connaissance de savoir-faire ou de méthodes et de se montrer comme modèle sans qu'aucun effet local n'apparaisse ?

Il est nécessaire d'étudier plus finement les effets politiques locaux des adhésions à l'Ovpm afin d'identifier d'autres motifs expliquant ces engagements. Les participations lyonnaise et québécoise à l'Ovpm, la manière dont les édiles locaux et les agents municipaux s'y donnent à voir, éclairent sur quelques-unes des ressources que constitue alors ce réseau international de villes pour chacune des municipalités et, au-delà, sur les ressources que peut constituer le transnational.

Observer les actions municipales et renouveler les représentations du patrimoine urbain

Lorsque les municipalités québécoise et lyonnaise adhèrent à l'Ovpm, des usages et des effets des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial se sont déjà fait sentir dans les deux villes. Ces effets et ces usages, déclinés dans la continuité des tensions entre conservation et valorisation, sont présentés comme contradictoires. Bien que les édiles locaux ont affiché leur perception des inscriptions comme don de l'Unesco et, partant, ont fortement orienté les usages en termes de notoriété et de représentation, des tensions perdurent et les actions publiques portant sur le patrimoine restent guidées par la seule représentation culturelle du patrimoine. Les représentations du patrimoine mondial véhiculées par l'Ovpm pourrait faciliter la diffusion et le partage d'une perception du patrimoine mondial comme label ainsi que celui d'une représentation des pratiques locales comme constitutives d'une « bonne » gestion du patrimoine urbain. Lieu où les édiles se montrent et exposent les actions urbaines comme modèles pour d'autres, l'Ovpm deviendrait ainsi, dans les deux villes, une ressource et une référence pour tenter de fédérer des acteurs locaux et de promouvoir des stratégies communes relatives au patrimoine. Autrement dit, adhérer à l'Organisation prolongerait l'inscription sur la Liste tout en lissant les tensions que cette dernière a remis en exergue en affichant d'abord une ambition forte pour concilier valorisation et protection du patrimoine et en créant les

conditions de possibilité de réflexions locales tant sur les définitions de ce qui fait patrimoine que sur la fabrique d'actions publiques relatives au patrimoine urbain.

Les analyses précédentes (partie I et chapitre 5 notamment) ont mis en évidence les profils et les statuts très divers des acteurs participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions portant sur le patrimoine ainsi que les difficultés à penser ces actions à la fois en termes de protection et en termes de valorisation. L'analyse du cas lyonnais est ici particulièrement féconde pour étudier les effets d'une adhésion à l'Ovpm¹⁰⁷². La très faible mise en valeur du patrimoine dans la capitale de Rhône-Alpes jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix contraste en effet nettement avec la grande campagne de communication initiée en 1999 par la municipalité ainsi qu'avec les stratégies développées par la municipalité suite à l'adhésion à l'Ovpm. La première partie de la thèse a déjà amplement présenté les différends entre municipalité lyonnaise et services étatiques ainsi que les difficultés à élaborer des actions communes¹⁰⁷³. A l'opposition classique entre valorisation et protection, pourrait s'ajouter à Lyon une « lutte d'institutions » dans un contexte marqué par un questionnement sur la décentralisation du patrimoine. Jusqu'alors, le patrimoine comme objet scientifique et objet à protéger relève de l'État ; sa valorisation, notamment touristique, est développée principalement par les municipalités urbaines ou des organismes qui leur sont proches, l'office du tourisme par exemple. Des méfiances réciproques apparaissent rapidement lors des réunions de travail initiées par le chargé de mission du site historique de Lyon. Les *Rendez-vous du patrimoine* tenus le 20 décembre 2000 à l'Hôtel de ville de Lyon visent à « *mettre autour d'une même table des gens qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble* » et à « *faire émerger les bonnes raisons de travailler ensemble* »¹⁰⁷⁴. Conçue comme une séance de travail et de mise en commun des difficultés rencontrées au quotidien, cette journée n'en constitue pas moins les prémisses d'un travail de légitimation d'une action forte en faveur de la mise en valeur du patrimoine lyonnais dans un souci de protection et de conservation, action alors pilotée par la municipalité lyonnaise. La réflexion menée dans le cadre du patrimoine mondial, en référence constante à l'Unesco et surtout à l'Ovpm¹⁰⁷⁵, permet d'aplanir les divergences et de minimiser les différences, voire les contradictions,

¹⁰⁷² En ce qui concerne Québec, l'usage de l'inscription comme levier pour le tourisme s'effectue dans la continuité des activités de valorisation du patrimoine historique de la ville, déjà largement mis en avant. En outre, l'Ovpm est d'abord pensée en fonction des « problématiques » telles que les élaborent les Québécois (cf. chapitre 5).

¹⁰⁷³ Ces difficultés ne sont pas propres à l'objet patrimoine, mais traversent l'ensemble des politiques urbaines. Pour une analyse des relations et des tensions entre Lyon, son environnement institutionnel et l'État français depuis les années soixante et sur les difficultés à gouverner cette ville, voir JOUVE (Bernard), « Le réseau de villes comme territoire de la régulation : la métropole lyonnaise », dans Bernard JOUVE, Christian LEFÈVRE (dir.), *Métropoles ingouvernables : les villes européennes entre globalisation et décentralisation*, Paris, Elsevier, 2002, p. 153-175.

¹⁰⁷⁴ Entretien avec Bruno Delas, chargé de mission Site historique – Ville de Lyon, 11 janvier 2001.

¹⁰⁷⁵ Voir le paragraphe « Lyon dans le paysage européen » (p. 55-57) et le « témoignage de la Ville de Rennes » (p. 81) dans MISSION SITE HISTORIQUE DE LYON, *Les Rendez-vous du patrimoine. Un guide pour l'action*, Ville de Lyon, 2001 ; MISSION SITE HISTORIQUE, *Zoom sur le site historique. Lieux, sites, événements, acteurs du patrimoine urbain*, Lyon, Ville de Lyon, 2001, p. 55-57.

entre les multiples récits sur le patrimoine lyonnais : « *Lyon, 2000 ans d'histoire urbaine* » s'impose¹⁰⁷⁶. Les thématiques présentes dans la grande campagne de communication (faible connaissance du patrimoine lyonnais, manque de publicité, engorgement du Vieux Lyon) ainsi que les difficultés liées à l'identification et à la protection de ce qui fait patrimoine sont reprises et discutées. Elles servent de fondement pour l'état des lieux qu'établit le chargé de mission municipal¹⁰⁷⁷. Au cours de cette journée de travail et des actions qui la prolongent¹⁰⁷⁸, ce dernier se présente comme le porte-parole des élus lyonnais et comme le coordonnateur des différentes logiques exprimées. Il réussit d'autant mieux à discuter des différents volets que revêtent les actions portant sur le patrimoine que son poste relève, au départ, de l'adjoint à la culture et de l'adjoint au rayonnement international et qu'il travaille en partenariat privilégié avec Régis Neyret et la conservatrice du Musée Gadagne, deux individus qui tentent dans leurs activités quotidiennes de lier les deux dimensions conflictuelles du patrimoine et se réfèrent régulièrement à des actions réalisées dans d'autres contrées. De ce premier travail de réflexion émergent trois thématiques : « *l'appropriation des patrimoines par la population* », « *situer ce patrimoine comme un devoir : penser la qualité de la ville pour l'accueil des touristes* » et « *faire vivre l'inscription* ». Si la seconde thématique apparaît d'abord primordiale et oriente les actions initiées à partir de 2001, l'adhésion à l'Ovpm ainsi que le changement de municipalité cette même année modifient progressivement quelque peu la donne. L'entrée à l'Ovpm n'est alors pas tant utilisée pour ce qu'elle pourrait entraîner comme échanges avec d'autres organismes que pour consolider le récent positionnement municipal lyonnais en faveur d'une protection du patrimoine à destination de la population et des touristes :

« Nous payons un chèque et c'est tout pour le moment. Il faut d'abord que le projet soit partagé au plan local avant que nous nous ouvrons à l'extérieur... Mais c'est déjà un grand signe de figurer parmi ces villes du patrimoine mondial et de s'afficher comme telle. »¹⁰⁷⁹

Le travail de légitimation de la municipalité lyonnaise rend possible une adhésion à l'Ovpm, tout autant, donc, qu'il se nourrit d'elle. Adhérer à l'Ovpm, c'est annoncer officiellement un accord avec les grandes orientations de l'organisme et inscrire la réflexion municipale dans une dynamique plus globale. Les références explicites et nombreuses à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans les textes

¹⁰⁷⁶ Les explications sur ce qui fait patrimoine à Lyon s'appuie systématiquement sur cette expression comme en témoignent les ouvrages publiés par la Renaissance du Vieux Lyon et les documents émanant de la mission site historique : MISSION SITE HISTORIQUE, *Zoom sur le site historique. Lieux, sites, évènements, acteurs du patrimoine urbain*, Lyon, Ville de Lyon, 2001,

¹⁰⁷⁷ MISSION SITE HISTORIQUE DE LYON, *Les Rendez-vous du patrimoine. Un guide pour l'action*, Ville de Lyon, 2001.

¹⁰⁷⁸ Un comité stratégique (constitué de six représentants de la municipalité, quatre de la Communauté urbaine de Lyon, un de l'Office du tourisme, un de la CCIL, deux de l'Aderly, un du Patrimoine Rhonalpin, un du musée Gadagne) a lieu le 23 janvier 2001 ; cette dynamique évolue considérablement après le changement d'équipe municipale. En parallèle, des séances de travail sont créées, dans le cadre de Millénaire 3, et portent sur la thématique du patrimoine – appréhendés sous différents volets (mobilisant essentiellement des associations). Elles se poursuivent et alimentent amplement les actions initiées par la municipalité ou la Communauté urbaine en 2005.

¹⁰⁷⁹ *Entretien avec Bruno Delas, chargé de mission Site historique – Ville de Lyon, 11 janvier 2001.*

fondateurs et les documents émanant de l'Ovpm permettent au chargé de mission lyonnais de présenter l'organisme comme un partenaire soucieux de la protection du patrimoine tout autant que de la valorisation de biens du patrimoine mondial et de l'existence du label ainsi que de se référer à d'autres municipalités ayant pris en charge les politiques publiques portant sur le patrimoine. Il tente, à partir de ces exemples, de justifier le développement d'actions à la fois avec les acteurs de la protection et de la conservation du patrimoine et avec ceux qui travaillent à sa valorisation et il insiste sur la place à accorder aux habitants, aux usagers quotidiens ainsi que sur la nécessité de prendre garde aux problèmes liés au tourisme¹⁰⁸⁰. Adhérer à l'Ovpm, c'est donc donner corps au label patrimoine mondial en se référant à des homologues et à leurs activités relatives au patrimoine historique, autrement dit en soulignant le caractère exemplaire à travers la référence commune au patrimoine mondial. Entre mars 2000 et fin 2003¹⁰⁸¹, les actions auxquelles le chargé de mission du site historique s'associe ou est associé au plan local rendent visible, au moins localement, la réflexion lyonnaise sur le patrimoine et marquent une diffusion des représentations sentimentales et économiques telles qu'elles sont développées au sein de l'Ovpm. Si le titre de Monsieur Patrimoine à l'échelle de la ville reste associé à Régis Neyret, le chargé de mission devient très rapidement l'interlocuteur privilégié pour ce qui a trait au patrimoine aussi bien au sein de l'administration municipale, que parmi ses partenaires institutionnels, que ces derniers travaillent sur le volet valorisation (Office du tourisme) ou sur la dimension protection (Drac)¹⁰⁸². Adhérer à l'Ovpm et s'y référer légitime, au sein des administrations municipales, une sorte de compétence générale qui serait détenue par les municipalités

¹⁰⁸⁰ MISSION SITE HISTORIQUE DE LYON, *Les Rendez-vous du patrimoine. Un guide pour l'action*, Ville de Lyon, 2001, p. 82-83.

¹⁰⁸¹ Rappelons que ces actions s'articulent toutes autour de la grande campagne de communication, d'action de sensibilisation de la population (en particulier de la jeunesse) tout au long de l'année et plus spécialement lors des journées du patrimoine – avec un renouvellement de la collaboration entre la municipalité et la Drac Rhône-Alpes –, de mise en valeur de lieux ou de points de vue dans le centre de Lyon, de création de ballades urbaines (identifiées par un logo) et enfin progressivement de déclinaisons de la notion de patrimoine dans les politiques d'aménagement urbain (l'élaboration de la charte d'occupation du domaine public du Vieux Lyon est ainsi facilitée par la référence à l'Unesco et l'obligation d'accueillir correctement les touristes, de même la réflexion sur la signalétique sur les territoires lyonnais et communautaires bénéficient de cette rhétorique).

¹⁰⁸² Bruno Delas a suivi une formation dans un Institut d'études politiques, puis un DESS d'urbanisme. Il a participé au début des années quatre-vingt-dix à l'élaboration de la ZPPAUP de la Croix-Rousse, à la mission Pente Croix-Rousse et est depuis mars 2000 chargé de mission auprès de l'adjoint à la culture. Comme celui de Chantal Emond à Québec, le poste de Bruno Delas est rattaché au service municipal en charge de la culture. Ces deux individus ne sont toutefois pas architectes ou spécialistes du patrimoine, ils n'adhèrent pas individuellement à l'Icomos et présentent des profils assez différents des individus dénommés jusqu'à présent, dans cette recherche, savants du patrimoine. Il n'est pas, en outre, de leur ressort de travailler à la protection et à la conservation du patrimoine. Leurs missions consistent en la valorisation des patrimoines urbains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en particulier auprès des populations lyonnaise et québécoise, à travers une approche transversale de l'objet patrimoine. Leurs principales activités correspondent ainsi à l'explicitation de ces patrimoines à travers des expositions ou des itinéraires, à la coordination d'action de sensibilisation (les journées européennes du patrimoine à Lyon, le 8 septembre à Québec, etc.) visant prioritairement les jeunes et les scolaires et surtout la participation à des politiques relevant du tourisme ou de l'urbanisme afin d'y diffuser des idées et des réflexions relatives au patrimoine.

urbaines pour s'occuper de la gestion locale des biens du patrimoine mondial, un droit reconnu dans le cadre d'un réseau de ville, lui-même habilité par des organisations internationales, de participer, voire de piloter, cette gestion. S'engager au sein de l'Ovpm conduit, à Québec comme à Lyon, à montrer un intérêt collectif pour le patrimoine et le patrimoine mondial et à minimiser les tensions et les conflits qui traversent l'élaboration d'actions urbaines portant sur le patrimoine, autrement dit à se montrer comme modèle.

Toutefois, si afficher cet intérêt pour des dynamiques généralement présentées comme contradictoires peut faciliter des actions conjointes, présenter comme exemplaire un certain périmètre de la ville en insistant sur le label est également sources de tensions et, partant, de difficultés pour gouverner l'ensemble du territoire communal, voire communautaire. C'est du moins ce que l'analyse du cas lyonnais laisse voir. Le changement de municipalité au printemps 2001 n'entraîne que quelques évolutions progressives du fonctionnement de la mission site historique alors qu'il marque l'arrêt brutal de la campagne de communication sur le patrimoine mondial¹⁰⁸³, le patrimoine étant alors considéré par la nouvelle équipe municipale comme vecteur d'une image conservatrice et passéiste. L'arrivée de l'équipe Collomb engendre une inflexion dans les dynamiques à l'œuvre : d'abord portées par le « *devoir de patrimoine* » (faire de la qualité pour le touriste) les activités de la mission deviennent principalement orientées vers « *l'appropriation des patrimoines par la population* ». Ce glissement explique notamment les récits sur l'adhésion à l'Ovpm et les difficultés à concilier les représentations locales et les objectifs affichés dans un cadre plus général. Un élargissement du label et une redéfinition du patrimoine urbain pour fédérer plus largement au plan local sont alors donnés à voir.

Elargir le label et reconsidérer le patrimoine urbain

Si la création de l'Organisation des villes du patrimoine mondial marque la naissance de l'expression *Villes du patrimoine mondial* caractérisant les municipalités urbaines dont une portion de territoire est inscrite sur la Liste, aucune précision n'est donnée sur la taille de ces villes, sur les caractéristiques de leur patrimoine ou encore sur leur capacité à gérer ce patrimoine¹⁰⁸⁴. L'un des postulats fondateurs de l'organisation des villes du patrimoine mondial stipule que toutes les *Villes du patrimoine mondial* sont comparables, confrontées à des enjeux et des difficultés similaires¹⁰⁸⁵. Elles appréhenderaient donc les notions de patrimoine et de patrimoine mondial de manière identique. Il y est, d'ailleurs,

¹⁰⁸³ Le comité technique est remplacé par une réunion annuelle entre les élus concernés (tourisme et affaires international, culture, urbanisme et éventuellement déplacements urbains, éducation, etc.) et la mission site historique dépend, à partir de fin 2002, du seul adjoint à la culture. Les activités du chargé de mission sont toutefois toujours destinées à assurer la transversalité des actions menées sur le patrimoine.

¹⁰⁸⁴ Les municipalités adhérentes de l'Ovpm sont très diverses. Pour ne prendre que quelques exemples, adhèrent à l'Ovpm Lyon et Québec, Paris, Rome, Naples ou encore Kyoto, mais aussi Rhodes (67 000 habitants), Stralsund (58 000 habitants) ou Lunenburg (2 782 habitants).

¹⁰⁸⁵ Ces postulats sous-tendent les interventions du premier colloque des villes du patrimoine mondial ainsi que le texte de la *Déclaration de Québec* (1991), document dans lequel elles sont présentées comme des « *villes sœurs* ».

postulé que les édiles locaux adoptent les récits caractérisant les biens du patrimoine mondial tel qu'établis par le Comité du patrimoine mondial. Le patrimoine est ainsi considéré, au sein de l'Ovpm, comme un objet apolitique et détaché de contingences culturelles. Force est pourtant de constater en observant les municipalités québécoise et lyonnaise que tel n'est pas le cas. Les récits justificatifs établis par le Comité du patrimoine mondial ne remplacent pas les construits socio-politiques antérieurs non seulement parce que les contextes historique et culturel ne le facilitent pas, comme nous l'avons vu précédemment pour Québec, mais également parce que les édiles locaux tiennent à conserver la maîtrise du discours porté sur le(s) territoire(s) qu'ils gouvernent

1086 .

La question de la délimitation du territoire auquel les acteurs se réfèrent n'est que très rarement directement posée lors des congrès de l'Ovpm. Elle apparaît pourtant essentielle lors de l'analyse des effets politiques des adhésions municipales à un tel réseau. Si Québec est généralement présentée par les Québécois comme une ville du patrimoine mondial, la municipalité lyonnaise ou ses partenaires institutionnels se réfèrent assez peu à cette expression. Les élus et les agents municipaux lyonnais s'efforcent tant que possible de gommer toute frontière ou distinction entre le périmètre inscrit par l'Unesco et le reste du territoire communal, voire le reste du territoire communautaire. Le chargé de mission site historique et le nouvel adjoint à la Culture reviennent, en entretien, sur le rôle et les actions du chargé de mission d'où il ressort une volonté de diluer la *valeur universelle exceptionnelle* sur l'ensemble du territoire mais aussi dans divers secteurs d'action :

« Premier des engagements, c'est bien évidemment cette responsabilité de continuer à être exemplaire dans ce pourquoi nous avons été labellisés et ce pourquoi nous avons été labellisés vous le comprenez bien, c'est la question urbaine, donc cela touche bien toute la question du développement de la ville, l'Unesco dit « je vous donne un label, parce que pendant deux mille ans vous avez été exemplaire » et maintenant que fait-on pour être exemplaire ? Et tout cela nous renvoie complètement à toutes les questions du renouvellement urbain, qui en plus concerne la ville qui a légitimé sur le plan historique le territoire, le périmètre du site historique, mais cette ville a continué à se développer au 19^{ème}, au 20^{ème} et cette ville d'aujourd'hui c'est l'agglomération et donc un axe important est que cette approche patrimoine ne se limite pas au site historique, mais concerne les neuf arrondissements de Lyon et la communauté urbaine. Cela concerne tous les grands enjeux du développement de la ville et c'est là que l'on trouve la passerelle avec l'adjoint à l'urbanisme et j'allais dire toute action pilotée par l'adjoint à l'urbanisme croise les problématiques que l'on porte, sur le plan concret, je n'ai pas de plus-value et la mission site historique n'a pas à revendiquer des actions sur tout ce qui est fait du matin au soir par la délégation d'urbanisme dans la communauté urbaine, mais intervient en plus-value ponctuellement sur un certain nombre de choses. »

¹⁰⁸⁶ Voir les entretiens menés auprès de Jean Pelletier (Maire de Québec de 1977 à 1989 (Parti Québécois), 24 mars 2004), Jean-Paul L'Allier (Maire de Québec de 1989 à 2005, premier Président de l'Ovpm), Jean-François Lanneluc (Directeur de la Communication et Directeur de cabinet du maire, Ville de Lyon, 8 juin 2004), Patrice Béghain (adjoint à la culture et au patrimoine – Ville de Lyon, 8 janvier 2004) ou encore Bruno Delas (chargé de mission site historique – Ville de Lyon, 11 janvier 2001).

¹⁰⁸⁷ « **Je ne voudrais pas qu'il y ait des territoires patrimoniaux et des territoires non patrimoniaux. Une ville comme Lyon en particulier c'est un tissu continu, historiquement et spatialement et donc au fond, l'Unesco ne peut pas inscrire toute la ville de Lyon encore qu'on aurait pu imaginer... je ne vois pas de solution de continuité entre l'espace distingué, espace qualifié par la reconnaissance de l'Unesco et puis le reste de la ville, la Rive Gauche du Rhône, le développement de la ville au nord, vers Vaise, c'est comme cela que la ville et puis sans parler même du territoire du Grand Lyon qui s'est constitué aussi en englobant finalement tous les villages qui sont devenus des villes, etc. Je crois que c'est important qu'on ne donne pas aux Lyonnais le sentiment qu'il y a des espaces qualifiés dans la ville et des espaces disqualifiés.** » ¹⁰⁸⁸

Ce faisant, l'aspect *exceptionnel universel* est gommé, la dimension transnationale du patrimoine est ramenée à une conception plus locale et « *partagée* » dans un contexte précis et particulier : celui de la communauté urbaine. Il s'agit, comme l'explique l'un des enquêtés, de faire en sorte que « *les enfants d'immigrés, du 8^{ème} ou des villes de l'est, lorsqu'ils viennent devant la cathédrale Saint Jean puissent comprendre un peu... même si ce n'est pas là leur patrimoine, ils ne doivent pas avoir l'impression que ce n'est pas chez eux* » ¹⁰⁸⁹. De tels propos sont accompagnés d'une évolution de la perception de ce qui fait patrimoine à l'échelle de la communauté urbaine de Lyon. L'adhésion de Lyon à l'Organisation des villes du patrimoine mondial, comme la mise en valeur de l'inscription du site historique, est accompagnée d'une posture particulière des élites lyonnaises : discours et actions, à partir de 2002, visent à associer l'ensemble des acteurs communautaires, à écarter tout élément trop stigmatisant et enfin à éviter de ne se référer qu'à la ville-centre ¹⁰⁹⁰. Cette adhésion devient même l'occasion de souligner la nécessité que « *le Grand Lyon se donne une conscience territoriale, patrimoniale collective et commune* » ¹⁰⁹¹. Il s'agit là d'une autre conception du patrimoine, moins élitiste et surtout en rupture avec le récit de la municipalité de droite précédente. La participation au réseau international de villes doit bénéficier, selon une telle posture, à la communauté urbaine de Lyon et non seulement à la ville. Adhérer à l'Ovpm constitue donc également une opportunité pour afficher les représentations renouvelées du patrimoine au plan local, quitte à se démarquer en partie des spécificités de l'Ovpm. L'analyse du cas lyonnais montre que le renouvellement des représentations locales de l'objet patrimoine, prenant en compte les aspects sociaux et économiques, engendrent des questionnements sur la

¹⁰⁸⁷ Entretien avec Bruno Delas, chargé de mission site historique – Ville de Lyon, 7 janvier 2004.

¹⁰⁸⁸ Entretien avec Patrice Béghain, adjoint à la culture et au patrimoine – Ville de Lyon, 8 janvier 2004.

¹⁰⁸⁹ Entretien avec Jean-Loup Moulin, Mission prospective – Communauté urbaine de Lyon, 4 décembre 2002.

¹⁰⁹⁰ De fait, la communauté urbaine de Lyon est partie prenante dès le début des réflexions en 2000. Les Rendez-vous du patrimoine sont en effet coorganisés par la mission site historique de la ville de Lyon et la mission prospective de la Communauté urbaine de Lyon. Toutefois, l'ensemble des actions vise d'abord, jusqu'en 2002, à mettre en valeur, à expliquer le périmètre inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

¹⁰⁹¹ Entretien avec Patrice Béghain, adjoint à la culture et au patrimoine – Ville de Lyon, 8 janvier 2004

définition même de ce qui fait patrimoine au plan local. L'équipe Collomb s'en saisit et se propose, avec la collaboration des agents de l'agence d'urbanisme de Lyon, d'élaborer et surtout d'afficher des outils visant la protection du patrimoine émanant des instances locales et non plus seulement des administrations étatiques. Des zones d'intérêt patrimonial sont délimitées lors de l'élaboration du dernier Plan local d'urbanisme¹⁰⁹². Elles désignent des portions de territoire de la communauté urbaine non soumises à une protection étatique, portions de territoire que les élus communautaires désignent alors comme constitutif du patrimoine à l'échelle de la Communauté urbaine de Lyon. Cette démarche fait suite à quelques initiatives et innovations proposées lors de la révision du POS 2001 en réponse à la question « *Comment fait-on pour se rendre compatible avec le patrimoine mondial ?* »¹⁰⁹³. Cette démarche est inscrite par ses initiateurs dans un temps long et nécessite des adaptations, des essais ainsi que des apprentissages des nouveaux outils créés. Nous ne sommes pas, toutefois, en mesure de dire si, sur le long terme, ces zones d'intérêt patrimonial contraignent ou participent à la définition de l'action publique et sont plus qu'un simple affichage politique¹⁰⁹⁴.

L'impératif d'une prise en compte de la représentation sentimentale du patrimoine à Québec est également manifeste dans le cadre de la participation municipale à l'Ovpm. Cet affichage a toutefois moins trait au périmètre du territoire concerné qu'aux acteurs autorisés à prendre part aux actions portant sur le patrimoine. En outre, il se traduit assez peu dans les pratiques d'aménagement de la ville¹⁰⁹⁵ et est essentiellement mis en valeur lors des congrès de l'Ovpm. De fait, un représentant du Comité de citoyens du Vieux Québec est invité à participer aux deux premiers colloques des villes du patrimoine mondial. Il peut à la fois y défendre la position des habitants, plaider en faveur de la tranquillité de ces derniers par rapport aux touristes, défendre leur cadre de vie¹⁰⁹⁶, mais également devenir partie prenante des discours en train de se construire. Il est alors l'un des acteurs de l'élaboration d'un discours sur la ville de Québec comme exemple de Villes du patrimoine mondial et devient un porte-parole légitime pour affirmer que « *le Vieux*

¹⁰⁹² Voir le Plan local d'urbanisme au service de la planification urbaine – Communauté urbaine de Lyon.

¹⁰⁹³ Idem.

¹⁰⁹⁴ La halle de la Navigation à Vaise était l'objet d'une identification en termes de patrimoine par la mairie du 9^{ème} arrondissement de Lyon. Son effondrement, lors des travaux de construction de la Zac de l'industrie, reste pour nombre d'habitant le résultat d'un manque d'engagement politique. Voir les travaux de Rachel Linossier et Marcus Zepf : Linossier (Rachel), Zepf (Marcus), « Renouveau urbain et Nouvelles Technologies d'Information et de Communication dans l'agglomération lyonnaise : état des lieux d'un système territorialisé d'action publique », IUL/INSA – UMR 5600, 2002, non paginé.

¹⁰⁹⁵ Ces observations ressortent des entretiens menés auprès de Jacques Madore (architecte, Division Architecture, design et patrimoine – Ville de Québec, 13 février 2003), de Francine Béjin (Responsable division Architecture design et patrimoine – ville de Québec) et de Jean Désautels (Responsable de l'unité de gestion de Québec – Parcs Canada, 20 février 2003).

¹⁰⁹⁶ LAMARCHE (Jacques), « Un indicateur : l'adhésion des citoyens », dans OVP, *Actes du premier colloque des villes du patrimoine mondial*, « *La sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution* », 30 juin – 4 juillet 1991, p. 485-498.

[Québec] *ne doit pas être traité comme le reste* »¹⁰⁹⁷. La légitimité du modèle que constitue Québec comme ville du patrimoine mondial repose principalement, pour ne pas dire uniquement, sur l'arrondissement historique du Vieux Québec et sa gestion. Le récit sur ce qui fait patrimoine au Québec est partagé par l'ensemble des Québécois, le Vieux Québec constitue encore, en ce début 2000, le fleuron de la province¹⁰⁹⁸. L'enjeu politique n'est pas seulement décliné et important au plan municipal, il l'est également au plan de la province, produisant alors plus de contraintes sur les définitions de ce qui fait patrimoine au Québec. Les fusions, intervenues suite à la loi 170 adoptée en 2000, n'ont pas engendré de rupture majeure dans les représentations du patrimoine à Québec : le Vieux Québec comme site patrimonial est pensé de la même manière dans le cadre de la Communauté métropolitaine de Québec à partir de 2002 que précédemment. Si les réorganisations au sein de l'administration municipale ont vu la dissolution de la Division du Vieux Québec au sein du service Architecture, design et patrimoine qui aurait pu engendrer une dilution du caractère universel exceptionnel, les agents responsables de la gestion du Vieux Québec adoptent des pratiques particulières et assez peu diffusées lors de l'élaboration de plan de gestion pour le reste du territoire de la communauté métropolitaine de Québec, y compris lorsque ces plans ont trait aux autres arrondissements historiques. Les récits d'employés municipaux québécois pointent que les actions de rénovations dans les autres quartiers de la communauté urbaine de Québec ne s'apparentent que très peu à des actions patrimoniales telles qu'elles sont développées dans le Vieux Québec¹⁰⁹⁹. De fait, elles ne mobilisent pas les mêmes acteurs, la commission des biens culturels n'étant, par exemple, pas impliquée. Une diffusion discrète semble toutefois s'opérer dans la mesure où comités de citoyens et professionnels du patrimoine (architectes de la ville, historiens, universitaires) ont davantage voix au chapitre lors de l'élaboration des actions de rénovations à la fois en tant qu'opposants aux projets proposés et en tant que forces de proposition¹¹⁰⁰.

Là où l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et plus encore l'adhésion à l'Ovpm tendent à créer les conditions d'une coupure entre le Vieux Québec, présenté

¹⁰⁹⁷ Entretien avec Jacques Lamarche, ancien président du CCVQ – Québec, 17 mars 2004.

¹⁰⁹⁸ GÉRONIMI (Martine), *Québec et la Nouvelle-Orléans. Paysages imaginaires français en Amérique du Nord*, Paris, Belin, Mappemonde, 2003.

¹⁰⁹⁹ Voir notamment les entretiens menés auprès de Jacques Madore (architecte, Division Architecture, design et patrimoine – Ville de Québec, 13 février 2003), de Francine Béjin (Responsable division Architecture design et patrimoine – ville de Québec), de Serge Viau (Responsable au début des années 1980 du service Aménagement urbain de la Ville de Québec, 18 mars 2004), de Jean Désautels (Responsable de l'unité de gestion de Québec – Parcs Canada, 20 février 2003) ou encore de Pierre Larochelle (Professeur d'architecture et initiateur de la première coalition (années quatre vingt), 13 février 2003).

¹¹⁰⁰ C'est notamment ce que la présentation à deux voix (un agent municipal et un agent fédéral) lors du congrès de l'Ovpm en 2003 tend à souligner et à valoriser auprès des autres membres de l'Ovpm : BÉJIN (Francine), DESAUTELS (Jean), « La participation des citoyens dans la gestion et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Vieux Québec », *Actes du 7^{ème} Colloque international des villes du patrimoine mondial*, « Garder le patrimoine vivant. Eduquer et former en vue de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel », Rhodes, 24-26 septembre 2003.

comme une exception, et le reste des territoires communal et communautaire à Québec, l'équipe municipale lyonnaise s'évertue à casser la mise en place d'une telle dynamique et s'appuie sur des références aux travaux de l'Ovpm, et plus largement à l'espace transnational, pour prôner progressivement des actions communes non autour du site identifié par l'Unesco, mais autour d'une « *démarche partagée* » en faveur du patrimoine de la communauté urbaine. De fait, la réactualisation des représentations sentimentales et économiques que favorisent les travaux de l'Ovpm engendre, à Lyon, des velléités de développement d'une cohésion sociale autour d'une définition élargie de la notion de patrimoine. Les adhésions municipales à l'Ovpm sont certes d'abord présentées comme des actes politiques vis-à-vis des organisations internationales. Elles répondent toutefois également à des choix stratégiques des municipalités en constituant avant tout une légitimation et de nouvelles justifications, par un organisme situé au-delà des frontières nationales, à un pilotage municipal des actions publiques portant sur le patrimoine. Adhérer à l'Ovpm implique d'y être représenté, donc de s'y présenter, de participer aux activités de l'Organisation, de se montrer à l'extérieur et d'exposer les pratiques d'aménagement urbain développées au sein de la ville. Les difficultés à gouverner, les tensions, notamment partisans, préexistantes au sein des villes et plus largement au sein des pays autour de la notion de patrimoine ainsi que la prégnance des Etats dans la définition de ce qui fait patrimoine (définition contrainte par une représentation culturelle prépondérante) détermine en grande partie le degré d'adhésion des édiles locaux aux discours officiels du réseau de villes et les déclinaisons locales relativement différenciées de ces discours. Quoiqu'il en soit, la participation à l'Ovpm permet de repositionner les municipalités au centre des réflexions et des débats locaux sur les actions liées au patrimoine, qu'il s'agisse de sa protection ou de sa valorisation. Dès lors, les municipalités québécoise et lyonnaise travaillent à transmettre une même image de leur ville et des pratiques qui y ont cours au sein du réseau.

L'intérêt et donc l'engagement lyonnais sont toutefois moins liés à la dimension protection qu'à celle en termes d'image, de mémoire et de cohésion sociale. Quelques concurrences entre municipalités dans les perceptions de l'objet patrimoine et dans les attentes vis-à-vis d'un tel réseau sont ici données à voir. De fait, cette concurrence dans le cadre de l'Ovpm n'est pas tant liée aux politiques portant sur le patrimoine qu'à la capacité d'influer sur et d'orienter les grandes orientations du réseau international de villes¹¹⁰¹. Ces engagements politiques différents engendrent un même souci, celui d'ériger et de présenter la ville (la communauté urbaine dans le cas de Lyon) comme unie et comme exemplaire. Ils répondent donc aux logiques de « see – know – show »¹¹⁰² telles que

¹¹⁰¹ L'Organisation des villes du patrimoine mondial bénéficie, auprès de nombreuses municipalités, d'une notoriété corrélée à celle de la Liste du patrimoine mondial. Ainsi, depuis quelques années, les candidatures à la présidence de l'Ovpm sont plus nombreuses, les élections plus disputées et enfin, selon les salariés de l'Organisation, les adhésions de ces villes plus simples à obtenir. Voir les actes des colloques de Puebla, Rhodes et Cusco : OVPM, *Actes du sixième colloque des villes du patrimoine mondial*, « Mesures de prévention et protection des villes du patrimoine mondial en cas de désastres », Puebla, 3-5 octobre 2001 ; OVPM, *Actes du septième colloque des villes du patrimoine mondial*, « Garder le patrimoine vivant. Eduquer et former en vue de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel », Rhodes, 24-26 septembre 2003 ; OVPM, *Actes du huitième colloque des villes du patrimoine mondial*, « Villes d'histoire, mémoire du monde », Cusco, septembre 2005. Lors de ce dernier colloque, pas moins de dix municipalités ont postulé sur les huit postes du conseil d'administration (parmi lesquelles la municipalité lyonnaise).

décrites et analysées par Pierre-Yves Saunier dans le cadre des réseaux internationaux de villes du début du vingtième siècle. Adhérer à l'Ovpm se traduit par une volonté de maîtrise municipale des effets locaux d'abord des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, mais aussi des effets que pourraient engendrer les participations à l'Ovpm. Enfin, cette volonté de maîtrise semble se lire également au sein de l'Organisation : les élites urbaines tenteraient d'imposer leurs pratiques, leurs actions portant sur le patrimoine comme les « bonnes » façons de faire. L'investissement au sein de l'Ovpm se déclinerait alors avant tout de façon politique et viserait à permettre progressivement aux municipalités de s'insérer dans les arènes de discussions relatives à la thématique qui les intéresse¹¹⁰³. L'adhésion à l'Organisation des villes du patrimoine mondial constitue, pour ces deux villes, un levier pour présenter un intérêt collectif, pour afficher un intérêt partagé par l'ensemble des acteurs locaux pour les thématiques et les problématiques relatives au patrimoine telles que déclinées au sein de l'Ovpm. En présentant Lyon et Québec comme des exemples pour les autres sites, pour les autres villes (qu'elles soient également villes du patrimoine mondial ou non) dans le cadre de l'Ovpm, les élus lyonnais et québécois sont à même de rappeler régulièrement à leurs partenaires que les pratiques municipales et plus largement la ville sont regardées, observées et prises comme modèles. Justifier d'une « bonne » gestion du patrimoine urbain devient également un argument pour tenter de maîtriser l'élaboration et la mise en œuvre de politiques patrimoniales. Il convient maintenant de s'interroger sur les implications d'une telle adhésion sur la fabrique des politiques publiques portant sur le patrimoine ainsi que sur les relations qu'entretiennent alors ces deux municipalités avec les autres échelons gouvernementaux engagés dans de telles politiques.

2. Redéfinir les engagements municipaux dans l'action portant sur le patrimoine

Les représentations renouvelées du patrimoine mondial, largement légitimées au sein de l'espace transnational de circulation par l'existence de l'Ovpm, engendrent une certaine « nécessité d'agir » au plan local tant sur le patrimoine en tant qu'objet savant que sur sa

¹¹⁰² SAUNIER (Pierre-Yves), « Changing the city : urban international information and the Lyon municipality, 1900 – 1940 », *Planning perspectives*, vol. 14, n°1, 1999, p. 19-48, p. 26-28.

¹¹⁰³ L'engagement des municipalités lyonnaise et québécoise dans ce réseau mériterait une comparaison avec les engagements de ces municipalités dans d'autres réseaux. En effet, la municipalité de Québec bénéficie d'un statut très privilégié au sein de l'Ovpm, puisqu'elle abrite le siège social du réseau international de villes. Les décisions d'y installer le comité provisoire puis ce siège social n'ont pas été l'objet de discussions particulières en 1991 à Québec, ni même en 1993 à Fès. Toutefois, à la fin des années quatre-vingt-dix, des négociations relatives à l'emplacement du siège social (certaines villes telles que Bergen estimaient nécessaire qu'une rotation soit opérée) aboutissent à la création de sept bureaux régionaux entre 1998 et 2005. De fait, elle semble surinvestir ce réseau. Au contraire à Lyon, il apparaît très peu investi à côté de Eurocités ou Luci (Voir les entretiens menés auprès de Jean-François Lanneluc (Directeur de la Communication et Directeur de cabinet du maire, Ville de Lyon, 8 juin 2004) et Françoise Mont de Bernardo (Chargé de mission auprès de J.M. Daclin (adjoint au tourisme et au rayonnement international) – Ville de Lyon, 12 décembre 2002). Ce sera notamment l'objet d'une recherche réalisée dans le cadre du projet n° 2 intitulé « Réseaux d'experts et normes d'action publique », de l'axe 6 du cluster 14 de l'Agence nationale pour la recherche, à laquelle nous participons.

valorisation. Autrement dit, l'adhésion à l'Ovpm, comme les participations urbaines à l'espace transnational, implique de considérer le patrimoine mondial non seulement comme un label international, mais également de le saisir comme une catégorie du patrimoine. Nous avons déjà vu comment les équipes municipales lyonnaise et québécoise laissaient spontanément aux administrations étatiques les politiques de protection du patrimoine. Il nous faut maintenant réinterroger cette répartition des compétences à la suite des renouvellements dont les représentations locales du patrimoine mondial et, partant, du patrimoine tout court ont été l'objet. De fait, deux phénomènes, initiés au plan local par l'existence et les participations à l'Ovpm, nous semblent complémentaires et paraissent témoigner de la recherche, de la part d'acteurs locaux, d'une « reconnaissance par des acteurs puissants, légitimant une relative autonomie par rapport à ces mêmes acteurs »¹¹⁰⁴. Le premier a trait à la recherche et à la consolidation de partenariats et de collaborations avec des échelons gouvernementaux supérieurs et le second relève d'un investissement de l'espace transnational du patrimoine mondial par les municipalités, *via* l'Ovpm ou non.

L'ajustement des modes de fabrique des actions urbaines

Les configurations d'acteurs gérant le patrimoine historique à Lyon et à Québec sont stabilisées depuis les années soixante-dix et répondent principalement à un enjeu de protection tel qu'instauré par l'État pour la première et à une problématique déclinée autour de l'activité touristique, pour la seconde (cf. Partie I). Ces configurations d'acteurs allient ou confrontent notamment des agents des administrations étatiques et municipales développant des actions relativement parcellaires et très peu transversales, mais qui toutes participent de la « *gestion remarquable* »¹¹⁰⁵ du patrimoine urbain. Le renouvellement des représentations du patrimoine, la nécessité de faire vivre le label patrimoine mondial et la présentation d'un impératif alliant tourisme et protection dans les approches du patrimoine mondial amènent les acteurs locaux à regarder différemment leurs propres pratiques.

Ainsi à Québec, si les subventions des gouvernements québécois et canadien à l'Ovpm prennent fin en 1998, comme prévu initialement, elles permettent toutefois de faire vivre l'enjeu patrimoine mondial au sein de ces administrations. L'inscription sur la Liste et la présence de l'Ovpm à Québec, en constituant des références extérieures au Canada, sont propices à une rhétorique sur les nécessaires collaborations entre les différents paliers gouvernementaux concernés par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques patrimoniales ; nécessité rappelée à plusieurs reprises par l'Unesco. De fait, l'entente signée entre la municipalité de Québec et le ministère de la Culture et des communications en 1980, comme pour tous les autres arrondissements historiques de la province, est facilement prolongée tous les cinq ans et bénéficie d'un apport financier constant de la part de la province¹¹⁰⁶ sur les vingt ans écoulés. Cette subvention est nettement plus importante que celles destinées aux autres ententes¹¹⁰⁷ et permet aux

¹¹⁰⁴ JOUVE (Bernard), LEFÈVRE (Christian), *Métropoles ingouvernables, op. cit.*, p. 20.

¹¹⁰⁵ C'est ainsi que sont perçues les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial par les acteurs locaux.

acteurs municipaux de maîtriser en grande partie les actions menées sur le patrimoine du Vieux Québec, à l'exception notable de celles envisagées sur les territoires fédéraux. Une coopération régulière et institutionnalisée, engageant les services municipaux et les administrations provinciale et fédérale, est instaurée en 1992 à la suite de recommandations de l'Unesco (cf. *supra*). Elle correspond à la création d'un comité de concertation du patrimoine qui vise à « *mettre sur table les différents enjeux patrimoniaux* »¹¹⁰⁸ et à établir une veille sur l'état de conservation du Vieux Québec. Le comité est réuni¹¹⁰⁹ deux ou trois fois par an et permet une diffusion d'informations relatives à l'état d'avancement d'actions lancées conjointement ou non, aux projets que chacun de ces gouvernements souhaite établir ou encore, et même surtout, aux difficultés rencontrées¹¹¹⁰. Selon les récits des enquêtés, les individus prenant part à ce comité de concertation échangeaient déjà auparavant de nombreuses informations, mais la collaboration, bien plus informelle, répondait davantage à des intérêts personnels qu'à des stratégies et des choix institutionnels¹¹¹¹. Plus qu'un travail de coopération ou d'élaboration d'actions conjointes, ce comité constitue finalement, en ce début des années 2000, un lieu où des alliances et des stratégies d'entre-aide se font jour. Ces dernières visent généralement à convaincre certains autres ministères provinciaux ou fédéraux de l'importance du patrimoine du Vieux Québec ou d'une nécessaire gestion rigoureuse et respectueuse des textes internationaux en la matière. Ceci est particulièrement vrai à l'égard des ministères fédéraux (cf. *supra*). Les propos du responsable de l'unité de gestion de Québec (Parcs Canada) expliquant, en entretien, le fonctionnement du comité de concertation du patrimoine laissent voir le rôle que peuvent jouer de tels échanges dans la mise en œuvre de projets :

¹¹⁰⁶ Archives municipales de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Ministère des Affaires Culturelles QP2P10/1902-01, Ententes Villes de Québec – gouvernement du Québec.

¹¹⁰⁷ De 22 millions de \$CA pour l'entente 1985-1990, les subventions du ministère de la Culture et des communications s'élèvent à 42 millions de \$CA pour 1990-1995 et reviennent à 30 millions de dollars pour les ententes suivantes – avec peu d'augmentations au moment de la fusion en 2002 ; Archives municipales de Québec, Fonds de la Ville de Québec, Ministère des Affaires Culturelles QP2P10/1902-01, Ententes Villes de Québec – gouvernement du Québec.

¹¹⁰⁸ Entretien avec Jean Désautels, Responsable de l'unité de gestion de Québec – Parcs Canada, 20 février 2003.

¹¹⁰⁹ Il est constitué de trois agents municipaux (Francine Béjin, Robert Caron et Serge Viau), de deux agents de l'administration provinciale (D. Lauzon et l'un de ses collaborateurs) et de deux agents de Parcs Canada (Jean Désautels et l'un de ses collaborateurs).

¹¹¹⁰ Comptes-rendus des réunions du comité de concertation sur le patrimoine montrés par Robert Caron (service Architecture, design et patrimoine – Ville de Québec), le 17 février 2004.

¹¹¹¹ Ces observations résultent des entretiens menés auprès de Francine Béjin (Francine Béjin (Responsable division Architecture design et patrimoine – ville de Québec), Robert Caron (historien, Division Architecture, design et patrimoine – Ville de Québec, 19 février 2003), Serge Viau (Responsable au début des années 1980 du service Aménagement urbain de la Ville de Québec, 18 mars 2004) et Jean Désautels (Responsable de l'unité de gestion de Québec – Parcs Canada, 20 février 2003).

« Si à la Ville de Québec, il y avait un dossier qu'ils traitaient avec le ministère de la Défense nationale pour des questions de propriétés. C'était un dossier qui traînait en longueur et les contacts étaient difficiles. Cela nous [comité de concertation du patrimoine] a été soumis, nous l'avons regardé et nous avons fait des contacts pour débloquer certaines choses plus rapidement parce que nous avons des contacts dans la machine fédérale. Ce peut être des dossiers de cette nature là ou ça peut être des enjeux qui sont communs, par exemple compléter les réseaux des fortifications, c'est là que nous allons travailler de concert les trois et être impliqués professionnellement et financièrement. La Ville doit refaire la trame urbaine, le tissu des rues et nous devons y mettre un lien piéton pour justement assurer la continuité des fortifications. Les membres du comité se sont donc réunis et ont travaillé là-dessus. »¹¹¹²

La création du comité de concertation du patrimoine permet aux services municipaux d'afficher, vis-à-vis de leurs partenaires institutionnels, leur intérêt pour la protection du patrimoine ainsi que la vigilance qu'ils entendent établir quant à la gestion et à l'état de conservation du Vieux Québec. Cette collaboration tend à renforcer les interdépendances entre échelons gouvernementaux¹¹¹³ : municipalité, gouvernement provincial et gouvernement fédéral sont impliqués, moralement, juridiquement et surtout financièrement, dans le travail de gestion et de protection du Vieux Québec ainsi que dans la garantie du respect de la Convention du patrimoine mondial au plan local, non seulement à travers la signature par le Canada de la Convention du patrimoine mondial, mais également à travers l'adoption de la *Déclaration de Québec* et l'adhésion municipale à l'Ovpm.

Un rapprochement similaire entre municipalité lyonnaise et service de la Drac a lieu à la fin des années quatre-vingt-dix à Lyon. Il est accéléré par l'inscription sur la Liste du site historique et par la mise en évidence d'une gestion locale exemplaire ; exemplarité que les élites urbaines souhaitent visiblement exploiter face à leurs partenaires institutionnels au plan local et à leurs homologues au sein de l'Ovpm. Ainsi, le Plan de mandat établi par Raymond Barre en 1996 visait à établir une action municipale en faveur du patrimoine impliquant des agents de services étatiques, des conseils général et régional ou encore des universitaires ou des associatifs. Les volets de cette action, autre que la candidature auprès de l'Unesco, sont progressivement mis en œuvre et bénéficient de la constitution de l'enjeu patrimoine mondial au plan local. Ainsi en est-il des conventions Ville de Lyon-État signées en décembre 1998 quelques jours après la réunion du Comité du patrimoine mondial¹¹¹⁴. A travers ces conventions, les agents des services déconcentrés de l'État prennent à nouveau part directement à la définition et à la

¹¹¹² Entretien avec Jean Désautels, Responsable de l'unité de gestion de Québec – Parcs Canada, 20 février 2003.

¹¹¹³ Ce rapprochement est d'autant plus aisé que, selon Guy Mercier, la Ville de Québec a glissé d'un discours de la rénovation gestionnaire à une rhétorique du renouveau démocratique. MERCIER (Guy), « L'urbanisme des échecs urbanistiques : la rhétorique du quartier Saint Roch à Québec depuis 1990 », dans Gilles SÉNÉCAL, Diane SAINT-LAURENT (dir.), *Les espaces dégradés. Contraintes et conquêtes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 237-254.

¹¹¹⁴ Convention État-Ville de Lyon, Rénovation du Musée Gadagne et Inventaire du patrimoine de la Ville de Lyon, 8 décembre 1998.

mise en œuvre d'actions publiques portant sur la valorisation du patrimoine lyonnais. Si les premiers usages de l'inscription sur la Liste du site historique de Lyon et les discours insistant sur la responsabilité étatique dans la mise en œuvre du patrimoine mondial écartent, dans un premier temps, l'action municipale des enjeux en termes de protection et de conservation, la volonté de se présenter comme exemplaire dans la gestion du patrimoine (volonté liée au changement d'équipe municipale et à l'adhésion à l'Ovpm) amène les élites locales à revoir leurs relations aux services étatiques et à tenter de maîtriser les résultats de ces collaborations afin qu'ils servent leurs ambitions. La transversalité que prône le chargé de mission site historique trouve à travers les conventions Ville de Lyon-Etat un soutien et une légitimité importants. Etablies pour cinq ans, les conventions, signées par le Préfet de la Région Rhône-Alpes et le maire de Lyon, précisent les financements de ces actions (220 millions de francs) en provenance à 60% de la ville et à 40% de l'État ; chacun des partenaires s'appuyant sur le label patrimoine mondial pour expliquer que personne ne peut plus « *faire marche arrière* »¹¹¹⁵. La première de ces conventions vise essentiellement à mieux définir l'idée du Musée Gadagne et à l'intégrer dans la ville : ouvrir le musée vers les enjeux urbains, l'histoire urbaine lyonnaise ou encore établir un lien entre patrimoine muséographié et « *patrimoine dans la ville* »¹¹¹⁶. La seconde concerne l'inventaire général de la ville, c'est à dire le recensement des monuments et richesses architecturales et urbanistiques de Lyon. La mise en œuvre de cette seconde convention nous intéresse particulièrement ; elle subit en effet quelques inflexions liées à l'existence d'un bien du patrimoine mondial à Lyon. Pensé par le service de l'inventaire général de la Drac en collaboration avec les services des Affaires Culturelles et de l'Aménagement Urbain de la ville¹¹¹⁷, l'inventaire vise à établir un outil destiné aux professionnels de l'aménagement, de l'urbanisme et du patrimoine tout autant qu'un outil de diffusion pour le grand public. Là encore, valorisation et protection sont sinon associées, du moins présentes, au sein d'une même action. Des acteurs s'appuyant précédemment exclusivement sur des arguments scientifiques et techniques, justifient la mise en œuvre de cet inventaire par la possibilité d'une meilleure diffusion de la qualité architecturale urbaine. L'inventaire ne peut être derechef réalisé sur l'ensemble du territoire de la ville ; les agents municipaux et étatiques procèdent quartier par quartier. Le choix des premières zones investiguées est largement orienté par les élus lyonnais. L'inventaire, entamé concrètement début 2001, porte d'abord sur le quartier de Saint-Nizier, situé au cœur du site historique, et sur le secteur de Confluence, situé au sud de la Presqu'île. Ce dernier lieu est l'objet d'une politique d'aménagement importante depuis plusieurs années. Si de tels choix sont cohérents avec la volonté première, celle de l'équipe municipale menée par Raymond Barre, de valoriser le périmètre inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, ils ne conviennent visiblement pas entièrement aux agents de la Drac¹¹¹⁸. Les propos du responsable du service de l'inventaire de la Drac soulignent ainsi les divergences dans les représentations du patrimoine et les difficultés de coopération qui peuvent en résulter :

¹¹¹⁵ Entretien avec Jany Derville, urbaniste – agence d'urbanisme de Lyon, 5 février 2001.

¹¹¹⁶ Convention État-Ville de Lyon, 8 décembre 1998.

¹¹¹⁷ Idem.

« Nous voulions travailler sur le secteur autour de la Guillotière, mais on a bien senti que ça posait un problème, qu'ils [la ville] n'étaient pas trop partants et c'est normal, ce n'est pas un quartier à l'architecture remarquable et à un moment donné, la ville va vouloir exploiter cet inventaire au niveau publicitaire. »

1119

Le troisième quartier soumis à inventaire à partir de 2004 est, selon les vœux de l'adjoint à la Culture ainsi que ceux des agents de la Drac, celui de la Guillotière¹¹²⁰. A travers ce nouveau choix, le souci de ne pas marquer de distinction entre le périmètre inscrit par l'Unesco et le reste du territoire communal apparaît une nouvelle fois. Plus, c'est un rapprochement progressif dans les représentations du patrimoine par les élus lyonnais et les agents étatiques qui est donné à voir. Ce rapprochement est facilité par le profil de l'adjoint à la Culture¹¹²¹ et par la dynamique initiée par le chargé de mission site historique se traduisant par une diffusion très graduelle de l'enjeu patrimoine. Les entretiens menés auprès des personnes concernées font en effet état de discussions longues destinées à donner des « *explications sur ce que nous faisons, ce que cela apporterait à la ville, en quoi c'était différent de ce qui avait pu être fait jusqu'à présent... pour qu'ils acceptent* »¹¹²², mais à aucune opposition ou luttes d'institutions. Les objets de tensions sont d'ailleurs décalés et portent d'avantage sur les priorités des actions proposées que sur leur élaboration. La création de la mission site historique au sein de l'administration municipale a pour conséquence de procéder à des rapprochements et à des partenariats progressifs, généralement inscrits dans des logiques d'actions plus anciennes : il ne s'agit pas d'imposer de nouveaux modes de faire mais, à travers la diffusion progressive des représentations renouvelées du patrimoine, d'élaborer collectivement des pratiques un peu innovantes et surtout de justifier autrement, grâce à un renouvellement de la « problématisation » par les représentations économique et sentimentale, la plus grande participation des représentants et des agents municipaux dans l'élaboration d'actions portant sur le patrimoine. L'inventaire actuellement mené à Lyon est aujourd'hui identifié, au plan national, comme une démarche innovante de la municipalité lyonnaise ; les agents et les élus de Paris prendraient exemple sur Lyon pour développer une activité similaire dans la capitale¹¹²³. A travers ces conventions, l'État s'engage donc financièrement sur du long terme (les conventions sont prévues pour cinq

¹¹¹⁸ Cette observation résulte des entretiens menés auprès de Monique Chalabi (service de l'Inventaire général – Drac Rhône-Alpes, 2 février 2001), de Michel Kneubulher, (Drac Rhône-Alpes, 12 juin 2002), d'Yves Belmont (Conseiller pour l'architecture – Drac Rhône-Alpes, 18 juin 2002).

¹¹¹⁹ **Entretien avec Monique Chalabi, service de l'Inventaire général – Drac Rhône-Alpes, 2 février 2001.**

¹¹²⁰ Situé en dehors du périmètre inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, ce quartier populaire de la rive gauche du Rhône est aujourd'hui l'objet de profondes réhabilitations, voir la carte de Lyon.

¹¹²¹ Patrice Béghain a réalisé l'essentiel de sa carrière au sein du ministère de la Culture, carrière qu'il termine en tant que Drac de la région Rhone-Alpes. Il a en outre écrit un ouvrage sur le patrimoine : BÉGHAIN Patrice, *Le patrimoine : culture et lien social*, Presses de Sciences Po, La bibliothèque du citoyen, 1998.

¹¹²² Entretien avec Monique Chalabi, service de l'Inventaire général – Drac Rhône-Alpes, 2 février 2001.

ans renouvelables) et soutient, sur le plan scientifique, les agents municipaux dans ce travail portant sur une protection du patrimoine urbain. Ce rapprochement institutionnel est essentiel puisque les élus lyonnais ne dotent pas, lors de sa création, la mission site historique d'un budget propre ou de moyens financiers. Le travail du chargé de mission vise justement à maintenir à leur hauteur les investissements de chacun des organismes participant précédemment à des actions sur le patrimoine ¹¹²⁴ (conseil général, conseil régional, État) et à orienter les financements de ces partenaires « *pour qu'ils aillent tous dans le même sens* » ¹¹²⁵. C'est ainsi que les élus locaux imposent les arrondissements qui seront l'objet d'un inventaire systématique par les services de la Drac. Mieux, en orientant de la sorte les partenariats avec les services étatiques, l'adjoint à la Culture et plus généralement les savants du patrimoine impliqués tentent de diffuser, de faire entrer dans les pratiques des différents acteurs mobilisés les principes de la Convention du patrimoine mondial tels qu'ils sont compris à Lyon. Le label Unesco devient « *un prétexte pour tirer vers le haut* » ¹¹²⁶ les différents organismes mobilisés, expression qui démontre que le chargé de mission (ici la municipalité lyonnaise) pense détenir ces principes et ces savoirs. Précisons que ces rapprochements, renforçant les interdépendances institutionnelles, sont accrus par les discussions actuelles autour des répartitions des compétences relatives à la gestion du patrimoine ¹¹²⁷. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, l'engagement au sein de l'Ovpm et plus encore le contexte politico-institutionnel français sont propices à un développement des interdépendances entre échelons gouvernementaux dans la gestion du patrimoine urbain.

Les enquêtes de terrain permettent donc d'affirmer qu'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et une adhésion à l'Ovpm modifient, si le contexte y est propice, de manière sensible les pratiques locales en matière de gestion du patrimoine en validant d'abord les activités municipales de valorisation du patrimoine et en facilitant ensuite la création de nouveaux outils de protection du patrimoine. Les réglementations nationales relatives au patrimoine historique demeurent certes prégnantes et les éléments identifiés comme patrimoine national restent soumis aux mêmes types d'actions visant sa protection. Ces politiques de protection du patrimoine (pilotées selon des normes et des pratiques étatiques) constituent toutefois une ressource, dans le contexte créé par

¹¹²³ Idem. Voir également les entretiens menés auprès de Olivier Poisson (Inspecteur général des Monuments Historiques, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture, 5 janvier 2004) et de Michel Kneubulher, (Drac Rhône-Alpes, 12 juin 2002)

¹¹²⁴ Ces investissements portent sur les lieux ou monuments dont ces différentes institutions sont propriétaires.

¹¹²⁵ Entretien avec Bruno Delas, chargé de mission site historique – Ville de Lyon, 11 janvier 2001.

¹¹²⁶ Entretien avec Bruno Delas, chargé de mission site historique – Ville de Lyon, 7 janvier 2004.

¹¹²⁷ Ces observations résultent des entretiens menés auprès de Pierranne Gausset (Responsables des publics au Musée Gadagne, 1^{er} septembre 2004), Patrice Béghain (adjoint à la culture et au patrimoine – Ville de Lyon, 8 janvier 2004) et Françoise Mont de Bernardo (Chargé de mission auprès de J.M. Daclin (adjoint au tourisme et au rayonnement international) – Ville de Lyon, 12 décembre 2002).

l'inscription sur la Liste et les circulations au sein de l'espace transnational, pour les municipalités dans leur recherche d'une action municipale « idéale » portant sur le patrimoine. Les actions innovantes qu'elles engagent portent principalement sur des éléments qu'elles pourraient identifier et décréter comme *patrimoine municipal* ou *communautaire*. Tout se passe comme si l'identification de biens du patrimoine mondial sur les territoires urbains donnait une légitimité à une autre catégorie de patrimoine : le « petit patrimoine ». Plus largement, la comparaison des cas lyonnais et québécois invite à lire ces innovations municipales comme des tentatives de maîtriser des effets en retour de leurs participations à l'espace transnational et d'anticiper d'éventuelles tensions avec des scènes nationales ou internationales.

Le transnational et l'accès aux activités politiques internationales

La reconnaissance des compétences et des prérogatives des administrations municipales passe également par l'implication de leurs agents dans des actions pensées et développées au-delà des territoires communaux ou communautaires. Savoirs et savoir-faire municipaux sont proposés par des individus sur des scènes régionales, nationales ou encore internationales. De fait, les municipalités adhérant à l'Ovpm prennent part à des actions de ce type en leur nom¹¹²⁸. Les activités proposées par le secrétariat général de l'Organisation ou encore des initiatives municipales en réponse à des sollicitations extérieures (par exemple émanant des Etats ou de l'Unesco) constituent autant de moments propices à l'implication d'agents municipaux dans des activités à visée ou à dimension internationale, pensées et mises en œuvre par des administrations communales en deçà de leurs limites territoriales.

La petite structure que constitue l'Ovpm ne dispose pas, en interne, de connaissances ou de compétences spécifiques en matière de patrimoine. Les salariés de l'Organisation disent s'appuyer, pour chacune des activités qu'ils initient, sur les agents des municipalités adhérant à l'Ovpm. Sans revenir sur l'expertise dont disposerait l'Ovpm, il s'agit ici de souligner les sollicitations et les collaborations proposées aux édiles urbains et la nécessaire implication d'agents municipaux pour que ces actions voient le jour. Les employés municipaux interviennent alors sur décision des maires et participent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions portant sur le patrimoine et concernant sa protection et surtout sa valorisation. Ces activités partenariales constituent autant d'opportunités que saisissent les agents municipaux pour s'afficher comme compétents à l'extérieur de la municipalité et, *a posteriori*, pour se légitimer au plan local grâce, notamment, aux coopérations avec des homologues étrangers. L'analyse des activités dans lesquelles les municipalités québécoise et lyonnaise s'investissent permet d'identifier deux grands types d'accès aux activités pensées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : l'Ovpm et les administrations étatiques. Là encore, la municipalité québécoise apparaît très présente et active dans chacune des initiatives élaborées par le secrétariat général de l'Organisation. Les édiles lyonnais, en revanche, s'investissent dans des activités de partenariats parallèles à celles proposées

¹¹²⁸ Nous verrons dans la section suivante l'implication de l'Ovpm en tant que représentant et porte-parole des villes du patrimoine mondial.

par l'Ovpm et tentent de développer un réseau similaire à ce dernier, mais à l'échelle nationale.

La municipalité québécoise est particulièrement impliquée dans les activités régulières de l'Ovpm ne serait-ce que parce qu'une proximité géographique et qu'un partage de personnels les rapprochent, voire les rendent dépendants. Les différentes activités que proposent les salariés de l'Ovpm ou les maires des villes adhérant à l'Ovpm sont généralement cohérentes avec les ambitions municipales québécoises. Concours photos pour les jeunes, partenariats avec les auberges de jeunesse, concours de dessins d'enfants sur le thème du patrimoine mondial, et plus récemment construction d'une série télévisée à partir de jeunes habitants des villes du patrimoine mondial sont autant d'actions pensées au sein de l'Ovpm auxquelles les services administratifs québécois sont associés. Il s'agit principalement d'activités de sensibilisation de la jeunesse et de communication sur les villes du patrimoine mondial pour lesquelles quelques agents québécois sont sollicités. Ces derniers viennent en renfort essentiellement pour l'élaboration de ces actions, ce qu'ils expliquent par « *des habitudes de travail* » ou encore par le fait qu'ils « *savent faire et développer ce type d'activités et puis [qu'ils] travaillent depuis quelques années maintenant en partenariat avec l'Ovpm : on se connaît, c'est plus facile maintenant* »¹¹²⁹. L'implication des agents québécois s'effectue d'abord dans le cadre d'activités conjointes à plusieurs villes du patrimoine mondial, lors d'actions d'animation du réseau international de villes. Nous n'avons toutefois pas identifié, lors de nos enquêtes de terrain, de coopération, entre les services municipaux de Québec et ceux d'une autre ville ou encore entre Québécois et salariés de l'Ovpm, portant sur des activités de protection ou de conservation du patrimoine, bien que les interventions de Francine Béjin lors des congrès de l'Organisation tendent systématiquement à présenter les pratiques québécoises comme des réussites exemplaires. A travers sa participation à l'Ovpm, la municipalité québécoise renforce d'abord et avant tout ses stratégies de communication et de publicité externes. Elle s'implique également aux plans national et nord-américain, à travers l'Office du tourisme de Québec, dans de telles actions. Il s'agit, là également, de développer et de consolider sa réputation de modèle en matière de promotion touristique, exemplarité exploitée notamment par certains services de Parcs Canada. Dans le cadre des démarches collectives et conjointes au Canada et aux Etats-Unis pour établir le rapport périodique pour l'Unesco¹¹³⁰, un rapprochement entre gestionnaires de plusieurs sites du patrimoine mondial est proposé. Cette collaboration vise à assurer, à moindre frais, la publicité de ces sites, comme le rappelle le directeur de l'Office du tourisme de Québec :

« Au fond ce que cela va donner, c'est que les 13 sites ensembles vont pouvoir se payer un directeur, un chargé de projet de haut niveau qui va s'occuper de coordonner des actions de recherche, de normes de qualité, de mesure d'impact, dans une perspective que ces données là vont pouvoir être utiles à de la commercialisation par exemple, éventuellement. »¹¹³¹

Ce partenariat, actuellement en cours de définition, est principalement piloté par les

¹¹²⁹ Entretien avec Chantal Emond, conseillère à la mise en valeur du patrimoine – Ville de Québec, 11 mars 2004.

¹¹³⁰ Ce rapport périodique devait être soumis en 2004 au Comité du patrimoine mondial.

agents de Parcs Canada et leurs homologues américains, ces individus s'appuyant essentiellement sur les initiatives et les pratiques locales qu'ils suivent depuis de longues années déjà. Ainsi, si les présentations réalisées lors des réunions officielles de l'Ovpm tendent à inscrire le patrimoine mondial à Québec dans des logiques de protection du patrimoine, dans le secteur de l'urbanisme et à ériger les pratiques locales dans ces domaines comme exemplaires, les activités concrètes des élus et des agents québécois au sein du réseau international de villes ont d'abord trait à la représentation de la ville, à la communication sur son patrimoine et à la diffusion des actions publiques dont il est l'objet. Cette dynamique permet de développer des partenariats en termes de communication à des échelles plus larges (au plan canadien ou nord-américain) et, par des effets en retour, aide à légitimer la publicité et la communication réalisée autour du Vieux Québec par l'administration québécoise et ses partenaires institutionnels.

L'analyse comparative nous a permis d'identifier, à Lyon, des activités de coopération qui auraient pu prendre place dans le cadre de l'Ovpm et qui, de fait, se déroulent à la marge. Les agents lyonnais n'ont en effet, jusqu'à la fin de l'année 2004, pris part à aucune des actions de sensibilisation vis-à-vis du patrimoine initiées par l'Ovpm¹¹³². En revanche, des partenariats et des « *actions de solidarité* », pour reprendre les termes de ces agents, sont développés assez rapidement entre des agents de l'administration lyonnaise et des acteurs extérieurs à cette administration. Le chargé de mission site historique s'est rendu plusieurs fois à Porto Novo (Bénin)¹¹³³ et a travaillé, avec les agents et les dirigeants de cette ville, à l'élaboration d'une proposition de candidature pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial (*la Route des esclaves*) et au développement d'une politique de protection du patrimoine au sein de la ville dans le cadre de la réhabilitation du centre-ville. Dans une même logique, des réflexions sont menées en coopération avec le Maroc et la Tunisie sur la protection et sur la conservation des médinas¹¹³⁴. De telles activités participent d'un engagement Nord-sud fortement présent en France et en Europe¹¹³⁵; c'est d'ailleurs ainsi que le chargé de mission site historique présente la « *responsabilité [de Lyon] vis-à-vis des pays du sud* » :

« Le quatrième engagement est plus anecdotique, c'est cette responsabilité de solidarité et notamment en direction des pays du Sud. Cette solidarité est légitimée par, d'abord c'est un engagement et ensuite nous sommes une

¹¹³¹ Entretien avec Pierre Labrie, Directeur de l'Office de tourisme de Québec, 13 avril 2004.

¹¹³² La journée des villes du patrimoine mondial (fixée au 8 septembre depuis 1993) ne coïncide par exemple jamais avec les journées européennes du patrimoine et n'est pas marquée à Lyon.

¹¹³³ Un accord de coopération décentralisé existe, depuis 1999, entre Porto Novo et la Communauté urbaine de Lyon impliquant l'agence d'urbanisme, la Chambre de commerce et d'industrie, les services urbains de la Communauté urbaine et ceux de la Ville de Lyon travaillant notamment sur un appui au dossier de candidature pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et des propositions sur la préservation du patrimoine. Voir : www.ambafrance-bj.org/article.php3?id_article=367

¹¹³⁴ Entretien avec Simone Daret, Chargée de la coopération décentralisée, Cabinet du maire – Ville de Lyon, 27 janvier 2004.

¹¹³⁵ Entretien avec Bruno Delas, Mission site historique – Ville de Lyon, 7 janvier 2004.

agglomération en Région Rhône-Alpes, en Europe avec quelques moyens quand même et donc c'est normal que nous assumions cette responsabilité, mais elle est aussi renforcée par le fait que notre thématique, c'est la question urbaine et bien sûr les questions de développement dans les pays du Sud sont entre autres liés aux problèmes d'urbanisation sauvage et la question urbaine est un sacré enjeu dans le développement des pays du tiers-monde. Donc cette triple responsabilité, l'engagement vis-à-vis de l'Unesco, le fait qu'on a quelques moyens et que nous devons jouer ce rôle là et vous imaginez bien le maire de Lyon est très sensible à ce rôle là et puis cette question urbaine pour laquelle Lyon joue un rôle un peu important. »¹¹³⁶

Ces activités sont menées en partenariat avec le service chargé de la coopération décentralisée au sein de l'administration lyonnaise et résultent principalement d'un appel des agents du Centre du patrimoine mondial auprès de Bruno Delas. Ces différents partenaires sont favorables à de telles initiatives et, selon les entretiens menés auprès du Centre du patrimoine mondial et de la commission française auprès de l'Unesco, tentent d'en impulser régulièrement. Pour ces activités, le chargé de mission s'appuie sur les accords de coopération décentralisée préexistants et tente de les développer, de les consolider et éventuellement d'en créer de nouveaux. Une telle activité est d'autant plus facilement initiée qu'elle s'inscrit dans le cadre de la convention France-Unesco. Cette dernière, entrée en application en 1998, est un accord de coopération technique et financière engageant les services de l'Unesco, les ministères français de la Culture, de l'Équipement, des transports et du logement, des Affaires étrangères et enfin de l'Écologie. Elle prône le « *soutien technique d'experts du gouvernement français, d'institutions françaises ainsi que d'autorités locales et d'associations* »¹¹³⁷ aux activités lancées par l'Unesco, notamment celles qui ont trait à la gestion, la conservation et la valorisation du patrimoine monumental, urbain et naturel. L'inscription du site historique de Lyon sur la Liste du patrimoine mondial engendre l'identification des services municipaux comme « *experts* » potentiels pour de telles actions, avant même que ces services municipaux ne se présentent d'eux-mêmes comme tels. Ces engagements lyonnais relèvent bien davantage de logiques professionnelles et sectorielles que d'un investissement politique important de la part de l'équipe municipale. Mieux, en s'intégrant dans des dynamiques initiées et portées par l'État, les agents municipaux lyonnais se démarquent en partie des activités de l'Ovpm et ancrent plus fondamentalement leurs engagements dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Il serait par trop aventureux d'affirmer que ces engagements en marge de l'Ovpm procèdent d'une volonté politique municipale tant ils semblent résulter d'opportunités saisies par des agents des administrations étatiques et municipales. Il n'en reste pas moins qu'ils soulignent les décalages importants entre les représentations officielles du patrimoine mondial véhiculées par l'Ovpm et celle que la nouvelle équipe municipale souhaite diffuser, davantage déclinée en termes de protection du patrimoine qu'en termes de valeur exceptionnelle universelle et de notoriété. Ces décalages ont trouvé récemment des traductions plus significatives encore. Si la municipalité lyonnaise a marqué plus

¹¹³⁶ *Idem.*

¹¹³⁷ Unesco – France, *Convention de coopération*, 16 octobre 1997.

fortement qu'auparavant son engagement auprès de l'Ovpm, celui-ci demeure toujours timide. Elle s'est, en revanche, fortement investie, en se présentant même comme l'un des piliers de cette initiative, dans le réseau français des sites du patrimoine mondial qui se structure depuis quelques années, en collaboration avec des agents et des représentants du ministère de la Culture ¹¹³⁸. Ce faisant, l'équipe municipale affiche et affirme sa représentation du patrimoine mondial face aux administrations étatiques et se définit une place au plan national dans le domaine de la gestion, de la conservation et de la valorisation du patrimoine. Le discours de l'adjoint à la culture, Patrice Béghain, lors des journées de décembre 2005 ¹¹³⁹, montre ces velléités locales de changements dans la manière de penser le patrimoine mondial. L'élus lyonnais souhaite visiblement déplacer vers d'autres scènes ces manières de penser. Il a ainsi longuement insisté, dans son propos, sur la nécessité de traiter et de gérer l'ensemble du patrimoine lyonnais de la même manière, conformément à l'ensemble des actions mises en œuvre par la mission site historique depuis 2001, mettant ainsi délibérément de côté le caractère universel exceptionnel du site historique de Lyon, donc des biens du patrimoine mondial, pourtant élément fédérateur des villes adhérant à l'organisation.

Les analyses précédentes indiquent donc qu'il devient, suite à l'adhésion à l'Ovpm ou parallèlement à cette adhésion, nécessaire pour les municipalités urbaines de s'afficher et de s'affirmer sur ces questions de gestion et de valorisation du patrimoine, en dehors du seul contexte local (qu'il soit municipal, communautaire ou régional). Mieux, la mise en parallèle des implications lyonnaises et québécoises en rapport avec le patrimoine mondial révèle que ces deux municipalités participent aux activités politiques et scientifiques de l'espace du patrimoine mondial en investissant des domaines d'action distincts : la protection et la conservation pour Lyon, et la valorisation de la ville par le label international pour Québec. Les ambitions québécoises de développer ou de renforcer des activités de *paradiplomatie* à travers l'objet patrimoine mondial sont finalement à nouveau données à voir. Les édiles et les agents lyonnais tentent, quant à eux, de s'affirmer politiquement dans des activités nationales et internationales en s'appuyant sur les pratiques étatiques éprouvées et en se pensant, dans l'espace transnational, comme partie constitutive de l'État.

Les décalages et les distinctions entre les actions lyonnaises et québécoises, mises en évidence au cours de cette analyse, sont d'abord liées aux représentations locales du patrimoine mondial et aux ambitions politiques des équipes municipales. Les cadres politiques dans lesquels les candidatures à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, puis les adhésions à l'Ovpm ont été pensées, essentiellement en termes de rayonnement international, se révèlent particulièrement déterminants dans les modes de renouvellement des représentations locales du patrimoine mondial ainsi que dans les façons de penser l'engagement municipal en faveur de la Convention du patrimoine

¹¹³⁸ Ce réseau est pensé dans une grande continuité des réseaux de villes ou de sites initiés par le ministère de la Culture. Il s'agit de mettre en relation et de créer des synergies entre des villes présentant des caractéristiques similaires ou s'engageant dans des activités particulières ; tel est le cas par exemple des villes d'art et d'histoire. Les agents de la Drac Rhône-Alpes n'ont d'ailleurs pas réussi à faire participer la municipalité lyonnaise à ce réseau.

¹¹³⁹ IIIe rencontres des sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : Lyon, 6-7 décembre 2005.

mondial. Décalages et distinctions entre usages québécois et lyonnais d'une adhésion à l'Ovpm résultent également fortement des différences entre les régimes et les organisations politico-administratifs nationaux, ainsi que des positionnements étatiques au sein de cet espace transnational spécifique et constitué autour du patrimoine mondial. Des agents de l'administration française ont participé à l'élaboration de la Convention du patrimoine mondial et le gouvernement français fut l'un des premiers à la ratifier. Ces derniers bénéficient aujourd'hui d'un rapport privilégié à l'Unesco à travers la Convention France-Unesco et d'un savoir en matière de protection du patrimoine fort grâce à la présence d'un comité national d'Icomos très actif. *A contrario*, le gouvernement canadien peine encore à se faire reconnaître comme interlocuteur légitime pour tout ce qui a trait à la conservation et à la protection du patrimoine, y compris en interne (cf. *infra*). L'Icomos Canada est assez peu entendu à l'échelle canadienne et la multitude d'associations dévouées au patrimoine, au plan canadien, tend à rendre moins lisible une expertise et un intérêt forts pour cet objet outre-Atlantique.

Reste que, dans ces deux villes, l'adhésion à l'Ovpm, comme les implications dans l'espace transnational, engendrent des perturbations des pratiques et des régulations telles qu'elles étaient précédemment pensées et développées. Le réseau international de villes est l'occasion de renforcer, développer, et surtout de présenter un intérêt collectif local au moins dans le domaine d'action ayant trait au patrimoine. L'Organisation des villes du patrimoine mondial constitue donc d'abord un cadre d'action officiel auquel il est possible de se référer pour légitimer des actions et des politiques précises au plan local, pour tenter de fédérer les acteurs locaux et d'agrèger leurs stratégies et enfin, peut-être même surtout, pour maîtriser les tensions et les conflits liés à la gestion du patrimoine urbain et des biens du patrimoine mondial. Ce faisant, les références à l'Ovpm et à l'espace transnational engendrent un élargissement du champ d'action des municipalités en légitimant, d'abord, leurs activités de valorisation, en favorisant ensuite leur participation politique et scientifique à la fabrique d'actions nationales ou internationales portant sur le patrimoine, voire enfin en leur permettant de se présenter comme l'un des lieux de production du patrimoine mondial. Ces références facilitent, en outre, le développement de circulations avec d'autres municipalités. Dès lors, ces références les contraignent à respecter la Convention du patrimoine mondial.

L'Ovpm apparaît, au terme de ce chapitre, comme un accès pour les élus et les agents municipaux à l'espace transnational structuré autour du patrimoine mondial. Nous l'avons observé à la fois en enquêtant sur les intentions de ses dirigeants et de ses adhérents, en pointant les évolutions qui ont présidé à sa structuration et au développement de coopérations avec des organisations étatiques ou internationales et enfin en nous interrogeant sur les conséquences pour le gouvernement des villes de l'existence d'un tel réseau et, plus largement, d'un espace transnational structuré autour du patrimoine mondial. L'Ovpm a donc été analysée comme un ensemble d'interactions entre des acteurs aux intérêts divers.

Les ambitions initiales visant à instaurer un dialogue entre savants du patrimoine et politiques semblent s'ébrécher dès la tenue du deuxième colloque des villes du patrimoine mondial en 1993. Elles se transforment alors en des prétentions plus limitées, laissant de côté les préoccupations techniques et savantes à l'égard de l'objet

patrimoine et donc la participation directe dans la fabrique des définitions du patrimoine mondial. A partir du milieu des années quatre-vingt-dix, l'Ovpm s'impose comme une structure de relations fondée sur les municipalités urbaines ainsi que sur les organismes internationaux détenant le savoir officiel sur le patrimoine et sur des fondations ou des organisations susceptibles de la financer. Elle fournit avant tout à ses adhérents des possibilités de communication et de mise en valeur des villes qu'ils gouvernent ainsi qu'un prétexte pour accroître les notoriétés de villes désormais appelées *villes du patrimoine mondial*. Les travaux des congressistes de l'Ovpm témoignent enfin d'un souci majeur : celui de ne pas trop perturber les relations et les régulations telles qu'elles existent entre municipalités, Etats et organisations internationales. Le *patrimoine mondial* est, dans le cadre strict des travaux de l'Ovpm, appréhendé d'abord comme un « label de qualité » décerné à certaines municipalités à travers des modalités qui ne sont pas officiellement discutées par les adhérents de l'Ovpm. L'existence de cette Organisation facilite toutefois le développement de réflexions et de travaux, au sein des administrations municipales, engendrant des questionnements sur les pratiques locales et des perturbations des actions relatives à l'aménagement urbain et de celles portant sur la protection du patrimoine.

Les intentions des congressistes, de même que les motivations des élus municipaux pour adhérer à l'Ovpm ou encore pour participer à des activités politiques et scientifiques internationales, sont plus complexes à dévoiler. Les participations lyonnaise et québécoise à ce réseau de villes apparaissent au premier regard comme une simple « influence » au profit de l'élaboration d'un savoir municipal portant sur le patrimoine mondial. La longue présidence de l'Ovpm par le maire L'Allier comme les récents propos de Patrice Béghain, adjoint à la Culture et au patrimoine à Lyon, montrent toutefois qu'à travers ces implications ces élus cherchent à structurer le champ des relations inter-municipales, voire même celui des relations avec les administrations étatiques. Les diverses rencontres réalisées dans le cadre de l'Ovpm ont finalement pour principal enjeu de faire connaître et circuler des réalisations municipales, des méthodes et des pratiques pour élaborer des politiques urbaines portant sur le patrimoine ou encore des tactiques de gouvernement des villes, mais aussi des hommes et des ressources. Ces dernières pourraient offrir une source de légitimité aux édiles qui les présentent, en particulier vis-à-vis de leurs partenaires institutionnels et de leurs administrés. L'Ovpm et, plus largement, l'espace transnational ne constitue donc pas seulement une opportunité pour certains acteurs municipaux de voir reconnaître ou s'imposer leurs méthodes et leurs pratiques ; les réalisations présentées et les solutions exposées sont en mesure d'intéresser leurs homologues étrangers, mais aussi des congressistes affiliés à d'autres scènes de l'espace transnational du patrimoine mondial tels que les agents du Centre du patrimoine mondial ou d'administrations étatiques, etc. Les réflexions locales portant sur le patrimoine et plus largement sur le patrimoine mondial (notamment celles relatives à l'importance d'une prise en compte des représentations sentimentale et économique de l'objet patrimoine) prennent alors toute leur dimension et sont déplacées vers, voire imposées à, des scènes étatiques et internationales. Autrement dit, par l'intermédiaire de l'Ovpm, les municipalités urbaines prennent connaissance et conscience d'une « expertise » municipale relative à la gestion du patrimoine les autorisant à revendiquer une place et un rôle plus important dans la fabrique des politiques urbaines relatives au

patrimoine et au patrimoine mondial.

L'existence de l'Ovpm, les présentations magnifiées des pratiques urbaines réalisées dans un tel cadre, tendent à créer les conditions de possibilité pour que certains édiles urbains cherchent, d'abord, à limiter la participation d'agents étatiques dans les actions qu'ils initient et tentent, ensuite, de développer une certaine autonomie à l'égard des organisations nationales et internationales. Le fonctionnement de l'Ovpm, en particulier sa dépendance vis-à-vis des organismes internationaux spécialistes du patrimoine, limite toutefois ces ambitions d'autonomie municipale. Reste que, si les labels *patrimoine mondial* ou *Ville du patrimoine mondial* peuvent, dans certains cas, devenir un argument de la vie démocratique locale et participer à l'amélioration des pratiques d'aménagement, la faible représentation des intérêts urbains par l'Ovpm tend finalement à consolider la présence des administrations étatiques dans la fabrique de politiques patrimoniales.

La comparaison entre les adhésions lyonnaise et québécoise permet de souligner que l'opportunité que constituent un tel réseau et la participation politique à des activités pensées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de 1972, pour les municipalités urbaines, sont appréhendées à partir des contextes politiques, économiques et sociaux des villes, en fonction des relations préexistant entre municipalités et gouvernements étatiques ainsi que selon les ambitions municipales à l'égard de ce thème et des possibilités d'évolution qu'offre le réseau déjà structuré. Ainsi, la municipalité lyonnaise présente sa gestion du patrimoine urbain comme exemplaire en situant cette dernière dans le cadre juridique et réglementaire national.

Conclusion de la partie III

Nous avons observé, au cours de cette partie, comment des *villes du patrimoine mondial* sont gouvernées en enquêtant d'abord sur les représentations locales des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial et sur les mobilisations politiques suite à ces inscriptions, en repérant ensuite les évolutions de ces représentations, engendrées notamment par les circulations et les connexions avec les autres scènes impliquées dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Enfin, nous avons interrogé le rôle du réseau de villes dédié au patrimoine mondial dans les régulations politiques et les coopérations scientifiques entre les différentes scènes identifiées précédemment, en particulier entre Etat et municipalité, ainsi que dans la fabrique de politiques urbaines (les évolutions étant alors saisies comme des effets en retour de ces régulations). Il apparaît, au terme de cette analyse, que l'Ovpm confère une plus grande lisibilité et une visibilité accrue aux municipalités abritant un bien du patrimoine mondial dans l'espace transnational de circulation spécifique, mais aussi au-delà de cet espace. La structuration de ce réseau de villes et l'implication de ses adhérents dans des régulations multi-niveaux, à travers les circulations d'individus et des phénomènes d'apprentissage du patrimoine mondial et de l'international (qui sont loin de tous être intentionnels), facilitent le développement de coopérations scientifiques et politiques entre acteurs et engendrent quelques repositionnements au sein de l'espace transnational. L'un des principaux effets en retour

des circulations observées correspond à une reconfiguration des régulations politiques entre ville et État dans les actions publiques portant sur le patrimoine.

Observer et mettre en récit la gestion du patrimoine mondial (comme bien international et comme label) à Lyon et à Québec permet de proposer quelques éclairages de portée plus générale sur l'Organisation des villes du patrimoine mondial et, plus largement, sur les participations, notamment politiques, des municipalités à la mise en œuvre de la Convention internationale de 1972. Une identité urbaine spécifique aux villes du patrimoine mondial se crée dans le cadre de l'Ovpm, principalement autour de la gestion exemplaire du patrimoine urbain. Elle n'est toutefois pas encore bien stabilisée. Lieu où les élites municipales se donnent à voir, l'Ovpm est alors propice à la diffusion de méthodes et de pratiques portant sur la « bonne gestion » du patrimoine mondial. Cette « bonne gestion » porte davantage sur les usages touristiques des biens du patrimoine mondial et sur ceux d'un label international que sur les méthodes de conservation et de protection du patrimoine. Autrement dit, ce réseau de villes, pensé initialement comme un lieu de co-élaboration d'un savoir technique propre aux municipalités urbaines et d'apprentissage du patrimoine mondial comme objet savant, est aujourd'hui essentiellement investi par les responsables politiques des villes pour se montrer et s'affirmer dans les actions portant sur la gestion du patrimoine. La comparaison entre Lyon et Québec donne également à voir deux formes distinctes d'implication municipale au sein de l'Ovpm. Les activités auxquelles prennent part les Québécois, les discours que les élites urbaines prononcent lors des congrès répondent principalement à une logique de rayonnement international, de communication sur les « bonnes » pratiques urbaines sans aucune contestation, remise en cause ou questionnements des modes de pensée ou des pratiques des organismes partenaires. La mobilisation lyonnaise, plus complexe et nettement plus récente, semble d'ores et déjà témoigner d'ambitions politiques portant sur la participation des municipalités urbaines à la redéfinition des cadres d'interprétation et de gestion du patrimoine mondial. Cette différence résulte d'abord des représentations étatiques, nationales et locales du patrimoine et des particularités des configurations d'acteurs traditionnelles gérant le patrimoine historique. Elle nous semble également refléter des usages différenciés d'un même réseau de villes¹¹⁴⁰ pointant ainsi que les manières dont les réseaux internationaux de villes sont saisis et investis par les municipalités urbaines seraient amplement corrélées aux contextes politiques, économiques et sociaux au sein desquelles les municipalités urbaines évoluent.

Les effets d'exemplarité engendrés tant par l'inscription sur la Liste que par l'adhésion à l'Ovpm sont propices au développement d'une « nécessité » municipale d'agir sur le patrimoine : les actions urbaines portant sur le « petit patrimoine » comme les projets d'aménagement sont pensés, progressivement, à partir des différentes représentations locales de l'objet patrimoine (donc dans la continuité des travaux des configurations d'acteurs préexistantes), mais aussi en fonction des textes internationaux

¹¹⁴⁰ La municipalité québécoise est ainsi longtemps restée adhérente de seulement deux réseaux internationaux de villes, l'Ovpm et l'AIMF, quand son homologue lyonnaise en compte plus d'une dizaine, développés pour l'essentiel dans le cadre de l'Union Européenne. Comprendre les usages des réseaux de villes est l'un des objets d'une étude spécifique, portant notamment sur les Eurocités, menée dans le cadre du projet n° 2 intitulé « Réseaux d'experts et normes d'action publique », de l'axe 6 du cluster 14 de l'Agence nationale pour la recherche, à laquelle nous participons.

et des législations étatiques relatives à la protection du patrimoine. Cette « nécessité » d'action résulte principalement d'une double volonté municipale : apparaître comme modèle et affirmer son positionnement dans l'espace transnational et éviter tant que possible les affrontements directs avec les autres scènes de l'espace transnational. Cette double volonté engendre également une différenciation entre les activités de protection et de conservation du patrimoine portées par l'Unesco et les Etats et celles que les municipalités urbaines élaborent à partir du patrimoine mondial. Les secondes ont davantage trait à la gestion du label international. Deux phénomènes corrélés en résultent alors. Premièrement, des collaborations scientifiques et des relations d'interdépendances entre municipalités urbaines et administrations étatiques se développent autour des pratiques de protection et de conservation du patrimoine. Si les configurations d'acteurs identifiés dans la première partie de la thèse conservent toute leur place et leur légitimité dans la fabrique des politiques urbaines portant sur le patrimoine, les équilibres stabilisés alors le sont davantage autour de représentations politiques et locales de l'objet patrimoine. Une timide redéfinition des frontières du domaine d'action relatif au patrimoine et à sa gestion est alors donnée à voir. Deuxièmement, l'Ovpm ne joue finalement pas ce rôle de représentation ou de défense des intérêts propres aux villes et portant sur la protection du patrimoine mondial auprès des instances étatiques. Les ambitions, nourries par les principaux dirigeants de l'Organisation, visant à participer à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et à consolider des partenariats avec les organisations internationales tendent même au contraire à renforcer les prérogatives et la légitimité d'intervention des Etats dans ce domaine.

Ce processus apparaît d'autant plus fortement que l'action étatique portant sur le patrimoine était déjà fortement institutionnalisée. Autrement dit, les élites municipales ne s'affranchissent pas, lorsque les villes qu'elles gouvernent sont devenues des villes du patrimoine mondial, des cadres préexistants dans lesquels était pensée l'action publique portant sur le patrimoine. Mieux, en saisissant et en présentant les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial comme un don de l'Unesco et comme un label international, les élus municipaux tendent d'abord à replacer les politiques portant sur le patrimoine sous prérogatives et compétences étatiques. Ce faisant, ils semblent marquer leur refus d'investir l'espace transnational du patrimoine mondial. L'Unesco et ses organes consultatifs sont alors loin d'être envisagés par les élites municipales comme des scènes permettant de faire appel des décisions étatiques, comme des lieux de lobbying pour influencer décisions et actions menées par l'Unesco, par des organisations intergouvernementales ou par des Etats ou encore comme des lieux potentiels de ressources et de savoirs différents de ceux dont disposent déjà ces municipalités.

De telles opportunités apparaissent d'autant moins offertes aux municipalités urbaines que représentants et agents de l'Unesco maintiennent l'essentiel de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans le cadre de relations intergouvernementales. Les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial ont toutefois impliqué des acteurs locaux dans des circulations et, partant, ont donné à voir les municipalités urbaines comme des partenaires potentiels dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les circulations que des adhérents de l'Icomos international maintiennent favorisent le développement ou la consolidation de

participations municipales à quelques activités scientifiques élaborées par cet organisme international. Mieux, elles permettent que les municipalités urbaines se saisissent différemment de l'espace transnational de circulation et s'impliquent notamment dans des activités politiques de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Autrement dit, les interactions et les circulations avec des acteurs affiliés à d'autres scènes de l'espace transnational permettent d'abord un renouvellement des représentations locales du patrimoine urbain (et plus généralement de la notion de patrimoine) et engendrent ensuite une implication directe, à la fois scientifique et politique, des élites municipales aux activités internationales. Le positionnement de ces municipalités urbaines au sein de l'espace transnational est alors renforcé : elles n'existent plus uniquement à travers les représentations étatiques ou celles de l'Icomos international, mais constituent des partenaires à part entière.

En s'intéressant aux mécanismes institutionnels et informels établis entre scènes locales, nationales et internationale à travers lesquelles des municipalités urbaines prennent part à des activités scientifiques et politiques pensées au-delà des Etats, cette partie montre que les circulations et leurs effets en retour sont saisis comme ressource pour affirmer, avec le soutien d'adhérents de l'Icomos international et de représentants étatiques, le positionnement des municipalités urbaines au sein de l'espace transnational. Ce positionnement les oblige alors à adopter certaines pratiques à l'égard de la protection du patrimoine urbain et à adopter certains discours établis au sein de l'espace transnational (par l'Unesco ou l'Icomos international notamment). Ainsi, en développant une stratégie internationale, les municipalités urbaines sont placées en situation d'interaction avec des scènes nationales et internationales notamment et prennent part à l'une des activités d'une action internationale plus globale. Ces interactions, à travers des circulations et des apprentissages collectifs, tendent à les présenter comme l'un des lieux de production de cette activité et, partant, à les engager dans des régulations politiques multi-niveaux.

Conclusion générale

L'étude comparée de la gestion du patrimoine mondial (comme objet et comme label) à Lyon et à Québec apporte une meilleure connaissance de l'objet patrimoine mondial, de sa production et de son appréhension par des municipalités urbaines. Elle permet de formuler des éclairages sur la ressource que peut constituer l'espace transnational pour des municipalités urbaines dans leur positionnement concurrentiel et dans leurs modes de gouvernement, d'apporter quelques éclairages quant aux modes de régulation entre le local, le national et l'international et quant à l'articulation entre villes et international dans le domaine du patrimoine. A travers notre démarche de recherche, nous sommes finalement d'abord amenée à livrer quelques réflexions sur la combinaison entre certains outils de l'analyse des politiques publiques et de la comparaison transnationale.

I. L'intérêt d'une comparaison transnationale

La réalisation de ce travail repose sur l'hypothèse que l'étude du transnational comme ressource pour les villes ainsi que celle de l'articulation théorique entre villes et international peuvent s'appuyer avec profit sur un ensemble de travaux portant sur l'action publique urbaine et sur une approche comparative de plusieurs terrains. L'analyse menée nous semble en avoir confirmé l'intérêt.

Au regard des logiques et des processus identifiés dans la thèse, les méthodes

proposées par la sociologie de l'action publique, en se focalisant sur les acteurs et sur les pratiques sociales, combinée à celles des analyses transnationales (circulations, hybridations et traductions notamment) pour penser l'action publique multi-niveaux, peuvent parfaitement être utilisés pour saisir la fabrique du patrimoine mondial et celle d'actions internationales de villes et pour comprendre les rôles (et en particulier les actes cachés) d'acteurs locaux, nationaux et internationaux. Mobilisés dans une approche comparative, ils permettent de saisir les conditions de participation des municipalités urbaines à des activités pensées et mises en œuvre au-delà des États. L'adoption d'une telle posture nous paraît pouvoir présenter trois avantages. Elle aide d'abord à conserver à l'esprit certains acquis des travaux portant sur l'action publique et l'action publique urbaine (rationalité contextualisée des décideurs, caractère non homogène et non monolithique des organisations, importances des activités d'interprétation et de reformulation qui se jouent lors de l'élaboration et lors de la mise en œuvre de politiques publiques, contraintes de légitimation, etc.) qui ont pu être écartés par certaines études portant sur l'articulation théorique entre villes et international. En outre, en menant les observations à partir des acteurs, l'approche retenue ici présente l'avantage de restituer une certaine variété de construction du politique et d'éviter une modélisation excessive et *a priori* de l'ordre social (travers dans lequel tombe nombre de travaux comparatifs). En termes de méthodes et d'enquêtes de terrain, la combinaison entre une approche comparative transnationale et une démarche inscrite dans une sociologie politique de l'action publique nous semble ensuite permettre d'approfondir la connaissance des différents terrains investigués en questionnant systématiquement l'un en regard des particularités et des observations réalisées sur les autres sans toutefois accorder plus d'importance aux différences nationales qu'aux singularités des terrains investigués. Autrement dit, elle permet de mieux connaître l'autre et de mieux se connaître, en même temps qu'elle aide à comprendre et donc à interpréter. Enfin, travailler à partir de cette posture donne à voir sous un autre jour certaines dimensions du travail de production savant et politique qui préside à la fabrique et à la gestion du patrimoine mondial. De fait, la comparaison transnationale entre les procédures québécoise et lyonnaise permet de saisir le rôle d'adhérents de l'Icomos dans le cadre plus général de l'espace transnational de circulation et d'inscrire les observations réalisées dans un cadre plus global, celui de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. En montrant la pluralité et la diversité des activités présidant à la fabrique et à la gestion des biens du patrimoine mondial, elle pointe l'importance de l'événement, de l'invention, de la rupture, de la mobilisation et donc de l'action. Elle permet également de ne pas réduire les activités des municipalités dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial à des rapports binaires ainsi que de souligner les apports de ces activités municipales dans la définition et la mise en œuvre de cette Convention.

II. Retour sur la fabrique du patrimoine mondial

L'analyse réalisée dans ce travail permet d'apporter un éclairage sur la façon dont le patrimoine mondial est saisi par des municipalités urbaines ainsi que sur les liens entre

patrimoine historique et patrimoine mondial culturel. Fabriqué dans la continuité du patrimoine historique, le patrimoine mondial culturel résulte finalement de la confrontation de discours produit sur différentes scènes d'action et des valeurs universalistes sur lesquelles il est fondé.

1. Le patrimoine mondial entre label international et nouvel objet patrimonial

Le patrimoine mondial est en effet d'abord appréhendé, par les élus locaux, comme label international, autrement dit comme une étiquette (à vocation publicitaire ou politique), et non en tant qu'enjeu identitaire ou mémoriel comme ce fut le cas pour la notion de patrimoine dans la plupart des pays occidentaux (notamment en France et au Québec). Saisi comme levier pour établir ou développer des stratégies internationales des villes, le patrimoine mondial apparaît dans un premier temps relativement consensuel. Toutefois, l'essor de débats et d'enjeux nationaux et internationaux, scientifiques et politiques autour de cette notion, contribue rapidement à la constitution d'un enjeu politique local autour des nouveaux récits qui sont alors élaborés. Ces derniers tendent en effet à remettre en question les discours officiels caractérisant le patrimoine historique¹¹⁴¹. Au terme de notre analyse, le patrimoine mondial constitue, comme le patrimoine en général, un construit socio-politique et résulte d'interactions multiples traversant un espace transnational spécifique. Autrement dit, il est le produit d'une coproduction ou encore d'une « alchimie »¹¹⁴² entre des acteurs affiliés à des scènes locales, nationales ou internationales et circulant entre ces scènes. Yvon Lamy s'interroge sur l'existence (en France) d'un processus, autour du patrimoine, donnant naissance à un « monde de l'art spécifique avec ses règles de classification ». Il nous semble que l'espace transnational de circulation spécifique et structuré autour de la notion de patrimoine mondial peut être lu comme un *monde de l'art*¹¹⁴³ spécifique qui serait lié à des mondes de l'art structurés autour du patrimoine (dans les pays occidentaux notamment). Les critères de définition des biens du patrimoine mondial engendrent la production de nouveaux récits et de nouveaux discours sur les sites estampillés patrimoine mondial. Ces nouveaux récits tendent alors à effacer le sens que ces sites portaient lorsqu'ils étaient considérés uniquement dans la dialectique municipalité-État et pensés comme vecteur de l'identité nationale. Ces récits prennent finalement sens dans un autre espace et en référence à d'autres objets. De fait, en partant à la quête du label international *Patrimoine mondial*, les

¹¹⁴¹ Rappelons que ces discours correspondent à des construits socio-politiques résultant de tensions et des débats entre gouvernements étatiques et représentants locaux notamment. Voir LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Bordeaux, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996 ou encore CHOAY (Françoise), *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 1992.

¹¹⁴² Nous reprenons ici volontairement le terme utilisé par Yvon Lamy pour caractériser la production du patrimoine afin de souligner d'abord la continuité entre ces deux objets ainsi que de pointer la suite complexe de réactions et de transformations alors à l'œuvre. Voir LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine...., op. cit.*

¹¹⁴³ Au sens de Howard S Becker. BECKER (Howard S.), *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988.

municipalités urbaines entrent dans cet espace transnational spécifique et sont amenées à en adopter certaines règles : elles sont alors face à un bien du patrimoine mondial définissant un nouvel objet patrimonial situé sur le territoire qu'elles gouvernent.

2. Le rôle primordial des savants du patrimoine mondial

L'histoire du patrimoine mondial, telle que nous avons pu l'observer depuis les villes de Québec et de Lyon, débute dans l'après Seconde Guerre Mondiale et dans le cadre des Nations Unies. La notion est conçue et développée par des acteurs habités d'une foi universaliste. Protéger et transmettre le patrimoine de l'humanité (patrimoine culturel et naturel) s'imposent progressivement au plan international comme un impératif à la suite d'activités d'élaboration de normes et de lobbying de la part de savants occidentaux du patrimoine (des architectes, des historiens de l'art, des individus détenant un savoir professionnel ou un savoir universitaire sur le patrimoine culturel, etc.) et d'agents de l'Unesco. Les savants du patrimoine culturel, presque tous adhérents de l'Icomos international, jouent un rôle essentiel dans la diffusion du patrimoine mondial et dans les représentations que s'en font les acteurs locaux en participant très souvent (toutefois jamais de façon officielle) à l'élaboration des dossiers de candidature et en réalisant les évaluations de ces dossiers. La structuration de cette association facilite le déploiement d'enjeux scientifiques et professionnels autour du patrimoine mondial à toutes les échelles. Les voyages qu'effectuent ses adhérents, leurs discours et leurs écrits engendrent, en effet, progressivement un déplacement des enjeux scientifiques vers des scènes gouvernementales et, partant, favorisent la constitution d'enjeux interétatiques autour du patrimoine mondial.

La thèse a ainsi montré que ces mêmes savants participent amplement à la diffusion, au plan local, et à la traduction des définitions et des problématiques liées au patrimoine mondial ainsi qu'à la cooptation des municipalités urbaines dans l'espace transnational. De fait, certains d'entre eux contribuent largement à l'organisation des premiers colloques des villes du patrimoine mondial et donc à la création de l'Ovpm qui légitime la présence des municipalités urbaines en tant qu'acteur politique dans cet espace. Mieux, l'analyse comparée des procédures lyonnaise et québécoise montre que des acteurs locaux, voire même les administrations municipales, peuvent progressivement devenir des savants du patrimoine mondial¹¹⁴⁴. Ces derniers sont donc présents à tous les niveaux et sur toutes les scènes constitutives de l'espace transnational. Ils présentent des profils très différents et s'ils partagent les principaux objectifs de la Convention du patrimoine mondial, les méthodes pour les atteindre comme les savoirs dont ils disposent sont pluriels. Ils forment finalement un groupe, particulièrement ouvert et fluide, d'acteurs aux profils très hétérogènes. Ce groupe rassemble et recoupe différentes catégories socio-professionnelles, sans toutefois être limité aux savants du patrimoine tels que définis en France. Autrement dit, il n'y a pas encore eu de processus de structuration professionnelle autour du patrimoine mondial telle que celui développé en France autour du patrimoine historique avec les architectes en chef du patrimoine historique.

¹¹⁴⁴ A l'image de la municipalité lyonnaise contactée directement par l'Icomos France pour aider Porto Nuovo (Bénin) à établir une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

3. Le patrimoine historique face au patrimoine mondial : continuité ou rupture ?

L'entreprise d'identification systématique et d'inventaire des éléments patrimoniaux faisant sens pour l'humanité s'apparente, au-delà d'un retour au tableau des « merveilles du monde »¹¹⁴⁵, à un processus de *transnationalisation* du patrimoine, c'est-à-dire à un processus qui confère à un site local les aspects transpatial et transtemporel, qui définit les caractéristiques de ce site pour qu'il puisse être identifié comme bien international. Les normes adoptées comme les pratiques promues correspondent toutefois largement à celles, développées un peu avant la ratification de la Convention de 1972, dans les pays européens et, partant, interrogent le caractère universel de l'entreprise.

L'approche comparée des procédures d'inscription lyonnaise et québécoise ainsi que l'observation des gestions du patrimoine mondial dans ces deux villes permettent de proposer quelques éclairages sur la fabrique du patrimoine mondial culturel. Selon nous, l'inscription sur la Liste participe du phénomène de *patrimonialisation*¹¹⁴⁶ par un long processus politique initié par le local, processus que nous proposons de découper en quatre étapes. L'identification et la caractérisation locale du patrimoine ainsi que sa légitimation par l'institution compétente (généralement l'État¹¹⁴⁷) constituent la première étape. Celle-ci correspond à la fabrique du patrimoine comme objet socio-politique à travers des confrontations et des régulations entre local et national visant principalement à stabiliser un récit officiel. Préciser cette première étape permet donc de souligner la continuité du travail politique, mise en évidence dans notre recherche, entre production du patrimoine historique et fabrique du patrimoine mondial. Une première représentation du patrimoine local et les principales raisons pour lesquelles il est important de le préserver deviennent alors officielles.

La deuxième séquence marque véritablement le lancement de la procédure d'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Elle correspond à la *transnationalisation* des représentations de ce patrimoine. Elle peut être lue comme un processus de traduction : il s'agit de rendre les justifications locales compatibles avec une perception transnationale du patrimoine, avec la Convention internationale de 1972 et de montrer en quoi ce patrimoine est essentiel pour l'humanité. En ce sens, le patrimoine mondial devient un objet universel. Notre thèse a, en outre, montré que cette séquence résulte de tensions, de débats et de conflits politiques et surtout scientifiques, ainsi que d'enjeux professionnels et savants au sein desquels des acteurs locaux sont largement impliqués.

Des débats et des enjeux similaires président à la réalisation de la troisième étape ;

¹¹⁴⁵ Comme le souligne André Chastel, voir CHASTEL (André), « Le patrimoine », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, 3 Tomes, 1997, p. 1463.

¹¹⁴⁶ Dont il est beaucoup question depuis quelques années, sans toutefois qu'une définition stabilisée n'est vue le jour.

¹¹⁴⁷ Dans le cas de la France, Yvon Lamy parle d'ailleurs d'étatisation du patrimoine. Voir LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine*..., op. cit., p. 11.

les conflits politiques, les enjeux entre Etats et les logiques diplomatiques interétatiques se font toutefois plus prégnants. Cette séquence correspond à la légitimation internationale du patrimoine mondial, c'est-à-dire à l'inscription effective sur la Liste. La « *valeur universelle exceptionnelle* »¹¹⁴⁸ est alors officiellement validée à travers des « décrets publics patrimoniaux » que délivre le Comité du patrimoine mondial. La deuxième partie de la thèse souligne que cette étape peut être assimilée à une « dépolitisation » de l'objet patrimoine historique. En effet, suite au conflit d'interprétations entre acteurs de scènes nationales et locales dont résulte la production du patrimoine historique national, le patrimoine mondial est produit par des conflits d'interprétations entre des acteurs de scènes locales, nationales et internationales. Dès lors, ce conflit d'interprétations remet en cause le récit officiellement décrété lors de la production du patrimoine historique.

Enfin, la *marchandisation* du patrimoine par des acteurs essentiellement locaux, mais également nationaux et internationaux achève la transformation de ce patrimoine en produit touristique et en label international. Deux phénomènes conjoints se produisent alors. Une sorte de retour au monde de l'objet patrimoine apparaît à travers l'expression de la fierté et les questions que soulèvent l'annonce d'une inscription dans la ville. Elle s'accompagne, ensuite, d'une certaine politisation à l'échelle municipale de la gestion du label *Ville du patrimoine mondial* et d'un positionnement des municipalités urbaines au sein de l'espace transnational. Plusieurs phénomènes expliquent que le patrimoine mondial est utilisé comme emblème de la ville et comme produit touristique : la quête de reconnaissance internationale de la municipalité concernée, le développement de « problématisations » du patrimoine en termes touristiques et économiques ou encore des représentations locales antérieures propices à la mise en œuvre de politiques de valorisations touristiques. Le voyage des objets *patrimoine historique* (les récits officiels caractérisant ces patrimoines) à travers les différentes scènes de l'espace transnational produit un bien présenté comme universel. Ce dernier tend à donner davantage de marge de manœuvre aux municipalités urbaines pour appréhender la notion de patrimoine. Elles apparaissent d'abord plus enclines à revendiquer certains pans de leur histoire ou à renouveler certains récits identitaires, et donc à retravailler les récits officiels. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ravive ainsi l'usage du patrimoine comme vecteur d'identités et réaffirme une représentation collective de la ville. C'est alors l'un des éléments constitutifs du patrimoine historique qui pourrait être remis en cause, son existence étant établie pour rappeler le poids du passé dans la formation historique de la nation : les acteurs locaux pourraient ainsi revoir la façon dont ils perçoivent leur rapport à l'État (respectivement à la province pour Québec). Ces municipalités urbaines disposent ensuite d'une légitimité accrue dans la « problématisation » du patrimoine comme enjeu de l'aménagement urbain (cf. *infra*). Enfin, et plus largement, elles s'arrogent une responsabilité dans la gestion collective des biens du patrimoine mondial, notamment grâce à l'existence de l'Ovpm.

La coproduction entre des acteurs locaux, nationaux et internationaux, dont résulte le patrimoine mondial, porte sur les objets *biens du patrimoine mondial*, sur les définitions et les interprétations de la notion de patrimoine mondial ainsi que sur les normes qui

¹¹⁴⁸ UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Stockholm, 1972.

président à sa gestion. L'analyse comparative invite toutefois à relativiser le caractère universel de la notion de patrimoine mondial : elle montre en effet que les histoires des fabriques de biens du patrimoine mondial sont aussi nombreuses que ces biens, qu'elles sont complexes et relativement indépendantes les unes des autres. En outre, à l'issue de cette recherche, il apparaît que les dimensions internationale et universelle de ce travail collectif laissent place à une réappropriation locale et à la consolidation du label international initialement visé par les élites municipales. Les agents ou les représentants des administrations étatiques conservent toutefois l'essentiel de leurs prérogatives relatives aux normes portant sur la gestion du patrimoine national. La fabrique du patrimoine mondial, en s'inscrivant dans la suite de la production de patrimoines nationaux tout en créant les conditions d'une rupture avec cette production, nous semble donc permettre de poursuivre, dans un domaine spécifique, les réflexions engagées autour de la constitution d'un nouvel espace politique pour les villes¹¹⁴⁹, autour d'un renouvellement des régulations et de la répartition des compétences entre le local, le national et l'international et, partant, autour de la ressource que pourrait constituer le transnational pour des municipalités urbaines.

III. L'espace transnational comme ressource pour les municipalités urbaines

En étudiant comment des municipalités urbaines s'emparent d'une offre internationale et s'insèrent dans une action élaborée par des organisations internationales, l'enquête menée a essentiellement mis en évidence la cooptation de municipalités urbaines et d'acteurs locaux dans l'espace transnational spécifique structuré autour du patrimoine mondial. Le travail politique qui sous-tend la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, en mobilisant des acteurs municipaux et locaux dans une action collective internationale, engage finalement les municipalités urbaines dans l'élaboration et dans la mise en œuvre d'activités scientifiques et politiques à l'égard du patrimoine mondial en même temps qu'il engendre, en fonction des conditions locales et nationales préexistantes, un renouvellement de pratiques à l'égard du patrimoine au plan local. L'identification de cet espace transnational de circulation et la caractérisation des positionnements des municipalités au sein de cet espace apportent des éclairages sur les ressources que peut constituer un tel espace à la fois dans les modes de gouvernement des villes et dans leur positionnement concurrentiel.

1. Les effets des circulations : structuration de l'espace et cooptations d'acteurs

L'espace transnational de circulation spécifique identifié autour du patrimoine mondial est constitué d'un agencement d'acteurs et d'institutions complexe et mouvant, impliquant

¹¹⁴⁹ LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes...*, op. cit., p. 106.

principalement des scènes locales, nationales et internationales. Il correspond donc aux jeux d'acteurs et aux interactions entre ces scènes. Les circulations et les régulations, formelles et informelles, entre ces différentes scènes structurent cet espace. L'Unesco, l'Icomos international (et ses différents comités nationaux et comités scientifiques internationaux), l'Uicn, l'Iccrom, l'Ovpm¹¹⁵⁰, les Etats ayant ratifiés la Convention de 1972 (et leurs administrations représentatives) ainsi que des entités infranationales y évoluent. Les acteurs affiliés à l'une ou plusieurs de ces scènes circulent au sein de cet espace établissant alors entre eux des interdépendances. Certains, notamment parmi les savants du patrimoine mondial, partagent des représentations communes ainsi que des répertoires d'action collective établis, progressivement au fil de l'histoire et principalement dans des contextes nationaux, pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. L'étude réalisée dans le cadre de cette thèse permet de souligner le caractère fluctuant de cet agencement. Ainsi, les municipalités lyonnaise et québécoise ne sont initialement présentes dans cet espace que par l'intermédiaire de l'Icomos (ce sont alors principalement des acteurs individuels qui sont impliqués) et politiquement à travers les représentations étatiques¹¹⁵¹. Ces municipalités sont en mesure, à l'issue des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial et essentiellement grâce à l'Ovpm, d'exister également en tant qu'acteur politique au sein de cet espace.

Les municipalités lyonnaise et québécoise saisissent l'offre internationale parce qu'elles sont placées en situation d'interaction spécifique avec d'autres scènes de l'espace transnational (scènes davantage impliquées dans la mise en œuvre de la Convention de 1972), et sont donc confrontées à différentes représentations de l'objet patrimoine, mais aussi parce qu'elles cherchent à consolider leur positionnement concurrentiel (développement d'un enjeu autour du rayonnement international des villes). La comparaison entre les procédures d'inscription lyonnaise et québécoise permet ainsi d'affirmer que la participation d'élus ou d'agents municipaux à des activités internationales dépend fortement de leur connaissance de la politique internationale globale alors saisie, et de l'adéquation entre cette dernière et les pratiques locales et nationales du domaine concerné. Elle est également liée aux représentations, au plan local, de l'enjeu international de manière générale et du rapport entre cet enjeu et l'objet visé par l'action que ces acteurs saisissent (ici le patrimoine mondial).

Les circulations formelles et informelles, permettant aux acteurs locaux de recourir à des stratégies et à des ressources spécifiques, sont liées notamment à la capacité de certains individus à accéder à différentes scènes (notamment nationales et internationales), aux ambitions politiques des maires et, enfin, aux modes de régulations plus traditionnels dans le domaine d'intervention étudié (ici la protection du patrimoine). Une équipe municipale participe d'autant plus aisément à des activités internationales qu'elle est facilement impliquée dans de telles circulations engendrant, en outre alors, un

¹¹⁵⁰ Nous ne citons là que les principales organisations internationales prenant part à cet espace. Une étude portant sur des biens du patrimoine naturel aurait permis d'identifier d'autres organisations. Il serait également nécessaire d'intégrer à cet espace certaines autres agences ou divisions des Nations-Unies.

¹¹⁵¹ La structuration et le fonctionnement des comités français et canadien de l'Icomos renforcent le rôle des administrations étatiques dans la mise en interaction des municipalités avec d'autres scènes de l'espace transnational.

processus d'apprentissage. La thèse insiste, notamment, sur le rôle particulier et décisif de quelques individus déjà sensibilisés à la thématique du patrimoine et souvent déjà intégrés dans des scènes nationales ou internationales dont la thématique principale est la protection du patrimoine urbain. Ils agissent alors tels des médiateurs ou des traducteurs ; autrement dit, ils facilitent, en amont, la mise en compatibilité de cette action internationale avec les politiques urbaines et patrimoniales plus traditionnelles. Ils jouent un rôle essentiel dans les régulations entre les différentes scènes établissant un discours se voulant officiel sur le futur bien du patrimoine mondial et, partant, dans la confrontation entre les discours historiquement stabilisés sur les patrimoines historiques et les valeurs universalistes sur lesquelles est fondé le patrimoine mondial. De fait, ils sont les seuls à intervenir, directement ou non, dans l'ensemble des interactions entre les différents acteurs dont le produit est l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. L'étude des résultats des réunions du Comité du patrimoine mondial a montré comment ces acteurs (comme les représentants étatiques d'ailleurs) cherchaient à défendre leurs intérêts, mais restaient contraints par la nécessité d'une validation politique des nouvelles inscriptions.

En outre, cette comparaison, en donnant à voir les effets de telles circulations (des phénomènes d'import-export et d'échanges d'information et de connaissance au sein de l'espace transnational et, en particulier, entre les municipalités), invite à penser que les enjeux constitués lors de l'événement déclencheur (l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial) conditionnent la façon dont sont saisis, par les municipalités urbaines, la notion de patrimoine mondial, le label international et les activités proposées dans le cadre de l'Ovpm. La thèse a ainsi montré comment ces municipalités sont progressivement insérées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques internationales portant sur le patrimoine à la suite d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Leur implication sur le long terme dans l'espace transnational structuré autour du patrimoine mondial est, selon nous, corrélée à leur degré de participation au travail politique et scientifique qui sous-tend la procédure d'inscription et à celui d'implication dans des circulations transnationales. Participation à l'Ovpm et volonté municipale d'exemplarité contribuent à ce que les municipalités urbaines participent davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités politiques et scientifiques portant sur le patrimoine mondial, y compris à la définition de nouveaux biens du patrimoine mondial (grâce aux circulations alors à l'œuvre). Les participations locales passent alors également par des cooptations au sein de l'Icomos international ou encore directement au sein d'actions pilotées par l'Unesco. Savoirs professionnels ou expériences municipales sont recherchés.

Notre thèse montre finalement que ce n'est pas tant l'Unesco, en tant qu'organisation internationale, que l'espace transnational de circulation structuré autour de l'objet patrimoine mondial qui remplit une fonction d'information et de diffusion (production d'études et de normes, création de forum de réflexion ou encore tissage de réseaux), une fonction de légitimation (des savants, de représentants nationaux ainsi que d'élus ou d'employés municipaux) et une fonction de socialisation des élites municipales favorisant la formation et la diffusion de cultures spécifiques sur le patrimoine mondial. De fait, un enjeu politique autour du patrimoine mondial émerge progressivement au sein des villes suite aux multiples circulations d'individus. Cet enjeu est largement alimenté par les débats et les enjeux nationaux et internationaux autour de cet objet et engendre des effets

en retour assez structurants sur ces derniers. Ces effets en retour portent notamment sur les formulations des critères définissant les biens du patrimoine mondial, donc sur le cœur de la fabrique du patrimoine mondial. L'enjeu politique local, progressivement constitué autour du patrimoine mondial, se décline donc en termes de mode de gouvernement ainsi qu'en termes de positionnement des villes au sein de l'espace transnational (cf. *infra*).

Dès lors, l'existence et la consolidation de circulations entre ces différentes scènes au cours de la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial invite à prendre acte de la participation d'autorités infraétatiques dans la fabrique de biens du patrimoine mondial. En mettant en évidence des interdépendances entre différents acteurs à différentes échelles, l'analyse précédente donne à voir des relations entre ces différents niveaux (régulations multi-niveaux) ainsi que des échanges plutôt horizontaux (entre acteurs publics et acteurs privés, entre municipalités, entre gouvernements étatiques, etc.). Plus qu'un agencement, l'espace transnational constitue donc un enchevêtrement de scènes d'actions et d'acteurs. Reste alors à comprendre quelle logique de coordination il impose et quelles conséquences il engendre sur les répartitions de compétence, autrement dit à s'interroger sur une « *gouvernance multi-niveaux* »¹¹⁵² dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. La question se pose en particulier pour les relations entre les municipalités lyonnaise et québécoise et l'État français, pour la première, et de la Province de Québec, pour la seconde. Ces derniers sont en effet au centre de la définition de la notion de patrimoine historique.

2. Des relations Villes-État structurantes dans l'espace transnational

L'observation comparée des logiques à l'œuvre dans la fabrique de biens du patrimoine mondial et dans la gestion du label *Ville du patrimoine mondial* nous a conduite à souligner la multiplicité des scènes d'action et la diversité des profils des participants à l'espace transnational de circulation structuré autour du patrimoine mondial. La procédure d'inscription sur la Liste n'en est pas moins contrainte et ordonnée par un ensemble de facteurs : les stratégies des acteurs au sein de l'espace transnational sont influencées par les dispositifs institutionnels existants, par les organisations politico-administratives des Etats, par les cultures nationales au sein desquelles ils évoluent quotidiennement et, enfin, par des processus d'ajustements mutuels où enjeux et tensions entre Etats ou encore ambitions personnelles apparaissent vifs et souvent décisifs. La thèse a montré que si les Etats intervenaient relativement peu directement lors de cette procédure, leurs représentants ou leurs agents orientent d'abord amplement les enjeux et les débats internationaux portant sur la définition du patrimoine mondial et sur l'élaboration de normes relatives à sa protection et à sa conservation. Par conséquent, ils influencent la

¹¹⁵² Selon Jean-Philippe Leresche, « en prenant acte de l'émergence des autorités infraétatiques et de l'autonomisation progressive des institutions supranationales, la gouvernance multiniveaux met en évidence les interdépendances entre différents acteurs à diverses échelles qui sanctionnent la perte de « centralité de l'Etat » et poussent ces acteurs à une « coopération conflictuelle » ». Cette notion questionne donc le rôle de l'État face à des acteurs institutionnel et non institutionnel. LERESCHE (Jean-Philippe), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris, Pedone, 2001, p. 47.

procédure d'inscription, la production de biens du patrimoine mondial ainsi que l'accès d'acteurs locaux à des scènes nationales et internationales. Mieux, leur présence importante comme le portage politique des activités liées au patrimoine mondial par une organisation internationale sont ensuite à l'origine de plusieurs phénomènes conjoints.

En s'inscrivant dans la continuité du travail politique présidant à la production de patrimoines historiques, la fabrique du patrimoine mondial détermine amplement les éventuels effets et usages d'une inscription sur la Liste : les normes et les réglementations nationales demeurent le cadre de référence de la gestion des biens du patrimoine mondial. L'inscription saisie et présentée comme un *don* de l'Unesco permet, dans un contexte défini jusqu'alors essentiellement par un palier gouvernemental, de ne pas mettre trop rapidement en débat les pratiques et les politiques de protection du patrimoine telles qu'elles sont déclinées au plan local ou national. Autrement dit, la présentation des inscriptions sur la Liste comme des *dons* de l'Unesco peut s'expliquer par la volonté de ne pas modifier les relations entre municipalités et État. Ces derniers sont alors présentés comme des soutiens pour les municipalités urbaines. De fait, les gouvernements étatiques représentent une manne financière que les municipalités actionnent régulièrement et qu'elles souhaitent conserver. Ces dernières leur font également porter la responsabilité des politiques de protection et leurs résultats vis-à-vis de leurs administrés ainsi que face aux organismes situés au-delà des États. En adoptant une telle posture, ces dernières tendent à renforcer leurs interdépendances avec les institutions étatiques comme celles entre administrations nationales et organisations internationales pour ce qui a trait à la protection et à la conservation du patrimoine.

Ce contexte permet ensuite aux élus municipaux de marquer une différence entre les activités portées par l'Unesco et les États et celles qu'eux-mêmes élaborent à partir du patrimoine mondial. Cette différenciation dépend amplement du contexte national (et des répertoires d'action collective constitués dans les interactions entre municipalités et gouvernements). Les relations et les modes de régulations développés progressivement autour de la définition et de la gestion du patrimoine entre États et municipalités conditionnent les effets et les usages d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et, partant, les investissements municipaux au sein de l'espace transnational de circulation. Les circulations d'individus comme les relations informelles sont en effet essentielles dans la définition des usages d'une inscription sur la Liste. Les informations relatives au patrimoine mondial, celles sur les actions pensées et mises en œuvre au-delà des États ou encore les pratiques urbaines circulent entre les différentes scènes affiliées à l'espace transnational *via* des voyages et des rencontres entre des élus ou des employés municipaux, des adhérents de l'Icomos international ou encore des représentants ou des agents de l'Unesco. La thèse a montré que les comportements des acteurs étaient également déterminés par les formes particulières des circulations dans lesquelles ils sont impliqués, notamment par celles qui ont lieu lors de la procédure d'inscription. Ces acteurs doivent en effet gérer les contraintes liées aux relations d'interdépendance (entre municipalités urbaines et gouvernements étatiques, au sein de l'Icomos international, etc.) dans lesquelles ils se trouvent placés quotidiennement ainsi qu'à leur participation à la fabrique et à la gestion des biens du patrimoine mondial. De fait, des acteurs nationaux participent aux processus d'import-export et aux circulations, voire les structurent en grande partie.

Les organisations politico-administratives nationales conditionnent donc largement la fabrique du patrimoine mondial ainsi que sa gestion et, partant, la participation des municipalités urbaines à l'espace transnational. Les interdépendances entre municipalités urbaines et État, dans le domaine de la protection du patrimoine, sont finalement accrues par les interactions avec l'Unesco et ses organes consultatifs. Un tel constat questionne donc très directement la thèse de la montée en puissance des villes au plan international et invite à revenir plus spécifiquement sur les façons dont le transnational est mobilisé par les municipalités urbaines. Dans le cadre strict de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (qui ne prévoit pas ou peu la valorisation des biens du patrimoine mondial), la thèse montre qu'il s'agit moins d'une montée en puissance d'un acteur que de la reconfiguration des relations et des régulations entre les scènes concernées.

3. Espace transnational et modes de gouvernement urbain

La gestion du label *Ville du patrimoine mondial* par les municipalités urbaines est donc principalement orientée par des ambitions municipales de rayonnement international et de notoriété. Elle s'appuie, en outre, sur l'expérience et les pratiques développées par des acteurs locaux en coopération avec les administrations étatiques pour que les élus municipaux puissent se présenter et se montrer comme modèles de la « bonne gestion » du patrimoine urbain. La thèse a montré comment la « nécessité » d'agir sur le patrimoine a acquis, progressivement au sein des villes, la force de l'évidence en se référant d'abord et avant tout à la concurrence entre villes ainsi qu'à une sorte d'affiliation à une organisation internationale. La présence de cette dernière agit comme une contrainte morale. Les configurations d'acteurs traditionnelles, stabilisées au cours des années soixante à travers les modes de régulations entre municipalités et État, sont alors partiellement perturbées. Deux explications peuvent ainsi être proposées. La « nécessité » d'agir se décline d'abord, pour les élus municipaux, en termes de valorisation ; ils sont confirmés dans cette perspective par les engagements rapides des dirigeants des Offices de tourisme. Cette « nécessité » engendre alors des réflexions et des débats sur les attentes et les objectifs associés aux politiques publiques portant sur le patrimoine en donnant une autre légitimité aux logiques de valorisation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est, ensuite, utilisée comme outil de légitimation des stratégies de promotion du label (et au-delà de communication sur la ville) ainsi que des volontés de consolidation des politiques de protection du patrimoine¹¹⁵³. Mieux, il devient progressivement impossible aux élus municipaux, à la suite d'un tel processus, de se prononcer contre la protection du patrimoine urbain et, partant, de s'opposer à une participation municipale à quelques-unes des activités politiques et scientifiques portant sur le patrimoine mondial. La question de l'adhésion à l'Ovpm, pour les municipalités de pays riches, n'est, par exemple, quasiment pas l'objet de discussion et les conflits autour de démolition ou de réhabilitation de bâtiments ou de quartiers sont à nouveau nombreux. Enfin, l'approche comparée montre que la « nécessité » d'agir sur le patrimoine s'impose avec d'autant plus de force que le domaine d'intervention structuré autour du patrimoine urbain (à travers les régulations entre municipal et gouvernement(s) étatique(s) et

¹¹⁵³ La tension entre politiques de protection du patrimoine et ambitions de valorisation est donc à nouveau donnée à voir.

l'existence de répertoires d'action collective notamment) était peu contraignant (comme c'est le cas pour Québec). Les élus municipaux se trouvent alors contraints d'afficher en actes et en discours leur attachement à un objectif déterminé au sein de l'espace transnational de circulation, porté principalement par une organisation internationale et pour lequel les possibilités de déclinaisons locales sont finalement assez restreintes.

Les effets en retour des cooptations d'acteurs municipaux dans des activités pensées au-delà des Etats portent, en outre, principalement sur le « petit patrimoine », expression visant à désigner le patrimoine non répertorié par l'État. Reste que cet impératif de protection du patrimoine local semble rapidement se diffuser au sein de la population, bénéficiant sans doute également de l'engouement actuel pour le patrimoine. De fait, les enquêtes de terrain pointent que les processus d'apprentissage du patrimoine mondial, auprès de la population, portent d'abord sur la notion de patrimoine ¹¹⁵⁴ (dans ses dimensions protection et valorisation) et, dans un second temps seulement, sur l'aspect international de la politique menée par l'Unesco. Le patrimoine mondial reste donc l'objet de savants du patrimoine et il est pensé principalement dans la continuité de l'objet patrimoine. Il engendre finalement essentiellement la mise en œuvre d'actions publiques locales s'apparentant à des « politiques symboliques » ¹¹⁵⁵. Il est d'ailleurs loin de susciter des mobilisations locales similaires à celles engendrées par des candidatures à l'organisation des Jeux Olympiques ou par de grands projets urbains : il n'est pas saisi comme projet collectif au plan local. Il n'est pas non plus pensé comme vecteur d'intégration politique et sociale par la Communauté urbaine de Lyon ou par la Communauté métropolitaine de Québec et, au contraire, pourrait renforcer certains problèmes d'intégration politique. En pointant en outre l'homogénéité des acteurs locaux revendiquant de participer à la gestion du label international dans la continuité des politiques établies précédemment, l'étude comparée des procédures lyonnaise et québécoise invite à nuancer, dans le domaine d'intervention publique lié au patrimoine, la thèse d'une « transformation radicale de la place de l'État » ¹¹⁵⁶. La place du gouvernement provincial dans la gestion du patrimoine historique ne présente pas de mutation forte suite à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La notion de patrimoine, dont l'existence est profondément associée à la formation historique de la nation, rend sans doute très délicate la mise en question du rôle de ces gouvernements dans l'identification et la gestion des objets patrimoniaux, vecteurs de l'identité ou de l'histoire nationale.

Les consensus obtenus à Lyon et à Québec sur les gestions du label sont toutefois le produit de processus collectifs qu'aucun acteur n'est en mesure de maîtriser. Aussi, ce contexte permet aux élus municipaux, de jouer simultanément sur plusieurs registres de

¹¹⁵⁴ Le patrimoine mondial est alors saisi comme une catégorie de patrimoine qui semble, sinon générer, du moins renforcer l'émergence d'une autre catégorie : le « petit patrimoine » (cf. *infra*).

¹¹⁵⁵ Telle que la définit Murray Edelman. EDELMAN (Murray), *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Le Seuil, 1971 ; EDELMAN (Murray), *Politics as symbolic action : mass arousal and quiescence*, Chicago, Markham, 1971.

¹¹⁵⁶ DURAN (Patrice), THOENIG (Jean-Claude), « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue Française de Science Politique*, vol. 46, n° 4, 1996, p. 580-623, p. 622.

légitimation et de tenir différents propos en fonction des scènes où ils s'expriment. L'existence de l'Ovpm renforce ces registres de légitimité.

4. L'Ovpm ou la capacité des villes à peser dans l'espace transnational

Définir les limites de l'espace transnational de circulation est donc complexe. Certains acteurs ou groupes d'acteurs s'y insèrent en effet le temps d'une activité, d'autres l'investissent pendant quelques années puis s'en retirent ou modèrent leur participation. L'observation comparée des adhésions lyonnaise et québécoise à l'Ovpm révèle des différences importantes dans le type et la forme de leurs participations confirmant ainsi l'hypothèse que toutes les municipalités ne développent pas les mêmes représentations de l'international ou du transnational et n'y projettent pas les mêmes ambitions, ni les mêmes attentes. Plus largement, ces représentations et ces attentes évoluent, y compris pour un même objet, au cours du temps. Certaines équipes municipales utilisent, par exemple, davantage l'outil réseau international de villes que d'autres. De fait, la municipalité lyonnaise s'est d'abord emparée de l'inscription sur la Liste pour promouvoir la ville, adhérant à l'Ovpm sans pour autant investir les activités développées dans ce cadre. Le changement d'équipe municipale a engendré une forte évolution : l'arrêt brutal de la campagne de communication et progressivement une participation plus entreprenante aux activités de l'Ovpm. L'équipe de Gérard Collomb, à Lyon, s'est engagée petit à petit dans des partenariats et des activités de définition du patrimoine mondial, sous l'égide de la Convention France-Unesco, donc principalement dans une perspective de coopération décentralisée. Notre enquête souligne que l'Ovpm est moins investie par les Lyonnais comme lieu de lobbying auprès de l'État ou de l'Unesco que comme outil de légitimation pour justifier une plus grande implication dans les politiques portant sur le patrimoine (renforçant ou redéfinissant alors les interdépendances entre la municipalité et l'État). Cet investissement est essentiellement le fait d'employés municipaux qui se rapprochent alors davantage des activités et des pratiques établies conjointement avec l'État. Les acteurs Lyonnais ne cherchent donc pas à remettre en jeu, à travers l'adhésion à l'Ovpm, les modes de production des politiques de protection du patrimoine. L'enjeu international lié au patrimoine mondial est décliné, à Lyon, dans une perspective très similaire à ceux qui ont favorisé le développement des jumelages¹¹⁵⁷. Le processus d'eupéanisation auquel participe la municipalité lyonnaise a d'ores et déjà contribué au renouvellement des représentations locales de la dialectique Ville-État.

Les Québécois, *a contrario*, investissent l'Ovpm d'abord en termes de notoriété et de rayonnement international. Le réseau de villes est appréhendé comme lieu de lobbying et comme vecteur d'autonomisation à l'égard des gouvernements provincial et fédéral, y compris dans l'élaboration d'actions publiques portant sur la protection du patrimoine. Ces velléités d'autonomisation profitent des tensions entre gouvernements fédéral et provincial sur l'identification du patrimoine national. En outre, le domaine d'intervention publique

¹¹⁵⁷ Voir VION (Antoine), *La constitution des enjeux internationaux dans le gouvernement des villes françaises (1947-1995)*, Thèse de science politique, Rennes I, 2001.

relatif à la protection du patrimoine était beaucoup moins institutionnalisé au Québec qu'en France avant les inscriptions sur la Liste. Des enjeux politiques sont donc fortement ravivés. L'Ovpm est ainsi d'abord investi, à Québec, par les élites politiques municipales. L'enjeu international demeure présenté, par les élus de la capitale québécoise, comme une activité de paradiplomatie et le transnational est saisi comme une opportunité pour redéfinir les représentations locales des relations entre municipalité et gouvernements provincial et fédéral. La dimension labellisation permet donc d'établir un lien entre les velléités de rayonnement international des municipalités urbaines et les politiques de protection du patrimoine. La fabrique du patrimoine mondial sert toutefois relativement peu les premières alors qu'elle engendre quelques renouvellements dans les normes (y compris internationales et parfois nationales) et les pratiques dans le champ de l'action publique portant sur le patrimoine.

Lyonnais et Québécois s'évertuent toutefois à développer (dans le cadre du réseau, comme au plan local) des instruments et des dispositifs leur permettant de maintenir ou de développer une certaine autonomie à l'égard des Etats et des autres scènes de l'espace du patrimoine mondial pour ce qui a trait à la gestion du label international. Les adhérents de l'Ovpm cherchent, en particulier, à maîtriser les effets en retour, à l'échelle locale, de participations municipales à de tels réseaux. Ils écartent également tant que possible les risques d'affrontements directs avec les Etats ou l'Unesco, en déplaçant les objectifs des activités portant sur le patrimoine, et pensées dans le cadre de l'Ovpm, vers la dimension valorisation, et en se présentant systématiquement comme un modèle pour les autres villes. Leur participation à ce réseau de villes comme leur volonté d'exemplarité engendrent deux phénomènes conjoints. Elles participent, d'abord, de la constitution et de la diffusion de savoirs particuliers sur le patrimoine mondial et sur sa gestion au sein des villes en s'appuyant largement sur les organismes internationaux réunissant des savants, des professionnels et des spécialistes du patrimoine. C'est finalement à travers la constitution progressive de ce savoir et à travers l'implication plus directe de quelques acteurs locaux dans les activités des comités nationaux de l'Icomos que des évolutions perceptibles des pratiques urbaines ou des manières de penser la gestion du patrimoine se font jour¹¹⁵⁸. Ces pratiques renouvelées sont toutefois essentiellement appliquées sur des objets identifiés comme patrimoine par les autorités municipales et non sur le patrimoine national. Autrement dit, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et la participation à l'espace transnational sont propices à quelques phénomènes d'import-export et de transferts de politiques publiques sur lesquels les Etats exercent une influence largement visible. En soulignant ainsi l'importance des circulations dans l'élaboration des gestions des biens du patrimoine mondial, la thèse invite à questionner les inventions de politiques publiques. L'invention peut en effet impliquer l'imitation

1158

Si l'Ovpm n'est pas créée directement dans le cadre d'un programme d'une organisation internationale – comme c'est le cas du réseau *Healthy cities* avec l'OMS –, elle produit des phénomènes similaires en termes de renouvellement des interprétations et des représentations des problèmes et des politiques au plan local : les principes prônés par l'Unesco et ses organes consultatifs s'affirment comme normes de l'action publique urbaine portant sur le patrimoine. Voir HASSENTEUFEL (Patrick), LE BIHAN-YOUIYOU (Blanche), LONCLE-MORICEAU (Patricia), VION (Antoine), « L'émergence problématique d'une nouvelle santé publique. Forums d'action publique et coalitions de projets à Rennes et à Brest », dans Didier FASSIN, *Les figures urbaines de la santé publique. Enquêtes sur des expériences locales*, Paris, La découverte, 1998, p. 84-109.

(résultat de circulations ou d'import-export) ainsi que l'innovation, dans la mesure où des processus de réappropriations des actions importées ont lieu. La thèse pointe ainsi qu'il reste difficile pour l'analyste d'identifier précisément les actions relevant d'une véritable innovation locale de celle résultant de circulations et de réappropriations. Participation et volonté municipale d'exemplarité permettent ensuite aux municipalités urbaines de peser sur l'espace transnational de circulation et d'accéder à nombre des ressources et des répertoires d'action collective qu'il propose.

Le label *Ville du patrimoine mondial* et donc le transnational se présentent finalement comme une source de légitimité pour les municipalités urbaines à deux titres. Les municipalités font face, depuis quelques années, à de fortes exigences citoyennes à l'égard du cadre de vie, du développement économique ainsi que du patrimoine¹¹⁵⁹. Dans ce contexte, le label permet d'afficher des préoccupations et des réponses municipales à ces problèmes publics. Mieux, en se présentant comme exemple et modèle d'une « bonne gestion » urbaine du patrimoine dans le cadre de l'Ovpm et dans l'espace transnational, les municipalités se légitiment dans cet espace et déplacent vers d'autres centres d'intérêts les activités scientifiques et politiques telles qu'elles sont déclinées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial¹¹⁶⁰, en même temps qu'elles sont amenées à prendre en compte certains paramètres de cette Convention. Ce déplacement est possible parce que les conséquences auxquelles sont exposés les différents acteurs de l'espace transnational sont finalement perçues comme assez faibles et parce que d'autres contraintes de légitimation y interviennent : des contraintes nationales et professionnelles par le biais de l'Icomos international, par exemple. Les populations, les partenaires locaux ainsi que les autres individus de l'espace transnational que les municipalités doivent d'abord convaincre ne disposent finalement que de peu de moyens pour vérifier la véracité et la validité de ce qui leur est présenté (les acteurs municipaux apprennent ce contexte lors de la procédure d'inscription). La généralité des valeurs sur lesquelles est fondée la notion de patrimoine mondial¹¹⁶¹ et le manque de professionnels ou de savants limitent actuellement la mise au point de normes d'évaluation de la gestion des biens du patrimoine mondial. En outre, la structuration même de l'espace transnational de circulation tend à présenter les Etats

¹¹⁵⁹ Les travaux portant sur la gouvernance le soulignent majoritairement. En ce qui concerne le patrimoine, la prolifération de recherche portant sur cet objet témoigne de l'engouement actuel. Certains auteurs s'en font également l'écho, voir par exemple RAUTENBERG (Michel), *La rupture patrimoniale*, Grenoble, A la Croisée, 2003. Cet ouvrage ainsi que celui d'Yvon Lamy ont, en outre, montré comment l'objet patrimoine est saisi par les politiques et les acteurs locaux. Le patrimoine devient d'ailleurs, selon ce second auteur, une réponse collective à la crise économique, à la crise de la modernité et à la crise des valeurs. LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine...*, op. cit.

¹¹⁶⁰ On retrouve alors la volonté des élus municipaux de distinguer les actions qu'eux-mêmes initient de celles réalisées par l'Unesco ou les Etats.

¹¹⁶¹ Le patrimoine mondial est fondé sur la conscience universelle d'un droit au respect de certains biens transnationaux. Yvon Lamy note en outre qu'entre le patrimoine produit par l'étatisation de biens culturels et historiques et le patrimoine commun de l'humanité, « la science économique s'introduit [et] érige le patrimoine en vecteur de satisfaction culturelle et en quête d'un bien-être individuel et/ou collectif ». LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine...*, op. cit., p. 227.

comme les acteurs devant assumer la responsabilité de la gestion du bien du patrimoine mondial (sa protection et sa conservation notamment). Les renouvellements des représentations municipales du patrimoine et du patrimoine mondial au cours de la procédure d'inscription et, plus encore, lorsque les municipalités adhèrent à l'Ovpm restent fortement marqués par les logiques nationales et les pratiques étatiques relatives au patrimoine historique.

L'objet patrimoine mondial engendre donc une « nécessité » municipale de participer à ces activités politiques et scientifiques. Les municipalités urbaines deviennent finalement, à travers les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, partie prenante de l'espace transnational. Elles peuvent participer à la définition de certaines des normes ou des rites de cet espace ainsi que des pratiques qui y sont promues. Les acteurs locaux prenant part à ces activités sont toutefois davantage des savants du patrimoine que des « experts de l'internationalisation des villes »¹¹⁶². Les élus municipaux conservent *a priori* un univers de possibles assez large quant à la forme des participations officielles des villes à l'Ovpm et réussissent, à plus ou moins long terme, à en maîtriser la plupart des effets en retour grâce notamment à leur implication dans des échanges, des transferts et des circulations entre villes dans le cadre de l'Ovpm. Enfin, la présence et l'implication politique des municipalités urbaines au sein de l'espace transnational ne s'accompagnent pas d'une transformation radicale des modes de régulation avec l'État, ni de celle de la place de l'État ou des organisations internationales dans le domaine du patrimoine. La Liste du patrimoine mondial tend toutefois à brouiller les compétences de chacun des niveaux, surtout pour ce qui a trait à la valorisation de ces biens, et à poser la question de l'accès des municipalités aux différentes scènes. Ce brouillage porte plus encore sur ce qui n'est pas identifié, décrété comme patrimoine mondial ou patrimoine national. Si une sorte de répartition des compétences semble se faire jour entre gouvernements étatiques et municipalités urbaines dans la gestion des biens du patrimoine mondial grâce notamment à la structuration de l'Ovpm, l'espace transnational de circulation impose plutôt des logiques de coordination aux acteurs (dans la continuité de celle établie auparavant) et facilite une « recherche permanente sur les règles du jeu »¹¹⁶³. Ces logiques de coordination répondent d'abord au souci des différents décideurs d'éviter l'apparition de nouveaux problèmes et de limiter les conséquences néfastes des actions entreprises. Ils répondent ensuite, en l'absence d'une autorité hiérarchique ou d'un acteur maîtrisant l'ensemble des processus de fabrication et de gestion des biens du patrimoine mondial, au fait que les différents protagonistes cherchent à défendre leurs propres intérêts tout en veillant à rendre les actions qu'ils proposent acceptables par les autres. Le transnational constitue finalement une ressource pour les municipalités urbaines dans leur positionnement concurrentiel et dans leurs modes de gouvernement. Il renforce en effet leur visibilité et leur légitimité politique au-delà des frontières nationales ou étatiques et favorise leur participation à un espace sans autorité hiérarchique unique. Cet espace transnational est toutefois largement structuré par les États. Il peut ainsi devenir une

¹¹⁶² PINSON (Gilles), VION (Antoine), « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle sud*, n° 13, 2000, p. 85-102.

¹¹⁶³ Jouve (Bernard), Négrier (Emmanuel) (dir.), *Que gouvernent les régions d'Europe ? Echange politique territorialisé et mobilisations régionales*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 1998.

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes a la fin du XXeme siècle ?

contrainte pour l'action publique urbaine en déterminant certaines limites de la « bonne gestion » du patrimoine mondial.

Sources écrites

Archives classées

- Archives municipales de Québec, Fonds de la Ville de Québec,
 - Carton VM 24-1-3-2 :
 - * Patrimoine mondial de l'Unesco, QP2P-8/1887-02
 - * Unesco, QP2P-8/1890-06
 - * Publicité, QP2P-8/1887-01
 - * Voyages de Monsieur le Maire, QP2P-8/1890-05
- Relations intergouvernementales VM 24-1-4-6 :
 - Gouvernement du Québec – 1983-1986, QP2P-10/1901-02
 - Gouvernement du Canada, 1977-1983, QP2P-10/1897-06
 - Gouvernement du Canada, 1984-1985, QP2P-10/1897-07
 - Gouvernement du Canada, 1986, QP2P-10/1897-08

- Relations publiques, internationales et protocolaires – 1977-1987, QP2P-8
- Discours maire Jean Pelletier 1985, QP2P-8/1884-05.
- Discours maire Jean Pelletier 1986, QP2P-8/1884-06.
- Conseil, Conseil et comité QP2P-12/1910-06.
- CUQ Promotion touristiques, QP2P-9/1895-10

- Carton VM 24-1-6-2 :
 - Ministère des Affaires Culturelles, QP2P10/1902-01
 - Ministère des Affaires municipales, QP2P10/ 1902-02
 - Relations avec les individus et les organismes privés, QP2P-11
 - Carton VM 24-1-6-3 :
 - Comité de citoyens du Vieux Québec, QP2P-11/1903-13

- Carton VM 24-1-6-4 :
 - Conseil des Monuments et des sites, QP2P-11/1904-01
 - Jeune Chambre de commerce, QP2P-11/1904-05

- Carton VM 24-1-7-4 :
 - Québec 84 – correspondances 1982, QP2P-12/1910-05
 - Québec 84 – correspondances 1983, QP2P-12/1910-06
 - Carton VM 24-1-7-5 :
 - Québec 84 – correspondances 1984, QP2P-12/1911-01
 - Québec 84 – correspondances 1984, QP2P-12/1911-02
 - Québec 84 – correspondances 1985, QP2P-12/1911-03
 - Québec 84 – correspondances 1986, QP2P-12/1911-04
 - QP-1 Conseil de Ville
 - I Max, 08 H 1104-04/08/01/91

- Archives du Centre du patrimoine mondial – Unesco :
 - WHC-92/CONF002/12
 - SC-88/CONF.007/13
 - WHC-92/CONF.003/2

Archives non classées

- Archives personnelles de Gisèle Cantin
- Archives personnelles de Michel Bonnette
- Archives personnelles de Léonce Naud
- Archives de la Renaissance du Vieux Lyon

Déclarations, conventions, rapports, énoncés de politiques d'organismes internationaux

Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Unesco, Stockholm, 1972.

Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, Unesco, 1^{ère} version : juin 1977, modifiée en 1978, 1980, 1983, 1984, 1987, 1988, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997, 1999 et 2002.

UNESCO, *Rapport du rapporteur, Réunion du Comité du patrimoine mondial*, Washington DC (Etats-Unis d'Amérique), 5-8 septembre 1978.

UNESCO, Rapport final – Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, deuxième session, Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique) 5-8 septembre 1978.

UNESCO, Rapport du rapporteur, Réunion du Comité du patrimoine mondial, sixième session, Paris (France), 13-17 décembre 1982.

UNESCO, Rapport du rapporteur, Réunion du Bureau du patrimoine mondial, Paris (France), 27-30 juin 1983 et UNESCO, Rapport du rapporteur, Réunion du Comité du patrimoine mondial, septième session, Florence (Italie), 5-9 décembre 1983.

UNESCO, Rapport du rapporteur – Comité du patrimoine mondial, huitième session, 29 octobre – 2 novembre 1984, Buenos Aires.

UNESCO, *Rapport du Comité du patrimoine mondial, huitième session*, Buenos Aires (Argentine) 29 octobre - 2 novembre 1984.

Unesco, Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial, neuvième session, Paris (France), 2-6 décembre 1985.

UNESCO, Rapport du Bureau du patrimoine mondial, neuvième session, Paris (France), 3-5 juin 1985.

UNESCO, Rapport du Bureau du Comité du patrimoine mondial, Paris, 16-19 juin 1986.

- Bureau of the World Heritage, Committee, Paris (France), 14-17 juin 1988.
- Bureau of the World Heritage Committee, Paris (France), 6-10 juillet 1992.
- World Heritage Committee, Session XVI, Santa-Fé (Etats-Unis), 7-14 décembre 1992.
- CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Report of the bureau, Paris, 4-9 juillet 1995*, Paris, Unesco.
- CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport du Comité du patrimoine mondial, vingt et unième session*, Naples (Italie) 1-6 décembre 1997.
- CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Rapport de la Réunion du Comité du patrimoine mondial, vingt-deuxième session*, Kyoto (Japon), 30 novembre-5 décembre 1998.
- Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Canada, Arrondissement historique de Québec, 1983, n° ordre : 300
- Dossiers de candidature de la Ville de Lyon, Site historique de Lyon*, Proposition soumise par la France, 1997, 4 Volumes, n°ordre : 872, 4 volumes.
- ICOMOS, Fiche d'évaluation du Centre historique de Prague, Liste du patrimoine mondial, n° 616, 1992.
- ICOMOS, Fiche d'évaluation du Centre historique de Porto, Liste du patrimoine mondial, n° 755, 1996
- ICOMOS, Fiche d'évaluation de l'Arrondissement historique de Québec, Liste du patrimoine mondial, n° 300, 1985.
- ICOMOS, Fiche d'évaluation du Site historique de Lyon, Liste du patrimoine mondial, n° 872, 1998.
- Classes du patrimoine et classes européennes du patrimoine culturel, Rapport de l'ECC, Paris, Unesco, 1999.
- Compte-rendu et recommandations de la réunion d'experts sur la « Stratégie globale » pour assurer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial (Siège de l'Unesco, 20-22 juin 1994)
- CONIL LACOSTE (Michel), *Chronique d'un grand dessein, Unesco 1946-1993*. Paris, Editions Unesco, 1993.
- PRESSOUYRE (Léon), *La Convention du patrimoine mondial, vingt ans après*, Paris, Unesco, 1993.
- CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Revue du patrimoine mondial*, Paris, Unesco, trimestriel.
- CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *L'Héritage de l'humanité Splendeurs du patrimoine mondial*, Paris, Editions Unesco Economica, 2004.
- Activity Report 1989-1992 : Triennial Report / International Council of Museums – Paris, Icom, 1992.
- ICOM 1992. *Musées : y a-t-il des limites ? Actes de la 16^{ème} conférence générale du Conseil international des musées*, 19-26 septembre 1992, Québec – Canada / éd. par Céline Saucier ; The International Council of Museums – Québec, impr. par Pratt & Whitney Canada pour Icom 1992 [ca 1993].

Publication du Centre du patrimoine mondial et de l'Unesco

- BOSC (Frédéric), *Raconte moi... L'Unesco*, Paris, Eds. Unesco, 2001.
- Patrimoine mondial entre les mains des jeunes, Kits à l'usage des enseignants, 2002.
- LOPEZ (Jean), *Raconte-moi... Le Patrimoine mondial*, Paris, Eds. Unesco, 2002.
- CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Le patrimoine mondial 2002*.
- CATTANEO (Marco), TRIFON (Jasmina), *Les monuments*, Paris, Eds. Unesco, 2002.
- CATTANEO (Marco), CATTANEO (J.), *Les sites naturels*, Paris, Eds. Unesco, 2003.
- Héritage partagé, responsabilité commune, Paris, Unesco, 2003.
- COLLECTIF, *Raconte-moi les océans*, Paris, Eds Unesco, 2003.
- COLLECTIF, L'héritage de l'humanité. Splendeurs du patrimoine mondial, Paris, Eds. Unesco, 2004.
- UNESCO, Patrimoine mondial, aujourd'hui et demain avec les jeunes, Eds. Unesco, juin 2005.

Documents préparés dans le cadre de l'Icomos international

- Charte Internationale Sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des sites (Charte de Venise), 1964.
- ICOMOS INTERNATIONAL, *Colloque sur le centre de documentation de l'Icomos*, Bruxelles, 13-15 novembre 1966.
- First Conference on the Conservation, Restoration and Revival of Areas and Groups of Buildings of Historic Interest, Caceres, Icomos, 1967.
- Resolutions of the Symposium on the introduction of contemporary architecture into ancient groups of buildings, (3ème assemblée générale d'Icomos international), 1972.
- Resolutions of the International Symposium on the Conservation of Smaller Historic Towns, (4ème assemblée générale d'Icomos International), 1975.
- COMITÉ INTERNATIONAL DE L'ICOMOS POUR LES VILLES HISTORIQUES, *Villes historiques*, Comité scientifique international 10ème Assemblée Générale, Paris, Icomos.
- LEBLANC (François), « Quelques aspects de la problématique internationale de la conservation des quartiers anciens », communication présentée dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'Association internationale pour la préservation et ses techniques, Québec, 1980.
- Charte de Conservation du patrimoine Québécois*, Déclaration de Deschambault, Conseil des monuments et sites du Québec, comité francophone d'Icomos Canada, Québec, Canada, avril 1982.
- Charte d'Appleton pour la protection et la mise en valeur de l'environnement bâti, Comité anglophone d'Icomos Canada, Ontario, Canada, Août 1983.

LEBLANC (François), « An inside view of the Convention », *Monumentum*, Special Issue, 1984, p. 17-32.

ICOMOS INTERNATIONAL, *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques* (dite Charte de Washington), adoptée par l'AG de l'Icomos, Washington D.C. (Etats-Unis), 1987.

LAROCHELLE (Pierre), « Québec : un site du patrimoine mondial menacé », *Aquapolis*, 1, 3, 1992.

LAROCHELLE (Pierre), « Pour une politique de protection des sites culturels canadiens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial », *document de travail soumis à Icomos Canada*, 1992.

ICOMOS INTERNATIONAL, *Guidelines for education and training in the conservation of monuments, ensembles and sites*, Adopté lors de la dixième session de l'Icomos international, Colombo (Sri Lanka), 1993.

ICOMOS INTERNATIONAL, Rapport de l'Icomos pour le Comité du patrimoine mondial sur l'Arrondissement historique de Québec, Canada, décembre 1992

GOMEZ-FERRER (Alvaro), Rapport. Mission de suivi réactif pour l'arrondissement historique de Québec (Canada), 17-20 octobre 2001, Icomos, 23 novembre 2001.

SILVA (Roland), STOVEL (Herb), Rapport sur l'arrondissement historique de Québec pour l'Icomos, Document de travail, novembre 1992.

Autour du patrimoine de Québec

ARPIN (Roland), *Notre patrimoine, un présent du passé*, Proposition présentée au ministère de la Culture et des Communications, Québec, MCCQ, 2000.

GREBER (Jacques), Fiset (Edouard) et BÉDARD (Roland), *Projet d'aménagement de Québec et sa région*, rapport soumis à son honneur le maire de Québec et au président de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, 1956.

LAROCHELLE (Pierre), NEUMANN (Naomi), CHOUINARD (Roger), Les composantes des façades dans l'architecture des quartiers populaires urbains anciens : rapport de recherche, Québec, 1984.

MARTIN, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement de la Cité de Québec, vol. I, 1961.

VILLE DE QUÉBEC, Guide pour la conservation et la mise en valeur du Vieux Québec, 1982.

VILLE DE QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE DU QUÉBEC, *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*, Guide d'intervention, 1998.

Principes fondamentaux pour la préservation de l'arrondissement historique de Québec, 1993.

VILLE DE QUÉBEC, *Les quartiers de Québec. Vieux-Québec, Cap-Blanc. Place forte et port de mer*, 1989.

La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir. Québec, Ministère des

Affaires culturelles du Québec, 1992.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Pointe-à-Carcy. Principes d'aménagement et d'intervention*, Document n°1, 1995.

Notre patrimoine, un présent du passé – abrégé de la proposition présentée à Madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications par le groupe-conseil sous la présidence de R. Arpin, 2000.

COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE, Rapport de la commission de consultation publique sur le projet de terminal de croisières à la Pointe-à-Carcy, Québec, 12 juin 2000.

Charte de Parcs Canada, 2002.

PARCS CANADA, *Principes directeurs et politiques de gestion*, 1994.

PARCS CANADA, *Historic Places and Aboriginal People. A discussion Document*, 2002.

PARCS CANADA, *Towards a New Act. Protecting Canada's Historic Places*, 2002.

PARCS CANADA, *Enoncé de la valeur patrimoniale du secteur de la Pointe-à-Carcy à Québec*, 2001.

PARCS CANADA, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, VILLE DE QUÉBEC, *Dossier de présentation Agrandissement des limites – Arrondissement historique de Québec*, soumis auprès du Comité du patrimoine mondial, 2002.

Rapport sur l'aménagement de la Place Royale à Québec, La Haye et Ouellet, urbanistes et architectes, 1972 (document polycopié CDEU).

Rapport du comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy (rapport Boulet), septembre 1989, 123p.

« Le quartier Vieux-Québec / Basse-Villes, processus d'aménagement. » Mémoire de Pierre Larochelle et Denise Piché, Professeurs à l'école d'architecture, Consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec / Basse-Ville, mai 1991

« Comment une ville du patrimoine mondial peut-elle avoir la mémoire si courte ? » Mémoire des porte-parole de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port, Consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec / Basse-Villes, mai 1991

« Vivre dans le Vieux Québec : enquête 2000 », *Murs Murs*, volume 10, n° 1, 2000.

« Vivre dans le Vieux-Québec : enquête du CCVQ, *Murs Murs*, volume 11, n° 1, 2002.

SIMARD (Michel), *Vivre dans le Vieux Québec*, Rapport d'enquête, CCVQ, 2002.

Autour du patrimoine lyonnais

BOIRIVENT (Pierre), *Voyage au cœur du Vieux Lyon*, Lyon, La Taillanderie, 2001.

GAMBIER (Gérald), *Le Vieux-Lyon - Un patrimoine vivant*, Lyon, La Taillanderie, 2003.

NEYRET (Régis), *Renaissance. Histoire du Vieux-Lyon*, Lyon, Ed. Réalisation, 1961.

NEYRET (Régis), *Lyon à livre ouvert. Quelques pages d'écrivains qui furent à Lyon*, Lyon

- association Culturelle de la librairie Lyonnaise A livre ouvert, 1978.
- NEYRET (Régis), *Vieux-Lyon : naissance d'une renaissance : le tournant des années 60*, Lyon, Lyon 5, Renaissance du Vieux Lyon, 1991.
- NEYRET (Régis), *Le livre de Lyon, lugdunoscopie*, Lyon, LUGD, 1995.
- NEYRET (Régis), *Traces d'histoire. Volume 1, Lyon le site historique*, Lyon, Le Dauphiné Libéré, 1999.
- NICOLAS (Marie-Antoinette), *Le Vieux Lyon et ses traboules*, Lyon, Eds Lyonnaises, 2005 (bilingue : français – anglais).
- COLLECTIF, *Lyon, un site, une cité. Le livre du site historique, patrimoine mondial de l'Unesco*, Renaissance du Vieux Lyon, 2000.
- Le rayonnement du catholicisme lyonnais au XIX^e siècle. De Fourvière au bout du monde*, Musée Gadagne, Lyon, 1996.
- Commission municipale du Vieux Lyon, *Compte rendu de ses travaux depuis sa création*, Lyon, Imprimerie nouvelle, 1902.
- Convention entre la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, l'Hôtel de ville de Lyon et la Renaissance du Vieux Lyon, Lyon, 1978.
- Convention Etat – Ville de Lyon, *Rénovation du Musée Gadagne et Inventaire du patrimoine de la Ville de Lyon*, 8 décembre 1998.
- Unesco – France, *Convention de coopération*, 16 octobre 1997.
- Monuments historiques*, Lyon, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1996.
- Protection du patrimoine historique et esthétique de la France*, Législation et recommandation, Editions du Journal Officiel, 1997, Paris.
- VILLE DE LYON, *Plan de mandat 1995-2001*, 1995.
- VILLE DE LYON – Direction Information et Communication, *Dossiers de Presse, Le site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'humanité*, Fiche n° 3, *Comité de pilotage et groupe de travail*, Décembre 1998.
- VILLE DE LYON, *Communication et développement de l'image de Lyon, suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. Récapitulatif des actions menées de mars à fin mai 2000*, Document diffusé par la Ville de Lyon.
- VILLE DE LYON, *Campagne « Lyon patrimoine de l'humanité »*, *Retombées presse année 2000*, Document diffusé par la Ville de Lyon (2 tomes), 2001.
- MISSION SITE HISTORIQUE DE LYON, *Les Rendez-vous du patrimoine. Un guide pour l'action*, Ville de Lyon, 2001.
- MISSION SITE HISTORIQUE, *Zoom sur le site historique. Lieux, sites, évènements, acteurs du patrimoine urbain*, Lyon, Ville de Lyon, 2001.
- MISSION SITE HISTORIQUE, *Zoom Rive gauche. Lire la ville en creux et en relief. Lieux, sites et acteurs du patrimoine*, Lyon, Ville de Lyon, 2004.
- Ille rencontres des sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : Lyon*, 6-7 décembre 2005.
- CCIL, *Le tourisme urbain dans la région lyonnaise en 2004*, septembre 2005, 84p.

- AGENCE D'URBANISME DE LYON, Plan de développement et de rénovation du Vieux-Lyon, 1997.
- GRAND LYON, PROSPECTIVE, « Une agglomération compétitive et rassemblée. 21 priorités pour le 21^{ème} siècle », *Les cahiers Millénaires* 3, n°21, 2000.
- RENAISSANCE DU VIEUX LYON, *Bulletin de la Renaissance du Vieux Lyon*, tous les numéros de 1960 à 2005.
- RENAISSANCE DU VIEUX LYON, *1946-1996, 50 ans de la Renaissance du Vieux Lyon*, Renaissance du Vieux Lyon, 1996.
- 1946-1996, *50 ans de la Renaissance du Vieux Lyon*, Renaissance du Vieux Lyon, 1996.
- Brochure de présentation Patrimoine Rhônealpin, 2003.

Documents produits dans le cadre de l'Ovpm

- Organisation des Villes du Patrimoine Mondial, *Statuts*, 1993.
- ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL, *Nouvelles de l'Ovpm*, n° 1 (1997) à n° 26 (printemps 2005).
- Déclaration de Québec*, adoptée le 4 juillet 1991 au terme du Premier Colloque international des villes du patrimoine mondial.
- VILLE DE QUÉBEC, Actes du premier Colloque international des villes du patrimoine mondial. La sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution, Québec, Canada, 30 juin – 4 juillet 1991.
- OVP, Actes du 2^{ème} colloque international des villes du patrimoine mondial., « Le financement des opérations de mise en valeur des villes du patrimoine mondial : pour qui, par qui, comment ? », Fès, 6-8 septembre 1993.
- OVP, Actes du 3^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « La communication – Comment communiquer et échanger des connaissances, en tenant compte des diversités culturelles et linguistiques et des particularités régionales », Bergen, 28-30 juin 1995.
- OVP, Actes du 4^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial, Evora, septembre 1997.
- OVP, Actes du 5^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « L'innovation dans la gestion des villes du patrimoine mondial », Saint Jacques de Compostelle, 20-24 octobre 1999.
- OVP, Actes du 6^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial « Mesures de prévention et protection des villes du patrimoine mondial en cas de désastres », Puebla 3-5 octobre 2001.
- OVP, , Actes du 7^{ème} Colloque international des villes du patrimoine mondial, « Garder le patrimoine vivant. Eduquer et former en vue de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel », Rhodes, 24-26 septembre 2003.
- OVP, Actes du 8^{ème} colloque des villes du patrimoine mondial, Cusco, septembre

2005.

Ovpm, Recueil de chartes et autres guides. Tourisme et patrimoine, 1997.

Sites Internet

- www.unesco.org
- <http://canada.icomos.org/>
- www.archi.fr/icomos-FR
- www.international.icomos.org
- www.ovpm.org
- www.lyon.fr
- www.ville.quebec.qc.ca
- www.gensdebaignade.org

Articles de presse

Québec

BERNIER (Marc-François), « L'Unesco se penchera à nouveau sur le cas du Vieux-Port », *Le journal de Québec*, 2 octobre 1992.

BERNIER (Marc-François), « Le secrétariat des villes du patrimoine mondial échapperait à Québec », *Journal de Québec*, 6 octobre 1992.

BERNIER (Marc-François), « Québec gardera son titre de ville du patrimoine mondial », *Le journal de Québec*, 23 décembre 1992.

BERNIER (Marc-François), « L'Allier reproche à ses opposants d'agir en colonisés dans le Vieux Port », *Journal de Québec*, 4 novembre 1992.

BERNIER (Marc-François), « L'Allier et Delisle se crêpent le chignon », *Le Journal de Québec*, 9 mars 2000.

BOURQUE (François), « Imax : le projet de dézonage est battu aux voix », *Journal de Québec*, 16 juillet 1991.

BOURQUE (François), « Le projet Imax sera de nouveau soumis au Conseil », *Journal de Québec*, 25 juillet 1991.

BOURQUE (François), « L'Allier accusé d'avoir nommé ses amis à l'Ovpm », *Le Soleil*, 11 février 1997.

-
- BOURQUE (François), « Il ne faut pas cracher sur l'Ovpm », *Le Soleil*, 19 février 1997.
- « Un musée des sciences naturelles serait « moins pire » qu'Imax », *Le Soleil*, 10 avril 1992.
- CCVQ, Le comité de citoyens du Vieux Québec se présente.
- CHARBONNEAU (Jean), « Québec, ville forte du nouveau continent », *Patrimoine Mondial*, Paris, Unesco, n°26, 2002, p. 70-79.
- COLLARD (Marcel), « Une réalisation signée Québec-Ottawa-Québec », *Le Soleil*, 28 juin 1986.
- DIALLO (Thierry), « Pour bloquer le développement commercial et touristique. Moratoire peu probable dans le secteur Vieux-Québec/Basse-Ville », *Le Soleil*, 4 mai 1991.
- F. B., « Un produit à redéfinir », *Le journal de Québec*, 1^{er} juin 1999.
- FLEURY (Robert), « Les touristes font rager dans le Vieux Québec. Autocars et piétinements en dérangeant plus d'un », *Le Soleil*, 29 août 1998.
- GIRARD (Alain), « Une juste évaluation », *Le Soleil*, 20 juin 1992.
- LACHANCE (Lise), « Autobus dans le Vieux-Québec. Nouvelles règles pour les touristes », *Le Soleil*, 16 juin 1997.
- MALTAIS (Armand), « Priorité après l'Expo : rénover la Capitale », *Le Soleil*, 17 janvier 1967.
- LEMIEUX (Louis-Guy), « 50 villes-bijoux à Québec », *Le Soleil*, 3 mars 1991.
- LEMIEUX (Louis-Guy), « La candidature de Québec », *Le Soleil*, 17 juin 1991.
- LEMIEUX (Louis-Guy), « La Déclaration de Québec », *Le Soleil*, 19 juin 1991.
- LEMIEUX (Louise), « Journée de solidarité des villes du patrimoine mondial », *Le Soleil*, 9 septembre 1995.
- LEMIEUX (Julie), « Autobus dans le Vieux Québec : l'industrie touristique s'oppose aux restrictions », *Le Soleil*, 4 juillet 1998.
- LESTAGE (Marc), « Québec se rabat sur l'Unesco. La Ville espère bloquer le projet. », *Le Soleil*, 13 juin 2000.
- LESTAGE (Marc), « L'Unesco enquête. Paris réclame l'arrêt immédiat des démarches », *Le Soleil*, 14 juin 2000.
- LESTAGE (Marc), « Le cas de Québec soumis à l'Unesco », *Le Soleil*, 20 juin 2000.
- ROUTHIER (Benoît), « Feu vert à Imax dans le Vieux Port », *Le Soleil*, 27 juin 1991.
- ROUTHIER (Benoît), « Le PC passe à l'action », *Le Soleil*, 11 février 1997.
- SAMSON (Jean-Jacques), « L'épouvantail de l'Unesco », *Le Soleil*, 16 juin 2000.
- SÉGUIN (Rhéal), « Canada's heritage sites at risk. Quebec City projects draw UN criticism. Quebec », *The Globe and Mail*, 16 novembre 1992.
- « Québec patrimoine mondial », *Cap-aux-diamants*, n° 6, 1986, 87 p.

Lyon

CALVAT (Christian), « La ville de Lyon entre en campagne », *Le quotidien du Tourisme*, 14 avril 2000.

D., « Le réveil de la ville de Lyon », *Stratégies n°1141*, 7 avril 2000.

D'ARFEUILLE (Flore), « Lyon bouscule les mentalités locales pour s'ouvrir au monde », *CBnews*, 10 avril 2000.

DUFOUR (Marie-Jeanne), « Lyon inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité », *Le Progrès*, 3 décembre 1998.

DUFOUR (Marie-Jeanne), « Patrimoine mondial : après Prague, Lyon », *Le Progrès*, 5 décembre 1998.

JAMBAUD (Anne-Caroline), « Lyon sacrée merveille du monde. Et après ? », *Lyon Capitale*, 9-15 décembre 1998.

JAMBAUD (Anne-Caroline), « L'Unesco s'emballa pour Lyon. », *Lyon Capitale*, du mercredi 9 au mardi 15 décembre 1998.

REPELLIN (Didier) (propos recueillis par Anne-Caroline Jambaud), « Lyon est une ville de fond plus que de forme », *Lyon Capitale*, 24-30 juin 1998.

ROMERO (Anne-Marie), « Lyon entre au Patrimoine mondial », *Le Figaro*, 3 décembre 1998.

Sources orales

N°	Enregistré / Non enregistré	Nom	Date / durée	Lieu	Organisme	Fonction
1	NE	DENS SAINT LOUIS	18.02.03 45 min	Téléphone		Architecte libéral. Consul de candidature de Québec (et 80)
2	E	JACQUES DALIBART	06.03.03 02h00	Domicile (Ottawa)	Heritage Canada	Architecte retraité / Enseignant ancien président de Heritage Canada, ancien président de l'Icomos lors de son mandat (secrétaire général), ancien président de l'Ordre des architectes (secrétaire général), ancien président de l'Ordre des architectes de Québec (secrétaire général)
3	E	CLAUDE DUBÉ	12.03.03 01h00	Bureau (Vieux Québec)	Ecole d'architecture de Québec	Doyen. Participe au CA de l'Ordre des architectes de Québec. Société du patrimoine urbain
4	NE	DINU BUMBARU JEAN DÉCARIE	30.03.03	Café (Montréal)	Héritage Montréal	Président Héritage Canada. Ancien président de l'Icomos international. Architecte retraité / Militant de protection du patrimoine. Héritage Montréal
5	E	JACQUES MADORE	13.03.03 02h30	Bureaux Haute-ville	Ville de Québec	Architecte dans le service du patrimoine
6	E	PIERRE LAROCHELLE	13.03.03 02h30	Domicile	Ecole d'architecture de Québec	Professeur à la retraite (Imax, Vieux port)
7	E	R.Obert CARON	19.02.03 45 min	Bureau Haute-Ville	Ville de Québec	Historien au service arch
8	E	FRANCINE BÉJI	19.02.03 02h00	Bureau Haute-Ville	Ville de Québec	Responsable (architecte et patrimoine)
9	E	GISÈLE CANTIN	13.03.03 02h00	Bureau (Hull – Ottawa)	Parcs Canada	Responsable des relations Canada – Ottawa. Prend part aux réunions du Comité du p
10	E	JEAN DÉSAUTELS	20.02.03 01h45	Bureau Vieux Québec	Parcs Canada	Responsable de l'Unité d
11	E	ANDRÉ CHARBONNEAU	11.03.03 02h00	Bureau Vieux Québec	Parcs Canada	Responsable du centre d'information des professionnels de Québec
12	E	MICHEL BONNETTE	10.02.03 03h00	Bureau Vieux Québec	Université Laval	Adjoint à la Chaire Unesco. Division du Vieux Québec et 1993. Webmaster à l'é
13	E	RICHARD LACASE	18.02.03 01h15	Bureau Colline parlementaire	Commission de la Capitale nationale	Secrétaire général
14	E	FRANÇOISE ROY	18.02.03 01h15	Bureau	Conseil des Monuments et des Sites du Québec	Directrice par intérim
15	E	FRANÇOIS VARIN	26.03.03 02h00	Bureau Saint Jean-Baptiste	Fondations Rues Principales	Responsable. Ancien membre de Québec – Ville de Québec. CMSQ
16	E	MARIE-DOMINIQUE LABELLE	17.03.03 02h30	Bureau Vieux Québec	Centre d'interprétation de la vie urbaine de	Responsable

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes a la fin du XXeme siècle ?

					Québec	
17	E	DANIEL LAUZON	19.02.03 01h30	cafétéria du ministère (Colline parlementaire)	Ministère de la Culture et des Communications	Direction du patrimoine
18	E	PIERRE LAHOUE	21.02.03 01h30	salle de réunion du ministère	Ministère de la Culture et des Communications	Direction du patrimoine Québec / membres lo
19	E	DENIS RICARD	18.03.03 01h30	Bureau	Ovpm	Secrétaire général
20	NE	PAUL VILLENEUVE	16.02.04 01h00	Bureau Laval	Université Laval	Professeur de géogra Commission sur le ter
21	E	ROBERT CARON	17.02.04 00h45	Bureau	Ville de Québec	Historien - Service ar
22	E	FRANÇOISE SORIEUL	27.02.04 01h15	Bureau	Université Laval	Employée de la ciném CCVQ
23	E	DENIS GERVAIS FAVIE-ISABELLE HADE	25.02.04 01h00	Ville de Québec	Commissariat aux Relations internationales	Commissaire général Conseillère aux relati
24	E	ODILE ROY	01.03.04 01h00	Ville de Québec	Elue (RPQ) / Adjointe en charge de l'Urbanisme	
25	E	LOUISE CÔTÉ	01.03.04 01h00	Cafétéria – Hôtel de Ville de Québec	Consultante et historienne pour la Ville de Québec	
26	E	JEAN-PAUL L'ALLIER	02.03.04 25 min	Bureau	Maire de Québec (1989 - 2005) / Rassemblement populaire Québécois.	
27	NE	DINU BUMBARU	05.03.04 01h30	Café	Président de heritage Montréal, secrétaire général de Icomos international	
28	E	MICHEL BONNETTE	09.03.04 01h45	Petit séminaire – bureau	Chaire Unesco – université Laval	Adjoint
29	E	LOUISE BRUNELLE-LAVOIE	10.03.04 01h05	Bureau	Commission des Biens Culturels – gouvernement du Québec	Présidente
30	E	HENRIETTE THÉRIALT CHANTAL ÉMOND	11.03.04 01h45	Salle de réunion du service (bâtiments municipaux)	Ville de Québec	Responsable de la di Conseillère à la mise
31	NE	DENISE JARDON	11.03.04	Domicile (Vieux		Professeur Université

			45 min	Québec)		et présidente du CCVQ
32	E	MARCEL JUNIUS	11.03.04 01h35	Salle de réunion du Musée de la civilisation		Premier secrétaire général Icomos au cours des années l'Icom
33	E	JACQUES JOLI-CŒUR	16.03.04	Bureau Hôtel de Ville de Québec	Ville de Québec	Elu du Vieux Québec, M
34	E	JACQUES LAMARCHE	16.03.04 01h30	Domicile		Ancien président du CCVQ
35	NE	LÉONCE NAUD	17.03.04 02h00		Fonctionnaire du ministère québécois des Transports, militant coalition.	
36	E	SERGE VIAU	18.03.04 45 min.		Ville de Québec	Directeur général adjoint
37	NE	JACQUES PERRON	19.03.04 25 min	Téléphone	Ville de Québec	Conseiller à la communica communication
38	E	DENS RICARD	23.03.04 1h40	Bureau	Ovpm	Secrétaire général
39	E	JEAN PELLETIER	24.03.04 1h20	Domicile		Maire de Québec de 197
40	E	CHRISTINA CAMERON	07.04.04 01h20	Bureau	Parcs Canada – Ottawa	Directeur général – Lieu partie de Icomos. Partici canadienne, en est la re Comité du patrimoine me
41	E	JOHN PINKERTON	08.04.04 01h05	Bureau	Parcs Canada – Ottawa	Head, Human Use and E Integrity Branch Nationa
42	E	PIERRE LABRIE	13.04.04 01h05	Bureau	Office du tourisme et des Congrès de Québec	Directeur Participe à de professionnels ; Voir so (presque caricatural)
43	NE	PIERRE ROBITAILLE	17.11.04 01.30	Salle de réunion	Port Autonome de Québec	Directeur, marketing et p
44	NE	PAUL SCHERRER	19.12.00 01h15	Bureau	Ucil	Président de l'Union des
45	E	BRUNO DELAS	11.01.01 01h15	Bureau	Ville de Lyon	Chargé de mission Site l'urbanisme et à la cultur
46	E	RÉGIS NEYRET	18.01.01 02h00	Domicile		
47	E	MME CHALABI	02.02.01 01h30	Bureau	DRAC	Conservateur national a
48	E	JANY DERVILLEZ	05.02.01 02h00	Bureau	Agence d'urbanisme de Lyon	Urbaniste
49	E	MICHEL DE SAINT	09.02.01	Bureau	Ville de Lyon	Chargé de communicati

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes a la fin du XXeme siècle ?

		ETIENNE	01h30			
50	NE	EVA CAILLARD	20.02.01 00h45	Entretien téléphonique	Ministère de la Culture et des communications	Bureau des actions e
51	E	ANNIE NEYRET	09.04.01 02h15	Local de la RVL	Renaissance du Vieux Lyon	Adhérente, militante
52	E	BRUCE REDOR	18.04.01 01h00	Bureau	Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon	Directeur général
53	E	SIMONE BLAZY	18.05.01 01h00	Bureau	Musée Gadagne	Conservatrice respon
54	E	JEAN-MARC PROVENT	13 ;06 ;01 01h00	Bureau	Navig Inter	Gérant de Navig Inter
55	NE	PIERRE FRANCSESCHINI	30.05.01 00h45	Entretien téléphonique	Service départemental de l'architecture et du patrimoine	Architecte des Bâtime
56	E	BÉATRICE GRANDCHAMP	15.06.01 01h30	Bureau	DRAC	Responsable de la se service action culture
57	E	BRUNO DELAS	25.04.02 01h15	ENTPE	Ville de Lyon	Chargé de mission Si l'urbanisme et à la cu
58	E	MICHEL KNEUBHÜLER	12.06.02 01h15	Bureau	DRAC	responsable du Centr
59	E	NATALIA SAUNIER	13.06.02 00h50	Bureau	Agence d'urbanisme	
60	E	YVES BELMONT	18.06.02 01h30	ENTPE	DRAC	Conseiller pour l'arch
61	E	DIDIER REPELLIN	02.06.02 01h25	Lieu de travail	Cabinet d'architecture	Architecte en chef de et expert pour l'Icom
62	E	ANNIE NEYRET	12.11.02 01h30	Local de la RVL	Renaissance du Vieux Lyon	Adhérente, militante
63	E	PIERRE-YVES TESSE	12.11.02 01h00	Bureau	Chambre de Commerce et de l'Industrie	Directeur de l'animati
64	E	RÉGIS NEYRET	22.11.02 02h00	Domicile		
65	E	JEAN-LOUP MOLIN	04.12.02 01h30	Bureau	Communauté urbaine de Lyon	Mission Prospective
66	NE	FRANÇOISE MONT DE BERNARDO / JOËLLE MOLIERA	12.12.02 01h00	Salle de réunion	Ville de Lyon	Chargée de Mission a rayonnement internat Chef de projet culture
67	E	DELPHINE AMATTE	12.12.02 01h05	Bureau	Mairie du 1 ^{er} arrondissement de Lyon	Chargée de missi
68	NE	FRANÇOISE PITRAS	21.11.03 00h45	Entretien téléphonique	Icomos France	Salariée de l'associatio
	E	FRANÇOISE	05.12.03	Local de	Icomos France	Salariés de l'associat

en vertu de la loi du droit d'auteur.

69		ITRAS	02h30	I'comos France		
		LOUIS DECAZE				
70	E	CATHERINE DUMESNIL	22.12.03 01h15	Bureau	Délégation française auprès de l'Unesco	Attachée auprès de l'am
71	E	HADRIEN LAROCHE	23.12.03 01h00	Bureau	Commission nationale française auprès de l'Unesco	Attaché culturel
72	E	OLIVIER POISSON	05.01.04 01h30	Bureau	Ministère de la Culture	Architecte en Chef des r Adhérent de l'Icomos Fr international
73	E	BRUNO DELAS	07.01.04 02h00	ENTPE	Ville de Lyon	Chargé de mission Site l'urbanisme et à la cultur
74	E	PATRICE BÉGHAIN	08.01.04 00h45	Bureau	Ville de Lyon	Adjoint à la Culture et au
75	NE	FRANÇOISE MONT DE BERNARDO	12.01.04 01h00	Bureau	Ville de Lyon	Chargée de Mission aup rayonnement internation
76	NE	HERVÉ DESBENOIT	12.01.03 00h20	Entretien téléphonique	Agence d'urbanisme de Lyon	Chargé de mission – PC
77	E	NICOLAS BORY	22.01.04 01h45	Bureau	Ville de Lyon	Ingénieur urbaniste – Se
78	NE	SIMONE DARET	27.01.04 02h05	Bureau	Ville de Lyon	Cabinet du maire – char décentralisée
79	NE	MICHEL CHOMARAT	15.12.03 01h15	Bureau	Ville de Lyon	Chargé de mission
80	E	JEAN-FRANÇOIS LANNELUC	08.06.04 01h10	Bureau	Ville de Lyon	Directeur de la Commun maire
81	NE	JACQUES MOULINIER	05.07.04 02h00	Domicile		
82	E	ANNE GRUMET	15.09.04 01h15	Bureau	Ville de Lyon	Directrice des affaires cu Patrice Béghain
83	E	RÉGIS NEYRET	30.09.04 02h00	Domicile		
84	NE	PIERRE-ANNE GAUSSET	01.09.04 02h00	Bureau	Musée Gadagne	Chargée de mission
85	NE	DOMINIQUE REY	07.09.04 02h00	café	Guide pour les Ballades urbaines	
86	E	FRÉDÉRIQUE AUBERT KATRIN MANZ	19.12.03 01h30	Bureau de F. Aubert	Centre du patrimoine mondial - Unesco	Spécialiste adjoint du pr Amérique du Nord. Bureau Europe
87	E	GÉRARD BOLLA	08.06.04 02h20	Domicile		Ancien fonctionnaire de de la Convention du pat
88	E	RÉGINA DURIGHELLO	14.02.01 01h00	Bureau	Icomos international	Directrice du programme
89	E	RÉGINA	19.12.03	Bureau	Icomos international	Directrice du programme

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes a la fin du XXeme siècle ?

		URIGHELLO	01h05			
90	NE	EMMANUELLE ROBERT LAZARE ELOUNDOU	10.06.04 01h15	Bureau	Centre du patrimoine mondial - Unesco	Direction des projets locales Spécialiste de progra
91	NE	NATARAJAN ISHWARAN	10.06.04 02h15	Bureau	Centre du patrimoine mondial - Unesco	Chef de la section pa
92	NE	ART PETERSON	10.06.04 01h15	Bureau	Centre du patrimoine mondial - Unesco	Consultant en tourism
93	E	RON VAN OERS	10.06.04 01h30	Bureau	Centre du patrimoine mondial - Unesco	Chef de l'unité Améri
94	NE	JOSÉ GARCIA	19.12.06 00h55			Responsable du cent

Bibliographie

ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, « Les ruses de la raison impérialiste », n° 121-122, 1998.

ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, « Nouvelles formes d'encadrement », n° 136-137, 2001.

ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, « L'exception américaine (2) », n° 139, 2001.

ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, « Traduction : les échanges littéraires internationaux », n° 144, 2002.

ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, « La circulation internationale des idées », n° 145, 2002.

ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, « Sociologie de la mondialisation », n° 151-152, 2004.

AGUHLON (Maurice), *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II^{ème} République*, Paris, Seuil, 1979.

Année sociologique (L'), vol. 47, n° 2, 1997.

AUTHIER (Jean-Yves), « La gentrification du quartier Saint-Georges à Lyon, un côtoiement de mobilités différenciées », dans Catherine BIDOUE-ZACHARIASEN (dir.), *Retour en ville*, Paris, Descartes & Cie, 2003, p. 107-126.

BACCIGALUPO (Alain), *L'administration québécoise*, Paris, Editions Berger-Levrault,

1976.

- BADIE (Bertrand), *Politique comparée*, Paris, Thémis Science Politique, Presses Universitaires de France, 1990.
- BADIE (Bertrand), HERMET (Guy), *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001.
- BALANDIER (Georges), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980
- BALME (Richard), « Biens collectif », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 94-101.
- BATISSE (Michel), BOLLA (Gérard), *L'invention du « patrimoine mondial »*, Paris, Club histoire AAFU, 2003.
- BAUDET (Gérard), « Patrimoine et postmodernité : transactions et contradictions », *Trames*, n° 12, 1998.
- BAYARD (Jean-François), *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.
- BEAUCHAMP (André), DIONNE (Jean), « Public participation in municipal life : The City of Québec in the North American Context », dans Marga PRÖHL (dir.), *International strategies and techniques for future local government*, Gütersloh, Bertelsmann Foundation Publishers, p. 103-130.
- BEAUD (Stéphane), « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, 1996, p. 226-257.
- BEAUREGARD (Robert A), « Capital restructuring and the new built environment of global cities : New York and Los Angeles », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 15, n° 1, 1991, p. 90-105.
- BECKER (Howard S.), *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988.
- BECKER (Howard S.), *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, Editions La Découverte & Syros, 2002, p. 201.
- BÉGHAIN Patrice, *Le patrimoine : culture et lien social*, Presses de Sciences Po, La bibliothèque du citoyen, 1998.
- BENINGTON (John), HARVEY (Janet), « Networking in Europe », dans Gerry STOKER, *The New Management of British Local Governance*, Basingstoke, Macmillan, 1999, p. 197-221.
- BERTHOIN ANTAL (Ariane), DRIERKES (Meinolf), WEILER (Hans N)., « Cross national policy research : traditions, achievements and challenges », dans Ariane BERTHOIN ANTAL, Meinolf DRIERKES, Hans N. WEILER, *Comparative policy research. Learning from experience*, New York , St. Martin's Press, 1987.
- BHÉRER (Laurence), *Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif. La politique consultative de la Ville de Québec*, Université Montesquieu Bordeaux IV, Institut d'études politiques de Bordeaux, thèse de doctorat, 2003.
- BHÉRER (Laurence), LEMIEUX (Vincent), « La référence aux valeurs dans le débat sur la réorganisation municipale au Québec », *Revue Canadienne de sciences régionales*, vol. XXV, n° 3, p. 447-472.
- BIDOU-ZACHARIASEN (Catherine) (dir.), *Retour en ville*, Paris, Descartes & Cie, 2003.
- BONNEVILLE (Marc), « Une revue de recherche sur les villes et l'internationalisation »,

- Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. 1, n°2, p. 133-157.
- BORJA (Jordi), CASTELLS (Manuel), *Local and global. Management of cities in the information age*, Londres, Earthscan Publications, 1997.
- BOUDREAU (Julie-Anne), *The megacity saga. Democracy and citizenship in this global age*, Montréal, Black Rose Books, 2000.
- BOURDIEU (Pierre), « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2-3, 1976, p. 122-132.
- BOURDIN (Alain), *Le patrimoine réinventé*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- BOURDIN (Alain), « Sur quoi fonder les politiques du patrimoine Urbain ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 72, 1996.
- BOYER (Robert), SAILLARD (Yves) (dir.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995.
- BRENNER (Neil), *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- BRIAN (Eric), « Transactions statistiques au XIXe siècle. Mouvements internationaux de capitaux symboliques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 145, 2002, p. 34-46.
- BRINT (Steven), *In an Age of Experts : The Changing Role of Professionals in Public Life*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1994.
- BURGESS (Michael), GAGNON (Alain G.), *Comparative federalism and federation : competing traditions and future directions*, Toronto, Buffalo, University Press of Toronto, 1993.
- CAILLOSSE (Jacques), « Le 'Local', objet juridique », dans Albert MABILEAU (dir.), *A la recherche du « local »*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 111-151.
- CAILLOSSE (Jacques), « Eléments pour un bilan juridique de la démocratie locale en France », dans Loïc BLONDIAUX, Gérard MARCOU, François RANGEON (Dir.), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 71-78.
- CALLON (Michel), « Elements pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, numéro spécial, « La sociologie des sciences et des techniques », n° 36, 1984, p. 169-207.
- CASANOVA (Pascale), *La République mondiale des lettres*, Paris, Seuil, 1999.
- CASANOVA (Pascale), « Consécration et accumulation de capital littéraire. La traduction comme échange inégal », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 144, 2002, p. 7-20.
- CATALA (Pierre), « La transformation du patrimoine dans le droit civil moderne », *RTDCiv.*, 1966.
- CHASTEL (André), « Le patrimoine », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, 3 Tomes, 1997.
- CIMON (Jean), *Promoteurs et patrimoine urbain. Le cas du Vieux Québec*, Montréal,

- Editions du Méridien, 1991.
- CHARVOLIN (Florian), *L'Invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte, 2003.
- CHOAY (Françoise), *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 1992.
- COLLIN (Jean-Pierre), LÉVEILLÉE (Jacques) (dir.), *L'organisation municipale au Canada. Un régime à géométrie variable, entre tradition et transformation*, Groupe de recherche sur l'innovation municipale, 2003
- COMMAILLE (Jacques), JOBERT (Bruno) (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, Coll. « Droit et Société », 1999.
- CROZIER (Michel), THOENIG (Jean-Claude), « La régulation des systèmes organisés complexes », *Revue Française de Sociologie*, vol. 16, n° 1, 1975, p. 3-32.
- CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard), *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil, 1977.
- DAHL (Robert A.), *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971 [1961 pour l'édition américaine].
- DAUVIN (Pascal), SIMÉANT (Johanna), *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Science Po, 2002.
- DE BLOIS (Martin), *L'évolution des rapports entre les politiques du patrimoine et du tourisme au Québec*, Québec, Mémoire de maîtrise de sciences politiques, Université Laval Québec, 1997.
- DE JONG (Martin), LALENIS (Konstantinos), MAMADOUH (Virginie), *The Theorie and Practice of Institutional Transplantation : Experiences with the Transfer of Policy Institutions*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 2002.
- DELFANTE (Claude), DALLY-MARTIN (Agnès), *100 ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, LUGD, 1994
- DE SWAAN (Abram), « Pour une sociologie de la société transnationale », *Revue de synthèse*, n°1, 1998, p. 89-111.
- DEVIN (Guillaume), *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002.
- DI MÉO (Guy), « Patrimoine et territoire : une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n° 78, 1995, p. 15-34.
- DOGAN (Mattéi), PELASSY (Dominique), *Sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, Paris, Economica, 1982.
- DOLOWITZ (David P.), *Policy Transfer and British Social Policy. Learning from the USA ?*, Buckingham, Open University Press, coll. « Public Policy and Management », 2000.
- DOMMERGUES (Pierre), GARDIN (Nannin), *Les stratégies internationales des métropoles régionales*, Paris, Syros, 1989.
- DUBOIS (Vincent), POIRIER (Philippe) (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle XIXe – XXe siècles*, Paris, La Documentation Française, 1998.
- DUBOIS (Vincent), « Politique culturelle : le succès d'une catégorie floue. Contribution à l'analyse des catégories d'intervention publique », dans Martine KALUSZINSKI, Sophie

-
- WAHNICH (dir.), *L'État contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques, 1998, p. 167-182.
- DUBOIS (Vincent), *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.
- DUBOIS (Vincent), « Socio-histoire et usages sociaux de l'histoire dans l'analyse de l'action publique. Réflexions à partir de la politique culturelle en France », dans Yves DELOYE, Bernard VOUTAT (dir.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoire, 2002, p. 155-166.
- DUFRESNE (Michel) et al., *L'aménagement, l'urbanisme et le patrimoine. Ou comment tirer parti des règles d'aménagement et d'urbanisme pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel de son milieu*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec, 1983.
- DUMONS (Bruno), POLLET (Gilles), SAUNIER (Pierre-Yves), *Les élites municipales sous la Troisième République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Editions, 1997.
- DUPUY (René-Jean), « La convention sur le droit de la mer et le Nouvel Ordre Economique International », dans *Propos sur le nouveau droit de la mer*, Colloque, Académie diplomatique internationale, Paris, Pedone, 1985.
- DURAN (Patrice), THOENIG (Jean-Claude), « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue Française de Science Politique*, vol. 46, n° 4, 1996, p. 580-623.
- DURAN (Patrice), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, Coll. « Droit et Société », Série Politique, 1999.
- EDELMAN (Murray), *The Symbolic Use of Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 1964.
- EDELMAN (Murray), *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Le Seuil, 1971.
- EDELMAN (Murray), *Politics as symbolic action : mass arousal and quiescence*, Chicago, Markham, 1971.
- ELIAS (Norbert), *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Pocket, 1993 (1^{ère} édition : 1981).
- ENGIN (F. Isin), *Cities without citizens. The modernity of the city as a corporation*, Montréal, Black Rose Books, 1992.
- EZOP-Québec, *Une ville à vendre*. Rapport remis au Conseil des œuvres et du bien-être de Québec, 1972. Tome 1 : LAMARCHE (François), *Pour une analyse marxiste de la question urbaine*. Tome 2 : COUILLARD (Robert), *Marché immobilier et création d'un centre-ville : le cas de Québec*. Tome 3 : ROBERT (Lionel), RACICOT (Pierre), *La politique de la rénovation urbain : le cas québécois*. Tome 4 : DORÉ (Gérard), MAYER (Robert), *L'idéologie du réaménagement urbain à Québec*.
- EZOP-Québec, *Une ville à Vendre*, Laval, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1981.
- FAINSTEIN (Susan S), JUDD (Dennis R), *The Tourist City*, Yale University Press, New Haven and London, 1999.
- FAURE (Isabelle), *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Etude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple du projet de Place Royale.*, Paris, université Paris VIII, Département d'urbanisme et

- d'aménagement, doctorat d'histoire de l'art, 1996.
- FAURE (Alain), NÉGRIER (Emmanuel) (dir.), *La politique culturelle des agglomérations*, Paris, La Documentation Française, 2001.
- FAURE (Alain), DOUILLET (Anne-Cécile) (dir.), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005.
- FAURE (Alain), MULLER (Pierre), « Les changements d'échelle en science politique : objet classique, questions nouvelles », Communication lors du 4^{ème} colloque du développement local et de l'action publique, FUCAM, Arlon (Belgique), 7 avril 2006.
- FAYOLLE-LUSSAC (Bruno), « L'impact du label « patrimoine mondial », dans Maria GRAVARI-BARBAS, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 389-412.
- FILION (Pierre), *Les principes d'interventions étatiques dans le processus de réaménagement du centre-ville de Québec*, Université Laval, mémoire en science politique, 1979.
- FILLIEULE (Olivier), *Stratégies de la rue, les manifestations en France*, Paris, Presses de Science Po, 1997.
- FOUCART (Bruno), « Viollet le Duc et la restauration », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, 3 Tomes, 1997, p. 1615- 1643.
- FRIEDBERG (Erhard), *Le pouvoir et la règle*, Paris, Seuil, 1993.
- FRIEDMAN (John), WOLFF (Goetz.), « World city formation : an agenda for research and action », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 6, n° 3, 1982, p. 309-344.
- FRY (Earl H.), RADEBAUGH (Lee H.), SOLDATOS (Panayotis) (dir.), *The new international cities era*, Provo, Provo University Press, 1989.
- GAGNON (Alain G.), *Québec : Etat et société*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1994.
- GAGNON (Alain G.), MONTCALM (Mary Beth), *Québec : au-delà de la Révolution tranquille*, Montréal, Editions Québécoises, vlb éditeur, 1992.
- GAGNON (Alain G.), NOEL (Alain), *L'espace québécois*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1995.
- GAGNON (Alain G.), *De l'Etat-nation à l'Etat multinational. Le Québec et le Canada face au défi de la modernité*, Montréal, Etudes sur le Québec, 15 p., 1995.
- GAGNON (Alain G.), MACLURE (Jocelyn) (dir.), *Repères en mutation : identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, 2001.
- GAGNON (Bernard), PALARD (Jacques), « Relations internationales des régions et fédéralisme. Les provinces canadiennes dans le contexte de l'intégration nord-américaine », *Revue internationale de politique comparée : « du local à l'international : nouveaux acteurs, nouvelle diplomatie »*, vol. 12, n° 4, 2005, p. 161-178.
- GAUDILIÈRE (Jean-Paul), *Inventer la biomédecine. La France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant (1945-1965)*, Paris, La Découverte, 2002.
- GAUDIN (Jean-Pierre), *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Science Po, coll.

- « La bibliothèque du citoyen », 2002.
- GAUDIN (Jean-Pierre), *L'Action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Science Po-Dalloz, coll « Amphi », 2004.
- GAXIE (Daniel), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, Logiques juridiques, 1997.
- GERONIMI (Martine), *Le Vieux-Québec au passé indéfini. Entre patrimoine et tourisme*, Québec, Mémoire de maîtrise présenté au département de géographie de l'université Laval, Laval Québec, 1996.
- GERONIMI (Martine), *Imaginaires français en Amérique du Nord. Géographie comparative des paysages patrimoniaux et touristiques du Vieux-Québec et du Vieux Carré à la Nouvelle Orléans.*, Québec, Thèse de doctorat en sciences géographiques, Université Laval Québec, 2001.
- GERONIMI (Martine), *Québec et la Nouvelle-Orléans. Paysages imaginaires français en Amérique du Nord.*, Paris, Belin, Mappemonde, 2003.
- GÉRONIMI (Martine), « Sentiment patrimonial et préservation d'une ville du patrimoine mondial : les résidents du Vieux Québec entre patrimoine et tourisme », dans Maria GRAVARI-BARBAS, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 451-466.
- GOLDSMITH (Mickaël), « Local Government », *Urban Studies*, vol. 29, n° 3-4, 1992, p. 393-410.
- GOYER (Thierry), « Secteur sauvegardé de Rennes et protection du patrimoine – évolutions et limites. », dans Daniel J. GRANGE, Dominique POULOT (dir.), *L'esprit des Lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 231-250.
- GOW (James Ian), *Histoire de l'administration publique québécoise, 1867-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986.
- GRAHAM (Katherine A.), PHILLIPS (Susan D.), *Urban Governance in Canada. Representation, resources and restructuring*, Toronto, Harcourt Brace Canada, 1998.
- GRANGE (Daniel J.), POULOT (Dominique) (Dir.), *L'esprit des lieux – le patrimoine et la cité*, Grenoble, La pierre et l'écrit, Presses Universitaires de Grenoble, 1997.
- GRAVEL (Robert), *Les institutions administratives locales au Québec : structures et fonctions*, Saint-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999.
- GUILHOT (Nicolas), « Les professionnels de la démocratie. Logiques militantes et logiques savantes dans le nouvel internationalisme américain », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 139, 2001, p. 53-65.
- HARDING (Alan) (dir.), *European cities towards 2000 : Profiles, Policies and Prospects*, European Institute of Urban Affairs, Manchester University Press, 1994.
- HASSENTEUFEL (Patrick), LE BIHAN-YOUIYOU (Blanche), LONCLE-MORICEAU (Patricia), VION (Antoine), « L'émergence problématique d'une nouvelle santé publique. Forums d'action publique et coalitions de projets à Rennes et à Brest », dans Didier FASSIN (dir.), *Les figures urbaines de la santé publique. Enquêtes sur des expériences locales*, Paris, La découverte, 1998, p. 84-109.
- HASSENTEUFEL (Patrick), SUREL (Yves), « Des politiques publiques comme les autres ?

- Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 8-24.
- HASSENTEUFEL (Patrick), PALLIER (Bruno), « Le social sans frontière ? Vers une analyse transnationaliste de la protection sociale », *Les frontières du social : nationales, transnationales, mondiales ?*, *Lien social et Politiques – RIAC*, 45, 2001, p. 13-27.
- HASSENTEUFEL (Patrick), « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction des objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue Française de Science Politique*, vol. 55, n°1, 2005, p. 113-132.
- HEALY (Aisling), « 'Une gouvernance patronale' : de l'ouverture des modes de prise de décision publique locaux à la sélection des acteurs participant à l'action économique de la communauté urbaine de Lyon », dans Xavier ENGELS, Matthieu HÉLY, Aurélie PEYRIN, Hélène TROUVÉ (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale ? La reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2006.
- HEALY (Aisling), « La gouvernance urbaine comme discours politique. Le plan technopole de la communauté urbaine de Lyon » dans *Actes du colloque La ville européenne et ses pouvoirs (Moyen Age-XXème siècle)*, Paris, L'Harmattan, à paraître en 2006.
- HÉRAULT (Bruno), « Aménagements urbains, patrimoine collectif et système politico-administratif », dans Yvon LAMY (dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Bordeaux, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 435-459.
- HULBERT (François), *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie Urbaine de Québec*, Québec, Editions du Méridien, 1994.
- ISIN (Engin F.), *Cities without citizens. The modernity of the city as a corporation*, Montréal, Black Rose Book, 1992.
- JACOBY (Wade), *Imitation and Politics : Redesigning modern Germany*, Ithaca, Cornell University Press, 2000.
- JEFFREY (Charlie) (dir.), *The Regional dimension of the European Union*, Londres, Frank Cass, 1997.
- JESSOP (Bob), « Towards a schumpeterian workfare state? Preliminary remarks on post-fordist political economy », *Studies in political economy*, n° 40, 1993, p.7-39.
- JESSOP (Bob), « Capitalism and its future : Remarks on Regulation, Government, and Governance », *Review of International Political Economy*, vol 4, n°3, p. 117-131, 1997.
- JONES (Borry), KEATING (Mickael), *The European Union and the Regions : Patterns in Core and Periphery Development*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
- JOUBE (Bernard), *La Gouvernance urbaine en questions*, L'Harmattan, Paris, 2003.
- JOUBE (Bernard), LEFÈVRE (Christian), « De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes ? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe », *Revue Française de Science Politique*, n° 6, 1999, p. 835-854.
- JOUBE (Bernard), LEFÈVRE (Christian), *Villes, métropoles*, Paris, Economica, 1999.

-
- JOUVE (Bernard), LEFEVRE (Christian) (dir.), *Métropoles ingouvernables : les villes européennes entre globalisation et décentralisation*, Paris, Elsevier, 2002.
- JOUVE (Bernard), NÉGRIER (Emmanuel) (dir.), *Que gouvernent les régions en Europe ? Echange politique territorialisé et mobilisations régionales*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 1998.
- KING (Anthony D), *Global cities : post-imperialism and the internationalization of London*, Routledge, Londres, 1990.
- KINGDON (John W.), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston (Mass.), Little, Brown and Co, 1984.
- KIPFER (Stefan), KEIL (Roger), « Toronto Inc ? Planning the Competitive City in the New Toronto », *Antipode*, vol. 34, n° 2, 2002, p. 227-264.
- KISS (Alexandre), « La notion de patrimoine commun de l'humanité », *RCADI*, 1982, II.
- KNOX (Paul L), TAYLOR (Peter J), *World cities in a world system*, Cambridge, University Press, 1995.
- KRASNER (Stephen), « Power politics, institutions and transnational relations », dans Thomas RISSE-KAPPEN, *Bringing transnational relations back in. Non-state actors, domestic structures and international institutions*, Cambridge Studies in international Relations, Cambridge University Press, 1995, p. 257-279.
- LABROT (Véronique), « L'apport du droit international : patrimoine commun de l'humanité et patrimoine naturel », dans Yvon LAMY (dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Bordeaux, Editions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996, p. 109-135.
- LACHAPELLE (Guy), MALTAIS (Bruno), « Diversité culturelle et stratégies subétatiques : le cas du Québec », *Revue internationale de politique comparée : « Du local à l'international : nouveaux acteurs, nouvelles diplomatie »*, vol. 12, n° 4, 2005, p. 143-160.
- LAGROYE (Jacques), *Sociologie politique*, Paris, Presse de sciences po et Dalloz, 1997 (3^{ème} édition).
- LAMY (Yvon), « Du monument au patrimoine. Matériau pour l'histoire politique d'une protection », *Genèse*, n°11, 1993, p. 50-81.
- LAMY (Yvon) (dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Bordeaux, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996.
- LASCOUMES (Pierre), *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.
- LATOUCHE (Daniel), *Le Bazar. Des anciens Canadiens aux nouveaux Québécois*, Montréal, Boréal, 1990.
- LATOUCHE (Daniel), *Plaidoyer pour le Québec*, Montréal, Boréal, 1995.
- LE BART (Christian), *La rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, Pédone, 1992.
- LEBEL (Jean-Marie), ROY (Alain), SZILASI (Gabor), *Québec : 1900-2000. Le siècle d'une capitale*, Sainte-Foy, Québec, Editions MultiMondes, 2000.
- LE GALÈS (Patrick), *Politiques urbaines et développement local*, L'Harmattan, Paris, 1993.

- LE GALÈS (Patrick), « Du gouvernement local à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique*, n° 1, 1995, p. 57-95.
- LE GALÈS (Patrick), LEQUESNE (Christian), *Le paradoxe des régions en Europe*, Paris, La Découverte, 1997.
- LE GALÈS (Patrick), THATCHER (Mark), *Les réseaux de politiques publiques. Débats autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- LE GALÈS (Patrick), VION (Antoine), « Politique culturelle et gouvernance urbaine : l'exemple de Rennes », *Politiques et Management Public*, vol. 16, n° 1, 1998, p. 1-33.
- LE GALÈS (Patrick), *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Science Po, 2003.
- LÉNIAUD (Jean-Michel), *L'utopie française. Essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992.
- LEQUESNE (Christian), *L'Europe bleue*, Paris, Presses de Science Po, 2001.
- LERESCHE (Jean-Philippe), JOYE (Dominique), BASSAND (Michel), *Métropolisations : interdépendances mondiales et implications lémaniques*, Genève, Georg, 1995.
- LERESCHE (Jean-Philippe), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris, Pedone, 2001.
- LESTER (Normand), *Le livre noir du Canada anglais*, Québec, Les Intouchables, 2001, (2 tomes).
- LÉTOURNEAU (Jocelyne), *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000.
- LEYS (Simon), *L'humeur, l'honneur, l'horreur. Essai sur la culture et la politique chinoise*, Paris, Robert Laffont, 1991.
- LIMA (Léa), « Prendre en compte la mise en œuvre de l'action publique dans la comparaison. L'exemple de la lutte contre l'exclusion des jeunes », *Revue internationale de Politique Comparée*, vol. 11, n° 3, 2004, p. 436-455.
- LINOSSIER (Rachel), RUSSEIL (Sarah), VERHAGE (Roloef), ZEPF (Marcus), « Entre conflits et synergies. Renouvellement urbain et patrimonialisation », *DISP*, 159, 2005, p. 4-12.
- LINOSSIER (Rachel), RUSSEIL (Sarah), VERHAGE (Roloef), ZEPF (Marcus), « Effacer, conserver, transformer, valoriser. Le renouvellement urbain face à la patrimonialisation », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°97, 2004, p. 23-26.
- LINTEAU (Paul André), DUROCHER (René), ROBERT (Jean-Claude), *Histoire du Québec contemporain. tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989.
- LOCHARD (Yves), SIMONET-CUSSET (Maud), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Paris, Editions Syllepse, 2003.
- MABILEAU (Albert), *Le système local en France*, Paris, Montchrétien, 1994.
- MACLEOD (Alex), DUFAULT (Evelyne), DUFOUR (F. Guillaume) (dir.), *Relations Internationales. Théories et concepts*, Outremont, Athena Editions, coédition CEPES, 2002.
- MARCOU (Gérard), « La démocratie locale en France : aspects juridiques », dans Loïc BLONDIAUX, Gérard MARCOU, François RANGEON (dir.), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses Universitaires de

- France, 1999, p. 21-44.
- MARKS (Gary), HOOGE (Liesbet), BLANK (Kermit), « European Integration from the 1980s : State-Centric vs Multi-Level Governance », *Journal of Common Market Studies*, vol. 34, n° 3, 1996, p. 341-378.
- MARKS (Gary), SCHARPF (Fritz W.), SCHMITTER (Philippe C.), STREECK (Wolfgang) (dir.), *Governance in the European Union*, Londres, Sage, 1996.
- MARSH (David), RHODES (Roderick A. W.), *Policy networks in British Government*, Oxford, Clarendon Press, 1992.
- MAUREL (Chloé), « La mise en pratique de l'idéal universaliste de l'Unesco (1945-1955), une mission impossible », *Relations internationales*, 116, 2003, p. 573-588.
- MERCIER (Guy), « L'urbanisme des échecs urbanistiques : la rhétorique du quartier Saint Roch à Québec depuis 1990 », dans Gilles SÉNÉCAL, Diane SAINT-LAURENT (dir.), *Les espaces dégradés. Contraintes et conquêtes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 237-254.
- MEYER (David R), « The world system of cities : relations between international financial metropolises and South American cities », *Social Forces*, vol. 64, n° 3, 1986, p. 553-581.
- MAILLE (Michel) (dir.), *La régulation entre droit et politique*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- MORISSET (Lucie K.), NOPPEN (Luc), *Québec de roc et de pierres : la capitale en architecture*, Sainte-Foy, Editions Multimondes, 1998.
- MULLER (Pierre), SUREL (Yves), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrétien (Clés), 1998.
- NÉGRIER (Emmanuel) (dir.), *Problèmes et enjeux de la décentralisation du patrimoine culturel*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2003.
- NOPPEN (Luc), MORISSET (Lucie K.), « A la recherche d'une architecture pour la nation canadienne-française : entre le paysage et la patrie. De la crise à la seconde guerre mondiale », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXème siècle*, n° 5, 1996, p. 19-36.
- NORA (Pierre) (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, 3 Tomes, 1997.
- NORA (Pierre) (dir.), *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Fayard, Actes des entretiens du Patrimoine, 1997.
- OLLITRAULT (Sylvie), « Des plantes et des hommes. De la défense de la biodiversité à l'altermondialisme », *Revue Française de science politique*, vol. 54, n° 3, 2004, p. 443-463.
- PADIOLEAU (Jean-Gustave), *L'Etat au concret*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982.
- PASSERON (Jean-Claude), REVEL (Jacques) (dir.), *Penser par cas*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2005.
- PAULHIAC (Florence), *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et à Montréal*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 2002.
- PAYRE (Renaud), *A la recherche de la « science communale ». Les « mondes » de la réforme municipale dans la France de la première moitié du vingtième siècle.*, Thèse

de Science politique, Université de Grenoble, 2002.

- PAYRE (Renaud), « L'espace des circulations. Réseaux d'acteurs et fabrique transnationale des sciences administratives (années 1910-années 1950) », dans Frédéric AUDREN, Pascale LABORIER, Paolo NAPOLI, Jakob VOGEL (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et dispositifs publics*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, à paraître.
- PAYRE (Renaud), POLLET (Gilles), « Approches socio-historiques », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 86-93.
- PINSON (Gilles), *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin*, Thèse de science Politique, Université Rennes I / IEP de Rennes, 2002.
- PINSON (Gilles), VION (Antoine), « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle sud*, n° 13, 2000, p. 85-102.
- PLASSE (Micheline), « La politique d'internationalisation de Montréal : une politique en devenir », *Revue québécoise de science politique*, n° 19, p. 37-63.
- POLLET (Gilles), « La construction de l'Etat social à la française : entre local et national (XIXe et XXe siècles) », *Lien social et politiques*, n° 33, 1995, p. 115-131.
- POLLET (Gilles), « Analyse des politiques publiques et perspectives théoriques », dans Alain FAURE, Gilles POLLET, Philippe WARIN (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, p.25-47.
- POLLET (Gilles), « Administration municipale et assistance publique à Lyon sous la troisième République. La constitution d'un « modèle urbain » de protection sociale ? », dans Bruno DUMONS, Gilles POLLET (dir.), *Administrer la ville en Europe (XIXe-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques, 2004, p. 187-206.
- POULOT (Dominique), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- PRÉMONT (Marie-Claude), « Montréal face à Québec : la longue histoire des recompositions territoriales dans la région métropolitaine de Montréal » dans Laurence BHÉRER, Jean-Pierre COLLIN, Eric KERROUCHE, Jacques PALARD, *Jeux d'échelle et transformation de l'État : le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 47-62.
- QUESNEL-OUELLET (Louise), « Un parti politique municipal : le Progrès Civique Québécois », *Partis politiques du Québec*, Montréal, Hurtubise, 1976, p. 273-299.
- QUESNEL (Louise), BELLEY (Serge), *Partis politiques municipaux. Une étude de sociologie électorale*, Montréal, Editions Agence d'Arc, 1991.
- QUESNEL (Louise), « La démocratie urbaine dans les métropoles canadiennes », dans Oscar W. GABRIEL, Vincent HOFFMANN-MARTINOT (dir.), *Démocraties urbaines. L'état de la démocratie dans les grandes villes de 12 pays industrialisés*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 291-348.
- QUESNEL (Louise), *La consultation des citoyens comme outil de la démocratie locale*, Toronto, Presses du CIRUR, 2000.
- RACINE (Nicolas), « L'insertion internationale et la cohésion régionale : le cas de la ville

-
- de Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 47, n° 131, 2003, p. 293-309.
- RACINE (Nicolas), *Le processus d'insertion internationale de la grande région de Québec.*, Doctorat en aménagement du territoire et développement régional, Université Laval – Québec, 2004.
- RADAELLI (Claudio M.), « Policy Transfer in the EU », *Governance*, vol. 13, n° 1, 2000, p. 25-43.
- RADAELLI (Claudio M.), « Européanisation », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 191-200.
- RAGIN (Charles), *The comparative method. Moving beyond qualitative and quantitative strategies*, Berkeley, University of California Press, 1987.
- RAGIN (Charles), BECKER (Howard S.) (dir.), *What is a case ? Exploring the foundations of social inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- RASMUSSEN (Anne), *L'Internationale scientifique (1890-1914)*, Thèse de doctorat d'histoire, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1995.
- RASMUSSEN (Anne), « Congrès internationaux », dans Jacques JULLIARD, Michel WINOCK, *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996, p. 306.
- RAUTENBERG (Michel), *La rupture patrimoniale*, Grenoble, A la Croisée, 2003.
- REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, « Les ONG face aux mouvements altermondialistes », vol. 54, n°3, 2004.
- RESNICK (Philip), *Letters to a Québécois Friend*, Montréal, McGill Queen's, 1990.
- RESNICK (Philip), *Thinking English Canada*, Toronto, Stoddart Publishing Co, 1994.
- RESNICK (Philip), « Repenser le fédéralisme canadien », dans Alain G. Gagnon, Jocelyn Maclure (dir.), *Repères en mutation identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, 2001.
- RESTIER-MELLERAY (Christiane), « Experts et expertise scientifique. Le cas de la France », *Revue française de science politique*, n° 4, 1990, p. 546-585.
- REYNAUD (Jean-Daniel), *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.
- RHODES (Martin) (dir.), *Regions and the New Europe*, Manchester, Manchester University Press, 1995.
- ROCHER (Marie-Christine), *Le traitement du patrimoine urbain. Analyse de Mons, regards sur Québec*, Québec, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor, 2001.
- RODGERS (Daniel T.), *Atlantic Crossings : Social Politics in a Progressive Age*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 1998.
- ROY (Alain), *Construction et fonction sociales d'un lieu de mémoire nationale. Le Vieux Québec, 1945-1963*, Mémoire de Maîtrise de l'Université Laval, 1995.
- RUSSEIL (Sarah), *Les enjeux patrimoniaux entre processus de mobilisation et transformation de l'action publique locale : l'inscription au patrimoine mondial su Site Historique de Lyon*, Mémoire de D.E.A. de Science Politique, Université Lumière Lyon 2, 2001.

- RUSSEIL Sarah, « Transfert de politiques publiques », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 444-452.
- RUSSEIL (Sarah), « Logiques d'acteurs et processus d'inscription. Le patrimoine urbain de Québec entre expertise culturelle et enjeux sociaux », dans Maria GRAVARI-BARBAS, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 333-350.
- SAINT MARTIN (Denis), « Expertise », dans BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 209-216.
- SASSEN (Saskia), *The global city. New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, 1991.
- SASSEN (Saskia), *Cities in a world economy*, Fine Forge Press, Thousand Oaks, 1994.
- SAUNIER (Pierre-Yves), « Le guide touristique, un outil pour une possible histoire de l'espace : autour des guides de Lyon 1800-1914 », *Géographie et cultures*, n° 13, 1994.
- SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais XIXe-XXe siècle.*, Paris, CNRS Editions, Espaces & Milieux, 1995.
- SAUNIER (Pierre-Yves), « De la pioche des démolisseurs au patrimoine lyonnais : le « Vieux Lyon » au XIXe siècle », *Le monde alpin et rhodanien*, n°1, 1997, p. 69-81.
- SAUNIER (Pierre-Yves), « Que faire (du localisme) ? L'institutionnalisation de l'identité locale, Lyon au XIX^e siècle », dans Vincent DUBOIS, Philippe POIRIER (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle XIXe-XXe siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/Fondation Maison des Sciences de l'Homme/La Documentation Française, 1998, p. 29-52.
- SAUNIER (Pierre-Yves), « Changing the city : urban international information and the Lyon municipality, 1900-1940 », *Planning perspectives*, n° 14, 1999, p. 19-48.
- SAUNIER (Pierre-Yves), « Atlantic crosser. John Nolen and the Urban Internationale », *Planning history*, vol. 21, n° 1, 1999.
- SAUNIER (Pierre Yves), « Taking up the bet on connections : a municipal contribution », *Contemporary European History*, vol. II, n° 4, 2002, p. 507-527, p. 516.
- SAUNIER (Pierre-Yves), « Sketches from the Urban Internationale, 1910-1950 : Voluntary Associations, International Institutions and US Philanthropic Foundations », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 25, n° 2, 2001, p. 380-403.
- SAUNIER (Pierre-Yves), « Les voyages municipaux américains en Europe, 1900-1940. Une piste d'histoire transnationale. », *Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte*, vol. 15, 2003, p. 267-288.
- SAUNIER (Pierre-Yves), « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, n° 57, 2004, p. 110-126.
- SÄVE-SÖDERBERGH (Torgny), *Victoire en Nubie. La Campagne internationale de sauvegarde d'Abou Simbel, de Philae et d'autres trésors culturels*, Paris, Editions Unesco, Collection Patrimoine mondial, 1992.

- SAVITCH (Hank), « Comment évolue la mondialisation et que laisse-t-elle augurer pour les villes ? », *Revue internationale des sciences sociales*, n°172, p. 203-214, 2002.
- SAVITCH (Hank) et KANTOR (Paul), *Cities in the international Marketplace. The political Economy of Urban Development in North America and Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 2002.
- SCHÄFER (Axel), *American Progressives and German Social Reform, 1875-1920*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2000.
- SCHERRER (Frank), *Une association de défense du cadre de vie urbain en quartier ancien : la Renaissance du Vieux Lyon. Etudes de pratiques urbaines*, Lyon, Mémoire de maîtrise de géographie urbaine, Université Lumière-Lyon 2, 1982.
- SERRÉ (Marina), « De l'économie médicale à l'économie de la santé. Genèse d'une discipline scientifique et transformations de l'action publique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2002, p. 68-79.
- SERRE (Marina), PIERRU (Frédéric), « Les organisations internationales et la production d'un sens commun réformateur de la politique de protection maladie », *Lien social et Politiques – RIAC*, 45, 2001, p. 105-128.
- SHEPPARD (Elizabeth), « Problème public », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p. 347-353.
- SHORT (JR), KIM (Y), KUUS (M) et WELLS (H), « The dirty little secrets of world cities research : Data problems in comparative analysis », *International Journal of Urban and Regional Research*, 1996, p. 695-717.
- SODERSTRÖM (Ola), *Les métamorphoses du patrimoine, formes de conservation du construit et urbanité*, Lausanne, Thèse en Lettres, Université de Lausanne, 1992.
- SOLDATOS (Panayotis), *Les nouvelles villes internationales : profil et planification stratégique*, Aix en Provence, Serdeco, 1991.
- SOLDATOS (Panayotis), *Le rôle international des villes à l'aube du millénaire. Paradiplomatie, gouvernance et planification stratégique innovantes. Une perspective nord-américaine*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- TAYLOR (Charles), *Sources of the self*, London, Macmillan, 1989.
- THATCHER (Mark), « Réseau (policy network) », dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, 2004, p.384-390.
- THOENIG (Jean-Claude), « Politiques publiques et action publique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 5, n°2, 1998, p. 295-314.
- TILLY (Charles), « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle : revue d'histoire*, n° 4, 1984, p.213-224.
- TILLY (Charles), *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- TINDAL (Richard C), TINDAL (Susan N), *Local government in Canada*, Toronto, Nelson Thomson, Learning, 2000.
- TRÉPOS (Jean-Yves), *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 3119, 1996.

- TRUDELLE (Catherine), « Au-delà des mouvements sociaux : une typologie relationnelle des conflits urbains », *Cahiers de géographie du Québec*, numéro thématique « Développement régional et cohésion sociale », 2003, vol. 47, n° 131, p. 223-242.
- VAN DEN BERG (L), VAN LINK (HA), « Strategic networks as weapons in the competition among european cities and regions », *Revue d'intégration européenne*, vol. 15, n°2-3, 1992.
- VILLENEUVE (Paul), « Changement social et pouvoir municipal à Québec », *Cahier de Géographie de Québec*, 68, 1982.
- VILLENEUVE (Paul), « Les vissitudes des partis politiques municipaux au Canada », dans Gérard BOISMENU, Pierre HAMEL, Georges LABICA (dir.), *Les formes modernes de la démocratie*, Paris/Montréal, L'Harmattan/PUM, 1992, p. 181-198.
- VILLENEUVE (Paul), « The Saint Jean-Baptiste Neighbourhood in Quebec City : A microcosm of the relations between the state and civil society », *Le Géographe canadien*, vol. 37, n° 2, 1993, p. 167-173.
- VILLENEUVE (Paul), « Cohésion sociale et aménagement du littoral à Québec », dans Françoise PÉRON (dir.), *Le patrimoine maritime. Construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 85-89.
- VILLENEUVE (Paul), PELLETIER (Mathieu), TRUDELLE (Catherine), « L'accueil des croisières internationales à Québec : s'agit-il d'un projet de développement territorial ? », dans Laurence BHÉRER, Jean-Pierre COLLIN, Eric KERROUCHE, Jacques PALARD (dir.), *Jeux d'échelle et transformation de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2004, p. 237-288.
- VION (Antoine), *La constitution des enjeux internationaux dans le gouvernement des villes françaises (1947-1995)*, Thèse de science politique, Rennes I, 2001.
- VION (Antoine), « Au-delà de la territorialité : l'internationalisation des villes ? Notes sur quelques déplacements de frontières de la politique. », *AFRI*, volume II, 2001, p. 362-375.
- VION (Antoine), « Le gouvernement urbain saisi par l'internationalisation », dans Joseph FONTAINE, Patrick HASSENTEUFEL, *To Change or not to change. Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 95-113.
- VION (Antoine), « L'invention de la tradition des jumelages : mobilisations pour un droit (1951-1956) », *Revue Française de Science Politique*, vol. 53, n° 4, 2003, p. 559-582.
- VLAASOPOULOU (Chloé-Anne), « Politiques publiques comparées. Pour une approche définitionnelle et diachronique », dans CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p.125-141.
- WEBER (Florence), « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le grand partage. », *Genèses*, n° 41, 2000, p. 85-107.
- WERNER (Mickaël), ZIMMERMANN (Bénédicte), « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, 2003.

WINKS (Adrien R.), « Conservation in America : national character as revealed by preservation », dans Peter J. FAWCETT (ed), *The future of the Past*, London, Thames & Hudson, 1976.

L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes a la fin du XXeme siècle ?

Annexes

Annexe A – Notice méthodologique

L'investissement empirique répond à un protocole d'enquête fondé sur une familiarisation avec l'objet patrimoine mondial d'abord, puis sur une enquête de terrain reposant sur deux grands types d'investigations se nourrissant mutuellement : les entretiens et le recueil de sources écrites.

Protocole d'enquête

Le premier investissement visait à se familiariser avec le patrimoine mondial, et plus précisément avec le patrimoine mondial culturel, afin de saisir le type d'objet dont il s'agit. La première étape de ce travail a donc consisté à réunir les textes définissant le patrimoine mondial, précisant sa fabrication et ses fabricants officiels et à consulter le plus grand nombre possible d'ouvrages, de document de travail et d'articles de doctrine à son propos. Les références au patrimoine en tant qu'objet scientifique et juridique sont alors apparues déterminantes pour la compréhension du patrimoine mondial, plus encore pour saisir les interprétations nationales et locales de ce second objet.

Un travail de familiarisation avec le patrimoine (à partir notamment du patrimoine

historique, mais aussi du patrimoine urbain) en France et au Canada s'est donc très rapidement révélé nécessaire, ces objets étant intimement liés. Toutefois, plutôt que de plonger directement dans les textes définissant la notion de patrimoine au Canada et en France pour notamment saisir les évolutions subies par cette notion et les tensions qu'elles pouvaient susciter (ce qui aurait pu être contradictoire avec l'approche comparative que nous avons entreprise), il nous a semblé plus utile de nous imprégner des travaux de recherche réalisés sur l'objet patrimoine. Sans oublier de l'appréhender comme objet juridique, ces travaux montrent que le patrimoine peut également être saisi comme un objet technique et scientifique (travaux réalisés par des historiens de l'art et des architectes ou portant sur ces individus) ainsi que comme objets politiques, ce que montrent les recherches menées par des sociologues (recherches réalisées essentiellement à partir des années soixante). Nous nous sommes en particulier intéressée aux travaux portant sur le patrimoine urbain, sur sa fabrication, son identification comme patrimoine et enfin sur sa gestion. Il n'y aura pas dans les pages suivantes de restitution directe de ce travail, ce qui serait en grande partie hors sujet. Ces travaux sont toutefois présents dans l'écriture de la thèse, notamment dans la première partie (chapitre 1).

Ces familiarisations avec le patrimoine et le patrimoine mondial ont permis¹¹⁶⁴ d'abord, en extrapolant les conclusions des travaux portant sur le patrimoine au patrimoine mondial, d'appréhender ces deux notions comme des construits socio-politiques, comme des objets n'existant pas *a priori* en tant que patrimoine ou patrimoine mondial. Plus précisément, les travaux portant sur le patrimoine indiquent que des sites locaux sont identifiés, définis et qualifiés de patrimoine (patrimoine historique pour les sites auxquels nous nous intéressons) par l'État à la suite d'un travail politique mobilisant des élites locales, des représentants de l'État, des citoyens, etc. Une juridiction particulière et précise, déterminée par l'État, s'impose alors et contraint les politiques publiques et les actions privées développées sur le site en question. L'identification de sites comme faisant patrimoine au sens national engendre, selon ces travaux, des conséquences importantes en termes d'action publique, ainsi qu'en termes de mémoire collective et d'identité locale. Ces familiarisations nous ont ensuite permis d'orienter le questionnement vers le travail politique qui sous-tend l'identification d'un nouveau bien du patrimoine mondial et ce que ce travail engendre alors au plan local, en particulier dans les régulations entre municipalités urbaines et Etat. Elles ont donc favorisé la construction d'un questionnement sur les acteurs qui participent et/ou permettent ce travail dans un cadre déterminé par une organisation internationale en appréhendant cette action non comme une simple procédure administrative de l'Unesco mais comme un processus politique mobilisant des individus aux affiliations multiples parmi lesquels des acteurs municipaux, étatiques et des représentants d'organisations internationales. Mieux, les entretiens exploratoires donnent à voir la forte implication d'acteurs locaux dans ce processus et invitent à le rapprocher des « *stratégies internationales de villes* »¹¹⁶⁵ et à

¹¹⁶⁴ Nous avons envisagé cette extrapolation suite aux conclusions de notre mémoire de DEA et aux premiers entretiens exploratoires réalisés dans le cadre de cette recherche doctorale.

¹¹⁶⁵ Voir l'introduction générale de la thèse.

raisonner en termes d'enjeux politiques et de circulations (d'individus et d'informations, de pratiques ou de savoir-faire). La comparaison entre les deux villes est pensée pour comprendre plus finement ce passage de patrimoine à patrimoine mondial en tenant compte des objets de départ (des justifications, des explicitations et des définitions de ce qui fait patrimoine aux plans national et local). Les enquêtes de terrain ont donc été menées le plus possible en parallèle. Elles portent sur deux terrains essentiellement : les villes de Lyon et de Québec. Une enquête, certes moins approfondie, s'est également révélée nécessaire et bénéfique : celle menée auprès de l'Icomos international et de l'Unesco.

Les enquêtes de terrain sont alors construites à partir des principaux apports de ce premier investissement et de l'intérêt porté aux acteurs et aux circulations d'individus. Elles s'appuient sur des entretiens réalisés auprès des personnes concernées par les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon – appréhendées dans les contextes plus anciens de définition et de gestion du patrimoine historique – ainsi que sur le recueil et l'analyse de sources écrites relatives à ces inscriptions ou au cadre plus général de la Convention du patrimoine mondial.

Les entretiens

Plusieurs campagnes d'entretiens ont été menées comme précisé dans l'introduction générale. Nous avons d'abord rencontré les personnes identifiées dans les dossiers d'inscription de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon comme en étant les fabricants. Nous leur demandions systématiquement avec qui elles avaient travaillé au cours de cette procédure (en amont ou en aval) afin d'élargir la liste des enquêtés. Nous avons alors complété cette liste en interviewant les individus dont les noms figuraient régulièrement dans les comptes-rendus de réunions, dans des articles de presse ou encore dans des documents institutionnels portant sur le patrimoine mondial, sur le site historique de Lyon ou sur l'arrondissement historique de Québec.

Parallèlement à cette première série d'entretiens menés au plan local à Lyon et à Québec, nous avons repéré, à partir de travaux de seconde main essentiellement, les configurations d'acteurs structurées autour des politiques portant sur le patrimoine à Lyon et à Québec. Nous nous sommes alors efforcée de rencontrer les acteurs de ces configurations dont nous n'avions pas encore croisé le nom afin de comprendre comment et pourquoi ils étaient intervenus ou non dans la procédure d'inscription. Il s'agissait à travers cet investissement de resituer la procédure d'inscription dans les contextes locaux et surtout de comprendre comment patrimoine historique et patrimoine mondial sont liés (dans leurs définitions et dans les représentations de l'un et de l'autre).

Enfin, si le parti pris méthodologique comme les deux premières séries d'entretiens nous avaient déjà amenée à croiser des représentants d'administrations étatiques, de l'Unesco ou des membres de l'Icomos, enquêter auprès de tels acteurs s'est rapidement révélé intéressant pour comprendre comment le patrimoine mondial est pensé, au sein de ces organismes, à partir d'une définition occidentale, voire européenne, du patrimoine et ce que cela engendre comme tensions et enjeux au plan international, enjeux alors

déclinés aux plans nationaux et locaux.

Les entretiens (semi-directifs) ont été réalisés dans des lieux variés : sur les lieux d'exercice professionnel, chez les enquêtés, à l'Entpe ou encore dans des lieux publics (cafés ou université). Ils ont systématiquement été enregistrés lorsque les enquêtés l'autorisaient et, le cas échéant, retranscrits intégralement. Les grilles d'entretien ont été construites autour de trois grands thèmes systématiquement abordés avec chacun des interviewés¹¹⁶⁶. Ces thèmes ont toutefois été déclinés et approfondis de façons différentes selon nos interlocuteurs en fonction de leurs positionnements ou, par exemple, de leur appartenance à telle ou telle organisation ou encore de leur disponibilité, lors de l'entretien, en termes de temps, mais aussi en termes de contenu¹¹⁶⁷. Le premier grand thème portait sur la procédure d'inscription telle qu'elle s'est déroulée à Lyon (resp. Québec). Il s'agissait alors d'abord de comprendre comment cette procédure est saisie au plan local, quels acteurs sont intervenus, quels sont ceux qui voulaient participer et ceux que l'on a impliqué d'office. Nous souhaitions ensuite comprendre comment ces acteurs procédaient pour parvenir à leurs fins (à qui font-ils appel ? à quel(s) savoir(s) ? où et comment peuvent-ils obtenir de l'information et des ressources ? etc.). Enfin, nous voulions repérer les raisons et les motivations de la mise en œuvre d'une telle action ainsi que les freins rencontrés. Des questions sur les relations, au cours de cette procédure, entre agents et élus municipaux, agents de l'État et représentants de l'Unesco étaient systématiquement posées. Nous avons obtenu des éléments de réponse à travers ce premier grand thème en demandant directement quelles étaient les motivations de différents acteurs partie-prenante (celles que nos enquêtés affichaient, celles que leurs collaborateurs ou leurs interlocuteurs avaient comprises, etc.). Le second thème, consacré à vous et votre (vos) organisme(s) de rattachement dans cette procédure, nous a notamment permis d'affiner ces réponses. Ces questions visaient, en outre, à comprendre comment les acteurs étaient déjà partie prenante de politiques portant sur le patrimoine, quels regards ils portaient sur la Liste du patrimoine mondial, sur les organisations internationales, sur l'action étatique dans ce domaine (ceci constituait alors des éléments complémentaires des travaux de seconde main dont nous disposions). Nous étions alors à même de repérer les marges de manœuvre et les opportunités d'action, comme les ressources de chacun des intervenants, ainsi que certains des obstacles qu'ils avaient rencontrés lors de la procédure d'inscription ou rencontraient au quotidien dans les pratiques de gestion du patrimoine historique. Le troisième grand thème était structuré autour des effets et des usages de l'inscription dans chacune des villes, avec une partie spécifique sur l'Ovpm. Il s'agissait alors de saisir les enjeux que représentait cette procédure pour nos interlocuteurs ou leurs institutions de rattachement

¹¹⁶⁶ Voir les exemples de grilles d'entretiens ci-dessous.

¹¹⁶⁷ Les entretiens menés avec Jean Pelletier et Jean-Paul L'Allier sont des exemples les plus manifestes des évolutions de grilles d'entretien. Le premier ne voulait pas entendre parler de financement ou d'économie, le second ne disposait que de très peu de temps et vantait finalement à une étrangère les mérites de Québec dans la création et la structuration de l'Ovpm. Pour certains interlocuteurs, nous n'avons obtenu que des entretiens téléphoniques, ces individus nous assurant qu'ils ne pourraient rien nous apporter sur ce sujet (voir Denis Saint Louis, Hervé Desbenoit par exemple). Nous avons alors essayé de parler du patrimoine mondial à partir de leurs activités quotidiennes. Nous ne suivions alors que de loin les grilles d'analyse telles que présentées ici.

en observant les réactions immédiates aux annonces des inscriptions sur la Liste, les actions que certains voulaient absolument élaborer et surtout en analysant les récits présentant, aux Lyonnais et aux Québécois, ces inscriptions et leurs conséquences au plan local. Nous nous sommes également attachée à comprendre les conflits autour de projets d'aménagement urbain mobilisant l'Unesco comme révélateurs de remise en cause des modes de régulations entre municipalités urbaines et Etat. Enfin, à la fin de chacun des entretiens, nous interrogeons notre interlocuteur sur son parcours socio-professionnel, sa trajectoire personnelle ainsi que sur son intérêt pour le patrimoine et le patrimoine mondial et la définition qu'il en donnerait (notamment l'adhésion à des associations travaillant sur le patrimoine, l'Icomos, etc.).

Il est important de préciser que les entretiens menés auprès d'agents de l'Unesco ou de salariés de l'Icomos international, de l'Icomos France, de l'Icomos Canada ou de l'Ovpm reposaient sur des grilles d'analyses relativement similaires. Les questions étaient toutefois plus ouvertes pour laisser la place à des expériences ou des exemples autres que Lyon et Québec. Ces exemples nous ont notamment aidée à saisir la constitution d'enjeux liés au patrimoine mondial au sein de ces organismes comme dans les relations qui les lient. En outre, ces entretiens visaient à saisir comment la Convention du patrimoine mondial avaient été élaborée et comment elle est pensée au sein de ces organismes internationaux, ainsi qu'à identifier les évolutions qu'elle a subies (notamment en observant comment les activités initiées par les municipalités urbaines sont perçues par de tels acteurs).

Tous ces entretiens ne sont donc pas exploitables de la même façon et n'ont pas le même statut dans l'analyse menée.

Sources écrites

Parallèlement à la réalisation de ces entretiens, nous avons recueilli des données, des informations et des sources écrites relatives à la procédure d'inscription de manière générale, à celles menées à Lyon et à Québec ainsi qu'aux actions et aux initiatives qui ont vu le jour suite aux inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec et du site historique de Lyon. Il s'agissait à travers le recueil de telles sources de vérifier, de compléter et d'affiner les informations et les récits des enquêtés ainsi que d'approfondir notre connaissance de l'objet patrimoine mondial (et, partant, de modifier et de réorienter les grilles d'entretiens). Enfin, le recueil de ces sources répondait également à l'objectif d'identifier les circulations à l'œuvre lors d'une procédure d'inscription (quelles sont les informations qui transitent ? comment transitent-elles ? qui les transmet ? qui les reçoit ? quelles évolutions subissent ces informations ? etc.).

Les sources écrites retenues ici sont essentiellement de la littérature grise (rapports, comptes-rendus de réunion, documents de travail) émanant soit d'institutions étatiques ou internationales, soit d'associations, soit encore d'universitaires. Une partie de ces sources écrites est également constituée de courriers et de courriels échangés entre ces organismes, ou entre des administrations municipales ou étatiques et des Lyonnais ou des Québécois. Dans ce cas, nous n'avons conservé que les courriers dont nous

trouvions effectivement plusieurs fois la trace ¹¹⁶⁸ et dont les en-têtes justifiaient de l'authenticité des documents. Enfin, nous avons procédé à l'identification d'articles de presse (journaux locaux et nationaux), relatant soit les procédures d'inscriptions (ou constater l'absence de tels articles), soit des usages (qu'il s'agisse de conflits, d'opposition ou de mise en valeur) des inscriptions de Lyon et de Québec. La lecture et l'étude de ces articles nous ont permis tout au long des enquêtes de terrain de comprendre comment étaient diffusées les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que d'identifier les représentations des organisations internationales véhiculées au plan local. Elles ont également facilité l'identification de nouveaux enquêtés.

Pour recueillir ces différentes sources écrites ¹¹⁶⁹, nous avons d'abord systématiquement amassé la documentation que nous fournissaient les enquêtés, celle à laquelle nous avons accès dans les centres de documentation des organisations au sein desquelles travaillaient certains enquêtés (Agence d'urbanisme de Lyon, centre de documentation Unesco-Icomos, local de la Renaissance du Vieux Lyon, archives du CMSQ, etc.), et celle diffusée à travers les actions de communication des municipalités lyonnaise et québécoise. Nous avons ensuite cherché des informations et des sources complémentaires en dépouillant les archives de la Ville de Québec (les dossiers : Unesco, patrimoine mondial, relations internationales, relations intergouvernementales, ententes avec la province), les bulletins municipaux officiels de Lyon et de Québec ainsi que les compte-rendus des réunions du bureau du Comité du patrimoine mondial et ceux des réunions du Comité du patrimoine mondial. Nous avons accès à ces documents soit au Centre du patrimoine mondial, soit sur le site Internet de l'Unesco. De manière générale, les principaux textes, rapports et comptes-rendus de réunions de l'Unesco, de l'Icomos international ou encore de l'Ovpm sont en ligne et sont donc faciles d'accès.

Enfin, nous avons pu lire et analyser nombre de courriers officiels et d'échanges entre institutions concernées par les projets contestés de la municipalité québécoise grâce aux archives personnelles de certains fonctionnaires fédéraux et municipaux (nous n'avons toutefois eu qu'un accès très limité à ces archives personnelles) et surtout, pour Québec, grâce à la documentation que Léonce Naud a mis à notre disposition. Ce dernier a, en effet, conservé une copie de chacun des documents (courrier, mail, mémoire, rapport, projet, revue de presse, etc.) réalisés par l'un des membres de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port, de la Coalition pour l'aménagement de la rive fluviale ou encore de Gens de baignade depuis le milieu des années quatre-vingt. Il garde également systématiquement toutes les informations, tous les courriers relatifs à l'aménagement du Vieux Québec, du Bassin Louise et de la Pointe-à-Carcy auxquels il a accès soit *via* son statut professionnel (fonctionnaire fédéral), soit par ses engagements militants. Nous avons pu travailler huit jours à dépouiller ses cartons de documents et nous avons ainsi réussi à reconstituer quelques uns des événements essentiels de la vie politique québécoise suite à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'arrondissement historique de Québec. Nous avons donc accédé à des documents essentiels pour

¹¹⁶⁸ Nous avons ainsi systématiquement recherché les courriers initiaux et les réponses qui avaient pu suivre afin de retracer des événements et de comprendre les logiques de chacun des acteurs.

¹¹⁶⁹ La liste des sources écrites mobilisées dans ce travail figure en annexe.

comprendre, expliciter et qualifier les relations et les régulations entre les Québécois et les représentants de l'Unesco ou de l'Icomos international. Ces archives personnelles se sont donc révélées extrêmement riches pour comprendre et analyser les conflits qui ont eu lieu à Québec, conflits au cours desquels le patrimoine mondial est devenu un argument pour les opposants aux projets d'aménagement urbain.

La diversité des sources écrites recueillies et surtout la diversité des lieux au sein desquels nous les avons obtenues nous a d'abord permis de croiser les éléments repérés et ainsi d'établir l'authenticité de certains faits, de certains positionnements et de certaines crises. Ces diversités nous ont ensuite permis d'éclairer certaines tensions locales par des luttes d'institutions au plan international et d'expliciter certaines décisions officielles du Comité du patrimoine mondial par des faits et des discours réalisés à Québec. Autrement dit, les accès à ces différentes sources écrites nous a permis d'identifier des éléments qui circulent et d'accéder à ces éléments avant et après leurs import-exports.

Remarques sur les conditions d'utilisation de ces sources et sur les biais introduits dans l'analyse

Le choix de construire ainsi la liste des enquêtés et les difficultés que nous avons rencontrées dans la mise en place de cette enquête induisent toutefois des biais dans l'analyse. Nous avons tenté de palier certains d'entre eux ; il convient toutefois de garder ces biais à l'esprit. Il nous a d'abord été difficile de parler directement du patrimoine mondial avec nos enquêtés, peu se sentant directement concerné par cet objet. Les angles d'approche de cet objet, les rapprochements avec d'autres politiques urbaines, ont donc essentiellement été choisis sur notre initiative. Nous avons élaboré ces rapprochements à partir des entretiens exploratoires, des conclusions du mémoire de DEA, des travaux existants sur le patrimoine ainsi que des documents écrits (en particulier des articles de presse). Reste que certaines déclinaisons de cet objet ont sans doute été minimisées et d'autres accrues. La célérité avec laquelle les enquêtés liaient le patrimoine mondial et leurs activités quotidiennes constituaient cependant un indicateur important pour repérer les représentations que chacun se faisait de cet objet et caractériser l'intérêt qu'il lui portait.

La liste des enquêtés ainsi établie a pu conduire également à minimiser certains conflits, certaines oppositions et certaines tensions traversant les différentes scènes observées. Nos interlocuteurs étaient, en général, peu enclins à évoquer des concurrences politiques ou professionnelles ainsi que les tensions qui ont pu émerger lors de la procédure d'inscription ou encore les crises qui traversaient leurs relations. L'objet patrimoine mondial et la posture d'exemplarité dans laquelle se plaçaient systématiquement nos interlocuteurs à l'égard de cet objet expliquent sans doute en grande partie cette difficulté. De manière assez singulière, certains des interviewés ont évoqués d'eux-mêmes des conflits et des tensions : il s'agissait alors d'individus en fin de parcours professionnel, généralement membres ou anciens membres de l'Icomos ou de délégations du Comité du patrimoine mondial (voir par exemple les entretiens avec Michel Bonnette, Christina Cameron, Olivier Poisson). Nous avons finalement pu prendre conscience de ces conflits en multipliant les entretiens, en élargissant les questions le

plus possible à d'autres biens du patrimoine mondial pour inviter les enquêtés à effectuer eux-mêmes des comparaisons et surtout en consultant les courriers, les comptes-rendus et les rapports relatifs à Lyon ou à Québec échangés entre les différentes partie-prenante.

Les conflits politiques (notamment entre élus municipaux et gouvernements nationaux) sont restés relativement complexes à saisir dans la mesure où nous n'avons pu rencontrer directement ni Raymond Barre, ni Gérard Collomb, ni même leurs adjoints concernés par l'inscription sur la Liste ou par sa gestion (pas plus que les ministres de la Culture ou leurs proches collaborateurs) et où les entretiens menés auprès de Jean Pelletier et Jean-Paul L'Allier sont restés assez superficiels. De même les tensions partisans qui ont présidé à l'identification de patrimoine historique apparaissent relativement peu à travers les enquêtes de terrain telles que nous les avons menées. La dimension internationale du patrimoine mondial venant en partie gommer ou masquer certains conflits. Nous avons eu, quand cela était possible, recours à leurs collaborateurs les plus proches ainsi qu'aux agents municipaux et étatiques. Certains se sont d'ailleurs révélés assez libres quant au ton adopté ou aux informations données.

Nous avons également eu très peu accès aux acteurs économiques (promoteurs ou acteurs du tourisme). Les tentatives effectuées pour rencontrer ces acteurs se sont presque systématiquement révélées infructueuses, ces individus n'ayant « *rien à dire sur le sujet* » que, d'ailleurs, ils « *ne connaissent pas et ne gèrent pas* ». Si la thèse souligne ainsi que les récits relatant l'importance des effets d'une inscription sur la Liste en termes économiques sont nombreux et constituent des explications à l'élaboration de stratégies de valorisation et de communication, nous ne sommes donc pas capables de mesurer ces effets, ni même de dire comment ces acteurs économiques les perçoivent et les saisissent. Seuls les entretiens auprès des dirigeants des Offices du tourisme et des congrès de Lyon et de Québec et l'analyse de brochures ou de documents officiels nous apportent quelques éléments.

Enfin, si nous avons pu consulter sans aucun problème les documents présents dans le centre de documentation Unesco-Icomos et accéder une fois à la salle des archives du Centre du patrimoine mondial, nous n'avons pas été autorisée à travailler à partir des documents classés confidentiels par les agents de ces organismes. De fait, nous avons constaté qu'un certain nombre de courriers obtenus à Québec (par Léonce Naud) ne figurait pas dans le dossier d'inscription de l'arrondissement historique de Québec présent à Paris. En outre, les entretiens menés auprès des agents de ces organismes n'ont fait que confirmer que la présentation homogène et sans conflit des travaux et des collaborations entre Unesco et Icomos masquait en réalité des luttes d'influence et de pouvoir dont seul un travail centré sur ces deux organismes pourrait réellement rendre compte. Ces conflits dépassent en effet amplement la seule fabrique de la Liste du patrimoine mondial tout en engendrant des conséquences importantes sur cette fabrique.

Annexe B – Bref historique de la vie politique lyonnaise

Les luttes urbaines des années cinquante autour du devenir du Vieux Lyon se déroulent sous les mandatures de Edouard HERRIOT, maire de Lyon depuis 1905, et de Louis PRADEL. Elles se font plus vives lorsque ce dernier dirige la municipalité lyonnaise. Louis PRADEL¹¹⁷⁰, élu par le Conseil municipal lyonnais suite au décès de Edouard HERRIOT en 1957, remporte facilement les élections de 1959 en conduisant ses propres listes « apolitiques » et en s'appuyant sur l'électorat traditionnel du parti radical. Durant cette première mandature, seuls les élus communistes restent en dehors de la majorité municipale : Louis PRADEL gouverne avec des élus de l'UNR, du CNI et de la SFIO. Il entretient en outre des relations privilégiées avec des opposants déclarés du Général DE GAULLE. Les listes « apolitiques » P.R.A.D.E.L. (Pour la Réalisation Actives des Espérances Lyonnaises) remportent, lors des élections de 1965, 71% des suffrages exprimés faisant de Louis PRADEL un maire bien implanté à Lyon. Ce dernier ne s'engage pas, toutefois, dans une carrière nationale et se contente de soutenir des individus qui lui sont proches, favorisant leurs élections : Francisque COLLOMB et Léon CHAMBARETAUD deviennent sénateurs en 1968. Louis PRADEL est élu à la Communauté urbaine de Lyon, à la suite d'un accord avec Etienne GAGNAIRE, maire socialiste de Villeurbanne. L'unité de son équipe se fissure toutefois en 1971. Il poursuit alors son mandat en prenant appui sur les élus de l'UDR, des Républicains Indépendants et des centristes. Il décède un an avant la fin de son mandat ; Francisque COLLOMB lui succède. Il remporte les élections de 1977 puis celles de 1983 en s'appuyant sur le centre et le RPR et a, lors de son second mandat, Michel NOIR comme premier adjoint. Les prémises des « stratégies internationales » de Lyon apparaissent au cours de cette période avec la signature des premiers jumelages : avec Birmingham en 1951 et avec Francfort en 1960. La municipalité lyonnaise établit, plus tard, un pacte d'amitié avec Leipzig en 1981 et s'engage dans des projets d'envergure visant à donner une stature internationale à la ville.

En 1989, Michel NOIR remporte facilement les élections face à Francisque COLLOMB : les listes du premier arrivent en tête dans les neuf arrondissements lyonnais. Il dispose donc d'une très large majorité à la Ville de Lyon. Michel NOIR ouvre toutefois son équipe municipale aux élus de l'UDF afin de s'assurer de leur soutien lors de l'élection de la présidence de la Communauté urbaine de Lyon. Il en devient le président et gouverne cette seconde institution avec l'UDF (6 élus de ce parti obtiennent des postes de vice-présidents). En 1990, il quitte le RPR et fonde un nouveau parti « Nouvelle démocratie ». Michel NOIR reprend lors de la campagne électorale la thématique de projets développés par Francisque COLLOMB. Il est toutefois le premier candidat à la mairie de Lyon à axer sa campagne, puis les priorités de son mandat de président de la communauté urbaine, sur l'internationalisation de Lyon. Cette dernière serait appuyée d'abord sur des grands projets d'équipements tels que la Cité Internationale ainsi que sur une réforme visant à instaurer une meilleure coopération entre institutions locales. En même temps que se confirme ainsi la volonté de faire de Lyon une ville internationale, des protocoles d'accord sont établis avec quelques villes européennes (Göteborg ou encore un pacte réunissant Lyon, Barcelone et Turin), puis plus largement, au cours de la décennie quatre-vingt-dix, avec Montréal, Philadelphie, Canton, Yokohama ou encore Ho

¹¹⁷⁰ Sur ce maire lyonnais, voir SAUZAY (Laurent), *Louis Pradel, maire de Lyon*, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 1998.

Chi Min Ville.

Les municipales de 1995 se déroulent dans un contexte marqué par le procès de Michel NOIR. Mis en cause dans l'affaire BOTTON, ce dernier ne brigue pas de second mandat. Présent sur les listes de l'un de ses anciens adjoints Henry CHABERT (composées notamment de noiristes), Michel NOIR n'est pas candidat à un poste exécutif¹¹⁷¹. Pour ces mêmes élections, Raymond BARRE conduit une liste d'union UDF/RPR et Gérard COLLOMB dirige la liste socialiste. A l'issue du premier tour, Raymond Barre est en tête et obtient la fusion des listes CHABERT et BARRE. En 1995, la municipalité lyonnaise compte 26 élus UDF et RPR, 18 noiristes et 27 élus issus des listes de Gérard COLLOMB. Pour assurer une majorité au sein de la Communauté urbaine (sur les 37 vice-présidents, 8 sont RPR, 17 sont UDF, apparentés Udf ou divers droite, 1 noiriste, 1 divers gauche et 2 sans étiquette), Raymond BARRE multiplie les postes d'adjoints. Il poursuit la thématique du rayonnement international. Il entend l'accroître grâce à la réalisation de projets d'équipements axés, notamment, sur les délocalisations d'institutions publiques et privées ou encore grâce à l'ouverture de la structure politique de la communauté urbaine aux partis de gauche. Il est également à l'origine de l'organisation de Biovision et de la tenue du G7 à Lyon les 27, 28 et 29 juin 1996.

En 2001, les listes de Gérard COLLOMB, de Charles MILLION et de Michel MERCIER sont en compétition. Ce dernier se retire à l'issue du premier tour, refusant la fusion de sa liste avec celle de Charles MILLION. Jean-Michel DUBERNARD conduit finalement des listes regroupant des partisans de Charles MILLION et des adhérents de l'UDF et du RPR. Gérard COLLOMB remporte les élections et gouverne avec un conseil municipal constitué de 25 socialistes et apparentés, 18 millionnistes, 13 UMP, 6 communistes, 5 verts, 3 radicaux et 3 élus de la Gauche Alternative Ecologique et Citoyenne. Gérard COLLOMB poursuit également la démarche de « rayonnement international de Lyon » à travers le développement de grands équipements au sein de l'agglomération lyonnaise : il relance, par exemple, l'ancien projet d'aménagement du confluent et consolide ou développe la participation lyonnaise à de nombreux réseaux de villes. Aujourd'hui, la Ville de Lyon ou la Communauté urbaine de Lyon (qui assure l'essentiel des activités de coopération décentralisée), participent essentiellement à des activités et des coopérations développées dans le cadre de réseaux de villes¹¹⁷². La municipalité lyonnaise est aujourd'hui active dans des réseaux de villes nationaux (Cités Unies France et Association des communes et régions d'Europe), le réseaux européen *Eurocities* (ce réseau représente un enjeu important aux yeux de Michel Noir d'abord, puis de Raymond Barre et enfin de Gérard Collomb), et des réseaux internationaux de villes parmi lesquels Cités et gouvernements locaux unis, City Net (réseau de villes asiatiques), Luci (Lighting

¹¹⁷¹ « La déclaration de Michel Noir », *Lyon Figaro*, 27 avril 1995.

¹¹⁷² Le site Internet de la Ville précise ainsi que « Initialement appelés jumelages entre les années 50 et 70 ou encore pactes d'amitiés pour évoluer vers des Protocoles d'accord ou des Protocoles d'échanges et de Coopération, voire des déclarations d'intention de travail commun, les relations bilatérales entre Lyon et ses villes partenaires ont largement évolué. (...) Il s'agit désormais d'une démarche d'échanges d'expériences, de meilleures pratiques entre administrations, mais aussi entre élus. Bien souvent, ces relations bilatérales conduisent à des coopérations plus larges au travers de réseaux ». Voir http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/international/une_tradition_decha/

Urban Community International), Association internationale des villes éducatrices ou encore le CEIN (il s'agit d'un groupe de travail réunissant les Directeurs Généraux des villes de Barcelone, Birmingham, Francfort, Lyon et Milan depuis 1998. L'objectif de ce réseau informel est « d'échanger les meilleures pratiques de gestion des villes »¹¹⁷³). En outre, la municipalité lyonnaise a signé la Charte européenne des droits de l'Homme en 2002 et appartient depuis au réseau de la charte européenne des droits de l'homme dans la ville.

Annexe C – Bref historique de la vie politique québécoise

Lors des élections municipales de 1962, le maire sortant Wilfrid HAMEL (organisateur du Parti libéral du Canada pour le district de Québec, il est élu pour la première fois en 1953) est réélu. Le Progrès Civique Québécois (PCQ), parti est créé par Gilles LAMONTAGNE en 1962, fait alors élire cinq conseillers municipaux. Cette même année, le premier jumelage avec une ville étrangère est signé avec Bordeaux, huit ans après celui établi entre Québec et Calgary. Le PCQ accède au pouvoir lors des élections de 1965 : Gilles LAMONTAGNE gagne les élections face à Isidore DESCHENES et Raymond COSSETTE. Neuf des douze conseillers sont issus du PCQ ; les trois autres, indépendants, lui sont très vite intégrés. A partir de 1965, un nouveau régime municipal débute donc avec l'élection du PCQ dont la principale ambition est de moderniser la ville et d'instaurer une administration municipale efficace (idéologie inspirée par le mouvement réformiste canadien). En rupture avec le programme initialement établi par ce parti, les nouveaux élus préfèrent consulter les « forces vives » comme en témoigne le slogan des élections de 1969 : « Un chef, une équipe, un programme ». Au cours de cette élection, le PCQ s'oppose à Monseigneur LAVOIE avec le « Cartel du Bien commun » (initiative solitaire). Gilles LAMONTAGNE est réélu en 1969 et en 1973. Pendant ses mandats, les jumelages restent au stade de l'affichage politique, assez peu d'activités sont effectivement réalisées.

Si le discours du PCQ rencontre un succès notable pendant vingt ans, des voix se font toutefois entendre dès les années soixante pour condamner l'approche empruntée par le PCQ dans la rénovation de la ville. Le réaménagement urbain est réalisé au prix de destructions massives dans les quartiers du centre-ville. Le délogement de plusieurs milliers de personnes suscite une critique discrète mais grandissante du déficit démocratique des instances municipales québécoises. De façon simultanée, une opposition extraparlamentaire s'organise afin de contrer le PCQ régnant jusque-là sans partage. Une coalition de groupes populaires et d'intellectuels engagés forme en 1977 un nouveau parti municipal : le Rassemblement populaire de Québec (RPQ). Cette nouvelle formation dénonce la collusion entre le pouvoir municipal et les promoteurs immobiliers et propose d'y remédier par une démocratisation radicale de l'Hôtel de ville. En 1977, Jean PELLETIER (PCQ) remporte toutefois les élections face au RPQ. Avec la montée en

¹¹⁷³ http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/international/reseaux_villes/lumiere_droits_de_l/?aIndex=3

puissance de ce dernier, le nouveau maire revoit le programme du PCQ. Il abandonne certains grands projets pas encore mis en œuvre (des projets autoroutiers notamment) au profit de projets d'habitation et de conservation de la qualité de vie dans le centre-ville. Réélu en 1981 (alors que de premiers conseillers RPQ sont élus), puis en 1985, Jean PELLETIER relance la diplomatie québécoise en renouvelant les jumelages préexistants et en répondant à l'intérêt que manifestent deux autres villes : Albany, capitale de l'État de New York (Etats-Unis) et X'ian, capitale de l'État du Shaanxi (Chine). Un tournant dans la diplomatie municipale de Québec est donné à voir avec les créations successives de la communauté urbaine de Québec (1970) et la création de deux agences vouées à la promotion économique, l'Office du tourisme et des congrès de la CUQ (OTCCUQ) et la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM) en 1989. Elles contribuent sans doute à donner à la région toute entière une certaine vision internationale. Si un renouveau de l'intérêt international de Québec est donc donné à voir, il manque toutefois de suivi et les ententes alors signées sont rapidement fragilisées. Au cours des années quatre-vingt, la participation de la municipalité québécoise à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) se concrétise également constituant la première implication de cette municipalité dans un réseau de villes. Reste que, comme le remarque Nicolas Racine, l'habitude québécoise de recevoir plutôt que d'initier des propositions d'entente et de jumelage perdure ¹¹⁷⁴. De fait, l'intérêt international de la municipalité PELLETIER vise essentiellement le développement de relations paradiplomatiques et la consolidation d'un rôle de capitale d'État : l'obtention de l'installation d'un bureau de l'Unesco à Québec est un très bel exemple de ces ambitions internationales.

Le Rassemblement populaire arrive au pouvoir en 1989 avec l'élection du Maire L'ALLIER (avec 62% des voix et seize conseillers sur vingt). Il restera au pouvoir jusqu'en 2005. En trente ans, on passe ainsi d'une approche caractérisée par l'apolitisme et l'apologie de la représentation à un paradigme proposant l'ouverture et la participation. La Ville de Québec a glissé d'un discours de la rénovation gestionnaire à une rhétorique du renouveau démocratique ¹¹⁷⁵. En outre, l'arrivée de Jean-Paul L'Allier à la tête de la municipalité québécoise permet la mise en place dès janvier 1990 d'un Bureau des relations internationales, chargé du suivi des dossiers liés aux jumelages et aux questions de protocole. Finalement, la multiplication des activités internationales de la Ville de Québec va de pair avec leur régionalisation. Elles se développent principalement après 1995. Ce n'est en effet qu'à partir de ces années que les nombreux jumelages connaissent des travaux actifs et que les participations aux deux réseaux auxquels la municipalité adhère se font plus vives. Dès lors, cette dernière cherche des appuis régionaux plus formels. Ces derniers sont principalement développés dans la perspective de financer les activités diplomatiques de la région et les projets jugés structurants :

¹¹⁷⁴ RACINE (Nicolas), « L'insertion internationale et la cohésion régionale : le cas de la ville de Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 47, n° 131, 2003, p. 293-309, p. 300.

¹¹⁷⁵ MERCIER (Guy), « L'urbanisme des échecs urbanistiques : la rhétorique du quartier Saint Roch à Québec depuis 1990 », dans Gilles SÉNÉCAL, Diane SAINT-LAURENT (dir.), *Les espaces dégradés. Contraintes et conquêtes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 237-254.

formation d'un Fonds Québec international, avec des financements fédéral et provincial, qui évolue vers le Groupe de rayonnement international des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (GRI). Ce dernier n'intervient pas toutefois dans la participation québécoise à l'Ovpm. Enfin, les missions deviennent, selon Nicolas Racine, le mode d'expression diplomatique favori des autorités municipales québécoises¹¹⁷⁶. Aujourd'hui (suite aux fusions municipales), Québec participe à l'Organisation des villes du patrimoine mondial (dont le siège social est à Québec), à Cités unies, à la Ligue des villes historiques ; à l'Association internationale des villes éducatrices ; à Cités et gouvernements locaux unis ; à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ainsi qu'à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. En outre, depuis le début des années 2000, plusieurs partenariats bilatéraux ont été conclus : avec Ouagadougou en 2000, Paris en 2003, Saint-Pétersbourg en 2002, X'ian en 2001, Guanajuato en 2002, Hué en 2005, Liège en 2002 ou encore Montevideo en 2000. Ces derniers partenariats sont développés dans le cadre de réseaux internationaux de villes.

Annexe D – Présentation des principaux acteurs de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial selon les textes internationaux

L'organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco) est née le 16 novembre 1945 lors de la signature par trente-sept pays de *l'Acte constitutif de l'Unesco*. Ce dernier est le résultat de multiples réunions, tenues entre 1942 et 1945, par la Conférence des ministres alliés de l'éducation sur l'initiative de la France et de l'Angleterre¹¹⁷⁷. L'objectif est, à l'origine, de promouvoir entre les alliés « *une coopération intéressant prioritairement le domaine de l'éducation, mais appelée à revêtir par la suite un caractère à tous égards universel* »¹¹⁷⁸ de manière à maintenir la paix. L'Unesco est une agence spécialisée des Nations Unies¹¹⁷⁹ et à ce titre est une organisation internationale gouvernementale, c'est-à-dire un lieu de coopération interétatique¹¹⁸⁰.

Les prérogatives de l'Unesco relèvent de trois domaines identifiés dans l'Acte constitutif : l'éducation, les sciences, la culture et la communication. Ils structurent

¹¹⁷⁶ RACINE (Nicolas), « L'insertion internationale... », *art. cit.*, p. 303.

¹¹⁷⁷ Les principaux prédécesseurs de l'Unesco ont été : la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI), Genève, 1922-1946 ; son agence exécutive, l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI), Paris, 1925-1946 ; le Bureau international d'éducation (BIE), Genève, 1925-1968 ; le BIE fait, depuis 1969, partie intégrante du Secrétariat de l'Unesco tout en ayant son statut propre.

¹¹⁷⁸ CONIL LACOSTE (Michel), *Chronique d'un grand dessein, Unesco 1946-1993*. Paris, Editions Unesco, 1993, p. 19.

¹¹⁷⁹ Ceci est stipulé dans l'article X. *Relations avec l'Organisation des Nations Unies* de l'Acte constitutif de l'Unesco conformément à l'article 57 de la Charte de Nations Unies.

l'organisation du Secrétariat de l'Unesco et plus largement les actions élaborées et mises en œuvre dans le cadre de l'Unesco. Celle-ci existe en effet à travers la Conférence générale, réunissant en assemblée générale tous les deux ans les Etats signataires de l'Acte constitutif, ainsi qu'à travers le Conseil exécutif et le Secrétariat. Le Conseil exécutif est composé de cinquante-huit représentants d'Etats membres élus, lors de la Conférence générale, pour un mandat de quatre ans. Ses membres étudient le programme de travail de l'Organisation, les prévisions budgétaires correspondantes et travaillent en collaboration avec le Directeur général (responsable du Secrétariat de l'Unesco), élu pour six ans par les membres de la Conférence générale. Le travail quotidien de l'organisation est réalisé au sein du Secrétariat, situé à Paris ¹¹⁸¹, composé des services administratifs de l'organisation (secrétariats de la Conférence générale, comité exécutif, bureau de la planification stratégique, bureau du budget, etc.) et de cinq grands secteurs entre lesquels sont partagées les actions élaborées dans le cadre de l'Unesco : secteur de l'éducation, secteur des sciences exactes et naturelles, secteur des sciences humaines, secteur de la culture et secteur de la communication ¹¹⁸². Enfin, le Secrétariat dispose de bureaux hors siège, soit d'agents de l'Unesco établis dans différents pays. Le *patrimoine mondial* relève du secteur de la culture.

Dans chacun de ces secteurs, les agents de l'Unesco sont responsables de la mise en œuvre des décisions de la Conférence générale relative à leur thématique. Ces décisions revêtent généralement un caractère normatif. Lors de la Conférence générale, l'adoption d'accords ou de conventions (qui ont force de loi), de déclarations ou de recommandations formalisent des règles communes et deviennent alors des instruments juridiques internationaux. L'Unesco est garant, selon son Acte constitutif, des textes internationaux et du droit international relatif à chacun de ses domaines d'action. Elle contribue à la légitimation de comportements, de savoirs ou de connaissances, de politiques ou d'actions par la prise de décision collective. Le volet normatif est assorti d'une fonction de contrôle qui, dans le cas de l'Unesco, prend essentiellement la forme de pressions morales.

Les agents de l'Unesco exercent également, dans leurs domaines, des missions d'expertise auprès des Etats membres afin, notamment, de développer des « capacités humaines et institutionnelles » ¹¹⁸³ au sein des Etats. Il peut s'agir de conseils sur des politiques ou des projets de développement, d'études de faisabilité de projets, de recherche de financement ou encore d'évaluation de politiques nationales. Une telle activité vient compléter les prérogatives précédentes, puisqu'elle permet la participation

¹¹⁸⁰ L'organisation internationale gouvernementale est définie par Michel Virally : « Une association d'Etats, établie par accord entre ses membres et dotée d'un appareil permanent d'organes assurant leur coopération dans la poursuite des objectifs d'intérêt commun qui les ont déterminés à s'associer » VIRALLY (Michel), *L'organisation mondiale*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 26.

¹¹⁸¹ En 2003, le Secrétariat comprend plus de 2000 fonctionnaires. Deux tiers d'entre eux travaillent au Siège et les autres dans l'un des 53 bureaux dits « hors siège ». *L'Unesco. Ce qu'elle est, ce qu'elle fait*, Paris, Unesco, 2003.

¹¹⁸² Pour une présentation et une analyse fine de l'Unesco, nous renvoyons à la thèse de Chloé Maurel.

¹¹⁸³ UNESCO, *L'Unesco : ce qu'elle est, ce qu'elle fait*, Brochure d'information, 2003, p. 2.

aux politiques nationales et/ou infranationales mises en œuvre dans le cadre des domaines d'action de l'organisation par les acteurs de l'Unesco, voire à leur évaluation. Ces derniers sont ainsi à même de contrôler l'application des textes adoptés dans le cadre de l'organisation et sont légitimés en tant qu'« experts » de ces domaines d'action, pour reprendre le terme utilisé par ces agents.

Enfin, il « *entre dans le rôle de l'Unesco de collecter, transmettre, diffuser et partager l'information, les connaissances et les meilleures pratiques qui existent dans ses domaines de compétence, de définir des solutions novatrices aux problèmes et de les tester par le biais de projets pilotes. Faire avancer les connaissances, les diffuser pour qu'elles soient universellement partagées représente la tâche majeure de l'Unesco* »¹¹⁸⁴. Il s'agit ici d'une activité de prospective et d'information contribuant à la définition de problèmes communs. L'Unesco constituerait un « laboratoire d'idées »¹¹⁸⁵, le lieu d'où émanerait les principes d'action pour faire face aux évolutions des sociétés dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. Cette activité, volontiers présentée comme la plus importante de l'organisation¹¹⁸⁶, vise à la constitution d'un lieu d'échange qui permette de rassembler et diffuser à l'échelle mondiale l'information sur chacun des domaines d'action. L'approfondissement des connaissances et leur partage s'appuient en priorité sur la recherche, l'enseignement et la formation et relèvent de collaboration étroite avec de nombreux organismes spécialisés, qu'il s'agisse d'organisations intergouvernementales ou d'organisations non gouvernementales, d'instances gouvernementales ou d'associations, etc. Les différents rôles des acteurs de l'Unesco (producteurs de normes, experts, coordonnateurs) sont institutionnalisés à travers, notamment, la tenue régulière des *Grandes Conférences de l'Unesco*, l'édition ou la coédition de périodiques et de livres et la production de *Rapports mondiaux* sur l'état de l'éducation, la science, la culture et la communication.

Ses objectifs, ses prérogatives, ses missions, ses programmes ainsi que son organisation contribuent à faire de l'Unesco une organisation à caractère politique et même idéologique¹¹⁸⁷ au plan international. L'Unesco dispose de deux types de ressources. Le budget ordinaire est alimenté par les contributions obligatoires versées par les Etats membres et calculées en fonction de la puissance économique de chacun de ces Etats¹¹⁸⁸. Les fonds extra-budgétaires correspondent, notamment, à des fonds que les Etats membres confient à l'organisation afin que les programmes et les actions soient renforcés¹¹⁸⁹. Les moyens dont dispose l'Unesco demeurent cependant limités au regard

¹¹⁸⁴ Idem.

¹¹⁸⁵ Ce terme apparaît systématiquement dans les brochures de l'Unesco pour qualifier la mission de prospective.

¹¹⁸⁶ Tant au cours des entretiens que nous avons pu mener auprès d'acteurs de l'Unesco que dans les différentes présentations de l'organisation (brochures ou site Internet).

¹¹⁸⁷ Au sein des Nations Unies, il est possible de distinguer trois types d'organismes : les agences à caractère technique (l'Union postale universelle, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale, etc.) ; les agences de financement (les institutions à contributions volontaires – PNUD, UNICEF, PAM, etc. – la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international) ; les organisations à caractère politique et même idéologique (l'ONU, l'Unesco ou encore le BIT).

des multiples actions qui sont entreprises dans ce cadre.

Le patrimoine mondial, l'Unesco et ses organes consultatifs

Le texte international impose à différentes organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales de travailler ensemble. Leurs travaux visent la sauvegarde, la protection et la conservation d'un patrimoine essentiel pour l'humanité. Les statuts différents des organismes participant à cette action confèrent à leurs membres des rôles distincts. Alors que les organisations intergouvernementales jouent avant tout le rôle de garant et de promoteur du savoir sur le patrimoine, les organisations non gouvernementales concernées sont le lieu de production de ce savoir.

Des organisations intergouvernementales : garantir et promouvoir un savoir

Si l'Unesco est le garant de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, l'organisation n'est pas concernée, dans sa totalité, par sa mise en œuvre. Deux sections, celle de la Culture et celle des Sciences, sont mobilisées et représentent le volet administratif de l'Organisation. Les Etats sont eux présents à travers le comité du patrimoine mondial et le bureau du patrimoine mondial, instances politiques dans la mesure où elles décident des orientations stratégiques de la mise en œuvre de la Convention. Le découpage administratif de l'Unesco maintient longtemps cette mise en œuvre dans les mains des tenants du patrimoine culturel. Ce n'est que depuis 1992 que la Convention du patrimoine mondial et sa mise en œuvre relèvent, au sein de l'Unesco, du Centre du patrimoine mondial, certes intégré à la Section culture, mais fonctionnant de manière autonome. Il mobilise quotidiennement des agents de la section des Sciences, auparavant sollicités au cas par cas. Le « patrimoine mondial » est depuis lors une activité indépendante des autres programmes de l'Unesco. Le Centre du patrimoine mondial assure les tâches administratives (organisation des réunions, mise en œuvre des décisions, archivage, etc.), la coordination des études et des campagnes, les démarches pour obtenir des financements et l'assistance aux Etats parties. Les agents administratifs de l'Unesco n'ont pas un rôle de production d'expertise sur le patrimoine mondial. Ils diffusent les savoirs provenant de leurs partenaires et assurent le lien entre les organes politiques de l'organisation (comité et bureau du patrimoine mondial) et les membres des organismes associés. Le Comité du patrimoine mondial et le bureau du patrimoine mondial, composés l'un et l'autre d'élus, représentants des Etats parties à la Convention,

¹¹⁸⁸ En 2000, les pays les plus pauvres (une quarantaine d'Etats) versaient chacun 0,001% des fonds collectés. A l'opposé, moins d'une dizaine d'Etats avait une participation qui, pour chacun d'entre eux, dépassait 2% du total. En versant un quart du budget ordinaire, le Japon était le premier bailleur de fonds de l'Organisation. Pour les années 2004-2005, le budget ordinaire s'élève à 610 millions de dollars des Etats-Unis. *L'Unesco. Ce qu'elle est, ce qu'elle fait*, Paris, Unesco, 2003, p. 3. Ce budget constitue une somme relativement modeste en comparaison des fonds dont disposent d'autres organismes internationaux : l'Unicef ou le HCR, par exemple, disposent chacun d'un budget quatre fois plus important que celui de l'Unesco).

¹¹⁸⁹ En 2002, ces ressources extra-budgétaires représentent 360 millions de dollars. *L'Unesco. Ce qu'elle est, ce qu'elle fait*, Paris, Unesco, 2003, p. 3.

sont responsables de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Ils décident et orientent les grandes stratégies développées par le secrétariat du patrimoine mondial.

Le Centre international d'étude pour la conservation et la restauration des biens culturels (Iccrom) participe également à la définition et à la diffusion de connaissance et d'expertise autour du patrimoine. L'Iccrom vise à améliorer la qualité de la conservation et à accroître la sensibilisation du public. Ses agents participent, sur les décisions des cent-neufs Etats membres à ce jour, à la conservation du patrimoine culturel dans le monde à travers cinq domaines d'activité : la formation, l'information, la recherche, la coopération et la sensibilisation. La Convention du patrimoine mondial stipule que l'Iccrom donne un avis de spécialiste sur la conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il est également le « *partenaire prioritaire en matière de formation pour les biens du patrimoine culturel* »¹¹⁹⁰. Si le savoir et l'expertise de cet organisme relèvent du patrimoine culturel, sa dimension intergouvernementale accroît la légitimité des activités liées à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial qu'il organise ou auxquelles il participe.

Des organisations non gouvernementales : produire un savoir scientifique relatif aux patrimoines

Deux organisations non gouvernementales participent également à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Leurs engagements en faveur de la protection du patrimoine (universel ou non) et les travaux communs entre ces organisations et l'Unesco préexistent à la Convention. Certains de leurs membres prennent part à l'élaboration de la Convention du patrimoine mondial, et sont à l'origine de nombreux autres textes antérieurs relatifs au patrimoine. L'une (Icomos) s'intéresse au patrimoine culturel et l'autre (Uicn) au patrimoine naturel. Elles travaillent, à partir d'approches professionnelles, dans des domaines très différents et développent des expertises scientifiques complémentaires pour l'Unesco. Ainsi l'Union mondiale pour la nature (Uicn), existe depuis 1948 et regroupe les spécialistes du patrimoine naturel, qu'ils soient géographes, paysagistes, agents de structures dévouées au patrimoine naturel¹¹⁹¹, qu'ils adhèrent individuellement ou par l'intermédiaire d'autres structures. Les thématiques traitées par cet organisme comprennent notamment la biodiversité, le changement climatique, les aspects marins, la conservation de la forêt, les espèces en voie de développement, le droit de l'environnement ou encore les aires protégées. Elles sont l'objet de discussions et d'échanges entre spécialistes de nationalités différentes. L'objectif principal de cet organisme demeure, depuis la naissance de l'Uicn, de protéger le patrimoine naturel à travers la sensibilisation et l'aide à la conservation de « l'intégrité et la diversité de la nature »¹¹⁹². L'Icomos, créé en 1965, réunit des spécialistes du patrimoine, de sa restauration, de sa conservation, etc.¹¹⁹³ dans le but de promouvoir la doctrine et les

¹¹⁹⁰ *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention*, Unesco, 2004, p. 10.

¹¹⁹¹ En 2004, l'Uicn compte 1 078 membres (768 membres de ONG nationales, 112 membres d'administrations gouvernementales, 82 représentants étatiques, 82 membres d'ONG internationales, 34 membres affiliés) dans 147 pays.

techniques de conservation afin d'assurer tant que faire se peut la sauvegarde du patrimoine culturel. Ces deux organisations recouvrent l'ensemble du champ du patrimoine tel que défini par l'Unesco.

Les deux organisations non gouvernementales sont structurées de manière très similaire. Constitués de très petites structures au plan international (un secrétariat), la force de ces associations repose sur leur implantation territoriale très forte à travers la création de comités nationaux ainsi que sur leur capacité à mobiliser des spécialistes de domaines spécifiques à l'échelle mondiale et à les faire travailler ensemble. Les réflexions sur le patrimoine naturel et le patrimoine culturel ont lieu au sein de comités nationaux, eux-mêmes structurés en groupes de travail thématiques, ainsi qu'au sein de comités scientifiques développés à l'échelle internationale. Les *comités scientifiques internationaux* existent indépendamment de toute structure gouvernementale et ne sont pas liés par des considérations nationales. Ils réunissent les membres de comités nationaux intéressés par une thématique particulière choisie par le secrétariat international du dit organisme. Parmi elles, nous pouvons citer l'architecture vernaculaire, l'économie de la conservation ou encore l'analyse et la restauration des structures du patrimoine architectural pour l'Icomos.

Leurs activités ne se limitent pas au patrimoine mondial. L'Iucn et l'Icomos ont un point commun structurant dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Elles sont identifiées par ce texte comme « *experts* » légitimes du patrimoine mondial dans leurs domaines de prédilection. Identifiées comme telle par la Convention du patrimoine mondial, leurs missions sont précisées dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention* :

« évaluer les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, assurer le suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial possédant une valeur naturelle, passer en revue les demandes d'assistance internationale présentées et apporter sa contribution et son soutien aux activités de renforcement des capacités. »¹¹⁹⁴

Les rôles de conseil, d'aide à l'action, de veille des biens ainsi que de présence aux réunions du Comité du patrimoine mondial et du bureau du patrimoine mondial nécessitent une expertise fine et actualisée du patrimoine mondial. Les savoirs et les connaissances développés pour le patrimoine mondial qu'il soit naturel ou culturel sont nourris des réflexions menées plus généralement sur le patrimoine dans chacune des deux organisations, ainsi que (peut-être même surtout) des travaux que les organisations sont en mesure d'impulser rapidement sur de nouveaux problèmes.

Le groupe constitué de l'Unesco, de l'Iccrom, de l'Icomos et de l'Uicn est pensé comme source et comme ressource dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention

¹¹⁹² *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention*, Unesco, 2004, p. 10.

¹¹⁹³ En 2000, l'Icomos compte 6600 membres provenant de 107 pays. Le travail de l'organisme est fondé sur la Charte internationale de 1964 dites Charte de Venise.

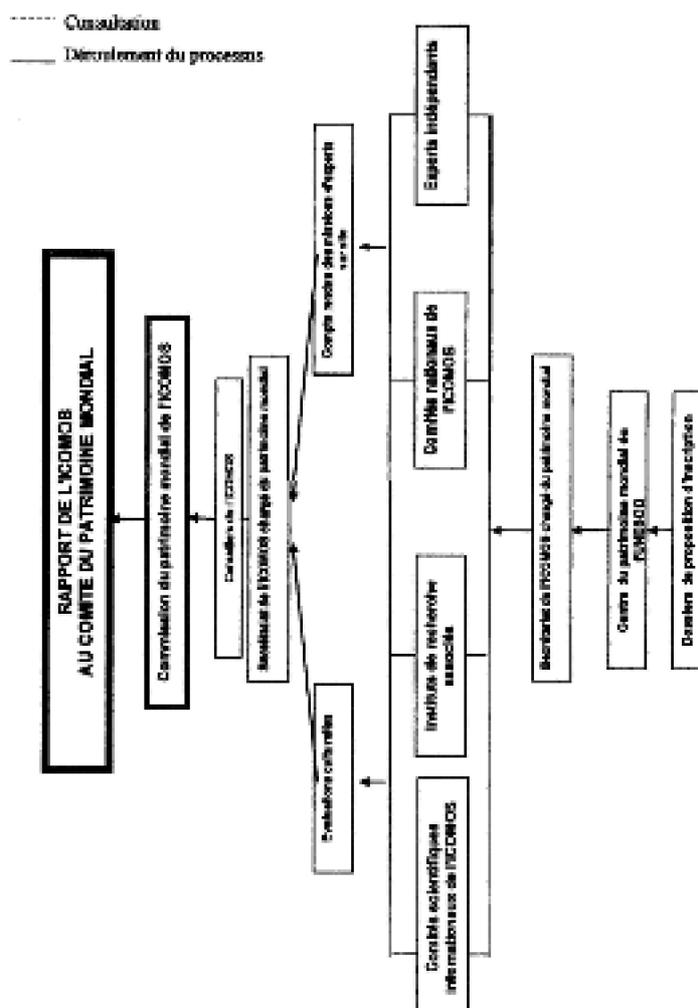
¹¹⁹⁴ *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention*, Unesco, 2004, p. 10 et 11.

du patrimoine mondial. Si les nombres d'adhérents de ces organisations non gouvernementales sont très élevés, tous ne sont pas impliqués de manière similaire au sein des organismes. Certains ne participent qu'à des activités extrêmement localisées quand d'autres sont systématiquement impliqués dans les multiples campagnes internationales de sauvegarde du patrimoine.

Procédure d'évaluation des Organisations consultatives
pour les propositions d'inscriptions

annexe 6

FIGURE 1 : PROCEDURE D'EVALUATION PAR L'ICOMOS



Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial 123

Annexe E – Liste des municipalités urbaines adhérant à l'Ovpm en 2005 (source : ovpm.org)

en vertu de la loi du droit d'auteur.

- **A** Acre, Israël Alcalá de Henares, Espagne Alep, Rép. Arabe syrienne Alger, Algérie Amiens, France * Angra do Heroísmo, Portugal Antigua Guatemala, Guatemala Aranjuez, Espagne Arequipa, Pérou Assise, Italie Avignon, France Avila, Espagne
- **B** Baeza, Espagne Baku, Azerbaïdjan Bam, Rép. Islamique d'Iran Bamberg, Allemagne Banska Stiavnica, Rép. Slovaque Bardejov, Rép. Slovaque Bath, Royaume-Uni Beemster, Pays-Bas Bergen, Norvège Berne, Suisse Bhaktapur, Népal Biertan, Roumanie Bosra, Rép. Arabe syrienne Boukhara, Ouzbékistan Brasilia, Brésil Brême, Allemagne Bruges, Belgique Bruxelles, Belgique Budapest, Hongrie
- **C** Cáceres, Espagne Caltagirone, Italie Campeche, Mexique Capriate San Gervasio, Italie Carcassone, France Carthagène, Colombie Catania, Italie Cesky Krumlov, Rép. Tchèque Chengde, Chine Chingetti, Mauritanie Chorá de Patmos, Grèce Cienfuegos, Cuba Cité du Vatican, Saint-Siège * Colonia de Sacramento, Uruguay Cordoue, Espagne Coro, Venezuela Cracovie, Pologne Cuenca, Espagne Cuenca, Équateur Cusco, Pérou
- **D** Dakar, Sénégal Damas, Rép. Arabe syrienne Derbent, Fédération Russe Diamantina, Brésil Djenné, Rép. du Mali Dresde, Allemagne Dubrovnik, Croatie
- **E** Edessa, Grèce * Edimbourg, Royaume-Uni Essaouira, Maroc Évora, Portugal
- **F** Ferrare, Italie Fès, Maroc Florence, Italie
- **G** Galle, Sri Lanka Ghadamès, Jamahiriya Arabe Libyenne Ghardaïa, Algérie Gjirokastra, Albanie Goiás, Brésil Goslar, Allemagne Graz, Autriche Grenade, Espagne Guanajuato, Mexique Guimarães, Portugal
- **H** Hallstatt, Autriche Hoi An, Vietnam Holašovice, Rép. Tchèque Hué, Vietnam
- **I** Ibiza, Espagne Île de Mozambique, Mozambique Istanbul, Turquie
- **J** Jérusalem, Jérusalem
- **K** Kairouan, Tunisie Kamitaira, Japon Kandy, Sri Lanka Karlskrona, Suède Kathmandu, Népal Kazan, Fédération Russe Khiva, Ouzbékistan Kotor, Yougoslavie Kutná Hora, Rép. Tchèque Kyoto, Japon
- **L** L'viv, Ukraine La Havane, Cuba La Valette, Malte Lalitpur (Patan), Népal Lamu, Kenya Le Caire, Egypte Le Havre, France Lijiang, Chine Lima, Pérou Liverpool, Royaume-Uni Luang Prabang, Rép. Démocratique populaireLao Lübeck, Allemagne Lunenburg, Canada Luxembourg, Luxembourg Lyon, France
- **M** Macao, Chine Marrakech, Maroc Matera, Italie Mazagan (El Jadida), Maroc Meknès, Maroc Mérida, Espagne Mexico, Mexique Militello Val di Catania, Italie Modène, Italie Modica, Italie Monastir, Tunisie * Mont-Saint-Michel, France Morelia, Mexique Moscou, Fédération Russe Mostar, Bosnie-Herzégovine
- **N** Namur, Belgique * Nancy, France Naples, Italie Nara, Japon Nessebar, Bulgarie Noto, Italie Novgorod, Fédération Russe
- **O** Oaxaca, Mexique Ohrid, Macédoine Olinda, Brésil Ouro Preto, Brésil Oviedo,

Espagne

- **P** Palazzolo Acreide, Italie Panama, Panama Paramaribo, Suriname Paris, France Pienza, Italie Ping Yao, Chine Porto, Portugal Potosi, Bolivie Potsdam, Allemagne Prague, Rép. Tchèque Provins, France Puebla, Mexique
- **Q** Québec, Canada Quedlinburg, Allemagne Querétaro, Mexique Quito, Équateur
- **R** Ragusa, Italie Rauma, Finlande Rhodes, Grèce Riga, Lettonie Rome, Italie Røros, Norvège
- **S** Safranbolu, Turquie Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne Saint-Louis, Sénégal Saint-Petersbourg, Fédération Russe Salamanca, Espagne Salvador de Bahia, Brésil Salzbourg, Autriche Samarkand, Ouzbékistan San Cristobal de La Laguna, Espagne San Cruz de Mompox, Colombie San Gimignano, Italie Sana'a, Yemen Santo Domingo, Rép. Dominicaine São Luis, Brésil Scicli, Italie Ségovie, Espagne Shakhryabz, Ouzbékistan Shibam, Yemen Shirakwa-Go and Gokayama, Japon Sienna, Italie Sighisoara, Roumanie Sintra, Portugal Sousse, Tunisie Split, Croatie St George, Bermudes Stockholm, Suède * Stralsund, Allemagne Strasbourg, France Sucre, Bolivie Suzhou, Chine * Syracuse, Italie
- **T** Taira, Japon Tallinn, Estonie Tel Aviv, Israël Telc, Rép. Tchèque Telford, Royaume-Uni Tétouan, Maroc Tlacotalpan, Mexique Tolède, Espagne Tombouctou, Rép. du Mali Torun, Pologne Trebic, Rép. Tchèque Trier, Allemagne * Trinidad, Cuba Trogir, Croatie Tunis, Tunisie
- **U** Ubeda, Espagne Urbino, Italie
- **V** Valparaíso, Chili Varsovie, Pologne Venise, Italie Vérone, Italie Vicence, Italie Vienne, Autriche Vigan, Philippines Vilnius, Lituanie Visby, Suède
- **W** Weimar, Allemagne Willemstad, Antilles néerlandaises Wismar, Allemagne
- **Y** Yaroslavl, Fédération Russe Yerevan, Arménie *
- **Z** Zabid, Yemen Zacatecas, Mexique Zamosc, Pologne Zanzibar, République Unie de Tanzanie

* Membre observateur

Annexe F – Liste des principaux textes et chartes internationaux portant sur le patrimoine culturel

Instruments normatifs internationaux

- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Paris, 20 octobre 2005

- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, le 17 octobre 2003
- Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, Paris, le 2 novembre 2001
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris, le 16 novembre 1972
- Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels, Paris, le 14 novembre 1970

Recommandations internationales

- Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution, La Haye , le 14 mai 1954 [Protocole, La Haye 14 mai 1954 ; Deuxieme Protocole, La Haye, 26 mars 1999].
- Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, avec annexes A à E et Protocole annexé, Florence, le 17 juin 1950 et Protocole, Nairobi, 26 novembre 1976.
- Recommandation concernant l'échange international de biens culturels, 26 novembre 1976.
- Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, 26 novembre 1976.
- Recommandation concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel, 16 novembre 1972.
- Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, 19 novembre 1968.
- Recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels, 19 novembre 1964.
- Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, 11 décembre 1962.
- Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques, 5 décembre 1956.
- Charte d'Athènes pour la restauration des Monuments historiques, 1931.

Chartes adoptées par l'Assemblée générale de l'Icomos internationale

- Charte internationale sur la Conservation et la restauration des monuments et des sites, dite Charte de Venise, 1964.

-
- Charte des Jardins historiques, dite Charte de Florence, 1982.
 - Charte Internationale pour la sauvegarde des villes historiques, dite Charte de Washington, 1987.
 - Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.
 - Charte internationale sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique, Lausanne, 1990.
 - Charte internationale du tourisme culturel, Mexique, 1999.
 - Principes à suivre pour la conservation des Structures Historiques en bois, Mexique, 1999.
 - Charte du patrimoine bâti vernaculaire, Mexique, 1999.
 - Charte Icomos, Principes pour l'analyse, la conservation et a restauration des structures du patrimoine architectural, Victoria Falls, 2003.
 - Principes pour la préservation et la conservation / restauration des peintures murales, Victoria Falls, 2003.

Résolutions et déclarations – Symposiums de l'Icomos

- Résolutions of the symposium on the introduction of contemporary into Ancient Groups of Buildings, 1972.
- Resolutions on the conservation of smaller historic towns, 1975.
- Tiaxcala Declaration on the Revitalization of small Settlements, 1982.
- Declaration of Dresden, 1982.
- Declaration of Rome, 1983.
- Guidelines for Education and Training in the Conservation of modern ensembles and sites, 1993.
- Document Nara sur l'authenticité, 1994.
- Declaration of San Antonio at the InterAmerican Symposium in the conservation and Management of the cultural heritage, 1996.
- Principes pour l'établissement d'archives documentaires des monuments et des ensembles architecturaux et des sites, 1996.
- Déclaration de l'Icomos à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, 1998.

Annexe G – Le Site historique de Lyon

Extraits de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

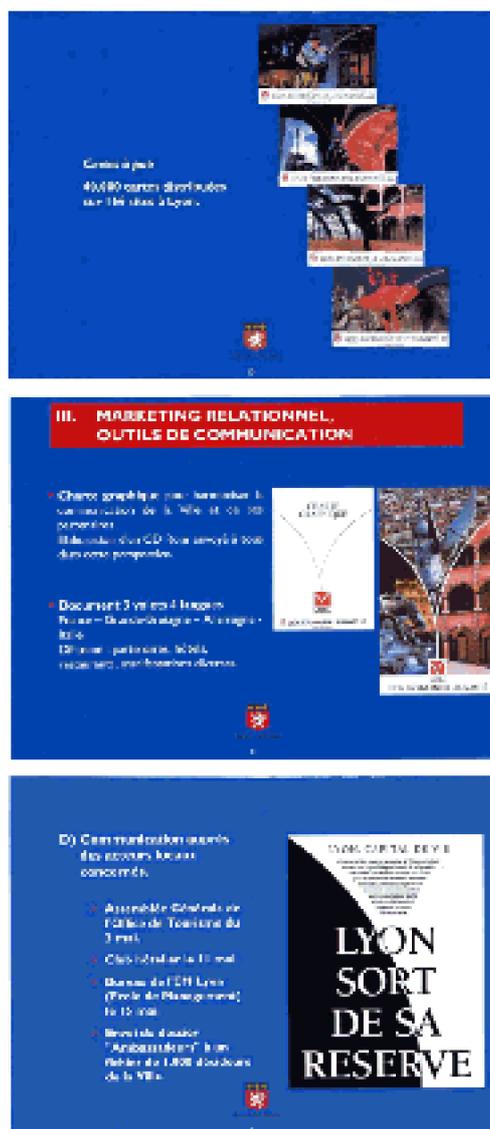
[russeil_s_annexeg_candid_lyon_patrimoine_mondial.pdf](#)

Evaluation de l'Icomos international

[russeil_s_annexeg_lyon_eval_icomos_internat.pdf](#)

Exemples des affiches du Plan de communication de la Ville de Lyon à la suite de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

[Ville de Lyon, Extraits du document Communication et développement de l'image de Lyon, suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité, Récapitulatif des actions menées de mars à fin mai 2000, 2000]



Annexe H – L'arrondissement historique de Québec

Proposition d'inscription

[russeil_s_annexeh_candid_quebec_patrimoine_mondial.pdf](#)

Evaluation de l'Icomos

[russeil_s_annexeh_candid_quebec_eval_icomos.pdf](#)

Rapport remis au Comité du patrimoine mondial suite à l'évaluation in situ réalisée en 1992

[russeil_s_annexeh_quebec_rapport_1992.pdf](#)